REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT QUATRIÈME

Mai-Août 1910.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1910

2937
24 4 11

D
1
R6
t. 104

L'APPLICATION

DU CONCILE DE TRENTE

ET L'EXCOMMUNICATION POUR DETTES EN FRANCHE-COMTÉ.

(Suite et fin[1]*.)*

III.

Si l'on ne tient pas compte des affaires ecclésiastiques ou spirituelles, deux sortes de causes venaient, à Besançon, devant le juge d'église : les causes fiscales et les causes civiles. Causes fiscales, causes de délits : elles pouvaient être intentées indifféremment à tous les laïques du diocèse « pour parjuremens, larrecins, faulcetez, oultrages et tous aultres délictz, excepté d'homicide ou de cas particuliérement concernans les édictz de S. M. »[2]. Le délinquant, ajourné à comparoir en personne devant l'official, était d'abord calangé par un des avocats fiscaux, puis mis en prison ou en arrêt selon les cas. Là, il était interrogé non par le juge, mais par l'un des clercs du procureur fiscal. Ces clercs jouaient un grand rôle à l'officialité : leurs maîtres, les procureurs fiscaux et généraux, étaient des prêtres qui manquaient d'expérience en fait de pratique et se déchargeaient sur eux des besognes du métier. Ils commençaient d'abord par faire confesser à l'inculpé que la connaissance du cas par eux commis appartenait bien à l'archevêque ou à son official ; puis l'affaire se terminait le plus souvent par une amende, non sans soupçons fréquents d'arrangements amiables entre les clercs et les inculpés[3]. Le produit

1. Voir *Revue historique*, t. CIII, p. 225.
2. *Déposition de Le Maire*, fol. 1 v°.
3. *Id.*, ibid. : « Ledit depposant a recongneu et descouvert plusieurs traffiques et abuz, tant par compositions de délictz que aultrement ; lesquelz délictz il a veu punir et chastier par la boursse tout ordinairement... »

de ces amendes allait à l'archevêque; un receveur particulier, *receptor excessuum*, les encaissait[1]; s'il se trouvait d'aventure des condamnés récalcitrants, on les excommuniait jusqu'à ce qu'ils eussent payé. Abus sans doute, mais abus de peu d'importance : c'étaient les causes civiles qui en produisaient le plus.

Ces causes s'intentaient, au dire de Le Maire, « pour prest, pour commandises de bestial, payement de despence de bouche faicte chieu les taverniers, responces pour debt d'aultruy, actions d'injures, payement de marchandises données à crédit et aultres semblables cas »[2], le tout, conclut-il, « à la diminution des aucteurs de S. M. ». Elles étaient en effet en nombre énorme : « Chacun jour de l'année non ferié, excepté ès vaccances de moissons et vendanges, l'official tenoit audience *publice*, heure de prime, et quelques foys après lesdites vaccances séoit deux fois par jour, pour audiencer et appeller les causes nouvelles. » Pourquoi une pareille vogue? Pourquoi ce flot d'affaires portées en cour d'église et non en cour laïque?

Claude Le Maire sur ce point est très net, et une multitude d'autres dépositions confirment la sienne : « Ce qui donnoit moyen et occasion d'attirer audit Besançon si grand nombre de causes estoit la facilité et bon pris des premiers mandemens citatoires, dont les courriers rempourtoient ordinairement grand nombre[3]. » Mandements d'usage aisé et de maniement prompt; courriers astucieux et sans scrupules : ce sont bien les deux causes de la prospérité bisontine. Essayons de le montrer à l'aide des témoignages réunis en 1577.

Dans un village comtois, un paysan s'attable à la taverne, dépense quelques gros à boire et à manger, puis déclare à l'hôte qu'il n'a rien pour payer : vulgaire affaire de grivèlerie; fructueuse affaire d'officialité. Le tavernier, pour rentrer dans son

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 3 : « Et combien que les sentences pourtoient que telles emendes seroient applicquées à œuvres pieulx ou aulmosnes, l'on disoit tout communément audit Besançon que l'on faisoit le contraire. Et a ouy dire maintesfois que lesdits procureurs fiscaulx acheptoient secrettement ledit estat pour le grand gain qu'ilz en tiroient, tant pour leur joyeulx advenement qu'ilz faisoient payer à chacun curé ou vicaire dudit diocèse, visitations de leurs regestres que aultres profitz resultans dudit estat; entre lesquelz sont les despens que le procureur fiscal obtient ordinairement sur les parties condamnées, encoires que ceulx que sont renvoyez de sa poursuyte n'en obtiennent aulcuns sur luy, en quoy ne sont observez les statuz de ladite officialité. »

2. *Ibid.*, fol. 9.

3. *Ibid.*, fol. 5.

dû, peut s'adresser indifféremment à deux justices. Il peut, devant la justice laïque, citer son débiteur, obtenir arrêt contre lui et le contraindre à payer en saisissant son bien[1]. Mais il peut également, par la justice de l'officialité, faire excommunier le mauvais payeur, — et c'est à ce parti qu'il recourt d'ordinaire.

Rien de plus facile en effet : il n'est que de s'adresser à un courrier de l'officialité. On nommait ainsi des gens peu recommandables, « mal famez et renommez et de maulvaise vie », dit Le Maire, « prenans la plus part d'eulx tel office comme par ung extrême reffuge de gaigner leurs vies, le plus souvent par broulleries et abuz »[2]. On en trouvait dans chaque ville, dans chaque gros bourg comtois[3]; toutes les semaines au moins, ils en partaient pour gagner Besançon et revenir chargés d'actes divers, de mandements et de citations. De ces mandements, beaucoup se délivraient en blanc aux courriers; s'en servir, dès lors, était très simple. Reprenons notre exemple : un courrier, prévenu, va voir le tavernier, le met sur le chapitre de sa déconvenue : il faut poursuivre, et devant l'official; ni frais, ni dérangement; dans quelques jours, le débiteur, excommunié dûment et sans résistance, devra bien s'exécuter, payer sa dette. Et le courrier tire de son pourpoint une citation en blanc, un *quod justum :* deux noms et une date à inscrire, l'acte sera valable... Le tavernier, séduit, laisse faire : l'affaire est engagée[4].

1. Sur cette procédure, cf. *la Practique et stile judiciaire* de Prudent de Saint-Mauris, déjà citée, p. 26 et suiv. de l'édition de 1577.

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 4.

3. *Ibid.*, fol. 4 : « Et y avoit peu de villes en ce peys que ne fut pourveue de telz courriers; mesmes pour lors audit Salins ilz estoient en nombre de quatre, et quantes fois ilz venoient audit Besançon, ils impétroient grand nombre d'exploictz, comme de citations de diverses sortes et formes, *cum nos atias*, contumaces, *aggra*, interdit, monitoires généraulx au blanc, premières, deuxièmes et troisièmes monitions et autres exploicts. »

4. *Déposition de Le Maire*, fol. 4 v° : « Ils (les courriers) marchandoient maintes fois aux simples paysans ou aultres créanciers de leur rendre et rappourter excommuniez leurs debteurs par contumace ou aultrement, ce que quelques fois ilz effectuoient par cautelles et surprinses. » Les mandements qu'ils détenaient « s'accommodoient à tous usaiges, car le nom de la partie citante..., celluy de la partie que l'on vouloit faire adjourner, le jour de l'assignation et l'acte par lequel elle se donnoit estoit tous au blanc... » (*ibid.*, fol. 5). — Notons que le Concordat de 1559 prohibait l'octroi de ces actes en blanc (cf. Petremand, *Recueil des Ordonnances*, l. VI, t. VII, art. MCCXCV, p. 235); il prohibait également la délivrance de *Cum nos alias* « sur simples mémoires, sans veoir les obligations et tiltres sur lesquels ils se concèdent » (Id., *ibid.*, art. MCCXCIV).

Affaire vivement menée : il n'y aura pas de débats, le courrier l'a promis. En vertu du *quod justum*, le débiteur est assigné à Besançon devant l'official, dans un délai fort court. Il doit, à un jour et à une heure fixés, se présenter devant un commis à ce délégué et faire enregistrer par lui un billet de comparution nommé « actendue »; faute de quoi, il sera contumace et comme tel excommunié[1]. Dès lors, la tâche du courrier est toute tracée : il faut que son adversaire soit contumace; il faut donc qu'il ne comparaisse pas à Besançon au jour dit. Pour cela, point besoin d'un grand machiavélisme ni de beaucoup d'efforts.

D'abord, souvent, la citation n'est pas motivée : même si elle lui est remise à temps, le pauvre laboureur qui la reçoit, ne se rendant pas compte de ce qu'on lui veut, ne se dérange pas[2]. Comprendrait-il d'ailleurs ce dont il s'agit et voulût-il se défendre, qu'il ne le pourrait pas toujours. Un paysan de Beure, un paysan d'Arguel peut sans frais, sans trop grand dérangement gagner Besançon tout proche et passer à l'officialité. Mais un paysan d'Orgelet, ou de Jonvelle, ou de Jussey? Deux ou trois jours de marche pour aller, deux ou trois pour revenir, et les frais, et la fatigue, et la besogne qui ne se fera pas[3]... Prendre un procureur et se faire représenter par lui à Besançon? Des frais encore, plus lourds; et puis il faut savoir... Le paysan

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 5.

2. *Enquête de 1577, Ressort d'Orgelet*, fol. 15, Échevins d'Orgelet : « Aussi se commettoit abuz en ce que les citations n'estoient point libellées et les personnages citez, ne sçachans que c'estoit que l'on leur demandoit, faisoient deffault sur lequel l'on relevoit une contumace. » Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les procédures d'officialité se faisaient en latin.

3. Les déposants du ressort d'Orgelet, très éloigné de Besançon, insistent avec une vigueur particulière sur ce point. Cf., fol. 2, Prêtres et familiers de la paroisse d'Orgelet; fol. 3 v°, Échevins et curé de Plaisia; fol. 9 v°, Échevins de Chambéria; fol. 14 v°, Échevins d'Arinthod, etc... « Pour bien peu de chose, ilz estoient citez à Besançon, disent les témoins de Plaisia, renduz en contumace sans que toutesfois ilz fussent aulcunement citez, du moings la pluspart par faulx exploictz et relations indehues. Oultre que les corriers anticipoit pour surprendre les pauvres subjectz pour n'avoir temps souffisant pour comparoir ou bien envoyer audit Besançon » (fol. 3 v°). — Cf. également, *Ressort de Morteau*, l'attestation écrite du curé de Jougne en date du 15 mai 1577 (non paginée) : « Comme les citez n'ont moyen envoyer à Besançon ny prendre leur double, ilz se treuveront contumacez et excommuniez. » — Même aux portes de Besançon, les échevins de Deluz (*Ressort de Baume*, fol. 3) émettent les mêmes plaintes : « A leur insçeu estoit procéder contre eulx si ligiérement qu'ilz n'avoient le temps ny le loisir d'eulx faire deffendre, mais estoient incontinant dénoncez excommuniez par contumace. »

ne bouge pas, attend. Et quelques jours après, c'est le curé qui lui apprend, le dimanche, au prône, qu'il est excommunié comme contumace et qu'il doit sortir de l'église. — Enfin, dernière ressource : y a-t-il vraiment péril que le débiteur se déplace et aille à Besançon, dans les délais, faire enregistrer son « actendue »? Le courrier en est quitte pour ne pas remettre la citation en temps utile : pratique normale ou presque; on comptait si bien d'avance sur l'absence de la partie citée que les premières assignations faites en vertu d'un *quod justum* donnaient avertissement au procureur de la partie citante de porter à l'audience la procédure de contumace tout expédiée[1]. Aussitôt le défaut constaté, une contumace *de die praeterita* était dressée : le défaillant était de ce fait excommunié.

S'agissait-il d'une affaire un peu plus compliquée et non plus seulement de grivèlerie, d'injures, de dettes simples, mais de la non-exécution des clauses d'une lettre obligatoire reçue par un notaire juré de l'officialité, ou encore de lettres de constitution de rente, de commandises, d'amodiations ou autres marchés et contrats? Le créancier se rendait à Besançon, muni de l'acte, des lettres en question ; il les faisait sceller du sceau de l'archevêque, puis impétrait sur elles mandement de *cum nos alias*[2]. Voyage

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 5. — Il arrivait souvent, d'ailleurs, que la partie citante n'envoyait pas les citations et exploits requis au jour fixé; mais cela n'empêchait rien : si la partie ajournée ne s'était pas présentée devant le commis au registre et ne lui avait pas remis le billet de sa comparution pour l'enregistrer, une contumace *de die praeterita* n'en était pas moins expédiée. Le commis touchait deux engrognes par contumace de ce genre (Id., *ibid.*).

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 9 v° : « Sur lettres de constitutions de rentes, commandises, admodiations et aultres marchiefz et contractz, l'on impetroit mandement qu'ilz appellent *cum nos alias*, contenans en sommaire que le debteur se seroit obligé à telle somme ou chose soubz le seel de Besançon, à quoy il n'auroit satisfaict dans le terme, et, pour ce, l'official mandoit au premier prebstre requis de l'admonester de y satisfaire deans quinze jours, sinon que dois lors il estoit tenu pour excommunié. » — Cf., dans le *Formulaire Jeanroy* (Bibl. de Besançon, ms. 396, fol. 67), une formule de *Cum nos alias simplex* dont voici le début : « Officialis curie bisuntine cappellanis universis bisuntine diocesis, salutem in Domino. Cum nos alias per certum juratum nostrum injunximus N... ut ipse infra certum terminum super hoc statutum, tunc futurum et nunc elapsum, redderet et solveret honorabili viro N... summam... francorum ex certa causa scripta et contenta in quodam prothocollo obligatorio, injunctorio, monitorio et excommunicatorio propter hoc sub sigillo curie bisuntine confecto... » L'acte constatait ensuite que le débiteur ne s'était pas exécuté et se terminait par l'injonction aux desservants d'avoir à annoncer au prône son excommunication.

fructueux pour lui : il suffisait de faire mentionner par le procureur qui le délivrait que le mandement était impétré « expressément » par le créancier pour que celui-ci eût le droit de se faire rembourser ses frais de voyage par le débiteur[1]. C'était même la source d'un abus très fréquent et que d'innombrables dépositions signalent. Des personnages, souvent à peu près illettrés : merciers, marchands, usuriers, obtenaient des lettres de notariat de l'officialité, prêtaient le serment requis d'obéissance à l'archevêque, à son vicaire général et à l'official et s'engageaient surtout à recevoir par la suite sous le sceau de la cour de Besançon tous les testaments et actes de dernière volonté qui se présenteraient ; en revanche, ils étaient exempts de payer les droits ordinaires pour l'apposition du sceau archiépiscopal sur les actes recueillis par eux[2]. Ils groupaient dès lors, pendant plusieurs semaines, les affaires de dettes, et lorsqu'ils se rendaient à Besançon pour leur commerce, d'un seul coup impétraient des cent et des cent vingt *cum nos alias ;* ils faisaient écrire sur tous par leur procureur qu'ils les avaient obtenus « expressément » et dès lors se trouvaient en droit d'exiger de leurs débiteurs cent ou cent vingt fois le prix de leur voyage[3]... Le curé de Roche-les-Clerval,

1. Les textes abondent à ce sujet dans les dépositions. Cf. notamment, dans l'*Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 10 v°, la déposition de Fr. Merceret de Saint-Hilaire, qui précise bien le mécanisme de l'opération.

2. De nombreux manuscrits de la bibliothèque de Besançon nous ont conservé la formule des *Juramenta notariorum officialitatis :* cf. notamment, fonds général, ms. 396, fol. 2 et suiv. — Sur les abus des notaires, cf. *Déposition de Le Maire*, fol. 11 v°. Les lettres de notariat se donnaient à des gens « comme marchans et aultres qui n'en faisoient profession, mais avoient procuré d'estre faictz notaires pour estre exemptz du seel, lequel toutesfois ilz ne délaissoient faire payer aux debteurs et pauvres excommuniez ». — Cf. également, *Sommaire des Abuz*, fol. 8 v° : « Aulcungs qui ne sçavoient quasi lire ny faisoient aulcune profession de notariat ains de marchandise et prenoient ledit notariat pource qu'ilz vendoient leurs daurées à crédit et obtenoient une infinité de *cum nos alias*, citations et aultres exploictz à droit propos pour gaigner le seel d'iceulx, vehu que les notaires dudit Besançon estoient exemptz dudit seel. *Item*, de plusieurs escuyers et gens ecclésiastiques. » — Dans le même sens, nombreuses dépositions, et notamment (*Ressort de Baume*, fol. 16 v°) celle du notaire Mathey, de Vaucluse, procureur d'office de la seigneurie du lieu.

3. *Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 16 v°, Déposition du notaire Mathey, de Vaucluse. — *Ibid.*, fol. 10 v°, Déposition de Fr. Merceret de Saint-Hilaire, etc. — Ces pratiques étaient contraires aux dispositions du Concordat de 1559, qui portait : « *Item*, qu'ès impétrations des *cum nos alias* ou aultres mandemens ne sera mise ny apposée la certification de l'impétration personnelle et expresse, en cas que l'on en impètre plusieurs ensemble et à mesme voyage » (Petremand, *Ordonnances*, l. VI, t. VII, art. MCCXCIII, p. 235).

dans sa déposition, raconte qu' « ung quidam de Sainct-Ypolite qu'il n'a sceu nommer, pour 300 *cum nos alias* qu'il avoit faict venir tout à ung coup dudit Besançon, il en avoit heu et reçeu des parties 300 testons en valeur de six groz pieces »[1]. A 12 gros le franc, c'est 150 francs — une somme relativement considérable — que le marchand en question avait réalisés.

D'ailleurs, le créancier n'opérait pas toujours en personne. Il s'en remettait souvent aux courriers de ce soin ; les parties n'y gagnaient rien. Ici encore, laissons parler les textes : « Souvantes fois », disent les échevins de Deluz, « par ung mesme courrier et messaigier, l'on en envoyoit citer plusieurs d'iceulx en mesme temps et par ung mesme vouaige ; et toutesfois l'on leur faisoit payer à chacun d'iceulx dix solz pour le vouaige entier du courrier et austant que s'il n'y fut venu que pour ung, oultre plusieurs aultres frais qu'ilz leurs comptoient, desquelz ilz les faisoient de rechiefz obliger et par après les molestoient[2]. » Mêmes pratiques, comme on voit, mêmes moyens de pressurer, de fouler le pauvre peuple. Mais ce qui est curieux surtout, c'est la manière dont procédaient les courriers dans leurs citations.

Ces personnages étaient naturellement haïs des paysans. Aussi s'attardaient-ils le moins possible dans leur mission. Ils apportaient en bloc aux curés et aux vicaires une vingtaine de citations pour que ceux-ci, conformément à leur devoir, les fissent exécuter. Mais ils n'avaient garde d'attendre que les prêtres eussent en effet notifié l'acte aux parties pour leur réclamer leur *executum*. Le curé de Roche-les-Clerval nous apprend « qu'ilz contraignoient quelques fois lesdits sieurs curé ou vicaire, par menasse qu'ilz leur faisoient, ... qu'icelluy curé ou vicaire testifioient de l'execution desdits mandemens sans en avoir parler à la partie contre lesquelz se ouctroyoient ». Et il ajoute qu'une fois il y avait été pris personnellement, et qu'il avait bel et bien « exécuté ung mort sur le mandement que ung courrier luy apporta et précipita d'avoir son *executum* »[3].

Hâte illégale? Nullement. Les statuts synodaux, dans l'édition

1. *Enquête de 1577, Ressort de Baume*, fol. 43.
2. *Ibid.*, fol. 3.
3. *Enquête de 1577, Ressort de Baume*, fol. 43 v°; *ibid.*, fol. 52 v° : Les courriers apportaient d'un coup une vingtaine de citations, se faisaient payer vingt voyages, « et estoient executez les mandemens par les curez ou vicaires tout incontinant et sans en advertir la partie sur laquelle icelle exécution se

de 1560, sont formels à ce sujet[1] : « Que les curés et les vicaires, disent-ils, exécutent avec diligence et rapidité les mandements de notre chambre et de notre cour d'officialité; mais qu'ils se gardent de les notifier aux parties tant que le courrier n'est pas à bonne distance et bien loin du village, de peur qu'on ne le maltraite. » Le courrier parti, les curés, d'ailleurs, ne se pressaient pas toujours d'aller notifier les mandements. Beaucoup les gardaient par devers eux jusqu'au prochain dimanche; un témoin nous les montre se rendant à la messe tandis qu'on porte derrière eux un plein tamis de *cum nos alias*, de monitions et d'interdits[2]. Ils les lisaient au prône; longue lecture : elle leur prenait parfois plus de temps que leur messe même. Si le paroissien cité n'était pas là, c'était tant pis pour lui : il était contumace[3]. Le cas, en montagne surtout, devait être fréquent. Les paroisses étaient vastes, comprenant cinq ou six villages souvent distants d'une ou deux lieues et d'ailleurs non agglomérés; l'été, la bonne moitié des paysans vivait sur les hauts pâturages ou

fesoit et rendoient ausdits courriers telz mandemens avec ledit *executum* soubsigné de leurs mains et plusieurs jours après en advertissoient ladite partie, laquelle par quelquefois à ceste occasion ne pouvoit comparoir à l'assignation, mais estoit excommuniée à contumace ».

1. *Statuta Synodalia Ecclesiae Bisuntinae*, Lugduni, 1560, in-4°, p. 244 : « Statuta de mandatis exequendis, art. II : Curati seu eorum vicarii diligenter et prompte exequantur mandata Camerae nostrae et Curiae nostrae Bisuntinae. Nec notificent parti contra quam fiet exequutio, donec portitor seu nuntius mandatorum longam fecerit viam, id est, donec procul jam recesserit a loco, ne male tractatur. » — Cf., *Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 43 v°, la déposition du curé de Roche-les-Clerval : « Ce que lesdits courriers avoient accoustumé faire, pour ce qu'ilz craingnoient estre rencontré et battu par les parties débitrices, de sorte que ordinairement ilz avoient et extorquoient l'execution dudit mandement avant que l'on heust parlé aux parties, voyres que lesdits courriers desjà estoient une lieue toing..., ce que se faisoit suyvant les bien vieulx statutz cynodaux. »

2. *Enquête de 1577*, *Ressort d'Orgelet*, fol. 10, Échevins de Chambéria : Le sieur d'église qui faisait le prône « emploioit plus de temps à pronuncer et lire les contumaces et excommunications qu'il ne faisoit de célébrer la saincte messe ». On était contraint parfois « de les porter dans des tamis, tant il y en avoit ».

3. Cf. l'aveu des *Statuta Synodalia*, p. 246, art. V : Comme il arrive souvent « quod citati eo modo (au prône) non percipiunt et ignorant se citatos esse et cum magno conscientiae suae periculo in sententiam excommunicationis incurrunt, statuimus... quod literae citatoriae et alia expleta.... demandentur ad proprias personas citandorum vel executorum si personae ipsae reperiri poterint de facili, et tutus pateat ad eos accessus; sin autem ad eorum domicilium ». La dernière restriction laissait le champ libre à bien des abus.

en forêt, dans des « loges »; le nombre des contumaces s'en accroissait d'autant[1].

D'ailleurs, l'excommunication simple ne suffisait pas. Les statuts synodaux de 1560 distinguent la majeure et la mineure[2]. On commençait par l'une; on continuait par l'autre. On impétrait pour ce faire un second exploit nommé *aggra*[3]; puis, quinze jours après, l'interdit procurait l'excommunication des femmes, enfants et famille du débiteur[4]. Venaient ensuite les premières monitions : les excommuniés, cette fois, se voyaient maudits des malédictions perpétuelles, « desquelles Dieu mauldit Cahin, Dathan et Abiram, et estoit interdit à tous de communiquer avec eux ny de leur donner accès ès fours, moulins et aultres lieux ». Enfin, les secondes monitions et les tierces : les malédictions croissaient toujours, « jusques à imploration du bras séculier pour déchasser des villes lesdits excommuniez, aggravez, interdictz et mauldictz »[5]. — Peines profitables pour qui les lançait : une famille de sept personnes était-elle frappée d'interdit? C'était sept absolutions qu'elle devrait se procurer plus tard, et les absolutions ne se donnaient pas[6]. — Peines fructueuses pour les

1. Cf., dans l'*Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 64 v°, la déposition d'un paysan de la Sommette qui note que les villages de sa paroisse étant très éloignés les uns des autres et de l'église paroissiale et le curé naturellement ne se dérangeant pas, des surprises étaient fréquentes; beaucoup se trouvaient excommuniés qui ne le savaient pas.

2. *Statuta Synodalia*, p. 266 : « Et major quidem non solum a perceptione sacramentorum privat, sed etiam a convictu et omni commercio fidelium, etc... »

3. Par abréviation pour *aggravatoriae* (*litterae*). Cf. des modèles de telles lettres dans le Formulaire Jeanroy : fol. 68 v°, *Littere aggravatorie per si; per quia; interdictum per si;* fol. 69, *Prima*, *Secunda*, *Tertia Monitio*, etc.

4. *Enquête de 1577*, *Ressort de Vesout*, fol. 20 v°, Échevins de Montbozon. « Les femmes, enffans, domesticques et tous ceulx de la famille desdits excommuniez encourent la mesme excommunication et sont frustrez de la communion des crestiens et participation des Sainctz Sacremens de l'Église, ausquelz les molains, fourcs, fontainnes sont interdictz, sy avant que les mugniers, fourniers et aultres leurs administrans quelques aides et assistances ou les recepvans en leurs maisons et familiarité sont de mesme excommuniez. » — Cf. *Statuta Synodalia*, p. 266 : « Excommunicatio minor incurritur ob participationem cum excommunicato majori excommunicatione. »

5. *Déposition de Le Maire*, fol. 10. Ces exploits « ne se donnoient à congnoissance de cause, ajoute Le Maire, car il n'y a procureur audit Besançon qui n'en ayt tousjours un grand nombre au blanc, que chacun procureur ou notaire a accoustumé de signer, et se remplyent par le premier qui s'en veult ayder ».

6. *Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 9 v°, Déposition de Fr. Merceret

créanciers : pour chaque nouvel exploit ils comptaient au débiteur les frais d'un nouveau voyage à Besançon, fait ou non ; ils pouvaient aller ainsi jusqu'à sept, au dire du curé de Dammartin, « assavoir, pro monitorio, pro excommunicatione, pro aggravatione, pro interdicto, pro prima, secunda et tercia monitione, sans les aultres frais accessoires »[1]. — Mais peines terribles pour de pauvres croyants. Dans leurs dépositions, échevins, curés et vicaires de villages sont unanimes à noter l'impression d'épouvante que causaient aux fidèles ces anathèmes solennels, lancés par le prêtre d'une voix forte au cours de la messe, « à son de cloches, chandelles estainctes, avec malédictions énormes et espouvantables »[2]. Le peuple, disent les échevins de Vesoul,

de Saint-Hilaire : « Dict qu'il a esté par cy-devant plusieurs fois excommunié et l'est encoire... en 23 articles pour plusieurs petites sommes, plusieurs desquelles et quasi le tout il a ja payé et satisfaict, et toutesfois il n'a peut encor obtenir le bénéfice d'absolution pour ce qu'il n'a peut espargner l'argent qu'il luy convient avoir pour obtenir 23 absolutions à luy nécessaires, jaçoit il ayt (pour ceste effect) le consentement de ses créanciers. » Cf. également *Sommaire des Abuz*, fol. 4 v° : chaque absolution devait être scellée ; l'apposition du sceau, à elle seule, coûtait deux gros. — *Id.*, *Ressort de Baume*, fol. 62 v°, Déposition de Jean Gerron, de La Sommette : Il raconte comment, ayant été excommunié une fois par contumace, tout son ménage le fut par la suite avec lui ; il dut obtenir autant d'absolutions distinctes qu'il comptait de parents. Cette répétition des mêmes taxes était une des grandes sources de profit de l'officialité. Le *Sommaire des Abuz* en donne un exemple curieux et qui montre bien comment on spéculait sur elle. Il nous apprend (fol. 4) qu'il se passait assez fréquemment des contrats de louage sous forme d'obligations entre des bourgeois et des manouvriers. Ces derniers s'engageaient, *per injunximus et monemus*, à servir les premiers un ou deux jours par semaine. A Salins, de même, il arrivait souvent que des manouvriers de la Saunerie et du Puits-à-Muire s'obligeaient un an durant à bailler chaque semaine un salignon de sel à quelque bourgeois. Contrats dangereux : les manouvriers manquaient-ils un certain nombre de fois à leur engagement? Les créditeurs qui leur avaient avancé de l'argent en échange de ces promesses de services ou de sel obtenaient au bout de l'an un *cum nos alias* pour 50 ou 100 termes, plus ou moins selon les cas. Ils le mettaient à exécution, et les manouvriers, pour être absous, devaient d'abord payer les dépens ; deuxièmement, se faire absoudre ; troisièmement, acquitter le principal. Ils devaient de plus payer « austant de termes, austant d'absolutions, que coustaient, sans la despaiche d'icelles, seulement pour le seel, chacune 2 gros ». Or, les salignons valaient à Salins chacun 8 engrognes! On ne faisait d'ailleurs qu'un acte : si l'excommunié était censuré pour 50 termes, on mettait en marge « 50 absolutions » et on le faisait payer comme s'il y avait eu 50 actes de dressés.

1. *Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 5 ; cf., également, *Déposition de Le Maire*, fol. 10 v°.

2. Traduction littérale de la formule qui figurait dans les monitoires : « Campanis pulsatis, candelis accensis, et postmodum extinctis ad terram... »

« en fremissoit d'horreur » ; mais en même temps les consciences se révoltaient à voir tant de fidèles, « pour raison de si peu de choses, à si légère occasion, estre jectez hors de la communion et société des chrestiens »[1].

Expression qu'il faut prendre dans son sens littéral. L'excommunié se voyait interdire l'accès des églises, des cimetières et généralement de tous les lieux consacrés. Violait-il l'interdiction, il était aussitôt tiré en cause à l'officialité et condamné à une forte amende pécuniaire : d'où, s'il ne la payait pas, nouvelle poursuite et nouvelle excommunication. Le curé, à son tour, était poursuivi pour négligence[2]; poursuivis pareillement tous ceux qui hantaient l'excommunié ou sa famille, tous ceux qui l'approchaient, conversaient avec lui, lui rendaient service, le laissaient entrer chez eux; l'intérêt, la crainte des sanctions pécuniaires procuraient ainsi aux sentences d'église un respect qui ne se doublait pas d'approbation. — Pareillement, l'excommunié, ou plutôt l'interdit se voyait refuser l'accès des fours, des moulins, des fontaines publiques, des édifices banaux. Enfin, son témoignage ne pouvait être reçu en justice, et s'il venait à mourir, son corps n'était pas accepté en terre sainte[3]. On l'enterrait sans prêtre, dans la campagne, et c'était pour sa famille, c'était aux yeux des siens et de tout le village le malheur suprême.

1. *Enquête de 1577, Ressort de Vesoul*, fol. 1 v°. Cf., *ibid.*, fol. 5, Échevins de Jonvelle; fol. 10, Échevins de Jussey; fol. 20, Échevins de Montbozon, etc. — Cf. également *Ressort de Gray*, fol. 6, Échevins de Vellexon. Le peuple était quelquefois si scandalisé du grand nombre des excommunications « que plusieurs habandonnoit le service divin ».

2. *Sommaire déduction*, fol. 4.

3. Les *Statuta Synodalia* prévoient (*Tit. de Cessione Bonorum*, éd. de 1560, p. 250) la possibilité pour l'excommunié à l'article de mort d'obtenir l'absolution du prêtre « mediante cessione bonorum suorum ad opus creditorum suorum aut interveniente cautione idonea »; l'absous, dans ce cas, s'engageait, s'il guérissait, à aller trouver « illum a quo erat absolvendus, suscepturus mandatum ejus super illis pro quibus erat excommunicatus », sinon il retomberait à nouveau sous le coup de l'excommunication. Mais la facilité d'être enterré en terre sainte n'était pas accordée à ceux « qui per annum continuum et ultra sententiam excommunicationis sustinuerint... licet in infirmitate cessionem bonorum suorum fecerint aut cautionem dederint ut supra, nisi prius absolutionem meruerint de consensu creditorum suorum et de nostra aut vicarii nostri generalis licentia speciali processerit, ut per hoc magis timeatur ecclesiastica censura » (*Ibid.*, art. XI, p. 254). En fait, par conséquent, c'était à un nombre restreint d'excommuniés, — à ceux qui n'étaient pas dans la misère, mais dans une gêne passagère, — que pouvait s'appliquer le bénéfice de la *cessio bonorum*.

Les dépositions abondent en plaintes, en doléances sur ce point. Des cadavres, couramment, restaient quatre ou cinq jours sans être ensevelis, pendant que les parents du défunt, de pauvres paysans tout émus à la pensée d'un enterrement en terre profane dans un coin de champ, d'un enterrement qui laisserait le corps exposé aux outrages des bêtes, s'épuisaient en démarches auprès des créanciers pour obtenir d'eux quelque accommodement et leur consentement nécessaire à l'absolution du cadavre. Ce ne sont que récits douloureux de cadavres enfouis aux champs, sous un arbre ou près d'une croix, puis déterrés ensuite et transportés au cimetière sitôt que la dette avait pu être payée[1]. Bien plus : un homme de La Sommette, Jean Gerron, ne raconte-t-il pas dans sa déposition l'histoire extraordinaire de « fut messire Claude Mouroland, prebstre et derrier curé audit Ayson », qui « de son vivant estoit excommunié et aux jour et heure de son decès et trespas, tellement qu'il demeura deux ou trois jours sans estre enterré; et luy mesme que deppose l'a aultres fois faict excommunier par *cum nos alias*, et toutes fois, ledit messire Claude Mouroland ne délaissoit de célèbrer messe, faire office de curé et excommunier les aultres... Et ainsi il dit ledit curé avoir continué faire jusques à son décès, tout excommunié qu'il estoit, au grand scandalle de sesdits parrochiens[2]. »

IV.

Abus exceptionnels? Dépositions tendancieuses? Curiosités d'histoire notées par les contemporains pour leur rareté même ou

1. Cf. par exemple, *Enquête de 1577*, *Ressort de Gray*, fol. 49 v°, Déposition du notaire Lamy, d'Avrigney : « Sont envyron vingt ans furent Perrenot Fretigney, Pierre Vuillemot, Cl. Boivin, Cl. de La Porte, Jehan Boivin, Thevenin Amiot et tant d'aultres qui, au moyen de telle censure estantz mortz, ont demeurez environ huit et dix jours en leurs maisons, mortz, soubz espoir que leurs enffans avoient de convenir avec leurs créanciers pour obtenir leurs absolutions. Ce que ne pouvant faire ont esté contrainctz porter en terre profane leurs corps tout puantz et gastez, chose très pitoiable. » Les enfants, deux ou trois ans après, ayant réussi à acquitter les dettes paternelles et obtenu licence de l'official, ont « deterrez lesdits corps, les ungs pourriz, d'aultres les oz, pour les pourter inhumer au cymetière dudit Avrigney, ce que s'est faict ordinairement en temps d'ivert, craingnant que par la puanteur desdits corps ne s'engendra maladie contagieuse. » — Pour des faits analogues, cf. *Ressort de Baume*, fol. 12, Échevins de Vy-les-Belvoir; *Ressort de Gray*, fol. 28 v°, Curé de Champtonnay, etc.

2. *Enquête de 1577*, *Ressort de Baume*, fol. 62 v°.

leur singularité? Nullement. Sur ce point encore, nos textes parlent haut, et ils sont décisifs. Quelle est la valeur exacte du chiffre que donnent, dans leurs conclusions[1], les deux officiers bailliagers Le Jeune et Hugonet, lorsqu'ils évaluent à 40 ou 50,000 en moyenne le nombre des excommuniés du diocèse? Nous ne le savons pas, et il s'agit là évidemment d'une évaluation très libre, probablement tendancieuse[2]. Mais nous possédons en revanche une multitude de chiffres partiels, dûment contrôlés, et qui sont réellement impressionnants. Ce sont les curés ordinairement qui les fournissent : ils tenaient registre des excommuniés de leur paroisse, et les enquêteurs ne manquèrent jamais, en 1577, de leur demander à quel total s'élevait le nombre des sentences au moment de la suppression des excommunications. Veut-on quelques-unes de leurs réponses? Prenons-les au hasard.

Voici, dans le bailliage d'Amont, le curé de Pesmes, Pierre Ancel; le 17 décembre 1575, il restait dans sa paroisse 85 excommunications dont on n'avait pas obtenu l'absolution. A Bucey-les-Gy, chiffre plus fort : il y avait souvent, déclarent les échevins, plus de 200 excommuniés dans la paroisse. A Faucogney, un prêtre qui dessert l'église paroissiale a vu lire couramment à la grand'messe 120 sentences d'excommunication. Au bailliage d'Aval, mêmes réponses. Le vicaire de Légna et Fétigny présente son registre : il contenait, lors de la suppression, 60 noms, « et quasi tous pour debtz ». A Rothonay, la moyenne, d'après le curé, était de 40 excommuniés; à Sezeria, d'après le vicaire, de 20[3]. Et il s'agit là de tout petits villages. Mais voici mieux. Dans la paroisse de Morteau, d'après attestation écrite du curé de Jougne, « ilz sont demeurez par aulcunes années 500 ou 600 articles à absoudre, tant *pro contumacia*, *re confessa*,

1. *Sommaire des Abuz*, fol. 5.

2. L'avocat fiscal au parlement Pierre Froissard de Broissia et le procureur général Henri Camu, répondant, le 22 novembre 1572, aux doléances de l'archevêque Claude de La Baume, lui déclarèrent « qu'il s'est veu plus de trente à quarante mil personnes excommuniées en même temps dans son diocèse, non pour délitz, ains pour sommes de deniers » (Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 51 Procureur, fol. 51). Mais, en 1583, dans un long mémoire adressé par le parlement au roi sur la question des excommunications, en date du 13 juin, les conseillers se rallient au chiffre de 40 à 50,000 (Arch. du Doubs, Parlement, liasse B 0974).

3. Les *Statuta Synodalia* leur en faisaient une obligation, comme de tenir un registre des baptisés (éd. de 1560, p. 246). Ils devaient d'ailleurs présenter ces registres à l'examen des visiteurs.

adjudicata, quam aliter »[1]. Il faut noter l'expression « articles » ; « sentences » en effet serait impropre ; le cumul des excommunications n'était pas interdit, et l'on voyait fréquemment de pauvres gens frappés à la fois de trois ou quatre ou même de dix ou douze anathèmes... Le dossier des officiers d'Aval contient d'ailleurs un document fort intéressant ; c'est une copie textuelle, fournie par le vicaire, du *Manuel* des excommuniés de la paroisse de Morteau en 1570[2]. La paroisse était vaste, comprenant tout le val. Elle se divisait en cinq quartiers ; voici pour chacun d'eux les chiffres inscrits :

Quartier de la Grand'Combe . . .	162	noms
— de Montlebon	119	—
— du Lac	88	—
— des Fins	99	—
— de la Grand'Ville . . .	112	—
Total.	580	noms

A la suite du relevé, un certificat du vicaire atteste que tous les noms transcrits par lui étaient bien enregistrés au registre en 1570. Il y en a au total, dit-il, 362. Or, nous en avons compté en réalité 580. L'écart s'explique par ce fait que plusieurs avaient procuré leur absolution ; les 362 qui restaient l'avaient négligé. Le vicaire ajoute d'ailleurs que bon nombre d'entre eux ont été absous depuis l'édit de suppression des excommunications par le parlement ; il a rayé d'un trait d'encre leurs noms sur sa copie. Il note enfin que, depuis huit ans qu'il réside à Morteau,

1. Pour références, cf. *Ressort de Gray*, fol. 37 v°, 68 ; *Ressort d'Orgelet*, fol. 17 v°, 18, 19. — Autres chiffres : *Ressort de Gray*, fol. 10, Curé de Bétoncourt : il relève sur son registre et celui de son prédécesseur environ 120 articles. — *Id.*, ibid., Curé de Lavigney : il en relève 46. — *Id.*, ibid., Curé de Fleurey : il en relève 26. — Fol. 31, Curé de Valay : il reste 23 articles qui n'ont pas été absous sur son registre. — Fol. 49 v°, Notaire Lamy, d'Avrigney : il a toujours vu de 60 à 80 excommuniés à Avrigney. — *Ressort d'Orgelet*, fol. 11, Curé de Savignia : dans sa paroisse (3 villages), il y avait, lors de la suppression, 267 excommuniés qui ont été absous depuis. — *Ressort de Quingey*, fol. 8 v°, Échevins de Torpes : on lisait en moyenne au prône, chaque dimanche, de 15 à 16 excommunications. — Fol. 9, Échevins de Fourg : on en lisait de 9 à 10. — *Ressort de Baume*, fol. 11, Curé de Grand-Crosey ; en 1572, il comptait 36 paroissiens excommuniés en 110 articles ou sentences. — Fol. 1, Curé de Deluz : environ la moitié de ses paroissiens étaient excommuniés. — Fol. 4, Curé de Dammartin : en 1572, 42 paroissiens étaient excommuniés en 210 articles, etc...

2. *Enquête de 1577, Ressort de Morteau*, attestation non paginée.

il a vu se produire plusieurs enterrements en terre profane. Ce document objectif confirme d'ailleurs ce que nous disions plus haut sur le cumul possible des sentences; il le confirme même d'une manière éclatante. Nous avons fait pour deux quartiers (la Grand'Combe et Montlebon) le relevé comparatif des noms et des sentences, d'après les indications du *Manuel*. A la Grand'Combe, 98 paroissiens sont excommuniés par une sentence; 18 par 2; 10 par 3; 3 par 4; 7 par 5; 6 par 6; 1 par 8. A Montlebon, 70 le sont par 1; 25 par 2; 7 par 3; 4 par 4; 7 par 5; 2 par 9; 1 par 12; 3 par 13. — Autre texte, mêmes constatations. Un certificat du vicaire de Vercel, Nicolas Perrenot, en date du 15 mai 1577, établit qu'au 15 décembre 1572, 131 noms étaient portés sur son registre des excommuniés. Parmi eux, Michel Goussot de Longechaux était l'objet de 22 sentences, dont 14 rendues par contumace[1]; ses enfants, Guillaume et Richard, étaient excommuniés chacun deux fois; Pierrot Regnier de Longechaux cumulait de son côté 28 sentences, et son homonyme Claude, — un record, — 32!

Qu'il y ait eu ou non, à de certaines époques, 30, 40 ou 50,000 excommuniés en Comté, peu importe. Les chiffres que nous avons sont suffisants pour prouver que la procédure d'excommunication n'était pas une rareté, mais s'employait couramment dans la Comté du XVIe siècle.

On devine les effets de pareilles pratiques. Effets moraux d'abord et religieux. Tout ce qu'il y avait en Comté de pieuses gens capables de mettre leur foi au-dessus d'intérêts divers étaient scandalisés sincèrement par ces abus extrêmes. Négligeons, si l'on veut, comme intéressées les protestations indignées

1. Les huit sentences prononcées contre lui directement pour dettes impayées l'avaient été pour les sommes et les créanciers suivants :

1. A requête de Richard Malarmey de Besançon, pour 3 fr. 4 gr.
2. — de M. de Verchamp, pour 3 fr.
3. — de Jean Gigouley le Jeune de Besançon, pour 12 gros.
4. — du même, pour la même somme.
5. — de Guill. et Jean Belin de Vercel, pour 10 fr. 4 gr.
6. — de Jean Malarmey de Besançon, pour une émine de froment.
7. — de Hugues Caillot de Sancey, pour 12 gros.
8. — de maître Philippe de Domprey, pour 9 gros.

Relevé intéressant à plus d'un titre : il indique d'une part pour quelles faibles sommes (le gros était le douzième du franc, en Comté) certaines de ces sentences étaient portées. Il montre à l'œuvre d'autre part les bourgeois des villes, agissant comme prêteurs auprès des paysans.

des parlementaires de Dôle ou des officiers bailliagers contre l'usage indiscret d'une peine terrible, la plus terrible qui pût atteindre un vrai croyant. Mais faudra-t-il pareillement négliger les témoignages des simples prêtres, du clergé des campagnes : curés et vicaires de village? C'est le vicaire de Cresancey qui déclare « que le peuple debvroit estre plus tost appeller à venir à l'église et aux divins services que s'y font, que rechercher les moiens de l'en déjecter. Pour austant », ajoutait-il, « que aulcungs peu devotieux seroient bien ayses d'estre excommuniez pour n'y point aller du tout[1]. » — C'est le vicaire de Choye qui, la mort dans l'âme, a dû parfois exécuter des mandements pour dettes infimes et expulser de l'église « des pouvres gens excommuniez, au regret des assistans au divin service »[2]. Il se réjouit de l'édit de la cour, « par lequel elle a faict cesser et mis fin à chose tant habominable que, pour debtz, l'église soit interditte à ses enffans ». — Le curé de Champtonnay raconte, très simplement, comment, lorsqu'il était vicaire d'Avrigney, un de ses paroissiens étant mort excommunié pour dettes et ayant été enterré en terre profane, il le fit, quatre mois après son décès, exhumer et enterrer en terre sainte, « mehu d'une piété et charité chrestienne » : il paya les frais nécessaires et fit remise aux enfants du défunt de tous ses droits curiaux[3]. — Le curé de Vellexon déclarait au prône à ses paroissiens que les gelées, les tempêtes, les grêles, les « orvales » de toute nature qui fondaient sur eux n'étaient que le témoignage de la colère céleste contre l'abus honteux de l'excommunication au comté de Bourgogne[4]. Jusqu'au curé de Champagney qui, racontant comment plusieurs de ses paroissiens « l'ont voulu baptre et oultrager pour les avoir dénoncez excommuniez en son prosne et, estant telz, leur avoir reffusez les saints sacremens de l'Eglise », n'en a l'air ni trop fâché, ni trop surpris; il aurait bien voulu, dit-il, ne pas jeter d'anathèmes; mais il fallait bien qu'il obéît[5].

Difficile en effet était la situation des prêtres de campagne. C'étaient eux qui devaient faire exécuter les mandements, eux qui

1. *Enquête de 1577, Ressort de Gray*, fol. 17 v°.
2. *Id., ibid.*, fol. 48.
3. *Id., ibid.*, fol. 28 v°.
4. *Id., ibid.*, fol. 6.
5. *Id., ibid.*, fol. 39 : « Il heust volontier voulu administrer à iceulx lesdits saincts sacremens. »

devaient excommunier les malheureux endettés, eux qui risquaient par conséquent de s'attirer bien des haines et des malédictions. Beaucoup en témoignent et concluent, avec le curé de Pesmes : « Telles voyes d'excommunication n'engendrent que querelles, inimitiés et fascheries entre les curez de ce pays et leurs parrochians[1]. » Cela, d'autant plus que le clergé du temps n'était pas toujours exemplaire. Sans parler de prêtres avides, comme ce messire Humbert Broquard, curé de La Boissière, qu'un témoin nous montre[2] « prestant deniers à usure ou aultrement à tous venans, puis, quand le terme du payement approuchoit ou qu'il estoit expiré » obtenant des contumaces et faisant excommunier les parties, « que luy estoit d'austant plus facille, parce qu'il estoit notaire dudit Besançon », — d'autres s'arrangeaient habilement pour tirer profit personnel des excommunications.

Beaucoup de dépositions du bailliage de Baume nous révèlent que plusieurs curés possédaient deux registres d'excommunications : l'un, le registre officiel qu'ils soumettaient à l'inspection des visiteurs, mais qui ne contenait pas tous les noms; l'autre, un registre secret, où ils portaient un certain nombre de ces noms. Vers Pâques, « si telz excommuniez escriptz audit registre secret composoient avec eux, ils les tenoient pour absol, jaçoit qu'ilz n'eussent aulcune absolution ». Par ce moyen, ils gagnaient chacun an « bone et notable somme »[3]. Et sans trop charger leur conscience : ne pouvaient-ils se dire, au fond, qu'en agissant ainsi, qu'en tenant pour absous des excommuniés, ils leur évitaient des frais intolérables et les souffrances morales d'une peine imméritée? Dans le long plaidoyer, — bien vague d'ailleurs et bien vide, — que les statuts synodaux de 1560 prétendent diriger contre les détracteurs de l'excommunication pour dettes[4], et qui consiste à peu près uniquement à vanter l'impartialité d'une peine qui frappe également les riches et les pauvres[5],

1. *Id.*, *ibid.*, fol. 38 v°.

2. *Ressort d'Orgelet*, fol. 5, déposition du notaire Jaquard d'Orgelet.

3. *Ressort de Baume*, fol. 52 v°. — Cf. *ibid.*, fol. 25, 48, 54, 62 v°, etc...

4. P. 251 et suiv. Ce plaidoyer ne se retrouve pas dans l'édition ultérieure des *Statuta*, celle de 1575. Il débute ainsi (p. 251) : « Tam propter curiosos et detrahentes censuris ecclesiasticis quam propter simplices qui, ob ignorantiam rerum, aliquando scandalizantur, operae pretium erit paucis, cum Dei gratia, exponere quid sit excommunicatio et quotuplex sit. »

5. Quant à ces derniers, le plaidoyer fait preuve (p. 268) d'un tranquille optimisme : « Pauperes vero, subtrahendo nunc aliquid sibi de demenso suo,

un passage est frappant : celui où le rédacteur note, en termes précis, la gravité toute particulière d'une pareille peine dans un pays comme la Comté, où tous les paysans se connaissent, se tiennent, sont parents ou alliés; quelle honte, quelle souffrance pour le pauvre homme qu'on chasse de l'église et qui seul, à l'écart, reste frappé de déchéance morale pendant que tous ses parents, tous ses amis sont à la messe[1] !

Il est vrai que l'abus même finissait bien souvent par tuer tout l'effet de pareilles sentences. Les prêtres sont nombreux qui, dans leurs dépositions, signalent la désaffection, le dégoût des fidèles pour l'église, leur sentiment de révolte devant les expulsions. Au temps des excommunications, déclare le curé de Plaisia, on n'allait plus aux offices. Depuis leur suppression, au contraire, « ung chacun faict si avant son debvoir d'assister au divin service que c'est plaisir et soulagement »[2]. Plusieurs autres témoins notent que le moment était mal choisi, par ce temps de Réforme, pour écarter les fidèles de l'église. L'écuyer Desmolins, de Cresancey, dont la déposition, rédigée tout entière par lui, est un curieux modèle de style amphigourique et dévot, déclare que les hérétiques « qui, par crainte, font mine et semblant d'assister ès églises, pour peu de chose se laissant excommunier, scandalisent la commune en passageant et en se pormenant durant les sainctz services »[3]. Tels les excommuniés de Baumotte-les-Pin, qui disaient tout haut « que l'on les vouloit faire huguenotz malgrez eulx, mais que les excommuniez ne délaissoient de manger des œufz à Pasques et mangeoient bien de la tartre »[4].

nunc suppellectilem suam impignorando vel vendendo, paulatim satisfaciunt cum multo minori damno quam si bona ab aliis distraherentur... » Ce n'était pas l'avis des intéressés, unanimes à préférer le gagement à l'excommunication (cf., par exemple, *Ressort de Gray*, fol. 32, 34, 34 v°, etc.; *Ressort de Quingey*, fol. 7, 7 v°, 8 v°, 9, etc.).

1. « Et maxima poena est in locis ubi habitantes omnes sunt indigenae, multis cognationibus et affinitatibus devincti et noti, qualis est nostra diœcesis, quod omnibus parochianis in ecclesia congregatis solus in platea vel sub arbore cogaris abesse a cœtu fidelium, cognatorum tuorum et amicorum et ab omnibus notari tanquam indignus communione » (*Ibid.*, p. 269).

2. *Enquête de 1577*, *Ressort d'Orgelet*, fol. 3 v°; cf. *Ressort de Baume*, fol. 1, Curé de Deluz : la suppression des excommunications a rendu les paroissiens « dévotieux ».

3. *Ressort de Gray*, fol. 21 v°; cf., fol. 36, Échevins de Pesmes : il y avait danger qu'aucuns « ne se dussent laisser excommunier pour ne point aller à l'église ».

4. *Id.*, *ibid.*, fol. 53 v°; cf. *ibid.*, fol. 28 v°, Curé de Champtonnay : « Ils disoient en commung proverbe qu'ung excommunié mangeoit bien tartre. »

Propos courant et qui passait « en commung proverbe ». Les excommuniés de Pesmes ajoutaient gaiement[1] que, « pendant que les aultres estoient à l'église, ilz faisoient boullir le pot ». Occupation innocente; celle des excommuniés de Fontain l'était moins : pendant que « l'on célèbroit la messe audit Fontain », astucieusement, par le village vide, ils allaient « rouber » leurs voisins[2]. Ceux de Deluz pareillement : les uns allaient au bois; les autres visitaient les héritages d'autrui et y volaient les fruits; d'autres enfin « estoient aux tavernes à yvrongner »[3]. Et c'était la même chose à Beure, à Cresancey, à Champtonnay[4], dans d'innombrables villages comtois. L'excommunication n'était décidément profitable ni à la morale, ni à la religion; comme le dit sentencieusement le curé de Deluz : « Où elle debvoit produire vertu, elle produisoit vice[5]. »

V.

Comment de pareils abus, si graves, si universellement détestés et dénoncés, avaient-ils pu subsister si longtemps en Comté? Car, les véritables sentiments des Comtois, l'enquête des officiers bailliagers les traduit évidemment. Il est clair qu'un grand nombre des déposants, — surtout les échevins des petits villages, — se bornent dans leur déposition à répéter sans originalité les doléances communes; mais, à côté, que de témoignages motivés, spontanés, tous concordants[6] et qui, lorsqu'ils émanent

1. *Id.*, *ibid.*, fol. 36.

2. *Ressort de Quingey*, fol. 10 v°. — *Ibid.*, fol. 12 v°, Échevins de Beure. — Fol. 7 v°, Échevins de Goux, etc...

3. *Ressort de Baume*, fol. 1. Le curé note que ses paroissiens « tomboient en mespris » du service divin.

4. *Ressort de Gray*, fol. 17 v°, 25 v°, 28 v°, etc.

5. Cf., *Ressort de Gray*, fol. 55 v°, la déposition de noble Cl. de Santans, de Marnay, qui « s'esbahit que si longuement les subjectz de S. M. ayent demeurez soub ung joug de telle tirannie et servitute, laquelle, si elle eust esté continuée, il s'asseure que une grande partye du peuple fut tombé en l'erreur d'hérésie ».

6. On ne peut dire d'ailleurs que, dans le détail, tous ces témoignages aient été provoqués, suggérés par les interrogations des officiers bailliagers. Ce serait inexact de dépositions rédigées entièrement par les déposants eux-mêmes, comme celle du curé de Jougne par exemple, ou de l'écuyer Desmolins. — D'autre part, s'il n'y a pas de dépositions favorables à l'excommunication pour dettes, c'est peut-être qu'il était bien difficile de défendre ouvertement une pareille pratique : cela n'empêche pas pourtant qu'on ne sente fort bien chez certains déposants la volonté arrêtée de ne pas dire grand'chose.

de curés ou de vicaires, ne peuvent vraiment être frappés de suspicion!

D'autre part, les essais de réforme ou de suppression de telles pratiques n'avaient pas fait défaut. Marguerite, dès 1529, se préoccupe de la question, soutient son parlement toujours en bataille contre les juridictions d'église, provoque et approuve des mesures propres à remédier à l'indiscret usage de l'excommunication[1]. Charles-Quint, à son tour, voit le problème posé devant lui. En 1532, c'est tout un assaut général des juges laïcs contre la justice d'église; exercice de la juridiction notariale de l'officialité; privilèges de cette cour en matière testamentaire[2]; us et abus des censures ecclésiastiques : tout à la fois est tiré en cause par l'ardeur intransigeante des conseillers dôlois. A l'attaque, le bouillant archevêque Antoine de Vergy riposte énergiquement; il remue ciel et terre à la cour impériale, poursuit le maître de ses mémoires et de son official jusqu'à Bologne[3]. Fort embarrassé et pris entre deux feux, Charles s'en tire en ordonnant de consulter les Etats du Comté[4]. L'ordre fut-il exécuté? Les recès des États d'août 1534 et d'août 1535 nous manquent, et nous l'ignorons. Il nous faut aller jusqu'en novembre 1556, — sous le règne de Philippe II, — pour rencontrer trace, dans les papiers des Etats, de délibérations tenues à ce sujet. Dans cette session, « les gens de l'état de la noblesse et des villes » émirent

1. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 10, Lettres importantes, fol. 21 et suiv. (23 février-22 décembre 1529; 22 mai 1530). — *Id., ibid.*, reg. B 024 Délibérations secrètes, fol. 23 et suiv. (23 novembre 1529; 25 janvier 1530, n. st.; 28 janvier 1530, n. st.) : délibérations diverses du Parlement, par lesquelles, écrit le greffier qui nous les a conservées en les recopiant en 1586, « l'on peult recongnoistre que sont passez cinquante et six ans, la résolution de la Court estoit quasi telle que celle contenue en l'édict depuis sur ce publié », c'est-à-dire en l'édit de 1572. — *Ibid.*, fol. 50 v°, Copie d'une délibération du 18 décembre 1532 concluant à ce qu'on ne puisse excommunier personne pour moins de dix francs.

2. Sur ce point, la controverse se termina par l'octroi d'un diplôme de Charles-Quint en date à Barcelone, 10 mars 1537, qui confirmait les privilèges de l'officialité (*Diplôme*, publ. par J. Gauthier, *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1887, p. 196 et suiv.).

3. Cf., à la Bibliothèque de Besançon, fonds général, ms. 395, fol. 113, copie de la harangue prononcée par l'official à Bologne. — Sur l'archevêque Ant. de Vergy, cf. Castan, *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon*, *Revue historique*, t. I (1876), p. 81 et suiv.

4. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, B 0739 liasse, affaires religieuses, Charles-Quint au Parlement de Dôle, Tolède, 25 février 1534, n. st. (signature autographe).

le vœu qu'il fût interdit à tous « procurer ou impètrer directement ou indirectement, ny faire exécuter aucune censure ecclésiastique contre aucuns, reservé quant aux matières spirituelles »[1]. La décision était radicale. Elle émut profondément l'archevêque, le chapitre métropolitain et le magistrat de Besançon. Tous, pour en conjurer les effets, s'unirent et travaillèrent de leur mieux. Aux états de 1561, ils firent à nouveau revenir la question et remportèrent un succès partiel. Les députés de la noblesse, gagnés, et ceux du clergé firent alliance. Ils convinrent de rédiger une lettre au roi pour le prier de maintenir le *statu quo*. Il est vrai que la résistance de ceux des villes ne put être brisée[2] : ils persistèrent dans leur premier avis et réclamèrent l'inscription au procès-verbal de leurs protestations contre l'attitude des deux ordres privilégiés. En vain. Le débat n'eut pas de conclusion. Il ne pouvait pas en avoir.

Il ne le pouvait pas, parce que trop d'intérêts, de trop graves et de trop bien défendus, auraient été lésés par une mesure radicale. Supprimer l'usage des excommunications en matière temporelle, en matière de dette, c'était supprimer l'officialité elle-même. Non seulement parce que, ce qui déterminait les créanciers à s'adresser à elle de préférence, c'étaient précisément les avantages tout particuliers que leur offrait cette procédure en excommunication, — elle les rendait, nous le verrons plus loin, maîtres absolus de la personne et des biens de leur créancier, — mais parce que, privé de son droit d'excommunier, l'official n'avait plus aucun moyen ni de contraindre les parties à comparaître devant lui, ni d'assurer l'exécution des sentences qu'il rendait. Or, détruire l'officialité, c'était porter un coup terrible à la fortune de l'archevêque. Dès 1532, dans une requête à Charles-Quint, l'archevêque Antoine de Vergy ne spécifiait-il

1. Cf. le *Recès* de ces États dans A. de Troyes, *la Franche-Comté de Bourgogne sous les princes espagnols de la maison d'Autriche;* 1re série : *les Recès des États*, Paris, 1847, in-8°, t. I, p. 25.

2. A. de Troyes, *Recès*, t. I, p. 38-39 : « Et quant aux sieurs de la chambre de l'Estat des villes, a esté dit et declaré qu'ilz concluoient supplier comme ils supplient trés humblement par cestes Sad. Majesté de, suivant ce dont elle avoit esté suppliée aux précédents Estats par messieurs les nobles et desd. villes, les pourvoir indifferemment sur tous les articles dont elle fut suppliée par la résolution des derniers Estats, ... pour estre chose notoirement trés sainte, nécessaire et utile pour l'observation de nostre sainte religion, bien public et soulagement du peuple; requérant les sieurs de l'Estat des villes ce que dessus estre inséré au présent besongné et acte à eulx octroyé. »

pas que les revenus de justice constituaient « le patrimoine principal » de l'église de Besançon, « car, du revenu temporel d'icelle église, c'est bien peu de chose, et ne sçauroit valloir par an trois mil frans »[1]; somme dérisoire, impropre à l'entretien « du preslat de lad. eglise, lequel, oultre sa dignité archiépiscopale, est prince de vostre Sainct Empire ». En vain, pour essayer de briser la résistance de l'archevêque, les États, dans leur vœu de 1556, avaient-ils proposé de lui affecter en dédommagement la première abbaye vacante « revenant à 3,000 francs et au-dessus, pour en faire union aud. archevesché »[2]. Le prélat sans doute n'y aurait point trouvé son bénéfice.

Il n'était pas seul d'ailleurs. Détruire l'officialité, ç'aurait été encore ruiner Besançon. Posséder ou non une cour de justice bien achalandée, question capitale pour une ville sans grande industrie et sans grand trafic : on s'en aperçoit bien, dans la Franche-Comté du XVIe siècle, aux résistances furieuses d'un magistrat de Vesoul contre la création d'un bailliage à Baume, ou d'un magistrat d'Arbois contre la suppression du siège local. C'était, tous les jours ouvrables, le défilé continuel dans la ville des plaideurs accourus des quatre coins du Comté, les auberges regorgeant de clients, les boutiques d'acheteurs; c'était l'arrivée, chaque année, dans les études des praticiens en renom, de ces troupes compactes de jeunes Comtois qui venaient pendant des mois y servir comme clercs, apprendre la pratique et le latin judiciaire, s'initier aux détours d'une procédure captieuse[3]. Par là, la petite ville libre impériale, séparée, isolée du Comté, en restait le grand centre judiciaire, presque à l'égal de Dôle, sa rivale abhorrée. Surtout, dans ses dures maisons de pierre, elle abritait tout un peuple de légistes, de notaires, de procu-

1. Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 395, fol. 108.

2. De Troyes, *Recès*, t. I, p. 25.

3. Par exemple Le Maire, en tête de sa déposition, raconte comment, vu que « toutes expéditions, escriptures et procédures se font en langue latine en lad. officialité de Besançon, l'on avoit par cy devant accoustumé d'y envoyer les jeunes enffans sortans des escolles quant ilz se dédioient à suyvre la practique judiciaire, et ont plusieurs practiciains de ce peys prins le commencement de practique aud. Besançon, moins qu'elle soit beaulcoup différente à la séculière ». Et il raconte ses débuts à Besançon, chez me Jean Patroignet, lors procureur postulant en l'officialité. — Cf. également dans l'*Enquête de 1577*, *Ressort d'Orgelet*, la déposition de Jaques Jaquard d'Orgelet, qui, « à son retour des estudes de Paris, ala demeurer à Besançon à la practique, en la maison de me Cl. Chappuis, lors procureur postulant en l'officialité » (fol. 5).

reurs qui s'accroissait sans cesse, s'enrichissait sans trêve, constituait le principal, le premier élément de sa fortune propre. La ruine de l'officialité aurait été la leur et, la leur, celle de la cité même.

Sur ce point-là non plus, nos textes ne tarissent pas. Textes d'adversaires, sans doute, et qui appelleraient une contre-partie; il serait intéressant de posséder, instruit par les procureurs ou les juges d'officialité, le procès des procureurs ou des juges de bailliage... Mais, cette réserve faite, quel curieux et vivant réquisitoire!

Contre les procureurs d'abord. Il faut entendre leur confrère, leur ancien élève Claude Le Maire, dévoiler les mystères de leurs procédures, les raisons secrètes de leurs fortunes rapides. A l'en croire, rien n'égalait les libertés qu'ils s'octroyaient. Les procès? Ils les menaient à leur gré : « Après la première assignation, l'on les instruict le plus communément sans les plaider à l'audience, ainse se prennent les appoinctemens entre les procureurs des parties sans en empescher le juge[1]. » Aussi, point de gêne : on s'entendait entre confrères, sans vergogne, sur le dos des clients. Le Maire n'a-t-il pas vu souvent son patron, le procureur Patroignet, et son oncle, le procureur Oultrey, chargés des intérêts de deux parties adverses, laisser des six mois de temps la procédure interrompue, puis un beau jour se donner rendez-vous, et, d'un coup, en antidatant trois ou quatre pièces, prendre plusieurs appointements successifs? « En moings de demye-heure, ilz faisoient les procédures que l'on pouvoit et debvoit faire en plusieurs procès en six ou huit mois »[2]. Le juge d'ailleurs n'intervenait jamais : il n'en avait cure. Procureurs fiscaux et généraux de l'officialité étaient des prêtres, dénués d'expérience en pratique, et qui se déchargeaient de tout sur leurs clercs domestiques, « mesme celluy qui est scribe esd. causes fiscales ». S'arranger avec lui n'était pas difficile.

Point de chômage, d'ailleurs, dans le métier de ces procureurs.

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 3. — Le juge se contentait de voir les causes nouvelles « seullement pour savoir qui estoit procureur de la partie adjournée, affin de prendre appoinctement entre luy et la partie citante, estant leur façon telle que luy depposant a veu tenir aud. official plusieurs audiences et appeller par devant luy fort grand nombre de causes sans par led. official dire ung seul mot ».

2. *Ibid.*, fol. 3 v°.

Non seulement les courriers leur servaient de rabatteurs[1], mais, au dire des officiers d'aval, ils savaient passer outre à de vains préjugés : « Pour attirer à leur molin l'eaue », n'écrivaient-ils pas coutumièrement à leurs clients, « encoires qu'ilz fussent des plus abjectz et des plus pauvres ou moindres de leur lieu » en les traitant de « chiers et bien aymez amys », la soubscription : « Vostre, à commandement, serviteur et amys, » et pour superscription, « A honorable homme, etc...? Et lesd. missives, au reste, plaines et farsies de divers appatz et aleschemens[2]? »

Non sans raison : un procès coûtait gros, à l'officialité. Les procédures les plus simples, au dire des officiers, y revenaient à dix ou douze francs, tandis que, — mais quelle créance mérite cette assertion? — une assignation pour cas minime coûtait seulement, dans une basse justice, 8 engrognes ou 3 blancs ; dans un bailliage, 10 blancs, 3 gros ou 6 sols[3]. Les praticiens, d'ailleurs, s'entendaient merveilleusement à faire monter la note. Des gens qui allaient jusqu'à faire plaider des parties à leur insu ne devaient pas connaître beaucoup de scrupules[4]. Étant scribes en leurs causes, et ne déboursant point d'argent, ils n'en demandaient que peu ou point aux parties, tant que la procédure durait. Celle-ci close, — il fallait bien en arriver là, — les clients naïfs « se donnoient merveilles de, pour chose de petit emport, veoir ung fort groz volume, contenant la grosse de leurs procès, que leur revenoit à grandz frais ». Gros volume, en effet : les procureurs des deux parties adverses y contribuaient d'un même cœur : « Le procureur des deffendeurs inséroit ès

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 4 : chaque courrier avait pour maître un procureur postulant qui lui donnait gratis tous ses *quod justum* et à moitié prix tous ses autres exploits. — Cf. *Sommaire des Abuz*, fol. 8 : « Faisoient aussi iceulx practiciains présens aux courriers pour avoir leur practique, les nourrissoient aud. Besançon et leur bailloient telz exploictz qu'ilz vouloient au blanc... »

2. *Sommaire des Abuz*, fol. 7 v°. Le document conclut sur ce point, en expliquant l'abondance des causes d'officialité, « en partie par la pertinacité des plaidans » et en partie par « les aleschemens des prenans gain aud. practiques. »

3. *Sommaire des Abuz*, fol. 1.

4. La chose était possible, explique Le Maire (*Déposition*, fol. 4 v°) parce que, « quant une partie estoit adjournée », les courriers « donnoient à l'insceu d'elle charge à tel procureur que bon luy sembloit de comparoir pour elle, ce qu'estoit facille à faire pour ce que, en lad. officialité, les procureurs des parties ne sont tenuz de faire apparoir de procuration jusques au jour de plaid contesté et que l'on appoincte les parties en présence ».

grosses de ses clients toutes les pièces dressées par le procureur des acteurs, outre les siennes propres », et réciproquement[1].

Pièces toutes faites d'ailleurs et servant à toutes fins. Dans chaque étude, on avait des provisions d'actes tout préparés, par exemple de ces libelles en matière d'injures, qui, dans la procédurière et rancunière Comté, devaient être d'emploi courant[2]. La place des noms, titres et lieux restait en blanc; de même, deux ou trois lignes où l'on inscrivait le texte des propos injurieux ainsi que la somme à réclamer pour amende profitable. Le reste était un verbiage passe-partout, une suite incohérente des généralités les plus plates[3]. Et quel style! « Tout ce qu'ilz pouvoient forger de motz synonimes y estoit mis et employé et avec telle superfluité d'escript que l'on pouvoit ou debvoit mectre en deux ou trois fuilletz ce qu'ilz escripvoient... en dix ou douze ». Point de limites, au reste, à leur fureur procédurière intéressée. Ils multipliaient les enquêtes, confiées par leurs soins à des compères souvent ignorants; ils multipliaient les répliques, dupliques, tripliques et autres écritures « jusques à octuplicques »; ils contredisaient non seulement les personnes, mais les dépositions des témoins, composant ainsi de véritables volumes où ils arguaient « tout ce que bon leur sembloit » contre les témoignages de la partie adverse, avec la prolixité la plus indécente. Le feuillet de grosse leur était payé 4 blancs : de ces blancs, ils savaient le moyen de tirer des francs[4]...

Leur triomphe, c'étaient les causes d'appel. Car les parties, la sentence prononcée par l'official, s'y tenaient rarement. On commençait sans doute par la faire exécuter, mais en même temps on en appelait à Rome, cet appel n'étant pas suspensif[5]. Il était par contre fort dispendieux, mais quoi? Le perdant paierait, et la passion était la plus forte. A grands frais, on saisissait donc la cour pontificale[6]. On obtenait nomination de trois

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 6.

2. *Sommaire des Abuz*, fol. 3 : « Les actions d'injure à minime occasion y estoient practiquées et plus affectionnées qu'en aultres causes et en grand nombre. » — *Ibid.*, fol. 4 : « Et estoit chose si triviale et vulgaire que à petite ou nulle occasion l'on se menassoit de faire citer et aller à Besançon exprès. »

3. *Déposition de Le Maire*, fol. 6 v°. — Cf. également *Sommaire déduction*, fol. 7 v°.

4. *Sommaire déduction*, fol. 7. — *Déposition de Le Maire*, fol. 6.

5. *Déposition de Le Maire*, fol. 12.

6. Les appellants devaient payer à un banquier 5 écus pour chaque rescrit

juges délégués pris en Franche-Comté, parmi lesquels la partie appelante choisissait le plus favorable. La cause audiencée et introduite, la procédure, le déluge d'écritures recommençait de plus belle. D'abord, c'étaient les récusations de juges, délégués ou subdélégués. Puis la redite, la répétition des anciens arguments et des premières enquêtes. Par là-dessus, les parties étant admises à faire valoir des faits nouveaux, c'étaient à ce propos de nouvelles preuves et de nouvelles procédures. Les preuves faites, venaient les discussions de témoins, les répliques, dupliques, tripliques, quadrupliques, quintupliques, les contredits et salvations, la sentence enfin avec tous ses frais : journées et dépens des juges apostoliques et de leurs greffiers, épices, etc.[1]... L'appel vidé, on recommençait; il n'y avait, à la faculté d'appeler, d'autre limite que le bon vouloir, — et la bourse, — de la partie condamnée. Quant aux frais, ils couraient toujours et se multipliaient[2].

Des fortunes entières parfois passaient à ces procès éternels, s'y engloutissaient. Les parties, en fin de litige, se faisaient-elles tirer l'oreille pour payer procureurs et gens de justice? Tranquillement, ceux-ci leur faisaient lancer par l'official une bonne et sérieuse excommunication qui les rendait aussitôt faciles à la main[3]. Leur clientèle s'étendant sur toute la Comté, ils avaient pris l'habitude de se rendre aux foires principales; leur venue était annoncée, et tous ceux qui étaient en compte avec eux allaient les y trouver pour faire leur règlement[4]. Un des témoins interrogés dans l'enquête de 1577 par les officiers d'Orgelet, Jacques Jaquard, tabellion général du Comté et notaire de l'officialité, nous les montre arrivant tous les ans à la foire froide de Lons-le-Saunier, un peu avant Noël. Ils s'installaient trois jours durant « en une chambre basse de la maison devant l'église Saint-Désiré, aians longues tables devant eulx à

dit Le Maire (fol. 12), de 4 à 6 écus disent les officiers bailliagers (*Sommaire des Abuz*, fol. 3).

1. Sur tous ces points, cf. Le Maire, fol. 12 v°; *Sommaire des Abuz*, fol. 3, 3 v°, 4.

2. Le Maire explique (fol. 12 v°) que les scribes avaient « deux groz d'ung chacun fuillet, et sont les frais des seconde, troisieme et aultres instances doubles, voires triples à ceulx de la première ». — Le *Sommaire des Abuz* constate également que grâce à ces appels indéfinis « le plus riche et oppulant y morfondoit le pauvre » et que « quelquefois les deux se y deshéritoient » (fol. 4).

3. *Déposition de Le Maire*, fol. 12.

4. *Sommaire Déduction*, fol. 5.

mode de bureaul »; ils y recevaient la foule de leurs clients apportant écus clairs et bonne monnaie sonnante[1]. Au préalable, ils s'étaient munis d'une citation générale; elle leur permettait d'obtenir contre tous les défaillants contumaces générales, qu'ils faisaient âprement exécuter : c'était l'excommunication pour commencer.

A ce métier, on devine si les procureurs bisontins s'enrichissaient. Ils avaient beau être nombreux à se partager les dépouilles des plaideurs comtois; au temps où Claude Le Maire s'initiait à la pratique, vers 1545, on comptait à Besançon, en l'officialité, soixante procureurs ordinaires et douze surnuméraires dotés des mêmes droits que les titulaires[2]. En 1574, leur nombre avait déjà beaucoup augmenté; cela n'empêchait pas, au dire des officiers d'Aval, tel d'entre eux d'empocher chaque jour plus de dix ou douze francs, et « à tel jour, comme d'une continuation de férie de moissons, vendanges ou aultres », d'aller jusqu'au chiffre considérable de soixante francs[3]. Encore n'étaient-ils pas seuls à vivre des procès. Un personnel énorme en tirait profit.

D'abord il n'y avait pas une, mais deux officialités : celle de l'archevêque, la principale de beaucoup, et celle de l'archidiacre, « aiant sa jurisdiction restraincte et limitée en certains lieux de ce peys, comme du quartier de Pontarlier »[4]. Mêmes procédés, d'ailleurs, mêmes abus dans l'une et dans l'autre, dans la « grande » comme dans la « petite court ». L'official de l'archevêque était gros personnage. Il prenait profit de ses « gains et advantages austant que pourroient faire deux ou trois présidans de Bourgongne »[5]. Claude Le Maire l'accuse d'augmenter chaque jour le taux de ses sentences, — taux arbitraire, d'ailleurs, — de ne plus vider de procès sans en être sollicité,

1. *Ressort d'Orgelet*, fol. 6 v° : « Si les pauvres gens et aultres ne venoient au jour de lad. foyre inclusivement leur apporter deniers, ilz estoient excommuniez pour les jours de Noel et Pasques. »

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 12. — Chiffre reproduit dans la *Sommaire Déduction*, fol. 5. — Mais le *Sommaire des Abuz* porte : ils sont ordinairement près de trente praticiens, sans compter les clercs, notaires et avocats « qui n'y estoient obliez ».

3. *Sommaire des Abuz*, fol. 6 v°.

4. *Déposition de Le Maire*, fol. 12 v°.

5. *Sommaire des Abuz*, fol. 7. — Il va sans dire que ces allégations sont pour nous invérifiables, en l'absence de toutes pièces utiles de comptabilité. Il ne faut point oublier qu'elles émanent d'adversaires déclarés de la juridiction ecclésiastique.

sachant que les solliciteurs ne vont d'ordinaire pas « les mains vuides »; il prétend même qu'il ne se gênait pas pour prendre présents à la fois des deux parties : c'était un moyen sans doute de rétablir son impartialité[1]. En dessous de l'official, son secrétaire. C'était lui qui remettait aux parties la grosse de leurs sentences, sur parchemin; il ne manquait pas, comme de juste, d'y insérer « les escriptures de toute la procédure, de quelque matière que ce soit »; si, devant le total des frais, les parties regimbaient, il usait, lui aussi, d'excommunication[2]. A côté, le procureur général de l'officialité : gros personnage, qui égalait ou surpassait en gain l'official. D'après les officiers d'Aval, rien qu'en faisant, chaque année, sa visite ordinaire des registres d'excommuniés de Besançon, « il emportoit plus de 1,000 escuz, tous frais faictz, considérant le nombre des paroiches dud. Besançon, la moindre desquelz, oultre ses frais, luy vailloit ung escuz, d'aultres six, dix, quelquesfois plus et à d'aultres moings »[3]. Ses clercs, comme de juste, et ses serviteurs ne s'oubliaient pas.

Puis venaient encore le publicateur des testaments; les deux attestateurs, chargés de recevoir les enquêtes qui se faisaient à Besançon; l'absoluteur des excommunications; le taxeur; le scelleur; le receveur des amendes, *receptor excessuum;* en plus, une multitude de subalternes, de clercs, de domestiques, sans compter, à côté des procureurs, les avocats[4]. C'était un monde, et qui, en dehors des fêtes, ne chômait guère. A lui seul, au dire de Claude Le Maire, l'émolument du scel qu'on devait apposer sur tous les exploits, comme contumaces, *aggras*, interdits, *cum nos alias* et autres, s'élevait bon an mal an à 4 ou 5,000 francs, sans compter ce que rapportait de son

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 8 v°. Il a connu, dit-il, plusieurs des officiaux qui se sont succédé à Besançon depuis trente ans, « et a veu que, comme l'avarice est accreue aux mœurs des hommes, ilz ont de mesmes puis led. temps accreu et augmenté le tax de leurs sentences, lequel tax ilz font à leur plaisir et escripvent sur le premier fuillet du procès ce qu'ilz veullent leur estre payé pour la vision d'icelluy ».

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 8 v°. — *Sommaire Déduction*, fol. 8.

3. *Sommaire des Abuz*, fol. 7. — Cf. *Déposition de Le Maire*, fol. 3 : Il a ouï dire maintes fois que les procureurs achetoient secrètement leur état « pour le grand gain qu'ilz en tiroient, tant pour leur joyeulx advènement qu'ilz faisoient payer à chacun curé ou vicaire dud. diocèse, visitations de leurs registres que aultres proffitz résultans dud. estat ».

4. *Déposition de Le Maire*, fol. 12. Cf. *ibid.*, fol. 7, d'intéressants détails sur les attestateurs et les enquêtes de l'officialité.

côté « celluy qu'ilz appellent *sigillum camere* », dont l'on s'aidait aux « despesches de bénéfices, dispences, lettres d'approbations et aultres semblables ». Au total, Le Maire estime qu'à Besançon l'on tirait par an, du diocèse, de 40 à 50,000 francs par le moyen « des excommunications et pratiques de l'officialité »[1]. Les commissaires flamands, de leur côté, déclarent que les excommunications coûtaient, chaque année, de 60 à 80,000 francs au pays[2]. Quoi qu'il en soit de telles évaluations, un fait est certain, c'est que la justice d'église était ruineuse. Elle l'était à cause de tant d'abus multipliés. Elle l'était encore parce que bon nombre de ceux qui s'adressaient à elle avaient intérêt à ce qu'elle fût telle.

VI.

Derrière les institutions, il y a les hommes. Derrière les pratiques judiciaires, les mœurs et les intérêts privés. Lorsque, dressant le procès de l'officialité, Claude Le Maire déclare que de son temps l'avarice va croissant « aux mœurs des hommes », il n'entend peut-être que faire de la morale. En réalité, il exprime un fait.

Lorsqu'on étudie de près la société comtoise au milieu du XVIe siècle, — et cette société ne se distingue pas de la société française, toute voisine, — on trouve ses classes bourgeoises acharnées à gagner d'une passion féroce, d'un élan jeune et cruel à la fois. Dans les petites villes, dans les bourgs à demi ruraux, par dizaines, des fortunes s'arrondissent ; d'humbles gens partis de rien s'élèvent, fondent des « maisons », édifient sur la misère et sur l'exploitation du paysan une richesse patiente et meurtrière. Au cultivateur sans cesse à court d'argent, au cultivateur épuisé par les mauvaises années, par les pestes, par les grêles, par les inondations, par les incendies et les passages de troupes, par ces mille « orvales » qui fondent sur lui et dont il n'a alors aucun moyen de se préserver, le marchand, le bourgeois prête quelques écus, avance un peu de graine, prend barre sur lui ainsi et ne l'abandonne plus qu'une fois vidé, dépouillé de tout, réduit à merci. Rien qui ne lui serve et qui ne l'enrichisse : la prospérité comme le malheur, l'abondance des années

1. *Déposition*, fol. 11 v°.
2. *Sommaire Déduction*, fol. 5.

de liesse comme l'indigence des saisons de sécheresse et de famine, contraignant le producteur à l'achat onéreux, à l'emprunt usuraire précurseur de la vente. C'est une férocité dans l'exploitation, une âpreté dans l'avarice que des centaines de textes nous font connaître, — et c'est parce que, mieux que toute autre, elle permettait cette exploitation, c'est parce que, plus rapidement, plus complètement peut-être, elle permettait d'assouvir cette passion du gain et de l'enrichissement que la justice d'église, que la justice d'officialité avec ses pratiques d'excommunication demeurait en telle vogue au comté de Bourgogne.

La manie procédurière, les rancunes de villages ou de petites villes, ces fameuses « envies » de Bourgogne, dont Granvelle disait qu'elles faisaient au dehors haïr les Comtois[1], n'expliquent pas tout en effet, et nos textes le constatent. Tous ils insistent sur ce fait capital qu'en s'adressant à l'officialité, le créancier ne passait pas la main, une fois pour toutes, à des juges chargés de régler l'affaire et de le faire payer dans la mesure du possible. C'était lui, non le juge qui menait tout[2], — et l'excommunication avait à ses yeux cette valeur exceptionnelle de mettre dans ses mains, sans garantie, sans réserves, l'homme qu'il poursuivait pour dette ou retard de paiement.

L'excommunication, autant dire que le créancier lui-même, de ses mains, la lançait sur la tête de son débiteur; pour obtenir une monition et, quelques jours après, automatiquement, une sentence d'anathème, ne suffisait-il pas d'une simple assertion, du simple envoi à Besançon, à la cour de l'official, de la lettre obligatoire sur laquelle se devaient fonder les poursuites[3]? L'excommunication, une fois prononcée, le calvaire du débiteur commençait. Bon chrétien, croyant sincère, à l'approche des grandes fêtes, de la Noël, de Pâques surtout, il se désespérait.

1. *Correspondance de Granvelle*, publ. par Poullet et Piot, Bruxelles, 1877-1896, in-4°, t. VI, p. 185 : « Il y a beaucoup de maulvais espritz en Bourgoingne, et calumniateurs et semeurs de zizanie... » — *Ibid.*, t. VI, p. 183 : « Les envyes de Bourgoingne que ne font au pays petit préjudice, car les aultres pays et les cours des princes les fuient pour ce comme la peste... »

2. Les enquêteurs flamands insistent particulièrement sur ce point (*Sommaire Déduction*, fol. 3).

3. Pas même besoin, remarque Cl. Le Maire, d'une dette impayée pour être excommunié. Au début des procès, on enjoignait parfois aux défendeurs de répondre « aux interrogatz préparatoires ». S'ils n'y satisfaisaient en temps utile, on les excommuniait (fol. 10).

Comment s'acquitter de ses devoirs religieux? Comment s'approcher de la communion? Il n'avait pas d'argent. Il ne pouvait payer sa dette, accrue maintenant de mille frais judiciaires. Et quel péché, quel désespoir de rester à l'écart, comme un paria, comme un maudit, dans le village en fête... L'homme alors s'armait de courage. Il partait pour la ville, pour le bourg voisin où résidait son créancier. Non pour implorer de lui son consentement à une absolution totale, il était inutile d'y songer, mais pour lui demander une relâche de quelques jours[1], de quelques semaines au plus, qui lui permettrait de rentrer à l'église momentanément et de satisfaire à ses devoirs de chrétien. D'ailleurs, il n'était pas si naïf de réclamer pour rien une telle faveur. Il la payait, et chèrement, de tout ce qu'il avait pu bien souvent réunir d'argent, ou encore d'une promesse écrite de redevance en nature, source probable de nouvelles dettes pour lui, de nouveaux revenus pour le créancier[2]. Celui-ci, subtilement féroce, prenait du reste ses précautions. Lorsqu'après s'être bien fait prier, — et payer, — il consentait enfin à donner au pauvre homme qui l'implorait quatre ou cinq semaines de répit, il stipulait qu'en cas de mort la suspense cesserait tous ses effets, que le débiteur, à la minute même de son décès, se retrouverait excommunié et ne pourrait comme tel être enseveli en terre sainte par les prêtres[3]; ne fallait-il pas se ménager ce recours

1. Le *Formulaire Jeanroy* (Bibl. de Besançon, ms. 396, fol. 73) nous a conservé le modèle d'une de ces formules de suspense : « Relaxetur (indication du délai) sentencia excommunicationis lata et declarata in N (le débiteur) cum de voluntate ipsius N (le créancier) hoc procedat. » La formule était suivie d'un « valeat relaxatio » de l'official. Le même recueil, même page, contient une formule de consentement pour absolution.

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 11.

3. Les textes sont nombreux dans l'enquête de 1577. Cf., par exemple, *Ressort de Gray*, fol. 31, curé de Valay : Si un tel contrat était intervenu, le défunt ne pouvait être inhumé en terre sainte, bien qu'il eût reçu les sacrements, « chose à son advis bien cruelle et inhumaine ». — *Ibid.*, fol. 51, noble Cl. de Santans; fol. 58 v°, curé de Marnay; fol. 68 v°, Échevins de Bucey-les-Gy : « Ilz dient aussi que les pauvres excommuniez estoient merveilleusement exactionnez et pillez par les créditeurs vers lesquelz il falloit prendre relâche desd. excommunications qui leur coustoit quelquefois plus de vingt fois que le principal n'estoit, sans les absolutions qu'il falloit obtenir de l'absoluteur. » Il y avait à Bucey un personnage, Jacques Monstureux, qui allait faire sceller les relâches et les absolutions pour le compte des gens du village. Par entente avec le curé, ils étaient aussitôt considérés comme absous; quand Monstureux partait pour Besançon, il faisait antidater les absolutions qu'il rapportait.

décisif, ce moyen de pression suprême sur la famille de l'excommunié : le refus de la sépulture religieuse?

Ainsi, savamment vendue, savamment dosée, la suspense temporaire ne diminuait en rien, mais augmentait les droits du créancier sur le débiteur. Telles, à la même époque, ces pratiques d'usure familières aux Comtois, et sur lesquelles tant d'actes judiciaires, tant de poursuites nous documentent : seulement, pour qui vendait trop cher, à trop haut prix, des prolongations de termes[1] aux malheureux signataires de contrats léonins, il y avait des sanctions devant les tribunaux laïcs, devant le parlement. Pour les trafiquants de relâches, de suspenses aux excommuniés, il n'y en avait aucune : ces actes monstrueux jouissaient de l'impunité.

Là encore, les témoignages sont unanimes. La relâche obtenue du créancier, le débiteur devait la porter ou la faire porter à Besançon pour enregistrement. Naturellement, on la scellait; coût, deux gros; deux gros par excommunication s'entend : un pauvre homme excommunié vingt fois devait payer vingt fois ce scel obligatoire[2]. Aussi, aux veilles de fête, c'était à Besançon, chez le scelleur de l'officialité, une procession ininterrompue. Claude Le Maire, de la maison de son patron bisontin sise « à l'opposite de celle du feu s^r de Raulcourt, lors adjudicateur de

1. Voici, entre cent, quelques exemples de ces pratiques. Un usurier, François Monnier, du Russey, est inculpé en 1577 de « concussions, ransonnements, usures » devant le parlement de Dôle. Il est manifeste, dit l'arrêt rendu contre lui, qu'il ne prête « argent à personne quelconque » sans en retirer « deux fois plus que son argent ne vault ». Entre autres griefs, on lui reproche d'avoir tiré d'un emprunteur 3 francs « pour attente de 11 francs un peu plus que le terme qu'il luy avoit donné ». Il lui prend en plus 3 autres francs et 4 peaux valant 6 francs. L'emprunteur, n'ayant pas payé comptant les 3 francs exigés, lui devait 14 francs; à nouveau, Monnier prolonge le terme échu moyennant 18 gros et un chapeau « pour l'attente des 14 francs », etc... Une dette de ce genre était impérissable (Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 1076 Arrêts, fol. 229 v°-230). Autre exemple; il s'agit cette fois de conventions en nature. Un usurier de Saint-Claude, Regnaud Michault, fait obliger un habitant de Montépile à lui livrer pour 30 francs qu'il lui devait 8 quintaux de fromage (en valeur de 40 francs) à la Saint-Denis prochaine. La Saint-Denis arrive; le créancier ne s'acquitte pas. Michault le force à lui promettre 3 autres quintaux, moyennant quoi il prolonge le terme échu à la Nativité N.-D. suivante. Ce jour venu, pas de fromage. Il consent une nouvelle prolongation, mais moyennant 24 francs payés comptant, etc... (*Ibid.*, reg. B 1084, fol. 296 v°, 7 septembre 1585).

2. *Déposition de Le Maire*, fol. 11.

l'émolument dud. seel », voyait aux jours de la semaine sainte « le seeleur fort empesché à seeller continuellement telles absolutions et relaches »[1]; ne faisait-il pas couramment, le seul vendredi saint, jusqu'à 500 francs de recette, et les cinq autres jours de 2 à 300?

Pareillement, dans sa curieuse déposition, le tabellion Jacques Jaquard d'Orgelet nous montre à l'œuvre une de ces familles de « nouveaux riches » qui s'élevaient alors et se multipliaient si puissamment en Comté. Ce sont les Pelissonnier d'Arlay à qui rien ne manque de ce qui caractérise cette nouvelle classe sociale, pas même la sympathie pour les idées de réforme[2] qu'a si intelligemment notée en elle, aux Pays-Bas, M. Pirenne. Chez eux, chez ces riches marchands établis à Arlay, aux confins de la Bresse et du Comté, à proximité de la Bourgogne et du Lyonnais, de la voie de Saône et de la route du Grandvaux[3]; pareillement, chez cet Antoine Begnin de Gy qui laissa à sa mort un tonneau de la contenance d'un muid rempli de *cum nos alias*, de contumaces et de procédures toutes prêtes pour excommunier[4], Jaquard note qu'aux environs de Pâques, « il venoit si grand nombre de personnes ès maisons desd. Pelyssonniers et Begnin pour avoir relâche ou consentement d'absolution..., que c'estoit chose admirable du grand nombre de telles pauvres gens et des fraiz, pennes et labeurs qu'ilz en enduroient »[5]. Seulement, c'était en toute sécurité, en toute tranquillité de conscience que les Pelissonnier et les Begnin opéraient sous le couvert de l'of-

1. *Déposition de Le Maire*, fol. 11.

2. Cf. L. Febvre, *Un secrétaire d'Érasme; Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté*, *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, 1907, p. 151.

3. *Enquête de 1577, Ressort d'Orgelet*, fol. 5 v° : Parmi les marchands du Comté qui s'étaient faits notaires de l'officialité pour jouir de l'exemption des droits de scel, il cite Pierre et Claude Pelissonnier d'Arlay frères, « de leur vivant marchans des plus riches et opulens, par commune estimation ». Ces Pelissonnier d'Arlay, fils d'Huguenin Pelissonnier, marchand, avaient en effet une fortune puissante. On en devine, plutôt qu'on n'en peut suivre, l'évolution par certains textes ou certaines mentions. Voir notamment, aux archives du Doubs, le t. IV (seigneurie d'Arlay) de l'*Inventaire de la maison de Chalon*, où leur nom revient à diverses reprises, fol. 96, 101, 156, 168, 196, 200, 214.

4. *Déposition de Jaquard*, fol. 6.

5. *Id., ibid.*

ficialité et s'aidaient de la religion pour grossir leur avoir. Si indulgente qu'elle fût, si douce aux excès de tels gros marchands, la justice séculière, la justice du parlement de Dôle, savait cependant poursuivre Claude Pelissonnier, lorsque celui-ci, dépassant la mesure, allait jusqu'à emprisonner lui-même, jusqu'à tenir sequestré de son autorité privée un de ses pauvres fermiers déjà excommunié par vingt-deux sentences[1].

Tout se tient ainsi. Ce qui faisait la grande vogue de l'officialité, ce qui lui assurait la faveur de ces trafiquants de proie, c'étaient les merveilleuses facilités qu'elle leur laissait pour leurs opérations les plus répréhensibles; c'était l'admirable outil d'exploitation qu'elle leur mettait aux mains : cette excommunication qu'elle leur laissait manier savamment à leur guise, qu'elle leur confiait, leur abandonnait toute. Ce sont les mêms noms, ce sont les mêmes hommes que nous trouvons inscrits d'une part sur les registres du parlement de Dôle, accusés d'usures abominables, d'autre part sur les manuels d'excommuniés des paroisses, appuyés, servis, aidés des prêtres, des vicaires de campagne, de l'official et des foudres d'église. Nous le notions à l'instant pour les Pelissonnier; mais les exemples abondent.

En veut-on un encore, et des plus typiques? Dans la liste dressée par le vicaire Nicolas Perrenot des excommuniés pour dettes de Vercel à la date du 15 décembre 1572, parmi les noms des créanciers poursuivants, le plus fréquent est celui des divers membres de cette grosse famille commerçante des Malarmey qui avait des branches à la fois à Vercel et à Besançon[2]. Parmi eux, ce François Malarmey, dont une poursuite pour usure au parlement de Dôle nous fait connaître les agissements. L'énumération

1. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 6 Procureur, fol. 56, 25 juin 1532. — Ajourné à comparoir à peine de 200 livres, Claude Pelissonnier avoua avoir fait emprisonner un débiteur qui ne possédait aucun bien immeuble, était excommunié en vingt-deux sentences et tenait du bétail de lui qu'il dissipait à son insu. Il allégua son ignorance de la loi. Dix livres estev. d'amende seulement, vu son ignorance.

2. Dans le seul relevé que nous avons fait plus haut des créanciers de Michel Goussot de Longechaux (p. 15, n. 2), ce nom figure déjà deux fois. L'un des créanciers de ce débiteur infortuné, Richard Malarmey, était en 1532 l'objet de poursuites devant le parlement pour « usures, exactions, pilleries et transgressions d'édit (Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 5 Procureur, fol. 70 v°, 72, 77 v°, 83 v°, etc.).

des charges relevées contre lui ne tient pas moins de douze pages sur le registre des arrêts[1]. Rien de plus monotone d'ailleurs. Il prêtait de l'argent à un taux fort raisonnable : 8 %. Seulement, il ne livrait jamais la somme convenue et, sur 100 francs, par exemple, commençait toujours par en retenir 15. Puis, il avait ses coutumes et ses maximes à lui. D'abord, il n'était pas si sot que de rendre aux débiteurs leurs obligations, encore qu'acquittées ; il courait chance ainsi de se faire payer deux fois, si décret se faisait sur eux[2]. Donnait-il ensuite 100 francs à rente : il ne manquait jamais, entre autres prélèvements, de retenir deux écus sur la somme ; c'était, expliquait-il, « par coustume à luy particulière... et pour espingles ou chapperon pour sa femme ». Mari galant, il ne s'oubliait d'ailleurs pas lui-même : sur 100 francs laissés à 8 % à un homme de Vercel, il conservait 4 francs, alléguant sans vergogne « que c'estoit pour avoir une paire de chaulces et qu'il failloit que son argent luy proffitast de quelque chose... ». Beau type encore de nouveau riche, et lui aussi, de « nouveau riche » suspect d'hérésie ; dans la même poursuite, il était inculpé d'avoir mangé gras en carême, négligé ses devoirs de chrétien et parlé avec éloge, à Ornans, de la fin édifiante d'un hérétique exécuté à Besançon[3].

Souvent d'ailleurs, un même créancier tirait en cause un même débiteur à la fois, simultanément, devant la cour de bailliage et la cour d'officialité. Rien de plus facile, pourvu qu'eût été insérée sur la lettre d'obligation qui faisait le fond du litige la clause : *sub utraque curia*. Il fallait simplement prendre

1. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 1074 Arrêts, fol. 241 v°-254 v°, 7 septembre 1574. — Parmi les charges relevées contre lui, figure précisément la suivante : « ... Item, pour, demonstrant grande impiété et inhumanité, avoir ouctroyé à ung Pierre Vergerot et Marguerite Villerey, mariez, relache de la sentence d'excommunication, à condition que, s'ilz ou l'un d'eux alloient de vie à trespas pendant le temps du relache, ilz ne seroient enterrez en terre saincte sans aultre consentement de luy ; pour ce, comme il disoit, que ainsy luy avoit pleu et plaisoit... »

2. « *Item*, pour estre coutumier retenir les obligations de ses debteurs, jaçoit elles soyent acquittées et à ce moyen s'estre quelquefoys faict paier deux fois du contenu esd. obligations ou d'arreraige de rentes lorsque décret s'est faict sur ses debteurs ou aultrement » (*ibid.*, fol. 242).

3. Il fut d'ailleurs renvoyé de ces chefs d'hérésie ; pour l'usure, il se vit condamner à 8,000 livres d'amende envers S. M. et à restitution à celles de ses victimes dont les griefs avaient été retenus depuis quinze ans en ça.

garde de toujours commencer la procédure à l'officialité. Débutait-on par des poursuites devant la justice séculière, les juges d'église se récusaient « pour ce qu'ilz avoient d'observance aud. Besançon que les créanciers debvoient commencer *a digniori judicio* »[1]. Ainsi le débiteur se voyait d'abord excommunié par l'official, puis cité et poursuivi réellement devant le lieutenant du bailliage dont il ressortait. D'autres fois, il est vrai, le débiteur était d'abord poursuivi devant le juge séculier. L'arrêt rendu, le créancier ne le faisait pas mettre à exécution ; il ajournait sa partie devant l'official et y commençait un procès nouveau : plus d'obstacle, puisque l'arrêt avait clos le premier. Le débiteur alors était excommunié[2].

On en usait ainsi quelquefois par nécessité ingénieuse, par ruse procédurière, les débiteurs ne pouvant être contraints par gagement « pour estre femmes ou enffans de famille » ; quelquefois aussi par simple abus, « par malveillance et vengeance et affin de, en divers jugemens et par multiplicité de fraiz, travailler ceulx qui desjà avoient esté condamnez esd. justices séculières ». Malveillance et vengeance, c'était un des côtés de la question seulement : il y avait à ruiner un débiteur, à l'acculer à la vente des profits certains. Des documents curieux et saisissants ne nous montrent-ils pas à cette même époque, en Comté, la bourgeoisie des villes et des gros villages riches mettant la main sur la terre paysanne et transformant les cultivateurs censitaires en fermiers, en « grangiers » d'exploitation commode et profitable? De ce vaste transfert, la condition première était la ruine de la propriété paysanne, et si tout, à cette époque cruelle, même dans la Comté neutre, y contribuait : les pestes et les famines, les armements et les pilleries des soldats, les incendies de villages, les inondations, les grêles et les séche-

1. *Déposition de Le Maire,* fol. 9 v°. — Les témoins de l'enquête de 1577 notent souvent le fait; cf., *Ressort de Baume,* fol. 3, Échevins de Deluz : les débiteurs excommuniés, les créanciers « les envoyoient gaiger par sergens de S. M. ». — *Id.*, fol. 5 v°, Échevins de Dammartin. — *Ressort de Quingey*, fol. 9 v°, Échevins d'Arguel. « Ilz aymeroient mieulx que l'on venda et discuta leurs biens au plus offrant et derrier enchérissant que de les excommunier, car, encoires qu'ilz fussent excommuniez, l'on ne délaissoit de les contraindre par gaigemens et aultrement », etc...

2. *Déposition de Le Maire,* fol. 10 v°.

resses, les incessants passages de troupes s'acheminant du Milanais vers les Flandres en révolte, les brigandages de tout un prolétariat rural exproprié par les misères du temps et réduit à mendier sa vie au long des routes, aux portes des cités, l'homme aussi, inexorable à l'homme, y contribuait pour sa longue part, avec cette ardeur sordide du gain qui le travaillait alors d'une telle énergie; ils le savaient bien, tous ces marchands, tous ces usuriers qui, pour plus de liberté, pour plus de facilité dans leur exploitation, se faisaient recevoir notaires de l'officialité, et, dès lors, exempts des droits de scel, augmentaient leurs profits en diminuant leurs frais.

Tel était le secret d'une prospérité aussi brillante. L'officialité de Besançon, pour toute une classe sociale, constituait un des plus sûrs, un des plus commodes instruments de richesse dont disposât un siècle aussi riche que Panurge en moyens de fortune. Et trop de personnes, dès lors, étaient attachées à elle, trop de personnes avaient à son maintien les intérêts les plus pressants pour que fût acceptée sans murmures et sans violentes résistances la ruine d'une institution aussi profitable. Aussi, dès la clôture du concile, dès 1564, au bloc des assaillants : fidèles révoltés dans leur conscience, échevins et prêtres des campagnes exhalant leurs plaintes contre une justice aux ordres de la richesse injuste, parlementaires enfin, greffant sur leurs doléances d'ordre moral et religieux les préoccupations et les ambitions professionnelles, s'opposa le bloc des défenseurs, le bloc des privilégiés qui ne voulaient point perdre leurs privilèges : archevêque, juges d'église, gouverneurs de Besançon, gens de loi enfin, c'est à savoir les procureurs, notaires, courriers et tous ceux qui se servaient sans scrupule des procédures d'église pour réaliser au moins de frais le plus de gain possible.

Ce fut une belle lutte. Ambassades en Espagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, à Rome, envois d'argent, de mémoires, de suppliques; rien ne fut épargné pour faire revenir sur sa décision première le maître du Comté. Mais comme l'attaque, la résistance fut opiniâtre : les parlementaires de Dôle avaient en main le moyen de ruiner à peu près complètement une juridiction rivale dont la prospérité leur semblait une atteinte directe à leurs prérogatives : ils n'étaient pas hommes à le laisser échapper. Une première fois, un appointement provisionnel de don

Juan, signé le 8 septembre 1578[1], avait maintenu dans son essentiel l'édit du 4 décembre 1572. Recommençant avec opiniâtreté leurs démarches, l'archevêque et le magistrat de Besançon réussirent, le 23 février 1584, par remporter auprès de Philippe II, circonvenu habilement, un succès marqué : une déclaration royale du 23 février 1584 leur accordait de notables concessions et par exemple le droit d'user des censures ecclésiastiques contre les contumaces, à condition que ceux-ci aient été ajournés au préalable par trois citations en bonne forme[2]. Concessions qui, à Granvelle, semblaient fort raisonnables. Les praticiens de Besançon, écrivait-il à Jacques de Saint-Mauris son cousin, le 14 juin 1584, « y auront du prouffit et d'iceulx se porra aulcunement repeupler la cité, quoique aulcuns veulent dire ». Mais l'émotion en Comté fut intense. Le parlement refusa tout net d'enregistrer l'appointement royal[3]. Le conseil privé se joignit à lui[4], et les demandes recommencèrent auprès du roi. Ce fut aux archiducs à régler la question : ils le firent par diverses résolutions[5], en sauvegardant toujours les principes posés une première fois au temps du duc d'Albe et demeurés chers au parlement de Dôle.

Ainsi, de cette longue lutte, les conseillers laïcs sortirent vainqueurs. Si l'on peut relever encore, au début du XVIIe siècle, des exemples multiples d'excommunication pour dettes[6], l'officialité bisontine n'en avait pas moins reçu un coup mortel : avec l'année 1572 s'était close l'ère de sa prospérité. Victoire de la justice? Triomphe de ces scrupules religieux qui, à son témoi-

1. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, liasse B 0749 Affaires religieuses (copie signée).

2. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, liasse B 57 Correspondance du Parlement.

3. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, reg. B 194 Délibérations secrètes, fol. 70 v° (22 mai 1585); fol. 73 (27 mai); fol. 79 (1er juin).

4. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, liasse B 0974 Affaires religieuses, 1er juillet 1585, lettre du Conseil privé au Parlement; *ibid.*, 20 août 1585, lettre du conseiller Froissard de Broissia à la cour, etc.

5. Qui figurent dans Petremand, *Recueil des Ordonnances,* l. VI, t. XII, p. 239; t. XIII, p. 240.

6. Cf. à ce sujet dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, Archéologie,* année 1882, un rapport de M. de Luçay sur une communication de M. Finot relevant sur les registres paroissiaux de Gray de nombreux actes d'excommunication pour dette en 1612, 1613, 1614.

gnage du moins[1], avaient fait au milieu du siècle refuser par Granvelle le trône archiépiscopal de Besançon? Satisfaction donnée au pauvre peuple qui, depuis la réforme des abus ecclésiastiques, pensait, au dire des rédacteurs du *Sommaire des Abuz*, « estre à demy saulvé » et « approcher Paradis »? — Quoi qu'il en ait été de cette félicité dithyrambique (les usuriers comtois n'avaient pas tout perdu en 1572), un fait est évident : c'est que l'officialité bisontine, bien plus que de ses abus, fut la victime, d'ailleurs tardive et résistante, de l'effort centralisateur du parlement de Dôle : une victime du temps bien plus que du droit.

Lucien Febvre.

1. Dans une lettre à Jacques de Saint-Mauris (Naples, 22 décembre 1572; Bibl. de Besançon, collection Granvelle, vol. LXXXIII, p. 65 v°), le cardinal déclare que Pierre de La Baume, ayant voulu disposer de l'archevêché en sa faveur, il refusa pour lui avoir « semblé le revenu procédant des excommunications contre conscience ».

LE COMTE DE BRIENNE

(1595-1666).

Si péniblement écrits soient-ils, si diffus, si dépourvus d'attraits, les *Mémoires* du comte de Brienne constituent pour l'histoire du XVIIe siècle une mine de renseignements dont l'importance est depuis longtemps reconnue. L'auteur demeure cependant dans une pénombre regrettable. De ce « ministre secondaire et obscur », on se débarrasse avec une trop facile désinvolture. Ce n'est point qu'il paraisse *a priori* si négligeable, ce vieux routier de la cour, dont la jeunesse fut compagne de celle de Louis XIII, la vieillesse amie de la vieillesse d'Anne d'Autriche. Il fut des conseils du Louis XIV de 1661, après avoir assisté tout enfant à ceux de Henri IV. Pendant quarante-huit ans, sans interruption appréciable, il sut se maintenir dans une des plus hautes charges du royaume sous Mazarin comme sous Richelieu, on pourrait presque dire malgré Richelieu, malgré Mazarin. Mais on a par ailleurs de bonnes raisons pour rabaisser son rôle. Ses contemporains l'ignorent, ou s'ils en parlent c'est pour en médire. Dans certaines lettres de Mazarin, dans la relation du Vénitien Nani, c'est un personnage médiocre et falot qui nous apparaît, un ministre subalterne et docile dont l'art aurait consisté à durer en courbant l'échine.

On ne saurait prétendre que des témoins si bien placés aient mal vu, mais encore faut-il savoir dans quelles circonstances ils parlent et dans quelle mesure ils ont raison. Les personnages de second plan ne sont pas ceux qu'il est le moins intéressant de regarder vivre, quand le milieu auquel ils se mêlent est des plus essentiels à connaître. En fait, la carrière de Brienne pose quelques problèmes, dont la solution dépasse le cadre étroit d'une biographie. Ses *Mémoires* ne peuvent en donner qu'une idée bien imparfaite. Les explications trop simplistes qu'ils four-

nissent appellent souvent une glose. Il m'a paru qu'il n'était point inutile de définir, avec toute la précision que les documents permettent, la situation réelle de Henri-Auguste dégagée des titres et des chamarrures, de chercher le secret de son long ministère, d'esquisser surtout la physionomie de ce personnage si effacé, de l'homme privé et de l'homme d'État. En complétant les *Mémoires*, cette étude vise avant tout à déterminer plus exactement leur valeur[1].

I.

Malgré les allures de gentilhomme qu'il affectait de se donner, malgré les preuves généalogiques qui lui attestent des ancêtres nobles depuis 1402[2], Henri-Auguste était de fort petite race limousine. Les premiers titres admissibles du côté paternel sont ceux de son grand-père, Martial, seigneur de Versailles, greffier du Conseil[3]. Sa mère, Anne d'Aubourg de Porcheux, était fille d'un simple chevalier du Vexin.

Les Loménie étaient protestants, et ce fait avait contribué à la fortune récente de la famille. Lorsque le propriétaire de Versailles eut été victime de la Saint-Barthélemy, le prince Henri de Navarre se chargea de l'éducation de son fils Antoine. Une

1. Nous en sommes réduits, on le sait, au texte de la collection de Michaud. L'absence de notes est regrettable; il ne semble pas cependant qu'une nouvelle édition soit nécessaire. On ne peut rien avancer de précis, d'ailleurs, faute de pouvoir se reporter à l'original. Les deux manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale ne sont en effet que des copies. L'une (Nouv. acq. fr. 5009), de 98 pages, est tout à fait incomplète; l'autre (Nouv. acq. fr. 6821) ne compte pas de lacunes. Toutes deux sont à peu près conformes dans leur partie commune. Le texte est approximativement celui des premières éditions (1719, 1720, 1721, coll. Petitot). C'est dire qu'il y manque les passages intercalés dans la collection Michaud. On y relève cependant quelques phrases sans importance qui ne se trouvent nulle part. Il faut ajouter que les premiers éditeurs avouent « avoir modifié le style de l'original; » on peut donc s'étonner que Champollion-Figeac, qui prétend avoir eu ce manuscrit entre les mains, n'ait pas tenté de rétablir la pureté du texte. — Quant aux passages interposés, ce sont surtout des dépêches officielles présentant tous les caractères d'authenticité; mais on remarquera sans peine que ces digressions se relient assez mal au reste de l'ouvrage.

2. Bibl. nat., Carnets bleus 400, Généalogie des Loménie.

3. Bibl. nat., Cherin 123, pièce 3, note du généalogiste Clérembault (1752) à propos de la pièce précédente.

fois sur le trône, il lui donna le titre de secrétaire du cabinet. De décembre 1589 à août 1590, on trouve Loménie chargé de l'intérim du garde des sceaux; en 1595, il est ambassadeur extraordinaire auprès d'Élisabeth d'Angleterre[1]. La conversion de son maître n'avait donc pas entravé sa carrière; il n'était pas assez grand seigneur pour jouer au d'Aubigné, il s'adapta aux circonstances. C'est une catholique qu'il épousa en 1593[2]; il laissa baptiser son fils Henri-Auguste à Saint-Germain-l'Auxerrois le 28 octobre 1595[3]. Onze ans plus tard, il se convertit à son tour et, le 4 mars de cette même année, il put acheter la charge de secrétaire d'État à la maison du roi[4].

Tous ces antécédents sont à retenir. Alors, autant qu'aujourd'hui, l'homme arrivé tenait à fonder une dynastie. Henri-Auguste fut destiné dès son enfance aux charges de la haute administration royale. De là son éducation, toute pratique et singulièrement originale. Il ne resta en effet que trois ans au collège de Boncour; dès 1604 (à 9 ans!), son père décida de l'envoyer en Allemagne pour apprendre les langues et la politique[5]. De là, le précoce étudiant se rendit en Pologne, puis à Vienne et rentra en France par l'Italie. Il était à Paris le 30 novembre 1609[6]. Un séjour en Angleterre en 1612[7] devait bientôt compléter cette initiation à la vie par la vie et développer sa culture polyglotte[8]. Son instruction technique était en même temps très poussée. Dès son retour, Antoine de Loménie s'était chargé de le guider dans cette voie ardue et de le mettre en contact avec la réalité politique. Il plaçait entre ses mains et commentait pour lui de son expérience les manuscrits de la pré-

1. Cf. Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'État*, 1663, p. 195 à 199.

2. Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 215, Contrat de mariage d'Antoine de Loménie, 1er octobre 1593.

3. Ibid., Extraits des registres de Saint-Germain-l'Auxerrois.

4. Cardinal Du Perron, *Ambassades*, 1623. Dans une lettre datée de Rome 19 octobre 1606, il félicite Loménie de sa conversion et de sa récente élévation.

5. Père Senault, *Oraison funèbre de messire H.-A. de Loménie, comte de Brienne*. Paris, 1667, p. 8.

6. *Mém.* de Brienne, éd. Michaud, p. 1.

7. *Mém.*, p. 2. Il s'y trouvait peu de temps après la mort du prince héritier, donc en décembre 1612.

8. Son éducation classique ne dut pas être négligée. Sans avoir la manie de citations dont son fils sera atteint, il se souviendra à l'occasion de César et de Virgile. Plutarque, à ce que nous apprend sa fille, était sa lecture favorite.

cieuse bibliothèque réunie par ses soins[1]. Sous le meilleur des maîtres c'était bien la meilleure école, nous en pouvons juger aujourd'hui que ces ouvrages sont entrés dans les collections nationales. Traités, instructions, correspondances d'ambassadeurs, arrêts du Parlement, lettres patentes, tous les actes nécessaires à ceux qui désirent connaître les formes et usages de l'administration royale, l'histoire et les procédés de la diplomatie française se trouvent réunis dans ces 350 in-folio dont Richelieu et Mazarin enrichiront plus tard leurs bibliothèques[2].

L'expérience de la cour ne lui était pas moins nécessaire. Nul n'était mieux placé pour l'acquérir. Travaillant auprès de son père dans le Louvre même, il se glissait déjà auprès de Henri IV jusque dans ses conseils[3]. La mort tragique de ce protecteur aimé ne changea rien à la situation de la famille. Henri-Auguste continua de partager les jeux du roi[4], et l'été Louis XIII, profitant de ses séjours à Fontainebleau, venait parfois visiter son camarade en sa maison de Ravannes[5]. Au centre même de la cour, il pouvait dès lors observer de près son manège complexe où plus tard il deviendra maître. Soyons sûr qu'il en profite. Il remarque et il retient. Un demi-siècle plus tard, il nous détaillera avec minutie les plus mesquines intrigues[6] comme les tragiques révolutions de palais.

Son jeune âge dispense d'ailleurs le seigneur de La Ville-aux-Clercs[7] (c'est le nom sous lequel il est désormais connu) de se

1. Le Père Senault, p. 10. Voir les lettres de Peiresc (*Documents inédits*) sur le souci que prenait Loménie de faire réunir les pièces anciennes dont il désirait copie.

2. Un inventaire sommaire de la collection Brienne a été dressé dans le tome XXXV de la *Bibl. de l'École des chartes*, p. 282. L'histoire de ce fonds a été faite par A. Baschet dans son *Histoire du département des archives des Affaires étrangères*, 1885, p. 31 à 35. Les *Mémoires* de Molé (t. I, p. 526 et suiv.) renseignent sur les négociations poursuivies pour faire rentrer la collection au Trésor des chartes. Elle fut vendue par Henri-Auguste (entre 1638 et 1642) au prix de 20,000 écus (Dubuisson-Aubenay, *Hist. des guerres civiles*, t. II, p. 160).

3. *Mém.*, p. 2; le Père Senault, p. 11.

4. Héroard, *Journal* (éd. Soulier), t. II, p. 50. — Il assiste au mariage du roi à Bordeaux (*Mém.*, p. 2).

5. Héroard, *Journal*, t. I, p. 394; t. II, p. 61. — Ravannes, près de Moret.

6. C'est justement l'accumulation désordonnée de ces digressions non moins que l'obscurité du style qui rend si pénible à lire le commencement des *Mémoires*.

7. Du nom d'une seigneurie appartenant aux Loménie sise à quarante-sept

mêler aux agitations dangereuses. Le rôle qu'il prétend avoir joué aux États de 1614 fut certainement infime[1]. Quant aux manifestations d'indépendance sur lesquelles il insiste avec vanité, la meilleure preuve qu'elles ne furent point graves n'est-elle pas que Richelieu et Luynes ne lui ont pas gardé rancune? En fait, le fils d'Antoine de Loménie se trouve naturellement du parti des anciens ministres de Henri IV, ceux qu'il appelle en termes d'un délicieux archaïsme : « Les plus gens de bien. » Il suit les hauts et les bas de leur fortune dans les fluctuations de la politique générale[2], mais d'action personnelle on ne voit même pas comment il aurait pu en avoir. Une seule chose l'occupe : conquérir les bonnes grâces du roi. Il sait y réussir.

Aussi sa fortune est-elle rapide. Secrétaire du cabinet en 1612, il obtient successivement de 1613 à 1615 la survivance des charges de secrétaire des commandements et de secrétaire d'État[3]. Il cumule avec cela des fonctions honorifiques. Nommé prévôt des ordres royaux le 22 mars 1619, il démissionne le 17 juillet 1621 en faveur de son cousin[4], mais le roi lui donne dans une lettre fort flatteuse la promesse de le nommer chevalier du Saint-Esprit à la première promotion[5]. En 1622, à la mort de Luynes, il lui succède dans la fonction de commandant des Tuileries[6]. Il est déjà un personnage, on commence à saisir son rôle. Dans les guerres de Guyenne contre les protestants rebelles, il s'initie pratiquement à la diplomatie et à la guerre[7]. S'il a tant insisté en particulier sur les négociations

kilomètres de Blois, près de Vendôme. Son père, qui portait ce titre en 1595, n'est plus guère connu à cette époque que sous le nom de Loménie. Ce fait a amené plusieurs annotateurs de mémoires à des confusions de personne.

1. Le Père Senault en parle également. Mais on en cherche vainement la trace dans la *Narration des États de 1614*, par Florimond Rapine.

2. Mal vu, sinon « persécuté », par Concini, il est en meilleure posture quand les « barbons » sont rappelés, et « Luynes en use honnêtement avec lui » (*Mém.*, p. 16).

3. Fauvelet du Toc, *op. cit.*, p. 222 à 229. — On trouvera établie la distinction entre ces diverses charges dans Loyseau, *Traité des ordres*, 1620, p. 25.

4. Le roi lui paya la plus grande partie du prix de cette charge honorifique fort recherchée. Voir les fonctions qu'elle impliquait dans les statuts de l'ordre, art. 4 et 5 (P. Anselme et Potier de Courcy, t. IX, p. 17 et suiv.).

5. Bibl. nat., fonds Brienne, t. 274, p. 132, Déclaration ... du 17 juillet 1621.

6. Fauvelet du Toc, *op. cit.*

7. Voir le Père Senault sur son rôle à Pau. — Richelieu (*Mém.*, p. 232) loue son habile négociation qui amena la reddition de Navarreins.

qu'il mena avec Caumont de La Force pour la reddition de Sainte-Foy en 1622, c'est que leur réussite fut un véritable succès[1]. Sa situation à la cour en fut consolidée.

Son mariage avec Louise de Béon-Luxembourg vint la fortifier encore l'année suivante[2]. Belle, sérieuse et fière, la jeune femme était de celles que respecte l'audacieuse malignité des chroniques galantes[3]. Son adresse toute féminine à tirer parti de ses amitiés, de ses relations, de sa piété même, active et sincère, en devait faire le plus sûr soutien de son mari dans la suite de sa carrière. La grandeur de sa maison, déjà mésalliée sans doute, mais illustre encore entre les plus grandes[4], devait singulièrement flatter l'orgueil du petit-fils de Martial de Loménie. A l'occasion, M. le Prince appellera ce secrétaire d'État : mon cousin.

Aux abords de sa trentième année, tout semblait donc sourire aux jeunes ambitions de Henri-Auguste. Dans ses nouvelles armoiries, au bas du cartouche, sous un vaisseau voguant tranquille auprès d'un roc, il a inscrit sa confiante devise : *Praeter vehimur*[5]. Encore fallait-il bien être attentif au gouvernail. Un grand acteur rentrait précisément en scène, force nouvelle dont il fallait deviner la mesure. Richelieu introduit au Conseil par La Vieuville, le duel commençait aussitôt entre les deux ministres. La Ville-aux-Clercs devait choisir et s'attacher à l'un d'eux. Il sut prendre le bon parti et prévoir dans son collègue du jour le maître du lendemain. Au cours des négociations dont ils furent chargés tous trois[6] pour le mariage d'Henriette de

1. Pour contrôler les *Mémoires*, nous avons cette fois de nombreux documents. Sans parler de l'*Histoire* de Charles Bernard, 1646 (p. 264 à 270), les *Mémoires* de Bassompierre (éd. Chantérac, t. II, p. 52-53) et de Fontenay-Mareuil (p. 168), ceux de La Force (éd. Lagrange, t. II, p. 198 à 205) et de son fils Castelnau (Ibid., p. 459 à 462) sont les plus importants. On peut ainsi se rendre compte de la véracité foncière de notre principal témoin. En effet, quelques minces détails seulement diffèrent.

2. Les fiançailles eurent lieu en présence du roi, le 28 février (Héroard, t. II, p. 479).

3. Voir les portraits de Mme de Brienne par sa fille Mme de Gamache et par Mademoiselle dans la *Galerie des portraits de Mademoiselle* (éd. de Barthélemy, 1860).

4. Elle descendait directement par sa mère, Louise de Luxembourg (épouse en deuxièmes noces de Bernard de Béon), des empereurs de la maison de Luxembourg. Les Béon prétendaient, à tort du reste, se rattacher aux Béarn.

5. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5217, « Recueil des devises données à la duchesse de La Trémoïlle ».

6. En mai 1624. Le quatrième commissaire était le garde des sceaux d'Aligre. La Vieuville, après sa disgrâce, fut remplacé par Schomberg.

France avec le prince Charles d'Angleterre, Henri-Auguste saisit l'occasion de rendre au nouveau cardinal un service appréciable. En dénonçant les agissements de La Vieuville qui, pressé d'aboutir, sacrifiait de sa propre autorité les intérêts des catholiques anglais (et par là, à l'avis du Cardinal, ceux de la France), notre secrétaire d'État contribua à la révolution de palais qui fit de Richelieu le chef du Conseil le 13 septembre 1624[1].

Ce fut en partie sa récompense d'être choisi, une fois les négociations terminées, pour passer outre Manche en qualité d'ambassadeur extraordinaire[2]. Il devait veiller à l'exécution des promesses faites et obtenir du roi Jacques les ratifications nécessaires[3]. C'est une étude spéciale que mériterait cette courte ambassade[4]. On y verrait d'abord que les documents confirment en tous points le récit détaillé des *Mémoires*. Mais le principal fait à noter c'est que notre personnage obtint les satisfactions demandées et se tira avec honneur des difficultés variées qui surgirent. A son retour, le 31 décembre 1624, Richelieu pouvait lui écrire : « Le roi a un extrême contentement de la façon avec laquelle vous avez été reçu et du bon succès que vous avez eu dans les affaires que vous avez traitées. Je n'attendais pas moins de votre dextérité et de votre bonne conduite[5]. »

Les diplomates anglais qu'il avait joués devaient avoir moins

1. Voir, dans le *Mercure* (t. X, année 1624), l'exposé des motifs de la disgrâce.

2. Ce fut lui, d'autre part, qui fit choisir le Père de Bérulle comme ambassadeur à Rome, et les instructions qui furent remises à cet envoyé sont bien de notre personnage (contrairement à ce que pense l'abbé Houssaye, historien de cette ambassade). Bérulle le remercie de les avoir faites si claires (Aff. étr., Corresp. d'Angleterre 32, p. 82).

3. Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 7019, p. 77 à 88, « Instructions baillées à Monsieur de La Ville aux Clercs ».

4. Un excellent exposé en a déjà été fait par Gardiner (*History of England*, t. IV, V, VI de l'édition 1891). On a les éléments d'une étude complète dans les tomes XLVI à XLIX de la collection Brienne (Nouv. acq. fr. 7017-7020). Les volumes XXXIII, XXXIV et XXXV de la Correspondance d'Angleterre aux Affaires étrangères sont également les copies des mêmes pièces. Le tome XXXIII contient des originaux et en particulier des dépêches chiffrées qu'on ne trouve point ailleurs. En ce qui concerne notre personnage, les seuls points nouveaux mis en lumière sont ses relations avec Buckingham, Carlisle et Holland dans l'intervalle de ses deux ambassades. Tous les détails sur lesquels Brienne insiste ne sont pas vérifiables, mais on ne peut relever aucune inexactitude dans les *Mémoires*. Il est curieux de rappeler son récit véridique et l'apologie éhontée que l'incapable d'Effiat a présentée de sa conduite dans le *Mercure*.

5. Bibl. nat., ms. fr. 7019, p. 173.

de satisfaction. On l'accusait d'avoir falsifié le texte de l'entente concernant les catholiques et d'y avoir introduit subrepticement le mot fâcheux de « liberté ». Bien plus, il était représenté comme un ennemi de l'alliance, partisan d'une grande ligue catholique dont le roi très chrétien serait le chef. Richelieu couvrit son subordonné; Buckingham s'amadoua et toléra même qu'il fût choisi avec le duc de Chevreuse pour accompagner la nouvelle reine auprès de son époux, en juin 1625. Véritable chef de la mission malgré les apparences, Henri-Auguste fit preuve de la même habileté que dans sa première ambassade. Il soutint avec une louable énergie les intérêts catholiques et la religion d'Henriette, déjouant avec sagacité les ruses de Buckingham, malgré la nullité de Chevreuse et la faiblesse de notre ambassadeur ordinaire le marquis d'Effiat. L'alliance anglaise eut cependant le résultat qu'on sait. L'échec était à prévoir; dû à des causes très profondes[1], il n'est en rien imputable à La Ville-aux-Clercs. Celui-ci avait manifesté au contraire une énergique volonté mise au service d'un esprit prompt et ingénieux. Il avait fait tout ce qui était humainement possible pour assurer le succès des projets de Richelieu.

Dans ces conditions, on peut de prime abord s'étonner de son effacement pendant le ministère du Cardinal. S'il apparaît parfois dans les souvenirs ou mémoires des contemporains, c'est en dehors de son cabinet ministériel, chargé de missions délicates sans doute, mais qui n'exigent guère que du tact. Il va redemander les sceaux à leurs possesseurs éphémères quand la faveur royale les abandonne. Après la journée des Dupes, on l'envoie auprès de la reine mère pour lui demander de se retirer à Moulins[2]. En 1640, il est chargé d'apprendre sa disgrâce à Mlle de Hautefort. Il est celui enfin qui va communiquer au Parlement les lettres de cachet qui lui interdisent les remon-

1. Pris entre les promesses contradictoires faites au Parlement et à la France, Charles devait nécessairement en venir à céder aux volontés impérieuses de la nation anglaise. Une équivoque plane sur toutes ces négociations. Des deux côtés on ne voit que ruses, promesses en l'air, manœuvres de mauvaise foi.

2. Cf. ses instructions et le rapport qu'il adressa sur sa mission dans Aubery, *Mém. pour servir à l'histoire de Richelieu*, t. I, p. 314. Voir également Fontenay-Mareuil, p. 233, et Vittorio Siri, *Memorie Recondite*. Lyon, 1679, t. VII, p. 308.

trances[1]. En un mot, sa situation est celle d'un commis de confiance.

Quant aux affaires extérieures, si importantes à cette époque, malgré son éducation diplomatique, on ne voit point qu'il y ait été mêlé sinon tout à fait par accident et en subalterne[2]. Il reste confiné dans ses fonctions de secrétaire d'État pour la maison du roi, qu'il exerce bien avant l'année 1638, où il obtient le brevet à la mort de son père[3]. La charge n'a point à cette date l'importance qu'elle acquerra bientôt. Le secrétaire d'État n'est qu'un simple expéditeur d'ordres. On ne le tient pas au courant des affaires, jamais on ne le consulte sur les directions à prendre. Henri-Auguste ne cache point dans ses *Mémoires* qu'on ne recherche pas ses avis, et que, s'il se trouve là, on ne les lui demande que pour faire approuver une décision déjà prise. Il avait pu concevoir de plus hautes espérances, mais la faveur de Richelieu s'attachait à d'autres ; et à plusieurs reprises il put avoir de sérieuses craintes pour son avenir. Ses *Mémoires* insistent trop sur ses manifestations d'indépendance pour qu'il soit utile de s'y appesantir. En l'absence de documents qui les confirment ou les controuvent, on se demanderait plutôt si ces anecdotes ne sont pas de l'histoire trop embellie. Je pense quant à moi que le fond en demeure exact[4], elles sont trop d'accord avec le caractère de l'homme, que des faits prouvés nous font connaître; remarquez d'ailleurs qu'il se garde soigneusement d'une opposition trop ouverte et d'écarts qui puissent lui être reprochés dans l'exercice de sa charge. La bienveillance du roi enfin demeurait sa sauvegarde. Louis XIII, dans la mesure où il en était capable, avait conservé son affection à ce serviteur dont il connaissait la fidélité passionnée. Il compen-

1. A ce propos, sa correspondance avec le procureur général Molé n'est pas sans intérêt. On y voit qu'à son avis les torts de la cour et du Parlement sont réciproques en 1631. Cf. Molé, t. II, et en particulier p. 129.

2. *Mém.*, p. 47; cf. *Lettres de Richelieu*, t. III, p. 19, note 2.

3. Loménie mourut le 17 janvier 1638 à quatre-vingt-deux ans (voir la *Gazette* du 23 janvier, p. 44); mais déjà, en 1614, il avait les yeux trop fatigués pour lire. Dans les archives de la secrétairerie d'État, on trouve des lettres de Marie de Médicis adressées à Henri-Auguste dès 1620 (Arch. nat., KK 1355). Enfin, notre personnage est mentionné en 1616 parmi ceux qui viennent au Conseil (Chéruel, *Histoire de l'administration monarchique*, t. I, p. 360).

4. Contrairement à l'opinion exprimée (mais non défendue) par Bazin, *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, 1842, t. II, p. 210.

sait par des marques d'estime et des faveurs honorifiques les déceptions que lui pouvait causer la mauvaise volonté du tout-puissant ministre[1]. Sans lui demander conseil, il cherchait parfois à connaître son avis sur les actes qu'on lui imposait[2]. Il regrettait la manière dont le Cardinal en usait avec lui et tâchait de le soustraire à ses tracasseries. Malgré tout, le rôle de Henri-Auguste, systématiquement tenu à l'écart, resta durant cette période absolument infime. Il semble que les difficultés cesseront pour lui le premier ministre une fois disparu. L'éventualité tant attendue se produisit enfin. Richelieu mourut le 4 décembre 1642; or, deux mois après, le secrétaire d'État vendait sa charge pour 950,000 livres à Duplessis-Guénegaud, trésorier de l'Épargne[3].

II.

A s'en tenir aux éclaircissements explicitement fournis par les contemporains, les motifs de cette retraite volontaire et inattendue demeurent obscurs. On nous parle de cabales, d'une campagne de calomnies menées contre Henri-Auguste, lui-même prétend que le « roi ne le regardait plus d'un si bon œil ». Mais plus loin ne nous apprend-il pas que Louis XIII ne se sépara pas de lui sans peine[4]? Tous les témoignages concordent d'ailleurs sur ce point[5]. Au dire du Père Senault : « Le prince qui conservait pour lui toute son estime et son affection voulut qu'il vînt à la cour et qu'il entrât au Conseil, afin que toute la France sût que la vente de sa charge n'était point une disgrâce, mais un accommodement[6]. »

Sur la fin, le panégyriste nous donne le mot juste. Si l'on

1. Prévenances lors de la mort de ses deux filles (*Mém.*, p. 60). Le 18 août 1632, il le fait conseiller d'honneur au Parlement. L'arrêt porte les motifs les plus élogieux (Bibl. nat., Carrés d'Hozier 390, p. 49).

2. *Mém.*, p. 50, 64, etc.

3. Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal* (éd. Chéruel), t. I, p. 9, 20 février 1643. Pour 120,000 francs, nous dit le fils de Brienne; je crois me devoir fier plutôt à d'Ormesson. Grotius, en effet, nous apprend que le secrétaire d'État vendit sa charge pour un grand prix « magno vendidit » (*Lettres de Grotius*, t. II, p. 296), et le prix moyen d'une charge de cette sorte atteignait alors 500,000 francs. Cf. d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 412.

4. *Mém.*, p. 76.

5. Les *Mémoires* de son fils, le P. Senault, Fauvelet du Toc.

6. Le Père Senault, p. 16.

envisage la situation du secrétaire d'État à cette date, sa démission apparaît clairement en effet comme un arrangement à l'amiable, une combinaison commerciale, une manœuvre politique surtout.

Abandonnant le nom trop nouveau de La Ville-aux-Clercs, Henri-Auguste vient de relever ce titre de comte de Brienne[1], qu'illumine depuis la cinquième croisade un reflet d'épopée. Malgré sa modeste fortune, il a tâché de n'avoir pas un train de maison trop indigne de ses relations, de sa parenté et de son titre. Son hôtel, sur le quai Malaquais, face au Louvre, est un « des plus agréables et des mieux bâtis » de l'aristocratique faubourg[2], il est « l'abord de tous les plus curieux de Paris ». Les artistes et les écrivains sont assurés d'y recevoir « meilleur accueil qu'en autre lieu quelconque et plus d'appui et de protection au besoin[3] ». Cédant à la coutume, il y a réuni des collections de manuscrits et d'objets rares[4]. Tout cela a coûté cher. Mais la charité de Mme de Brienne et l'expansive piété que son mari encourage, loin de s'y opposer, sont plus coûteuses encore. Les aumônes de cette dame sont immenses et son appui aux œuvres catholiques est devenu proverbial. « Il n'y a point quasi d'églises nouvelles », lui écrit Mademoiselle, « que vous n'ayez fait bâtir ou

1. Le 1er avril 1640. Le comté de Brienne, avec le duché d'Athènes, avait passé par l'intermédiaire d'Isabeau, sœur de Gauthier VI, à la famille d'Enghien en 1320. En 1408, par le mariage de Marguerite d'Enghien avec Jean de Luxembourg, le titre était entré dans cette maison (Bourgeois, *Histoire du comté de Brienne*, p. 66 et suiv.). Un descendant de Jean, Charles II de Luxembourg, fit ériger la terre de Brienne en duché (l'acte ne fut jamais d'ailleurs enregistré au Parlement). Après sa mort en 1605, le duché de Luxembourg avec ses autres titres passa à son oncle François, puis au fils de celui-ci, Henri, qui mourut sans postérité masculine en 1616 (Vignier, *Histoire de la maison de Luxembourg*, 1617, p. 320). Ce furent ses filles, Charlotte, Marguerite, duchesse de Luxembourg et de Ventadour, qui vendirent le titre aux Loménie (Bruzen de La Martinière, *le Grand Dictionnaire géographique*, art. *Brienne*). D'autre part, il faut remarquer que Charles II de Luxembourg était père de Mme de Béon, belle-mère de Henri-Auguste.

2. Malingre, *Antiquités de la ville de Paris*, 1640, t. II, p. 403. Il était situé sur l'emplacement du n° 9 actuel, près l'École des beaux-arts (Lefeuve, *les Anciennes maisons de Paris*, 1875; cf. le plan de Gomboust, 1652).

3. Peiresc au peintre de Vries, 21 octobre 1628 (*Lettres de Peiresc*, t. I, p. 735, note). Balzac et Chapelain eurent souvent recours à l'appui du secrétaire d'État.

4. *Lettres de Peiresc*, *passim*.

dans laquelle vous n'ayez des chapelles[1]. » Sur la demande du Père de Bérulle, elle a fondé en 1625 et continue d'entretenir le couvent des Carmélites de Saint-Denis[2]. Si l'on ajoute à toutes ces occasions de dépense que Mlle de Brienne vient de se marier au marquis de Gamaches[3] et qu'il a fallu la doter de 300,000 livres[4], on comprend aisément que « la considération de ses affaires domestiques »[5] ait amené Henri-Auguste à céder sa charge contre argent comptant.

Le moment est bien choisi du reste. Louis XIII va mourir. Une régence est imminente, grosse de surprise. Tant d'intrigues s'agitent dans ces premiers mois de 1643 autour du roi moribond, tant de projets s'échafaudent, tant de partis se dessinent qu'il vaut mieux s'effacer pour observer, se détacher de ce qui finit pour n'être pas entraîné dans une irrémédiable chute[6]. Sans se compromettre, obscurément, mais sûrement, Brienne prépare son retour au pouvoir. Ses larges aumônes ne lui sont point inutiles en la circonstance. Elles lui ont valu depuis longtemps la considération et les sympathies des dévots qui s'agitent autour de la future régente. Le Père Vincent, l'abbé Amelotte, d'autres encore, la plupart des prêtres de la cour sont de ses amis[7], et les conseils ne sont pas à négliger de gens si bien informés de tout ce qui peut se tramer de secret dans la profondeur des consciences.

1. Portrait de Mme de Brienne par Mademoiselle, *op. cit.*

2. Abbé Houssaye, *le Cardinal de Bérulle et Richelieu*, p. 196.

3. En juin 1642 (*Mém. de Mademoiselle*, p. 15).

4. Le chiffre nous est donné dans le « Compte de succession bénéficiaire » de Brienne (Bibl. nat., Carnets bleus 400, p. 59).

5. Le Père Senault, p. 16; cf. Mme de Motteville, *Mém.* (2e éd., Riaux), p. 273.

6. C'est ainsi que Brienne n'est plus secrétaire d'État au moment où la déclaration élaborée par Chavigny est présentée au Parlement le 19 avril, contrairement à ce que dit Le Vassor dans son *Histoire*, t. VI, p. 692.

7. Brienne avait été l'ami du Père de Condren, qui dirigeait tous les « saints » de Paris. Il assistait à ses derniers moments (7 janvier 1641). A-t-il fait partie de la Société du Saint-Sacrement? Il en connaissait du moins l'existence. La lettre royale du 31 mai 1631 qui approuve la Compagnie est contresignée Loménie. Les confrères intervinrent parfois auprès de lui pour en obtenir appui. Cf., par exemple, *les Annales...*, éd. Beauchet-Filleau, p. 96. On remarquera, d'autre part, la similitude entre les œuvres de la Société et celles que patronne Mme de Brienne, telles que les énumère Mademoiselle (éd. Barthélemy, *op. cit.*, p. 98 et suiv.). La suite du récit apportera d'ailleurs assez de présomptions nouvelles pour qu'on soit tenté de répondre par l'affirmative.

Mme de Brienne est d'ailleurs l'intime de la reine. Elle s'est faite auprès d'elle « l'interprète de tous les misérables, l'intendante de toutes les bonnes œuvres, l'avocate des ecclésiastiques et de tous les religieux ». Plus que sa distinction naturelle et le charme de son entretien, ce zèle ardent l'a rendue indispensable à l'Espagnole, pour qui les habitudes pieuses sont une seconde nature. « Elle est de tous les divertissements, elle l'accompagne dans tous les monastères qu'elle honore de sa présence. » Souvent elles prient ensemble des heures entières à l'oratoire de la reine, et dans cette atmosphère d'intimité religieuse Anne laisse échapper bien des aveux précieux à recueillir. « Mme de Brienne », dit le Père Senault, « était la confidente de la plupart de ses secrets[1]. » Le mari profite naturellement de cette faveur. Il a du reste pour Anne d'Autriche un dévouement absolu, nuancé d'une affection respectueuse. Il s'est indigné jadis publiquement des inquisitions du Val-de-Grâce. Il a été des premiers à se réjouir de la naissance inespérée du dauphin, il n'a pas vendu sa charge sans en demander l'autorisation à sa souveraine. « Il est celui pour lequel elle a la plus sincère et la plus tendre amitié, auquel elle témoigne la plus parfaite confiance[2]. »

1. Le Père Senault, p. 25-26.

2. *Mém.* de Brienne fils, Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 6450, p. 61. — M. Jean de Boislisle, en appendice à son édition des *Mémoriaux du Conseil*, t. I, 1905, p. 351-352, a suffisamment insisté sur le peu de garanties présentées par l'édition (Barrière) des *Mémoires* de Henri-Louis de Brienne (Paris, 1828, 2 vol.). Est-il besoin d'y revenir? — Après lui, j'ai cherché, sans plus de succès d'ailleurs, à élucider les intéressants problèmes que pose l'existence simultanée de deux versions différentes de ces *Mémoires* qui méritent également créance. Une comparaison minutieuse des deux manuscrits, l'autographe et la copie, permettrait de se demander si certaines parties du second texte ne sont pas d'une composition antérieure au premier. Rien d'étonnant à cela, puisque l'auteur travaillait simultanément aux diverses parties de ses *Mémoires* et qu'il devait retoucher ses écrits plusieurs fois avant de les « amener à leur perfection ». D'autre part, la majeure partie de ce texte est postérieure à celui de l'original. De là à suggérer sous toutes réserves l'hypothèse que la copie n'est qu'un amalgame de brouillons, il n'y a qu'un pas. Mais nous n'avons pas à faire, il faut nous en souvenir, à un homme jouissant pleinement de ses facultés. On sait que Henri-Louis écrivit ses *Mémoires* à Saint-Lazare. Faut-il mettre toutes les bizarreries de son œuvre sur le compte de son déséquilibre mental? Cette solution est la plus simple. En l'absence de renseignements extérieurs qui nous documentent sur l'origine de la copie, on ne peut la déclarer inacceptable. Ce n'est point ici le lieu de la discuter; j'ai voulu montrer seulement quelles difficultés la critique de ces deux documents, quant à leur

« Gardant, sur son ordre, des mesures secrètes avec les ministres », Brienne est initié admirablement à tous les mystères ; il est prêt pour des éventualités qu'il peut prévoir presque à coup sûr.

Aussi, s'il a quelque sympathie pour les Importants, anciennes victimes de Richelieu, il ne lie pas sa fortune à la leur. La Châtre, l'un d'entre eux, qu'il a fait nommer colonel général des gardes suisses, mais qui se laissera entraîner dans la ruine de son parti, l'accusera plus tard de trahison. Quelques-uns insinueront même qu'il s'est laissé acheter au taux de 20,000 écus[1]. Mais le fait est que, plusieurs mois déjà avant la mort du roi, Henri-Auguste était en mesure de savoir que ce Mazarin, dont chacun escomptait la chute, accaparerait toutes les affaires[2]. Il avait pu suivre les efforts de l'insinuant Italien pour conserver l'éminente situation que lui assurait pour un temps la confiance de Louis XIII mourant. Il avait pénétré ces intrigues mystérieuses pour les contemporains et dont nos historiens n'ont pas encore levé les derniers voiles.

Il savait au moins que, par l'intermédiaire du nonce Grimaldi et du trop naïf évêque de Beauvais, le Cardinal avait fait ses offres de service à la reine, qui les avait accueillies sans nul déplaisir[3]. Ce sont les seuls détails auxquels il a cru pouvoir initier le public. Mais son fils, envers qui il n'était point tenu à la même réserve, nous a laissé l'écho des conversations qu'ils avaient eues sur ce sujet. Ces confidences, dont Cousin a fait

forme seule, soulèverait pour un éditeur consciencieux. Barrière les a tournées sans peine. Il n'a en vue qu'une opération de librairie, se contentant de donner au public une suite logique d'anecdotes qui soient piquantes sans être crues. Il n'a apporté dans sa tâche aucun respect pour ses textes, aucun souci d'en reproduire le style décousu et la physionomie à la fois critique et floue, mais si curieuse. Intéressant à lire, l'ouvrage qui est ainsi sorti de ses mains et qui est son œuvre personnelle, n'est pas utilisable pour l'historien. En attendant une véritable édition, si jamais on la juge possible, il est mieux de renvoyer directement aux textes. J'avertis une fois pour toutes des abréviations que j'ai adoptées ici : *Br. fils 6450* désigne l'autographe; *Br. fils 4698* renvoie à la copie. Les deux manuscrits se trouvent sous cette cote à la Bibliothèque nationale, fonds des Nouvelles acquisitions françaises.

1. *Mém. de La Châtre*, éd. Michaud et Poujoulat, série 3, p. 3.

2. *Observations* de Brienne sur les *Mém. de La Châtre*, Ibid., p. 297.

3. Comparer *Mém.*, p. 76, et *Observations*, p. 297-298. Les deux récits se complètent l'un par l'autre. On peut regretter qu'ils ne nous indiquent pas la date des événements.

le plus large usage pour expliquer certains passages des carnets de Mazarin, laissent apercevoir plus nettement le rôle de notre personnage dans ces circonstances. Avant de fixer définitivement le choix de son principal ministre, Anne d'Autriche voulut savoir la pensée de ses plus dévoués serviteurs. Brienne aurait préféré Châteauneuf, mais, instruit des secrets désirs de la reine, il appuya l'Éminence italienne. La cause était déjà entendue. Le dévoué Beringhem, aussitôt envoyé auprès du Cardinal, rapportait une promesse écrite de dévouement absolu. La reine en confia les tablettes à Brienne[1]. Elle les lui redemanda le 18 mai suivant, quatre jours après la mort du roi, le matin même où le Parlement venait de casser le testament de Louis XIII. Quelques heures plus tard, tandis que le Cardinal, pour corser la comédie, parlait à tous de son départ pour l'Italie, elle l'établit chef du Conseil. Quoi qu'il en soit du détail, Henri-Auguste fut parmi les rares courtisans[2] que ne put surprendre ce coup de théâtre; il affirme même que ce fut lui au dernier moment qui conseilla à la reine hésitante de donner dès le début au Cardinal la même situation prépondérante que lui garantissait la déclaration annulée[3].

Mais de cet appui politiquement donné à Mazarin, il espère bien tirer le meilleur profit. Aussi se montre-t-il exigeant. Bien qu' « il ne tienne qu'à lui de se faire grand maître de la garde-robe »[4], il refuse pourtant cette charge lucrative et sûre. Ce qu'il vise, c'est un poste de secrétaire d'État, mais la chose ne va pas sans difficultés. Sans doute les ministres actuels ne semblent pas tous devoir demeurer longtemps en place. Séguier et les deux Bouthilier sont en haine à tous ceux qui ont souffert de

1. *Brienne fils 6450*, p. 74-75. Le récit du jeune comte ne contredit pas celui de son père. S'ils ne concordent pas, c'est que les faits que Henri-Louis raconte sont postérieurs aux premières tentatives de Mazarin. Quant à la mission de Beringhem et aux promesses écrites du Cardinal, on pourra penser que Henri-Louis a romancé un peu l'histoire. Ce qui est incontestable, c'est que le Cardinal était maître de l'esprit de la reine bien avant la mort du roi. Les Carnets le prouvent abondamment. Ceci n'importe point d'ailleurs directement à notre sujet. Je renvoie aux articles de Cousin sur les Carnets de Mazarin pendant la Fronde parus dans le *Journal des Savants*, en particulier au numéro de septembre 1854.

2. La Rochefoucauld, *Mém.* (éd. Michaud), p. 393.

3. *Mém.*, p. 78; *Observations*, p. 298.

4. *Br. fils 6450*, p. 61.

Richelieu. Où choisira-t-on les successeurs? On se perd véritablement dans les intrigues qui s'entrecroisent.

Les Importants ont leur personnel à proposer et ils se flattent de l'illusion que Mazarin sera renvoyé dès qu'il aura suffisamment instruit l'évêque de Beauvais de l'état des affaires[1]. Anne a son plan, le Cardinal a le sien. Brienne, toujours bien informé, a l'habileté de se faire malgré tout sa place. Un contemporain a résumé en termes précis les projets de la cour. « La reine, voulant récompenser Le Bailleul et d'Avaux qui avaient toujours été attachés à ses intérêts, avait résolu de donner les sceaux à l'un et à l'autre la charge de secrétaire d'État de Chavigny. Dans le dessein qu'avait le cardinal Mazarin d'empêcher que le marquis de Châteauneuf ne rentrât dans les affaires, il lui était important que les sceaux demeurassent au chancelier Séguier, parce qu'un titulaire était bien plus propre à lui opposer qu'une sorte de commissionnaire comme l'est toujours le garde des sceaux[2]. » D'ailleurs Mazarin consent à ce qu'on donne les finances à Bailleul et d'Avaux, incapables de gêner son action. Ce plan a l'avantage de laisser libre la place de Chavigny, que la reine ne consentira jamais à maintenir en charge. Henri-Auguste s'applique à le faire réussir. Au comte de La Châtre, qui lui reprochera encore dans ses mémoires d'avoir été acheté pour ne pas soutenir Châteauneuf[3], il répondra en louant Séguier d'avoir fait son possible pour arracher De Thou à l'échafaud[4]. Quant à Châteauneuf, il le croyait trop ami de Mme de Chevreuse. On peut douter que la conduite de Brienne ait été dirigée uniquement par ces sages et austères raisons. Pour n'être ni franche, ni généreuse, elle n'était point en tous cas maladroite. Le 15 juin 1643, Chavigny lui vendait pour 500,000 livres sa charge au département des étrangers[5].

La bienveillance de la reine, qui lui fit aussitôt compter 200,000 livres pour l'aider à désintéresser son prédécesseur[6], a

1. La reine même les entretenait dans cette espérance (La Châtre, p. 282).
2. Brégy, *Mém.* (éd. Michaud), p. 456.
3. La Châtre, *Mém.* (éd. Michaud), p. 284.
4. M. Kerviller, le biographe de Séguier, semble en effet avoir établi que le rôle du garde des sceaux en cette occasion fut moins odieux qu'il ne parut au public (Kerviller, *le Chancelier Séguier*, 2e éd., 1875, p. 95).
5. D'Ormesson, t. I, p. 68. Il ne fut officiellement reçu que le 23 juin (Fauvelet du Toc).
6. Mme de Motteville, t. I, p. 169.

joué certainement le principal rôle en cette affaire. Mais on peut s'étonner que Chavigny, « présomptueux et infatué de lui-même » comme on le connaît, se soit retiré de sa propre volonté, au moment où Mazarin, dont il avait commencé la fortune, se consolidait au pouvoir. Des habiles s'y sont alors trompés et l'ont ensuite accusé de maladresse[1]. Le fait est que le renvoi de son père, le changement d'attitude du Cardinal à son égard[2] l'avaient fortement inquiété. Ce lui fut néanmoins une surprise cruelle de voir accepter sa démission. Les contemporains ont été plus loin ; ils ont soupçonné, dans cette retraite et dans l'avènement de Brienne, le mystère d'influences occultes et d'interventions dévotes. Pendant les hésitations de Chavigny, Mme de Brienne agissait : « Elle envoyait sans cesse les pères Vincent et Amelotte auprès de lui. Ils paraissaient venir d'eux-mêmes et lui disait que la reine lui étant très hostile, il devait renoncer à sa charge s'il voulait conserver quelque dignité[3]. » L'Italien Vittorio Siri, précisant mieux encore le rôle de Louise, prétend qu' « elle envoya un jour chercher le Père Amelotte avec grand empressement. Elle lui fit confidence sous le sceau de la confession que, s'étant trouvée par hasard dans le cabinet de la reine, elle avait entendu de ses propres oreilles que cette princesse avait dit qu'il fallait penser sans cesse aux moyens dont on se servirait pour éloigner M. de Chavigny. Incitée par le seul désir de rendre service à ce seigneur, elle avait eu recours à lui pour l'informer de cette nouvelle, afin qu'il pût prévenir les malheurs dont il était menacé »[4].

Cet accord de témoignages empêche de les considérer comme dénués de fondement. Le fils de Brienne, Henri-Louis, les confirme même en les discutant[5]. « Sans en avoir parlé à Mme de Brienne », le Père Amelotte conseillait à Chavigny de se retirer du monde. Comme le ministre, à la fin convaincu, hésitait s'il laisserait sa charge à d'Avaux, Émery ou Brienne, le père lui conseilla ce dernier, « parce que homme de bien et qu'ayant déjà été secrétaire d'État, il le croyait plus capable de cet emploi

1. Retz (éd. Champollion-Figeac), t. III, p. 455.
2. Anne de Gonzague, *Mémoires*, 1786, p. 67.
3. La Barde, *De rebus gallicis*, 1671, p. 39-40.
4. Vittorio Siri, *Mercurio*, t. III, vol. IV. Lyon, 1652, p. 738-759.
5. *Br. fils 6450*, p. 95 à 104.

qu'aucun autre ». Il est donc certain qu'en cette circonstance les dévots s'acquittèrent dignement des dettes de reconnaissance contractées envers leur bienfaiteur. Dès lors c'est une scène bien amusante de haute comédie que la conversation de Brienne et de son prédécesseur qui nous est contée tout au long dans les *Mémoires* de son fils[1]. Cette manière de se faire prier pour accepter ce qu'il désire si fort, et qu'il n'a vraisemblablement obtenu qu'à force d'intrigues, semble trop profondément humaine pour n'être point exacte.

Chavigny s'aperçut-il de la duperie, espérait-il encore se faire rétablir? Toujours est-il que Monsieur, dont il était chancelier, protesta auprès de la régente. L'affaire s'envenimait, « Séguier courut toute la matinée pour l'accommoder »[2]. Gaston céda, il reçut Brienne avec faveur. Au Louvre, l'accueil fut aussi chaleureux; les courtisans s'empressèrent auprès du nouveau ministre. « J'eus la satisfaction », dit-il, « de ne rencontrer personne dans mon chemin qui ne me témoignât approuver le choix que la reine avait bien voulu faire de moi pour me confier en partie son secret et sans réserve celui de l'État. »

Louis Lévêque.

(Sera continué.)

1. *Br. fils 6450*, p. 86 et suiv.
2. D'Ormesson, t. I, p. 71.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA CAMPAGNE DE 1761 EN WESTPHALIE

D'APRÈS LES LETTRES DU MARÉCHAL DE CRISSÉ AU PRINCE DE SAXE.

Les lettres qui vont suivre ont été retrouvées dans des archives privées. Outre le complément d'informations qu'elles apportent au récit de la campagne dirigée par les maréchaux de Soubise et de Broglie en Westphalie pendant l'année 1761, elles font revivre deux personnes qui méritent, à des titres divers, de retenir l'attention : le comte de Crissé et le prince de Saxe.

Lancelot Turpin de Crissé naquit en 1716 dans la Beauce. Dès l'âge de seize ans, il entra aux mousquetaires et gagna tous ses grades par la seule force de ses mérites et de son travail. En 1747, il était colonel et au combat de Laffeld fut promu général de brigade. Mais, à la suite de divers chagrins, il quitta l'épée pour la bure et se donna tout entier, pendant quelques années, à la vie monastique. Puis il comprit que son cœur était toujours resté celui d'un soldat; il reprit sa place dans le rang et devint l'ami du maréchal de Lowendal avant de devenir son gendre. Successivement promu alors inspecteur de la cavalerie, puis maréchal de camp, le comte de Crissé, dans les loisirs de la paix, écrivit un certain nombre d'ouvrages militaires fort remarquables pour l'époque et d'ailleurs aussi fort ignorés de nos jours. Sa femme, elle-même, laissa quelque trace dans la littérature. Ajoutons que le maréchal de Crissé fut toute sa vie le type accompli du parfait gentilhomme, et si parfois, dans le texte même de sa correspondance intime, il nous laisse entrevoir une humeur gaillarde et un tempérament bien français, nous ne devons pas lui en tenir rigueur.

Pendant la campagne de 1761, le maréchal de Crissé fut désigné pour prendre part aux opérations qui se déroulaient sur le territoire allemand. C'est alors qu'arrivé à Liège, sa première étape, il adresse

au comte de Lusace, prince de Saxe et frère de la Dauphine, une première lettre dans laquelle il demande à Son Altesse Royale, la permission de lui mander au jour le jour les nouvelles de l'armée. Du 10 mai au 10 décembre, le maréchal, fidèle à sa promesse, intéressé peut-être, adressa donc au prince une série de seize lettres dont l'ensemble forme un journal fort curieux des opérations militaires. Profitant de l'occasion qui lui était offerte pour faire sa cour, le comte, chaque fois que cela lui était possible, recommande à son protecteur les affaires qui l'intéressent particulièrement; il l'entretient de la santé de Mme de Turpin, qui lui donnait alors quelques inquiétudes; puis il dévoile assez nettement les fameux conflits entre les maréchaux de Soubise et de Broglie, sans d'ailleurs que ses discrètes remarques parviennent à les éclaircir.

La lettre datée de Paris, 10 décembre, est fort curieuse au point de vue de la politique intérieure; mais c'est surtout dans les quelques pages du 13 septembre que perce le tempérament bien gaulois du maréchal de Crissé. Ces lignes, d'un caractère très intime, et dont le ton contraste singulièrement avec celui du reste de la correspondance, décrivent avec complaisance, à propos de la prise de Dorsten, les sensations d'une femme prise de force. L'histoire ne dit pas comment cette lettre fut accueillie par le prince; mais il ne semble pas que son contenu fût capable de l'effaroucher, si nous en jugeons par la lettre datée de dix jours après, dans laquelle Turpin glisse un mot pour son protecteur « seul ». Ce dernier, dans l'intervalle, avait certainement répondu au maréchal en des termes qui l'autorisaient aux confidences.

Quant au prince de Saxe, sa biographie a été écrite par M. Vernier en tête de l'Inventaire, si intéressant, qu'il a donné du fonds de Saxe conservé aux archives départementales de l'Aube[1]. Il suffira donc de rappeler qu'il était fils puîné d'Auguste III, roi de Pologne, et frère de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Né le 25 août 1730, François-Xavier avait dix-sept ans quand celle-ci épousa le dauphin Louis, fils unique et héritier présomptif de Louis XV (1747). La très vive affection que ne cessa de lui porter sa sœur lui assura le meilleur accueil à la cour de Versailles. C'est ainsi qu'en 1758 il fut nommé lieutenant général des armées du roi et prit part, en cette qualité, à la guerre de Sept ans.

Ce que fut cette guerre, on le sait; il suffirait au besoin de ren-

1. *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aube, série E*. Fonds de Saxe*, t. I (1903).

voyer à l'ouvrage de M. Richard Waddington, dont le tome IV, le dernier paru jusqu'ici[1], s'arrête précisément au seuil de cette année 1761, au moment où va commencer la correspondance que nous publions. Quelles furent les visées du prince en ce qui concerne la succession au trône de Pologne, nous l'avons appris par la correspondance du général de Martange, récemment publiée par M. Bréard[2]. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Quant aux lettres que nous publions, elles viennent compléter très utilement la correspondance échangée entre le prince et le maréchal de Broglie, qui a été publiée aussi par M. Vernier[3] : leur caractère confidentiel leur donne une valeur et comme une saveur particulières. Nous en possédons le texte autographe, que nous avons reproduit fidèlement, nous réservant d'indiquer en note les identifications nécessaires des noms de lieu et de personne.

Avant de laisser la parole au comte de Crissé, rappelons qu'en 1761 deux armées françaises, commandées par le duc de Soubise et le duc de Broglie, étaient chargées d'opérer en Westphalie contre les troupes hanovriennes sous le duc Ferdinand de Brunswick et son neveu, longtemps appelé le « Prince héréditaire » ; que le prince de Saxe commandait une partie de la réserve (aile droite) sous les ordres de Broglie; que ce dernier se fit battre à Vellinghausen (16 juillet) et que finalement l' « Armée du Haut-Rhin » fut obligée d'évacuer la Westphalie.

Comte Carlos D'ESCHEVANNÈS.

1. Voir *Revue historique*, t. CI, p. 101.

2. Voy. l'*Introduction* de M. Ch. Bréard. Il s'agissait, nous dit M. C. Stryienski (*la Mère des trois derniers Bourbons*, p. 259), de « faire passer la couronne de Pologne sur la tête de Xavier » et d'obtenir d'Auguste qu'il abdiquât en faveur de son fils. Martange fut chargé d'obtenir l'appui de la Dauphine. Voy. dans sa *Correspondance* (p. 35) le Mémoire qu'il adressa à ce sujet à Xavier lui-même en 1759. Martange était un aventurier qui n'avait d'autre objet que de flatter le comte de Lusace. Louis XV se laissa lui-même, dans une certaine mesure, gagner à ce projet (voy. Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*, et de Broglie, *le Secret du Roi*). En 1761, une lettre de la Dauphine à son frère (Stryienski, p. 274) nous prouve que, malgré les vantardises de Martange, le plan a échoué. Il sera repris en 1763, lors de la mort d'Auguste III.

3. *Correspondance inédite de Victor-François, duc de Broglie, avec le prince Xavier de Saxe*, publ. par le duc de Broglie et J. Vernier. T. I-IV (jusqu'en décembre 1761).

De Liège, ce 10 mai 1761.

Monseigneur,

Me voilà raproché de Votre Altesse Roÿale; j'ay quitté encore une fois l'amour pour la gloire, Constance[1] pour l'armée; je m'en consolerais si j'avais le bonheur d'être sous vos ordres; j'espère cependant qu'il s'offrira quelque circonstance heureuse de vous faire ma cour. Votre Altesse Roÿale sait avec quel empressement j'en saisirai toutes les occasions; Elle sait que quelquefois il m'arrive de faire une course légère d'une armée à une autre; c'est cependant selon que je serai emploÿé à cette campagne que j'ignore encore; mais, comme j'espère qu'on me mettra en avant, je pourrai trouver le moment heureux de m'étendre jusqu'à vous, et ce jour sera un des plus beaux de ma vie.

Notre cavalerie reste cantonnée encore quelque temps; l'infanterie réparée va camper le 15 de ce mois, une partie sous Dusseldorf et l'autre sous Wesel; je suis destiné à être du camp sous Wesel; mais avant j'ai vingt-quatre escadrons à passer en revüe et je ne pourrai le joindre qu'à la fin du mois.

Mme de Turpin m'a montré une lettre que Votre Altesse Royale lui a fait l'honneur de lui écrire; nous attendons tous deux avec impatience les effets de ses bontés, moins pour la chose en elle-même que parce qu'elle viendra d'Elle. Elle se souviendra qu'elle a promis à Constance de changer un certain ruban blanc qu'elle lui donna à Paris pour un bleu; qu'il me serait flatteur de le recevoir de vos mains et d'être armé chevalier par un prince que les troupes adorent et pour lequel je donnerais mon sang.

Lorsque nous aurons commencé nos opérations, j'aurai l'honneur de vous mander ce qui se passera d'intéressant; mais je ne crois pas que ce soit avant que vous ne soÿiez en état d'agir de votre côté, et je crois que ce sera bien fait.

Le prince Ferdinand est comme un lion attaqué de plusieurs côtés, prêt à donner un coup de patte à celui qui l'approchera de plus près pour être protégé pour une autre attaque; le tout est de le déplacer de son point central, et cela ne peut s'exécuter que par une attaque combinée et faite par les deux armées. Je demande la permission à Votre Altesse Roÿale de lui écrire les nouvelles de notre armée en journal et sans signature.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

L. Turpin de Crissé.

1. Mme de Turpin, femme du maréchal de Crissé.

De Wesel, ce 11 juin 1761.

Le quartier général est parti de Dusseldorf et est arrivé hier icy; la cavalerie y est venue camper le 9; le 10, une partie de la maison du Roy, à cheval, et, aujourd'hui, le reste arrivera. Le camp qui était à Rees[1] a marché et doit venir camper aujourd'hui à Scherembeck[2], sur le chemin de Coesfeld[3]; celui de Dusseldorf, aux ordres de M. de Chevert, joindra M. le Maréchal, après une ou deux marches. M. de Chevert marchera sur la rive gauche de la Lippe et nous rejoindra probablement à Dorsten[4]; demain, M. le Maréchal fera la revue de la brigade des gardes-françaises et suisses. On ne sait pas positivement le jour que nous partirons d'icy; mais il y a apparence que ce sera dans peu, et je pense que ce sera avant le 16. Il serait à désirer que vous commençassiez en même temps vos opérations pour frapper des coups certains.

Voilà, Monseigneur, les nouvelles que je puis vous mander; on dit les ennemis au nombre de 16,000 hommes à Coesfeld aux ordres du prince héréditaire; ce corps ne nous fera pas peur, et je ne crois pas qu'il nous attende.

Je suis, avec un profond respect...

A Unna, ce 1er juillet 1761.

Monseigneur,

L'armée de M. le maréchal de Soubise est venue camper à Unna[5] le 24 juin, sa droite tirant sur la Roer[6]; M. le prince de Condé, avec un corps séparé, fut placé en avant de la droite de l'armée et prit son quartier général à Ottzburen[7]; les trois brigades de dragons, aux ordres de M. le marquis de Voyer, un peu en avant de lui : M. de Melfort, avec les régiments des volontaires de Clermont et ceux de Dauphiné, à Hemerden[8]; les volontaires de Conflans, sur la Roer, gardant absolument la droite de l'armée; et moi, avec le régiment de Chamborant et 800 hommes d'infanterie, après avoir surpris et pris Luynen[9], où je laissay Cambefort, après avoir fait rompre le pont, je fus placé à Xamen[10], gardant le flanc gauche de l'armée. M. le prince Ferdinand, ayant appris la position de M. le prince de Condé, espéra qu'il pourrait lui donner un coup de patte; et, la nuit du 28 ou 29, il

1. Rees, sur la rive droite du Rhin, entre Wesel et Clèves.
2. Scherembeck.
3. Kœsfeld, sur la Berkel, affluent de l'Yssel.
4. Dorsten, sur la Lippe.
5. Unna, au nord de la Ruhr, entre Dortmund et Soest.
6. Ruhr, affluent du Rhin (et non la Roër).
7. Ost Büren, au sud-est d'Unna.
8. Hemmerde, entre Unna et Werl.
9. Lünen, au confluent de la Seeseke et de la Lippe.
10. Kamen, sur la Seeseke.

marcha sur plusieurs colonnes de son camp de Soest[1], où il était pour exécuter son projet; malheureusement pour lui, M. le prince de Condé avait eu ordre de se replier sur l'armée et d'en prendre la droite. Du jour que M. le Maréchal est venu camper à Unna, il avait ordonné qu'on retranchât son camp et qu'on fît une redoute devant chaque brigade, pouvant contenir un bataillon : ce qui fut exécuté avec la plus grande célérité. Le camp de M. le prince de Condé, qui s'était retiré la veille au soir, n'avait pas encore eu le temps de se retrancher. Mais, par la situation du terrain qui est entre cette droite et l'ennemi, il lui était très difficile d'y marcher. M. le prince Ferdinand, ayant manqué son coup, a fait contre fortune bon cœur : il s'est campé, à la vue de l'armée, dans un camp qui paraît audacieux, mais qui cesse de l'être, M. le Maréchal ne voulant point quitter sa position, qui est admirable, que, de plus, il y a de très grands ravins entre l'ennemi et nous.

M. le Maréchal a fait faire devant le camp de M. le prince de Condé des redoutes pareilles à celles du front de l'armée et qui sont achevées.

Voilà trois jours que nous sommes dans la même position, et plus M. le prince Ferdinand y restera, plus il donnera le temps à M. le maréchal de Broglie de l'inquiéter sur son flanc gauche. Je ne doute point qu'un de ces matins il ne se retire sur Hamm et ne repasse la Lippe; alors je pense que nous quitterons cette position pour nous approcher plus près de la Lippe, et, pour peu qu'il s'en éloigne, la première opération sera de s'emparer de Hamm[2], qu'il a fait fortifier autant que le terrain le pût permettre. Je pense même que, lorsqu'il se retirera, on ne le suivra qu'avec beaucoup de précautions et sans se compromettre, d'autant que ce ne sera pas la poursuite d'une armée battue, mais pour l'engager à repasser la Lippe et à s'en éloigner. Je crois qu'il est nécessaire que M. le maréchal de Broglie, lorsqu'il aura passé la Dymel, s'avance sur Paderborn et même jusqu'aux sources de la Lippe.

Voilà, Monseigneur, la situation des choses; on ne peut trop louer les précautions que prend M. le maréchal de Soubise, la sagesse qu'il met dans tous ses mouvements, et, lorsque l'occasion l'exigera, je vous réponds de son audace et de la volonté de toute l'armée.

Vous m'avez défendu de vous rendre ce que je vous dois; c'est vous le rendre que de vous obéir.

L. T.

D'Unna, ce 2 juillet 1761.

Monseigneur,

Le prince Ferdinand a décampé cette nuit, et ses premières troupes ont commencé à défiler à dix heures du soir. Il prend et dirige sa

1. Soest, sur un petit affluent de l'Aasse, affluent de la Lippe.
2. Hamm, sur la Lippe, au confluent de l'Aasse.

route sur Hamm. Le prince héréditaire est du côté de Kamen. On a envoyé des détachements après, mais avec ordre de ne point se compromettre et seulement de voir la direction qu'il prendrait. Je ne doute point que le prince Ferdinand ne soit parti si tôt que par la nouvelle qu'il a appris de l'avantage que M. le maréchal de Broglie a eu sur Vorbourg[1] et de sa marche sur Paderborn. Voilà un beau début de campagne; il faut ainsi la continuer, et, avec beaucoup de sagesse et de précautions, on peut se promettre d'heureux événements. Je crois que nous marcherons demain, d'autant qu'il ne faut pas laisser M. le Prince héréditaire de ce côté-cy de la Lippe et si près de nous, quoiqu'il ait un corps de 25 à 30,000 hommes, parce que son corps est joint à celui du général Kilmensek[2]. Il est probable qu'il se retirera lorsque nous marcherons à lui, surtout s'il n'est pas à portée d'être soutenu du prince Ferdinand. C'est une chose à examiner, car il ne faut pas, par trop de précipitation, donner dans le pot au noir. Mais la sagesse avec laquelle se conduisit M. le maréchal de Soubise nous assure de bonnes manœuvres. Notre armée, réunie à Paderborn, fera sans doute faire des réflexions à M. le prince Ferdinand, et peut-être que, s'il s'obstine à rester du côté de Hamm, marcherons-nous par notre droite pour nous rapprocher de vous et pour être plus près de Lipstadt[3]. Je crois que ce mouvement le déciderait à se rapprocher de cette ville; alors on pourrait détacher un corps suffisant pour attaquer et prendre Hamm. Si nous y parvenons, il n'est pas douteux qu'il ne se retire sur l'Ems, entre Munster et Warendorf[4]. C'est mon raisonnement, qui peut-être est ridicule; mais je le soumets à votre critique avec d'autant plus de confiance que j'ai très bonne opinion de vos lumières. Tout ce qui se passera d'intéressant, j'aurai l'honneur de vous le mander, trop heureux de trouver cette occasion de vous plaire et de vous assurer de mon profond respect.

A Soest, ce 9 juillet 1761.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse des opérations de M. le prince de Soubise, de son camp de Unna, de la marche du prince Ferdinand sur lui, enfin de tout ce qui s'est passé jusqu'au 1er juillet inclusivement. Voicy, Monseigneur, la suite de mon journal. Le 2, le prince Ferdinand décampa et parut diriger sa marche sur Hamm et sur Luynen; mais il rabattit sur sa gauche et envoya de gros détachements sur Dortmund; M. le Maréchal envoya aussi de

1. Warburg, sur la Diemel, au sud-est de Paderborn. Voir dans la *Correspondance inédite du duc de Broglie*, t. IV, la lettre écrite par le maréchal au prince de Saxe, le 29 juin 1761, « à une lieue de Warbourg, sur le chemin de Kleinenberg ».

2. Georges-Louis de Kielmansegg (1706-1786).

3. Lippstadt, sur la Lippe, à l'ouest de Paderborn.

4. Warendorf, sur l'Ems.

son côté de gros détachements sur Kamen et sur divers points pour éclairer sa gauche et pour savoir certainement des nouvelles de l'ennemi. Un de ces détachements en rencontra un des ennemis, qu'il poussa par-delà un petit ruisseau nommé le Nyder, où le prince Ferdinand était en personne. Le 3, M. le maréchal [de Soubise (?)], qui avait pour objet de se rapprocher de M. le maréchal de Broglie, qui était campé à Neuhaus[1], en avant de Paderborn, et dont les avant-gardes étaient à Ervete[2], à trois lieues de Soest, à une lieue de Lipstadt, partit de son camp de Unna à deux heures après-midi et vint camper à cinq quarts de lieue de Werle[3]. Le 4, il partit à cinq heures du matin pour marcher sur Soest, et il laissa pour son arrière-garde deux régiments de dragons, les hussards de Chamborant, 1,200 volontaires de l'armée et 1,500 grenadiers et chasseurs, le tout aux ordres de M. le marquis de Vogué. Cette arrière-garde fut attaquée avec force par l'avant-garde de l'armée ennemie; M. de Vogué, par sa fermeté, par l'ordre qu'il mit dans ses troupes, soutint leurs efforts avec courage et intelligence. M. le Maréchal arriva, renforça M. de Vogué de la brigade de Vaubécourt, ce qui ralentit l'attaque de l'ennemi et donna le temps de faire venir du gros canon avec lequel on persuada à l'ennemi de ne pas aller plus loin. Pendant ce temps, M. le Maréchal, qui vit que les ennemis se renforçaient, fit revenir son infanterie, prit sur-le-champ une position très bonne, où il la plaça, distribua son canon sur le front, mit sa cavalerie derrière et y attendit l'ennemi qui ne fut pas d'avis de venir l'y attaquer : toute l'armée resta sous les armes jusqu'à la nuit, pendant laquelle M. le Maréchal ordonna, pour rendre sa position encore meilleure, qu'on travaillât, ce qui fut fait en très peu de temps.

Le 5, vers les sept heures du matin[4], on vit deux colonnes d'infanterie ennemie qui dirigèrent leur marche, l'une sur notre front et l'autre sur notre droite; on fit un feu très considérable sur celle qui serrait sur notre front lorsqu'elle fut à portée du canon, ce qui l'obligea de s'arrêter et de se cacher pour n'être pas vüe. Le reste de la journée se passa de la part des ennemis à manœuvrer de droite et de gauche, mais sans avancer. Enfin, vers les deux heures, ils prirent le parti de retourner d'où ils étaient venus et de reprendre leur camp. L'ennemi s'étant retiré, l'armée eut ordre de se reposer. M. le Maréchal resta le 6 dans la même position; ce même jour, M. le maréchal de Broglie vint le voir, et, après avoir resté longtemps ensemble, on donna ordre de se tenir prêt à marcher, et le canon de retraite fut le signal du départ; l'armée marcha sur quatre colonnes pendant toute

1. Voir dans la *Correspondance inédite*, p. 68, la lettre du maréchal de Broglie au prince, datée de Neuhaus le 4 juillet 1761, à onze heures du matin.
2. Erwitte, au sud de Lippstadt.
3. Werl, à quatorze kilomètres ouest de Soest.
4. Sur cet engagement, voir la *Correspondance inédite*, p. 76.

la nuit, sans le moindre désordre. M. le Maréchal avait eu soin de placer sur les différentes routes des colonnes, des cavaliers, de trente en trente pas, qui les dirigeraient sur le chemin qu'elles devaient tenir. Nous arrivâmes à Soest vers midy, dans le camp où nous sommes actuellement : les deux maréchaux sont icy et paraissent se concilier très bien; ils agissent pour le bien commun et leur intelligence est parfaite. Je ne doute pas que nous ne marchions incessamment et que M. le prince Ferdinand ne repasse la Lippe pour couvrir Munster et n'abandonne Lippstadt à ses propres forces. L'armée ennemie occupe le camp de M. le maréchal de Contades à Élingen[1], sa droite à Werle et sa gauche sur l'Asse[2]. Nos avant-postes avancés sont à Borgelen[3] et au château d'Oht[4]. A notre premier mouvement, tout sera décidé, à ce que je pense.

Je suis, avec un profond respect...

L. T.

(Sera continué.)

1. « Les ennemis occupent le camp d'Illingen, le même qu'a occupé M. le maréchal de Contades en 1758 » (*Correspondance inédite*, p. 86). Sans doute Ellingsen.

2. La rivière d'Aasse ou Ahse, affluent de la Lippe.

3. Borgeln, en avant du Soestbach.

4. « Nous allons camper avec la partie de notre armée qui était à Erwitte entre le château d'Hovestadt, sur la Lippe, et Œstinghausen, sur l'Ahse. L'armée de Soubise fait aussi un mouvement et vient mettre sa droite à Borgeln et sa gauche vers Osthoune » (lettre du 15 juillet, *Correspondance inédite*, p. 114).

SANTA-ROSA ET LA FRANCE

(1821-1822).

(Suite et fin[1]*.)*

Victor Cousin a raconté dans un récit composé en 1838, au cours d'une maladie, et destiné au prince de la Cisterna, comment la lecture du petit livre de Santa-Rosa et celle surtout des pages où était rapporté l'ordre du jour du 23 mars 1821 l'avaient amené à désirer connaître l'exilé[2]. Cousin malade, crachant le sang, tout déprimé par les récentes suspensions de son cours et la fermeture de l'École normale[3], se fit amener chez lui, 14, rue d'Enfer, par l'intermédiaire d'un ami italien, le solitaire de la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. C'était à l'extrême fin de l'année 1821 ou au début de 1822[4]. Santa-Rosa isolé, noyé dans une détresse morale profonde, se rattacha à la vie par l'amitié. Il se montra dans toute sa sincérité à Cousin, qui trace non seulement de sa personne une esquisse exacte[5], mais de son esprit un tableau précis[6]. Cette sincérité scella une amitié où Santa-Rosa apportait son dévouement à la faiblesse physique de Cousin, son admiration pour la philosophie du jeune penseur, surtout son besoin inné d'affection, que les lettres à Provana expriment à tant de reprises.

La police française devait donner aux deux nouveaux amis l'occasion de prouver l'étendue de leurs sentiments. Elle surveillait sans

1. Voir *Revue historique*, t. CIII, p. 307.
2. Dans l'écrit indiqué, *ibid.*, p. 314-315.
3. Sur V. Cousin, voy. Mignet, *Notice sur la vie et les œuvres de V. Cousin.* Paris, 1869, in-4°.
4. V. Cousin, *op. cit.*, p. 645-646.
5. Id., *ibid.*, p. 647. Santa-Rosa, d'une force corporelle peu commune, de taille moyenne, était chauve, laid, avait le nez et les lèvres grosses et portait des lunettes. On trouvera son portrait dans P. Orsi, *l'Italia moderna*, Milan, 1902, in-18, à la p. 80, et dans H. de La Torre, *A la liberté*, Paris, s. d. [1908], in-8°, p. 179.
6. Id., *ibid.*, p. 649 : « Il n'avait ni étendue ni originalité dans la pensée, mais il sentait avec profondeur et énergie et il s'exprimait, parlait, écrivait avec gravité et avec émotion. »

doute Santa-Rosa depuis son départ de Suisse[1]; le plaidoyer de Santa-Rosa pour la révolution piémontaise dut inquiéter le gouvernement, qui fut probablement invité par la cour de Turin à prendre garde à la propagande des exilés piémontais[2]. Les agents du cabinet noir lurent, au début de mars 1822, une lettre de Santa-Rosa à sa femme, où l'on prétendit trouver la preuve que Santa-Rosa conspirait[3]. L'exilé donnait matière à surveillance par ses relations avec les Piémontais réfugiés à Paris[4], avec Cousin, chez qui il restait tous les soirs jusqu'à onze heures ou minuit, chez qui il couchait même, les jours où Cousin avait une crise de poitrine[5]. Les bureaux de la direction de la police générale préparèrent l'arrestation de Santa-Rosa, en tirant de la législation élastique des passeports[6] des applications inattendues. Ils se crurent autorisés à poursuivre ceux des exilés qui s'étaient fait délivrer des passeports sous des faux noms[7]. C'était le cas de Santa-Rosa, — *alias* Paul Conti.

Pour éviter qu'il tombât dans les filets de la police, Victor Cousin, un instant sur pied, songea tout d'abord à le cacher chez son ami Viguier, qui possédait une maison à Auteuil. Les deux amis s'y installèrent au mois de mars 1822, l'un travaillant à sa traduction de Platon, l'autre aux éditions nouvelles de son livre et à sa théorie des gouvernements constitutionnels, Santa-Rosa racontant à Cousin toute

1. Il faut toutefois noter que le nom de Santa-Rosa ne figure pas dans un état, d'ailleurs incomplet, des personnes surveillées par des agents secrets, rédigé au début de 1822 (Arch. nat., F⁷ 9929).

2. Je n'ai pas retrouvé dans les documents des Archives nationales la preuve certaine d'une démarche du représentant du Piémont à Paris, le marquis Alfieri de Sostegno, en ce qui touche Santa-Rosa. Mais elle est tout à fait admissible si l'on considère le rôle d'Alfieri de Sostegno dans son ensemble, et qui ressort des dossiers contenus dans F⁷ 6652-56. D'autre part, V. Cousin, *loc. cit.*, p. 650, dit à ce sujet : « La nouvelle police, dirigée par MM. Franchet et Delaveau (*sic*) se fit une religion de satisfaire les ressentiments et les peurs de la cour de Turin; au lieu de surveiller, ce qui était son devoir et son droit, elle persécuta ». Cf. également Bianchi, *op. cit.*, p. 87.

3. Voy. la copie de la lettre de Santa-Rosa, du 9 mars 1822, dans un rapport d'avril 1822 (Arch. nat., F⁷ 6656). La lettre est écrite d'Auteuil, et des phrases les plus simples les scribes de la police ont tiré les conclusions les plus romanesques et les plus erronées. Santa-Rosa a dit simplement qu'il est avec son « bien cher ami », qu'il lit et qu'il a de grands projets de travaux.

4. Voy. les dossiers des exilés Benenati et Girardini.

5. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 647.

6. Sur cette législation, voy. la thèse récente d'A. Sée, *le Passeport en France*, Paris, 1907, in-8°, p. 87 et suiv.

7. C'est ce qui ressort du rapport présenté par le directeur de la police au ministre de l'Intérieur en avril 1822 (Arch. nat., F⁷ 6656).

l'histoire de sa vie[1]. Mais Cousin, de plus en plus souffrant, dut un jour regagner son logis. Le 23 mars, Santa-Rosa rentrait à Paris pour aller voir son ami; en le quittant, il entra au café Voltaire pour lire les journaux[2]. C'est au sortir du café, à huit heures du soir, que sept ou huit agents de police se jetèrent sur lui pour l'emmener à la préfecture, absolument stupéfait de l'aventure qui lui arrivait[3], et en compagnie de deux autres réfugiés, Muschietti et Calvetti, pris dans la même rafle[4]. Le lendemain matin, à cinq heures un quart, le préfet Delavau annonçait au ministre de l'Intérieur l'arrestation de Santa-Rosa, en même temps que la signature de mandats d'arrêt contre le prince de la Cisterna, le comte Lisio, Ronchetti et Simondi, et d'un mandat de perquisition chez Victor Cousin[5]. Delavau disait de Santa-Rosa : « Jusqu'à présent, il n'est convaincu que d'avoir porté un faux nom et de s'être fait délivrer des papiers sous une dénomination mensongère » ; mais il espérait trouver « quelques fils de trames criminelles » dans ses papiers et dans ceux de ses amis. De là, la perquisition brutale qui eut lieu chez Cousin dans la journée du 24 et contre laquelle le philosophe alla immédiatement protester à la préfecture[6].

Santa-Rosa supporta courageusement la détention. Il pouvait craindre, en effet, d'être livré au Piémont, c'est-à-dire à l'échafaud. Il se mit à lire la Bible pour se préparer à la mort possible[7]. Pour se distraire, il apprit l'anglais[8]. Ses amis, d'ailleurs, venaient le voir : Cousin, qui descendait tous les jours à la préfecture dans ce but[9], le Piémontais Bossi, d'ordonnance devenu limonadier à Paris, et qui lui apportait des paniers de fruits[10]. Le vendredi saint, il eut trois joies : la visite de Balbo, celle de Cousin, une lettre enfin de sa femme[11].

1. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 650-652.
2. Id., *ibid.*, p. 652. V. Cousin ne parle que d'un café situé *place de l'Odéon*.
3. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 653, et les récits de Santa-Rosa dans Bianchi, *op. cit.*, p. 84 et 85-86. Dans la note écrite le 25 mars 1822, il affirmait : « Questa gentilezza francese mi giunse tanto inaspettato! »
4. Muschietti était, de l'aveu même de Santa-Rosa (*Révolution piémontaise*, p. 95, n. 2), un avocat de talent. Sur le patriote Calvetti, voy. Michelini Tomaso, *Calvetti e la rivoluzione del 21*, dans la *Rivista Europea*, 1870, t. IV.
5. Arch. nat., F⁷ 6655.
6. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 653.
7. Id., *ibid.*, p. 655.
8. Bianchi, *op. cit.*, p. 85-86. Son journal est écrit en fragments sur un cahier d'exercices anglais.
9. V. Cousin, *op. cit.*, p. 654.
10. Id., *ibid.*, p. 655.
11. Bianchi, *op. cit.*, p. 87.

C'était d'elle et de ses enfants qu'il s'inquiétait exclusivement, craignant qu'ils ne fussent fâcheusement impressionnés par son arrestation[1]. Il n'avait pas à craindre, cependant, un sort pire. L'instruction de son affaire avait été confiée au juge Debelleyme[2], qui traînait peut-être les choses en longueur, mais était tout disposé à rendre une ordonnance de non-lieu[3]. Aussi Santa-Rosa croyait-il pouvoir, au début de mai, adresser la supplique suivante au ministre de l'Intérieur[4] :

Monseigneur,

Mes papiers m'ayant été rendus depuis plus de quinze jours, il me semble que j'ai le droit d'espérer que la déclaration du tribunal sur ma mise en accusation sera incessamment donnée et qu'elle me sera favorable. Je ne dois donc pas différer de demander au Gouvernement du roi, par l'entremise de Votre Excellence, la permission de continuer mon séjour à Paris. Ce séjour est celui qui convient le plus à mes circonstances et à mes projets d'études; mais j'ai une raison bien plus forte de le désirer. Il est impossible qu'elle ne fixe pas l'attention de V. E.

Je suis soumis à une instruction judiciaire comme prévenu d'intentions séditieuses : c'est l'expression employée dans le mandat d'amener qui m'a été représenté au moment de mon arrestation. La déclaration du tribunal me rendra sans doute mon innocence légale. Mais, Monseigneur, si je n'obtiens pas l'asyle que je demande, mon innocence réelle sera loin d'être généralement reconnue, et j'inspirerai dans les pays où je chercherai un toit hospitalier un sentiment de défiance dont les fruits sont toujours amers. Il est difficile d'imaginer une situation plus cruelle; et elle sera devenue la mienne parce que j'aurai été en France l'objet d'une inculpation aussi grave qu'injuste.

Si je demande un asyle dans la capitale de la France, c'est dans l'intention d'y vivre loyalement, soumis aux lois du royaume. Plus je serai surveillé, et plus j'aurai la satisfaction de voir le gouvernement royal se convaincre de ma fidélité à remplir mes engagements, qui n'est d'ailleurs qu'une conséquence de mes principes.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de V. E., le très humble et le très obéissant serviteur.

Le comte DE SANTA-ROSA.

A Paris, aux prisons de la Préfecture de police, ce 3 may 1822.

1. Bianchi, *op. cit.*, p. 87.

2. 1787-1862. Procureur du roi, préfet de police en 1828 et pendant tout le ministère Martignac, président du tribunal de la Seine en août 1829, conseiller à la Cour de cassation en 1856, plusieurs fois député.

3. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 654; Bianchi, *op. cit.*, p. 87.

4. Arch. nat., F⁷ 6655, autographe.

Une ordonnance de la chambre du Conseil de la cour de Paris déclara, peu de jours après, qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre contre Santa-Rosa, Calvetti et Muschietti; elle fut confirmée le 15 mai par la Chambre des mises en accusation[1]; mais au lieu de faire remettre immédiatement en liberté Santa-Rosa et ses compagnons, le préfet de police les fit écrouer de nouveau, en attendant les ordres du ministre de l'Intérieur[2], qui approuva aussitôt les mesures prises[3]. Santa-Rosa attendait avec impatience sa libération; le 22 mai, il adressait au préfet de police une protestation, qui fut aussitôt transmise au ministre[4], tandis que Muschietti et Calvetti protestaient auprès du ministre de la Justice[5] :

Monsieur le Préfet,

Il m'a été signifié le 15 de ce mois un arrêt de la Cour royale de Paris qui ordonne ma mise en liberté. Je m'estime heureux de ce que l'opposition du procureur du roi à un premier jugement prononcé en ma faveur a fourni à la justice française une seconde occasion de déclarer mon innocence.

Le concierge de la salle Saint-Martin, où je suis détenu, a refusé d'exécuter l'arrêt de la Cour et a représenté, M. le Préfet, à l'huissier de cette même Cour et à moi une lettre que vous lui avez écrite le 15 du courant, et où il lui est expressément recommandé de me retenir en prison, quelque décision judiciaire qui puisse lui être signifiée à mon égard.

J'ai le droit, et il est de mon intérêt de réclamer contre cette disposition; mais, d'après l'idée que je me suis faite de vos principes, le soir où vous m'avez interrogé, j'ai cru que ma plainte contre vous ne pouvait être mieux adressée qu'à vous-même. Je vais bien plus loin encore : je vous demande votre intervention pour continuer mon séjour à Paris. Cette permission serait le dédommagement d'une inculpation aussi grave qu'injuste. J'ose dire que le gouvernement du roi doit à sa propre équité de ne pas me refuser; et permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Préfet, que vous devez à la vôtre d'appuyer mes sollicitations. Daignez réfléchir qu'un refus fera douter de mon innocence

1. D'après la lettre du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 15 mai 1822 (Arch. nat., F⁷ 6655). Les documents conservés dans la division criminelle (BB¹⁸) et dans les papiers du cabinet (BB³⁰) n'ont rien donné qui pût préciser davantage. Cf. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 655.

2. Lettre citée à la note précédente.

3. Arch. nat., F⁷ 6655.

4. Lettre d'envoi du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 22 mai 1822 (Arch. nat., F⁷ 6655).

5. Les protestations de Calvetti et de Muschietti auprès du garde des sceaux sont du 17 mai. Peyronnet n'en informa Corbière que le 23, et Corbière ne répondit que le 27 (Arch. nat., F⁷ 6655).

réelle et laissera subsister sur mon compte des soupçons fâcheux, qui m'empêcheront peut-être de trouver un toit hospitalier. La conséquence de l'injustice que j'aurai subie en France me poursuivra partout.

Vous voyez, Monsieur le Préfet, que c'est par une raison d'un ordre supérieur que je désire vivement rester à Paris; mais j'en ai aussi une autre à vous donner bien simple et bien naturelle. Je voudrais employer les années de mon exil à des études sérieuses, et comme j'ai reçu une éducation trop française, Paris seul peut m'offrir les ressources et les facilités dont j'ai besoin.

Si j'obtiens l'asile que je demande, personne ne sera plus loyalement soumis que moi aux lois du royaume. Je ne mettrai d'ailleurs aucun mystère dans ma conduite, et je vivrai comme un homme qui ne craint pas plus qu'il ne mérite l'œil vigilant du gouvernement dont il reçoit l'hospitalité.

La situation où je me trouve me donne l'assurance que la réponse dont vous m'honorerez n'éprouvera que le délai indispensable. Laissez-moi, Monsieur le Préfet, espérer qu'elle n'ajoutera pas à mes malheurs.

Je suis, etc.

Le comte DE SANTA-ROSA[1].

La réponse ne se fit pas attendre, et Corbière, employant à son tour les procédés chers à la police impériale, donna l'ordre à la direction de la police de faire diriger sur Alençon, et sans arrêt, les trois Piémontais que la justice avait déclarés innocents[2]. Si Corbière en agissait avec eux aussi contrairement aux lois du royaume, c'est qu'il obéissait aux suggestions du gouvernement sarde, comme en fait foi la note qu'il faisait passer, le 27 mai, à son collègue Peyronnet, garde des sceaux[3] :

Dans d'autres circonstances, le gouvernement leur aurait appliqué les dispositions adoptées à l'égard des réfugiés italiens, l'expulsion du territoire du royaume; mais, pendant l'instruction de l'affaire, la cour de Sardaigne, justement inquiète des menées de Pepe, de Macerone et de quelques autres intrigants réunis à Londres, et sachant que les trois réfugiés détenus à Paris avaient le projet d'aller les rejoindre, ainsi que l'avait déjà fait un de leurs compatriotes, M. de Saint-Marsan, qui résidait avec autorisation dans le département du Nord, demanda avec instances que la faculté ne leur en fût point accordée. Cette demande

1. Copie, Arch. nat., F⁷ 6655.

2. Lettres du ministre de l'Intérieur au préfet de police, à l'ambassadeur de Sardaigne, au préfet de l'Orne, 23 mai 1822 (Arch. nat., F⁷ 6655). Cf. le Bulletin de police du 23 mai 1822 (Arch. nat., F⁷ 3795).

3. Minute, Arch. nat., F⁷ 6655.

était dans l'intérêt des deux pays, que les intrigues découvertes menaçaient également.

Dès le 23 mai, le ministre de l'Intérieur avait envoyé au préfet de l'Orne des instructions très sévères à l'égard des Piémontais envoyés en surveillance[1] :

Ces trois étrangers ont pris une part très active aux troubles qui ont agité leur pays, et, depuis qu'ils sont en France, ils se sont encore livrés à des intrigues politiques. Faites les dispositions nécessaires pour qu'ils soient assujettis à la surveillance la plus rigoureuse. Leurs démarches, leurs relations, leurs correspondances, rien ne doit échapper à votre attention. Ils ne pourront quitter la ville d'Alençon sans une autorisation spéciale, et vous prescrirez d'ailleurs toutes les mesures de précaution que vous jugerez nécessaires pour empêcher leur évasion.

Accompagnés de trois gendarmes, Santa-Rosa, Muschietti et Calvetti arrivèrent à Alençon le 28 mai[2], et aussitôt Santa-Rosa adressait au ministre de l'Intérieur la brève et éloquente protestation qui suit[3] :

Monseigneur,

Quelques jours après que l'arrêt de la Cour royale de Paris du 14 de ce mois, qui ordonne ma mise en liberté, m'eût été signifié, j'eus l'honneur d'écrire à Monsieur le Préfet de police pour me plaindre de ce que des ordres revêtus de sa signature arrêtaient l'exécution de cet arrêt et pour le prier de demander en ma faveur la permission de rester à Paris.

V. E., à qui ce magistrat aura sans doute soumis et ma plainte et ma demande, ordonna que je fusse remis à la gendarmerie pour être transféré à Alençon et y demeurer soumis à la surveillance de l'autorité locale.

Monseigneur, je cède à la force, mais je réclame mon droit. Ce n'est plus un asyle, ce sont des passeports pour l'Angleterre que je demande au gouvernement de S. M. le roi de France par l'entremise de V. E.

1. Minute, Arch. nat., F⁷ 6655. — On avait hésité un instant sur le lieu de surveillance à assigner aux Piémontais; le secrétaire général de la préfecture de police attirait en effet, le 24 mai, l'attention du directeur de la police sur les dangers de mettre des libéraux en surveillance à Alençon, à cause de la proximité du Mans, où demeure « le fameux Goyet », libéral de la Sarthe, grand électeur de Benjamin Constant.

2. Lettre du préfet de l'Orne au ministre de l'Intérieur, 29 mai (Arch. nat., F⁷ 6655).

3. Autographe, Arch. nat., F⁷ 6655.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de V. E., le très humble et très obéissant serviteur.

Le comte DE SANTA-ROSA.

Alençon, ce 29 may 1822.

Loin d'accéder à ces demandes, Corbière ordonnait, le 6 juin, au préfet de l'Orne de renforcer les mesures de surveillance prises : on devait retirer aux trois Piémontais leurs passeports, donner leur signalement aux brigades locales de gendarmerie, avec l'ordre de les arrêter s'ils sortaient de la ville, imposer aux maîtres de poste, aux directeurs des établissements de voitures publiques, aux loueurs de chevaux et de voitures l'obligation de dénoncer toute tentative de fuite[1]. Du 28 mai au 31 août, Santa-Rosa resta en surveillance à Alençon[2]. Logé rue aux Cieux, chez un tapissier du nom de Chapelain, sous le couvert de qui il se faisait adresser sa correspondance, et qui lui avait loué deux chambres, il devait signer tous les jours sur le registre de la mairie, entre une et deux heures. Il se réunissait à ses compagnons pour le repas et la promenade; à part ces courts instants, il vivait isolé, sans relations dans la ville, — une « vie d'ermite », — s'ennuyait ferme et refusait de se résigner : « Je ne cesserai pas de me plaindre, quand ce ne serait que pour leur rappeler leur injustice. On aime assez à voir résignés et silencieux ceux qu'on persécute : je ne leur donnerai pas ce plaisir-là[3] ». Il lisait les œuvres de Bonald, Lamennais, Chateaubriand, Montesquieu, Daunou, les journaux, qui le renseignaient sur les affaires grecques et les débats de la session de 1822, les lettres que lui adressaient Cousin, Fabvier, Sismondi.

Le préfet de l'Orne annonça au ministre de l'Intérieur, le 26 juil-

1. Minute, Arch. nat., F⁷ 6655.

2. Sur son séjour, voy. les rapports au moins hebdomadaires du préfet de l'Orne, transmis ensuite par le ministre de l'Intérieur à l'ambassadeur de Sardaigne, dans Arch. nat., F⁷ 6655, et V. Cousin, *loc. cit.*, p. 656 et suiv. L'état actuel des archives de l'Orne, à l'installation desquelles on procède dans un nouveau local, n'a pas permis des investigations à ce sujet (renseignement provenant de l'archiviste de l'Orne, M. Fazy). Les comptes-rendus administratifs conservés dans FIC III ne donnent rien pour 1822. En revanche, on retrouve dans les documents concernant l'emploi des fonds secrets l'aveu, indéterminé, mais évident, des mesures prises par le préfet en 1822. M. Lignier, successeur du marquis de La Morélie à la préfecture de l'Orne, écrivait en effet, le 10 avril 1823, au ministre : « Je sais que mon prédécesseur recevait des fonds de V. E. pour une police secrète; je me soucie très peu de toucher des fonds destinés à cette partie de l'administration qui a peu de charmes; mais si on m'en fait un devoir, il sera nécessaire qu'on m'en donne les moyens » (Arch. nat., F⁷ 6754, extrait).

3. Lettre à V. Cousin, 2 juin 1822, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 657.

let 1822, l'arrivée de Victor Cousin à Alençon[1]. Il avait quitté Paris, malgré la défense de son médecin Laënnec, et s'était installé dans une chambre retenue par Santa-Rosa depuis plusieurs jours. Ils vécurent ensemble une quinzaine, dans une intimité qui affermit leur amitié et provoqua entre eux le tutoiement, et où ils s'occupaient de vastes questions métaphysiques : c'est dans ce séjour à Alençon que Cousin composa l'argument du *Phédon* sur l'immortalité de l'âme[2]. Mais la police était persuadée que le séjour de Cousin à Alençon se rattachait à de ténébreuses machinations révolutionnaires[3]; elle pensait en tout cas que Cousin avait apporté à Santa-Rosa des lettres d'amis italiens et tirait parti de l'offre faite par Fabvier à l'exilé de l'enlever : une chaise de poste serait venue à une demi-lieue d'Alençon et aurait transporté Santa-Rosa jusqu'à la côte, où il se serait embarqué pour l'Angleterre. Santa-Rosa avait refusé, sous prétexte de ne pas « déshonorer le jugement de non-lieu rendu par la justice française »[4], mais la police pensait qu'il s'agissait seulement d'un refus de façade; si bien que, lorsque Cousin, revenu à Paris le 12 août, eut demandé à la préfecture de police un passeport pour la Suisse, le ministre de l'Intérieur s'empressa de communiquer au grand maître de l'Université l'avis de cette démarche, où l'on voyait surtout un moyen de porter la correspondance des Piémontais réfugiés ou « de servir de quelque autre manière les intérêts des sociétés secrètes »[5]. Ce n'est pas à Cousin pourtant qu'était due l'intervention en faveur des Piémontais réfugiés opérée à la Chambre française le 6 août, six jours avant son retour d'Alençon. On y discutait le budget depuis plusieurs jours, et l'on en vint à la séance du 6 aux recettes provenant des passeports[6]; Stanislas de Girardin obtint la parole pour protester contre l'utilisation financière des passeports, mesure de police malheureusement transmise par la Révolution à l'Empire et à la Restauration et où se révélait l'arbitraire le plus odieux. « Se réserver le droit de donner des passeports, c'est s'arroger la possibilité de refuser ce qu'on n'a pas le droit de défendre; c'est avoir frappé tous les Français de suspicion, puisque c'est obliger tout Français qui veut voyager à obtenir préalablement

1. Arch. nat., F⁷ 6655.
2. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 661-662.
3. Lettres du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Orne, au préfet de police, à l'ambassadeur de Sardaigne, 31 juillet 1822 (minutes, Arch. nat., F⁷ 6655).
4. V. Cousin, *op. cit.*, p. 652.
5. 23 août 1822 (minute, Arch. nat., F⁷ 6655).
6. *Archives parlementaires*, 2e série, t. XXXVIII. Paris, 1878, in-4°, p. 116 et suiv.

la déclaration qu'il n'est pas suspect[1] ». Il citait des faits précis à l'appui de ses observations, non seulement ce qui était arrivé aux officiers en disponibilité, revenus illégalement à Paris[2], et à des particuliers de Saint-Germain, mais, et sans insister sur aucun d'eux, sur ce qui était advenu des Piémontais réfugiés, à l'égard desquels la France aurait dû exercer des devoirs stricts d'hospitalité.

Ces devoirs, disait-il, ont été méconnus par M. le Préfet de police : il a fait arrêter les réfugiés piémontais, les a traduits devant les tribunaux, et, malgré les décisions judiciaires qui les renvoyaient absous, M. le Préfet de police, ainsi qu'on l'a déjà dit à cette tribune, ne les a point rendus à la liberté; il a fait plus ensuite, il les a fait mener de brigade en brigade dans les villes qu'il a désignées, pour qu'ils soient soumis à la plus exacte surveillance; il a augmenté en les exilant le malheur de leur position; ils y ont été conduits par un ordre émané de M. de Corbière, signé Franchet, par lequel l'on a annoncé, ce qui n'est pas, que les détenteurs avaient été mis à la disposition de la police par l'autorité judiciaire; il était recommandé aux gendarmes chargés de l'exécution de faire le trajet sans s'arrêter[3].

A Stanislas de Girardin, le ministre Corbière répondit par une réplique insolente et vide où il couvrait les écarts de son administration[4] : il était sûr de sa majorité, qui força Casimir Périer à regagner sa place sans avoir pu parler sur la même question[5]. Mais le lendemain, 7 août, Stanislas de Girardin revenait sur les faits qu'il avait avancés dans son précédent discours, il en prouvait de nouveau l'exactitude et obtenait enfin un exposé d'ensemble du ministre de l'Intérieur[6]. Corbière dut montrer à la Chambre l'utilité de veiller à la stricte application des lois sur les passeports, surtout « à l'époque où les sociétés secrètes paraissent s'organiser, où les messages peuvent être adressés d'un bout de la France à l'autre et troubler la tranquillité publique, lorsque les incendies sont annoncés chaque jour pour alarmer les citoyens ». Il prétendit que ses circulaires n'avaient « jamais indiqué qu'on dût consulter les opinions avant de délivrer des passeports ». Il interpréta l'incident de Saint-Germain à sa façon. Quant à l'affaire des Piémontais, il l'expliqua de la façon suivante[7] :

On a parlé aussi de réfugiés piémontais. Cet objet se rattache aux

1. *Arch. parlementaires*, t. XXXVIII, p. 129.
2. Voy. E. Guillon, *op. cit.*, p. 45-46.
3. *Arch. parlementaires*, t. XXXVIII, p. 130.
4. *Ibid.*, p. 133-134.
5. *Ibid.*, p. 135.
6. *Ibid.*, p. 151-154.
7. *Ibid.*, p. 153. — C'est le texte du *Moniteur universel* du 9 août, n° 221,

mesures de police générale. Il est vrai qu'il existe en France un certain nombre de Piémontais dont beaucoup ont été dans leur pays l'objet de condamnations sévères à raison de délits politiques; il est vrai que la France est un asile pour le malheur, même mérité; et à ce sujet vous vous rappelez les paroles éloquentes qu'un orateur a fait entendre à cette tribune dans une précédente session[1]. Mais, tout en donnant asile à ces étrangers, nous ne devions pas négliger les mesures qui peuvent assurer la sécurité de la France et de son gouvernement. Voilà pourquoi ils sont soumis à une surveillance qui nous garantit contre les abus qu'ils pourraient faire de la protection qu'ils reçoivent du gouvernement français, et particulièrement de la bienveillance du roi, qui s'étend sur tous les malheureux. Aussi ces étrangers se montrent reconnaissants, et je ne crains pas de dire que ce n'est pas de leur aveu que vous faites entendre des réclamations bien injustes. Ils ont dû sentir eux-mêmes la nécessité de donner des garanties. Si quelques-uns ont pu résider de manière à exciter des craintes, je leur ai dit : Vous séjournerez dans la ville que je vous indique sur le territoire français, mais jamais je ne les ai obligés à retourner dans leur patrie. Voilà ce que j'ai cru devoir faire, et si je ne l'avais pas fait, vous auriez pu me rendre responsable des dangers que leur séjour aurait pu occasionner.

L'incident sembla clos par l'adhésion de la droite. Mais Santa-Rosa avait été mis au courant par le *Moniteur universel*. Cousin lui donna sans doute l'idée de ne pas laisser passer les paroles du ministre sans protester, et, quelques jours après, accompagnée d'un billet où Santa-Rosa avouait qu'elle était « un peu forte »[2], il recevait la copie d'une lettre de son ami au ministre de l'Intérieur et qui vaut d'être également reproduite ici[3] :

Monseigneur,

Un membre de la Chambre des députés, en s'élevant, dans la séance du 7 de ce mois, contre les abus de l'administration, a jugé convenable

p. 1180. Le texte du *Journal des débats* du 8 août 1822 est plus sec, plus dur et plus inexact; Corbière s'y exprime de la façon suivante : « Le gouvernement a lieu d'espérer que l'hospitalité qu'il accorde sera suivie de quelque reconnaissance, et si les réfugiés ne s'en montrent pas dignes, il peut, il doit les faire conduire hors des frontières; c'est ce qui a été fait. »

1. Il s'agit de Laîné, qui, à la séance du 27 février 1817, avait parlé de « l'hospitalité au malheur sans s'informer même s'il est mérité ». Les paroles de Laîné avaient été citées par Stanislas de Girardin à la séance du 6 août (*Ibid.*, p. 130).

2. Lettre à Victor Cousin, 14 août, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 663.

3. D'après l'original autographe conservé dans le dossier de Santa-Rosa (Arch. nat., F^7 6655). Une note au crayon porte la mention : « Communiqué à M. l'ambassadeur de Sardaigne ». La traduction seulement d'un fragment de cette lettre est donnée par Bianchi, *op. cit.*, p. 91.

de signaler le traitement que les réfugiés piémontais reçoivent en France. Il a plu à V. E. de dire dans sa réponse que ces étrangers se montroient reconnoissans à la protection du gouvernement français et à la bienveillance du roi, et elle s'est récriée sur l'injustice de semblables réclamations. Telles sont les expressions consignées dans le *Moniteur* du 10 août. D'autres journaux, moins exacts sans doute, ont fait parler V. E. avec une dureté qui ne sauroit être dans son caractère.

Monseigneur! Après avoir été conduit ici par vos ordres, et vous avoir adressé inutilement mes réclamations, j'aurois pu recourir aux Chambres. Je ne le fis point. Porté par mes principes à demeurer parfaitement étranger aux affaires de tout autre pays que le mien, je préférai d'attendre en paix que le gouvernement réparât son injustice, plutôt que de devenir l'occasion d'une vive discussion politique au sein de la Chambre. Les hommes qui, comme moi, sentent toute l'étendue de leur infortune et de celle de leur patrie, n'aiment pas à faire parler d'eux. Mais, Monseigneur, les paroles que vous avez fait retentir à la tribune et qui se répandent dans toute l'Europe me forcent à rompre le silence. Méconnoître des bienfaits, désavouer un protecteur, c'est d'un lâche. Souffrir qu'on nous attribue, qu'on nous impose de la reconnoissance lorsque le sentiment de l'injustice qui nous opprime pèse sur notre cœur, c'est encore une lâcheté. Les proscrits italiens, Monseigneur, n'y descendront jamais. On pourra les chasser, les emprisonner, les accabler de persécutions, ils n'oublieront point ce qu'ils doivent à leur propre caractère et à cette patrie si chère et si malheureuse dont l'estime est leur premier besoin.

Je l'avoue, il m'eût été doux d'éprouver la bienveillance du roi, sous la protection de l'auteur de la charte française, par qui la liberté s'est fait jour en Europe après quatorze ans d'un mouvement étranger. D'autres rois de France protégèrent des Italiens proscrits pour la même cause, et les derniers défenseurs de Florence et de Sienne, dont la liberté expiroit sous les coups d'un empereur d'Allemagne, trouvèrent en France une seconde patrie, à l'ombre du trône de François Ier et de Henri II.

Voici ce qui m'est arrivé en France. J'y suis venu avec un passeport suisse, et sous un nom emprunté, dans la fausse croyance que cette précaution m'assureroit un paisible séjour à Paris. J'habitai cette ville et la campagne pendant quatre mois; j'étois tranquille, et ne devois-je pas l'être avec une conduite sans reproche? Le 23 mars dernier, je fus saisi par les agents de l'autorité du roi sur une place publique de Paris et conduit à la préfecture de police, où je lus, sur le mandat d'amener qui me fut présenté, ces propres mots : « Prévenu d'intentions séditieuses ». Je demandai à être conduit au préfet de police, et je lui déclarai sur-le-champ mon véritable nom. Après un long interrogatoire, je fus écroué à la prison de la salle Saint-Martin, et l'instruction de mon affaire commença de suite. Il faut que les magistrats ayent trouvé dans ma conduite et dans mes papiers une absence bien com-

plète d'indices de culpabilité en matière politique, puisque la procédure se réduisit à l'irrégularité du passeport. Je m'attendois à être jugé et condamné sur ce dernier point. Je connoissois mon tort. J'étois résigné à en subir la peine. Je n'avois commis qu'une faute matérielle, il est vrai; rien de plus pur que mes intentions, mais c'était toujours une contravention aux lois, et il n'en est point d'entièrement justifiables à mes yeux. La magistrature française ne crut pas devoir s'arrêter à une rigoureuse et littérale application de la loi, elle dédaigna de faire plier sous des considérations quelconques ses hautes maximes d'équité. Le tribunal de première instance de Paris déclara qu'il n'y avait pas lieu à mettre en accusation. Le ministère public forma opposition à ce premier jugement. La Cour royale prononça un second jugement favorable et ordonna ma mise en liberté dans la forme accoutumée. Je demandai alors à V. E. de pouvoir jouir de l'hospitalité française, c'est-à-dire de pouvoir vivre en France sous la protection des lois du royaume. Je croyois que le gouvernement du roi devoit me dédommager par ce bienfait de tout ce que d'injustes inquiétudes sur ma conduite politique en France m'avoient fait souffrir. Cette illusion, dont je n'ai point à rougir, s'évanouit bientôt. Je me vis d'abord retenu neuf jours en prison sur une simple lettre du préfet de police au concierge, véritable violence exercée sur ma personne qui, après la signification de l'arrêt de la Cour royale, ne pouvoit être privée de sa liberté qu'en vertu d'un nouveau mandat d'amener décerné par le magistrat. La réponse de V. E. arriva. C'étoit un ordre au préfet de police de me faire conduire par la gendarmerie à Alençon, pour y demeurer sous la surveillance de l'autorité locale. Aussitôt arrivé dans le lieu de ma relégation, j'écrivis à V. E. : « Ce n'est plus un asyle en France, c'est des passeports pour l'Angleterre que je demande au gouvernement de S. M. » Je ne reçus point de réponse, et vous aviez sans doute, Monseigneur, oublié ma lettre et ma situation lorsque vous fîtes entendre à la tribune les paroles que j'ai citées.

Ces faits, qui ne me concernent pas seul, et qui me sont à peu près communs avec MM. Muschietti et Calvetti, mes compatriotes, arrêtés en même temps que moi et relégués avec moi, sont connus de V. E. et pourroient être prouvés, au besoin, par des documents authentiques. Je conserve précieusement l'arrêt de la Cour royale de Paris comme un monument de la protection que mon innocence a trouvé [*sic*] auprès de la magistrature française.

Maintenant, Monseigneur, je demande si nous avons été traités en France avec justice ou avec injustice, avec bienveillance ou avec malveillance, si nous y sommes protégés ou si nous y sommes opprimés.

Nous n'avons pas été envoyés à l'échafaud dressé à Turin pour les auteurs de la révolution de mars 1821. Louis XVIII n'aura jamais de ministres capables de le lui proposer. Mais nous sommes retenus en France malgré nous. Nous sommes privés de notre liberté malgré notre innocence solemnellement reconnue par les tribunaux du royaume.

En un mot, ce n'est pas l'hospitalité qui nous est accordée, c'est une prison. Il faudroit que nous l'eussions demandée, Monseigneur. Alors seulement les paroles de V. E. seroient irréprochables. Pour moi, ce que j'ai demandé, ce que je demande encore, c'est des passeports, ou l'hospitalité sans conditions odieuses; et je le demande publiquement, dans l'intérêt de la vérité et dans celui de ma dignité personnelle. Il faut que l'on sache qu'il n'est pas vrai que nous ayions accepté l'hospitalité avec ces conditions, qu'il n'est pas vrai qu'elle nous inspire de la reconnoissance; Monseigneur, quand l'Europe nous seroit fermée, nous irions dans un autre hémisphère plutôt que de nous résigner à un asyle aussi peu honorable. Mais nous n'en sommes pas réduits à cette extrémité. Plusieurs de nos malheureux compatriotes vivent en paix sous la protection des lois de la vieille Angleterre, et un plus grand nombre a trouvé au delà des Pyrénées une nation généreuse qui, oubliant en quelque sorte ses propres calamités, les a couverts de ses bienfaits.

D'après tout ce que je viens de dire, Monseigneur, l'on pourra juger si la France est un asyle pour le malheur, et je n'aurais rien à ajouter, si V. E. ne nous avoit pas appliqué l'expression de « malheur mérité ». Le nom de l'illustre citoyen qui a proclamé le premier la maxime à laquelle V. E. fait allusion sera toujours prononcé avec respect par les gens de bien de tous les pays; mais si l'application ne sauroit nous regarder, elle ne regarde point des hommes qui n'ont pris les armes que dans l'espoir, malheureusement déçu, d'assurer l'indépendance de la couronne et de la patrie et de légitimer par des institutions politiques le gouvernement d'une famille qui leur étoit chère; des hommes qui, lorsque le pouvoir s'étoit concentré momentanément dans leurs maisons et au milieu de leurs plus grands dangers, n'ont opprimé personne.

Je n'ai parlé qu'en mon propre nom, Monseigneur, mais j'ose croire qu'aucun des Italiens réfugiés en France ne voudra me démentir. Il n'en est pas un qui sache transiger ni avec la vérité, ni avec l'honneur.

Je suis, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte DE SANTA-ROSA.

Alençon, le 14 août 1822[1].

C'est cette lettre qui, par l'intermédiaire de Cousin, fut publiée dans le *Constitutionnel* du 18 août, avec un billet introductif de

1. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que Carrascosa pensait, en 1824, bien différemment sur l'hospitalité française, comme il ressort des lettres inédites à Capecelatro (Arch. nat., F⁷ 6637), que je publierai prochainement. Il est vrai que le général napolitain n'avait pas par lui-même expérimenté les usages de la police française.

Santa-Rosa[1]. Santa-Rosa comptait qu'elle lui vaudrait d'être délivré de la surveillance de la police; il attendait avec patience cette solution, priait Cousin de répondre en son nom, au cas où il serait attaqué par un journal *ultra* ou ministériel, acceptait enfin le projet de Fabvier de passer en Angleterre, si l'on pensait qu'il dût courir quelque danger[2]; au reste, il continuait de lire, — Bonald et Lamennais, — et d'écrire, — « de la liberté et de ses rapports avec les formes de gouvernement »[3]. On ne tarda pas à connaître à la direction de la police générale du royaume le projet de Fabvier. Dès le 27 août, le ministre de l'Intérieur donnait au préfet de l'Orne l'ordre de diriger aussitôt Santa-Rosa sur Bourges[4]. Santa-Rosa protesta une fois plus, semble-t-il, et avec acrimonie, auprès du préfet de l'Orne, exprimant ses regrets d'avoir à quitter ses amis, plus fortunés que lui, son désir au moins de gagner Bourges sans gendarmes, exposant que ses enfants devaient venir le rejoindre à Alençon, prétendant enfin avoir le droit de passer en Angleterre[5]. Toutes ces objurgations furent transmises par le gouvernement, gagné, paraît-il, par la publication du *Constitutionnel*, à l'idée du départ de Santa-Rosa pour l'Angleterre[6], au représentant de la Sardaigne[7], qui intervint sans doute pour faire maintenir « indéfiniment » à Bourges le récalcitrant Piémontais[8].

Santa-Rosa était à Bourges le 4 septembre 1822[9]. Le voyage avait

1. « A M. le rédacteur du *Constitutionnel*. Alençon, ce 14 août 1822. — Monsieur, je suis votre abonné, et je suis un étranger opprimé. C'est à ce dernier titre que je me flatte d'avoir quelques droits à votre intérêt, et que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal la lettre suivante, que je viens d'adresser à S. E. le ministre de l'Intérieur. »

2. Lettre à Cousin, 20 août, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 663-664.

3. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 663-664.

4. Arch. nat., F⁷ 6655. Le même jour, le ministre prévint le préfet du Cher.

5. Lettre du préfet de l'Orne au ministre de l'Intérieur, 30 août 1822 (Arch. nat., F⁷ 6655).

6. Lettre du directeur de la police à l'ambassadeur de Sardaigne, 31 août (Ibid.), annonçant que Santa-Rosa ayant, par sa lettre rendue publique, demandé de passer en Angleterre, « le gouvernement n'a pas cru devoir le lui refuser ».

7. Je n'ai pas retrouvé de communication à ce sujet du marquis Alfieri de Sostegno.

8. Dépêche du directeur de la police au préfet du Cher, envoyée par estafette, 1er septembre (Arch. nat., F⁷ 6655).

9. Lettre du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, 5 septembre (Ibid.). Les archives du Cher, en grande partie brûlées en 1859, ne semblent rien contenir sur Santa-Rosa, qui n'est même pas mentionné dans les registres d'enregistrement conservés pour l'année 1822 (renseignement provenant de l'archiviste départemental, M. Gandilhon). Les comptes-rendus administratifs conservés dans FIC III ne donnent rien pour 1822.

été pénible, mais il eut le plaisir de retrouver des amis au chef-lieu du Cher, Baronis, Palma, Garda, qui ne lui firent pas cependant oublier les bonnes heures d'Alençon et ne surent pas chasser la « solitude déchirante » de son cœur[1]. Il avait été reçu avec politesse par le préfet de Juigné, dont les instructions étaient sévères, et d'autant plus sévères que Bourges était une ville ouverte[2] : aux menaces de l'administration, Santa-Rosa avait répondu par un engagement d'honneur valable seulement pour dix jours[3]. Les dix jours écoulés, il était toujours à Bourges, surveillé de très près[4], plus calme depuis qu'il avait organisé sa vie : le travail de huit à onze heures et de une à cinq heures, le reste pour les repas, la promenade et le repos, de quoi réfléchir sérieusement au problème de la liberté et analyser les théories de Rousseau et de Bonald[5]. La direction de la police songeait au même moment à se débarrasser de lui et demandait avec insistance au marquis Alfieri de Sostegno de faire connaître les intentions du gouvernement sarde « sur la destination ultérieure » de Santa-Rosa[6]; l'ambassadeur était tout prêt, le 16 septembre, à favoriser le départ pour l'Angleterre du réfugié gênant[7], et sans doute il dut communiquer à la direction de la police un avis officiel de Turin, puisque le 21 septembre, en vertu des ordres reçus le 19, M. de Juigné demandait à Santa-Rosa s'il était toujours dans l'intention de passer en Angleterre[8]. Santa-Rosa répondit affirmativement : il avait obtenu, au bout du compte, tout son droit. Il demanda

1. Lettre à Cousin, 6 septembre, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 664-665.

2. C'est ce qu'avait fait remarquer, par une lettre du 3 septembre 1822, le maire de Bourges au directeur de la police, disant : « Malgré la surveillance active d'une police de ville de province, je ne pouvais m'engager à vous assurer qu'il vous serait donné assez à temps des renseignements bien certains sur l'évasion de pareils individus, qui peuvent profiter d'une nuit hors de notre vigilance pour disparaître sans le secours des voitures publiques, mais bien aidés par les partisans de leur système politique. Ne serait-il pas préférable de leur assigner une ville fermée qui restreint alors la surveillance civile à la police du jour? » Et le même personnage revenait sur la difficulté dans une seconde lettre du 15 septembre (Arch. nat., F⁷ 6655).

3. Lettre à Cousin, 6 septembre, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 665; lettre du maire de Bourges au directeur de la police, 12 septembre (Arch. nat., F⁷ 6655).

4. Conformément aux instructions du directeur de la police au maire de Bourges, 12 septembre, spécifiant qu'un agent « ne le perdra pas de vue, sans toutefois que cette surveillance soit trop apparente » (Arch. nat., F⁷ 6655).

5. Lettre à Cousin, 15 septembre, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 665-667.

6. 14 septembre (minute, Arch. nat., F⁷ 6655).

7. Deux lettres au directeur de la police, 16 septembre (Ibid.).

8. Lettre à Cousin, 21 septembre, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 667; lettre du préfet du Cher au directeur de la police, 21 septembre (Arch. nat., F⁷ 6655).

seulement d'aller à Calais sans être accompagné d'aucun gendarme, promettant de suivre l'itinéraire qu'on lui fixerait et de payer tous les frais du voyage. Le 27 septembre, il demandait à Cousin des lettres pour Londres[1]; le 1er octobre, annonçant à son ami son départ avec une « tristesse mêlée d'inquiétude », il l'informait de son prochain, mais bref passage à Paris[2].

C'est avec le gendarme Valette que Santa-Rosa partit le 5 octobre par la diligence de Paris par Orléans, n'ayant pas assez d'argent pour aller en poste directement à Calais[3]. Les ordres du directeur de la police avaient été, en effet, formels :

Le comte de Santa-Rosa n'aurait jamais été inquiété en France si le gouvernement ne l'eût trouvé mêlé dans des intrigues politiques. Cette même raison interdit aujourd'hui de lui délivrer de passeport, et comme il faut cependant qu'il puisse se rendre à Calais, le seul moyen praticable, dans son intérêt même, est de lui donner un gendarme pour l'accompagner et dont il paiera le voyage[4].

Seulement, le gendarme put passer une redingote par-dessus son uniforme.

A Paris, le préfet de police devait veiller à ce que Santa-Rosa ne pût communiquer avec personne et repartît immédiatement pour Calais[5]; pour éviter le contact de l'expulsé avec les libéraux, le directeur de la police ne trouvait rien de mieux que de faire coucher Santa-Rosa à la préfecture[6]. Les précautions de Delavau et de Fran-

1. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 667-668.

2. Id., *ibid.*, p. 668.

3. Lettres du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, 1er octobre; du commandant de la légion du Cher au directeur de la police, 4 octobre (Arch. nat., F7 6655).

4. Instructions du directeur de la police au préfet du Cher, 26 septembre (Ibid.).

5. Lettre du directeur de la police au préfet de police, 4 octobre (Arch. nat., F7 6655).

6. Id., 5 octobre (Ibid.). : « S'il n'y avait point de place dans les voitures publiques pour aujourd'hui, le comte de Santa-Rosa serait conduit à la préfecture de police pour y rester, sans voir qui que ce soit et sans pouvoir écrire à personne, jusqu'à son départ qui aurait lieu demain. Mais ce qui serait mieux, ce serait de le faire conduire immédiatement ou à Beauvais ou à Amiens, si les voitures de ces destinations avaient des places libres, ou même à Saint-Denis, où il serait sévèrement gardé et surveillé. » — On peut penser que ces mesures de Franchet-Desperey furent prises à l'insu du ministre, qui, le jour même, faisait passer à la direction de la police une note portant : « Le ministre voudrait que M. de Santa-Rosa ne couchât pas une deuxième nuit à la préfecture de police, dût-on lui faire l'avance des frais du voyage qui seraient

chet-Desperey furent déjouées en une certaine mesure par Santa-Rosa, comme en fait foi la note adressée le 5 octobre au soir par le premier au second[1] :

Bulletin confidentiel.

D'après vos lettres de ce matin, j'avais donné les ordres les plus positifs pour que le comte de Santa-Rosa, arrêté aussitôt son arrivée à Paris, ne pût communiquer avec qui que ce fût, soit verbalement, soit par écrit. Par une négligence très répréhensible, les agents ont manqué le comte de Santa-Rosa, à son arrivée, et il est allé dans un hôtel garni, d'où il m'a écrit le premier, ce qui m'a donné la facilité de l'envoyer chercher et de le déposer au secret, dans la salle Saint-Martin.

Par un autre malentendu, le gendarme qui l'accompagnait, et qui paraît n'avoir pas reçu d'instructions bien précises, ou qui ne les a pas suivies, a consenti à accompagner le comte, à sa descente de voiture, de la diligence à la rue d'Enfer, n° 14, où demeure le professeur Cousin ; il les a entendus causer en italien.

Il est bien fâcheux qu'on n'ait pas évité tous ces contretemps en donnant l'ordre au gendarme, ainsi que cela se pratique, d'amener, dès son arrivée à Paris, son voyageur à une autorité quelconque, civile ou militaire.

Maintenant, M. de Santa-Rosa demande jusqu'à après-demain lundi, afin de trouver de l'argent, dont il manque, dit-il, pour son voyage. J'ai déjà donné les instructions les plus précises pour qu'il parte après-demain matin au plus tard; je m'embarrasserai peu de son manque d'argent qui semble un mauvais prétexte. D'ailleurs, M. Cousin ne manquera pas de venir me parler demain pour son ami qu'il ignore encore être arrêté; j'aviserai à ce qu'il fournisse au comte de Santa-Rosa les fonds nécessaires si le besoin est réel.

D'ici à son départ, vous pouvez être assuré que M. de Santa-Rosa n'aura de rapports avec qui que ce soit au dehors.

Les soucis de Franchet-Desperey à l'égard de Santa-Rosa allaient bientôt disparaître, et, conformément aux instructions reçues le 6 octobre, le maire de Calais l'avisait, le 9, que le Piémontais, arrivé le 8, à sept heures du soir, avait passé la nuit dans une auberge, en compagnie de son garde du corps, et s'était embarqué, le 9, à huit heures, sur un paquebot de la malle pour l'Angleterre[2]. Le marquis

remboursés par lui avant son embarquement », et le directeur de la police écrivait dès le lendemain, 6 octobre, dans ce sens au préfet de police.

1. Arch. nat., F7 6655.

2. Ibid.

Alfieri de Sostegno fut avisé quelques jours plus tard du départ de Santa-Rosa[1], que le *Moniteur universel* avait annoncé d'une façon assez inexacte[2].

Santa-Rosa quittait la France avec la joie d'abandonner un pays inhospitalier[3], avec la tristesse d'y laisser des amis chers. Il comptait trouver en Angleterre la liberté et un bonheur relatif[4]. Il trouva bien les mœurs de la liberté[5], mais aussi la dure lutte pour la vie. Ce que fut son séjour à Londres et à Nottingham, ses lettres à Victor Cousin[6] et à Provana[7] nous le révèlent. Ses relations avec les députés James Mackintosh et William Smith, amis de Sismondi[8], avec la famille quaker Fry, avec les Italiens réfugiés, les poètes Ugo Foscolo et Berchet surtout, le comte Porro, avec qui il vivait, le banquier Obicini[9], chez qui il se faisait adresser sa correspondance[10], ne l'empêchaient pas de s'ennuyer à mort. Il refusait d'accompagner ses compagnons d'exil en Espagne et en Portugal, où l'on combattait pour des principes qui n'étaient pas les siens[11], et apparaissait à

1. Lettre du ministre de l'Intérieur à l'ambassadeur de Sardaigne, 17 octobre (minute, Arch. nat., F⁷ 6655).

2. 9 octobre 1822, n° 282 : « M. de Santa-Rosa a passé hier à Paris, se rendant à Calais, où il doit s'embarquer pour l'Angleterre, par ordre supérieur. » Le *Courrier français* du 12 décembre 1824 devait revenir, à propos de Cousin, sur tous ces incidents, et, à cette occasion, le bulletin de police du jour justifia les procédés de l'administration (F⁷ 3796).

3. Dans le même esprit, voy. une lettre de Sismondi, 11 octobre 1822, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 166 : « C'est de tout mon cœur que je vous félicite d'être hors de France. »

4. Il figure cependant parmi les quatre-vingt-dix-sept noms inscrits sur l' « État des personnes désignées à l'attention du gouvernement britannique pendant leur séjour ou leur passage en Angleterre » (Arch. nat., F⁷ 6994, doss. 13990).

5. A noter que l'ambassadeur de France à Londres, Chateaubriand, ne semble pas s'être occupé des libéraux italiens réfugiés en Angleterre (cf. *Mém. d'outre-tombe*, t. IV).

6. Cousin, *loc. cit.*, p. 669 et suiv.

7. Bianchi, *op. cit.*, p. 92 et suiv.

8. Mackintosh était le beau-frère de Sismondi. Voy. lettre à Cousin, 26 novembre 1822, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 669-670.

9. Sur ce banquier, ami des Napolitains exilés, voy. Arch. nat., F⁷ 6638. Cf. lettre à Provana, 14 juin 1824, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 97-100.

10. La police française continua à surveiller de très près la correspondance de Santa-Rosa : Clogenson à Alençon, Prandi à Alençon également, le comte Rachi à Marseille paraissaient à la police les agents de transmission. Voy. lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Orne, 14 avril 1824 (Arch. nat., F⁷ 6656).

11. Lettre à Cousin, 12 février 1823, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 671. Le

Fabvier bien inférieur à sa réputation[1]. Il devait, pour vivre, écrire dans les journaux, où il rencontrait l'indifférence ou le sarcasme des directeurs. Il se plaignait de son « amère destinée »[2], avouait à Provana : « Il cuore è misero, la memoria scemata, l'immaginazione soventi sorda alle chiamate del cuore »[3], et concluait : « Quando si ha un animo forte, conviene operare, o scrivere, o morire[4]. »

C'est la mort obscure, sous un faux nom, qui vint peu de temps après terminer une carrière lamentable. Victor Cousin revenu en France au printemps de 1825, après ses aventures politiques d'Allemagne[5], put lire, en effet, une lettre de Santa-Rosa, datée du 31 octobre 1824, et arrivée pendant son absence[6] : elle devait lui apprendre le départ pour la Grèce de Santa-Rosa, accompagné de Provana. Santa-Rosa y était allé avec le désir de servir la cause juste et chrétienne des Grecs[7]. On sait comment le gouvernement grec, attentif à ne pas choquer les puissances de la Sainte-Alliance, refusa d'employer un révolutionnaire si compromis, comment Santa-Rosa, ayant pris du service sous le nom supposé de Derossi, fit partie du corps chargé d'assiéger Patras et alla volontairement chercher la mort dans l'île de Sphactérie, occupée par les Turcs, le 8 mai 1825[8]. Les amis de Santa-Rosa, Provana et Cousin, n'apprirent sa mort que

14 avril, il écrivait à Cousin combien il était navré de la déclaration de Barcelone, « où je suis accusé avec une insigne mauvaise foi de n'avoir pas voulu prendre part à cette expédition pour des raisons indignes de moi ».

1. Voy. le fragment du *Journal*, 7, 8, 10 décembre 1823, dans Debidour, *op. cit.*, p. 198, n. 1 : « Santa-Rosa veut faire le fin... Il vise trop à la réputation de modérantisme. Puis Italien, et ne veut pas voir que c'est un corps mort que la France peut seule ressusciter... Santa-Rosa est bien le théoricien; l'autre [Saint-Marsan] le traite comme un enfant... Dîner chez Saint-Marsan avec Santa-Rosa : le premier joue le second comme un enfant; c'est un homme d'état, l'autre on ne peut plus médiocre ». Il n'est pas question de Santa-Rosa dans le *Taccuino* d'Ugoni (Gallavresi, *loc cit.*).

2. Lettre à Cousin, 30 septembre 1823, dans V. Cousin, *loc. cit.*, p. 674-675.

3. Lettre à Provana, 24 août 1824, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 104-105.

4. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 680.

5. Cousin, accompagnant en Allemagne le fils de la duchesse de Montebello, fut arrêté en 1824 à Dresde et livré à la Prusse, comme soupçonné d'être un agent révolutionnaire. On a réuni des documents concernant ces aventures au dossier de Santa-Rosa des Archives nationales, F⁷ 6655.

6. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 678-679.

7. Lettre à Provana, 10 décembre 1824, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 107-108.

8. Voy. les notes de Collegno, compagnon de Santa-Rosa et d'Édouard Grasset, attaché à la personne de Maurocordato, publiées par Cousin, *loc. cit.*, p. 680-686.

plusieurs mois après[1]. Cousin fit élever bientôt dans l'île un monument au souvenir de Santa-Rosa par les soins de Fabvier, défenseur en Grèce de la cause[2], et Santa-Rosa devint un des héros de la légende libérale[3]. Les Italiens ont attendu le 22 août 1869 pour inaugurer à Savigliano une statue de Santa-Rosa[4]; mais les historiens ont depuis montré ce qu'avait été, ce qu'aurait pu être surtout le ministre de la Guerre de la révolution piémontaise, et racheté un peu ainsi, par leurs éloges posthumes, les tristesses d'une destinée manquée[5].

Georges Bourgin.

APPENDICE.

Appel a la noblesse piémontaise[6].

Ad Decus (*sic*) et ad libertatem semus (*sic*)
Ant (*sic*) hæc tencamus (*sic*) aut cum dignitate moriamur. Cic.

Brave noblesse Piémontaise ! Voici l'instant de vous couvrir de gloire, de rehausser l'éclat d'un ordre flétri par trois siècles d'humiliations auxquelles la maison régnante vous avait imposé à titre de grâce et de

1. Cousin à son retour d'Allemagne, Provana exactement le 16 juillet 1825 (Bianchi, *op. cit.*, p. 110, n. 1).

2. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 686. Voy. A. Mézières, *le Général Fabvier en Grèce*, Nancy, 1858, in-8°.

3. Voy. l'appréciation sur « l'âme fière et indépendante de Santa-Rosa » d'Aphonse d'Herbelot, dans une lettre à Montalembert du 24 janvier 1829 (*Lettres d'Alph. d'Herbelot*, publiées par ses petits-neveux pour la Soc. d'hist. cont., 1908, in-8°, p. 52). Voici, d'autre part, comment le récent historien de la révolution piémontaise juge le ministère de Santa-Rosa : « Forse uno degli atti più audaci che uomo abbia mai compiuto, un eroismo continuo di ogni ora, tenace, disperato, contro difficultà insuperabili e pure così misurato e intelligente che ebbi la forza di reggere in piedi una baracca informe e senza basi per 15 giorni e più » (C. Torta, *op. cit.*, p. 155).

4. Bianchi, *op. cit.*, p. 112.

5. Quant aux deux compagnons de Santa-Rosa à Alençon, Muschietti et Calvetti, il fut décidé par le ministre de l'Intérieur, à la suite d'une requête de l'avocat Isambert, qu'ils seraient également embarqués pour l'Angleterre. Ils quittèrent en effet Calais le 30 octobre 1822 (Arch. nat., F⁷ 6655).

6. Sur cet « appel », dont la publication remonte au mois d'août 1821, voir *Rev. hist.*, t. CIII, p. 310. Nous en donnons ici le texte d'après le texte imprimé des Archives nationales, F⁷ 6658. Le texte publié par Torta, *op. cit.*, p. 279-283 (cf. l'analyse, p. 201-202), offre plusieurs fautes.

faveur. Il est arrivé le moment de réhabiliter votre caste pure, que la noblesse n'est point partout un vain titre, un ressort usé, ou tout du moins un membre inutile dans le corps social. C'est à vous, nobles Piémontais, qu'il appartient de prouver à l'Europe qu'il existe quelque part une noblesse autre que la noblesse de cour; une noblesse fière de son origine, une noblesse enfin, selon son institution primitive et véritable, qui serve d'équilibre dans la balance des deux pouvoirs monarchique et démocratique, qui forme les extrêmes de la ligne sociale au XIXe siècle; une noblesse, en un mot, telle que les peuples civilisés la comprennent. N'est-elle donc pas grande et généreuse l'ambition de servir de modèle à l'aristocratie des autres états de l'Europe? Montrez aux peuples divers, en entrant franchement dans la carrière constitutionnelle, comment on régénère une nation, comment on consolide les institutions utiles au bonheur de l'espèce humaine. C'est ainsi que vous acquerrez des droits à la reconnaissance; c'est ainsi que vous aurez mérité des titres honorables à la faveur de ces mêmes états dont vous aurez raffermi les bases et relevé l'énergie par votre exemple.

Nobles Piémontais, le sentiment de votre dignité et la juste et sainte indignation qu'a dû réveiller en vous l'absurde et dégoûtante conduite de la cour dans les jugements infâmes et froidement atroces qui viennent de souiller le nom, jusqu'à ce jour sans tache, de la maison de Savoie; ces sentiments, qui doivent bouillonner au fond de vos cœurs généreux; ces sentiments, qui cherchent à faire explosion, vous indiquent et la ligne de vos intérêts et celle de vos devoirs. Ils vous tracent la marche que vous devez suivre dans les circonstances graves et décisives où leur politique inepte et aveugle vient de plonger l'Italie malgré les efforts que plusieurs d'entre vous ont fait pour la rendre à la gloire et au bonheur. La marche qui vous convient est simple et naturelle, il ne s'agit point d'efforts, point de sacrifices. Vous devez renoncer volontairement à des places qui sont désormais marquées au coin du déshonneur et de l'infamie. Oui, brave noblesse piémontaise, renoncez à ces tristes et flétrissantes faveurs du despotisme qu'on appelle places de cour. Réduits depuis longtemps à n'être plus que l'apanage du fainéantisme auquel les rois de la maison de Savoie avait condamné la noblesse du Piémont pour la rendre méprisable ou insignifiante (*sic*). Ces titres portent oubli, avec eux le cachet de la nullité et du ridicule (*sic*); ils ne conviennent nullement aux destinées brillantes qui vous attendent, ni à la place honorable que vous devez occuper dans la régénération de votre pays, régénération qui se prépare plus que jamais et que les événements du mois de mars ont avancé (*sic*) bien plus que vos tyrans ne le pensent.

Le roi de Modène peut vouloir briller de l'éclat de vos rayons; il feindra de vous distinguer et de verser sur vous les honneurs; il affectera de la justice et même de la bienfaisance, en appelant autour de lui les membres de ces mêmes familles illustres dont le nom livré au

bourreau par son ordre aurait été couvert d'infamie, si l'infamie pouvait atteindre les actions grandes et généreuses.

Il cherchera à se faire des amis dans ceux qui ne peuvent plus l'être. Tous les sentiments honnêtes se lèvent contre lui ; ils le repoussent et doivent le repousser.

Tout lien est désormais rompu entre lui et son peuple.

Il a signé lui-même l'arrêt de sa déchéance. Il s'est dégradé le jour où, par la plus indigne mauvaise foi et par la plus révoltante ingratitude, il a pu livrer au dernier supplice ou bannir pour jamais du sol de la patrie ses véritables, ses seuls amis, ceux qui voulaient environner son trône de gloire et le rendre fort par l'amour de ses peuples. Il n'est plus roi, ou n'est plus digne de l'être, celui qui a consenti à dissoudre l'armée, à disperser les défenseurs de la patrie, dans le seul intérêt de ses ennemis. Se prêter à le servir, ce serait devenir son complice, et de votre part, noblesse piémontaise, ce serait le comble de l'ignominie et même de l'absurdité. Non, jamais aucun membre de cette noblesse ne poussera la lâcheté jusqu'à se croire honoré de soutenir, de baiser une main qui a pu signer l'arrêt de mort d'un frère ou d'un ami. Cette main encore fumante du sang de ses meilleurs concitoyens ; une main enfin qui a serré celle de notre ennemi !..... Il ne voit d'autres amis que les Autrichiens, ce nouveau Titus ? Eh bien, qu'il s'entoure d'Autrichiens ; isolons ce trône, qui s'est isolé de la nation ; abandonnons un insensé qui se croit mieux servi par les bayonnettes étrangères que par l'amour de ses sujets.

Rallions-nous autour de notre monarque chéri Victor-Emmanuel. C'est lui qui doit régner. Déplorons cette funeste journée ; ce moment de deuil pour la patrie où, trompé sur les véritables sentiments de ses sujets, il laissa tomber sa couronne. Relevons-la, cette couronne ; rappelons notre père, il ne saura refuser à ses peuples de justes concessions, et nos bénédictions, répétées par nos descendants, lui érigeront un monument de gloire immortelle.

Toute considération particulière doit être ici rejetée.

D'ailleurs, le trait est lancé pour la noblesse du Piémont.

Ses principes sont connus.

Elle a fait ouvertement cause commune avec le peuple.

Elle a pris ouvertement la défense de ses intérêts. Ce crime est impardonnable aux yeux d'un despote entouré d'Autrichiens. Il n'y a donc plus de transactions à espérer d'un tel roi. Ses faveurs honteuses seront des pièges perfides, des avances suspectes pour mieux vous asservir.

Les intérêts de la noblesse piémontaise ne pouvant plus se séparer de ceux du peuple, elle ne peut plus espérer d'être quelque chose dans la hiérarchie sociale qu'en soutenant toujours la cause du peuple avec la loyauté et la franchise chevaleresque qui faisaient jadis le caractère distinctif de son ordre.

Elle ne doit avoir ni arrière-pensée ni ménagement qui puisse indiquer l'intention de composer encore avec la tyrannie.

C'est ainsi, brave noblesse piémontaise, que, vous élevant à la hauteur de vos destinées, vous pourrez aider à reconstruire en Piémont, et peut-être dans toute l'Italie, l'édifice social ébranlé; c'est ainsi qu'en donnant des gages de loyauté et de patriotisme vous ferez disparaître toutes les méfiances et que vous rendrez possible la conciliation des partis. Les statuts de France, d'Angleterre et d'Espagne se rapprocheront, et l'on choisira dans chacun d'eux ce qui conviendra mieux à la situation particulière de notre pays et ce qui, en assurant la balance des pouvoirs, garantira le bonheur et la liberté de la nation.

Les moments sont précieux ; l'Europe a les yeux sur vous. Elle va juger si vous êtes dignes d'une telle tâche, si vous êtes une noblesse citoyenne ou une noblesse abâtardie, sans dignité ni principes. Hâtez-vous de vous sauver vous-mêmes avec la patrie par un coup hardi et ferme.

Hâtez-vous de relever l'esprit public, abattu peut-être par les revers et les forfaits! L'abîme est ouvert, il peut tout engloutir. Donnez l'exemple de la grandeur et du dévouement; renoncez à vos emplois honteux et serviles. La patrie qui vous réclame vous en destine de plus honorables. L'histoire est là pour graver vos noms et vos nobles actions dans les fastes impérissables.

Alexandrie, 5 août 1821.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUES FRANQUE ET DES CAPÉTIENS DIRECTS.

I. Histoire générale. — Le tome Ier de la grande histoire économique due au regretté Th. von Inama-Sternegg[1] intéresse la France autant que l'Allemagne, puisqu'il est en majeure partie consacré à l'étude de l'organisation agricole, industrielle et commerciale de tous les pays soumis à la domination des princes mérovingiens et carolingiens. On ne s'étonnera donc pas de nous en voir signaler ici la deuxième édition, corrigée et augmentée d'environ 200 pages, qui a paru quelques mois après la mort de l'auteur et qui représente comme le dernier effort de l'éminent historien. Il n'a d'ailleurs, en ce volume, modifié son exposé primitif que sur des points de détail; il l'a surtout complété en tenant compte des travaux publiés depuis 1879, date à laquelle remonte la première édition. C'est ainsi qu'il a tiré parti, à des points de vue divers, des récentes études de MM. Rübel, Caro, L.-M. Hartmann, Schulte, Seeliger, Brunner, des ouvrages ou articles de MM. Prou, Hilliger, Heck sur le système monétaire à l'époque franque, de M. Guilhermoz sur les poids au moyen âge, etc. Parmi les additions les plus importantes, nous signalerons, — pour l'époque mérovingienne, — sur l'œuvre colonisatrice des princes francs, un passage (p. 120-125) inspiré de M. Rübel, mais avec des correctifs et des atténuations; et, — pour l'époque carolingienne, — quelques pages (p. 307-320) sur les conséquences économiques des transformations politiques et sociales survenues au temps de Charlemagne et de ses premiers successeurs, en particulier sur l'extension de la grande propriété; des détails sur le commerce maritime des Francs avec Venise (p. 595-597), d'après les travaux de M. L.-M. Hartmann; sur le système douanier et sur les poids et mesures (p. 612-620 et 719-720);

1. Karl Theodor von Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte;* t. I : *Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum Schluss der Karolingerperiode.* 2e éd., Leipzig, Duncker et Humblot, 1909, in-8°, xxxviii-755 p.; prix : 20 m.

sur la réforme monétaire du début du IXe siècle (p. 628-632), en partie d'après la trouvaille faite à Ilanz en 1904; sur la législation carolingienne relative aux prix de vente et au prêt à intérêt (p. 668-672), surtout d'après le travail récent de F. Schaub. Mais il n'est guère de page qui n'ait été corrigée, remaniée d'après les textes et d'après les derniers travaux et qui n'ait bénéficié des nombreuses recherches poursuivies depuis trente ans sur l'histoire économique pendant le haut moyen âge.

Bien que nous nous abstenions, en général, de parler dans ce bulletin des tirages à part d'articles dont les lecteurs de la *Revue* ont pu trouver l'analyse ailleurs, nous devons faire une exception en faveur du remarquable mémoire où M. Levison[1], après avoir réduit à néant les fragiles et aventureuses conclusions que M. Depoin avait tirées, quant à la chronologie des rois mérovingiens, d'une médiocre compilation du XVIIe siècle, a réuni, à son tour, toutes les données dont on dispose aujourd'hui sur cette question obscure et complexe et a dressé un tableau chronologique rectifié des successeurs de Clovis jusqu'à l'avènement de Pépin. Il suffira de comparer ce tableau à celui que donnait M. Giry en 1894 dans son *Manuel de diplomatique* pour constater que les efforts des érudits, notamment ceux de M. Levison lui-même, n'ont pas été stériles.

Dom Couturier[2] s'est épris d'une pieuse admiration pour Bathilde, l'esclave saxonne devenue femme du roi Clovis II († 657), puis régente du royaume franc pendant la minorité de son fils Clotaire III, et sur cette sainte reine, dont une courte biographie contemporaine est à peu près seule à nous faire connaître l'histoire, il a écrit tout un volume de plus de 300 pages. C'est, à propos de Bathilde et groupées autour d'elle comme pour une apothéose, toute la société et la civilisation mérovingiennes que dom Couturier nous présente, d'après de bons auteurs d'ordinaire, mais, bien entendu, sans beaucoup d'originalité. Il faut le louer d'avoir pris soin de remonter aux sources[3], d'avoir étudié quelques-unes des dissertations critiques auxquelles l'histoire mérovingienne a donné lieu et d'avoir ainsi tout au moins contribué à en répandre les conclusions.

1. Wilhelm Levison, *Das Nekrologium vom Dom Racine und die Chronologie der Merowinger*. Hannover et Leipzig, Hahn, in-8° (extr. du *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXXV, 1909, p. 17-53). — Cf. *Rev. hist.*, t. CIII, 1910, p. 209.

2. Dom M.-J. Couturier, *Sainte Bathilde, reine des Francs. Histoire politique et religieuse*. Paris, Téqui, 1909, in-16, x-367 p.; prix : 3 fr. 50.

3. Pourquoi cependant dom Couturier cite-t-il avec tant de complaisance les *Chroniques de Saint-Denis*, dont on n'a que faire à propos d'histoire mérovingienne?

On accueillera avec reconnaissance l'édition des *Annales Xantenses* (790-874) et des *Annales Vedastini* (873-900) que M. B. von Simson publie dans la collection des *Scriptores rerum Germanicarum*[1]. Si le texte des *Annales Xantenses*, dont on possède un seul manuscrit, n'a pu être sensiblement amélioré, celui des *Annales Vedastini* a, par contre, été ici établi pour la première fois d'une manière vraiment critique d'après quatre copies, dont une des plus importantes était restée ignorée des précédents éditeurs. On en était réduit jusqu'alors à utiliser l'édition si défectueuse de l'abbé Dehaisnes (1871), qui n'avait même pas su dégager le texte original des *Annales Vedastini* des additions dues au compilateur du *Chronicon Vedastinum*. Un classement rigoureux des manuscrits, une revision attentive des leçons qu'ils présentent, un judicieux emploi des travaux dont les événements des dernières années du IXe siècle et spécialement les invasions normandes ont été l'objet depuis peu, tant en France qu'en Allemagne, ont permis à M. Simson de nous donner enfin un texte débarrassé de la plupart de ses impuretés. Les notes très nombreuses qu'il y a jointes, — et qui sont surtout des renvois aux livres de MM. Dümmler, Vogel, Eckel, Favre, — comme aussi celles où il s'est attaché à rectifier les multiples erreurs des *Annales Xantenses*, faciliteront beaucoup la tâche des historiens.

Dans un ouvrage compact sur la poésie des trouvères et des troubadours, qui doit comprendre deux volumes, M. Wechssler[2] reprend l'examen d'une grosse question d'histoire littéraire qui touche par bien des côtés à l'histoire des mœurs : celle de savoir à quelles tendances intellectuelles, à quels sentiments et aussi à quelles réalités sociales répondent les chants d'amour composés surtout au temps de Louis VII et de Philippe Auguste par les poètes des cours seigneuriales. Le premier volume, qui traite presque exclusivement des poésies écloses au gai soleil des pays de langue d'oc, est riche en considérations nouvelles sur l'évolution des idées dont cette littérature témoigne : s'appliquant à démêler les rapports qu'elle présente avec les conceptions morales et religieuses du christianisme, M. Wechssler y voit avant tout une réaction contre la pensée chrétienne, dont l'histoire du XIIe siècle en Languedoc nous a conservé

1. *Annales Xantenses et Annales Vedastini*, recognovit B. de Simson. Hannover et Leipzig, Hahn, 1909, in-8°, XVI-96 p. (collection des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*).

2. Eduard Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs. Studien zur Vorgeschichte der Renaissance;* t. I : *Minnesang und Christentum*. Halle, Niemeyer, 1909, in-8°, XVI-503 p.

d'autres traits. Ce n'est que peu à peu qu'une assimilation tendit à se produire, dans la forme, entre les sentiments d'amour divin et les sentiments d'amour terrestre exprimés par les troubadours; ce n'est que peu à peu que le langage mystique de la religion s'introduisit dans leur poésie et finit par la pénétrer à tel point qu'on a pu croire de nos jours qu'elle n'avait été dès l'origine qu'une transposition de la littérature sacrée. Accessoirement M. Wechssler a été amené à parler de l'état social auquel correspondit le lyrisme des troubadours : il a montré, en particulier, comment il dérivait de l'obligation toute féodale imposée au poète professionnel de « faire sa cour » à sa suzeraine. Il y a là des remarques intéressantes et qui méritent de ne pas rester ignorées des historiens.

M. Faral, qui n'a pu en avoir connaissance, s'est attaqué à un sujet voisin, plus proprement historique, dans sa thèse de doctorat sur les *Jongleurs en France au moyen âge*[1]. « J'ai essayé », explique-t-il, « de déterminer quelle part revient aux jongleurs dans la production littéraire de leur temps et quelle était leur condition ». Problèmes délicats et qui exigeraient, pour être tranchés, de longues recherches dans les archives seigneuriales et une patiente critique des œuvres que les jongleurs ont composées ou colportées. M. Faral n'a pas voulu s'y risquer. Il est parti des données qu'on peut considérer comme acquises et s'est contenté de rappeler ce qu'on savait jusqu'alors des jongleurs ou d'indiquer les points sur lesquels il serait bon qu'une nouvelle enquête vînt nous éclairer[2]. Son livre n'est donc qu'une synthèse provisoire, d'ailleurs soignée,

1. Edmond Faral, *Les jongleurs en France au moyen âge*. Paris, Champion, 1910, in-8°, XI-339 p. (fasc. 187 de la *Bibl. de l'École des hautes études, sciences histor. et philol.*); prix : 7 fr. 50.

2. Voici les divisions de son livre : 1re partie. Les débuts. 1° Origine des jongleurs (ils descendent des mimes latins); 2° l'Église contre les jongleurs; 3° l'Église favorise certains jongleurs (les chanteurs de vies de saints et les chanteurs de geste). — 2e partie. Le règne des jongleurs (XIIIe siècle). 1° Classification des jongleurs (on peut distinguer les jongleurs qui vont de rue en rue de ceux qui hantent les cours); 2° les jongleurs et le peuple; 3° les jongleurs aux cours seigneuriales; 4° les ménestrels (ce sont les jongleurs attachés à poste fixe auprès d'un seigneur, ceux qui font partie de sa maison, comme ses autres *ministeriales*, — et notons à ce propos que M. Faral semble ne pas se rendre un compte exact de la portée de ce terme *ministerialis*); 5° les revenus des jongleurs; 6° les corporations et les confréries; 7° la situation morale des jongleurs; 8° un type de jongleur : Rutebeuf; 9° les jongleurs et les genres littéraires (ce qu'on sait de leur contribution personnelle aux divers genres littéraires, — ou plutôt de notre ignorance à ce sujet). — 3e partie. La décadence (XIVe siècle). 1° La dissolution de l'art de jonglerie; 2° les jongleurs, le mime et le théâtre régulier; 3° conclusion. — Appendices (à noter l'appendice III, p. 272-327 : témoignages relatifs aux jongleurs, IXe-XIVe siècles).

un peu longue peut-être pour des résultats assez maigres. M. Faral a surtout insisté sur ce point que les jongleurs ont fait originairement tous les métiers d'amuseurs et de musiciens, auteurs d'ordinaire en même temps que chanteurs; peu à peu, par une évolution toute naturelle, une distinction s'est faite entre les bateleurs de bas étage et les trouvères de cour, les ménestrels, pour aboutir, au XIVe siècle, à une séparation complète ou presque complète entre auteurs et jongleurs. C'est-à cette étape de leur histoire que M. Faral a cru devoir arrêter son étude.

La collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France* s'est enrichie d'un volume, — attendu impatiemment depuis plusieurs années, — contenant l'introduction de M. Léopold Delisle aux *Actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*[1]. Les lecteurs de la *Revue historique* savent déjà quelles sont les principales questions que M. Delisle a examinées dans ce volume[2] : questions de diplomatique et de critique de textes, questions de chronologie, questions d'histoire politique et administrative aussi, dans la mesure où cette histoire importe à l'étude des actes. Signalons à ce dernier point de vue le chapitre III sur les chanceliers de Henri II et leurs auxiliaires, des détails intéressants sur les régents et régentes pendant les absences du souverain (p. 169-177), des pages curieuses et neuves (p. 213-218) sur la manière dont les vicomtés étaient affermées en Normandie et surtout le volumineux chapitre X (p. 332-505) où M. Delisle s'est appliqué à éclairer la biographie des personnages le plus souvent cités dans les documents dont il a formé le recueil. Telles de ces notices biographiques, comme celles qui sont consacrées à des officiers du roi Henri (sénéchaux, connétables, justiciers, etc.), apportent de très heureux compléments à ce qu'on savait soit des personnages eux-mêmes, soit du rôle qu'ils ont joué, soit des fonctions qu'ils ont exercées. Qu'il suffise d'indiquer ici, à titre d'exemples, les notices relatives aux connétables Richard et Guillaume du Hommet, aux

1. *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France*, publié sous la direction de H. d'Arbois de Jubainville par Léopold Delisle; *Introduction*. Paris, C. Klincksieck, 1909, in-4°, XIX-570 p. et un *Atlas* in-fol. de 8 p. et 30 pl. (collection des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Prix : 50 fr. — Sur les volumes précédents de la collection, parus en 1908, voir *Rev. hist.*, t. XCVIII (1908), p. 106-108.

2. Voir dans la *Rev. hist.*, t. C (1909), p. 360, note 4, la table des matières traitées par M. Delisle.

sénéchaux Robert du Neubourg, Étienne de Tours, Guillaume de Courci, à Guillaume de Sainte-Mère-Église. Le volume se termine par une table sommaire des huit cents et quelques pièces dont le texte doit remplir le tome II et dernier de l'ouvrage. La chronologie en a été établie d'une manière rigoureuse à l'aide des divers indices que M. Delisle a su découvrir (notamment le changement survenu en 1172-1173 dans la formule de suscription, qui, de « Henricus, rex Anglorum », est devenue « Henricus, Dei gratia rex Anglorum »), ce qui n'est pas un mince mérite quand on songe que ces pièces sont toutes dépourvues de dates[1].

1. Voici quelques menues observations, en vue de la composition du tome II. P. 121-122, ajouter, pour le quantième de la mort de Geoffroi le Bel, un renvoi aux *Annales de Saint-Aubin d'Angers* (p. 12 de notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises*). — P. 135, au texte tronqué de la charte pour Saint-Laud d'Angers, publié d'après une mauvaise copie de la Collection dom Housseau, substituer celui du *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, éd. Planchenault, p. 64, n° 48. — P. 138, la légende « Sigillum Goffredi *Martelli*... » sur un sceau de Geoffroi *le Bel* étonne. — P. 370, il faut selon toute vraisemblance reporter au 18 janvier 1177 la mort de l'évêque d'Angers Geoffroi la Mouche (cf. Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, p. xxxi). — P. 387, sur Hugue de Clefs, ajouter un renvoi au mémoire de M. Luchaire, *Hugue de Clers et le « De senescalcia Franciæ »*, dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* de Paris, t. III (1897), p. 1-38. — P. 388, note 3, M. Delisle a oublié qu'il avait déjà lui-même publié la charte à laquelle il fait ici allusion comme à une charte inconnue et que le texte en avait reparu dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, t. II, p. 248. — P. 404, rectifier les dates proposées pour l'épiscopat de Mathieu, évêque d'Angers, conformément à ce qu'en dit M. Urseau, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, p. xxx. — P. 415, pour l'élection de l'évêque Raoul de Beaumont, il est vraisemblable qu'il faut substituer la date de 1177 à celle de 1178 (voir notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 16). — P. 416 et 460, au lieu d' « Annales de l'Evière », lire « Annales de Vendôme » (voir même *Recueil*, p. xxx), et sur Raoul de Faye et ses violences, voir aussi E. Berger, dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*, fasc. 6, p. 113. — P. 507, le n° 2 est publié, d'après la copie indiquée, dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, n° 501. — P. 509 et 519, les n°s 18 et 83 sont publiés, d'après les copies indiquées, dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n°s 864 et 866. — P. 518, n° 65. Cet acte a été considéré comme très suspect par M. Luchaire dans son mémoire (cité ci-dessus) sur *Hugue de Clers*, p. 26. — P. 519, n° 90, ajouter : Livre noir de Saint-Florent, fol. 141. — P. 521, n° 100 *B*, traité publié dans les *Hist. de France*, t. XVI, p. 21, et daté du 22 mai par Hirsch, *Studien zur Geschichte König Ludwigs VII. von Frankreich*, p. 101. — P. 524, n° 143. L'original doit exister encore; il a été publié par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 255. — P. 526, n° 166 *C*, M. Delisle oublie qu'il a déjà publié en 1890 l'original vu par lui en 1853 et que l'acte a reparu d'après cette édition et d'après un autre exemplaire original dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, éd. citée, n° 759. — P. 527,

Sur le célèbre prédicateur Jacques de Vitry (1160 env.-1240), M. Funk[1] a écrit un livre qui, s'il n'apporte à peu près aucun fait nouveau, repose du moins sur un examen minutieux des textes connus et dégage bien ce que, dans l'état actuel des recherches, il est permis de dire de l'homme et de son œuvre. De l'homme, on sait fort peu de choses, et, si l'on considère le renom dont il a joui, il y a lieu de s'en étonner. C'est surtout à montrer l'incertitude où l'on est au sujet de son lieu d'origine, de sa famille, de l'époque de sa naissance, des débuts de sa carrière ecclésiastique que M. Funk s'emploie dans les premiers chapitres de son volume. On ignore même de quel Vitry il tirait son nom, et c'est pour des raisons purement logiques et assez fragiles que M. Funk propose Vitry-en-Artois[2]. Il critique de près les textes qui nous renseignent sur le passage de Jacques à l'Université de Paris, sur sa nomination comme curé d'Argenteuil, sur son séjour à Oignies et montre combien les témoignages sont sur ce point incertains et même souvent contradictoires. On est mieux renseigné sur l'activité de Jacques comme prédicateur de la cinquième croisade, comme évêque d'Acre, enfin comme cardinal-évêque de Tusculum; mais il y avait, là encore, bien des détails à préciser, bien des erreurs invétérées à détruire, et M. Funk semble s'y être employé avec succès. C'est ainsi qu'il a montré que la prétendue élection de Jacques au siège patriarcal de Jérusalem en 1240 est une légende qui repose sur une simple erreur de copie. — C'est à un examen critique de l'œuvre laissée par Jacques de Vitry que M. Funk consacre la deuxième partie de son livre. Il fixe mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors la chronologie des lettres écrites par Jacques pendant la cinquième croisade et surtout pendant la campagne de Damiette; il étudie avec soin la Vie de sainte Marie d'Oignies; il rappelle l'intérêt que présente l'*Historia occidentalis* pour l'histoire des mœurs et de la société française au temps de Philippe Auguste et donne quelques indications sommaires sur les recueils de sermons, dont il n'a malheureusement

n° 174, acte publié par Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 379. — P. 529, n° 184. Une autre copie de l'original se lit dans la Collection Moreau, vol. 73, fol. 175. — Il ne semble pas non plus que M. Delisle ait, pour les lettres missives, utilisé systématiquement le recueil des *Materials for the history of Thomas Becket* de Robertson.

1. Philipp Funk, *Jakob von Vitry Leben und Werke*. Leipzig et Berlin, Teubner, 1909, in-8°, VI-188 p. (fasc. 3 des *Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*, publ. par W. Goetz).

2. Dans la discussion à laquelle il se livre à ce sujet, M. Funk (p. 4) confond à tort Vitry-sur-Seine et Vitry-le-Brûlé, et il fait erreur quand il croit qu'il n'y a plus aujourd'hui en France que dix localités nommées Vitry.

pas utilisé les manuscrits. Une vingtaine de pages traitent de l'*Historia orientalis*. Ce ne sont pas les moins intéressantes, car sur le prétendu troisième livre de l'*Historia* M. Funk émet une théorie nouvelle, fondée sur une étude très serrée des éditions et des manuscrits, et qui, si elle n'est pas absolument démontrée, mérite, en tout cas, la plus sérieuse considération. Pour lui, ce livre, sans être de Jacques de Vitry, — et cela personne ne l'admet plus aujourd'hui, — serait la transcription de quelques-unes des notes que Jacques avait lui-même réunies en vue de son travail et qu'il a d'ailleurs partiellement utilisées dans les autres parties de son ouvrage. Le fait qu'on y retrouve des passages dont Olivier le Scolastique est en réalité l'auteur viendrait de ce que Jacques aurait eu communication des papiers de ce dernier. — Nous n'avons pu ici que signaler les résultats les plus importants auxquels conduit l'enquête menée par M. Funk; mais nous en avons assez dit, espérons-nous, pour en faire ressortir l'intérêt très réel, surtout pour l'historiographie au début du XIIIe siècle.

On n'avait pas jusqu'alors étudié l'établissement de la domination royale en Languedoc au lendemain de la guerre des Albigeois et du traité de Paris qui y mit fin en 1229 avec la précision qu'y apporte M. Michel dans le livre solide, méthodique, judicieux qu'il publie sur l'*Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*[1]. Comme le titre l'indique, l'auteur n'a voulu s'occuper que d'une seule sénéchaussée, estimant avec raison que son travail, s'il y perdait en généralité, y gagnerait en profondeur et qu'il pourrait ainsi servir à de plus instructives comparaisons. Le volume comprend trois parties : la première énumère les officiers qui furent chargés d'administrer la sénéchaussée au nom du roi (sénéchaux, viguiers, officiers subalternes) et leurs attributions; la deuxième et la troisième nous les montrent dans l'exercice de leurs fonctions, s'appliquant à assurer la prépondérance royale aux dépens à la fois de la noblesse et des villes consulaires ou des petites communautés urbaines. La conclusion qui s'en dégage, c'est que, pour envahissante qu'elle ait été, l'administration de saint Louis n'en fut pas moins dans la forme systématiquement conservatrice. Partout nous assistons aux efforts persévérants des sénéchaux et de leurs auxiliaires pour substituer aux dominations seigneuriales ou communales la domination royale; c'est une lutte

1. Robert Michel, *l'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*. Paris, A. Picard, 1910, in-8°, XXVII-498 p. et 1 carte (t. IX des *Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*). Prix : 15 fr.

poursuivie presque sans trêve pour abattre les barons indociles, comme celui d'Anduze, par exemple, qui (de 1239 environ à 1243) vit tous ses biens occupés militairement et confisqués à perpétuité; ce sont des mesures de rigueur prises contre les communes qui refusent de se plier de bonne grâce aux exigences royales, comme la suppression du consulat de Beaucaire avant 1238. Mais nulle part on ne voit la royauté essayer, comme l'avait fait Simon de Montfort dans la région de Béziers, de remplacer les seigneurs languedociens par des seigneurs appartenant à la France septentrionale ou chercher à implanter en pays conquis des coutumes ou des formes administratives différentes de celles qu'elle y trouva en vigueur. Ce qui fit sa force, au contraire, c'est qu'elle réussit à se substituer aux maîtres locaux sans rien modifier aux usages reçus : elle procéda par empiétements successifs, surtout par empiétements de juridiction, car, sauf dans les premiers temps de sa lutte contre la noblesse, elle ne recourut que rarement à la violence, et rien n'est plus curieux à cet égard que l'insensible évolution par laquelle la cour consulaire de Nîmes se trouva dès le milieu du XIIIe siècle amenée à n'être plus en réalité qu'une cour royale présidée par un viguier. — Ajoutons que le livre de M. Michel est riche en aperçus neufs et suggestifs sur l'histoire générale du Languedoc, en particulier sur les origines de l'institution consulaire, qui lui paraît, non sans raison, semble-t-il, avoir été en France un produit des influences italiennes; sur la condition des Juifs dans la sénéchaussée de Beaucaire; sur l'extension de l'hérésie albigeoise dans cette même sénéchaussée; sur le véritable caractère des enquêtes réformatrices poursuivies par saint Louis et sur la critique à laquelle il convient de les soumettre, etc. C'est l'œuvre d'un érudit qui sait ne pas limiter à l'excès sa curiosité et ne craint pas de dire son mot sur des questions d'intérêt général quand il croit avoir à leur sujet des observations personnelles à présenter[1].

Le cinquième et dernier volume du recueil où la Direction des Archives s'est proposé de publier les pièces antérieures à 1270 comprises dans les « layettes » du Trésor des chartes vient de paraître par les soins de M. DELABORDE[2]. Il renferme plus de neuf cents

1. Le volume se termine par un choix de cinquante-six pièces justificatives qui remplissent plus de cent pages (p. 373-476) et par un index trop sommaire et qui ne comprend que les noms de lieux.

2. *Archives nationales. Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives. Layettes du Trésor des chartes*; t. V : *Ancienne série des sacs dite aujourd'hui Supplément*, par H.-François Delaborde. Paris, Plon, 1909, in-4°, 4-CCXXIV-402 p.

documents faisant tous partie de cette série peu homogène qu'on appelle aujourd'hui le « supplément au Trésor des chartes » et qui portait anciennement le nom de « série des sacs ». Des pièces éditées ou analysées par M. Delaborde, les plus anciennes (conservées en copies) remontent au VIIe et au VIIIe siècle, mais la plupart datent du XIIe et surtout du XIIIe siècle : ce sont des actes royaux (en majeure partie, de Philippe Auguste et de saint Louis), des chartes de feudataires, des enquêtes, des doléances, etc. M. Delaborde a fait précéder le texte de ces pièces d'une ample introduction[1] qui ne compte pas moins de 224 pages in-4° et qui est la première étude d'ensemble qu'on ait consacrée à l'histoire même du Trésor des chartes. Synthétisant et complétant les résultats des nombreux mémoires qu'il a publiés depuis plusieurs années sur ce sujet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans le *Bibliographe moderne*, dans les *Notices et extraits des manuscrits* et ailleurs encore, M. Delaborde est parvenu à nous donner ici un exposé presque complet et, en tout cas, d'une richesse de documentation et d'une clarté qui ne laissent rien à désirer des vicissitudes par lesquelles a passé depuis l'époque de Philippe Auguste jusqu'à nos jours ce fonds qui représenta originairement à lui seul la totalité des archives royales de France.

Frappé des étranges contradictions que présente à première vue la conduite de Jacques de Molai au cours du fameux procès des Templiers, M. VIOLLET[2] a été amené à supposer que les trois cardinaux chargés de faire subir au grand maître un deuxième interrogatoire au mois d'août 1308 ont travesti volontairement le sens des réponses faites par l'accusé afin de le sauver et d'obtenir du roi sa grâce. M. Viollet a fait valoir des considérations ingénieuses à l'appui de cette hypothèse, qui reste, malgré tout, croyons-nous, bien aventureuse et peut-être assez inutile. N'est-ce pas dans les changements d'attitude du pape qu'il faut chercher la raison d'être des changements survenus dans les résolutions du grand maître, tour à tour avouant en octobre 1307; puis, au printemps suivant, conseillant secrètement à ses confrères de se rétracter et semblant lui-même renier ses propres aveux; persistant, au contraire, dans ses aveux en août 1308, quand Clément V s'est définitivement laissé

1. Elle a été tirée à part sous le titre : *Étude sur la constitution du Trésor des chartes*, par H.-François Delaborde. Paris, Plon, 1909, in-4°, 4-CCXXIV p.

2. Paul Viollet, *les Interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple. Conjectures*. Paris, C. Klincksieck, 1909, in-4°, 16 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII, 2e partie). Prix : 0 fr. 80.

enrôler parmi les accusateurs; se dérobant habilement au mois d'octobre 1309; renouvelant une fois de plus ses aveux le 18 mars 1314 et ne se décidant à une rétractation formelle que dans un coup de tête désespéré à l'annonce de la condamnation qui le frappait?

II. Histoire religieuse. — M. l'abbé Ulysse Chevalier, qui avait donné en 1901 un gros volume de la *Gallia christiana novissima* sur les archevêques d'Arles[1], continue la publication des matériaux recueillis par feu l'abbé Albanès en un volume relatif à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour lequel il a pu utiliser aussi des notes manuscrites de feu l'abbé Fillet[2]. On connaît la méthode suivie par M. Chevalier : il publie bout à bout, dans leur ordre chronologique, des documents qu'il nous livre, en quelque sorte, à l'état brut, en nous laissant presque toujours le soin d'en faire nous-même la critique. Dans ce volume sur Saint-Paul-Trois-Châteaux, cette méthode ne va pas sans de graves inconvénients : alors que Mgr Duchesne, pour de bonnes raisons, ne croit pas pouvoir faire remonter l'origine de l'évêché plus haut que le début du vi^e siècle, M. Chevalier consacre 28 colonnes à de prétendus évêques des iiie, ive et ve siècles, invoquant les listes « des plus anciens catalogues » (lesquels? il ne nous le dit pas) ou des leçons de bréviaires de basse époque ou de simples traditions locales. M. Chevalier sait pourtant mieux que personne ce que valent de telles traditions; et quand on le voit placer vers 374 l'évêque Paul, que Mgr Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux*, n'hésite pas à reporter aux environs de l'an 500, on s'étonne qu'il n'y ait même pas une note pour répondre aux arguments que Mgr Duchesne a invoqués. Et n'est-il pas enfin étrange de voir, après cela, M. Chevalier remarquer lui-même (col. 10) « qu'aucun évêque Tricastin ne figure dans les conciles d'Orange (8 nov. 441) et de Vaison (13 nov. 442), qui fournissent tant de noms pour les évêques de la Provence »? — Mgr Duchesne a noté qu'entre le milieu du viie siècle et l'époque de Louis le Pieux on ne connaît aucun évêque de Saint-Paul. M. Chevalier, lui, en catalogue

1. *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse Chevalier : *Arles* (*archevêques, conciles, prévôts, statuts*). Valence, Imprimerie valentinoise, 1901, in-4°, 1436 colonnes.

2. *Gallia christiana novissima*..., d'après les documents recueillis... par feu le chanoine J.-H. Albanès et feu le chanoine L. Fillet..., publiée par le chanoine Ulysse Chevalier : *Saint-Paul-Trois-Châteaux* (*évêques, prévôts*). Ibid., 1909, in-4°, xi p. et 747 col.

toute une série et, en venant au milieu du IXe siècle, insère sans sourciller dans sa liste, comme cité dans un acte impérial de l'an 852, un certain Pons, qu'il faut identifier, — la chose est prouvée depuis longtemps[1], — avec un évêque des années *1134-1136*. Ces observations étaient nécessaires pour mettre les érudits en garde contre la médiocre valeur critique de la compilation due à M. Chevalier. Mais il va sans dire qu'à partir du moment où les documents vont se multipliant, les incertitudes de ce genre disparaissent et que les textes réunis par M. Chevalier fournissent les éléments d'une chronologie de plus en plus précise, que l'auteur a poussée bien au delà des limites de ce Bulletin, jusqu'à la suppression de l'évêché de Saint-Paul en 1801. Il y a joint quelques documents permettant d'établir une liste à peu près complète des prévôts capitulaires depuis le début du XIIIe siècle et, comme dans les précédents volumes, des tables donnant la série chronologique des autres membres du clergé diocésain cités dans les pièces dont le texte ou l'analyse remplit le reste du livre.

M. Lesne vient de publier[2] le tome Ier d'un ouvrage où il se propose d'exposer comment s'est constituée en France la propriété ecclésiastique, comment elle s'est organisée, quel a été son rôle, avec quelles difficultés elle s'est trouvée aux prises depuis les premiers temps du christianisme jusqu'aux environs de l'an 1100. Dans ce tome Ier, l'auteur s'arrête à la fin de l'époque mérovingienne, à la veille des grandes spoliations dont Charles Martel donna le signal et qui se continuèrent plusieurs années encore après sa mort. M. Lesne semble avoir mené son enquête avec diligence et avoir tiré parti de tous les documents de l'époque gallo-romaine ou de l'époque mérovingienne vraiment dignes de foi. Du tableau qu'il nous trace, il ressort nettement que le temporel des églises et des monastères s'est développé avec une extrême rapidité grâce aux dons généreux des fidèles et des clercs eux-mêmes, grâce au zèle des prélats, qui se sont employés à accroître et à faire valoir les richesses dont ils étaient les administrateurs avec une ardeur qui déjà au début du VIe siècle était parfois jugée intempestive. M. Lesne

1. Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. I, 2e éd., p. 265, note 1) n'a pas omis de le signaler : « Le diplôme de l'empereur Lothaire, qui sert de référence à Ponce II, est en réalité un acte de Lothaire III (1133-37). » Voir, en effet, Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, 2e éd. (1908), n° 1150*a*.

2. Émile Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France;* t. I : *Époques romaine et mérovingienne*. Lille, Giard, et Paris, Champion, 1910, in-8°, II-496 p. (fasc. 6 des *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*). Prix : 10 fr.

étudie par le menu les étapes de cette formation : il montre comment le droit de propriété, reconnu d'abord aux seules églises épiscopales, s'étendit peu à peu à toutes les églises, qu'on considéra dès le second quart du VIe siècle comme devant se suffire chacune à elle-même ; il montre quels mobiles intéressés, à côté des mobiles de pure piété, incitèrent les laïques à confier leurs biens aux clercs, quitte à s'en réserver l'usufruit ; comment enfin, par l'immunité, les territoires ecclésiastiques en vinrent à constituer de petites seigneuries soustraites à l'action directe des officiers royaux. Pour M. Lesne, ce qui caractérise le temporel ecclésiastique en France à la fin de l'époque romaine et à l'époque mérovingienne, c'est la prédominance de la grande propriété et des vastes exploitations rurales, en même temps d'ailleurs que l'extrême dispersion des domaines qui composent le patrimoine de chaque établissement religieux. Il décrit l'organisation intérieure de ces domaines, les procédés employés pour leur mise en valeur, l'usage fait par les clercs des revenus qu'ils en tirent pour subvenir à la fois aux besoins du culte, à ceux de ses ministres et aux devoirs de charité et d'assistance dont ils s'acquittent avec un dévouement sans égal. Sur tous ces points, M. Lesne apporte, sinon des doctrines nouvelles, du moins des précisions intéressantes, qui toutefois eussent peut-être gagné à être exposées d'une manière un peu plus systématique.

A cet ouvrage, qui a été présenté comme thèse de doctorat en Sorbonne, M. Lesne a joint, en guise de « thèse complémentaire », un mémoire sur une des questions qui se rattachent à l'histoire de la propriété ecclésiastique en France à l'époque carolingienne, celle de la division en deux menses du patrimoine des églises et des monastères[1]. Après avoir rappelé que tous les biens affectés à chaque église, à chaque établissement religieux forment originairement une masse indivise, qui est administrée par l'évêque ou l'abbé, mais qui sert à tous à la fois, M. Lesne montre très clairement comment on en arriva à assigner certains de ces biens à des services déterminés et à former ainsi petit à petit du patrimoine ecclésiastique deux parts, dont l'une était destinée à l'entretien de la communauté, tandis que l'autre restait à la discrétion de son chef. La réforme des chapitres élaborée par saint Chrodegang, en resserrant les liens qui unissaient entre eux les clercs des églises, et l'intrusion des abbés laïques dans

1. Émile Lesne, *l'Origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle*. Lille, Giard, et Paris, Champion, 1910, in-8°, II-165 p. (fasc. 7 des *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*). Prix : 3 fr. 50.

les monastères, en opposant les intérêts des moines à ceux de leurs supérieurs, entraînèrent, dès l'époque de Louis le Pieux, une distinction plus nette encore entre ces deux catégories de biens, et presque partout on fut amené à réserver à la communauté des domaines et des revenus qu'elle put gérer elle-même, dont elle put librement disposer et qui constituèrent ce qu'on appela la mense conventuelle par opposition au reste du temporel laissé aux mains de l'évêque ou de l'abbé. M. Lesne décrit soigneusement cette transformation et explique, en finissant, comment les menses conventuelles s'accrurent avec rapidité grâce aux dons des fidèles, qui allèrent de préférence, non à l'évêque ou à l'abbé, mais à la communauté elle-même, qui seule représentait avec continuité la vie religieuse, le recueillement et la prière.

Dans un travail sur saint Aquilin, évêque d'Évreux à la fin du VIIe siècle[1], M. l'abbé Mesnel s'est attaché à tirer d'une biographie du XIe ou du XIIe siècle quelques indications sur un évêque qu'on ne connaît sans cela que par de simples mentions. Il est à craindre que cette tentative paraisse un peu vaine, le texte utilisé par M. Mesnel étant visiblement un de ces délayages hagiographiques dont les détails ont été puisés dans le fond commun à toutes les légendes de même nature[2], et l'on ne sera sans doute pas non plus convaincu par les arguments que l'auteur de cette brochure fait valoir pour reporter avant le Xe siècle le culte du saint prélat. M. Mesnel procède néanmoins, en général, avec prudence et critique[3], et il a réussi, avec beaucoup de bon sens, à démolir l'échafaudage d'erreurs entassées au sujet des reliques du saint et d'un prétendu Aquilin, évêque d'Évreux, différent de celui qui a gouverné l'église de cette ville à la fin du VIIe siècle.

Une simple mention suffira pour le livre[4] où Mgr Browne,

1. J.-B. Mesnel, *Saint Aquilin, évêque d'Évreux à la fin du VIIe siècle.* Évreux, impr. Hérissey, 1909, in-8°, 85 p. (extrait du *Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 6e série, t. VI). En vente chez l'auteur, Hendreville-en-Lieuvin, 2 fr.

2. Exemples : l'origine noble du saint (p. 6), l'élan unanime du peuple et du clergé à l'élire pour évêque (p. 17).

3. Sauf en ce qui touche la durée de l'épiscopat d'Aquilin. Le biographe parle de 42 ans; M. Mesnel suppose 24 ans, parce que c'est la durée indiquée par Baronius, qui n'avait entre les mains que les documents dont nous disposons : c'est ainsi que se perpétuent les erreurs. Il est probable que Baronius, ayant sous les yeux un texte portant 42 en chiffres arabes et voyant l'impossibilité de s'y tenir, a simplement interverti les chiffres.

4. G.-F. Browne, *Alcuin of York.* London, Society for promoting christian knowledge, 1908, in-16, VIII-329 p.

évêque de Bristol, a réuni quelques conférences faites par lui sur Alcuin en 1907 et 1908. On y trouvera un résumé clair et facile à lire de la vie d'Alcuin, l'analyse ou la traduction anglaise de ses lettres les plus connues et des indications sur son activité littéraire et canonique. Il est à regretter que l'auteur se soit tout à fait abstenu, en général, de renvoyer aux travaux antérieurement consacrés au personnage dont il s'est fait le biographe.

M. de Charmasse[1] a repris, en limitant ses recherches au département actuel de Saône-et-Loire, la question de l'origine des paroisses rurales. Malheureusement, les premiers documents dont il disposait ne remontent pas plus haut que le IXe siècle. On y voit du moins comment s'opérèrent, à partir de ce moment, les fondations d'églises rurales, surtout grâce à l'initiative de riches particuliers qui, les bâtissant sur leurs domaines et les dotant, en restaient propriétaires. M. de Charmasse étudie ensuite les donations ou les accords qui permirent de libérer ces églises du joug laïque, mais souvent pour les faire retomber sous celui du monastère de Cluny, au grand désespoir des évêques qui ne cessèrent, jusque dans le cours du XIIe siècle, de s'employer par tous les moyens à se subordonner directement toutes les paroisses de campagne.

III. Histoire locale. — M. Lennel a écrit une très consciencieuse histoire de Calais des origines à la domination anglaise[2]. Cette histoire se divise en deux parties : dans la première (chap. I-V), M. Lennel cherche à montrer dans quelles conditions et par suite de quelles circonstances géographiques et économiques une agglomération de pêcheurs se forma au XIe siècle sur l'estuaire du Nieulay; comment cette agglomération grandit peu à peu, pour devenir, sous le nom de Calais, un petit port de commerce rattaché aux domaines des comtes de Boulogne; comment, l'importance s'en étant accrue, le comte Philippe Hurepel fut amené à le fortifier; comment enfin, dotée de libertés communales en 1253, la ville réussit dans le cours du XIIIe siècle et au début du XIVe, sous la domination successive des comtes de Boulogne, puis des comtes d'Artois (à partir de 1259), à jouer dans les affaires politiques un rôle de moins en moins négligeable et qui faisait présager celui, plus décisif et plus glorieux, qui l'attendait pendant les guerres anglaises. Dans la seconde partie de son livre (chap. VI-IX), M. Lennel étudie le régime administratif de

1. A. de Charmasse, *Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire*. Autun, Dejussieu, 1909, in-8°, 89 p. (extrait des *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XXXVII, 1909).

2. F. Lennel, *Histoire de Calais;* t. I : *Calais, des origines à la domination anglaise*. Calais, impr. Peumery, 1908, gr. in-8°, XIV-319 p.

Calais (administration comtale au temps des comtes d'Artois et administration communale), le commerce du port, la vie économique et sociale de la ville au début du XIVe siècle. On est médiocrement renseigné sur les attributions respectives des représentants du comte et de ceux des bourgeois, et il ne nous paraît pas, en particulier, que M. Lennel soit arrivé à jeter une pleine lumière sur l'institution des « coremans », qu'on retrouve dans la plupart des communes de cette région; mais on a conservé des comptes remontant à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe en nombre suffisant pour que M. Lennel ait pu réunir quantité de renseignements très précis et très instructifs sur l'organisation financière de la ville, sur les redevances payables au comte, comme sur le régime fiscal de la commune elle-même. Tout ce livre a d'ailleurs été préparé avec une conscience extrême[1], et si l'on avait un reproche à adresser à l'auteur, ce serait de s'être un peu trop complu dans le détail et de n'avoir pas toujours assez dominé son sujet.

On trouvera dans l'ouvrage que M. VALIN[2] a intitulé *le Duc de Normandie et sa cour (912-1204)* plus d'une observation juste et neuve sur le véritable caractère des institutions normandes avant la conquête de la province par Philippe Auguste. M. Valin a consciencieusement lu les textes, les a d'ordinaire[3] fidèlement interprétés et en a conclu qu'on avait jusqu'ici présenté sous un jour assez faux l'organisation politique, administrative et judiciaire du duché normand. On s'est plu à représenter le duc comme jouissant dans ses États d'un pouvoir bien supérieur à celui que la plupart de ses congénères ont exercé dans les leurs : le duc aurait conservé sur ses arrière-vassaux, même plus infimes, une « action directe »; il aurait eu dans la province le monopole de la haute justice et l'avouerie de presque toutes les abbayes. M. Valin montre que ce sont là autant d'affirmations démenties par les documents et qu'à tous égards les ducs normands ont été dans la même situation vis-à-vis de leurs vassaux que les autres détenteurs de grands fiefs. Il étudie avec un soin particulier les transformations du régime judiciaire en Normandie et les origines du tribunal de l'Échiquier, au sujet duquel il a l'occasion de rectifier et compléter ce qu'ont

1. P. 8, M. Lennel eût pu préciser ce qu'il dit de la situation féodale du Boulenois au Xe siècle en s'aidant de l'article de F. Lot, *la « Mesnie Hellequin » et le comte Ernequin de Boulogne*, dans la *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 422 et suiv.

2. Lucien Valin, *le Duc de Normandie et sa cour (912-1204). Étude d'histoire juridique*. Paris, Larose et Tenin, 1910, in-8°, XVII-292 p.; prix : 6 fr.

3. Je relève en passant un contresens p. 145 : *minime* traduit par « très brièvement », au lieu de « nullement ».

dit ses devanciers. Son travail est donc loin d'être négligeable. On y regrette toutefois quelque insuffisance au point de vue critique[1], et l'on s'étonne qu'ayant fait un très louable effort pour se mettre au courant des travaux où les matières dont il traite ont déjà été examinées, l'auteur ait ignoré précisément ceux qu'il lui aurait été le plus utile de connnaître, comme les substantiels articles de M. Haskins (qui avait déjà fait justice de plusieurs des erreurs contre lesquelles M. Valin s'est élevé) ou le volume de M. H. Böhmer sur les rapports de l'Église et de l'État en Normandie et en Angleterre au XIe et au XIIe siècle ou enfin les articles de M. Powicke sur l'administration angevine en Normandie.

A qui voudra étudier le droit et surtout le droit féodal de cette même province de Normandie près d'un siècle après le moment où prend fin le livre de M. Valin, il faut recommander la lecture des arrêts de l'Échiquier normand contenus dans deux recueils de la fin du XIIIe siècle que publie M. PERROT[2]. De ces deux recueils, il en est un qui a joui d'une vogue extrême parmi les juristes du XIVe et du XVe siècle. M. Perrot en donne la première édition critique après s'être livré à une étude très attentive des manuscrits; du second, dont on ne connaît qu'une seule copie, par malheur très médiocre, il donne aussi une édition qui remplacera avantageusement celle de Warnkönig, à laquelle on était jusqu'ici obligé de recourir.

C'est encore de l'histoire du droit que relève le volume, dont nous nous excusons de parler aussi tardivement, où M. ROGÉ[3] a soumis à une critique prudente mais incisive les coutumes et règlements

1. P. 34. « Geoffroi Plantagenet, en qualité de comte d'Anjou, était sénéchal de France. » (Que M. Valin se reporte à Luchaire, *Hugue de Clers et le « De senescalcia Franciæ »*, dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres* de Paris, t. III.) — P. 48. Où M. Valin a-t-il vu que les successeurs de Rollon avaient « remis en vigueur les anciens capitulaires des rois francs »? — A plusieurs reprises, M. Valin cite Orderic Vital, Wace, Benoît de Sainte-More à propos de l'organisation administrative du XIe siècle. — P. 24-25, il accepte les yeux fermés les théories chancelantes de M. Flach sur les rapports des grands feudataires avec le roi de France au XIe siècle. — P. 58 et 167, quand M. Valin qualifie le duc de Normandie de « souverain absolu », il est à croire que l'expression dépasse sa pensée.

2. *Arresta communia Scacarii. Deux collections d'arrêts notables de l'Échiquier de Normandie de la fin du XIIIe siècle (1276-1290; 1291-1294)*; nouv. édition critique par Ernest Perrot. Caen, L. Jouan, 1910, in-8°, 153 p. (*Bibliothèque d'histoire du droit normand*, publiée par Ch. Astoul et R. Génestal; 1re série : textes, t. I).

3. Pierre Rogé, *les Anciens fors de Béarn. Études sur l'histoire du droit béarnais au moyen âge.* Toulouse, Privat, et Paris, A. Picard, 1908, in-8°, XXXII-456 p.

de dates diverses qui constituent le code désigné communément sous le nom d'*Anciens fors de Béarn*. Cette compilation, plusieurs fois refondue, nous est connue seulement sous sa dernière forme, qui est de la fin du XIVe siècle; mais les éléments dont elle se compose, et qui sont pour la plupart beaucoup plus anciens, ont été juxtaposés d'une manière si grossière qu'il est possible, dans une large mesure, de les isoler et d'en restituer l'aspect primitif en les dépouillant des gloses que les siècles y ont ajoutées. C'est à ce travail de patience que M. Rogé s'est surtout appliqué, poursuivant les recherches entreprises par son maître, le regretté Jean Brissaud, sur la formation du droit béarnais. Il a été payé de sa peine par plusieurs découvertes heureuses, dont la plus importante l'a amené à reporter en 1188 l'acte de rénovation du *For général de Béarn* qu'on s'accordait d'ordinaire à dater de 1288. Mais pour réussir dans ce travail critique, il ne suffisait pas seulement de se livrer à une minutieuse comparaison et à un classement systématique des manuscrits; il fallait étudier les textes en eux-mêmes, les éclairer à la lumière des autres documents des époques très diverses (XIIe-XIVe siècles) qui les ont vus naître, et c'est ce qui a amené M. Rogé à écrire sur l'organisation judiciaire du Béarn depuis la fin du XIe siècle jusque dans le cours du XIVe deux chapitres (p. 54-202) qui doublent l'intérêt historique de son livre. Il y a réduit à néant un certain nombre d'erreurs singulières qui encombraient depuis de longues années l'histoire médiévale du Béarn : le régime intérieur de cette principauté qui, devançant son temps, aurait eu dès le XIIe siècle et même, suivant certains, dès le XIe siècle presque de véritables États provinciaux des trois ordres et dès le début du XIIIe siècle une cour régulière de douze pairs ou « jurats » avait lieu, en effet, d'étonner, et en y regardant de près, M. Rogé n'a pas eu de peine à voir qu'il y avait à l'origine de cette manière de présenter les faits une série de confusions dont tous ses devanciers, y compris Cadier, avaient été victimes. A-t-il lui-même pleinement réussi à s'en affranchir? Nous n'oserions l'affirmer. Cette hiérarchie de tribunaux à compétences fixes et régulièrement organisés dès le XIe siècle qu'il nous présente dans son livre semble tout au moins bien peu conciliable avec les quelques textes qu'il cite. Comme dans les autres États féodaux, le suzerain, — en l'espèce, le vicomte de Béarn, — rend originairement la justice à la demande des parties et entouré de ceux de ses vassaux qui, dans le moment, sont à sa cour; mais, si l'on s'adresse à lui de préférence, à raison de la situation prépondérante qu'il occupe, nous ne voyons pas qu'on en puisse déduire, avec M. Rogé (p. 110), que la justice lui appartienne d'une manière

exclusive dans toute la vicomté : comme ailleurs, on s'adresse aussi bien à ses vassaux, qui rendent la justice dans les mêmes formes ; et quant à ses « béguers » (*vicarii*), ce sont les juges attitrés des manants établis sur ses domaines directs. Il nous semble, en un mot, retrouver en Béarn aux premiers temps de la féodalité une organisation judiciaire qui, dans ses grandes lignes, est conforme à celle que les documents d'une région plus septentrionale nous avaient révélée pour la même époque[1]. C'est peu à peu, croyons-nous, que la cour vicomtale s'est organisée en assises fixes, qu'elle s'est imposée comme cour suprême, et c'est seulement alors, — dans le cours du XIIIe ou du XIVe siècle, — qu'il fut possible de parler de sa « justice exclusive » : ce qui nous amène, pour le Béarn, à des conclusions qui, sur plus d'un point, rappellent celles que M. Valin a cru devoir présenter, pour la Normandie, dans l'ouvrage que nous analysions plus haut.

La nouvelle édition annotée que M. Berthelé nous donne de la brève chronique des évêques de Maguelone (du milieu du XIe siècle au milieu du XIIe), connue sous le nom de *Chronicon Magalonense vetus*, et l'introduction dont il l'a fait précéder rendront service aux érudits locaux[2]. On pourra faire bien des réserves sur les hypothèses fragiles que M. Berthelé a accumulées pour attribuer la chronique au chanoine Bernard de Tréviers, restaurateur de la cathédrale vers 1178 et prétendu auteur du célèbre roman de *Pierre de Provence* (M. Berthelé veut à toute force qu'il soit de lui) ; mais on lui saura gré d'avoir mis entre nos mains un texte plus correct que celui dont nous disposions jusqu'alors et d'y avoir joint d'utiles éclaircissements topographiques et archéologiques.

Continuant un travail commencé par son prédécesseur, M. Saige, le nouveau conservateur des archives de Monaco, M. Labande, publie un volumineux recueil de documents relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie[3]. Ce recueil, qui comprend 188 documents, débute au XIe siècle, mais il est surtout riche en

1. *Les institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine*, dans la *Rev. hist.*, t. LXXVII (1901), p. 279-307.

2. *La vieille chronique de Maguelone. Chronicon Magalonense vetus*, nouv. édition par Jos. Berthelé. Montpellier, Impr. générale du midi, 1908, in-8°, 100 p. (fasc. 4 des *Plaquettes montpelliéraines et languedociennes*).

3. *Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie du XIe au XVIe siècle*, recueillis par Gustave Saige et L.-H. Labande, publiés avec une introduction et des notes par L.-H. Labande. Monaco, impr. de Monaco, 1909, in-4°, CCXLII-716 p. (fait partie de la *Collection de documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, prince souverain de Monaco*). En vente à Paris, chez A. Picard.

pièces des XIIIe et XIVe siècles. En principe, il devait être arrêté à l'année 1412, la plupart des pièces intéressant les trois seigneuries ayant été publiées dans un autre recueil dû à M. Saige, celui des *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le XVe siècle*; on s'est décidé cependant à donner ici vingt-deux documents complémentaires particulièrement intéressants pour l'histoire de la région jusqu'en 1516. M. Labande a lui-même montré dans une introduction très fouillée, et qui ne compte pas moins de 232 pages, tout le parti qu'on pouvait tirer des documents ainsi réunis pour reconstituer l'histoire de ces petits fiefs frontières. Relevant directement du comté de Vintimille, Menton et Roquebrune tombèrent, de ce fait, avant le milieu du XIIe siècle, sous la suzeraineté des Génois à laquelle les comtes de Vintimille essayèrent en vain de se soustraire. Cédée par ceux-ci vers le milieu du XIIIe siècle à l'un des représentants de la puissante famille génoise des Vento, la seigneurie de Menton devait rester en leur possession jusqu'en 1346, date où elle fut vendue à Charles Grimaldi, ancêtre des princes actuels de Monaco. Le sort de Roquebrune fut analogue : disputée au XIVe siècle entre les Gibelins, maîtres de Gênes, et le parti guelfe, représenté par les Grimaldi, la place finit par tomber définitivement aux mains de ces derniers. Le fief de la Turbie, au contraire, vassal dès une époque ancienne des seigneurs de Nice et relevant, par suite, des comtes de Provence, fut incorporé en 1331 aux domaines de la maison d'Anjou; il en sortit en 1388 pour passer avec Nice en la possession des comtes de Savoie. M. Labande a exposé aussi clairement qu'il était possible cette histoire embrouillée et il y a ajouté plusieurs chapitres intéressants, — bien qu'ils reposent peut-être sur une base un peu étroite, — concernant la condition des terres et des personnes dans les trois seigneuries, du XIe au XIVe siècle[1].

Louis Halphen.

1. Le volume se termine par une table alphabétique et analytique des noms de lieux et de personnes. Cette table est malheureusement d'un usage fort incommode, l'auteur ayant négligé d'y relever à leur rang alphabétique toutes les formes données par les documents : par exemple, on trouve bien des articles Bari, Gênes, Gorbio, mais les formes *Baroli* (p. 346), *Janua*, *Golbi* (p. 5), qu'on lit dans les documents, ne sont indiquées nulle part. En outre, beaucoup de noms semblent avoir été totalement laissés de côté, tant sous leur forme moderne que sous leur forme ancienne : par exemple, *Alacoya* (p. 68), *Parasac* (p. 79), *Capud Aglii* (p. 333), la plupart des noms de lieux du n° 41, etc.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'ANTIQUITÉ GRECQUE

(1908-1909)[1].

Géographie générale. Voyages. — L'auteur de la nouvelle édition du *Guide de Grèce*[2] s'est proposé non seulement de mettre entre les mains du voyageur un livre pratique et substantiel, mais d'en faire du même coup le précis de la Grèce géographique et archéologique réclamé par les hommes d'étude. C'est dans cette ambition qu'il s'est imposé l'obligation de vérifier les moindres détails, de se tenir au courant des dernières découvertes et de dépouiller les nombreuses publications partielles dont la Grèce a fait l'objet depuis vingt ans. Les cartes et plans ont été multipliés et mis à jour d'après les documents les plus récents, dont quelques-uns (Delphes, Délos, Mistra) étaient encore inédits. Des introductions géographiques et historiques précèdent la description des principales régions.

M. Louis Bertrand a observé la *Grèce du soleil et des paysages*[3] avec des yeux de coloriste formés par la contemplation de la nature africaine. Aussi, les chaudes descriptions qui irradient ces pages vibrantes de lumière semblent-elles parfois un peu hautes en couleur. C'est un éblouissement de contrastes très vigoureux, de tons « cuivrés », d'ombres et de clartés. Par endroits, on préfèrerait des teintes un peu plus amorties d'aquarelles, des nuances plus apaisées et plus fondues. Mais l'auteur a su, avec un rare talent et un prestigieux bonheur d'expression, traduire l'éclat de l'atmosphère méridionale et du paysage méditerranéen, notamment la beauté de la mer, celle des montagnes « toutes nues dans la lumière », la douceur des vallées de Sparte et d'Olympie, la pâleur glacée d'un petit lac d'Eubée sous la lune et « le concert silencieux de l'espace ». Il excelle aussi à évoquer de jolies visions antiques sur le fond de la réalité moderne.

A ces brillantes peintures se mêlent quelques considérations d'un dilettantisme un peu déroutant. M. Bertrand s'en prend à la littéra-

1. Voy. *Rev. hist.*, t. XCIX (1908), p. 68-86. Nous comprenons aussi dans ce Bulletin les ouvrages en français publiés à l'étranger. Les articles de revue ne sont analysés que lorsqu'ils ont été publiés à part; le sujet des autres est indiqué dans le Bulletin des *Recueils périodiques et sociétés savantes*.

2. Gustave Fougères, *Grèce* (collection des Guides Joanne). Paris, Hachette, 1909, 23 cartes, 46 plans, 25 illustr., 48*-LXXXV-514 p. in-16.

3. Paris, Charpentier, 1908, 299 p. in-12.

ture, qu'il accuse d'avoir accrédité le « mensonge grec ». Il lui en veut de la niaiserie de ses enthousiasmes où son propre désenchantement n'aperçoit plus que de pompeuses illusions. Il s'en prend surtout à la science et à l'archéologie, coupables d'avoir gâté l'Acropole, Mycènes, Olympie, Delphes, etc., transformés en « laboratoires et en succursales de l'École des hautes études », sans que ce vain effort ait tiré de ces « ruines artificielles » une résurrection vivante de l'antiquité. Suivant l'exemple de M. Maurice Barrès, M. Bertrand prend, en face des découvertes dont l'érudition se montre le plus fière, une attitude sceptique et défiante de « gendelettre ». Tout lui est prétexte à hocher la tête d'un air narquois et désabusé. Il se refuse de parti pris à savoir et à comprendre. Il est réfractaire aux joies archéologiques, aux rêves de résurrection. La ruine l'agace et, plus encore, ceux qui prétendent la lui expliquer ou la lui faire admirer. Il ne goûte ni les monuments complets, comme le « Théséion », qui n'a pour lui « d'autre mérite que la correction pesante d'un thème grec sans fautes », ni les « squelettes », peut-être intelligibles aux professionnels, mais sans attraits pour les profanes. Il fait presque grief aux archéologues de n'avoir pas su conserver un Parthénon intact, comme si les ravages du temps et des hommes leur étaient imputables. S'ils s'avisent de mettre un peu d'ordre dans ces débris, leur piété devient criminelle, attentatoire à on ne sait quel rêve de beauté pittoresque, qui condamne « la fausse ruine, le monument hybride qui ne satisfait ni l'esthétique, ni une science scrupuleuse ». Récriminations et exigences quelque peu contradictoires! M. Bertrand demande qu'on lui dévoile le passé, tout le passé, avec de l'âme, de la vie dans les pierres. Mais il proteste contre tout essai de restitution, même sur le papier : c'est alors un faux manifeste. Il faudrait lui servir une ruine non isolée, mêlée à la vie moderne, « servant encore à quelque chose », ne fût-ce qu'à faire sécher le linge des lavandières, comme dans les gravures d'Hubert Robert. Mais nouvelles protestations dès qu'on se permet d'associer l'antiquité à notre existence, de garnir des vitrines de Tanagres ou des musées de statues ou de faire revivre à la scène *Œdipe-Roi* ou *Antigone* : Grèce de bric-à-brac, de tragédie, d'opéra! La vie antique n'est pas dans ces friperies d'hippodrome et de matinée travestie, puisqu'elle revit dans l'Islam! Ceci peut être vrai de l'antiquité biblique, celle d'Abraham et de Rebecca. Mais je crois M. Bertrand mieux inspiré quand il retrouve à chaque instant les aspects de la Grèce homérique dans celle des Palikares et des petites îles.

Au reste, M. Bertrand, si préoccupé de ne point paraître dupe de

sa culture d'humaniste, après être venu en Grèce bien résolu à y oublier les morts, s'aperçoit qu'ils ne cessent de hanter ce pays et que, sans eux, il serait moins intelligible et moins beau. Peu à peu, il rêve de les faire revivre, et il met en fin de compte son dernier espoir en cette archéologie tant décriée. Dans une conclusion à coup sûr imprévue, il la réhabilite pour la masse énorme des documents qu'elle a mis au jour ; il ne lui reproche plus que de n'avoir pas assez vulgarisé ses « découvertes décisives », oubliant qu'il a par avance dénié toute autorité aux publications des savants.

L'idéalisme un peu incohérent de ces aspirations atteste la sincérité de l'auteur et l'effort insuffisant de sa bonne volonté. Un état d'âme plus ou moins baudelairien ne suffit pas à la préparation de celui qui aspire à évoquer le passé. Les problèmes historiques sont d'une complexité qui suppose une vie d'études et décourage les généralisations superficielles. La science répudie ce que M. Bertrand appelle les idées « conventionnelles » : elle ne connaît et ne poursuit que des résultats positifs et sait que ses conclusions ne peuvent être que provisoires. Rien n'est plus contraire à son esprit que les résurrections miraculeuses, et c'est le comble de l'injustice que de proclamer sa faillite parce qu'elle ne répond pas à l'attente des rêveurs impatients qui, eux, se font une idée « conventionnelle » et toute littéraire de ses moyens et de ses fins.

M. Henri Sensine a très simplement narré les quelques semaines qu'il a vécues dans *la Lumière de la Grèce*[1], avec la gratitude d'un pèlerin dont ni les champs de fouilles, ni les monuments, ni les sites classiques n'ont déçu la conviction.

La Grèce antique, ses paysages, ses ruines, ses œuvres d'art et surtout la survivance de la langue, du sentiment et du passé helléniques, tels sont les thèmes qui reparaissent dans plusieurs des conférences publiées par les soins de la Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme, notamment dans celles de MM. Homolle, G. Deschamps, G. Fougères, Th. Reinach[2].

En rédigeant sa thèse sur *les Voyageurs français en Grèce au XIXe siècle*[3], M. Lovinesco n'a prétendu écrire qu'un chapitre du

1. Henri Sensine, *Dans la lumière de la Grèce*. Lausanne, Payot, 1908, 344 p. in-12. — Cf. les intéressantes *Lettres de Grèce*, de M. Georges Perrot. Paris, Leroux, 1907, 39 p. in-8°.

2. *La Grèce* (conférences faites sous les auspices de la Ligue française pour la défense des droits de l'hellénisme). Paris, Lecène et Oudin, 1908, 396 p. in-12.

3. Lovinesco, *les Voyageurs français en Grèce au XIXe siècle*, avec préface par G. Fougères. Paris, Champion, 1909, 228 p. in-8°.

philhellénisme littéraire en France. Quels furent, depuis Stéphanopoli et Chateaubriand jusqu'à nos jours, les sentiments et les mobiles des pèlerins français qui partirent à la découverte de la Grèce moderne et de la Grèce antique dans celle-ci, puis le contre-coup de la réalité sur leurs impressions, enfin celui de ces impressions sur l'opinion et sur la littérature, telle est l'évolution, tantôt favorable, tantôt pessimiste, que l'auteur a résumée trop brièvement dans un catalogue chronologique et critique des relations de voyages en Grèce parues en France de 1800 à 1900. L'ouvrage laisse de côté les travaux de pure érudition, d'archéologie et d'histoire; mais tel quel il forme un répertoire assez utile et commode. Il resterait à faire un beau livre avec ces matériaux.

Topographie. — Depuis quelque temps, l'île d'Ulysse se met elle-même à voyager. D'abord transférée à Leucade par la fantaisie de Dœrpfeld, voici qu'elle émigre à Céphalonie par le bon plaisir de M. Gœkoop, le Mécène hollandais de l'archéologie homérique, qui subventionna les recherches de Vollgraff à Ithaque et celles de Cavvadias à Céphalonie. Celles-ci mirent au jour, en 1908, à Mazaracata, une nécropole mycénienne avec un tombeau à coupole. C'est donc, en conclut sans hésiter M. Gœkoop, que là se trouvait la capitale d'Ulysse! Ceci posé, il se fait un jeu, dans son *Ithaque la Grande*[1], de démontrer que tout confirme cette identification. Ithaque ne serait pas une île, mais la pointe sud-ouest de Céphalonie. L'acropole d'Ulysse occupait le même piton que la citadelle du provéditeur vénitien de San-Giorgio. Il va de soi que tout le mobilier de l'Ithaque homérique, les monts Néion et Nériton, les ports de Phorkys et Rhéitron, la grotte des Nymphes, la fontaine Aréthuse, l'îlot Astéris, etc., déménage derechef en bloc avec son propriétaire; mais l'embarras commence quand il faut réinstaller tout cela dans le nouveau local. A vrai dire, rien ne cadre et, de toutes les violences qu'on s'est amusé à infliger à l'*Odyssée*, celle-ci nous paraît une des plus cruelles. Jamais Ulysse, déposé dans la baie de Lourda, n'aurait reconnu dans ces parages les traits de sa terre natale. Il est heureux pour lui qu'il ait retrouvé sa patrie avant que l'érudition la lui ait changée de place. Si l'épreuve était à recommencer, il n'en viendrait plus à bout.

L'École française d'Athènes fait paraître le premier fascicule de sa publication officielle sur l'exploration archéologique de l'île de Délos[2].

1. Gœkopp, *Ithaque la Grande*. Athènes, Beck et Barth, 1908, 38 p. in-4°.

2. *Exploration archéologique de Délos*, faite par l'École française d'Athènes, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et aux frais de M. le duc de Loubat, et publiée sous la direction de Th. Homolle et Maurice Hol-

Ce n'en est encore que l'introduction, consacrée au commentaire explicatif de la carte de l'île au 10/000e relevée par le capitaine d'artillerie Bellot, du service géographique de l'armée. On prend de plus en plus l'habitude d'adjoindre aux publications archéologiques des cartes topographiques très précises. Celle de Délos dépasse ses devancières par le souci d'exactitude et le soin qui ont présidé à son exécution. On pourrait croire qu'une extrême minutie géodésique est un luxe dans le relevé d'un terrain de fouilles. Mais, outre qu'il est d'une excellente méthode de placer une étude sérieuse du terrain à la base de toute monographie historique, il est aussi toujours préférable dans une œuvre scientifique de proscrire l'à peu près et de viser en tout au maximum de conscience et de perfection. En s'inspirant de ce principe, la direction de l'École française donne un bon exemple. Ce premier fascicule, où la valeur technique du fond se rehausse d'une exécution matérielle impeccable et séduisante, fait augurer une publication d'une très haute tenue scientifique. Le savant officier, auteur de la carte et du texte, a très bien compris les obligations que lui imposait la topographie originale et compliquée de Délos, avec ses accidents naturels et artificiels : roches, falaises, terrasses, menus plateaux, caps déchiquetés, amas de décombres, etc. Il a dû lui adapter une méthode particulière de relèvements et des procédés graphiques appropriés. Le levé topométrique, malgré l'échelle plus petite, atteint une précision mathématique que ne réalisait pas au même degré la carte au 2/000e levée en 1893-1894 par MM. Ardaillon et Convert. Le plus grand soin a été donné à la figuration du terrain, avec la recherche attentive de l'effet et de la mise en valeur de toutes les particularités notables. Pour éviter les erreurs d'interprétation lors du report de la minute, celle-ci a été dessinée sur place *ne varietur* à l'échelle même de la carte. Des vues topographiques d'une netteté parfaite illustrent ce travail, qui est, avec les procédés actuels, un chef-d'œuvre du genre. Tous les moyens de contrôle technique sont donnés soit par les explications du texte, soit par les tableaux annexes. Bientôt une carte hydrographique, d'après les sondages de l'enseigne de vaisseau Bringuier, viendra compléter celle-ci. Les navigateurs qui hésitaient, à la grande déconvenue des touristes, à jeter l'ancre dans des passes incertaines, n'auront plus de faux-fuyants à invoquer. Souhaitons que la féconde collaboration des officiers et des archéologues, qui est dans nos meil-

leaux. Introduction, carte de l'île de Délos au 1/10000e, avec un commentaire explicatif, par André Bellot, capitaine d'artillerie. Paris, Fontemoing, 1909, 44 p. in-4o, 2 cartes, vues géographiques dans le texte, tableaux annexes.

leures traditions, restitue à Délos sa réputation d'île « visible »[1] !

M. Georgiadis a dressé un *Atlas des ports de la Grèce dans l'antiquité qui subsistent encore aujourd'hui*[2]. Cet ouvrage, composé pour l'Exposition de 1900, a été heureusement recueilli et déposé à la bibliothèque de l'Institut.

La topographie du sanctuaire de Delphes s'éclaircit. On assiste à un amusant chassé-croisé des monuments d'un bord à l'autre des voies sacrées, suivant qu'on s'en rapporte à MM. Homolle, Pomtow, etc. M. Poulsen, dans une étude fort sagace[3], s'applique à ne plus violenter le texte de Pausanias, dont il proclame l'exactitude topographique, tout en reconnaissant ses fantaisies historiques. Il cherche d'abord à élucider « l'énigme de Marmaria », ce sanctuaire situé hors du hérion d'Apollon Pythien. Il y reconnaît l'ancien temple d'Athéna Pronaia, construit, vers 500 ans avant Jésus-Christ, sur les restes d'un temple du VIIe siècle, puis un temple dorique du Ve siècle, un trésor de Marseille (ionique); dans la *tholos*, ou édifice rond de la fin du Ve siècle, il retrouve l'héroon du héros Phylakos, dans le temple contigu à l'ouest le nouveau temple d'Athéna Pronaia (IVe siècle) et dans la prétendue « habitation des prêtres » l'ancien héroon rectangulaire de Phylakos (VIe siècle). Cette dernière théorie nous semble assez sujette à caution. Dans l'hiéron d'Apollon Pythien, le prétendu trésor de Cyrène reçoit le coup de grâce; le monument d'Ægos Patamos est transféré sur le côté sud de la voie sacrée, en face de celui des Arcadiens, comme le veut Pausanias; celui de Marathon prend sa place sur le côté nord, avec le cheval en bronze des Argiens. Le monument argien des sept chefs, des Épigones et du char d'Amphiaros, avec quinze personnages, se place dans la rotonde du côté sud. Tout cela fait un arrangement plus logique.

M. Georges Radet est, chez nous, le pionnier le plus averti de la géographie historique de l'Asie Mineure. Dans ses *Ephesiaca*[4], il

1. Sur les récentes découvertes de l'École française à Délos, voy. les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions* et le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1908 et 1909.

2. Georgiadis, *Atlas des ports de la Grèce dans l'antiquité qui subsistent aujourd'hui*. Athènes, 1907, 9 p. et 6 pl. in-fol.

3. Poulsen, *Recherches sur quelques questions relatives à la topographie de Delphes* (*Bulletin de l'Académie de Danemark*, t. VI, 1908, p. 331-425). — Cf. l'article de Karo dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1909.

4. Georges Radet, I : *la Topographie d'Éphèse;* II : *la Colonisation d'Éphèse par les Ioniens*. Bordeaux, Féret; Paris, Fontemoing, 1908, 40 p. in-8°, 2 cartes. — Cf. G. Lafaye, *Éphèse romaine. Les fouilles de 1896 à 1904* (bibl. de vulgarisation du Musée Guimet), t. XXXII. Paris, Leroux, 1909, 44 p. in-8°.

nous donne un résumé intéressant des fouilles récentes de la mission autrichienne à Éphèse et un sommaire très vivant des origines de la ville. L'établissement primitif des Cariens, Lélèges et Lydiens-Méoniens, adorateurs de la déesse Kybébé-Oupis, fut complété par l'adjonction d'une factorerie phénicienne dans l'île Syrié. Au XIe siècle, la prise de possession de l'embouchure du Caystre par le chef codride Androklos commença l'hellénisation de cette ville orientale.

Les modernes Alexandrins souffrent de n'être plus, aux yeux de la majorité des touristes, que les portiers de l'Égypte. Aussi la municipalité d'Alexandrie fait-elle tout ce qu'elle peut pour les retenir un instant. Elle a confié à un jeune archéologue italien, M. Breccia, successeur de l'actif Dr Botti dans la direction du musée d'antiquités, la rédaction d'un *Guide de la ville et du musée d'Alexandrie*[1]. Ce petit livre pratique et précis a été fort apprécié par les membres du dernier Congrès d'archéologie, qui ont pu, grâce à lui, prendre une idée très favorable des richesses du musée et de son organisation méthodique.

Ce qui contribuerait le plus à fixer les touristes à Alexandrie, ce serait la découverte des tombeaux d'Alexandre le Grand, des Ptolémées, d'Antoine et de Cléopâtre. Si l'on en croit M. de Zogheb et ses *Études sur l'ancienne Alexandrie*[2], cette découverte n'aurait rien de chimérique. Reprenant les conclusions de Néroutsos-Bey, de Mahmoud-Bey et Falaki et du Dr Botti sur la topographie d'Alexandrie, cet amateur distingué identifie le « Sôma » ou mausolée d'Alexandre et la nécropole royale des Ptolémées avec les sous-sols de la mosquée du prophète Daniel et du fort Caffarelli. De fait, il y a là une énigme fort irritante, dont le fanatisme musulman a toujours retardé la solution. C'est au même endroit qu'on aurait aussi chance de retrouver les sépultures de Cléopâtre et d'Antoine, inhumés près des Lagides, et non dans le « Mnéma » ou mausolée que Cléopâtre se fit construire de son vivant sur le cap Lochias.

Civilisations primitives. — Le livre du Père Lagrange[3] sur la *Crète ancienne* est venu fort à propos nous donner en français un résumé clair et convenablement illustré des découvertes du Dr Evans et de la mission italienne en Crète. Le succès de cet opuscule, épuisé peu après son apparition, prouve à quel point la curiosité a

1. E. Breccia, *Alexandrie*, 1907, 154 p. in-12, illustré. — Cf. E. Breccia, *Rapport sur la marche du service du Musée pendant l'année 1908*. Alexandrie, 1909, 68 p. in-4°.

2. Max de Zogheb, *Études sur l'ancienne Alexandrie*. Paris, Leroux, 1909, 245 p. in-8°.

3. Lagrange, *la Crète ancienne*. Paris, 1908, in-8°.

été excitée par la révélation de cette civilisation minoenne, dont le théâtre s'est lui-même emparé. Il est urgent qu'une synthèse plus approfondie et plus méthodique soit bientôt mise à la disposition des nombreux lecteurs français pour qui les travaux épars de MM. Evans, Halbherr, Salomon Reinach, Dussaud, Burrows et Mosso sont peu accessibles.

La question homérique est la quadrature du cercle de la philologie classique. Un jour viendra où l'Académie des inscriptions refusera les communications sur ce sujet. Une fois de plus, M. Van Gennep[1] refait cette toile de Pénélope, mais sur un dessin qui n'est plus le même. Le XIXe siècle s'était appliqué à détruire la légende de l'unité; le XXe va travailler à la restaurer. Comme M. Bréal, M. Van Gennep conteste l'origine populaire de l'épopée homérique. Il y voit l'œuvre harmonieuse et cohérente d'un poète de génie qui mettait en œuvre, dans une langue littéraire et une forme de vers inconnue à la poésie populaire, des légendes anciennes, à l'usage d'un public aristocratique et cultivé. Le tout serait d'une seule et même main. Fixés par l'écriture, ces poèmes furent ensuite récités par les aèdes, qui n'en ont modifié que des détails. C'est sur leurs manuscrits que fut élaborée l'édition adoptée par les Athéniens pour les récitations des Panathénées. Composée entre le XIe et le VIIIe siècle, cette épopée décrit la société et la civilisation postérieures à l'époque mycénienne, celles de la période archéologique dite du « Dipylon ». Les redites et les lacunes ne prouvent rien en faveur de la pluralité des auteurs. Les interpolations sont plus rares que les philologues ne l'affirment. Enfin, l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont contemporaines et peuvent être du même auteur.

Le dualisme traditionnel de l'art ionien et de l'art dorien, dogme de l'archéologie hellénique, est battu en brèche par la théorie unitaire du « tout à l'ionisme ». Elle était jusqu'ici éparse et flottante. M. Pottier[2] a entrepris de lui donner corps en un mémoire riche d'idées et de faits. En voici les conclusions essentielles : 1° C'est à la civilisation ionienne que revient le rôle prépondérant dans l'éducation littéraire, artistique, scientifique du monde grec, après la déchéance de la civilisation créto-mycénienne. 2° Les conquérants doriens qui, du XIIe au IXe siècle, bouleversèrent la Grèce achéenne, édifièrent sans doute une société nouvelle, mais n'apportèrent aucune formule esthétique ou plastique qui leur fût personnelle.

1. Van Gennep, *la Question d'Homère* (les poèmes homériques, l'archéologie et la poésie populaire), suivi d'une bibliographie critique par A.-J. Reinach. Paris, Mercure de France, 1909, 86 p. in-12.

2. Edmond Pottier, *le Problème de l'art dorien* (bibl. de vulgarisation du Musée Guimet). Paris, Leroux, 1908, 65 p. in-18, illustré.

L'art « dorien » est un paradoxe. Dans les sociétés doriennes, ce sont les artistes indigènes, achéens, ioniens, qui font revivre les traditions de la technique mycénienne, abâtardie par l'invasion, mais non oubliée. On distingue deux « canons » des proportions de la figure humaine qui départagent les œuvres de la plastique archaïque : le canon svelte, qui fut celui de la Crète, de la Grèce continentale et de l'Attique, et le canon massif, que l'école ionienne emprunta à l'Asie, pour le diffuser dans tout le monde hellénique, depuis la Laconie jusqu'en Sicile, à partir du début du VIe siècle.

Si la théorie de M. Pottier exclut la conception d'un art dorien, inventé et façonné par des mains doriennes, elle n'exclut pas celle d'un *esprit* et d'un *goût* doriens qui auraient réagi sur l'art indigène, en lui imposant leur prédilection pour le type athlétique et militaire d'un fantassin trapu, musclé et court vêtu, personnification de l'idéal spartiate. Ce n'est sans doute pas l'effet du hasard si les œuvres caractéristiques qui glorifient ce type viril proviennent de pays doriens (stèle de Sparte, métopes de Sélinonte, les Argiens de Delphes, les Dioscures du trésor de Sicyone, les guerriers du trésor de Cnide, les bronzes péloponnésiens, la statuaire de Polyclète). On peut donc y reconnaître l'inspiration propre du génie dorien. C'est dans ce sens qu'il est encore permis, croyons-nous, sans être dupe d'un vain mot, d'opposer l'art « dorien » à l'art « ionien », plus amoureux des formes molles, grasses et empâtées.

Aussi bien, en principe, l'histoire de l'art n'est plus guère favorable aux monopoles. L'analyse constate toujours que toute race historique a apporté sa contribution à l'élaboration d'un style complexe. Il serait singulier que l'art hellénique n'ait rien dû aux Doriens, alors que la langue, l'état social et la religion ont reçu d'eux une empreinte si profonde. Outre l'influence morale que nous leur attribuons sur la statuaire, il n'est pas encore démontré qu'ils soient étrangers à la diffusion du style géométrique en Grèce. En tout cas, le problème posé en termes fort nets par M. Pottier oblige désormais les historiens de l'art grec à se défier des épithètes conventionnelles, à conclure sur des réalités plutôt que sur des mots et à surveiller les nuances de leur vocabulaire.

Archéologie : architecture, sculpture, céramique. — Les *Comptes-rendus du Congrès international d'archéologie classique* (2e session)[1] résument des communications sur des sujets très variés qui attestent l'active participation des délégués français aux travaux du récent Congrès du Caire et la prédominance de la langue

1. Le Caire, Impr. nat., 1909, 316 p. in-8°.

française dans ces assises internationales. Toutefois, on peut se demander si les lectures de ce genre méritent d'occuper exclusivement, comme elles l'ont fait, l'attention d'auditeurs venus de si loin pour entendre des articles qu'ils auraient aussi bien pu lire chez eux, imprimés dans les revues spéciales. Nous pensons que, pour répondre à l'esprit de l'institution, le rôle des congrès devrait atteindre ce double but : 1° Faire connaître le pays et les monuments de la région choisie comme siège de la réunion. A ce besoin, le Congrès de 1909 a répondu de la façon la plus heureuse par l'excellente organisation des excursions accompagnées des lumineuses explications données sur place par des savants comme MM. Maspero, Daressy, Legrain. 2° Discuter moins des points particuliers de science que des questions techniques de méthode et d'organisation pratique concernant les publications, fouilles, restaurations, musées, droits de reproductions, règlements, etc. A cet égard, le Congrès de 1909 a encore moins bien rempli ses obligations que celui de 1905, qui pourtant s'était déjà montré trop timoré. Ce serait, à notre avis, toute une réforme à introduire dans le programme des congrès. Il est vrai que les questions de ce genre risquent, par la faute de certaines administrations, de soulever des discussions brûlantes. Il est évidemment plus diplomatique de se cantonner dans les *templa serena*. Pourtant, si l'on veut abolir des routines bureaucratiques ou des préjugés nationaux préjudiciables au travail, c'est au grand jour des congrès qu'on pourrait y réussir.

Le *Lexique des antiquités grecques* de MM. Paris et Roques[1] est un diminutif du savant *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg, Saglio, Pottier, auquel il doit beaucoup comme texte et comme illustration. Il s'adresse surtout aux écoliers et étudiants qui peuvent se contenter d'indications sommaires. Par une louable innovation, tous les termes y sont transcrits en grec. Les définitions ont le mérite de la brièveté, mais celle-ci n'est peut-être pas toujours aussi précise et aussi exacte qu'on pourrait le désirer (voy. les articles *Acropolis*, *Ekkyklèma*, *Propylaia*, *Pylôn*, *Péristasis*, *Stadion*, etc.). L'illustration n'est pas exempte de faiblesses et d'étrangetés. Pourquoi donner, comme spécimen de théâtre grec, l'Odéon d'Hérode Atticus plutôt que le théâtre d'Épidaure? Comme spécimen d'Acropole, le château-franc d'Argos plutôt que l'Acropole d'Athènes ou l'une des nombreuses citadelles d'appareil hellénique? Comme spécimen de gymnase un édifice romain plutôt que les gymnases d'Olympie, de Delphes ou d'Érétrie? Les plans schéma-

1. P. Paris et G. Roques, *Lexique des antiquités grecques*. Paris, Fontemoing, 1909, 481 p. in-8°, illustré.

tiques des temples, avec leurs proportions souvent anormales et leurs divisions incomplètes, ne donnent pas une idée assez juste des types les plus usuels. Nous regrettons aussi l'absence des indications de provenance et de sujet au bas des gravures : rien ne désigne comme tels le fronton du temple d'Égine et la tribune de la Pnyx. Si l'idée et le plan du livre étaient louables, l'exécution en est un peu trop inégale.

Nous ferons des réserves beaucoup plus graves sur une publication dont le principe était excellent, la *Terminologie de l'architecture grecque*, dont M. Kayser[1] a fait paraître le premier fascicule. Il règne une grande incertitude sur le sens des termes techniques d'architecture révélés par les inscriptions. Les grouper et les définir en un lexique pourvu de références était une entreprise nécessaire, mais ardue, qui exigeait une sérieuse connaissance de la langue, du matériel, des inscriptions, des monuments, de la technique architecturale. L'essai que donne M. Kayser demande de notables perfectionnements à tous égards. Il faut d'abord renoncer à rien comprendre aux fantaisies de l'ordre soi-disant alphabétique de son lexique : il semble que toutes ses fiches aient été brouillées. Nombre de définitions sont insuffisantes, incomplètes, inexactes, rédigées en termes impropres[2]. L'auteur attribue, soit par méprise, soit par abus d'interprétation, un sens technique à des termes de la langue courante[3]. Il se réfère trop souvent à des ouvrages anciens de vulgarisation superficielle, tels que le *Dictionnaire* de Rich, la *Grammaire* de Ch. Blanc et l'*Architecture* de M. Laloux. Il n'a qu'une notion approximative des édifices : sa description des agoras est quasi enfantine. C'est toute une méthode et toute une préparation à refaire.

Les savantes *Recherches critiques sur Vitruve* de M. Mortet[4] intéressent à plusieurs titres l'archéologie grecque. L'auteur du *De architectura* aurait vécu vers la fin du Ier siècle après J.-C. Il aurait accompagné Vespasien dans ses campagnes d'Égypte et d'Asie Mineure et dédié son livre à Titus, non à Auguste, comme on l'admet d'ordinaire. Ainsi s'expliqueraient certaines concordances

1. Kayser, *Terminologie de l'architecture grecque*, fasc. A. Louvain, Peeters; Paris, H. Champion, 1909, 60 p. in-8°.

2. Exemples : *abaton*, *akanthos*, *astatos* (non placé *au lieu de* non pesé), *aktitès lithos* (marbre *au lieu de* tuf), *akrôtérion* (*piédestaux* au *milieu* et aux *côtés* du fronton pour soutenir des *statues!*). Le terme *andrias* est réservé aux statues de bronze, sans aucune mention de la dédicace de l'*andrias* en marbre de l'Apollon de Délos.

3. *Anatiskô*, *anistêmi*, *apoluô*, *haptô*.

4. Victor Mortet, *Recherches critiques sur Vitruve* (extraits de la *Revue archéologique*, de 1902 à 1908).

entre ses descriptions et des types d'édifices du Ier siècle après J.-C., tels que thermes gréco-romains, théâtres, temples. Signalons aussi une intéressante histoire du canon des proportions du corps humain, depuis Hippocrate et Polyclète, une explication du texte assez trouble de Vitruve sur ce canon, et la mise en valeur d'un texte de saint Augustin passé inaperçu.

Le premier fascicule de texte de la publication des *Fouilles de Delphes*, rédigé par M. Perdrizet[1], est consacré aux petits bronzes, terres cuites et autres menues antiquités. C'est un catalogue minutieux et méthodique, accompagné d'un commentaire précis, que relèvent quelques aperçus généraux intéressants. Il se dégage de cet inventaire des conclusions historiques d'une grande portée sur les origines et les relations primitives du sanctuaire. Les objets mycéniens attestent la très haute antiquité du hiéron et les fragments de sculpture minoenne; les doubles haches découvertes sous l'adyton confirment la tradition des rapports primitifs de Pytho avec la Crète de Minos. M. Perdrizet relève même dans le nom de la phratrie delphique des *Labyades* une survivance crétoise, apparentée au thème étymologique de *Labyrinthe*. Enfin la tradition delphique qui rappelait la possession originelle du sanctuaire par les déesses Gé et Thémis est aussi confirmée par la trouvaille de nombreuses idoles féminines pré-archaïques.

M. Déonna[2] a réuni, en un répertoire illustré et complet, les statues archaïques d'hommes nus, autrefois appelés « Apollons » et aujourd'hui désignés sous le nom de *kouroi* (jeunes hommes). Dérivé de la statuaire funéraire et religieuse des Égyptiens, ce type viril s'est d'abord élaboré en Crète et diffusé ensuite dans tout le monde grec. Ces statues servaient à plusieurs fins : tantôt images des dieux, comme Apollon, le plus souvent simples offrandes consacrées dans les sanctuaires, et plus souvent encore statues funéraires figurant le mort héroïsé sans prétention au portrait individuel. Sous l'uniformité apparente de cette série, qui forme le premier chapitre de l'histoire de la statuaire grecque durant le VIIe et le VIe siècle, M. Déonna distingue des variétés et des stades d'évolution : le type s'est surtout développé dans les îles, en Boétie, en Phocide; il est plus rare en Attique et dans le Péloponnèse. L'analyse minutieuse des attitudes, formes, lignes, proportions, détails anatomiques, physio-

1. École française d'Athènes. *Fouilles de Delphes*, t. V. Monuments figurés, petits bronzes, terres cuites, antiquités diverses, texte par P. Perdrizet. Paris, Fontemoing, 1908, 224 p. in-4°, illustré.

2. W. Déonna, *les Apollons archaïques*, avec préface de H. Lechat. Genève, George, 1909, XII-407 p. in-4°, illustré.

nomies, coiffures, etc., révèle l'effort très lent qui a transformé peu à peu ces icones rigides en statues de plus en plus vivantes. La méthode exhaustive de M. Déonna donne à cet inventaire une très haute valeur instructive et met de l'ordre dans la classification arbitraire ou confuse de ces œuvres primitives.

Le même archéologue a complété ses études sur les statues de terre cuite à Chypre et en Grèce par un volume sur la statuaire en terre cuite dans le monde occidental[1]. C'est surtout en Italie que fleurit cette plastique, d'origine très ancienne, puisqu'elle dut fournir les maquettes de la statuaire du bronze et de la pierre et que ses procédés primitifs rappellent la technique de la poterie tournée. Aussi M. Déonna voit-il en elle le stade primitif qui, pour la plupart des archéologues, serait représenté par la statuaire du bois. Il ne croit pas qu'elle dérive d'un simple agrandissement de l'art des figurines d'argile. Il montre comment, à Rome et en Étrurie, les statues de terre cuite, dont les types révèlent une influence ionienne et corinthienne, furent appliquées à la décoration monumentale, suspendues en haut relief au tympan des frontons, couchées sur le couvercle des sarcophages, dressées dans les cellas des temples, employées à orner les maisons et les jardins ou modelées en portraits.

M. Pottier excelle à faire revivre en de charmants volumes le peuple pimpant des figurines. Pour remplacer son ancien ouvrage aujourd'hui épuisé sur les *Statuettes en terre cuite* (1890), il nous donne son *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques*[2], illustré avec autant de soin que d'abondance. Le livre est conçu comme un guide raisonné du visiteur dans les salles de terres cuites du musée du Louvre. Toute l'histoire de cette industrie, dont Diphilos fut un modeste représentant, est retracée avec une sobriété riche d'aperçus historiques, de fines appréciations sur les mœurs et les idées, de jugements délicats sur ces petits chefs-d'œuvre délicats. Livre précieux de science attentive et de vulgarisation ingénieuse, qui dévoile les aspects les plus variés de la vie antique.

M. Nicole[3] a consacré une monographie au céramiste Meidias, dont

1. *Les statues de terre cuite dans l'antiquité* (Sicile, Grande Grèce, Étrurie, Rome). Paris, Fontemoing, 1908, 250 p. in-8°, illustré. — Cf. *la Statuaire céramique à Chypre*. Genève, Kündig, 1907, 17 p. in-8°.

2. Edmond Pottier, *Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques* (collection des *Grands artistes*). Paris, Laurens, [1909,] 128 p. in-8°, 24 pl. hors texte. — Cf. H. Lechat, *Tanagra*. Lyon, Rey [1909], 55 p. in-12, et Mendel, *Catalogue des figurines de terre cuite du Musée de Constantinople*, 1909.

3. Georges Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique* (extrait des *Mémoires de l'Institut national genevois*). Genève, 1908, 112 p. in-4°, 15 pl. et 43 fig.

il retrouve le style fleuri sur un certain nombre de vases anonymes. Nous ne connaissons qu'une seule hydrie signée par cet artiste. Cela prouve que la méthode de M. Nicole ne manque pas de hardiesse, mais comme elle est néanmoins précise dans ses analyses et ingénieuse en ses jugements, elle éclaire bien tout un petit chapitre de l'histoire de la peinture attique.

On doit à M. Staïs d'excellents catalogues illustrés en français, des sculptures, marbres et bronzes, et de la collection mycénienne du Musée national d'Athènes, dont il est l'éphore[1].

Institutions; histoire; religion. — Le beau livre de M. Croiset sur les *Démocraties antiques*[2] paraît à son heure, au moment où l'avenir de la démocratie moderne préoccupe en sens contraires ses amis et ses ennemis. On espère toujours quelques lumières des leçons du passé. L'antiquité grecque ayant fait, avant Florence et avant nous, l'essai le plus complet du gouvernement populaire, on est curieux de savoir si ce précédent est encourageant. Surtout, que doit-on penser, en fin de compte, de la démocratie athénienne qui fut le modèle à la fois le plus admiré et le plus décrié du régime démocratique? M. Croiset répond à cette curiosité par un exposé historique à grands traits de l'évolution des institutions d'Athènes[3], puis par une analyse psychologique du caractère et de l'esprit du peuple athénien, enfin par un tableau de la vie active de la cité. Dans sa pensée, ces deux dernières études forment le centre et le pivot du livre tout entier : il leur attribue à juste titre une valeur explicative que pourraient seuls contester les partisans de la sociologie automatique enclins à ramener les faits sociaux à un mécanisme impersonnel. Pénétré de l'influence prépondérante qu'exercent le caractère et le génie propres de la race sur les institutions, il n'estime pas que toute la vie et l'esprit d'une démocratie tiennent dans

1. Staïs, I. *Marbres et bronzes du Musée national* (2e édit., 1910), 376 p. — II. *Collection mycénienne*, 1909, 172 p. in-12. — M. Henri Lechat a fait tirer à un petit nombre d'exemplaires une jolie plaquette intitulée : *l'Acropole d'Athènes. Phidias.* Lyon, Rey [1909], 98 p., in-12; Athènes, Sakellarios.

2. Alfred Croiset, *les Démocraties antiques* (bibl. de philosophie scientifique). Paris, Flammarion, 1909, 339 p. in-12.

3. La contradiction relevée, p. 50 et 63, entre les deux passages d'Aristote relatifs à l'élection et au tirage au sort des archontes, peut n'être qu'apparente; si l'on admet que la constitution de Solon ne fut pas appliquée, le tirage au sort institué par lui n'entra en vigueur qu'après la tyrannie, en 487 (Arist., *Const. d'Ath.*, 22, 5; 26, 2). — P. 80 : il y a lieu de distinguer l'épistate des *prytanes* et l'épistate des *proèdres* qui présidait, non plus la prytanie, mais les réunions plénières du Conseil et l'Ecclésia. — P. 282 : parmi les exemples de collectivisme, celui des colons grecs de Lipara pourrait trouver place (Diodore, V, 9; Th. Reinach, *Rev. des Études grecques*, t. III, p. 86-96).

les cadres abstraits d'une constitution. Avec la maîtrise de l'helléniste attentif à toutes les manifestations et sensible aux moindres nuances de la pensée attique, avec une perfection de forme qui répand sur ces pages un charme pénétrant et lumineux, il dresse le bilan impartial, « objectif », de l'âme attique, de ses qualités et de ses défauts. Son analyse va droit aux observations et aux idées essentielles qui lui permettent de dégager ce « coefficient personnel » où se résume la psychologie des individus et de la collectivité. Le trait naturel et fondamental du caractère athénien, c'est l'extrême vivacité de l'imagination représentative, une merveilleuse acuité de vision et de perception qui créent des dispositions sensitives plutôt qu'elles n'aiguisent la sensibilité du cœur; elles favorisent l'essor de l'intellect, de l'aptitude généralisatrice, en même temps qu'elles développent le sentiment de l'individualité. On voit l'action de ces qualités héréditaires et acquises, combinée avec le jeu des causes historiques, économiques et sociales, éveiller, orienter, enfin dévoyer l'esprit démocratique à Athènes. Dans cette ville plus qu'ailleurs, la démocratie fut éminemment philanthropique et débonnaire, propice à l'expansion de la personnalité, à l'initiative intelligente et féconde, et, somme toute, au bonheur. Répugnant aux violences, aux tracasseries dont les oligarchies se montraient coutumières, elle était, en réalité, beaucoup plus pondérée et habitable que ne le font supposer les caricatures outrées d'Aristophane : « Quand on examine les faits sans parti pris, on est amené à reconnaître que la démocratie athénienne a été une des plus grandes créations du génie grec. Elle a conçu un idéal de vie collective très noble, où la loi, c'est-à-dire la raison commune, serait la règle suprême des nations et où l'individu, cependant, aurait un large espace pour se mouvoir librement et développer toutes ses forces. » N'est-ce point là l'idéal même des sociétés les plus civilisées de l'avenir?

D'après M. Croiset, ni la religion ni la science n'ont contribué à cet épanouissement social. Sans doute, ce qu'il y eut de moins mauvais dans les religions naturistes et amorales de la Grèce, c'est ce qu'y mirent la raison et le cœur affinés par les progrès de la civilisation et de la morale purement humaine, c'est-à-dire par le perfectionnement de la libre conscience affranchie de toute ingérence théologique. L'idéal de justice et de bien public ne doit pas grand chose à une religion qui prédisposait plutôt l'âme grecque à une certaine « légèreté morale ». Pourtant est-il bien sûr que la pratique de la pureté rituelle exigée par certains cultes n'ait pas quelque peu acheminé les âmes à la conception de la pureté morale et déterminé l'avènement de quelques règles de conduite ascétique? Le pythago-

risme, l'orphisme, les cultes d'Éleusis, d'Athéna, d'Apollon, d'Artémis étaient assez pénétrés de cette idée de pureté. Or, par une chance qui ne fut ni fortuite ni insignifiante, Athènes, en se vouant au culte d'Athéna, choisit précisément la personnalité divine la plus épurée, la plus blanche de tout l'Olympe. La Vierge laborieuse et guerrière semblait le mieux prédestinée à patronner une république intelligente et active. Entre cette déesse et sa ville, il y eut un échange de qualités et d'influences. Si la cité put faire de la déesse sa propre image idéalisée, c'est qu'elle trouvait déjà dans ce personnage divin une beauté morale préexistante et tous les éléments d'une sympathie préétablie. Sans doute, elle eût trouvé moins de ressources dans une Héra, une Aphrodite ou une Artémis.

Quant à la science du ve siècle, son rôle semblera peut-être moins neutre, si l'on tient compte de ses tendances plus esthétiques que positives. Moins éprise de vérité objective que de généralisation ordonnatrice, elle se rapprochait plutôt de l'art que de la science moderne par son culte de l'ordre, du rythme, du nombre et par son goût pour les constructions idéalistes. N'a-t-elle pas quelque peu influencé la morale antipassionnelle et préparé l'idéal platonicien? On ne saurait non plus méconnaître l'autorité très populaire de la médecine hippocratique qui représentait alors la vraie science à la fois théorique et pratique de la vie, tandis que les métaphysiciens se perdaient de plus en plus dans les nuages (voy. les belles p. 255-257 de M. Croiset). Or, l'hygiène hippocratique constituait une pédagogie rationnelle, dont les préceptes paraissaient applicables non seulement à la vie privée, mais aussi à la vie collective.

Ce livre de haute et fine psychologie historique dépasse la portée d'un ouvrage de pure érudition par sa constante préoccupation de traduire les faits en idées. A ce titre, il doit être versé au dossier de la démocratie en général. Il soulève nombre de problèmes qui intéressent la politique de tout temps et de tout pays. S'il est difficile à un esprit non prévenu de ne pas s'associer au jugement optimiste de M. Croiset sur le caractère séduisant et libéral de la démocratie athénienne, on peut se demander après tout si ce régime était aussi favorable à la puissance et la conservation de l'État qu'à son activité brillante[1] et à l'agrément des individus. Le dénouement historique, c'est l'asservissement d'Athènes à la Macédoine; le dénouement théorique, celui que Platon, Aristote et Polybe s'accordent à assigner à la démo-

1. Signalons une très forte page (252) sur le caractère collectif et populaire de l'art à Athènes, caractère qui résulte de la démocratie et semble tout à fait conforme aux *desiderata* de Tolstoï dans *Qu'est-ce que l'art?*

cratie, c'est la démagogie et la tyrannie. Aux yeux des anciens, cette alternative, dont les deux éventualités ne s'excluaient pas forcément, était une fatalité inéluctable. La démocratie leur apparaissait comme le terme éphémère d'un cycle après lequel tout recommençait : l'avenir de la démocratie se résumait dans le retour au despotisme. Faut-il accepter cette loi comme définitive? L'exemple de la démocratie antique ne laisse-t-il pas à la démocratie moderne aucune échappatoire? A vrai dire, il y en a pour tous les prophètes, pour ceux du fatalisme comme pour ceux du libre arbitre. M. Croiset ne se méprend pas sur les différences de conditions entre les sociétés antiques et les temps modernes; mais, au rebours de ceux qui proclament l'inutilité de l'histoire, il croit à l'efficacité des leçons du passé. Le mal démocratique, c'est l'affaiblissement du sentiment national au profit de l'égoïsme individuel. La patrie n'apparaît plus comme une entité morale qui réclame pour subsister le dévouement passionné de tous, mais comme la synthèse des satisfactions personnelles. Est-il possible de réagir contre cette cause intime de destruction, dont les régimes aristocratiques sont d'ailleurs très loin d'être indemnes? Est-il possible de diriger une démocratie vers le salut? Est-il même possible de rien diriger? Hélas! l'expérience des Athéniens ne dit ni oui ni non. Mais, par bonheur, les possibilités indéfinies de l'avenir dépassent tellement les exemples limités du passé qu'on n'a jamais le droit de tirer de l'histoire un enseignement négatif. M. Croiset s'en est bien gardé. C'est dire qu'il apprécie le rôle d'Athènes d'un point de vue moins « municipal » que M. Maurice Barrès : nul doute qu'il ne la connaisse vraiment mieux.

Le livre que M. Gilliard a consacré à *Quelques réformes de Solon*[1] tire au clair plusieurs points obscurs de l'œuvre attribuée au législateur athénien. Notamment sa théorie des ἑκτήμοροι nous paraît plus logique et plus lucide que celles qui l'ont précédée. M. Gilliard les considère comme des petits propriétaires libres, clients des Eupatrides dont ils payaient le patronage par une redevance du sixième de leur récolte, ou bien comme des esclaves mis par leur maître en possession de quelques biens, moyennant redevance. Ce qui rendit à la longue ces redevances abusives et intolérables, c'est que la centralisation de l'État avait rendu illusoire la protection des Eupatrides : ceux-ci continuaient à percevoir sans plus offrir à leurs tenanciers la moindre compensation. En comparant leur situation à

1. Gilliard, *Quelques réformes de Solon. Essai de critique historique.* Lausanne, Bridel, 1907, 324 p. in-8°. — Cf. E. Cavaignac, *Du cens des classes soloniennes* (*Rev. de philol.*, 1908, p. 36).

celle des artisans et commerçants dispensés de toute redevance, les « colons partiaires » se jugeaient opprimés. M. Gilliard attribue aussi à l'usage de la monnaie une grande influence sur l'endettement : pour se procurer de l'argent, le petit propriétaire était réduit à l'emprunt usuraire. La suppression par Solon des bornes dites « hypothécaires » prouve que de son temps l'hypothèque sur les terres existait conjointement avec l'hypothèque sur les personnes; celle-ci datant de l'époque où la propriété familiale était encore inaliénable. Les bornes ou *horoi* plantées sur les champs n'étaient pas des bornes hypothécaires proprement dites, comme celles du IVe siècle; elles indiquaient la servitude d'une terre dont le revenu appartenait au créancier. Il y a d'autres vues originales dans ce livre, à côté de solutions un peu sommaires (notamment sur la question des classes censitaires).

Le mémoire de M. Carcopino sur l'*Histoire de l'ostracisme athénien*[1] est l'œuvre d'un historien clair et méthodique. L'ostracisme institué par Clisthène n'était pas une proscription aggravée d'atimie et de confiscation, mais un éloignement temporaire d'une durée théorique de dix ans, presque toujours réduite par l'amnistie ou le rappel anticipé. L'exilé devait vivre au delà de l'Eubée et de l'Argolide. Il gardait la libre disposition de sa fortune et son honneur intact. La procédure comportait deux séances : 1° un vote préalable sans débats, dans une assemblée du peuple, pour décider s'il y aurait ostracisme; 2° une séance d'ostrakophorie, scrutin sans débats, qui avait lieu dans une réunion extraordinaire du peuple et dans une enceinte spéciale de l'agora. Les votants écrivaient sur un tesson le nom de celui qu'ils voulaient exiler. Il fallait une *majorité* d'au moins 6,000 suffrages sur le même nom (l'État athénien au temps de Clisthène comprenait environ 12,000 citoyens). M. Carcopino examine tous les cas connus d'ostracisme; il réduit à neuf les cas historiques et exclut trois cas légendaires (Clisthène, Miltiade, Damon). Il fixe les dates avec précision, arrête à 417 le dernier exercice de l'ostracisme (Hyperbolos) et résout en passant nombre de petits problèmes chronologiques et statistiques.

L'étude de M. Gernet sur l'*Approvisionnement d'Athènes en blé au Ve et au IVe siècle*[2] nous surprend parfois par son ton de badinage dogmatique et par la transcendance un peu alambiquée de sa conclusion; mais c'est un travail fort méritoire sur un sujet très

1. J. Carcopino, *Histoire de l'ostracisme athénien* (bibl. de la Faculté des lettres de Paris, t. XXV, p. 83-267). Paris, Alcan, 1909, in-8°.

2. Gernet, *l'Approvisionnement d'Athènes en blé au Ve et au IVe siècle* (ibid., p. 270-391).

difficile. Après un nouvel essai de recensement de la population de l'Attique (35,000 citoyens vers 431, 15,000 métèques, 400,000 esclaves), destiné à montrer les besoins d'Athènes en céréales, M. Gernet passe en revue les pays à blé où Athènes s'est fournie. Il s'efforce de diminuer l'importance du marché de Pont-Euxin avant l'intervention personnelle et peut-être intéressée de Démosthène, qualifié d' « orateur de réunion publique »[1]. Pourtant l'institution du collège des *Hellespontophylaques*, chargés de surveiller la sortie des blés sur le Bosphore, atteste la vitalité de ce commerce dès le ve siècle. M. Gernet assure aussi que l'État n'intervenait guère dans le transport des céréales que pour le pressurer, sans se préoccuper de le régulariser d'après des principes économiques. La cité pouvait distribuer ou même vendre à bénéfice le blé aux citoyens, mais elle laissait assez de liberté aux importateurs et aux marchands, sans réprimer leurs accaparements et leurs spéculations.

Les deux thèses de M. Cavaignac sont consacrées à l'étude des finances d'Athènes[2]. L'une retrace l'histoire du trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404. Les deux documents qui servent de base à ce travail sont le décret des prémices, instituant la dîme des offrandes au profit du trésor éleusinien (M. Cavaignac le date de 439 à 432), puis le compte des *épistates* ou surveillants des travaux du sanctuaire, de 408-7. M. Cavaignac a entrepris de dresser le bilan du trésor d'Éleusis, mais ses calculs manquent parfois de clarté et d'exactitude : le fonctionnement de la caisse sacrée n'est pas expliqué à la lumière des données générales que l'on possède sur la comptabilité chez les Grecs et que Francotte a résumée dans une étude spéciale. Il n'est pas assez tenu compte des amendes dont bénéficiait le trésor des déesses. Les conclusions que M. Cavaignac a voulu tirer du compte des épistates pour dresser un état des travaux daté et reconstitué d'après l'inventaire des reliquats de chantier sont plus ingénieuses que solides. En revanche, il démontre qu'Éleusis n'a pas frappé de monnaies avant 404 et n'a jamais possédé ce privilège, qu'on croyait très ancien, avant la période de 403 à 400, durant laquelle elle fut séparée d'Athènes.

1. L'auteur reproche à Démosthène d'avoir invoqué les registres des *sitophylaques* et non ceux des *pentécostologues*, à l'appui de la statistique des importations de blé du Bosphore (Démosth., XXI, 31) ; c'est oublier que les pentécostologues n'étaient pas des magistrats, mais des fermiers de l'État.

2. E. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle. Le Trésor sacré d'Éleusis jusqu'en 404* (thèse complémentaire). Versailles, 1908, 81 p. in-8°, 7 pl. hors texte. — *Le Trésor d'Athènes de 480 à 404* (thèse principale). Paris, Fontemoing, 1908, 190 p. in-8°, 29 illustr. dans le texte, 2 pl. hors texte.

Dans son importante étude sur le *Trésor d'Athènes de 480 à 404*, M. Cavaignac touche à des questions très difficiles et parfois insolubles dans l'état actuel des documents. Il s'est proposé d'établir le budget d'Athènes, de retrouver ses ressources (tribut des alliés, *eisphora*, produit des mines), de suivre ses dépenses (armements, constructions, frais de guerre), et il termine par un essai de recensement de la population. En s'engageant avec courage dans le dédale de ces discussions arides, il nous a rendu le service de démonter pièce à pièce le mécanisme de la puissance d'Athènes, de nous permettre d'en suivre les hauts et les bas et de nous livrer enfin un tableau d'ensemble précis et mis au courant qui remplacera pour les historiens le livre trop lointain de Bœckh.

M. P. Nilsson publie les *Timbres amphoriques de Lindos*[1], découverts pendant les fouilles des savants danois Kinch et Blinkenberg[2]. Le catalogue extrêmement minutieux est précédé d'une étude générale sur ces timbres d'amphores, qui sont des marques de fabrique, portant le nom de l'industriel, citoyen, femme, esclave, gérant, métèque, et assez souvent le nom du magistrat éponyme et du mois. On peut tirer de ces menus documents épigraphiques quelques renseignements sur cette fabrication locale, sur le calendrier et les fastes de la cité.

M. Radet[3] a démontré l'identité de la prétendue « Artémis persique » avec la déesse lydienne *Cybébé*, adorée à Sardes comme « reine des bêtes ». Toutes ces déesses de la nature, Artémis Oupis, Anahita, Cybèle, Cybébé, figurées entre deux fauves ou deux oiseaux des marais, ne sont qu'une même personnalité divine, différenciée suivant les lieux. L'Artémision cité par Xénophon, où eut lieu la réconciliation d'Orontas et de Cyrus le jeune, n'était pas le temple d'Éphèse, comme on le croit, mais le temple de Cybébé à Sardes. Enfin, le type de la Niké ailée de Délos dérive du type ailé de la « reine des bêtes ».

Bien que la conception du beau livre de M. Masqueray sur *Euripide et ses idées*[4] ne soit nullement historique, l'étude psychologique d'une âme aussi complexe que celle d'Euripide intéresse pourtant l'historien, car le propre d'Euripide fut de discuter toutes les questions

1. P. Nilsson, *les Timbres amphoriques de Lindos* (Académie royale des sciences et des lettres de Danemark. Extrait du *Bulletin* de l'année 1909, nos 1 et 4, p. 1-180, 349-539). Copenhague, Bianco-Luno, 1909, in-8°.

2. Exploration archéologique de Rhodes. Fondation Carlsberg, V.

3. G. Radet, *Cybébé. Étude sur les transformations plastiques d'un type divin.* Bordeaux, Féret; Paris, Fontemoing, 1909, 130 p. in-8°, 5 pl. hors texte.

4. Masqueray, *Euripide et ses idées.* Paris, Hachette, 1908, 406 p. in-8°.

les plus brûlantes de son temps. Il transportait ainsi l'histoire contemporaine à la scène : ses sentiments sur la religion, la société, la cité, les femmes, la philosophie, etc., analysés avec pénétration par le critique moderne, nous révèlent les crises de pensée d'une des intelligences les plus nobles de l'antiquité[1].

Gustave Fougères.

HISTOIRE D'ITALIE.

MOYEN AGE.

Sources et publications de textes. — La collection des nouveaux *Scriptores rerum italicarum* s'est, dans l'espace d'un an environ, augmentée de onze fascicules. Ceux-ci complètent le *Diario romano* de Gaspare Pontani (fasc. 67), la chronique de Domenico de Gravina (fasc. 70), les Annales de Forli (fasc. 72), ou continuent le texte de la vie de Paul II (fasc. 75), du *Diarium* de Burckhardt (fasc. 73), des chroniques de Saint-André de Mantoue (fasc. 76), d'Arezzo (fasc. 74), de Bologne (fasc. 77). M. G. Soranzo a donné (fasc. 71), en un fascicule, la chronique d'Antonio Godi, de Vicence (1194-1260), suivie de quelques documents sur les familles de la même ville. M. A. Tallone a entrepris l'édition du poème autobiographique d'Antonio d'Asti (fasc. 66) et MM. A. Medin et G. Tolomei (fasc. 63) celle de la chronique de Galeazzo et Bartolomeo Gatari de Carrare (1318-1407). Le tome I du Cartulaire de l'Université de Bologne[2], dont le premier fascicule avait été annoncé dans le précédent *Bulletin*[3], est aujourd'hui complet. Au dépouillement des deux registres « grosso » et « novo » de la municipalité bolonaise sont venus s'ajouter les textes de diverses sentences et autres pièces d'ordre judiciaire du XIIIe siècle, ainsi que

1. Signalons une courte, mais fort intéressante étude de M. Jean de Mot sur *la Crémation et le séjour des morts chez les Grecs* (*Mém. de la Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, t. XXVII, VI, 1908). Bruxelles, Lamertin, 1909, 32 p. in-8°, et les pages substantielles sur les religions de la Grèce que contient le livre de M. Salomon Reinach intitulé *Orpheus. Hist. générale des religions.* Paris, Alcide Picard, 10e éd., 1909, 624 p. in-12.

2. *Chartularium Studii Bononiensis. Documenti per la storia dell' Università di Bologna, dalle origini fino al secolo XV*, pubblicati per opera della Commissione per la storia dell' Universita di Bologna, vol. I. Bologna, presso la Commissione, gr. in-8°, XII-431 p.

3. Cf. *Rev. hist.*, t. C, p. 378.

ceux des chartes des monastères de San-Giovanni Battista (1159-1499) et de San-Giacomo de Bologne (1271-1497), dus à MM. Luigi Nardi et Emilio Orioli. Un index chronologique des 337 documents publiés et une table alphabétique terminent le volume, mais il est regrettable que dans cette dernière les éditeurs n'aient fait figurer que les noms se rapportant aux personnes et aux choses appartenant à l'Université.

La vieille cité de Corneto a vu se créer une collection de *Fonti di storia Cornetana*, dont les deux premiers volumes, relatifs à l'histoire médiévale, sont dus à M. Francesco Guerri. Dans l'un d'entre eux, l'auteur étudie très en détail un registre de 159 feuillets de parchemin, conservé aux archives du chapitre de la ville et connu sous le nom de *Registrum Cleri Cornetani*[1]. C'est une sorte de cartulaire, d'autant plus précieux que la plupart des originaux anciens des mêmes archives ont péri, et dans lequel plus de cinquante notaires, entre le milieu du XIVe siècle et le début du XVIe, ont successivement transcrit des actes intéressant surtout les possessions du clergé de la ville. M. Guerri a soumis le registre à un minutieux examen paléographique et diplomatique. Il s'est efforcé en outre de grouper, en les complétant au besoin par des éléments puisés à d'autres sources, les principaux renseignements fournis par les documents ainsi conservés, au point de vue des institutions ou de l'histoire proprement dite de Corneto, qui eut son heure de prospérité au début du XIVe siècle. C'est aussi l'époque de la grande richesse du clergé de la cité, bientôt suivie pour lui d'une période de décadence économique. Ce fascicule constitue en quelque sorte des « prolégomènes » au recueil même des documents, dont il est à espérer que M. Guerri donnera prochainement le texte complet. Le même érudit a retrouvé dans les archives particulières de la famille Falzacappa les statuts de la corporation des jardiniers, datant de 1379, et les a publiés avec une copieuse introduction[2]. Ces statuts, qui comprennent soixante-trois articles et ont en outre reçu quelques additions, règlent l'organisation de la société, administrée par des « recteurs » et un « camerlingue ». Ils fixent aussi les devoirs des « compagnons » les uns envers les autres, pour ce qui concerne par exemple les eaux d'irrigation ou les droits respectifs de chacun à occuper tel ou tel empla-

1. Francesco Guerri, *Il Registrum Cleri Cornetani e il suo contenuto storico*, parte Ia. Corneto-Tarquinia, A. Giacchetti, 1908, in-8°, XXII-447 p. (*Fonti di storia Cornetana*, I.)

2. Francesco Guerri, *Lo Statuto dell' arte degli ortolani dell' anno MCCCLXXIX*. Roma, G. Bertero, 1909, in-8°, LXXI-70 p. (*Fonti di storia Cornetana*, II.)

cement au marché. Des articles spéciaux sont consacrés aux devoirs d'assistance des membres de la corporation, en particulier à l'obligation pour eux d'escorter la femme d'un confrère au cas où celle-ci aurait à redouter quelque danger. J'ajoute que le texte, rédigé en idiome vulgaire, est intéressant pour l'histoire de la langue, aussi bien que pour l'histoire d'une classe sociale sur laquelle nous avons en général moins de renseignements que pour les corporations urbaines.

En dehors de ces résultats de l'activité des érudits italiens, il faut signaler la publication faite par M. O. Holder-Egger, dans la série in-8° des *Monumenta Germaniae*, du texte jusqu'ici inédit de la chronique que composa, dans la seconde partie du XIVe siècle, « Albertus de Bezanis », moine du monastère de San-Lorenzo de Crémone, dont il devint abbé en 1362 ou 1363[1]. La vie du personnage est d'ailleurs complètement inconnue. On trouvera dans son œuvre quelques renseignements utiles pour l'histoire de l'Italie septentrionale, en particulier de Crémone et de Brescia. Pour l'époque antérieure à la sienne, l'auteur paraît avoir utilisé, en dehors des sources connues comme la chronique de Sicard, des documents actuellement perdus, entre autres des *Annales Cremonenses* disparues. Le texte est établi d'après le manuscrit unique, aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Vatican.

Indépendamment des publications de textes, l'historiographie italienne a été l'objet de divers travaux. M. B. Schmeidler[2] étudie, à un point de vue littéraire, la conception que semblent s'être formée de l'histoire certains chroniqueurs italiens du XIIe siècle, comme Hugues Falcand, Godefroi de Viterbe, Pierre d'Eboli, ou du XIIIe, comme Ricobaldo de Ferrare et Fra Salimbene. Ils ont eu des individualités distinctes, mais tous, en outre, se différencient par certains traits communs des historiens antérieurs. Ceux-ci écrivent en général dans une pensée d'édification, le plus souvent à la demande d'un supérieur ecclésiastique, évêque ou abbé. C'est le type habituel des œuvres historiques composées en particulier sous l'influence de la réforme clunisienne. Les auteurs se soucient peu de mettre en relief le rôle et le caractère des individus dont ils parlent. C'est là au contraire une préoccupation qui se manifeste et qui dénote un esprit nouveau

1. *Alberti de Bezanis cronica pontificum et imperatorum*, éd. Oswaldus Holder-Egger. Hannover et Leipzig, Hahn, 1908, in-8°, XVIII-154 p. (*Scriptores rerum Germanicarum in usum schotarum.*)

2. B. Schmeidler, *Italienische Geschichtschreiber des XII. und XIII. Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-8°, VIII-88 p. (*Leipziger historische Abhandlungen*, Heft XI.)

chez les chroniqueurs étudiés par M. Schmeidler. Ceux-ci cherchent a faire œuvre littéraire et à augmenter ainsi leur gloire personnelle. Par là ils sont en quelque mesure des précurseurs de l'humanisme et de la Renaissance. Les mêmes caractères se retrouvent dans certaines des œuvres de Pierre Diacre, auquel M. Erich Caspar[1] a consacré un volume extrêmement documenté. Écrivain versé dans la connaissance des bons modèles, calligraphe expert, le chroniqueur cassinien fut en outre un faussaire émérite. Non seulement il inséra parmi ses biographies des hommes illustres de son abbaye quelques vies de saints inventées de toutes pièces, mais encore il composa d'autres vies apocryphes, placées sous le nom d'auteurs plus ou moins imaginaires, destinées soit à authentiquer celles que lui-même avait déjà mises en circulation, soit à augmenter l'illustration de son monastère. Quelques faux devaient même avoir une utilité plus directe. Tels sont les textes hagiographiques destinés à prouver que les reliques de saint Benoît, ou du moins la majeure partie d'entre elles, reposaient toujours au Mont-Cassin. Tels sont aussi les actes faux que Pierre n'a pas craint d'insérer dans le cartulaire compilé par lui. M. Caspar a nettement déterminé les procédés de travail du personnage et les raisons d'être de ses falsifications. Mais parfois Pierre Diacre n'a pas songé exclusivement aux intérêts temporels de sa maison, comme tant d'autres qui, au moyen âge, ont fabriqué ou interpolé des bulles et des diplômes; il a eu le souci de sa propre gloire littéraire et par là mérite aussi d'être considéré à certains égards comme un précurseur.

Histoire générale. — Les deux volumes de l'*Italienische Verfassungsgeschichte*, d'E. Mayer, ont été l'objet d'un compte-rendu dans un précédent numéro de la *Revue historique*[2]. L'histoire des dominations barbares en Italie, depuis la séparation des empires d'Orient et d'Occident jusqu'au début du xie siècle, de M. C. Romano[3], qui est annoncée comme formant la première partie d'une histoire d'Italie due à la collaboration d'un certain nombre d'érudits, constitue un bon volume de vulgarisation scientifique, d'un caractère peut-être un peu moins personnel que l'ouvrage de L.-M. Hartmann. L'œuvre se présente sans

1. Erich Caspar, *Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fälschungen. Ein Beitrag zur Geschichte des italienischen Geisteslebens im Mittelalter.* Berlin, J. Springer, 1909, in-8°, xi-284 p.

2. *Rev. hist.*, t. CIII, p. 152.

3. G. Romano, *Le dominazioni barbariche in Italia (395-1024).* Milano, Vallardi, s. d., in-8°, xviii-809 p. (*Storia politica d'Italia scritta da una società di professori.*)

appareil d'érudition, chaque chapitre étant seulement suivi d'une courte bibliographie et de quelques notes indispensables pour justifier certaines conclusions adoptées par l'auteur. Celui-ci, avec raison, n'a pas craint de donner une assez large place à l'exposé des controverses auxquelles ont donné lieu certaines questions, ce qui concerne le couronnement de Charlemagne et la restauration de l'Empire par exemple. Le récit est généralement très clair et suffisamment détaillé pour qu'on puisse facilement saisir l'enchaînement des faits. M. Romano a d'ailleurs insisté sur bien des points en dehors du récit chronologique des événements, les causes de la décadence militaire de l'empire romain, les querelles religieuses des premiers siècles, l'état social et les institutions de l'époque franque et de l'époque lombarde, les résultats de l'influence exercée par la civilisation byzantine même en dehors des régions directement soumises à l'autorité du basileus. Une histoire d'ensemble de l'Italie au moyen âge est difficile à faire, parce qu'il y a en réalité plusieurs histoires particulières, qui ne se mêlent que rarement, et que, d'autre part, au point de vue général, l'étude des origines de la puissance vénitienne, par exemple, est aussi importante que celle des luttes entre les papes et les seigneurs de la campagne romaine. M. Romano semble avoir cherché à rendre compte de tout ce qu'il pouvait y avoir de véritablement utile à connaître. Son travail se termine en 1024, après l'échec des tentatives d'Arduin pour la constitution d'un royaume italien, au moment où la plus grande partie de la péninsule voit son sort lié à celui de l'Empire, et où, d'autre part, se fonde dans l'Italie du Sud la monarchie normande. Des sommaires et des « manchettes » permettent de se retrouver facilement dans les divers paragraphes d'un même chapitre, mais il est à regretter que le volume n'ait pas été pourvu d'un index alphabétique.

C'est assez indirectement à l'histoire d'Italie que se rattache la dissertation, conduite avec beaucoup de soin et de méthode, de M. C. Blasel[1] sur les migrations des *Longobardi* avant leur arrivée au sud des Alpes. L'auteur place leur patrie primitive dans le voisinage du cours de l'Elbe, en établissant que l'hypothèse qui les fait venir de Scandinavie ne paraît reposer que sur un contresens de Paul Diacre, traduisant par *Scandinavia* le nom du pays germanique que l'on trouve sous les formes *Scathanavia* dans Frédegaire et *Scadanan* dans l'*Origo gentis Langobardorum*. C'est à

1. Carl Blasel, *Die Wanderzüge der Langobarden. Ein Beitrag zur Geschichte und Geographie der Völkerwanderungszeit.* Breslau, Müller et Seiffert, 1909, in-8°, XIX-133 p.

grand'peine que, dans les récits de Paul Diacre, on peut retrouver quelques renseignements sur l'itinéraire qu'ont suivi les tribus errantes depuis la mer du Nord jusqu'aux rives du Danube, en passant par la Bohême actuelle, sur leurs luttes avec les Burgondes et les Huns, sans parler des fabuleuses Amazones avec lesquelles certains textes les mettent en rapport. Au contraire, c'est à l'époque historique et au royaume lombard d'Italie que se rapporte le mémoire dans lequel M. K. Voigt[1] examine la situation de certains monastères, comme San Pietro in Ciel d'Oro de Pavie ou San Salvatore de Brescia, fondés par les souverains ou leurs épouses sur des terres du domaine royal. C'est une étude très minutieuse d'un nombre de textes malheureusement trop restreint. M. Voigt a réussi cependant à en tirer quelques conclusions. Il a montré que ces monastères se trouvaient dans une situation privilégiée en ce sens qu'ils sont placés sous la protection du roi et relèvent directement de sa juridiction ; ils jouissent de l'exemption de diverses redevances et prestations, mais leurs hommes doivent néanmoins le service militaire. En revanche, le souverain fondateur conserve en principe le privilège de nommer l'abbé ainsi qu'un certain droit sur l'administration des biens du monastère.

Histoire locale. — M. Oskar Rössler[2] a jugé que l'histoire de Rome au moyen âge, même après Gregorovius, pouvait être encore l'objet d'un travail d'ensemble. Le premier volume de son *Grundriss*, qui va jusqu'au début du xe siècle, se recommande par la netteté de l'exposition, le souci d'expliquer les faits en les plaçant dans leur milieu politique ou intellectuel. M. Rössler s'est d'ailleurs moins préoccupé de connaître et de résumer les travaux de ses devanciers que de se former d'après les textes des idées personnelles, qu'il défend avec énergie, avec trop d'énergie peut-être, car son ouvrage est parfois déparé par un ton de polémique acerbe à l'égard de ceux qui l'ont précédé.

Le volume de M. Alberto Chiappelli[3] sur les médecins et chirurgiens de Pistoia nous reporte à la fin du moyen âge. Il est fondé sur des dépouillements d'archives très étendus, qui ont permis à l'auteur de donner un tableau très complet de ce que pouvait être l'exercice de la médecine dans la petite cité toscane au

1. Karl Voigt, *Die königlichen Eigenklöster im Langobardenreich*. Gotha, Perthes, 1909, in-8°, IV-174 p.

2. Oskar Rössler, *Grundriss einer Geschichte Roms im Mittelalter*. Erster Teil. Berlin, 1909, in-8°, XVI-340 p.

3. Alberto Chiappelli, *Medici e Chirurghi Pistoiesi nel medio evo*. Pistoia, tipo-lito Sinibuldiana, 1909, IV-212 p.

début du XVe siècle. Il y a des empiriques qu'on laisse librement pratiquer leur commerce; mais les véritables médecins sont ceux qui ont été agréés par la corporation et dont l'existence est reconnue et réglementée par les statuts de la ville. Ils occupent d'ailleurs dans la société une place honorable, immédiatement après la corporation des juges et notaires. La municipalité s'occupe d'assurer le bon fonctionnement du service médical, et lorsque le nombre des praticiens lui paraît devenir insuffisant, elle fait appel à des auxiliaires venus de l'étranger et auxquels elle assure un *stipendium* annuel. Indépendamment des documents administratifs, M. Chiapelli a utilisé beaucoup de documents privés, inventaires, actes d'associations de médecins avec des droguistes, lettres, etc., et a su en tirer beaucoup de détails, qui permettent souvent mieux que les actes officiels de se faire une idée de la situation matérielle et morale des médecins de Pistoie. Mlle Rita Sorbelli[1] étudie, principalement d'après un travail de C. de Stefani publié en 1892 dans l'*Archivio storico italiano*, l'organisation assez compliquée des petites communes de certains districts montagneux de l'Italie septentrionale, en particulier dans la région de Brescia ou celle de Modène, et des groupements ou confédérations que quelques-unes de ces communes formaient entre elles. L'auteur apporte, en outre, quelques détails nouveaux, tirés surtout des archives notariales de Pavullo. M. Friedrich Stieve[2] a donné une bonne biographie d'Ezzelino da Romano, ce fils d'un petit seigneur de la marche de Trévise qui réussit à étendre son autorité sur Vérone et sur Padoue, et à se créer une principauté qui ne dura guère. Ezzelino paraît avoir été un tyran sans scrupules, mais d'une habileté et d'une audace prodigieuses, et sut mourir en brave dans sa dernière guerre contre ses adversaires coalisés, ne regrettant rien que de « n'avoir pas fait assez de mal à ses ennemis ». M. Pietro Beltrami[3] a également consacré une biographie abondamment documentée au chef des gibelins de Faenza, Maghinardo Pagani da Susinana († 27 août 1302), peut-être moins célèbre par les longues luttes qu'il soutint contre les Bolonais que par les quelques vers assez obscurs que Dante a consacrés à la mémoire des siens. Ce sont de même des récits de guerres intestines que

1. Rita Sorbelli, *Di alcune forme di reggimento federale e communale sul finire del medioevo nelle regioni montane dell' Italia superiore e in particolare nel Frigano*. Bologna, A. Cacciari, 1909, in-8°, 47 p.

2. Friedrich Stieve, *Ezzelino von Romano. Eine Biographie*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-8°, 133 p.

3. Pietro Beltrami, *Maghinardo Pagani da Susinana. Commento sopra due luoghi della Divina Commedia*. Faenza, G. Montanari, 1908, in-8°, 147 p.

l'on trouvera dans le livre de M. Manlio Marani[1]. Le 25 mai 1435, l'assassinat par un certain nombre de conspirateurs des membres de la famille Chiavelli mettait fin à la souveraineté de cette famille à Fabriano. Les habitants reconnurent comme « gouverneur, protecteur et défenseur » un condottiere milanais, le célèbre Francesco Sforza. Mais il ne semble pas que les quelques années de sa domination aient été heureuses pour ses nouveaux sujets. La grande préoccupation de Sforza est de tirer d'eux de l'argent; ils paient même très cher l'honneur de voir leurs représentants invités au mariage d'Isolea, fille naturelle de Francesco. Ce n'est qu'en 1447, après un soulèvement favorisé par la lutte engagée entre le condottiere et le roi d'Aragon, qu'ils réussirent à se débarrasser de leur tyran, et que celui-ci se décida à tourner exclusivement son activité du côté du Milanais, où l'attendaient de plus hautes destinées.

R. Poupardin.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

DE 1648 A NOS JOURS.

Il est assez difficile de dégager de la production énorme de livres d'histoire certaines idées ou tendances générales. Pourtant, on pourrait constater aujourd'hui une sorte de réaction contre la prédominance de l'histoire des institutions. La biographie, qui n'a jamais été délaissée d'ailleurs, a repris son ancien rang. Je signalerai encore la prédilection marquée pour l'époque contemporaine. Sans doute, il parait encore d'importants ouvrages sur le moyen âge, la Réforme, le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, mais les temps postérieurs à 1848 deviennent de plus en plus le champ de travail favori des historiens.

Pour le XVIIe siècle, je n'ai qu'à nommer un livre anglais qui s'occupe d'une princesse allemande.

Sophie, électrice de Brunswick-Lunebourg (1630-1714), était fille de Frédéric V, comte palatin et roi de Bohême («le roi d'un hiver »), et d'Élisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Son frère, Charles-Louis, était comte palatin; son mari Ernest-Auguste fut le premier électeur de Brunswick-Lunebourg; sa fille Sophie-Charlotte, la première reine de Prusse; sa nièce favorite, avec

1. Manlio Marani, *Francesco Sforza e la città di Fabriano*. Sinigallia, Puccini et Massa, 1908, in-8°, VI-251 p.

laquelle elle entretenait une correspondance suivie, Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans. Ses relations de famille qui étaient, comme on voit, très étendues, son intelligence et son esprit faisaient de cette princesse une des figures les plus remarquables de son époque; depuis que l'*Act of Settlement* de 1701 fit d'elle l'héritière de la Grande-Bretagne, elle fut, on peut dire, une figure européenne, et c'est surtout à ce titre qu'un historien anglais distingué lui a consacré une biographie. M. Ward, dont le livre vient de paraître dans une seconde édition[1], a écrit l'histoire de la famille de l'électrice Sophie pour nous faire comprendre comment elle devint l'héritière du trône d'Angleterre. Il trace les portraits des membres de la dynastie palatine aussi bien que ceux de la dynastie guelfe, dans laquelle Sophie entra par son mariage. Il parle assez longuement de la cause célèbre de sa belle-fille, la princesse d'Ahlden, Sophie-Dorothée, épouse de l'électeur Georges, plus tard Georges Ier, roi d'Angleterre, mère de Georges II, roi d'Angleterre, et de Sophie-Dorothée, reine de Prusse et, comme telle, aïeule des maisons royales de Prusse et d'Angleterre. M. Ward croit à la culpabilité de cette princesse infortunée; dans l'appendice de son livre, il publie, d'après les archives de Berlin, une partie de la correspondance qui fut échangée entre la princesse et son amant et dont M. Ward admet l'authenticité. Une très grande partie de l'ouvrage est réservée, comme le titre l'indique, à la question de la succession britannique et à l'attitude que Sophie et son fils aîné ont observée dans cette affaire, si importante pour l'avenir de leur dynastie. M. Ward juge leur politique, sauf dans un seul cas, prudente, avisée et irréprochable. Mais c'est plutôt l'histoire anglaise qui est traitée dans cette partie du livre; aux Allemands, la « Magnae britanniae heres », comme c'est écrit sur le tombeau de Sophie, est moins chère que l'amie de Leibniz. M. Ward en parle aussi, mais on aurait préféré que cette partie du livre fût un peu plus étendue, dût-on même sacrifier le récit de quelques intrigues de cour.

On a souvent prétendu que le roi Frédéric-Guillaume Ier de Prusse a établi en 1717 l'école primaire obligatoire et que cette réforme fut une grande innovation, non seulement pour la Prusse, mais pour l'Allemagne entière. M. Vollmer[2] montre, dans une

1. A. W. Ward, *The electress Sophia and the Hanoverian succession*, 2e éd. London, New-York, Bombay, Calcutta, Longmans, Green et Ce, in-8°, XXIV-575 p. Prix : 10 sh. 6 d.

2. F. Vollmer, *Friedrich Wilhelm I und die Volksschule*. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, in-8°, II-200 p. Prix : 3 m. 60.

thèse très méritoire, ce qu'il y a de vrai et de faux dans ces assertions. Il prouve que le principe de l'instruction obligatoire existait avant 1717 dans plusieurs territoires allemands et même dans la province prussienne de Magdebourg, que l'édit de 1717 n'établit ce principe que pour les endroits où « existaient déjà des écoles » et que l'application de l'édit laissa beaucoup à désirer. Il n'est pas moins erroné de dire que Frédéric-Guillaume a créé l'école d'État pour l'opposer à l'ancienne école ecclésiastique. M. Vollmer donne une description détaillée des écoles primaires en Prusse dans la première moitié du XVIIIe siècle. Ici encore, on a beaucoup exagéré les mérites de Frédéric-Guillaume. Excepté dans la province de Prusse, il a peu fait pour être nommé le « père des écoles primaires en Prusse ». Ce petit travail est très instructif à un autre point de vue; il faut se garder d'écrire l'histoire seulement d'après les lois; il faut toujours se demander si et comment toutes ces belles lois furent appliquées; l'histoire de l'époque de l'absolutisme présente un tout autre aspect si on examine bien cette question fondamentale.

Chaque année nous apporte des publications nouvelles sur le règne de Frédéric-le-Grand. Le dernier volume de la Correspondance politique du roi contenait les pièces diplomatiques sur l'acquisition de la Prusse occidentale (Westpreussen); une autre publication, entreprise par M. Max Bär[1] sous les auspices de l'administration des archives prussiennes, s'occupe de l'installation des Prussiens dans cette province, acquise par le premier partage de la Pologne. Un gros volume contient des documents, des ordres du roi, des rapports des fonctionnaires, des instructions, etc., l'autre volume donne une description minutieuse de l'occupation de la province et de son organisation administrative, judiciaire, financière, économique. Cette publication tient à illustrer les principes et les méthodes administratives de Frédéric; il va sans dire qu'elle est aussi importante pour l'histoire locale de la Prusse occidentale.

Le comte de Hertzberg, ministre des Affaires étrangères sous Frédéric II et sous Frédéric-Guillaume II, ne fut, suivant les uns, qu'un publiciste habile et un instrument du grand roi; d'après les autres, il a été un grand homme d'État. Son récent biographe, M. A.-Th. Preuss[2], est plutôt de ce dernier avis; il défend Hertz-

1. *Publikationen aus den Preussischen Staatsarchiven*, t. LXXXIII et LXXXIV : Max Bär, *Westpreussen unter Friedrich dem Grossen*. Band I : *Darstellung;* Band II : *Quellen*. Leipzig, S. Hirzel, gr. in-8°, x-624 et VII-778 p. Prix : 15 et 18 m.

2. Andreas Theodor Preuss, *Ewald Friedrich, Graf von Hertzberg*. Berlin, Vossische Buchhandlung, in-8°, XII-225 p. Prix : 8 m.

berg contre des attaques qu'il estime injustifiées. Il ne réussit pas cependant à convaincre le lecteur que Hertzberg ait été, selon l'expression de Mirabeau, plus qu'un « premier commis » de Frédéric, et l'on ne peut nier que la politique de Hertzberg, dans les premières années de Frédéric-Guillaume II, ne puisse être l'objet de nombreuses critiques. En somme, si Hertzberg a été un homme de talent, d'un grand savoir, d'un patriotisme ardent, il ne fut qu'un homme d'État vaniteux et de second ordre.

La Commission pour l'histoire moderne de l'Autriche a décidé de publier les textes des traités conclus par l'Autriche arrangés par États. Pour compléter cette série de publications, dont un seul volume (*les Traités conclus avec l'Angleterre de 1526-1748*, cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 144) a paru, elle publie une table chronologique de tous les traités que l'Autriche a conclus de 1526 jusqu'à nos jours. Le premier volume, paru en 1903, contenait en 1,120 numéros les traités de 1526-1763; le tome II, publié, comme le précédent, par M. Bittner[1], contient 1,617 numéros et va de la paix de Hubertsbourg jusqu'en 1847; un troisième volume, contenant les traités de 1848 à nos jours, complètera cette publication, dont l'utilisation est facilitée par une table alphabétique rangée par États.

Deux thèses provenant du « séminaire » du professeur Grünberg, l'économiste bien connu de Vienne, ont pour but de mettre en lumière la politique économique de l'Autriche[2], encore beaucoup moins connue que celle de la Prusse. M. Hecht a écrit l'histoire de la manufacture impériale de glaces de Neuhaus dans la Basse-Autriche, fabrique qui, fondée en 1701, administrée par l'État depuis 1720, fut supprimée en 1844. M. Hecht décrit l'administration de la fabrique, le régime des ouvriers et surtout les mesures prises par l'État pour trouver des débouchés à ses produits. Mlle Deutsch, dont le travail très consciencieux est, aussi bien que celui de M. Hecht, basé sur des documents conservés dans les archives, a raconté l'histoire de l'industrie de la soie en Autriche de 1660

1. *Veröffentlichungen der Kommission für neuere Geschichte Œsterreichs*, 8. *Chronologisches Verzeichnis der österreichischen Staatsverträge*. II : *Die österreichischen Staatsverträge von 1763 bis 1847*, von Ludwig Bittner. Wien, Adolf Holzhausen, in-8°, xxxvii-349 p. Prix : 10 m. 50.

2. *Studien zur Sozial-, Wirtschafts- und Verwaltungsgeschichte*, éd. Karl Grünberg. Fasc. 3. : Helene Deutsch, *Die Entwicklung der Seidenindustrie in Œsterreich, 1660-1840*, viii-210 p. Prix : 5 m. Fasc. 4 : Otto Hecht, *Die k. k. Spiegelfabrik zu Neuhaus in Niederösterreich, 1701-1844*. x-166 p. Prix : 5 m. Wien, Carl Konegen (Ernst Stülpnagel).

à 1840. Elle expose le développement de la sériciculture dans les provinces méridionales de la monarchie et les vaines tentatives qui ont été faites pour la transplanter dans les autres provinces, l'introduction des manufactures de soie en Autriche au XVIIe siècle, l'organisation de cette industrie et surtout l'influence exercée par la politique mercantiliste de l'État sur son développement. Il est intéressant de voir tout ce que l'industrie de la soierie autrichienne a gagné par la révolution française au détriment de l'industrie lyonnaise. C'est depuis cette époque qu'elle a commencé à exporter une partie de ses produits.

Nous avons à signaler quelques livres qui s'occupent de l'histoire des petits États allemands. M. LEWIN[1] a consacré un ouvrage assez bien documenté, mais trop long, à l'histoire des Juifs en Bade de 1738 jusqu'à nos jours. Il expose leur condition légale, très différente au XVIIIe siècle dans les territoires qui ont formé le grand-duché actuel, la législation badoise au XIXe siècle, les tentatives réitérées pour obtenir l'entière égalité des droits à laquelle ils n'ont abouti qu'en 1862. Il décrit aussi l'organisation synodale des Israélites, le développement de leur instruction publique et il nomme les Juifs qui se sont distingués dans le grand-duché. Beaucoup de documents, de lois, de rapports et de discours sont publiés *in extenso;* les opinions des libéraux badois sur la question juive avant 1848 sont assez intéressantes.

La société pour l'histoire wurtembergeoise vient de publier un grand ouvrage collectif en deux forts volumes sur le duc Charles-Eugène et son époque[2]. Charles-Eugène (1728-1793) a été sans doute un des princes les plus remarquables du Wurtemberg et même de l'Allemagne du XVIIIe siècle, pourtant riche en caractères originaux. Comme ni le Wurtemberg ni son duc ne jouèrent un grand rôle dans le monde, la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée non à l'histoire politique, mais à la « Kulturgeschichte ». On s'est proposé d'y peindre la vie entière du duché à cette époque et, pour atteindre ce but, on a dû en confier les diverses parties à des auteurs différents. Le livre se compose ainsi de plusieurs monographies : M. le général PFISTER, qui a été l'âme même de l'entreprise et qui est mort avant de l'avoir vu terminer, a rédigé l'introduction et des articles sur la cour et la vie militaire; M. STÄLIN a

1. Adolf Lewin, *Geschichte der badischen Juden seit der Regierung Karl Friedrichs (1738-1909).* Karlsruhe, G. Braun, in-8°, VI-508 p. Prix : 6 m.

2. *Herzog Karl Eugen von Württemberg und seine Zeit*, herausgegeben vom Württ. Geschichts-und Altertumsverein. Esslingen, Paul Neff, 2 vol. gr. in-8°, 1284 p. Prix : 32 m.

écrit un chapitre sur les épouses du prince; M. Schneider a donné un excellent portrait du duc et a traité sa politique extérieure et intérieure; M. Wintterlin a décrit le système administratif du Wurtemberg; M. Adam a raconté les démêlés du duc avec les États; M. Schott a fait une description des conditions économiques du pays. La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à la vie intellectuelle. Une contribution très remarquable sur la vie intellectuelle du Wurtemberg en général est due à M. Weller; M. Pfeiffer a parlé des beaux-arts; d'autres auteurs de la littérature et du théâtre, de la vie religieuse, de la presse, de la musique, de l'enseignement (un chapitre spécial décrit l'organisation et le fonctionnement de la « Karlsschule »), des sciences. Un chapitre est consacré aux « voisins », c'est-à-dire aux villes libres et aux territoires adjacents au duché qui y furent annexés au commencement du XIXe siècle. Naturellement, tous ces articles ne sont pas d'égale valeur; plusieurs chapitres intéresseront seulement les Wurtembergeois, mais, en somme, l'ouvrage est une contribution importante pour bien connaître l'ère du despotisme éclairé en Allemagne et la civilisation du « Rococo allemand ». Les illustrations, très nombreuses et en grande partie inédites dont le livre est orné, rendront de grands services aux historiens de l'art. Il faut en outre se rappeler que l'atmosphère intellectuelle qui est décrite dans ce livre est celle dans laquelle grandissait Schiller, dont l'ombre impérieuse, bien plus puissante que celle de Charles-Eugène, plane au-dessus du vieux Wurtemberg.

M. Essers[1] a étudié les dernières diètes de l'Électorat de Cologne, de 1790 à 1797. Il décrit minutieusement la constitution des États et l'organisation fiscale de cette principauté ecclésiastique pour faire comprendre les luttes très intéressantes qui ont eu lieu aux derniers Landtage entre les privilégiés et la bourgeoisie. Comme en France, le Tiers demandait l'égalité des impôts, l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé. Les longs pourparlers résumés par M. Essers n'ont abouti à rien; ce sont les tendances plutôt que les résultats obtenus qui font l'intérêt de cette étude. Quant à l'influence exercée par la Révolution française sur les demandes de la bourgeoisie rhénane, M. Essers pense qu'elle n'a pas été bien forte; je ne suis pas bien convaincu de son argumentation sur ce point.

M. Hashagen a aussi étudié l'histoire du pays rhénan pendant

1. Karl Essers, *Zur Geschichte der kurkölnischen Landtage im Zeitalter der französischen Revolution (1790-1797).* Geschichtliche Untersuchungen herausgegeben von Karl Lamprecht, V, 4. Gotha, F.-A. Perthes, in-8°, XVIII-164 p. Prix : 4 m.

l'époque de la Révolution française. D'après le titre de son livre[1], on pourrait supposer qu'il s'agit d'une histoire de l'administration française aux bords du Rhin; mais le sous-titre nous avertit que l'attention de M. Hashagen se porte plutôt sur les opinions du peuple rhénan à l'égard des conquérants et surtout sur les motifs de son hostilité au régime français. La documentation de ce livre est très riche; M. Hashagen a étudié les actes conservés aux archives de Cologne, de Düsseldorf, de Bonn, de Düren; il a dépouillé une masse de livres, de journaux, de revues, de pamphlets, mais il avoue lui-même que son ouvrage est bien loin d'être complet et que c'est surtout aux archives de Paris qu'il faudrait s'adresser pour rendre un jugement définitif sur la question traitée dans son livre. Il reconnait que le régime français a eu des effets bienfaisants sous beaucoup de rapports et qu'il a eu des partisans fervents sur le sol rhénan; mais il veut montrer qu'il a existé aussi un parti opposé à la domination française et aux idées républicaines, plus nombreux qu'on ne suppose généralement. Beaucoup de gens restèrent attachés au régime ancien, aux constitutions des villes libres, aux principes laïques et ecclésiastiques; ils étaient hostiles aux idées politiques et surtout aux idées religieuses de la Révolution. Non point d'ailleurs par sentiment national : c'étaient pour la plupart des fonctionnaires des villes libres et des princes, des gens de métier, des membres du clergé. La résistance, rarement active du reste, a diminué sensiblement dans les premières années de l'Empire : la politique religieuse de Napoléon et la renaissance du bien-être matériel affaiblirent cette opposition que ravivèrent bientôt d'ailleurs le lourd fardeau de la conscription et la crise économique de 1810. M. Hashagen a en outre analysé les idées politiques des principaux représentants de l'opinion publique au pays rhénan et il prétend que, même chez les républicains comme George Forster et Joseph Görres, les idées de la « Aufklärung » allemande ont été bien plus fortes que les idées françaises; ces républicains allemands des bords du Rhin, peu clairvoyants et peu politiques. ont été des idéalistes et il est très injuste de les juger après les idées nationales formées au cours du XIXe siècle. Le sentiment national était encore très peu développé à cette époque, et c'est un des mérites de ce livre d'en avoir tracé les commencements pour la région rhénane. L'historien futur de la domination française dans ce pays trouvera une foule de ren-

1. Justus Hashagen, *Das Rheinland und die französische Herrschaft. Beiträge zur Charakteristik ihres Gegensatzes*. Bonn, Peter Hanstein, 1908, in-8°, XV-611 p. Prix : 15 m.

seignements et d'idées précieuses dans ce livre que l'auteur donne trop modestement comme un simple travail préparatoire.

M. Satz s'est aussi occupé de l'opinion publique en Allemagne à l'époque napoléonienne. Dans une thèse habilement écrite[1] sur la presse allemande dans les années 1805-1806, il a étudié une grande partie des journaux, des revues, des pamphlets et il a cherché à dépeindre l'opinion qui s'en dégage sur les grands événements de ces années. Les journaux de cette époque n'étaient pas libres, ils reflètent souvent la politique des gouvernements, mais les pamphlets, assez nombreux, peuvent nous instruire sur les opinions des gouvernés. L'impression qui se dégage de l'analyse de toute cette littérature est à peu près la même que celle du livre de M. Hashagen; une incapacité de comprendre les grands événements politiques de l'époque. Comme M. Hashagen, M. Satz insiste sur le manque de sentiment national, dont il indique pourtant les premières traces.

Frédéric de Gentz fut sans contredit le plus célèbre de tous les publicistes allemands de l'époque napoléonienne, l'ennemi acharné de la Révolution et de Napoléon, plus tard le factotum de Metternich et le champion de la réaction. Préparant une biographie de ce grand écrivain politique, M. Paul Wittichen avait réuni beaucoup de lettres de lui inédites ou mal connues; mais il mourut prématurément; son frère, Fr.-C. Wittichen, en avait entrepris la publication, malheureusement interrompue par sa propre mort au mois de mai 1909; c'est M. Salzer qui a surveillé l'édition[2]. Le tome I de la correspondance de Gentz (il faut dire qu'il ne s'agit pas de la correspondance complète, mais d'un choix de lettres inédites ou éparses) contient plus d'une centaine de lettres adressées à Élisabeth Graun, son amie de jeunesse, au philosophe Garve, au publiciste Böttiger et à quelques autres personnes, parmi lesquelles nous mentionnerons Herder, Mallet Du Pan, Perthes et Luden. Les lettres adressées à Élisabeth sont particulièrement intéressantes comme documents humains : elles nous montrent un jeune étudiant élève de Kant et en même temps enthousiaste de la *Nouvelle Héloïse;* quelle différence entre ce jeune exalté et l'homme sceptique et froid qui, dans une lettre à Luden (n° 117), déclare qu'il a

1. Siegmund Satz, *Die Politik der deutschen Staaten vom Herbst 1805 bis zum Herbst 1806 im Lichte der gleichzeitigen deutschen Publizistik.* Berlin, R. Trenkel, 1908, in-8°, 93 p. Prix : 3 m.

2. Friedrich-Carl Wittichen, *Briefe von und an Friedrich von Gentz.* Band I : *Briefe an Elisabeth Graun, Christian Garve, Karl August Böttiger und andere.* München und Berlin, R. Oldenbourg, gr. in-8°, x-365 p. Prix : 10 m.

vu de trop près la boue et la rouille de la vraie vie pratique pour avoir encore des illusions! Dans les lettres adressées à Garve, il admire encore la Révolution française, il s'éprend des procès-verbaux de la Constituante et il nomme Mirabeau un bienfaiteur du genre humain; mais on voit déjà que l'heure de Damas s'approche pour lui : le traducteur des « Réflexions » de Burke partage bientôt les opinions du grand Anglais. Les lettres adressées à Böttiger ont trait à beaucoup de questions littéraires, scientifiques et politiques : on y voit l'adversaire de Napoléon et de la France, l'homme du monde aux relations étendues dont il aime à parler, le grand écrivain qui connaît la vie et qui a un savoir immense. Trois autres volumes qui suivront contiendront des lettres adressées à K.-Gustav de Brinckmann, à Adam Müller, à Lucchesini, à Stein, à Götzen, au prince Louis Ferdinand et à Metternich. C'est une publication qui, vu la grande situation politique de Gentz, mérite l'attention des historiens.

M. le général von der Goltz a contribué à la grande collection du « Dix-neuvième siècle en Allemagne » en publiant une histoire militaire[1] dont le premier volume traite des guerres de l'époque napoléonienne, auxquelles l'armée prussienne a pris part, c'est-à-dire la guerre de 1806-1807, la campagne de Courlande de 1812 et les guerres de 1813-1814 et 1815. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier l'ouvrage dans ses détails, mais on sait que M. von der Goltz est un des premiers auteurs militaires de l'Allemagne. Son livre est écrit dans un style vigoureux et clair à la fois, sa narration est illustrée par de nombreuses cartes. Dans la débâcle de la Prusse de 1806, il ne voit pas une défaite purement militaire, mais les conséquences d'un système funeste de gouvernement. On ne s'étonnera pas du sentiment belliqueux qui anime l'ouvrage et l'on pardonnera à son auteur un éloge de la guerre qu'un civil ne se permettrait pas. Un second volume racontera l'histoire des guerres dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Un épisode de la guerre de 1813 fait l'objet du travail de M. Plathner[2]. Il a traité de l'organisation et de l'activité administrative du gouvernement général institué par les Alliés en 1813-1814

1. Colmar Freiherr von der Goltz, *Kriegsgeschichte Deutschlands im 19. Jahrhundert.* I : *Im Zeitalter Napoleons* (collection du *19. Jahrhundert in Deutschlands Entwicklung*, éd. Paul Schlenther, t. VIII). Berlin, Georg Bondi, 1910, gr. in-8°, XXX-516 p. Prix : 10 m.

2. Ferdinand Plathner, *Behördenorganisation und Kriegskontributionen im Königreich Sachsen während des Generalgouvernements von 1813 und 1814*, Bibliothek der sächsischen Geschichte und Landeskunde, herausgegeben von G. Buchholz, Bd. I, Heft 3. Leipzig, S. Hirzel, in-8°, 91 p. Prix : 4 m.

dans le royaume de Saxe; il est remarquable que ce gouvernement provisoire, dont la tâche principale consistait dans la perception et la répartition des contributions de guerre, ait créé une administration bien plus moderne que l'organisation existant alors dans le royaume.

M. Jellinek, le célèbre professeur de droit public de l'Université de Heidelberg, a expliqué dans une brochure[1] d'une trentaine de pages, qui vaut mieux que beaucoup de gros livres, pour quelles causes un type spécial de système constitutionnel, qui diffère du parlementarisme de l'Europe occidentale, s'est formé et maintenu en Allemagne dans les États aussi bien que dans l'empire.

M. Andres a consacré une thèse aux origines de la constitution du grand-duché de Hesse[2]. Après avoir exposé le caractère et le développement du régime représentatif en général et en Allemagne en particulier, il donne un précis du mouvement constitutionnel en Allemagne depuis le congrès de Vienne (1814); il a négligé de parler des constitutions de l'époque de la Confédération rhénane, qui, quoique peu libérales, ont sûrement eu pour résultat de répandre l'idée constitutionnelle. M. Andres explique alors comment et sous quelles influences le grand-duc Louis a donné l'édit fatal du 18 mars 1820, qui n'était qu'une caricature d'une constitution, et comment la constitution définitive du 17 décembre 1820, quoiqu'en apparence aussi octroyée par le souverain, ne fut en fait qu'un résumé des « desiderata » de la première diète qui a joué le rôle d'une Constituante avec une modération tout à fait remarquable. Dans l'Appendice, M. Andres donne le texte authentique de ces « desiderata » d'après la minute conservée aux archives des États du grand-duché.

De même le petit livre de M. Losch[3] s'occupe de l'histoire constitutionnelle de cette époque. Il donne une liste de tous les députés des diètes (Landtage) de l'Électorat de Hesse (Kurhessen) de 1830 à 1866 et des notes biographiques sur les membres du Landtag d'après l'ordre alphabétique. Dans l'Introduction, il expose la composition des diètes et les différentes lois qui réglaient le suffrage dans l'Électorat.

Paul Darmstædter.

(Sera continué.)

1. G. Jellinek, *Regierung und Parlament in Deutschland. Vorträge der Gehe-Stiftung in Dresden.* Band I. Leipzig, B.-G. Teubner, 1909, 36 p. Prix : 1 m.

2. Hans Andres, *Die Einführung des konstitutionellen Systems im Grossherzogtum Hessen,* Historische Studien ed. E. Ebering, fasc. 64. Berlin, Emil Ebering, 1908, in-8°, xv-277 p. Prix : 7 m. 50.

3. Philipp Losch, *Die Abgeordneten der Kurhessischen Ständeversammlungen von 1830-1866.* Marburg-i.-H., N.-G. Elwert, in-8°, iv-63 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Jules Combarieu. **La musique et la magie. Étude sur les origines populaires de l'art musical, son influence et sa fonction dans les sociétés.** (*Études de philologie musicale*, III.) Paris, A. Picard, 1909, in-8°, VIII-375 pages.

M. Combarieu a fort bien figuré par un dessin de la page 26 la méthode qu'il a employée dans son livre. Quatre lignes représentent des séries de phénomènes similaires. Comme elles ne se rencontrent pas dans le champ de l'observation directe, on les prolonge par la pensée jusqu'à leur sommet commun. Continues, elles symbolisent la marche sûre de l'historien qui travaille sur des documents suffisamment nombreux, homogènes et datables; pointillées, elles marquent l'endroit où l'hypothèse et le raisonnement viennent prendre la place des faits dûment constatés et classés. Disposer ces lignes de manière qu'elles se rencontrent dans la préhistoire, c'est admettre comme une chose évidente qu'elles se trouvent dans un même plan et qu'elles sont nécessairement convergentes.

Tant qu'il fait œuvre de philologue, M. Combarieu est un guide excellent. On pourra lui chercher chicane sur certains détails de son information; on ne lui en sera pas moins reconnaissant pour tant de matériaux amassés avec diligence, — textes littéraires et textes musicaux, — et pour tant de vues qui sont probablement originales et certainement ingénieuses. Plusieurs chapitres sont du plus grand intérêt; celui, par exemple, dans lequel il fait l'histoire des modes musicaux et montre quels changements ils ont graduellement subis dans leur valeur affective.

Mais l'histoire de la transformation des genres et des thèmes artistiques est la moindre partie de la tâche que M. Combarieu s'est assignée. Il a voulu surtout mettre en lumière les origines populaires de l'art musical et prouver qu'il faut les aller chercher dans la magie, et là seulement.

Cette théorie est exposée avec une chaleur de conviction qui, semble-t-il, devrait entraîner le lecteur. Celui-ci regimbe pourtant, trop souvent mis en défiance par des expressions et des tours de phrase qui trahissent peut-être la pensée de l'auteur, qui dépassent en tout cas la vérité, celle du moins que nous pouvons connaître. Est-il vrai de dire que le primitif « *divinise* tout ce qui a les apparences de la vie dans la nature..., tout ce qui est »? Se le représente-t-on « pensant : il y a partout des esprits »? Certains animaux jouent; pourquoi veut-on

que l'homme, dans les premières phases de son développement, n'ait jamais agi qu'en vue d'un but utile, bien déterminé? Et que penser de ce principe de méthode : « De la vie des anciens, nous concluons sur bien des points à celle des primitifs, dont elle est l'héritière »?

Formulée, elle aussi, d'une manière par trop absolue, la thèse principale rencontrera de la résistance. Toute musique, nous dit-on, vient de l'incantation magique, c'est-à-dire de rites oraux auxquels l'homme recourt pour exercer une contrainte sur les esprits. M. Combarieu admet, mais sans en fournir la preuve, et pour cause, que les opérations magiques ont toujours été accompagnées de musique. Soit. Est-ce une raison suffisante pour conclure que toute la musique primitive était au service de la magie? A supposer même qu'il en ait été ainsi, on demandera à M. Combarieu d'où l'idée a bien pu venir à l'homme qu'il agirait plus efficacement sur des puissances supérieures par une parole rythmée, modulée, toute chargée de répétitions et d'imitation. Avant de l'employer à ses incantations, il a dû faire l'expérience de la force qui réside dans le chant. Dès lors, on ne doit plus dire que la musique vient de la magie; la magie n'est qu'une de ses applications possibles.

Et pourtant la thèse de M. Combarieu n'est pas seulement séduisante par sa simplicité; elle est probablement juste en ce qu'elle a d'essentiel. Quelques retouches la rendraient, je crois, généralement acceptable. Il y aurait deux manières de l'amender. L'une d'elles consisterait à étendre considérablement le sens du mot magie, à l'appliquer, en somme, à toutes les opérations qui, ne ressortissant pas à la science et à l'industrie, même les plus rudimentaires, ont pu être considérées par le primitif comme agissant directement sur la volonté ou la sensibilité d'êtres plus ou moins semblables à lui. Magiques, en ce cas, tous les moyens employés pour attirer ou pour repousser, pour mettre une force étrangère à son service ou pour se soustraire à son influence. La musique est du nombre, et l'on comprend fort bien que l'homme ait vu dans le chant un procédé pour entrer en contact avec le monde des esprits et des dieux. Ou bien, c'est le sens du mot musique qu'au contraire il faudrait restreindre, en n'y faisant rentrer que les formes arrêtées et typiques de l'art. Il est bien probable, en effet, que la religion a déployé en ce domaine sa puissance ordinaire de fixation et de conservation et que la musique primitive lui a dû ce caractère traditionnel sur lequel M. Combarieu a insisté avec tant de raison. Encore n'est-il pas sûr qu'à côté de la magie il ne faille faire une place à un facteur d'ordre économique. Comme l'a montré M. Bücher, le rythme a été d'un secours très efficace pour organiser et faciliter le travail collectif.

Paul Oltramare.

Mgr A. Le Roy. **La religion des Primitifs.** Paris, G. Beauchesne et Cie, 1909. In-16, vii-518 pages.

L. de la Vallée-Poussin. **Bouddhisme. Opinion sur l'histoire de la dogmatique.** Paris, G. Beauchesne et Cie, 1909. In-16, vii-420 pages.

Baron Carra de Vaux. **La doctrine de l'Islam.** Paris, G. Beauchesne et Cie, 1909. In-16, iv-319 pages.

Après avoir été longtemps une machine de guerre servant à battre en brèche les fondements de la croyance positive, l'histoire des religions est de plus en plus utilisée par les défenseurs du christianisme. La « science catholique », en particulier, développe une grande activité dans ce domaine. En Allemagne, en Angleterre, en France, elle recrute, pour cette apologétique d'un genre nouveau, des spécialistes de grand mérite. Elle multiplie, depuis quelques années, les collections d'études et de manuels.

La série que la librairie Beauchesne vient d'inaugurer ne cherche pas à dissimuler ce caractère. Le premier volume est muni de l'imprimatur de l'archevêque de Paris. Il est, comme le second, issu de leçons faites à l'Institut catholique. Mais si les trois ouvrages que nous présentons sont animés d'un même esprit, leur valeur scientifique est très inégale. Il s'en faut, en effet, que leurs auteurs aient compris de la même manière le programme qu'ils avaient à remplir.

1. Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, semble avoir surtout voulu profiter d'études qu'il a faites chez quelques peuples « primitifs » pour rectifier les idées courantes sur l'origine et la nature du phénomène religieux. Il y a deux parties dans son livre. Dans l'une, qui est utile et intéressante, il consigne les observations personnelles qu'il a recueillies pendant un séjour de près de trente années à Bagamoyo, au Gabon et dans d'autres régions de l'Afrique. Il a eu soin de les compléter à l'aide de notes, publiées ou inédites, d'autres voyageurs ou missionnaires. Les chapitres sur la croyance, sur la morale et sur le culte, remplis de données précises et même de textes originaux, ont et garderont une valeur documentaire très réelle. Je tiens à signaler une démonstration qui ne manque pas de saveur : on y prouve, par le témoignage de la langue, que les Bantous distinguent fort bien l'animé et l'inanimé, même quand ils les désignent l'un et l'autre par des mots semblables (p. 78 et suiv.).

Le commencement et la fin de l'ouvrage ont pour objet de réfuter quelques théories à la mode et de défendre les idées de l'auteur sur le caractère primitif et fondamental de la religion. Çà et là de bonnes remarques, qui ne suffisent pas, il est vrai, à racheter ce qu'il y a dans ces pages de superficiel, de téméraire et parfois d'injuste.

2. M. de La Vallée-Poussin est un des rares savants qui puissent

suivre le bouddhisme dans la longue série de ses manifestations. Comme il s'est acquis, par d'excellentes éditions, une autorité incontestée pour tout ce qui concerne les écritures rédigées en sanscrit et en tibétain, on pouvait espérer beaucoup d'un livre où il se proposait de condenser le résultat de ses patientes recherches. Cette attente n'a pas été trompée. De nombreux points de détail sont éclaircis ou mieux précisés. En outre, l'auteur a très heureusement mis en lumière la continuité du bouddhisme dans ses diverses phases et dans ses principaux aspects. D'une part, l'enseignement de Çākyamouni, — ou du moins ce qu'on peut avec quelque vraisemblance regarder comme tel, — se maintient jusqu'à la fin, non pas, il est vrai, sans aborder de nouveaux problèmes et sans formuler de nouvelles solutions. D'autre part, on constate, presque aux origines de la religion, l'existence de germes qui s'épanouiront vite en une riche mythologie et en un mysticisme extrêmement dévot.

Mais le livre de M. de La Vallée-Poussin n'est pas seulement une œuvre de science, c'est aussi une œuvre de conscience. Cela se voit déjà au titre. L'auteur n'a voulu donner que des *opinions* sur l'histoire de la dogmatique. Et, tout le long du volume, on reconnaît à nombre de retouches et de « secondes pensées » le souci qui le possède de sans cesse se corriger et se compléter lui-même. Non moins honorable le soin scrupuleux qu'il met à rappeler ce que la connaissance du bouddhisme doit à d'autres orientalistes, ses devanciers ou ses confrères. Bref, sans vouloir instituer une comparaison contre laquelle l'auteur serait le premier à protester, on peut dire pourtant que, venant soixante-cinq années après l'inimitable chef-d'œuvre d'Eug. Burnouf, ce livre, en son genre et pour le temps présent, est une très utile introduction à l'histoire du bouddhisme.

3. M. Carra de Vaux a voulu faire sur l'Islam un livre qui fût à la fois classique et littéraire. Littéraire, je veux bien. On trouve un peu de tout dans ce volume : des anecdotes, des descriptions, des traits de mœurs, des extraits d'auteurs arabes, des citations de poètes français, et même, dans quelques chapitres, un exposé clair et rapide des grandes doctrines de l'Islam. Comme, d'ailleurs, l'auteur écrit d'une plume élégante et facile, on le lit avec plaisir jusqu'au bout. Mais bien que le public auquel il s'adresse puisse évidemment apprendre de lui beaucoup de choses curieuses et utiles, je doute que la *Doctrine de l'Islam* devienne jamais classique. Un livre classique réclame une ordonnance plus sévère, plus de précision et de méthode dans l'exécution. On n'y veut trouver que des informations sûres et prudentes. Or, les jugements de M. de Vaux semblent parfois aventureux. Il nous dit, page 111, que Mahomet a fondé sa religion en partie sur la Bible. Les lecteurs pourraient demeurer convaincus que le mysticisme musulman ne doit rien à la Perse, qu'il a toutes ses racines dans le christianisme. D'autres affirmations encore exigeraient d'expresses réserves. Et puis, des lacunes incompréhensibles : rien sur le droit,

rien sur les Schiites, rien sur l'Inde musulmane. Somme toute, ce livre, écrit au courant de la plume, et touchant volontiers aux questions actuelles, tient de l'essai beaucoup plus que de l'austère histoire.

Quelque différents que soient ces trois ouvrages, ils présentent pourtant un trait commun. Leurs auteurs aiment à trouver dans les objets de leurs études « la confirmation du principe *anima naturaliter christiana* ». Le mot est de M. de La Vallée-Poussin (p. 6). Pour être juste, il faut reconnaître que cette préoccupation n'est presque pas visible chez le savant historien du bouddhisme. Elle s'étale, au contraire, avec quelque indiscrétion, dans le livre sur la religion des Primitifs. Quant à M. Carra de Vaux, il ne pouvait, et pour cause, présenter l'Islam sous ce jour; du moins met-il une insistance remarquable à rattacher à des origines chrétiennes ce qu'il y a de meilleur dans la religion de Mahomet. Si, comme l'affirme Mgr Le Roy (p. v), il y a réellement une science catholique appliquée à l'histoire des religions, il se pourrait bien qu'elle fût caractérisée par la tendance que je signale. Justifiée ou non, une pareille préconception a eu en tout cas une conséquence fort heureuse, c'est la chaude sympathie avec laquelle les trois auteurs ont étudié des religions qui paraissaient jadis ou absurdes ou odieuses. Puisse cet esprit de bienveillance et d'équité se répandre largement dans les cercles auxquels ils se sont adressés en première ligne.

Paul Oltramare.

E. Rodocanachi. **Le château Saint-Ange**. Paris, Hachette, 1909. In-4°, 290 pages.

Dans la série si considérable des ouvrages d'histoire publiés par M. Rodocanachi, ceux qui traitent de l'histoire de Rome occupent la place d'honneur. A côté de courts travaux d'érudition comme ses *Statuts de la corporation des barbiers de Rome* et ses *Statuts de la corporation des cochers*, son *Stefano Porcari* et sa monographie du Ghetto, et d'une biographie de *Rienzi* qui était une œuvre de début, il a consacré à l'histoire de Rome quatre ouvrages considérables et qui ont enrichi nos connaissances d'un nombre important de faits nouveaux. Ç'a été d'abord en 1891 le volume sur le *Saint-Siège et les Juifs*, puis en 1894 les deux volumes sur les *Corporations ouvrières à Rome;* en 1908 la belle monographie du *Capitole romain*. C'est enfin aujourd'hui le magnifique volume sur le *Château Saint-Ange*, dont l'illustration est à elle seule une étude sur tous les détails de l'architecture et de la décoration du château et sur l'histoire de ses transformations à travers les âges, et où nous suivons pas à pas, page après page, le rôle de ce mausolée colossal, devenu une forteresse, une prison, une résidence princière et le dépôt du trésor et des

archives du Saint-Siège. M. Albertini, un des jeunes archéologues de notre École de Rome, a fourni à M. Rodocanachi une courte, mais substantielle étude sur la construction du mausolée par Hadrien et Antonin, sur sa forme probable, sur sa première affectation à la sépulture des Antonins. Mais, dès Aurélien, le mausolée est rattaché à tout le système de défense du mur d'enceinte et il fournit à Bélisaire son principal boulevard contre les attaques des Goths. Ces services furent chèrement payés par la destruction des statues et d'une partie des revêtements de marbre qui ornaient l'édifice. Sa ruine fut achevée par le peuple romain lui-même, lorsqu'en 1379 (corrigez, p. 35, 1370 en 1379) le pape Urbain VI, vainqueur des troupes de Clément VII, livra aux Romains le château pour être rasé. Heureusement que la démolition de cette masse de pierre était malaisée. On ne put qu'achever de lui enlever tout ce qui restait de sa beauté antique, et Boniface IX en refit une forteresse redoutable en la munissant de son enceinte quadrangulaire. Il ne m'est pas possible de retracer ici les modifications successives que les papes ont fait subir au château. On en trouvera tout le détail chronologique, avec celui de l'armement même de la forteresse, dans le livre de M. Rodocanachi. Je rappellerai seulement les vicissitudes essentielles de la destinée du château qu'il a très exactement mises en lumière. Après avoir été disputé entre les papes, les empereurs et les grandes familles romaines, le château devint, à la fin du XIIe siècle, la propriété incontestée des papes, mais les Orsini, à qui ils l'avaient confié, s'y installèrent en maîtres, et M. Rodocanachi fait cette remarque intéressante que cette prise de possession fut une des principales causes du départ de Clément V pour Avignon, et que les papes ne rentrèrent à Rome que quand ils furent de nouveau assurés de la possession du château en 1379. A la fin du schisme, de 1413 à 1418, il tomba entre les mains de Ladislas, puis de Jeanne de Naples et redevint forteresse pontificale avec Martin V. C'est à ce moment qu'il devient aussi la prison pontificale par excellence, ainsi qu'un lieu de tortures et d'exécutions. On y enfermait aussi bien de simples criminels que des fils de famille, dont les parents voulaient prévenir les désordres, et des hérétiques que des conspirateurs ou des suspects. M. Rodocanachi a fait pour chaque pontificat, outre l'histoire des sièges innombrables soutenus par le château, la lugubre et peu édifiante histoire des emprisonnements et des exécutions dont le château a été le théâtre jusqu'à la chute du pouvoir temporel des papes. Ce n'est qu'au XIVe siècle qu'il prit le nom de *Château Saint-Ange*, après avoir eu pendant deux siècles celui de *Castellum* ou *Moles Hadriani*, qui avait remplacé ceux de *Turris Crescentii* et *Domus Theodorici*. Pourtant la légende de l'apparition d'un ange au sommet de la tour lors de la peste de 590, légende née de la construction sous Boniface IV (608-615) d'une chapelle à saint Michel, existait déjà au IXe siècle. Avec Nicolas V commencèrent les travaux intérieurs d'embellissement qui, peu à peu,

avec Sixte IV et Alexandre VI, transformèrent le château en une splendide résidence princière, où Jules II, Léon X et Paul III déployèrent les splendeurs de leurs fêtes. A partir du pontificat de Clément VIII (1592-1605), le château, qui avait subi son dernier grand siège sous Clément VII, dont il assura le salut, cessa de jouer un rôle politique et militaire, mais néanmoins les papes du XVIIe siècle et même du XVIIIe continuèrent, comme ceux du XVIe, à en développer et à en fortifier les défenses. On put même croire, au temps de Louis XIV, que ces défenses ne seraient pas inutiles. De 1798 à 1800, le château Saint-Ange fut occupé par les Français à la suite de l'assassinat de Duphot et jamais ses prisons ne furent si bien garnies; on bariola Saint-Ange aux couleurs tricolores. Après une nouvelle occupation française de 1808 à 1814, le château, qui avait cessé depuis Pie V d'être une résidence pontificale pour n'être plus que forteresse, prison, trésor et archives, resta exclusivement forteresse et prison jusqu'à l'entrée des Italiens à Rome le 20 septembre 1870. La transformation de Rome a nécessité la démolition d'une partie des défenses du château, qui n'est plus qu'une curiosité archéologique.

Gabriel MONOD.

Thomas DE QUINCEY. **Jeanne d'Arc,** traduction précédée d'une étude par le comte Gérard DE CONTADES. Paris, Champion, 1909. Petit in-4°, 196 pages.

Andrew LANG. **La Jeanne d'Arc de M. Anatole France.** Paris, Perrin, 1909. In-12, 163 pages.

Jeanne d'Arc serait redevenue un sujet d'actualité, grâce à M. Anatole France et au pape Pie X, si elle ne partageait pas, avec les figures les plus extraordinaires de l'histoire, le privilège d'exercer, sur l'imagination et le cœur des hommes, un prestige toujours vivant. D'autre part, on n'aurait probablement pas eu l'idée de traduire l'élucubration incohérente, mêlée de quelques belles échappées de poésie et d'éloquence, mais aussi de l'humour clownesque la plus trivialement déplaisante, que la Jeanne d'Arc de Michelet a inspirée en 1847 à Th. de Quincey, si Pie X et M. France n'avaient pas cherché à remplacer par une auréole de sainte l'auréole de l'héroïne par excellence. On doit cependant savoir gré à M. de Contades d'avoir exhumé et traduit avec talent ce morceau peu connu, ne fût-ce que parce qu'il est, avec la Jeanne d'Arc de Southey, un des premiers témoignages d'admiration et de remords rendus par la littérature anglaise à la martyre de Rouen. Quincey n'a rien trouvé de sérieux à dire contre la Jeanne d'Arc de Michelet, à laquelle sans doute il devait le plus clair de sa connaissance de l'héroïne. Quant à Michelet même, ce n'est pas son Histoire de France qui lui mérite d'être appelé par Quincey

« un de ces écrivains révolutionnaires affolés souvent comme les lièvres en mars, grisés par les vapeurs de la liberté reconquise, ivres du vin de leur puissante révolution, renâclant, hennissant et lançant la ruade comme des chevaux sauvages dans les pampres immenses, défiant à la course les étourneaux, les vents, ou même leur ombre propre, quand ils ne trouvent rien d'autre à provoquer. » C'est le Michelet du *Prêtre*, « son plus mauvais livre, une rhapsodie incohérente » que Quincey caractérise ainsi. Ce qui l'a animé contre l'historien de Jeanne d'Arc, à qui il ne trouve à adresser que des critiques ou fausses ou puériles, c'est son anglophobie, dont il a bien vu et relevé avec verve les excès comiques.

M. Lang ne s'est pas contenté d'opposer à la Jeanne d'Arc de M. France une autre Jeanne d'Arc, dont M. Esmein a rendu compte ici même (t. CII, p. 62 et suiv.); il a encore consacré tout un petit volume à une exécution en règle du livre d'Anatole France. Il reproche avec raison à celui-ci d'avoir très imparfaitement tenu compte, dans sa 28e édition revue et corrigée, des critiques qui avaient relevé chez lui des erreurs de textes et de faits, et, dans un très amusant chapitre intitulé : *la Forêt des erreurs*, il lui signale une abondante moisson de contradictions et de bévues dont la plus drôle est la traduction du vers : *Arbitrii nostri non est quod quisque loquatur*, par : « Nos arbitres, ce n'est pas ce que chacun dit. » Il aurait été plus difficile à M. France de modifier son opinion sur des points qui tiennent à la conception générale de son livre : l'idée que Jeanne aurait été poussée à sa mission par des clercs de son pays; la marche sur Reims considérée comme une faute, alors qu'une marche sur la Normandie aurait obligé les Anglais à abandonner Paris et la France; la méconnaissance de la valeur intellectuelle de Jeanne représentée comme une simple exaltée, une petite sainte naïve que les politiques et les hommes de guerre ont utilisée comme un fétiche, mais qui en fait n'a rien conduit. M. Lang argumente vigoureusement contre M. France sur ces divers points, mais il n'échappe pas à l'exagération, dans laquelle sont tombés d'autres avant lui, d'accorder à Jeanne des qualités de tacticienne et de conductrice d'armée. Le rôle militaire de Jeanne a été considérable, quoi qu'en dise M. France, car elle a entraîné constamment les hommes de guerre au lieu d'être conduite par eux, cependant elle a été servie, non par des talents stratégiques, mais par son énergie, sa foi et les circonstances. Elle a révélé elle-même à Rouen le secret de sa tactique : « Je leur disais : entrez, et j'entrais la première. » Devant Paris, dans la campagne entre le siège de Paris et celui de Compiègne, le jour enfin où elle a été prise, elle a trop montré qu'elle était incapable de combiner des plans et de calculer les forces dont elle disposait. Dans son ardeur à combattre M. France, M. Lang a négligé de rendre hommage aux services rendus par M. France à la critique historique dans sa Jeanne d'Arc. Il a le premier essayé de reconstituer non seulement le milieu historique, politique et moral où s'est produit

le miracle de Jeanne d'Arc, mais aussi l'état mental, le monde d'imaginations, de sentiments et d'idées qui, chez Jeanne d'Arc même, ont rendu ce miracle possible. Qu'il ait observé sur ces derniers points toute la mesure et la critique nécessaires et n'ait pas commis d'erreurs, je ne le prétends pas, mais sa tentative est des plus intéressantes, et, telle qu'elle est, aide beaucoup à comprendre Jeanne d'Arc, si l'on ne veut pas recourir à des explications mystiques. M. Lang n'accepte pas la conception puérile du miracle pur et simple, qui rabaisse Jeanne d'Arc au rôle d'instrument d'une volonté divine; mais toute sa théorie d'une Jeanne d'Arc, mue par des forces obscures de télépathie spirite, est d'un vague déconcertant. Si nous entrons dans les explications tirées de l'inconnaissable, des forces subconscientes ou inconscientes, j'aime mieux la théorie carrément théosophique donnée par M. Schuré dans sa très poétique et très éloquente conférence sur Jeanne d'Arc publiée dans la *Revue bleue* des 13 et 20 novembre 1909. Mais je crois, malgré tout, que Jeanne d'Arc est plus intelligible et plus grande si on la considère comme une nature supérieure, formée par son temps et son milieu, et qui a accompli consciemment une œuvre de dévoûment héroïque, soutenue par sa foi religieuse et son cœur de Française. M. France a aussi le premier donné une idée claire du siège d'Orléans et de la campagne qui a suivi le siège de Paris. Il a le premier donné une explication plausible des raisons psychologiques qui ont amené l'abandon de Jeanne d'Arc par le Roi et cherché à démêler les intrigues et les passions qui se sont agitées autour d'elle et ont contribué à sa perte. Il a enfin le premier tenté une critique sérieuse des sources de l'histoire de Jeanne d'Arc. Malgré quelques exagérations et malgré l'usage trop subjectif qu'il a fait de sources qu'il avait déclarées suspectes, ce travail reste solide et sera le point de départ de l'histoire critique de Jeanne d'Arc qui, malgré tout, reste encore à faire. M. France aura beaucoup contribué à la rendre possible, et M. Lang aussi.

Gabriel Monod.

G. d'Avenel. **Les riches depuis sept cents ans. Revenus et bénéfices, appointements et honoraires.** Paris, A. Colin, 1909. In-18, xii-387 pages. — Id. **Histoire économique de la propriété, des salaires... et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800.** Tome V. Paris, Ernest Leroux, 1909. In-4°, 732 p.

I. — Rien n'est plus séduisant que les études de M. d'Avenel sur la vie d'autrefois; rien aussi n'est plus trompeur. Son nouveau livre, *les Riches depuis sept cents ans*, est construit d'après la même méthode que les précédents. « Nos calculs antérieurs », écrit-il avec une foi robuste que nulle critique n'a entamée, « ayant permis de

l'établir *avec une certitude positive*, il nous suffit de multiplier, par un coefficient déterminé, une somme ancienne intrinsèquement connue pour avoir son équivalent en *francs de nos jours* »[1]. M. d'Avenel sait donc, de science certaine, que le premier président du Parlement de Paris touchait, sous Louis XIV, 94,000 francs de fixe, et que « la fille du vicomte de Montélimar, en 1262, eut 74,500 francs » de dot. Tant de sérénité désarme; mais, pour qui sait sur quelle base fragile reposent ces assertions triomphalement précises, tant de sécurité effraie[2].

De ces formidables listes de prix, M. d'Avenel extrait deux thèses, l'une sociologique, l'autre plus proprement historique. La première, c'est la thèse de « l'indépendance des prix »[3]. Soustraits à toute action des pouvoirs publics et des collectivités, les prix évolueraient uniquement en vertu de lois qui leur sont propres, lois « tout à fait indépendantes des gens ou des choses ». Sans insister sur ce qu'aurait d'exceptionnel, d'unique, cette situation des phénomènes économiques, qui seuls de tous les phénomènes de la nature échapperaient à toute action extérieure, sur ces singulières *lois* dans l'énoncé desquelles ne figurerait pas la clause de style : « Toutes choses égales d'ailleurs », on se demandera s'il est bien « scientifique » de nier toute possibilité d'une intervention volontaire dans la distribution des richesses[4], de prétendre, contre le témoignage de l'histoire, que les révolutions elles-

1. P. 9, l. 8 : « Établir, par un minutieux rapprochement de tous les prix,... » Que peut bien signifier cette expression : « *tous* les prix »?

2. Ce qui devrait rendre les statisticiens plus modestes, c'est de voir combien est déjà délicate l'interprétation des chiffres relatifs aux phénomènes actuels. C'est ainsi que, des tableaux des p. 370 et suivantes, il ressort que 4,183,865 familles françaises jouissent d'un revenu *annuel* moyen de *dix francs*. A qui le fera-t-on croire? M. d'Avenel n'est pas toujours exactement renseigné; p. 167, il écrit : « 10,000 francs, somme d'ailleurs *presque partout atteinte* par les professeurs de facultés en province. » Que M. d'Avenel consulte les tableaux d'avancement, et il verra que ce traitement (celui de la 1re classe) est réservé à une infime minorité. Il est tout à fait inexact de dire, comme la p. 367, n. 1, de l'ouvrage analysé plus loin : « *En fait*, la moyenne approche de 10,000 fr. »

3. La préface débute ainsi : « L'Argent est maître chez lui. L'indépendance historique des prix, qui ne souffrent aucun joug et bravent toute autorité, est l'un des faits principaux que ces études ont pour objet d'exposer avec preuves à l'appui. »

4. P. VII-VIII : « L'étude scientifique des faits montre que cette pierre philosophale du XXe siècle est une chimère. » L'étude des faits prouve au contraire qu'il y a eu, depuis la *seisachtheia* de Solon jusqu'à la vente des biens nationaux, des déplacements formidables de richesse opérés par la force, force brutale ou force législative. J'entends bien que les opérations légales d'expropriation ont pour objet et pour effet de créer de nouvelles formes de droit adaptées à un état social qui leur est antérieur, mais cela ne diminue en rien la nécessité et l'efficacité de la mesure révolutionnaire elle-même.

mêmes sont « incapables d'améliorer le sort des paysans et des ouvriers »[1]. Que la loi positive n'ait pas le pouvoir de régler à son gré le jeu des phénomènes économiques, c'est un point sur lequel tous les historiens demeurent d'accord; que l'action législative détermine souvent des incidences qui n'ont pas été voulues par le législateur, cela encore est une idée juste. Mais il est inutile de l'exagérer jusqu'à en faire jaillir un dogme.

A la thèse de l'indépendance des prix s'en superpose une autre, — très exactement le contrepied de celle qu'ont soutenue jusqu'à présent les économistes de l'école libérale, — à savoir la thèse de *l'inégalité croissante*[2]. A en croire M. d'Avenel, ni les capitaux ni les revenus des « richissimes » d'autrefois, — d'un Jacques Cœur, d'un Semblançay, d'un partisan ou d'un fermier général, — ne sauraient se comparer, toutes proportions gardées, à ceux d'un industriel ou d'un financier d'aujourd'hui, et un Samuel Bernard se dressait au-dessus de la masse beaucoup moins que le moindre de nos grands manieurs d'argent. Il est très difficile de discuter cette affirmation lorsqu'on n'admet pas d'abord la solidité des diverses courbes de prix présentées par l'auteur comme infrangibles. Mais quelques-uns des faits qu'il rapporte lui-même semblent peu d'accord avec cette théorie[3], et la thèse de l'inégalité croissante des conditions ne tient pas compte de l'enri-

1. « Puisque (p. 4), de 1790 à 1850, les classes laborieuses, socialement élevées *et dotées de tous les droits qu'elles possèdent aujourd'hui*, demeuraient cependant, au milieu du XIXe siècle, dans un état matériellement identique et peut-être inférieur à celui où elles étaient à la fin du XVIIIe siècle. » Mais il est faux que les « droits » de ces classes soient restés les mêmes depuis 1850 : les lois de 1864 et de 1884, notamment, leur ont conféré des droits de résistance à l'oppression économique, et ces droits expliquent la hausse des salaires beaucoup plus que les seules découvertes scientifiques. De 1790 à 1850, les découvertes scientifiques avaient précisément agi dans le sens de l'appauvrissement des classes ouvrières, parce que leur action s'exerçait dans le domaine de la législation de 1791. Au reste, M. d'Avenel se contredit (p. 140), puisqu'il admet que, si les prix ne peuvent être *uniquement* réglés par les syndicats patronaux et ouvriers ou par les associations de consommateurs, ils résultent de « toutes ces prétentions hostiles ».

2. P. 37 : « Plus l'humanité progresse, plus l'inégalité s'accroît entre les citoyens. »

3. Notamment le prix énorme dont se payaient les charges judiciaires. P. 66 : La Meilleraye parle à Richelieu d' « un homme prêt à donner 3,600,000 francs de la charge de lieutenant civil au Châtelet ». Comme les gens avisés savaient se rembourser du prix d'achat « en deux ou trois ans » (mettons en quatre), la charge devait rapporter tout près d'un million, et le candidat avait sans doute d'autres revenus. — P. 300 : Racine parle avec « désinvolture », pour son fils, « d'une jeune personne qui apporterait 290,000 francs de dot et qui en a autant ou environ à espérer après la mort de père et mère ». Ce n'est cependant pas une misère. — Je donne naturellement ces chiffres tels que M. d'Avenel les a établis et convertis en francs actuels.

chissement croissant moyen[1]. Un seul millionnaire, au milieu d'un peuple de gueux, représente une valeur sociale plus grande qu'un groupe de milliardaires dans une population aisée.

Il reste, dans le livre de M. d'Avenel, une multitude de faits curieux, quelques analyses exactes et intéressantes[2]. Mais de pareils ouvrages, par leur apparence de rigueur scientifique, nous semblent engager l'histoire économique dans des voies dangereuses[3].

II. — Le tome V du gros ouvrage de M. d'Avenel, dont le petit volume que nous venons d'annoncer n'est que la reproduction abrégée et allégée, contient 21 tableaux, et d'abord celui des variations de la livre tournois depuis 1200, valeur intrinsèque et pouvoir d'achat. Nous ne saurions reprendre ici la critique des fondements mêmes sur lesquels ce tableau repose. — Le tableau II donne l'origine des grandes fortunes actuelles en France. — Le VIIe est une liste d'appointements militaires et civils, de 1200 à 1600, évalués « en monnaie actuelle, d'après le pouvoir de l'argent à cette époque ». Les chiffres ne sont pas classés par ordre chronologique, mais en valeur décroissante. Or, quand on nous apprend que le chambellan de Charles-Quint touchait, en 1553, un traitement de 257,544 francs, et le connétable de Vannes 18,360 francs en 1359, en sommes-nous plus avancés? Que nous disent les 48 francs payés par an au recteur des écoles de Romorantin de 1501, ou les 230 donnés à un instituteur dauphinois en 1595, quand nous savons que les maîtres étaient souvent logés (M. d'Avenel lui-même en cite un pour Rouen, 1555, avec 399 francs de gages), qu'ils recevaient parfois du bois ou du vin, qu'ils étaient plus ou moins exempts d'impôts, que certains d'entre eux avaient des pensionnaires payants? Les chiffres bruts qui nous sont donnés manquent de commune mesure. — Les tableaux les plus intéressants sont ceux des dots, des fortunes et revenus divers, du prix des offices; tous trois sont chronologiques et en francs intrinsèques. — Les derniers tableaux (suite du t. IV, p. 511-563) sont des listes de prix de divers articles.

Henri HAUSER.

1. P. 89, M. d'Avenel dit que l'ensemble de la fortune française a plus que quadruplé depuis soixante-quinze ans. Donc une fortune individuelle qui a doublé entre ces deux dates a vu son importance relative décroître de moitié.

2. P. 83, sur le rôle néfaste de la vénalité des charges : Richelieu et Colbert ont dit cela. P. 303, comparaison entre Voltaire, qui veut s'enrichir pour n'avoir pas à vendre ses livres, et Jean-Jacques, qui veut que le métier nourrisse son homme.

3. Quelques lapsus. P. 121, l. 1 : *démentes*, lire *démérites;* p. 202 : *cyourghie* pour *cyrurgie;* p. 218 : *Rochner* pour *Lochner*. Enfin, qui pourra lire sans sourire, p. XI : « Au cours du XIXe siècle, il n'y a pas eu de grands hommes d'État enrichis par la politique. »

J.-B. Galley. **Claude Fauriel, membre de l'Institut, 1772-1843** (*sic*). Paris, Champion, 1909. In-8°, xxiv-512 pages.

Pour cette biographie, M. Galley a utilisé, non seulement les articles et ouvrages déjà publiés sur Fauriel, sur ses amis et sur son époque, mais la masse assez considérable de ses papiers inédits, déposés à la bibliothèque de l'Institut. Son travail, minutieux et consciencieux, corrige quelques erreurs, sans grande importance d'ailleurs, échappées aux biographes précédents[1], ajoute quelques faits nouveaux, fait mieux connaître l'homme et son œuvre. Nous saurons maintenant, par exemple, que si, en 1793, il alla à l'armée des Pyrénées[2] avec le grade de sous-lieutenant, c'est seulement comme secrétaire intime du général Servan et qu'il alla encore retrouver celui-ci à l'armée des Alpes, dans une situation analogue, en 1796-1797. Fauriel n'avait pas les goûts militaires. Libéral et républicain sincère, il manquait d'enthousiasme. A la vie des camps et des clubs, l'ancien élève des Oratoriens préférait lire, apprendre et comprendre, et ne se laissa pas longtemps séduire par le leurre héroïque et décevant de la patrie en danger. Un peu longuement, mais sans donner aucune impression d'ennui, M. Galley nous introduit dans le milieu intellectuel où Fauriel vécut depuis son installation définitive à Paris (1799), dans son intimité avec Mme de Staël, avec Mme de Condorcet et leurs amis, qui ne tardèrent pas à devenir les siens. Dans le nombre paraît d'assez bonne heure (depuis 1811) Guizot, dont Fauriel s'éloigna plus tard, quand le ministre de Louis-Philippe lui parut mener une politique de moins en moins libérale. Quant aux travaux et à l'enseignement de Fauriel, M. Galley les résume avec clarté et non sans intelligence. Son style est gauche, négligé, parfois incorrect[3], sa pensée est

1. Il est singulier que M. Galley ait laissé imprimer sur le titre et sur la couverture la date fausse de 1843 comme étant celle de la mort de Fauriel, alors que, dans le texte, il nous dit que celui-ci mourut dans la nuit du 14 au 15 juillet 1844 (p. 478). On peut relever d'autres inexactitudes : *Guiguené* (p. 93, 125, 166) au lieu de *Ginguené*, dont la forme correcte se retrouve ailleurs (p. 158, 165, etc.); dom *Vaisseti* (p. 409) au lieu de dom *Vaissete; Harvord* (2 fois, p. 437) au lieu de *Harvard.*

2. On lit p. 26 : « Sainte-Beuve s'est trompé en parlant de Dugommier et de l'armée des Pyrénées-Orientales, où Fauriel n'est jamais allé, et aussi en rapportant que Fauriel servit dans la compagnie de La Tour d'Auvergne. »

3. Le livre de M. Guillois sur la marquise de Condorcet est caractérisé (p. 99) par « une étude aussi documentée que *compendieuse* ». Un des compatriotes de Fauriel, Piaud, fut « *ordiné* diacre » (p. 201). Une phrase comme celle-ci : « Il est sûr que *de* Tracy [pour : Destutt de Tracy] fut réduit... » (p. 164) est incorrecte. A propos des papiers de Fauriel communiqués par miss Clarke à Sainte-Beuve, l'auteur écrit (p. 489) : « Sainte-Beuve en tira une étude dans sa manière qu'il donna à la *Revue des Deux-Mondes* et qui reste dans les *Portraits contemporains.* » P. 498 : « Comment expliquer les sentiments qui poussèrent l'un vers l'autre Fauriel et Mary Clarke si différents d'apparence? Je ne tente pas. »

timide[1]. Il voit nettement l'importance des idées que Fauriel se proposa de répandre parmi les érudits sur l'origine de l'épopée en général, et en particulier des chansons de geste, sur l'importance prédominante du facteur latin dans la formation des états et des littératures de l'Europe médiévale; mais il s'abstient de rechercher quelle peut être la valeur de ces théories, ce que l'érudition moderne en a rejeté ou ce qu'elle paraît disposée à en retenir. Il n'a voulu voir de l'homme que le dehors, mais il a réuni d'utiles matériaux, faciles à utiliser pour celui qui tenterait d'écrire une histoire de l'érudition française pendant la première moitié du XIXe siècle.

Ch. BÉMONT.

Élie FAURE. **Jules Michelet.** In-8°, 28 pages. (Fait partie des *Portraits d'hier*, n° 16.)

Cette très brillante et par endroits très pénétrante biographie est malheureusement déparée par d'assez graves erreurs. Appeler Quinet « la conscience morale » de Michelet, c'est absolument méconnaître leurs rapports, comme aussi de dire qu'entre Michelet et sa première femme il n'y avait « ni communion morale, ni *communion physique* »; la première moitié de la phrase est seule vraie. Le *Précis d'histoire moderne* est de 1829 (deux éditions incomplètes avaient paru en 1827 et 28) et non de 1833. M. Faure répète la ridicule légende mise en circulation par E. Noël de Mme Dumesnil, libre-penseuse, détachant Michelet du catholicisme. Tout le drame de la mort de Mme Dumesnil vient précisément de ce qu'elle était restée catholique, tandis que Michelet ne l'avait jamais été. J'ai raconté tout cela en détail dans mon *Jules Michelet* avec textes à l'appui. M. Faure parle de l'Histoire de la Révolution comme écrite en quatre ans, immédiatement après Louis XI, qui parut en 1843. La Révolution fut écrite de 1846 à 1853. La 13e page de la biographie, sur l'amour chez Michelet et Quinet, est d'une inexactitude qui va jusqu'à l'erreur. Le « solide » Quinet, dont l'amour pour sa seconde femme a désolé la première, ne souffrait nullement d'une « extinction calviniste de l'imagination amoureuse ». Quant à ce qui est dit sur la sensualité intense de Michelet, le fond est vrai, non les nuances. Tout ce qui suit sur Mme Athénaïs Michelet est d'une criante fausseté. Non seulement Mlle Mialaret (qui avait en

1. A propos de l'*Histoire de la Gaule méridionale :* « On comprend que je n'aie nulle intention de risquer une étude sur les quatre volumes publiés; elle n'est pas de mon aptitude » (p. 404). Sur le poème de la Croisade des Albigeois, M. Galley ne se prononce pas entre les conclusions contradictoires de Fauriel et de M. Paul Meyer (p. 424). Au sujet de l'antériorité de l'épopée provençale : « Au résumé qui précède et dont je sens trop l'insuffisance et la faiblesse, il faut que j'ajoute quelques indications... » (p. 351). La modestie est une vertu, mais négative.

1849 vingt-cinq ans et non vingt et un ou vingt-deux) n'a pas eu sur Michelet une influence rétrécissante et affadissante, mais elle l'a sauvé moralement et intellectuellement ; il lui a dû vingt-cinq ans de bonheur, de production puissante et de dignité. Et pour trouver les pages de *Ma jeunesse* ou de *l'Oiseau* qui sont d'elle « molles et geignardes », il faut avoir l'esprit singulièrement prévenu. Parler de Mme Michelet comme d'une pensionnaire tendre et larmoyante, paraîtra bien singulier à ceux qui l'ont connue. Ce n'étaient pas là ses défauts. Il y a beaucoup à critiquer dans l'*Amour* et la *Femme*, mais on peut tout leur reprocher, sauf d'être ennuyeux. Et quant à dire que « Michelet avait toujours méprisé la femme », c'est aussi contraire à la vérité que de dire qu'il l'avait « vainement désirée et trop furtivement possédée ». Il vaut mieux ne pas parler des choses qu'on ignore. La préface que M. Gréard a mise à *Nos fils* vengera suffisamment Michelet du mépris de M. Faure pour ce livre plein de vues d'avenir. Quant aux phrases sur « la prison douillette » où Michelet aurait joui d'un « bonheur niais », insensible aux deuils domestiques et séquestré par sa femme loin de ses enfants et de ses amis, c'est plus qu'une caricature, c'est une erreur absolue. Noël, qui dans son livre sur *Michelet et ses enfants* a répandu cette calomnie, oubliait une seule chose, c'est que son intimité avec Michelet n'avait jamais été si grande que depuis son second mariage, et qu'en écrivant à Mme Michelet il l'appelait « chère amie et sœur », en quoi il avait raison, car elle lui avait donné des preuves multiples de son fraternel attachement. Il y a des vues très intéressantes dans la brochure de M. Faure sur la manière dont Michelet a conçu l'histoire, sur sa puissance de créateur, de vivificateur, sur l'évolution de son esprit. Mais presque partout des notes fausses se mêlent à des vues justes.

G. M.

Vladimir Zagorsky. **François Rački et la renaissance scientifique et politique de la Croatie, 1828-1894.** Paris, Hachette, 1909. In-8°, vi-257 pages.

Ce livre est une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris. C'est une précieuse contribution à l'histoire du mouvement jougo-slave. Après une introduction sur les rapports historiques de la Hongrie avec la Croatie, M. Zagorsky entre dans le cœur de son sujet et nous donne une biographie très détaillée de ce prêtre qui est considéré comme le fondateur de l'école historique de la Croatie. Ses travaux sur le droit, sur les institutions, sur la religion et sur la civilisation des Slaves du sud sont les assises de l'édifice que l'Académie de Zagreb (Agram) construit actuellement. Tout en prodiguant ses éloges au patriote, M. Zagorsky ne nous cache pas que M. Rački, quoique « paléographe incomplet », a étayé sur les

documents et les chartes les revendications de son pays (p. 73); qu'il est un des spécimens les plus curieux de cette école historique du romantisme slave qui mettait la science au service du patriotisme et qui cherchait avant tout dans le passé les titres de la Renaissance patriote (p. 171); que son jugement critique a été faussé par son enthousiasme jougo-slave (p. 179). On sait, d'ailleurs, que cette école romantique n'a pas hésité à forger des documents et des chants historiques pour prouver la justesse de ses revendications. « L'idée maîtresse », dit M. Zagorsky (p. 182), « qui inspirait et soutenait Rački nous apparaît aujourd'hui comme radicalement fausse »; « la clarté de son esprit a été quelquefois obscurcie par les ardeurs de son patriotisme » (p. 198). Toutes ces restrictions prouvent le sens critique de l'auteur qui montre en Rački le lutteur infatigable pour le *droit historique*. Il le compare sous ce rapport à François Deák (p. 103). Ce rapprochement plaira aux Hongrois, par contre ils resteront indifférents à des attaques tout à fait puériles et indignes d'un travail scientifique, telles que les sorties contre « la race usurpatrice ».

Le rôle joué par Rački comme président de l'Académie de Zagreb et comme bras droit de l'évêque Strossmayer qui, en 1867, inaugura les travaux de la docte société « le crucifix à la main » (p. 115) est bien mis en relief dans cette thèse où l'on trouve également le catalogue des œuvres de Rački (287 numéros) qui ne peut qu'inspirer le respect. Dans la graphie des noms hongrois, il y a beaucoup d'incohérence et de bévues (ainsi *Arpards* pour *Arpads*, *Poszony* pour *Pozsony*, *Ladislas II* pour *Wladislas II*, *Andrászy* pour *Andrássy*, *Siguete* pour *Sziget*, etc.).

I. Kont.

Gabriel-Louis Jaray. **La question sociale et le socialisme en Hongrie.** Paris, Alcan, 1909. In-8°, 423 pages, avec cinq cartes hors texte.

Cet ouvrage est le fruit d'une enquête minutieuse faite sur place et de l'étude des documents parmi lesquels nous voyons cités, en dehors des nombreuses publications allemandes et françaises, des ouvrages magyars, ce qui est assez rare dans une publication française. L'ouvrage se divise en deux parties. Dans la première, M. Jaray expose la condition du prolétariat agraire et industriel. Pour étudier le premier, il remonte l'année 1848 où les serfs furent affranchis grâce aux efforts de Louis Kossuth et du parti libéral; il décrit ensuite la condition dans laquelle la propriété rurale se trouve actuellement. M. Jaray fait ressortir les inconvénients des grandes propriétés, les mesures que le gouvernement a prises pour donner, par la parcellisation, de la terre à ceux qui n'en possèdent pas encore, et il trouve que chez les paysans, en général, les idées socialistes n'ont pas encore fait

beaucoup de progrès. Il n'en est pas de même pour le prolétariat industriel qui s'est développé surtout depuis 1890 et qui constituera bientôt une force redoutable grâce aux progrès de l'industrie du pays jusque-là essentiellement agricole. C'est pour parer aux inconvénients qui pourraient résulter de ces progrès que l'introduction du suffrage universel est à l'ordre du jour. M. Jaray expose, avec beaucoup d'impartialité, les réformes sociales dont l'État a pris l'initiative. Certes, ces réformes ne sont pas bien nombreuses, mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie de l'activité du Parlement est absorbée par des discussions d'ordre purement politique; que l'accord avec l'Autriche sur les questions économiques n'est pas toujours facile à établir, de là des crises qui empêchent la Chambre de s'occuper d'une façon assidue des questions sociales. La représentation nationale s'abstenant, la société elle-même s'est mise à l'œuvre pour préparer les grandes réformes. La seconde partie de l'ouvrage de M. Jaray nous expose ainsi les organisations et les mouvements destinés à grouper le prolétariat des campagnes et celui des villes. Quoique l'organisation actuelle du parti social et le mouvement chrétien-social ne datent que de 1903, on peut constater par les chapitres, nourris de faits, que l'auteur consacre à ces questions, que des résultats très appréciables ont été acquis. Nous y voyons, jour pour jour, les luttes soutenues dans ces dernières années. Les portraits des principaux chefs du socialisme sont retracés avec beaucoup de justesse et de mesure. Les pages consacrées au poète du parti, Alexandre Csizmadia, sont particulièrement intéressantes. Le mouvement coopératif inauguré par le comte Károlyi a été déjà retracé par M. de Mailáth (*la Hongrie rurale, sociale et politique*, 1909), mais l'exposé de M. Jaray, avec de nombreux tableaux à l'appui, ne fait pas double emploi[1].

I. Kont.

Charles Dupuis. **Le principe d'équilibre et le concert européen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras.** Paris, Perrin, 1909. In-8°, 525 pages.

Les historiens n'apprendront rien de nouveau dans le livre de M. Charles Dupuis, puisque ce travail est tout entier de seconde main.

1. En vue d'une seconde édition, nous nous permettons de soumettre à M. Jaray les remarques suivantes : 1° les noms propres et les titres des livres hongrois trop souvent écorchés doivent être revus et corrigés; 2° p. 277 : le 15 mars ne « commémore pas la proclamation en 1848 par les poètes Jókaï et Petöfi de la loi constitutionnelle promise par l'empereur-roi Ferdinand », mais seulement la suppression de la censure, la liberté de la presse. Les exigences formulées dans les douze articles du parti démocratique furent accordées en avril par la cour. C'est pourquoi la fête officielle de la Révolution est le

Mais il est utile aux historiens de voir envisager d'une façon originale des faits déjà connus. On lira donc avec intérêt ce précis clair et alerte, qui ne saurait se substituer au *Manuel* de M. Émile Bourgeois, mais qui donne un raccourci de la politique européenne, surtout depuis 1815[1]. Il est seulement fâcheux que le sujet traité ait l'air d'être double, et que M. Dupuis ait aggravé cette impression en donnant d'abord une brève, — trop brève, — histoire du principe d'équilibre, ensuite une histoire de ce « directoire européen », imaginé par Metternich, et dont la principale fonction semble avoir été de maintenir, de détruire aussi, de restaurer, de rectifier un équilibre singulièrement instable et perpétuellement changeant[2]. Ce qui est plus fâcheux encore, c'est que M. Dupuis se soit borné à exposer, l'un après l'autre et de façon monographique, les incidents où ce « directoire » a manifesté son action. Il a laissé de côté, et l'examen si intéressant des cas négatifs, de ceux où le concert n'a pas agi, des événements qui ont amené une brusque rupture d'équilibre, et celui des tentatives isolées ou des combinaisons qui ont eu pour objet, soit de s'opposer à la prépotence de l'un des membres du directoire, soit d'assurer la domination ou la sécurité d'un groupe de puissances. C'est ainsi que la guerre de 1870, cause cependant essentielle du déséquilibre et de la désharmonie de l'Europe actuelle, obtient à peine une page, et la conférence de Londres une ligne; l'intervention russe (disons même anglo-russe) de 1875 n'est pas mentionnée; la Triple-Alliance et la Double-Entente ne figurent qu'à titre d'allusions. Le livre manque donc à la fois de généralité et de profondeur[3]. Il est d'ailleurs écrit par un esprit positif, qui ne se laisse point duper par les mots et qui n'attribue ni au principe d'équilibre ni au concert des vertus surhumaines. A diverses reprises, M. Dupuis insiste sur ce fait, pudiquement voilé dans les harangues officielles et les protocoles des conférences, que la seule

11 avril, la fête démocratique le 15 mars; 3° p. 325 : les lois politico-ecclésiastiques ne datent pas du régime Tisza, celui-ci ayant quitté le pouvoir en 1890; ces lois datent en partie de 1894, en partie de 1895 et sont l'œuvre des ministres Szilágyi, Csáky et Wlassics, membres des cabinets Wekerlé (1892-95) et Bánffy.

1. Malgré le titre, tout ce qui est antérieur au Congrès de Vienne reste une simple introduction. Il n'y a pour ainsi dire rien sur le véritable bouleversement que le nouveau droit révolutionnaire amène dans les conceptions juridiques de la diplomatie. Après 1815, on assiste précisément à une restauration du principe d'équilibre tel que le XVIIIe siècle l'avait pratiqué, c'est-à-dire de la théorie des parts équivalentes.

2. La première partie s'arrête à la p. 108. Presque tous les problèmes qu'elle effleure sont repris dans la seconde.

3. De même, une ligne seulement sur la transformation récente du concert européen en concert mondial. La paix de Portsmouth (antérieure à l'acte d'Algésiras) a cependant déplacé l'équilibre des forces en Europe même. Elle vient d'agir sur la solution partielle de la question d'Orient.

mesure de l'équilibre, en définitive, c'est la force des parties en présence[1], et que les « oscillations » de cet équilibre « se résolvent au détriment des faibles ». Instrument de paix singulièrement précaire, apte tout au plus à réaliser « un moment d'équilibre que demain détruira ou remettra en question », le fameux principe « s'est montré incapable non seulement d'assurer la justice, mais encore de dicter des solutions nettes ». Le concert a été le docile enregistreur du fait accompli; il a donné aux œuvres de la force la sanction menteuse du droit positif[2]. Tel quel, il diminue les chances de guerre, et cela est quelque chose; mais il n'y a vraiment pas lieu de s'extasier sur la paix boiteuse qu'il nous procure, et que seul un scandaleux abus de mots pourrait appeler une « paix par le droit ». On s'étonne qu'un esprit aussi clair n'ait pas fait, dans ce heurt des forces qui tendent à se balancer, une part plus grande aux forces économiques[3].

Henri HAUSER.

1. P. 51, 62, 93, 94 : « Toujours instable, toujours rompu et toujours renaissant, l'équilibre n'interdit que bien peu de solutions et, en réalité, n'en dicte aucune. »

2. P. 97, 502, 503, 505 : « Le pauvre droit humain, je veux dire le droit positif..., est dans la dépendance de la force. Il est appelé à masquer, tout en les consacrant, les abus de la force sur le droit. »

3. L'épigraphe : « Les questions internationales sont, avant tout, des questions morales », est bien contestable, de même que les idées d'humanitarisme chrétien énoncées, comme par acquit de conscience, dans la préface, et qui jurent avec le livre : « La raison d'État pourrait ne pas ignorer la justice, mais la suivre. » Les 500 pages suivantes démontrent que la raison d'État est une chose et la justice une autre. Cela est d'un autre ordre.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— H. Bœhmer. *Les Jésuites*, traduit de l'allemand, avec une introduction et des notes, par Gabriel Monod (Paris, Colin, 1910, LXXXIII-304 p.). — Le petit ouvrage de M. Bœhmer est, à l'heure actuelle, l'ouvrage le plus solide, le plus agréable à lire, le plus impartial, où l'on puisse acquérir rapidement une connaissance exacte de l'histoire de cet ordre célèbre qui a joué un rôle si prodigieux dans l'histoire des quatre derniers siècles et qui a été plus souvent prôné ou décrié que jugé. M. Bœhmer a rendu pleine justice aux mérites et aux succès des Jésuites, mais il a aussi montré les raisons qui ont empêché leur œuvre d'être durable et vraiment bienfaisante. Il a très bien indiqué les transformations subies par l'ordre au XVIIe siècle et qui ont amené sa décadence et sa ruine au XVIIIe. M. Monod a mis en tête de l'ouvrage de M. Bœhmer une importante introduction où, après avoir fait ressortir les difficultés, même à l'heure actuelle, d'une étude impartiale de l'histoire des Jésuites, il a cherché à faire comprendre les causes qui ont donné naissance à la Société de Jésus et la place prise par Loyola à côté de Luther et de Calvin dans la réforme de l'Église. Puis il a étudié divers points de l'histoire des Jésuites, les rites malabares et chinois, la casuistique et la morale des Jésuites, leur politique secrète et les *Monita secreta*. En voulant défendre les Jésuites contre des accusations exagérées ou injustes, il n'a peut-être pas assez insisté sur les reproches qu'on peut légitimement leur adresser, en particulier sur ce qu'il y a dans leur conception de la religion et dans les formes de dévotion qu'ils ont préconisées de radicalement contraire au véritable esprit chrétien évangélique. Une bibliographie termine le volume.

— Comte Adolphe du Chastel. *Les événements d'Orient et le congrès de Berlin de 1878* (Tournai, Casterman, 1908, in-8°, 63 p.). — Témoin des événements comme agent belge à Constantinople et à Berlin, M. du Chastel écrivit deux lettres, en juillet et novembre 1878, sur la situation de la question d'Orient. Il ne s'y trouve rien de bien nouveau; cependant on y notera quelques scènes vues des horreurs de la guerre et des massacres en Bulgarie, quelques traits des principaux personnages du congrès, l'idée un moment exprimée de faire occuper la Bulgarie par des troupes belges, les promesses de désintéressement de la Russie avant la guerre et le souci exagéré de ses inté-

rêts dans le traité de San-Stefano, la bonne grâce pourtant avec laquelle elle parut accepter à Berlin sa défaite diplomatique, le rôle très honorable enfin joué alors par la diplomatie française qui força l'estime de Bismarck. E. D.

— Félicien CHALLAYE. *Le Congo français, la question internationale du Congo* (Paris, Alcan, 1909, in-8°, II-316 p.). — M. Challaye commence par le récit très intéressant du dernier voyage de Brazza au Congo en 1905, dont il fit lui-même partie, par Libreville, l'Ogooué, Brazzaville, le Congo et l'Oubanghi, Bangui, Fort-Crampel, et retour à Brazzaville; il y a dans ces premières pages des traits heureusement descriptifs du pays traversé et de ses habitants, indépendamment des circonstances qui faisaient l'objet de la mission et qui sont expliquées dans la suite du livre; il y a surtout un récit des plus touchants de la mort de Brazza. Puis l'auteur analyse les faits et les péripéties de l'affaire Toqué-Gaud qui fut jugée en août 1905 et se termina par un jugement sévère, par la pensée de faire un exemple; car les accusés méritaient quelque indulgence; ils payèrent pour les autres et pour le mauvais système politique et économique, ce qui conduit naturellement M. Challaye à faire le procès du système des compagnies concessionnaires, qui aboutit presque forcément à l'exploitation scandaleuse des indigènes, dépouillés de leur terre, enchaînés à de véritables travaux forcés, quoiqu'il se soit commis au Congo français moins de cruautés qu'au Congo léopoldien. La conclusion est qu'il y a là, au point de vue économique et humanitaire, une violation de l'acte de Berlin de 1885, ce qui donne à la question du Congo belge et même du Congo français un caractère international; ainsi ce livre généreux est une contribution à l'ardente campagne poursuivie en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Suisse pour la « Réforme du Congo ». E. D.

— Thomas Willing BALCH. *L'évolution de l'arbitrage international* (Philadelphie, Allen, Lane et Scott, 1908, gr. in-8°, 122 p.). — A la mémoire d'Émeric Crucé, qui proposa, en 1623, dans le *Nouveau Cynée*, l'établissement à Venise d'une cour internationale pour juger les différends entre toutes les nations du monde : M. Balch construit son monument de l'arbitrage notamment avec le traité de Jay de 1794 qui régla la frontière entre les États-Unis et le Canada anglais dans la région de la baie de Fundy, avec l'arbitrage de l'Alabama et le jugement de Genève de 1872, l'affaire des pêcheries de la mer de Behring en 1893, la frontière du Venezuela en 1899, la question du Dogger-bank en 1905. A suivre. E. D.

HISTOIRE DE FRANCE.

— Achille LUCHAIRE. *La société française au temps de Philippe-Auguste* (Paris, Hachette, 1909, in-8°, III-459 p.). — « Ce tableau de la société française au temps de Philippe-Auguste est la seule œuvre

inédite qui ait été retrouvée parmi les papiers de M. A. Luchaire. Après avoir fermement songé à écrire une histoire complète du règne de Philippe-Auguste et après avoir fait de ce règne pendant cinq ans (1895-1900) l'objet de son enseignement à la Sorbonne, M. Luchaire avait en 1901 orienté son activité dans d'autres directions et renoncé à un projet qu'on avait pu croire un moment sur le point d'aboutir. » Le regretté professeur conserva seulement le volume déjà rédigé sur l'histoire de la société. Il en avait détaché divers chapitres qui parurent presque tous dans les *Séances et travaux* de l'Académie des sciences morales, dont il faisait partie. En prenant sur lui de publier l'ensemble du travail, M. Louis Halphen a certainement répondu au désir du maître dont il fut l'élève préféré. Reste à savoir s'il y avait lieu d'écrire un livre sur la société au temps de Philippe-Auguste. L'historien qui veut brosser des tableaux de ce genre pour des périodes reculées est entre deux écueils. S'il traite d'une courte période, il n'a à sa disposition qu'un petit nombre de documents et ses généralisations reposent sur une base trop étroite pour être valables. S'il embrasse une période étendue, les matériaux, plus nombreux, risquent d'être hétérogènes. Il est évident que c'est le premier de ces dangers qui menace le livre de M. Luchaire. Tels de ses chapitres (ainsi le chap. VI : l'esprit monastique; le chap. X : les budgets seigneuriaux; le chap. XI : la châtelaine; le chap. XII : la courtoisie) sont de nulle portée comme reposant sur un nombre infime de textes. Il est permis de préférer le second procédé. La stabilité relative de la société du moyen âge le rend assez peu dangereux, et il entraîne des conclusions plus larges et plus sûres, du genre de celles que nous présentait M. Luchaire lui-même au tome II (2e partie) de *l'Histoire de France* de Lavisse ou M. Langlois (dans la même collection, t. III, 2e partie). Dans le présent volume, les chapitres les plus réussis concernent le clergé. M. Luchaire avait une prédilection pour les institutions ecclésiastiques qu'il décrivait fortement. Je dois dire cependant qu'il ne semble pas qu'ils ajoutent sensiblement à ce que nous apprend le *Manuel des institutions françaises* de l'éminent historien.

Ferdinand LOT.

— Pierre CHAMPION. *Le prisonnier Desconforté* (Paris, Champion, 1909, in-8°, XXII-88 p.); *la Librairie de Charles d'Orléans* (Paris, Champion, 1910, in-8°, LXXIX-126 p., avec un album de neuf planches en phototypies). — M. Champion a été amené, par son étude sur *le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans*, à continuer ses recherches sur le prince poète et son groupe. Il a consacré en 1908 une charmante plaquette à *Charles d'Orléans, joueur d'échecs* (Paris, Champion, in-4°, 16 p.). Il a publié en 1909 un touchant poème écrit par un des prisonniers du château de Loches, sans doute un de ceux qui furent emprisonnés en 1488 avec Commynes et Georges d'Amboise pour intrigues en faveur de Louis d'Orléans et qui faisaient partie avec Villon du cercle littéraire de Charles. Il n'a pu

déterminer son nom, mais il a pris occasion de ce poème pour refaire l'histoire de la prison de Loches et celle des poètes prisonniers du XVe siècle. Maintenant il refait l'histoire de la bibliothèque de Charles d'Orléans, dont une partie importante se retrouve à la Bibliothèque nationale, mais dont beaucoup d'ouvrages ont disparu. M. Champion s'excuse d'avoir osé reprendre un sujet qui a déjà été traité avec un soin extrême par M. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits;* mais cet admirable travail ne rend pas inutile l'inventaire descriptif beaucoup plus complet de M. Champion. Du reste, celui-ci poursuivait un but spécial qui est parfaitement atteint par les beaux fac-similés de l'album : la preuve que M. Champion a eu raison de reconnaître l'écriture du duc d'Orléans dans le manuscrit de ses poésies qu'il a qualifié « d'autographe ». G. M.

— P. Villey. *Les sources italiennes de* « la défense et illustration de la langue française » *de Joachim du Bellay* (Paris, Champion, 1908, in-8°, XLVIII-158 p.). — L'admirable critique et commentateur de Montaigne, M. Villey, a fait cette découverte très importante que la fameuse *Défense* de du Bellay est en grande partie, non seulement une imitation, mais une transcription du *Dialogo delle lingue* de Sperone Speroni, publié à Venise en 1542, où ce que dit Speroni de l'italien est appliqué au français. M. Villey fait remarquer que la partie technique de ce manifeste de la Pléiade, où du Bellay cherche à montrer les ressources propres et le caractère de la poétique française, est très faible. Ce qui donne un prix tout particulier à l'opuscule de M. Villey aussi bien pour l'histoire de la littérature italienne que pour celle de la littérature française, c'est qu'il y étudie dans son introduction les revendications élevées au XVIe siècle en faveur de la langue italienne et du vulgaire toscan et l'importance des controverses grammaticales, et que son travail tout entier est une contribution importante à la connaissance de l'influence italienne sur la littérature française au XVIe siècle. M. Villey réédite le dialogue de Speroni et remarque que son traducteur français, Gouget (1551), avait signalé l'emploi de Speroni par du Bellay. G. M.

— V. Giraud. *Blaise Pascal. Études d'histoire morale* (Paris, Hachette, 1910, in-12, 336 p.). — Le volume de M. Giraud, bien que composé de morceaux qui ne forment pas un tout organique (la philosophie de Pascal, l'accident du pont de Neuilly, Pascal et nos contemtemporains, Pascal et les pensées, Pascal a-t-il été amoureux, Jacqueline Pascal, l'évolution religieuse de Pascal), offre cependant une réelle unité et est une contribution importante à l'histoire de la pensée religieuse et philosophique moderne. M. Giraud montre bien que l'emprise si forte qu'ont eue les Pensées sur un grand nombre de nos contemporains n'est pas due à la seule puissance de son verbe, mais à ce qu'il y a de profondément humain, d'éternel dans sa conception religieuse, « symbole et figure de l'évolution humaine », et dans sa phi-

losophie, qui a des liens étroits avec les tendances pragmatiques actuelles par le rôle qu'elle donne au cœur et à la volonté dans l'acte de la croyance. Signalons en outre les pages importantes sur les éditions de Pascal et les travaux récents dont sa personne et son œuvre ont été l'objet. G. M.

— G. Lanson. *Histoire de la littérature française*, 11e éd. revue et corrigée (Paris, Hachette, 1909, in-12, xvi-1204 p.). — *Manuel bibliographique de la littérature française moderne;* 2e fascicule : *XVIIe siècle* (Ibid., 1910, in-8°, xiv p. et p. 249 à 540). — Le succès magnifique et mérité de l'*Histoire de la littérature française* de M. Lanson (il s'en est vendu depuis quinze ans 10,000 exemplaires par an) n'a fait qu'encourager l'auteur à perfectionner son œuvre sans relâche. La onzième édition, parue en 1909, non seulement contient 24 pages de plus que la huitième, et a été corrigée et enrichie au point de vue de la bibliographie comme l'a été chaque édition, mais M. Lanson y a introduit des modifications sérieuses dans les parties de son œuvre relatives au xviiie et au xixe siècle. Il est devenu moins sévère et beaucoup plus juste pour la philosophie du xviiie siècle et pour Voltaire en particulier ; de même qu'au xixe siècle il a mieux rendu justice au romantisme et à Victor Hugo. Il a mis entre crochets les additions ou modifications importantes au texte et ajouté un grand nombre de notes rectificatives au texte primitif conservé. Cela donne à l'œuvre l'animation d'une discussion et fait pénétrer dans le travail de réflexion et de critique de l'auteur. — Pour la bibliographie des temps modernes, M. Lanson a pu se dispenser de trop copieuses additions, puisqu'il a entrepris un *Manuel bibliographique*, dont le second fascicule, consacré au xviie siècle, vient de paraître avec un erratum du premier; travail d'une richesse et d'une conscience admirables et qui rendra les plus éminents services. G. M.

— P. Gaffarel. *Jacques Gaffarel, 1601-1681* (Digne, impr. Chaspoul et Barbaroux, 1909, in-8°, 102 p.). — *Lettres de Peiresc à Jacques Gaffarel, 1627-1637*, publiées d'après le manuscrit de la bibl. de Carpentras (Digne, impr. Chaspoul, 1909, in-8°, 79 p.). — Ces deux publications sont relatives à un des érudits les plus originaux de la Provence au xviie siècle, Jacques Gaffarel, né à Mane, en 1601, mort en 1681 dans son château de Sigonce. M. Paul Gaffarel a savamment reconstitué la biographie et analysé l'œuvre aussi multiple que bizarre de ce curieux ecclésiastique, pourvu de nombreux bénéfices, passionnément épris des études orientales et surtout hébraïques, de la cabale, des sciences hermétiques, de l'archéologie, qui fut poursuivi et condamné par la Sorbonne comme hérétique pour son livre des *Curiosités inouyes*, et qui en même temps jouit de la faveur de Richelieu et de l'amitié d'une foule d'hommes éminents de son temps, Peiresc en première ligne, Gassendi, les frères Dupuy, Jean Bourdelot, Michel de Marolles, Gabriel Naudé, et aussi Campanella, qu'il connut à

Rome, alors que celui-ci était encore dans la prison de l'Inquisition, mutilé par les tortures qu'on lui avait fait subir, et qu'il aida à publier ses ouvrages. Richelieu ne se contenta pas d'employer Gaffarel pendant plusieurs années, de 1626 à 1633, à lui acheter des manuscrits orientaux, il chercha même à se servir de lui pour amorcer des essais d'entente avec les protestants. Cette biographie de Jacques Gaffarel ne peut être analysée, car elle est composée d'une foule de menus faits, tous précieux pour l'histoire des sciences et des idées au XVIIe siècle. Malheureusement M. P. Gaffarel n'a rien pu retrouver de l'immense correspondance entretenue par Jacques Gaffarel avec ses savants amis, correspondance qui, surtout pour la période italienne de la vie de Jacques Gaffarel, serait d'une valeur inappréciable. Il a dû se contenter de publier trente lettres de Peiresc à Gaffarel, conservées à la bibliothèque de Carpentras, écrites précisément pendant cette période, de 1627 à 1637, et qui ont, comme toutes les lettres de Peiresc, un intérêt archéologique considérable. M. Gaffarel a annoté et commenté ces lettres avec beaucoup de soin. G. M.

— M. Raoul ARNAUD a publié dans le *Temps* des 20, 21 et 22 février de très curieux articles sur *la Princesse de Lamballe et son médecin*. Ce dernier, le Saxon Jean Geoffroy Saiffert, a publié en 1805 dans les *Annales européennes* l'histoire des soins qu'il avait donnés à la princesse de 1785 à 1792. Il la traita pour une maladie nerveuse qu'on prenait pour de l'épilepsie et qui venait d'une affection du foie. Il se trouva en butte à la fois à la jalousie des médecins français et à l'animosité des ennemis de la princesse qui voulaient profiter de sa maladie pour l'éloigner de la reine. La princesse et le médecin furent tous deux victimes de tentatives d'empoisonnement et rien n'est plus piquant que le récit des intrigues par lesquelles on chercha à obliger Marie-Antoinette à se séparer de son amie.

— P. GAFFAREL. *Les massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795. Épisode de la réaction thermidorienne* (Paris, Fontemoing, in-8°, 66 p. Annales de la Faculté des lettres d'Aix, t. III, fasc. 1 et 2, 1909). — M. Paul Gaffarel a consacré une brochure du plus poignant intérêt aux massacres commis dans le Midi en 1794 et 1795 par les bandes royalistes organisées sous le nom de *Compagnons du Soleil* et *Compagnies de Jéhu ou de Jésus*. Les innombrables assassinats qui ensanglantèrent le Midi au moment de la réaction thermidorienne, et les épouvantables massacres commis le 12 mai 1795 à Aix, le 24 et le 25 mai 1795 à Tarascon, le 5 juin à Marseille, massacres encouragés ou tolérés par la complicité et la lâcheté des commissaires de la Convention et des autorités locales, méritent de tenir dans l'histoire de la Révolution plus de place qu'on ne leur en donne d'ordinaire; car ils font comprendre à la fois la violence des passions que le Jacobinisme réussit à tenir en bride pendant la période des grands périls de la guerre étrangère et de la guerre civile, et aussi le retour aux mesures de

rigueur contre les royalistes et les émigrés qui suivit le 13 vendémiaire. M. Paul Gaffarel a reconstitué dans le plus minutieux et le plus dramatique détail ces tragiques épisodes d'après les documents qui se trouvent dans les archives municipales et départementales, aux archives du palais de justice d'Aix et à la bibliothèque de Marseille. Il a reconstitué aussi complètement que possible la liste des victimes et la liste des assassins qui tous, à une seule exception près, échappèrent au châtiment qu'ils auraient mérité et à qui il a voulu du moins infliger ce châtiment posthume de voir leurs noms et leurs actes connus par la postérité. G. M.

— *Un nouveau fragment autographe des Mémoires de Buzot*, par Cl. Perroud (Toulouse, Ed. Privat, 1909, in-8°, 23 p.; extrait de la *Revue des Pyrénées*). — Le manuscrit autographe de ce fragment (16 pages in-4°) appartient à M. Ducy, avocat à Évreux. Sur ces quelques feuillets, deux présentent une variante de l'*Avant-propos* du manuscrit de la Bibliothèque nationale, les autres sont inédits. Ils ont été rédigés en janvier ou février 1794; c'est un morceau du *Discours aux amis de la liberté*, qui continue le fragment conservé à la bibliothèque de Reims ; il est rongé par l'humidité, brûlé, partiellement illisible et l'on voit au milieu de quelles émotions le malheureux conventionnel a dû le rédiger; on le voit surtout à l'amertume et au désespoir qui s'y expriment : « Avec un tel peuple et dans de telles circonstances, il fallait que l'audace et le crime l'emportassent; le plus horrible despotisme sous lequel ils tiennent la nation enchaînée ne sait que la préparer à la servitude; elle est désormais incapable de liberté » (p. 8). Buzot, en écrivant ces pages, songeait à « quitter la France pour n'y plus revenir » (p. 13). Le nouveau fragment que nous devons à M. Perroud est une éloquente apologie des Girondins, mais on y trouvera peu de faits précis, ce qui s'explique par la disposition d'esprit de Buzot au moment où il jetait ce cri de protestation sur le papier. R.

— *Le règne de Robespierre*, par Marie-Hélène Williams, traduit pour la première fois de l'anglais par F. Funck-Brentano (Paris, Fayard, s. d. (1909), gr. in-8°, 155 p., illustré). — Ce volume est le premier d'une collection historique illustrée que dirigera M. Funck-Brentano. On n'y publiera que les mémoires authentiques, mais, dit prudemment l'éditeur, « il n'en résulte pas que ces documents seront véridiques sur tous les points » (p. 2). Il est regrettable, par suite, qu'il déclare « ne pouvoir songer à en faire ici la critique », car, puisqu'il annonce, par exemple, le *Mémorial de Sainte-Hélène*, les *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès ou ceux de Bourienne, il va lancer dans un public, incapable d'en juger, une foule de données, reconnues fausses aujourd'hui, s'il ne le met pas en garde lui-même. Il ne s'agirait pas du tout « d'être encombré d'un appareil d'érudition qu'il n'est que trop facile d'étaler » (p. 3). On n'a nullement besoin d'une « dizaine de pages » pour mettre au bas du texte : « Ce fait est

faux; cette déclaration est inexacte. » Si cela ne se fait pas, comment un livre d'histoire peut-il être qualifié de « scientifique, c'est-à-dire exact »? Comment juger aussi vraiment du caractère d'une œuvre quand l'éditeur nous annonce qu'il « l'a réduite de moitié » (p. 30)? C'est au texte anglais des *Letters containing a skelch of the politics of France* (Londres, 1795, in-8°, 3 vol.) que l'historien devra toujours se reporter s'il désire invoquer le témoignage de Miss Helen Williams sur les événements de la Révolution, dont elle fut en partie spectatrice. Née en 1762, déjà connue par ses écrits, elle passe à Paris une partie de l'année 1790, y revient peu avant le 10 août 1792, et le salon de sa mère y devient bientôt un centre d'attraction pour les Girondins; aussi ces dames sont-elles arrêtées en octobre 1793, mais libérées après deux mois d'emprisonnement au Luxembourg et se retirent en Suisse. Miss Williams revient à Paris après la chute de Robespierre et y reste, s'enthousiasmant pour Bonaparte comme elle s'enthousiasmait autrefois pour la liberté. Ses récits sont influencés en plus d'un endroit par ses engouements et ses antipathies, sa chronologie n'est pas toujours fort sûre, mais ses descriptions (par exemple celle de l'intérieur de la prison du Luxembourg) sont bien vivantes et seront certainement utilisées maintenant que M. Funck-Brentano les a révélées au public français, qui ne les connaissait guère. R.

— Joseph Combet. *La Société populaire de Nice (2 octobre 1792-18 fructidor III)* (Nice, impr. Malvano, 1908, in-8°, 136 p.; *Annales de la Société des lettres et arts des Alpes-Maritimes*). — M. J. Combet, professeur d'histoire au lycée de Nice, et dont nous avons signalé déjà toute une série de mémoires sur l'histoire locale pendant la Révolution, a rédigé cette étude d'après les procès-verbaux même de la Société, malheureusement incomplets, qui sont conservés à la bibliothèque municipale. Elle a été fondée dès le lendemain de l'entrée des Français à Nice et a duré jusqu'au 4 septembre 1795, mais ayant perdu déjà, depuis des mois, sa vitalité. Au temps de sa splendeur, elle comptait de trois à quatre cents membres, tant Niçards que Français immigrés, et ses nombreux comités contrôlaient toutes les affaires administratives, dans un sens de plus en plus radical, révolutionnaire et antireligieux; l'auteur ne lui en fait pas de trop vifs reproches. « Si la Société », dit-il, « a tyrannisé le pays..., elle ne le fit qu'en vue de son bien, et cette tyrannie est en partie légitimée par les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve placé, de 1792 à 1795, l'ancien comté de Nice. L'action du club, — et cela seul justifie son œuvre et suffit à sa gloire, — peut se résumer d'un mot : la Société populaire a contribué, dans une très large mesure, à faire Nice française » (p. 108). R.

— F. Galabert. *Le Club de Montauban pendant la Constituante, son organisation, son rôle dans l'administration locale* (Mâcon, impr. Protat, 1908, in-8°, 68 p.; extrait de la *Revue d'histoire*

moderne et contemporaine). — C'est une suite aux études parues sur le Club de Montauban dans le même périodique en 1899 et 1900; elle renferme des détails intéressants sur l'organisation intérieure de la Société, sur ses règlements, ses comités divers, son installation matérielle dans l'ancien palais de la Cour des aides, très confortable, semble-t-il, avec ses salles de jeux, de café, de billards. On voit les femmes envahir le local des séances et la tribune des enfants apparaît comme particulièrement houleuse; on constate qu'à Montauban, comme partout, si le Club « concourut au développement de la régénération » nationale, il se mêla de plus en plus de tous les détails de l'administration, et qu'au bout d'une seule année il eut un pouvoir plus fort que toutes les autorités officielles. Ce sont les sociétés qui, d'après M. Galabert, ont fait la Révolution en province; quand les sociétés disparaissent, l'esprit de la Révolution disparaît aussi. — R.

— Émile Rhodes. *Recherches sur la Société populaire montagnarde de Murat, 1791-1795*, suivies des *Délibérations de la Société du 17 germinal an II au 23 brumaire an III* (Paris, A. Picard et fils, 1909, in-8°, 123 p., planches). — M. Rhodes a essayé de reconstituer l'histoire de la Société des Amis de la Constitution de la petite ville de Murat (Cantal), créée en avril 1791 et affiliée plus tard à celle des Jacobins. Les registres, sauf le dernier, ont été détruits; ce que nous savons de son activité nous montre pourtant que, même à l'époque de la Terreur, alors qu'elle s'appelait Société des Amis de la liberté et de l'égalité (mars 1793), elle s'occupait sérieusement de questions sérieuses (subsistances, recherche du salpêtre, invention d'instruments agricoles, création d'une bibliothèque communale et d'un bureau de conciliation entre ses membres, etc.). Le fragment conservé prouve encore que le diapason politique en était d'une douceur fort exceptionnelle alors dans pareils milieux (6 avril-13 novembre 1794); on défend de battre la caisse passé huit heures du soir pour ne pas fatiguer le public; on punit les enfants qui arrachent du blé pour nourrir leurs lapins; on punit même les paysans qui viennent assister aux séances de la Société le dimanche, au lieu de s'occuper de leurs champs. — Çà et là quelques notes eussent été désirables; qu'entendait-on, par exemple, par l'expression fréquemment employée : « ouvrier de santé »? R.

— Léon Dubreuil. *La Bretagne et les pays celtiques. La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord.* Études et documents, avec une préface de M. H. Sée (Paris, H. Champion, 1909, in-18, x-309 p.). — Le petit volume de M. Dubreuil fait partie d'une série d'études sur la Bretagne, signées par MM. Le Braz, Le Goffic, Dottin, etc. C'est une série de six mémoires qui s'occupent tous de la période révolutionnaire dans le département des Côtes-du-Nord, mais ne forment nullement une *Histoire de la Révolution dans les Côtes-du-Nord*. Établies sur des documents en majeure partie iné-

dits, les études de M. Dubreuil n'en constituent pas moins une contribution des plus intéressantes à l'histoire administrative de ce coin du pays breton et à son état économique; nous mentionnerons plus spécialement la troisième, *Une affaire de congément à Loguivy-Plougras*, qui fournit à l'historien de curieux renseignements sur la tenure du sol dans ces régions, et la quatrième, qui jette quelques lueurs nouvelles sur le fédéralisme en Bretagne au temps des luttes entre la Gironde et la Montagne (novembre 1792-juillet 1793). Bien curieuses aussi sont les luttes de l'administration départementale très modérée, presque crypto-royaliste, contre les influences jacobines, après le 18 fructidor, luttes qui aboutissent naturellement à sa destitution. Le volume de M. Dubreuil mérite assurément les éloges que M. H. Sée décerne à l'auteur dans sa préface. R.

— Abbé Jean GASTON. *Une prison parisienne sous la Terreur. Le couvent des Bénédictines anglaises du Champ-de-l'Alouette* (Paris, H. Champion, 1909, 1 broch. in-8°, planches). — Le récit de M. l'abbé Gaston est basé principalement sur le récit d'une des sœurs de la congrégation des Bénédictines anglaises établie depuis 1664 au faubourg Saint-Marcel et qui se trouve aujourd'hui à Colwich dans le Straffordshire. Elle avait été témoin de la Révolution et sa narration a été complétée par l'auteur grâce à des recherches fructueuses dans divers dépôts parisiens d'archives. On y voit que, malgré les décrets de la Constituante et de la Législative, l'énergique mère supérieure sut tenir tête aux lois et au clergé schismatique jusqu'à la fin de 1792. Ce n'est qu'en janvier 1793 qu'ont lieu les premières visites domiciliaires et c'est en octobre seulement que les religieuses furent confinées dans leur propre immeuble comme prisonnières; bientôt après on y amena d'autres captifs, des ci-devant, des religieuses et des actrices, des magistrats et des épiciers, les dames de Sainte-Amaranthe, des représentants du peuple, etc. Le 1er décembre, on enlève aux Bénédictines leur confesseur, plus tard leurs habits de religieuses; en juillet 1794, on les transfère au donjon de Vincennes; en mars 1795, elles sont libérées et se transportent en Angleterre en juillet suivant. Leur souvenir est plus ou moins effacé dans le quartier qu'elles habitèrent cinq quarts de siècle, mais l'immeuble y existe encore et l'auteur nous en donne la photographie. R.

— *Souvenirs de François de Cézac, hussard de Berchény, volontaire à l'armée de Condé*, publiés par le baron A. DE MARICOURT (Paris, Émile-Paul, 1909, in-18, XXVIII-289 p.). — On ne saurait dire que les *Souvenirs* de François de Cézac viennent enrichir d'une façon quelconque la littérature, si riche déjà, j'allais dire encombrante, sur l'émigration et l'armée de Condé. Ce sont ceux d'un jeune homme brave, enjoué, passionné pour le jeu, très désireux de rencontrer partout de « jeunes et jolies demoiselles » et se contentant au besoin des paysannes de la Forêt-Noire, « extrêmement belles » grâce

à leur « éclatante blancheur ». Ce sont les goûts de son âge et l'on ne saurait lui en faire un grave reproche, mais cela ne saurait intéresser la postérité. Des événements politiques et militaires, il n'est rien dit qu'on ne sache mieux par ailleurs, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de la Pologne ou de l'Italie; le tout est d'une insignifiance rare, les erreurs géographiques, les cacographies de noms de personnes et de localités trop fréquentes (exemples : p. 19, le Rhin « prend sa source dans les montagnes du Tyrol et va se perdre dans la marécageuse Hollande ». — P. 192, lire *Lebas* pour *Libas*. — P. 148, lire *Glaswasser* pour *Glasvasser*. — P. 175, lire *Elberfeld* pour *Alberfeld*. — P. 190, en 1796, il n'y avait pas de *grand-duché* de Bade. — P. 192, l'éditeur octroie la particule à M. Welschinger; même page, lire *Riegel* pour *Prégel*, etc., etc.). Le jeune Cézac rentre en France en avril 1802; le récit, naïf et touchant, du revoir avec ses parents et sa famille (p. 277-283) est le seul épisode vraiment intéressant de tout le volume. R.

— Georges Bourgin. *Les Communaux et la Révolution française* (Paris, Larose et Tenin, 1909, in-8°, 62 p.; extrait de la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*). — Dans cette solide étude, M. G. Bourgin a lui-même mis en œuvre les documents réunis par ses soins sur le partage des biens communaux (Documents économiques sur la Révolution; Préparation de la loi du 10 juin 1793. Paris, 1908). Après une introduction sur les origines de cette propriété communale, sur les modifications tentées par la royauté, il nous montre la Révolution continuant la besogne antérieurement déjà mise en train; car, dès le XVIIIe siècle, des édits autorisaient, dans une série de provinces, le partage des biens communaux entre les domiciliés. L'opinion publique y était tout à fait favorable, comme on peut le voir par les discussions des assemblées provinciales ou les cahiers des États-Généraux. Le mouvement se déroula d'abord avec prudence sous la Constituante, mais les paysans impatientés demandèrent qu'on le hâtât, et la Législative, par son décret du 14 août 1792, rendit le partage obligatoire après enquête. Mais c'est la Convention qui, dans son décret du 10 juin 1793, résume tout le travail antérieur; cela n'empêcha qu'après le 9 thermidor un mouvement réactionnaire se dessinât bien vite et que, dès le 20 thermidor III, Baraillon n'appelât le décret du 10 juin « une loi délétère de l'agriculture et de la propriété ». R.

— Gustave Aron. *Les grandes réformes du droit révolutionnaire (droit public et droit privé)* (Paris, Larose et Tenin, 1910, in-18, 98 p.). — Cette brochure est un résumé de conférences faites en 1908 à l'Université nouvelle de Bruxelles par M. Gustave Aron, professeur à l'École supérieure de commerce de Paris. Le nombre restreint de pages indique à lui seul qu'il s'agit moins d'un tableau complet de la législation de cette période que de l'indication « des

fondations durables qui sont encore aujourd'hui à la base de notre organisation politique et sociale ». Étudier la législation révolutionnaire, « c'est examiner comment le législateur a traduit dans les institutions les idées de liberté et d'égalité ». De là les deux parties de l'opuscule, l'*Égalité* (civile, politique, judiciaire, familiale) ; la *Liberté*, où l'auteur nous parle de la réorganisation de la propriété, de la suppression de l'esclavage et des vœux religieux, de l'établissement du divorce, de la liberté du travail, etc. Tout en vantant naturellement les triomphes de la Révolution, M. Aron ne méconnaît pas « les ombres du tableau » (p. 87) et il accorde que le législateur d'alors a « poussé souvent jusqu'aux extrêmes limites de la logique », sans « tenir compte des réalités sociales ».

— Hans Glagau. *Zur Abwehr gegen Herrn Professor Wahl in Hamburg* (Marburg, Elwert, 1909, in-8°, 27 p.). — M. Glagau, professeur à Marbourg, est l'auteur d'un ouvrage : *Essais de réforme et chute de la monarchie absolue en France (1774-1788)*, que M. Wahl, professeur à Hambourg, a jugé d'une façon passablement acerbe dans les *Goettinger Gelehrte Anzeigen* de novembre 1908, parce qu'il était irrité de ce que le savant hessois avait apprécié d'une façon plutôt sévère son ouvrage sur les *Préludes de la Révolution*. M. Glagau, ayant demandé à répondre dans la Revue où on l'attaquait, et ce droit lui ayant été refusé, saisit l'opinion publique de son différend avec M. Wahl dans la présente brochure. L'équité nous oblige à dire qu'il se disculpe péremptoirement au sujet des prétendues lacunes de son travail ou des « rectifications » apportées par son adversaire ; celui-ci prétendrait volontiers que M. Glagau lui a peu délicatement emprunté à lui-même les extraits de documents qu'il a consultés directement à Paris, tout comme M. Wahl lui-même. En faisant abstraction de ces violentes et fâcheuses polémiques personnelles, il est certain que M. Glagau a une façon de concevoir la Révolution française infiniment plus rationnelle que le professeur de Hambourg qui, par moments, paraît n'y avoir rien compris du tout. R.

— J. Viaud. *Les époques critiques du patriotisme français* (Paris, Bloud et Cie, 1910, in-18, x-275 p.). — On trouvera dans ce volume des réflexions sur la philosophie de l'histoire de France de 1789 à 1815 ; quelques-unes sont fort justes, d'autres bien subtiles et plusieurs aussi, — du moins à notre avis, — absolument fausses. La première partie du livre, intitulée *l'Émigration contre la Révolution*, est un plaidoyer pour justifier la noblesse française d'avoir porté les armes contre la volonté nationale, plaidoyer qui ne réclame pas seulement les circonstances atténuantes (que tout historien équitable accordera volontiers au grand nombre des émigrés, à ceux qui partirent pour vivre, non pour combattre), mais l'acquittement absolu. La seconde partie de l'ouvrage, *les Partis politiques contre Napoléon*,

nous explique qu'en agissant contre l'empereur en 1814 et 1815, en profitant de la présence de l'ennemi pour l'abattre, ils n'ont pas forfait au devoir patriotique. Obstacle à la paix, Napoléon a été supprimé par la volonté de la nation. Il y a dans ces exposés, parfois brillants, plus d'une erreur historique ; ce n'est point assurément pour son roi ni pour sa noblesse que s'est battu le peuple vendéen, c'est pour son curé. Ce n'est pas non plus pour avoir été amis de la paix que les Bourbons furent chassés de France en 1830, c'est parce que, sauf en de rares moments, ils n'ont rien compris aux aspirations libérales du pays. R.

— Théodore DURET. *Les Napoléons. Réalité et imagination* (Paris, E. Fasquelle, 1909, in-18, 253 p.). — Partant de l'affirmation, peut-être un peu tranchée, que « la juste histoire de Napoléon n'a pas été écrite », l'auteur se demande « quand elle pourra l'être ». Comment retrouver l'homme véritable, après la transformation légendaire subie par Napoléon, « devenu héros, empereur, demi-dieu, même un dieu », sous le travail incessant et plus ou moins spontané des imaginations populaires et des panégyristes? Cela ne sera possible que lorsque l'historien aura réussi « à établir le partage entre la réalité et l'imagination » en montrant tout ce que les instincts naïfs de la foule, dirigée par les seïdes du culte nouveau, ont ajouté à la froide réalité. Là-dessus, M. Duret se livre à des réflexions très patriotiques et très sensées sur ces déformations de la période révolutionnaire et impériale par une couche successive de légendes ; on ne peut qu'approuver ce qu'il dit de certains actes politiques de Napoléon, sur les lacunes de son génie, sur les misères que l'oncle et le neveu ont amenées sur la France, etc. Mais l'auteur me semble un peu trop prématuré dans ses affirmations que, depuis la troisième République, les hommes capables de raisonnement ont pris assez d'empire sur les hommes d'imagination (p. 252) pour qu'un « retour de la France vers cette expansion militaire que le passé a connue » ne soit plus possible. La légende impérialiste est encore singulièrement vivante, singulièrement exploitée, et si les splendeurs d'autrefois, suivies des pires catastrophes, ne se reproduiront sans doute jamais, ce n'est point tant parce que nous sommes devenus plus sages que par le fait même des Napoléons, qui, en aidant nos voisins d'Allemagne et d'Italie à s'émanciper, ont fait d'eux des rivaux ou des adversaires redoutables. R.

— Guy CHARDONCHAMP. *Quelques propos d'un contre-révolutionnaire* (Paris, Lethielleux, 1909, in-18, 342 p.). — L'auteur, à l'anonymat symbolique, auquel nous devons ce singulier écrit, a voulu y « crier sa haine à la Révolution qui nous écrase » (p. 12), à la Révolution française d'abord, à la révolution mondiale ensuite, « universelle, satanique et juive » (p. 28). Non seulement celle-ci a révolutionné tout récemment Saint-Pétersbourg et Constantinople,

mais elle est à l'œuvre depuis longtemps déjà. C'est l'esprit juif qui a suggéré Luther (p. 67), qui a poussé Henri VIII au schisme (p. 74), qui a favorisé le « développement inouï du pouvoir de Louis XIV » (« thèse hardie en apparence », ajoute sagement l'auteur, p. 81). Au XVIIIe siècle, il a « maçonnisé » la société chrétienne et aujourd'hui même on n'est que « trop souvent maçonnisé sans s'en apercevoir » (p. 139). C'est le « Pouvoir occulte » qui a fait détruire par « les jobards des trois ordres », le 4 août 1789, un état social construit par quinze siècles d'expériences; c'est lui qui a fait reculer le F.·. Brunswick à Valmy (p. 190), qui a causé l'effondrement de Robespierre (p. 201), qui a choisi Bonaparte, lequel « possédait cette première et éminente qualité de n'être pas Français » (p. 203). Il n'y a plus qu'un moyen de sauver la société, c'est « la haine de la Révolution, totale, sans restriction aucune, telle que peut l'être la haine du cancer et du choléra » (p. 306). Sinon, gare aux suites! « La royauté juive sera définitivement organisée par la république collectiviste » (p. 331). Nous nous bornons à ces quelques citations de la nouvelle Apocalypse, que des esprits plus ouverts comprendront peut-être.

— H.-A.-L. Fisher. *Le bonapartisme*, six conférences faites à l'Université de Londres, traduites par H. Duncan, préface de M. Ch. Seignobos (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1909, in-18, XI-234 p.). — Nous avons déjà parlé dans la *Revue* (tome XCII) de cette étude très suggestive et très documentée, quoique forcément résumée, sur la naissance, le développement, la décadence et la chute des idées napoléoniennes, décadence que l'auteur croit définitive, alors que tant de plumes intéressées ou naïves s'ingénient à raviver la légende doublement trompeuse du siècle passé. On a bien fait de traduire ce petit livre en français; on lira également avec intérêt la préface du savant professeur à l'Université de Paris, un peu trop bienveillante peut-être pour Napoléon III. On voit bien que M. Seignobos était trop jeune encore pour connaître d'expérience l'étouffante atmosphère de geôle et de sacristie dans laquelle faillit être asphyxiée la France intellectuelle de 1851 à 1859, sans quoi les « intentions libérales » de l'empereur le laisseraient un peu plus sceptique. R.

— Jacques Soyer. *La fin du Père Patrault, professeur de Bonaparte à l'École de Brienne* (Orléans, impr. Pigelet, 1908, in-8°, 7 p.; extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*). — M. Chuquet, dans sa *Jeunesse de Napoléon*, nous avait renseigné sur ce professeur de mathématiques à l'École de Brienne, qui devint vicaire de l'évêque constitutionnel de l'Yonne, puis se déprêtrisa, se rendit auprès du général Bonaparte, lors de la campagne d'Italie en 1796, entra grâce à lui dans l'administration des domaines, s'y enrichit, spécula, se ruina et finit par être pensionné par son ancien élève, devenu empereur. Plus tard, il se maria, devint maire de son village et mourut à Villemontiers (Loiret) en avril 1817;

d'après les rapports du sous-préfet de Montargis, il était resté républicain, mais c'était un homme bienfaisant, de manières obligeantes et de beaucoup d'esprit. Ce qui prouverait que le sous-préfet n'en avait guère, c'est qu'il exprime l'avis que l'ex-Père Patrault était « dépositaire de grands secrets » de Napoléon. R.

— Hector FLEISCHMANN. *Dessous de princesses et maréchales d'Empire* (Paris, librairie des « Annales politiques et littéraires », s. d. (1909), in-18, 285 p., illustré). — « C'est », nous dit l'auteur, « un recueil de petites images anciennes..., quelque chose comme un recueil de gravures de mode aux couleurs vives légèrement mordues par la chaude caresse des soleils. » Il se peut que certaines mondaines prennent plaisir à feuilleter cet album, qui renferme une quinzaine de causeries, suivies d'une dizaine d'appendices sur des personnages illustres de la société impériale (*les Bijoux de Joséphine, la Santé de Marie-Louise, la Reine de Naples intime, les Distractions artistiques de la sensible Hortense, Mlle Le Normand, sibylle de l'Impératrice*, etc.). Avec cela des croquis sur les marchands de modes du temps, sur l'art de se bien coiffer, sur les plaisirs de la table, la dansomanie, entremêlés de billets de maréchales, de citations de Grimod de La Reynière, de factures des fournisseurs de ces grandes dames; il y a quelques pièces curieuses au milieu de ce déballage de choses tant de fois déjà vues, entrevues, entendues, mais elles sont rares et le grand public lui-même en aura bientôt assez de ces exhibitions de dessous, plus ou moins indiscrètes, de la défroque impériale qu'on lui remet incessamment sous les yeux. R.

— Albert DEPRÉAUX. *Carnet d'étapes, souvenirs de guerre et de captivité de Philippe Beaudoin, sergent-major à la 31e brigade (4 germinal VIII-5 septembre 1812)* (Paris, Leroy, 1909, in-8°, 138 p.; extrait du *Carnet de la Sabretache*). — Encore un témoignage irrécusable qui nous montre l'envers de la gloire et nous rappelle de quelles souffrances les humbles soldats ont trop souvent payé les *victoires et conquêtes* des généraux de la République et des maréchaux de l'Empire. Ces notes d'un paysan beauceron, très peu littéraires, sont pourtant un document humain des plus curieux; Philippe Beaudouin, enrôlé volontaire à dix-sept ans, reste au service jusqu'à sa trente-huitième année et se retire, au moment ou commence la campagne de Russie, avec deux cents francs de pension, « usé par les fatigues de la guerre », ce qui ne l'empêche pas de vivre encore plus d'un demi-siècle, puisqu'il n'est mort qu'en 1864. Son *Carnet d'étapes* a été commencé en 1800 seulement, quand il est nommé sergent, et nous promène d'abord à travers les populations bretonnes, « très malpropres et très ivrognes..., les femmes et les filles ribottant et fumant la pipe comme des dragons » (p. 21). Mais les pages les plus intéressantes se rapportent à l'horrible campagne de Saint-Domingue, où le *vomito negro* décime les troupes et la rage

des nègres mutile les malheureux soldats ou les brûle vifs dans leurs ambulances improvisées. Une dure captivité de huit ans dans les prisons anglaises et surtout sur les trop fameux pontons de Chatham finit par dégoûter notre sergent-major de l'état militaire. Quand il rentre enfin de captivité, pour revoir la terre natale, où il a le bonheur de retrouver ses parents, il ne songe plus qu'à quitter l'armée et à se créer un foyer domestique pour s'y reposer de ses campagnes. Bien des observations justes se trouvent sous la plume de ce paysan peu cultivé, mais qui ne manque pas de bon sens; ainsi, ce qu'il dit, p. 55, sur les noirs « qui se battent pour une cause plus légitime que la nôtre; au commencement de la Révolution on leur a donné la liberté et maintenant on veut (la) leur ôter ». R.

— Gilbert-Augustin Thierry. *Conspirateurs et gens de police. La mystérieuse affaire Donnadieu (1802)* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1909, in-18, II-358 p.). — L'auteur du *Complot des libelles* nous donne dans ce nouveau volume une seconde série de croquis policiers et militaires au temps du Consulat. On connaît la façon d'écrire du romancier distingué qui porte un nom cher aux historiens; rien qu'à parcourir les quarante-quatre titres des cinq parties de cet ouvrage, le plus confiant des lecteurs hésiterait à se croire dans la pure histoire. C'est pourtant, nous dit l'auteur, « un livre de réalité, de réalité passionnelle, c'est-à-dire étrange, même parfois fantastique », où « le lecteur pourra trouver la sensation du romanesque par la surprise de l'inconnu ». Ce ne sont pas les surprises en effet qui lui manqueront s'il suit dans le labyrinthe d'intrigues, surveillé par la police de Fouché, les héros de M. G.-A. Thierry : Fournier-Sarlovèze, le futur vicomte Gabriel Donnadieu et sa Julie, la belle Mme Hamelin, Sergent-Agathe, l'ex-abbé Desmarest, « l'informateur » La Chevardière, etc. Il y a là bien des types curieux du monde militaire, depuis les généraux frondeurs jusqu'aux spadassins prêts à l'assassinat. Mais on y trouve trop de dialogues intimes, trop de tableautins galamment troussés, pas assez de cotes d'archives pour qu'on se sente le courage d'utiliser tout cela comme documents historiques. C'est une défiance peut-être injuste, mais à laquelle le brillant narrateur de *Tresse blonde* et de *la Bien-aimée* aura quelque peine à échapper. R.

— Boissy d'Anglas. *Louis XVII et ses descendants*, 2e partie (Paris, H. d'Aragon, 1909, in-8°, 60 p., portr.). — On a parlé récemment ici de la première série des articles de M. Boissy d'Anglas, parus dans *Paris-Journal* et réunis en brochure, sur la question de l'authenticité bourbonienne des Naundorff. Nous disions alors que nous attendions *les preuves* scientifiques de l'auteur; or, celui-ci débute dans cette seconde partie en *affirmant* que « la démonstration de l'identité de Naundorff et de Louis XVII est faite désormais » (p. 9), mais il n'essaie nullement de le *démontrer*. Il avoue lui-même qu'il y

a des « trous » dans cette histoire invraisemblable, ce qui ne l'empêche de s'adresser « aux républicains du Sénat, de la Chambre et du Gouvernement » pour les « supplier, au nom de la République, de faire justice » (p. 56). Puisque l'auteur est convaincu, ses sentiments sont naturels et l'honorent, mais sa « critique historique » reste singulièrement rudimentaire. Il ne se rend pas compte que, si même on lui concédait l'enlèvement du Dauphin, sauvé du Temple par ses partisans ou par des hommes politiques, voulant l'utiliser plus tard, ce qui peut paraître aujourd'hui admissible, mais nullement certain, cela ne préjugerait en rien l'authenticité du personnage qui surgit, vingt ans plus tard, comme horloger à Potsdam et Spandau. R.

— *Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes*, publiés par Octave Beuve (Arcis-sur-Aube, Société des Imprimeries réunies, 1909, in-8°, xxii-67 p.; *Société d'histoire départementale de la Révolution fondée dans l'Aube*, fasc. I). — En publiant ce *Précis des faits relatifs à la persécution suscitée contre le clergé*, M. O. Beuve, archiviste de la ville de Troyes, nous permet de saisir sur le vif « la mentalité d'un réfractaire ». L'auteur de ces *Souvenirs* est le curé F.-P. Julliot, de Sainte-Savine-les-Troyes, né en 1753, déporté en septembre 1792, et qui les rédigea en exil, à Fribourg (Suisse), en novembre 1793. Ses récits témoignent d'une haine fanatique contre les intrus, « souillés du fatal serment », et toute idée de tolérance; si l'on peut dire de lui qu'il avait la foi, il manquait certainement de charité[1]. Le manuscrit de l'abbé Julliot est actuellement déposé (n° 2870) à la bibliothèque municipale et a servi de source à M. l'abbé Prévost dans son *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution* (1908-1909), auquel M. Beuve reproche avec raison l'absence de sens critique dans l'emploi des données de son garant; rentré à une date inconnue, l'auteur fut replacé sous le Consulat et est mort à Estissac en 1819. R.

— A. de Faucigny-Lucinge, née Choiseul-Gouffier. *Rachel et son temps* (Paris, Émile-Paul, 1910, in-12, xv-261 p.). — Mme de Faucigny-Lucinge redit ici l'enfance malheureuse de Rachel, la roulotte des Félix; ses bienfaiteurs, M. Choron, directeur de l'Institut de musique religieuse, et Samson, professeur au Conservatoire; le triomphe à la Comédie-Française et l'accueil délicat des salons aristocratiques du noble faubourg; puis les grandes et lucratives tournées en Prusse, en Russie, en Amérique; la jalousie de Rachel pour

1. Il faut voir, par exemple, comment il traite son collègue Augustin Sibille, curé de Saint-Pantaléon (p. 15-17), qui engrossait, dit-il, ses servantes à soixante-dix ans, refusait de recevoir l'abjuration d'une fille protestante et auquel il manquait un seul vice, celui de persécuteur. — P. 57, il y a une faute d'impression évidente. Sibille, né en 1753, ne peut avoir écrit une lettre en 1752.

Mme Ristori; sa lente maladie et sa mort à trente-sept ans, parmi les soins touchants du lieutenant Aubaret et de sa famille de Montpellier, qui pourtant ne purent achever sa conversion au catholicisme. Tout cela augmenté de quelques pages qui ne sont pas nouvelles sur Victor Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Mme Récamier, Musset; une citation de celui-ci, en note p. 50, aurait dû être exacte. E. D.

— Ladislas Mickiewicz. *Mémorial de la Légion polonaise de 1848*, publication faite d'après les papiers d'Adam Mickiewicz (Paris, chez l'auteur, 7, rue Guénégaud, 1910, in-12, xvi-512 et xiv-446 p.). — C'est en 1877 que M. L. Mickiewicz publia le premier volume de ce *Mémorial* et raconta le magnifique élan d'enthousiasme avec lequel en mars 1848 Mickiewicz forma à Rome le noyau de la légion polonaise qui devait apporter l'appui des Slaves à la cause de la liberté italienne. Entravée dans sa formation et son action par la méfiance, non seulement du gouvernement sarde, mais même des révolutionnaires lombards et de Mazzini, par la mauvaise volonté des gouvernements français et anglais, et enfin par les jalousies qui s'élevaient au sein même de l'émigration, la légion polonaise ne put prendre qu'une part minime aux opérations en Lombardie, ne put se rendre à Venise et ne réussit à être constituée définitivement que le 22 janvier 1849 par un décret de Charles-Albert, juste à temps pour que Chrzanowski, nommé général en chef de l'armée piémontaise, devînt responsable du désastre de Novare. Après un passage inutile en Toscane, la légion joua un rôle héroïque et impuissant au siège de Rome et alla se disloquer en Grèce, où elle avait cherché un refuge après l'occupation de Rome par les Français. M. Ladislas Mickiewicz a eu à sa disposition, pour retracer, avec autant d'émotion que de critique, cette lamentable épopée, non seulement les papiers de son père, mais aussi les documents des archives du royaume d'Italie, qui se sont ouvertes pour lui et pour son ami Armand Lévy, et les dépôts publics et privés de Milan. Son ouvrage est une contribution importante à l'histoire de la Révolution de 48 en Italie et en France. G. M.

— Capitaine F. Canonne. *Études sur la journée du 16 août 1870* (Paris, Berger-Levrault, 1909, in-8°, 242 p.). — Cet ouvrage, très consciencieux, consiste en une série d'études sur la bataille de Rezonville qui a été, somme toute, l'acte décisif de la guerre, quoiqu'elle ait été le résultat d'une surprise stratégique. L'auteur examine les origines de la situation faite au général von Alvensleben, commandant le 3e corps allemand, montre l'erreur profonde commise par le commandement supérieur et qui a amené cette situation, mais aussi comment l'état-major allemand sut se tirer de ce mauvais pas grâce à une énergie peu commune et à sa notion très nette des principes essentiels de la guerre. Le capitaine Canonne termine en donnant avec beaucoup de vigueur les leçons qui découlent des événements qu'il vient d'étudier. A. D.

— Henri BOUCHER. *Souvenirs d'un Parisien.* 2e série : *1853-1862* (Paris, Perrin, 1909, in-12, 495 p.). — Pour la première série, voir la *Revue historique*, t. XCVIII, p. 329. On continuera de lire avec agrément ces souvenirs d'un Parisien libéral, d'opinion très indépendante, sur l'Empereur et sur l'Empire, notamment sur Sainte-Beuve, admirateur de Daniel Stern (comtesse d'Agoult) pour son *Histoire de la Révolution de 1848*, de Victor Hugo pour les *Châtiments*, assez indifférent même aux gloires de la guerre de Crimée, intéressé seulement aux épreuves de son ami Vuillemot qui fut tué dans une sortie des Russes le 31 janvier 1855. E. D.

— J. CHARMONT. *Le Droit et l'esprit démocratique* (Montpellier, Coulet, et Paris, Masson, 1908, in-8°, 243 p.); *la Renaissance du droit naturel* (Ibid., 1910, in-8°, 218 p.). — Ces deux ouvrages du très distingué professeur de Montpellier, bien que sortant un peu de notre cadre, méritent d'être signalés aux historiens. Le premier débute par un excellent exposé de la collaboration de la loi écrite et des mœurs dans l'élaboration du droit positif, et tout le volume est consacré à étudier l'influence de l'évolution démocratique de la société sur celle du droit. C'est ce que M. Charmont appelle la socialisation du droit; il l'étudie en particulier en matière d'association et de propriété corporative; il analyse aussi l'influence des idées démocratiques sur les sentiments militaires et patriotiques, ainsi que les caractères propres de l'esprit juriste. — Le second ouvrage est essentiellement historique. M. Charmont y étudie l'évolution de l'idée du droit et surtout du droit public depuis Grotius jusqu'à nos jours. De Grotius à Savigny, c'est l'idée du droit naturel qui a prévalu, et c'est sur lui que repose la Déclaration des droits de l'homme et les conceptions juridiques de Kant. Savigny et son école ont montré ce qu'il y avait d'arbitraire, d'idéalisme peu scientifique dans la conception du droit naturel, et ont voulu ramener le droit à un pur phénomène historique et national. L'école utilitaire, avec Bentham et ses disciples, a vu à son tour que l'école historique ne menait à rien moins qu'à la négation de l'idée même du droit et a cherché dans l'utilité la base générale et positive du droit. Les sociologues font en ce moment un effort touchant, mais peu efficace, pour ramener le droit au système général des sciences naturelles. Les solidaristes et les pragmatistes ne sont que des utilitaires qui s'ignorent. Mais aujourd'hui on voit renaître l'idéalisme juridique et l'idée du droit naturel, fondé sur la conscience individuelle et collective; cet idéalisme se concilie avec l'idée d'évolution de l'école historique et l'idée d'utilité personnelle et sociale. G. M.

— H. PARIGOT. *Renan. L'égoïsme intellectuel* (Paris, Flammarion, 1910, in-12, 381 p.). — M. Parigot est un écrivain de talent, un travailleur consciencieux et un homme de conviction forte. Il a mis tout son talent, tout son labeur et toute sa conviction à démolir

Renan à la fois comme savant et comme homme. Il n'a vu en lui comme caractère qu'un égoïste, que l'égoïsme a conduit dans son œuvre intellectuelle à n'être qu'un pur dilettante, « le prince de la contradiction ». Le livre de M. Parigot démontre une fois de plus que la sympathie est nécessaire pour comprendre. Si M. Parigot avait eu le privilège de connaître Renan, il aurait su qu'il était un homme capable des plus nobles et des plus fortes affections, d'un désintéressement et d'une générosité admirables, capable de pousser le devoir professionnel et la passion de la science jusqu'à l'héroïsme. S'il avait étudié les œuvres historiques de Renan pour en comprendre la valeur durable et non uniquement pour en discerner les côtés faibles, ce qu'il y a de romanesque dans sa psychologie de certains personnages et de fantaisiste dans ses idées sur les races, il aurait reconnu qu'il n'existe à l'heure actuelle, en aucune langue, aucune histoire des origines du christianisme, ni aucune histoire du peuple d'Israël, qui permette, aussi bien que les deux ouvrages de Renan, de se faire une idée du milieu historique où se sont produits les deux plus grands phénomènes religieux qu'ait vus l'humanité, et du caractère de ces phénomènes. Le livre de M. Parigot ne sera pas inutile pour connaître les côtés faibles de Renan et de son œuvre, mais il donne l'idée la plus incomplète et la plus fausse de l'œuvre et de l'homme. — G. M.

— François Maury. *Figures et aspects de Paris* (Paris, Perrin, 1910, in-12, 359 p.). — M. F. Maury, qui a consacré déjà un très utile volume à *Paris port de mer*, réunit ici une série d'articles de description, de critique littéraire et de philosophie politique qui font de son nouveau livre comme un portrait de *la Ville*. Il fait passer devant nos yeux le décor, l'activité littéraire, les philosophes et les historiens, la vie démocratique. Dans cette série de tableautins, d'une touche très vive et très juste, les historiens retiendront surtout les pages consacrées aux écrivains, philosophes et historiens, et tout particulièrement les études sur la vie démocratique où se trouvent les vivants portraits de Boutmy et de Waldeck-Rousseau et une galerie très instructive des représentants politiques de Paris de 1789 à 1900.

— E. Cazes. *Le château de Versailles. L'histoire et l'art* (Versailles, L. Bernard, 1909, 1 vol., XII-733 p., orné de 31 gravures, de 4 plans dans le texte et 19 plans hors texte). — M. Bernard, l'intelligent éditeur versaillais qui a publié il y a trente ans l'*Histoire du château*, de Dussieux, et qui, depuis lors, n'a pas cessé de contribuer, par une série de publications moins importantes, à faire connaître et apprécier les richesses et les beautés du palais et de ses dépendances, vient de faire paraître un ouvrage, dû à M. E. Cazes, qui rendra les plus grands services à ceux qui veulent connaître avec exactitude le château et son histoire. Le livre de Dussieux est aujourd'hui vieilli et les récents travaux de MM. P. de Nolhac, Pératé, Brière, Jehan, etc., ont entièrement renouvelé la connaissance du

palais et des jardins. Mais il n'existait aucun livre d'ensemble résumant d'une manière complète et cependant condensée l'histoire des transformations du château depuis les origines jusqu'à 1870, des œuvres d'art qui l'ont orné ou défiguré, des dépendances qui ont été groupées autour de lui et en même temps la vie de cour du château de 1663 à 1789. Ce livre, M. Cazes nous l'a donné en utilisant avec soin les travaux les plus récents et en y ajoutant beaucoup par l'étude des documents originaux. Les 190 premières pages contiennent l'histoire du château et de ses transformations ; 316 pages font revivre pour nous toutes les péripéties de la vie de cour, fêtes, vie privée et vie politique, qui se déroulèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle dans cette splendide demeure ; 260 pages sont consacrées aux dépendances, communs, jardins et maisons royales ; les deux derniers chapitres parlent rapidement du musée et de la ville. Il sera désormais facile de se guider dans le château et ses jardins et de faire revivre dans son imagination les hôtes royaux qui y ont vécu, l'existence prodigieusement active et fastueuse qu'ils y ont menée. G. M.

— Eug. RÉVEILLAUD. *Saint-Jean-d'Angély* (Paris, Jouve, in-8°, nombreuses gravures et plans). — « J'avais sous les yeux », dit M. Réveillaud, « la vieille gravure du siège de Saint-Jean-d'Angély sous Charles IX, représentant la ville investie, les canons braqués sur elle, ses remparts démantelés, partiellement éventrés, les assiégés opérant une sortie par la porte de Niort, et les caques de poudre prenant feu, et les hommes s'entretuant sur cette colline voisine où se trouve maintenant le champ de repos par excellence : le cimetière, mais où alors s'élevaient les bois de justice, la potence toujours dressée. Telles étaient les fureurs tragiques du temps jadis, et combien donc, à son avantage, en diffère le temps d'aujourd'hui ! Qui niera les progrès, les conquêtes de l'esprit de paix, de concorde et de liberté ? » Non seulement M. Réveillaud a profité des travaux de ses devanciers, mais il est toujours remonté aux sources et en particulier au Cartulaire de l'abbaye, publié par M. Georges Musset ; il a renouvelé l'histoire en éclairant, par l'expérience de l'homme d'État, l'érudition de l'historien. Quelques fautes typographiques, presque inévitables dans un aussi gros volume, sont aisées à rectifier. *Saint-Jean-d'Angély sous la Révolution et depuis*, par M. Amédée Mesnard, sera le complément naturel du livre de M. Réveillaud, qui mentionne aussi avec reconnaissance l'histoire de M. L.-C. Saudan, qui s'étend jusqu'à nos jours. L. DE RICHEMOND.

— G.-L. DUPRAT. *Monographie historique de Rochefort-sur-Mer du Xe siècle à 1908* (Paris, Henri Jouve, éditeur, in-8°, 227 p., nombreuses planches de monuments et plans). — « Nous avons écrit », dit M. Duprat, « pour le grand public, pour tous ceux qui ont une raison de s'intéresser à Rochefort, par conséquent de connaître sommairement son passé afin de comprendre le présent... Nous n'avons puisé

nos renseignements que dans les différentes archives; nous les avons fait contrôler par nos nombreux et dévoués collaborateurs : ce qui nous a dispensé de citer les Viaud et Fleury, les P. de Blois, les Thomas et autres historiens de Rochefort, dont nous ne pouvions pas, faute de place, discuter les assertions lorsqu'elles étaient différentes des nôtres. On a voulu faire ici plus qu'une chronologie. Sans craindre d'inévitables redites, on a étudié d'abord ce qu'on pourrait appeler les *bases* géologiques, ethnologiques et économiques et les *conditions* d'existence (démographiques et autres) de la cité pour n'aborder qu'à la fin, après l'évolution intellectuelle, artistique et religieuse, l'évolution politique beaucoup plus superficielle et de moindre importance. » M. Duprat conclut : « L'histoire de Rochefort n'abonde pas en récits de faits glorieux, en biographies d'hommes illustres, voire en détails curieux. C'est celle d'une existence difficile, un peu artificielle, intéressante parce que fort peu de cités en ont une semblable. Quelques années de chômage à l'arsenal, la suppression du port de guerre, suffiraient à faire de Rochefort un grand Brouage. » Les archives mises en ordre et analysées par le regretté docteur Ardouin, la collaboration de MM. Burot, Laguiel, Maupetit, Pilod, Lemonnier, chanoine honoraire, docteurs Lassabatie, Merleaux-Ponty, pasteur, Laroche, Biguoneau, Tristant, Audoint, Piron, Juin, Bachelar, Mutastier, Énault et Molitor garantissent l'exactitude de toutes les études spéciales. Quelques fautes d'impression dans l'orthographe des noms propres. L'histoire des protestants avant la Révolution aurait pu être plus précisée et développée, à l'aide de l'histoire des réformés et des archives. M. Duprat remarque avec raison, page 174, que Rochefort est la ville du département où les manifestations d'esprit irreligieux sont les plus bruyantes et où se recueillent cependant le plus de fonds pour l'exercice du culte catholique. L. DE R.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— E. WETZEL. *Die Geschichte des kœniglichen Joachimsthalschen Gymnasiums, 1607-1907* (Halle, Waisenhaus, 1907, in-4°, 417 p.). — Nous sommes très en retard pour annoncer ce beau volume, d'un intérêt capital pour l'histoire de la pédagogie et des institutions scolaires de Prusse. Il a été publié à l'occasion du troisième centenaire de ce célèbre gymnase, fondé en 1607 dans la petite ville de Joachimsthal, dans l'Uckermarkt, par l'électeur de Brandebourg Joachim-Frédéric, dispersé et détruit par des bandes catholiques en 1636 dans la guerre de Trente ans, rétabli en 1650 à Berlin par le Grand Électeur et conservant encore aujourd'hui le privilège d'assurer l'instruction et l'éducation de 120 fils de fonctionnaires et d'officiers. Le premier livre fournit comme un tableau des efforts faits par les électeurs et les rois de Prusse en faveur de l'enseignement secondaire. Le second donne des renseignements presque surabondants, mais d'un

intérêt incontestable pour l'histoire économique, sur les recettes et les dépenses, la vie matérielle de l'école; le troisième traite de l'administration; c'est tout un chapitre de l'histoire de l'organisation de l'instruction publique; le quatrième nous décrit toute la vie intérieure du pensionnat; le cinquième enfin est l'histoire même de l'école, de son enseignement, de ses directeurs, de ses programmes. On comprend par cette simple analyse combien ce livre, puisé tout entier aux sources originales des archives du gymnase, du ministère et de l'État, est précieux pour la connaissance des vicissitudes de l'enseignement public en Prusse. G. M.

Histoire d'Italie.

— P. Villari. *Scritti sulla Emigrazione e sopra altri argomenti vari* (Bologna, Zanichelli, 1909, in-12, 485 p.). — *L'Italia da Carlo Magno alla morte di Arrigo VII.* — M. Pasquale Villari, le dernier des grands historiens européens du XIXe siècle, le digne représentant de la lignée des Guizot, des Michelet, des Macaulay, des Mommsen, a, passé quatre-vingts ans, toute sa verdeur, sa force de production, son ardeur patriotique et humanitaire. On trouvera dans le premier des volumes annoncés ci-dessus, à côté de notices biographiques sur A. de Reumont, O. Hartwig, Gaetano Negri, G. Trezza, A. Gherardi, N. Caix, Mme White-Mario, d'articles sur le congrès historique de Rome et sur les relations des écoles de sciences sociales avec les facultés de droit, une série d'essais importants sur l'histoire et les problèmes de l'émigration italienne dans ces dernières années, problèmes dont M. Villari s'est occupé avec un dévoûment infatigable. Dans le second volume, écrit de sa plume la plus alerte, M. Villari raconte l'histoire d'Italie de Charlemagne à Henri VII; livre de vulgarisation, si l'on veut, mais composé par un érudit qui connaît tout le détail des sources originales, par un esprit philosophique qui sait généraliser, saisir et faire revivre l'esprit du passé. Fils de l'Italie méridionale, Villari s'est attaché à montrer la part trop oubliée que le midi de l'Italie a joué dans le développement national de la péninsule. Positiviste de doctrine, mais pénétré d'idéalisme moral, Villari s'est attaché aussi à faire ressortir la grandeur religieuse et idéaliste de l'Italie du moyen âge. G. M.

— Jacopo Gelli. *3,500 ex libris Italiani* (Milano, Hœpli, in-12, 1908). — L'éditeur Hœpli a enrichi sa célèbre collection de manuels d'un très intéressant catalogue d'ex-libris italiens, appelé à rendre de grands services aux bibliophiles, aux collectionneurs et même aux historiens. Le seul ouvrage analogue qui existât avant celui-ci en Italie, le traité de MM. Batarelli et Prior, était par son prix et ses dimensions peu accessible aux simples amateurs. Ici, M. Gelli a réuni, d'après les collections Lorenzetti de Livourne, Battistelli et C. Clerici de Milan, et ses propres recherches, la série à peu près complète de ces petites

estampes. Elles sont cataloguées dans l'ordre alphabétique, de façon très précise, avec indication exacte des formats : 755 fac-similés (qui ne sont pas tous très bien réussis) reproduisent les principaux. M. Gelli a joint à son catalogue plus de deux mille devises et pensées qui accompagnent les ex-libris et les armoiries, et une centaine de reproductions d'armoiries. Quelques indications ou allusions discrètes, mais significatives, mettent çà et là le lecteur en garde contre certaines falsifications contemporaines d'ex-libris rares (cf. p. 97, 276, 279) et contre d'autres fraudes (cf. p. 2). Le tout forme un vade mecum indispensable au collectionneur d'ex-libris italiens. — P. 11, M. Gelli paraît avoir raison de contester l'authenticité du prétendu ex-libris de la comtesse d'Albany (n° 45, pl. IX). Outre que cette estampe de style Louis XV ne répond guère à ce qu'on sait des goûts *davidiens* de l'amie de Fabre, cet ex-libris n'existe sur aucun des livres de sa bibliothèque, aujourd'hui incorporée à celle du musée Fabre (Montpellier). L'ex-libris d'Alfieri est très rare aussi sur ses livres, où se rencontre plus fréquemment sa signature avec une date. L.-G. P.

— P. Tacchi-Venturi. *Storia della Compagnia di Gesù in Italia.* Vol. I : *la Vita religiosa in Italia durante la prima età dell' Ordine* (Roma-Milano, Albrighi, Segati e C., in-8°, XL-719 p.). — Tandis que le P. Arnain en Espagne, le P. Duhr en Allemagne, le P. Fouqueray en France entreprennent officiellement au nom de leur Ordre son histoire dans chacun de ces pays, le P. Tacchi-Venturi publie le premier volume de l'histoire des Jésuites en Italie, en utilisant comme eux les archives de la Compagnie. A en juger par ce premier volume, l'ouvrage du P. Tacchi-Venturi occupera une place d'honneur dans cette collection, tant au point de vue de la richesse des informations qu'à celui de l'impartialité et de la critique. Il a eu la très heureuse idée de consacrer tout son premier volume à un tableau de la vie religieuse en Italie au milieu du XVIe siècle. Rien n'est plus propre à faire comprendre les causes qui ont donné naissance à la Compagnie de Jésus et ont assuré son succès. Dans ce tableau, il n'a rien caché des vices de la curie, du clergé séculier, de l'épiscopat et des ordres religieux, du relâchement dans la discipline et dans la vie religieuse en Italie. Il a, dans son chapitre XVIII, retracé sans malveillance et sans acrimonie les progrès du protestantisme en Italie. Mais en même temps il a donné les détails les plus abondants et les plus précis sur le mouvement de réforme catholique qui a précédé et préparé l'activité de la Compagnie de Jésus : réforme de la curie sous Paul III, renaissance de la théologie scolastique et des études bibliques, réformes liturgiques des Théatins, création d'associations religieuses et d'ordres nouveaux pour la formation du clergé séculier, pour les œuvres d'enseignement et de charité ou pour le développement de la piété. Dans son riche appendice, le P. Tacchi-Venturi a donné les statuts de l'*Oratoire de l'Amour divin,* dont l'action sur l'église a été si bienfaisante, et une série de lettres et d'actes

relatifs à la fondation de la Compagnie de Jésus, à ses premiers établissements et à ses œuvres pies à Rome du vivant d'Ignace. La suite de ce bel ouvrage sera impatiemment attendue. G. M.

Histoire de Suisse.

— Édouard Favre. *Gaspard Favre et sa donation aux Fugitifs, 1556* (Genève, Jullien et Georg, 1909, in-8°, 135 p., avec 4 pl.; extrait des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXXI). — Le curieux épisode d'histoire genevoise retracé dans ce mémoire se rattache à la dernière phase de la lutte que Calvin eut à soutenir, dans Genève, contre l'opposition au régime disciplinaire institué par les ordonnances ecclésiastiques de 1541. Le père de Gaspard, François Favre, qui avait combattu au premier rang pour l'indépendance politique de sa ville natale, était devenu l'un des chefs de cette opposition, à laquelle on donnera plus tard le nom de « Libertins » et dont la résistance arrachera un jour à Calvin cette exclamation irritée : « Il faut que ces gens-là se construisent une ville où ils vivront à leur guise, s'ils ne veulent vivre ici avec nous, sous le joug du Christ; tant qu'ils vivront à Genève, c'est en vain qu'ils s'efforceront de ne pas obéir aux lois ! » Gaspard Favre, lui, n'a pas joué un grand rôle politique; il est surtout connu par ses démêlés avec le Consistoire, gardien vigilant de la règle disciplinaire et de la pure doctrine. Le récit plein de saveur de ces démêlés jette une vive lumière sur la mentalité de beaucoup de Genevois de cette époque, qui avaient embrassé la Réforme, mais qui refusaient de se soumettre à la discipline rigoureuse que Calvin entendait imposer à la communauté entière.

A la suite de l'émeute du 16 mai 1555, le parti calviniste, renforcé par l'admission à la bourgeoisie de nombreux réfugiés français, partisans déclarés du réformateur, est maître dans Genève. L'opposition, écrasée et dispersée, n'est plus représentée que par un certain nombre de bannis et de mécontents, réduits à vivre aux portes de la ville, et qui, forts de l'appui des Bernois, saisissaient toutes les occasions de nuire aux Genevois et au régime qui les avait chassés de leur patrie. C'est au profit de ces *fugitifs*, auxquels sa sympathie reste acquise et qui, selon lui, « sont sortis de Genève pour maintenir les libertés d'icelle », que, peu de temps avant sa mort, Gaspard Favre signa un acte de donation, malgré l'édit publié contre ceux qui favoriseraient ces ennemis de la ville. Le Conseil ne tarda pas à connaître l'existence de cet acte, et il entama à ce sujet une série de procès dont le principal aboutit à la condamnation de la mémoire de Gaspard Favre, pour crime de lèse-majesté, et à la confiscation de ses biens. Ces procédures ont été retrouvées il y a quelques années dans une cachette murée de la maison de Gaspard Favre. Le texte en est reproduit en partie à la suite de la captivante étude dont cette heureuse trouvaille a fourni à M. Édouard Favre les matériaux essentiels. — V. van B.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus*, 1909, oct. — Alfred Merlin. Les recherches sous-marines de Mahdia (Tunisie) en 1909 (elles ont porté sur un navire coulé vers la fin du Ier s., qui avait pris son chargement en Attique; détail de sa cargaison : statuettes, chapiteaux, inscriptions, etc.). — Clermont-Ganneau. Mosaïque juive à inscription, de Sepphoris (Galilée; semble remonter aux environs du IIIe s.). — Paul Girard. Notice sur la vie et les travaux de M. Barbier de Meynard (suivie d'une bibliographie des œuvres). — P. Scheil. Notice sur la vie et les travaux de M. Hartwig Derenbourg (suivie d'une bibliographie des œuvres). — J. Clédat. Recherches et fouilles au mont Casios (ce lieu serait situé au point nommé Mahemdiah, près de l'isthme de Suez).

2. — Société nationale des Antiquaires de France. 1910, séance du 9 févr. — M. R. Cagnat explique la véritable signification du mot *tympanon* dans les termes anciens, notamment dans Vitruve. — M. Ph. Lauer présente de la part de M. de la Martinière des photographies des fresques qui existent encore dans la chapelle de l'ancien prieuré du temple de Blanzac-Crestac (Charente); leur intérêt consiste surtout en ceci qu'elles semblent représenter un fait d'armes entre chevaliers français et sarrasins raconté par Guillaume de Tyr. = 16 févr. M. Roman signale la représentation sur un sceau des légendes et miracles de saint Taurin. — M. Vitry fait connaître un nouveau manuscrit dont les miniatures peuvent être attribuées à l'atelier de Jean Bourdichon et qui appartient à la bibliothèque du duc de Cumberland. = 23 févr. M. A. Boinet communique un contrat de 1586 par lequel le sculpteur Germain Pilon s'engage à exécuter pour les Célestins de Paris un superbe pupitre en cuivre aujourd'hui détruit, mais dont il reste un dessin publié par Millin. — M. J. Toutain revient sur la question du cadastre de l'Afrique à l'époque romaine et produit un texte de l'historien arabe El-Kerouani relatif à cette question. — Le même propose une nouvelle lecture pour une inscription de la cité des Nybgnir. = 2 mars. M. Monceaux communique au nom de M. Merlin une inscription chrétienne trouvée récemment près de Kastrime (Tunisie). = 9 mars. M. Michon lit au nom de M. le commandant Espérandieu une note sur des inscrip-

tions celtiques récemment découvertes près de Cavaillon. — M. DURRIEU présente un manuscrit copié à Milan en 1426 par Johannes de Porzel. = 16 mars. M. René PRINET étudie le traité du XVe s. intitulé le « Trésor de noblesse », adaptation frauduleuse d'un petit ouvrage de Diego de Valera que l'on pourrait attribuer à Antoine Vérard. — M. R. CAGNAT signale dans les inscriptions découvertes en Espagne la curieuse mention du sanglier, signe distinctif des étendards des cohortes gauloises dans les armées romaines. = 23 mars. M. Héron de Villefosse communique, au nom du P. DELATTRE, une nouvelle *tabula lusoria* trouvée dans les fouilles de l'amphithéâtre de Carthage. = 30 mars. M. DEMAISON proteste contre une opinion récente qui voudrait que certaines statues de la cathédrale de Reims eussent été exécutées en 1739 lors d'une restauration de l'édifice; il les juge authentiquement du XIIIe siècle. — M. le baron DE BAYE étudie différents casques barbares découverts dans la Russie méridionale et discute les théories émises à ce sujet par deux archéologues allemands.

3. — Annales de géographie. T. XVIII, 1909, mai. — L. GALLOIS. L'Académie des sciences et les origines de la carte de Cassini (fin en juill.). = Sept. Bibliographie géographique annuelle (pour l'année 1908. Dépouillement méthodique qui ne comprend pas moins de 1,105 articles).

4. — Annales révolutionnaires. Oct. 1909. — O. KARMIN. Une offrande genevoise à l'Assemblée nationale (offrande de 900,000 livres faite le 9 décembre 1789 à la France par les principaux membres du parti aristocratique genevois pour obtenir la garantie des édits de 1782 et févr. 1789 qui assuraient le maintien de l'ancienne constitution. L'Assemblée nationale refusa le don, mais la garantie fut accordée. Son efficacité fut de peu de durée). — A. MATHIEZ. Robespierre et la déchristianisation (fin. Robespierre n'a nullement pris la défense du catholicisme ni ne l'a sauvé par le décret du 18 frimaire; il s'est opposé à l'intolérance des Hébertistes et des Dantonistes, aux mascarades antireligieuses qui sentaient l'athéisme, inquiétaient les populations et discréditaient la France à l'étranger). — E. CAMPAGNAC. Le Comité de surveillance de Melun (fin. Ce comité s'est montré juste et humain). — MATHIEZ. Un prêtre marié par contrat sous seing privé en mai 1790. — ID. Les mouchards des tribunes de la Constituante (un dossier des Archives donne leurs noms et leurs plaintes. Ils avaient été enrôlés par Mirabeau). — ID. Un pamphlet de Danton inconnu (la *Conjuration dévoilée*, contre Lamothe, Dupont, La Fayette. Ne fut jamais imprimé). — PÉLISSIER. Un projet d'importation de faux assignats (lettre écrite de Gênes à un certain François Goujon, résidant à Venise, relative à une opération lucrative à opérer avec l'aide du gouvernement anglais et dans l'intérêt de la cause royaliste. Tirée des archives de Venise). = Janv. 1910. A. MATHIEZ. Le massacre et

le procès du Champ-de-Mars 1791 (étude critique détaillée de cette fameuse journée. Rien dans les actes et l'attitude des pétitionnaires ne justifiait la proclamation et la mise en vigueur de la loi martiale. Les arrestations et poursuites qui suivirent en vertu du décret sur les séditions du 18 juillet, par lesquelles le parti modéré chercha à écraser les démocrates, avaient trop peu de base légale pour aboutir. L'amnistie du 15 septembre y mit fin, mais laissa des haines inexpiables). — Commt PINET. Le peintre Neveu et le 10 août (une déclaration de Neveu, qui était au château, accuse nettement les Suisses d'avoir fusillé par surprise les patriotes au moment où ils entraient aux Tuileries). — H. BUFFENOIR. Une fête à Montmorency en l'honneur de J.-J. Rousseau (25 septembre 1791). — A. MATHIEZ. La promulgation de la constitution civile du clergé (la Constituante a connu les négociations du roi avec Rome pour en obtenir la ratification et en a désiré le succès). — RUDLER. Robespierre et les Jacobins dans la correspondance de Benjamin Constant (1793-1794. Série de citations qui prouvent que Constant se rapprocha des Jacobins et considéra la Terreur comme nécessaire). — BUFFENOIR. Fausse légende sur la famille de Robespierre (c'est une plaisanterie des Actes des Apôtres qui a fait croire à la parenté des Robespierre avec Damien). — A. MATHIEZ. A quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay? (plus de trois semaines après l'affaire du Champ-de-Mars). — HAUVILLER. Les archives révolutionnaires du département de Meurthe-et-Moselle (inventaire).

5. — **Bulletin de correspondance hellénique.** 33e année. 1909, août-déc. — P. ROUSSEL. Note sur les inscriptions de Délos en l'honneur de C. Billiénus (justification d'une hypothèse de Boeckh). — W. VOLLGRAFF. Inscriptions d'Argos (suite). — Jean HATZFELD. Une inscription de Délos en l'honneur de M. Junius Brutus (an 43. L'auteur identifie Caepio avec Brutus). — P. ROUSSEL et J. HATZFELD. Fouilles de Délos exécutées aux frais de M. le duc de Loubat (inscriptions, 1905-1908). — Gustave GLOTZ. Philippe et la surprise d'Élatée (339. La tactique de Philippe expliquée par un nouveau fragment de Philochoros; sa politique à l'égard des Locriens Épicnémidiens et des Phocidiens).

6. — **Bulletin hispanique.** T. XII, 1910, janv.-mars. — H. DE LA VILLE DE MIRMONT. Les déclamateurs espagnols au temps d'Auguste et de Tibère (à suivre. Étude sur Annaeus Seneca, Porcius Latro et leur maître Marullus). — Dom A. LAMBERT. Notes sur divers incunables d'Aragon inédits ou peu connus (l'auteur joint à ses descriptions d'intéressantes remarques sur les origines de l'imprimerie en Aragon et la carrière de P. Hurus). — L. MICHELI. Inventaire de la collection Édouard Favre (suite). — Enrique PIÑEYRO. Blanco White (à suivre. Biographie).

7. — **Bulletin italien.** T. IX, 1909, juill.-sept. — H. HAUVETTE.

Les plus anciennes traductions françaises de Boccace (fin ; traités historiques et moraux ; liste chronologique des traductions françaises d'œuvres de Boccace composées et publiées du XIVe au XVIIe s.). — Ch. DEJOB. Les politiciens à Florence au XIVe et au XVe s. (suite en octobre. Étude sur leur condition. Les emplois ; les appointements ; les profits ; les malversations). — P. DUHEM. Jean Ier Buridan (de Béthune) et Léonard de Vinci (fin. Opinion de Léonard de Vinci sur la chute accélérée des graves). = C.-rendus : *Paget Toynbee*. Dante in English literature (vaste et utile répertoire). = Oct.-déc. G. FINZI. L'épisode de Capanée, essai d'exégèse dantesque (explication littéraire sans intérêt historique). — P. DUHEM. La tradition de Buridan et la science italienne au XVIe siècle (suite en janvier 1910. Étude sur la dynamique en Italie et en France à l'époque de Léonard de Vinci). = T. X, 1910, janv.-mars. L. AUVRAY. Les deux versions italiennes de la légende de sainte Catherine de Sienne, par Raymond de Capoue (description du ms. ital. 2178 de la Bibl. nat. qui les contient et étude comparée de ces deux traductions). — Ugo CHIURLO. Remarques sur la traduction française de Filostrato, due à Louis de Beauvau (étude littéraire ; comparaison avec le texte de Boccace). — L.-G. PÉLISSIER. Albanyana (lettres du peintre Fabre à une ancienne maîtresse, peut-être Teresa Santarelli, et à Bertin l'aîné et de quelques correspondants de la comtesse d'Albany).

8. — Feuilles d'histoire. Sept. 1909. — F. LABORDERIE. Dumoulin et son influence (il veut un droit un, national et laïque, combat la scolastique, le droit canon, veut unifier les coutumes, fixe les doctrines gallicanes. Son influence inspire la Constituante et Napoléon à travers Domat, Daguesseau et Pothier). — P. DENAMUR. Les débuts d'un diplomate (lettre naïve du 13 mai 1794 de Nicolas-Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, qui, envoyé à Stuttgart pour porter au duc de Wurtemberg les encouragements de Louis XIV, prit peur et s'enfuit à Strasbourg). — L. HENNET. Le père de Marbot (biographie où M. Hennet rectifie les grossières fables du général Marbot sur son père). — A. CHUQUET. La jeunesse de Hoche (reproduit le résumé de l'enfance de Hoche écrit par son oncle maternel Christophe Merlière et dont s'est servi Rousselin). — LOUIS XVIII. Les devoirs d'un roi (conseils au duc d'Angoulême, communiqués par E. Daudet). — GNEISENAU. Lettre à Tchernychev (du 12 juillet 1831 ; considère la Russie comme ayant sauvé la Prusse en 1813-1815). — A. DE TARBÉ. Une mission militaire française en Égypte sous Méhémet-Ali (suite et fin en octobre et novembre). — P. D. P. Remparts et rixdales. Les fortifications de Philippsbourg et les banquiers (lettre de Sageot à Louvois du 10 avril 1674, où il dénonce les prévarications des banquiers chargés de fournir les fonds pour fortifier Philippsbourg). — ID. L'opinion à Londres avant et après Fontenoy (d'un informateur du gouvernement français qui indique la fragilité de l'alliance des Hollandais avec les Anglais et l'effet prodigieux de Fontenoy). — Fouché et

Moncey (deux lettres de Moncey, commandant la 19e division militaire à Lyon, à Fouché et au Premier Consul, du 19 (et non 12) janvier 1800 pour se plaindre des reproches de Fouché). — De Fréjus à l'île d'Elbe (lettre de Thomas Hastings, lieutenant à bord de *l'Undaunted*, qui raconte le transport de Napoléon de Fréjus à l'île d'Elbe en avril 1814). — Le nombre des généraux de l'ancien régime (a toujours été grandissant; Louis XIV, en soixante-douze ans, a nommé 1,106 officiers généraux; Louis XV, en dix-huit ans, 1,322). = Oct. F. Laborderie. Le droit public et le traité d'Utrecht (les parlementaires considérèrent les renonciations comme contraires à notre droit public). — P. Denamur. Un vainqueur de Fontenoy (d'après une lettre de la maréchale de Belle-Isle à Séchelles du 15 juin 1745, ce serait grâce à Louis de la Mothe d'Hugues, commandant la brigade Crillon-Biron, que la bataille de Fontenoy n'aurait pas été perdue). — V. Fouret. Le 20 juin 1792 (émouvant récit en trois lettres, l'une du 19 et les autres du 21 juin, fait par Lévêque et Carpentier, délégués de la ville de Caen). — J. Boulenger. Autour d'Edgar Quinet (fin en novembre. Ses relations en 1837 avec deux réfugiés italiens, le marquis et la marquise Arconati-Visconti. Belle lettre du 25 nov. sur l'état de la France, Lamennais, Dembinsky, Chateaubriand. Lettres très curieuses de Massari à Mme Arconati sur le cours de Michelet et Quinet, sur les Jésuites et sur les incidents qui amenèrent Quinet à se faire suppléer par Dumesnil). — L. Hennet. Le bataillon des 63 départements (formé le 9 août 1792 par les citoyens délégués à la fête de la Fédération). — Un combattant d'Eylau (deux lettres adressées, le 2 juin et le 14 octobre 1807, à son oncle par un vélite des chasseurs de la garde, Louis-Charles-Florentin Picard). = Nov. A. van Kervel. Un meurtre à la Haye en 1646 (Jacques de l'Espinay, gentilhomme français, qui courtisait Louise, la fille de la reine de Bohême, fut tué le 20 juin par le frère de Louise, Philippe, « l'enragé Palatin »). — A. Guillon. La mort de Condorcet (précise quelques détails). — Cte d'Avaray. Louis XVIII expulsé de Russie (suite et fin en décembre et janvier. Récit très détaillé et émouvant communiqué par E. Daudet). — Dottenfeldt. Les batailles sous Metz (importante lettre du 20 août 1870 écrite par un sergent-major du 1er de ligne). — Guernon Ranville à Crémieux (lettre du 29 février 1836, écrite de Ham, sur la rigueur et la longueur injuste de sa détention). — Moltke et Bourbaki (c'est l'agent allemand de Berne, Rœder, qui fit connaître le mouvement de Bourbaki). = Déc. P. Leguay. Visites pastorales dans le diocèse de Paris sous Louis XIV (par Harlay de Champollon, en 1672). — Jean-Jacques Rousseau jugé par le Dauphin fils de Louis XV (signale à l'évêque de Verdun l' « Émile, le livre le plus infernal qui ait été fait »). — H. Buffenoir. Lettres inédites du XVIIIe s. (adressées au comte suédois Charles-Frédéric Scheffer par ses amis de France de 1753 à 1784. Celles de Marmontel, Expilly, Morellet, Tronchin et la duchesse de Chevreuse sont les plus intéressantes). —

A. CHUQUET. Bonaparte au 20 juin 1792 (cite un passage des *Campagnes d'un avocat*, brochure de Savary, qui prouve l'irritation causée à Bonaparte par cette émeute). — E. CAZALAS. Un ballon dirigeable inventé en 1812 par le franciscain Leppiche et proposé à Alexandre Ier (on dépensa 320,000 fr. sans résultat). — E. WELVERT. L'araignée des La Feuillade (retrace leur histoire depuis François III d'Aubusson, duc de La Feuillade, dont la courtisanerie réussit à écœurer Louis XIV. Le dernier marquis de La Feuillade, mort célibataire en 1847, adressa à Louis XVIII, en 1816, une lettre épique pour réclamer la pairie; elle fut arrêtée par le ministre de l'Intérieur, et, en 1817, il lui envoya un projet de Paris port de mer). = Janv. 1910. A. GIRARD. La folie de Philippe V (un mémoire conservé aux archives des Affaires étrangères retrace toutes les phases, de février 1728 à 1738, de cette maladie intermittente, tragique et grotesque). — L. HENNET. Hoche aux gardes-françaises (notes d'enrôlement de 1784). — Neuf lettres de Bonaparte de 1793. — H. MALO. Corsaires et philosophes (tandis que Sartine prescrivait aux corsaires français de respecter l'expédition de Cook et de Clerke, M. de Kerguelen, malgré un sauf-conduit anglais, était attaqué et capturé par un corsaire et Pitt refusa de lui rendre sa corvette). — INGOLD. Les Alsaciens au congrès de Rastadt (lettres intéressantes de Louis de Beer). — E. WELVERT. Narbonne et Talleyrand (c'est la basse jalousie de Talleyrand qui a empêché Narbonne de servir Napoléon et la France). — E. CAZAL. En billet de logement chez Dupuytren (très amusants souvenirs de Kazakov, enseigne au régiment Semenovsky, sur son séjour à Paris en 1814). = Févr. P. DENAMUR. Le clergé d'Alsace à la fin du XVIe s. (tableau pittoresque de sa condition par l'intendant Jacques de la Grange). — F. TASTEVIN. Les colonies françaises de la Basse-Volga (d'après Pissarevsky, *Recherches sur l'histoire de la colonisation étrangère en Russie au XVIIIe s.* Les premiers colons, en 1763, furent des Français). — A. CHUQUET. Louis-Philippe député de la Moselle à la Convention (Philippe-Égalité voulut faire nommer Chartres à Sarreguemines, bien qu'il n'eût pas l'âge. Le projet n'eut pas de suite). — A. DE TARBÉ. Murat et Caroline en 1809 (lettres d'Aubusson de la Feuillade, qui se plaint à Champagny du mépris et de la jalousie de Murat à l'égard de sa femme). — F. HAUSER. Un pamphlet russe sur Napoléon (paru en 1813; portrait haineux et calomnieux de la famille, de la cour et de l'état-major impérial). — DUBOIS-DÉLANGE. Les tribulations de Brillat-Savarin (pendant son émigration en Amérique). — E. WELVERT. Un préfet régicide sous la Restauration (Joseph-Étienne Richard qui, préfet de la Charente-Inférieure depuis 1806, réussit à s'y faire maintenir sous les deux Restaurations, quoique régicide).

9. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1909, nov.-déc. — L. DEBRAY. Le fermier et la loi Aquilia. — A. GIFFARD. Études sur les sources du droit coutumier aux XIVe et

XVe s. IV : le ms. Vatic. 4790 dérive-t-il de d'Ableiges ou de sa source? (il dérive certainement de J. d'Ableiges; ce ms. permettra de donner une édition critique du *Grand Coutumier*). — E. JOBBÉ-DUVAL. Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine (suite; l'adjuration de saint Yves de Vérité). = C.-rendus : *F. Aubert.* Guillaume du Breuil. *Stilus curiae Parlamenti* (très bonne édition critique). — *Trapenard.* L'*Ager scripturarius;* contribution à l'histoire de la propriété collective (bon).

10. — Revue archéologique. 1909, mai-juin. — J. DÉCHELETTE. Le culte du soleil aux temps préhistoriques (début d'une importante étude d'archéologie comparée limitée aux monuments d'Europe et des régions égéennes de l'Asie; suite en juillet). — A.-J. REINACH. Les mercenaires et les colonies militaires de Pergame (suite ici et en juillet : les mercenaires étoliens et achéens, crétois, tralliens, thraces et leur rôle). = Sept.-oct. Salomon REINACH. Charles Perrault, critique d'art (reproduit des passages sur l'art antique tirés du *Parallèle des anciens et des modernes* publié par Perrault en 1688). — CAGNAT et BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; mai-août. = Nov.-déc. L.-Ch. WATELIN. Contribution à l'étude des monuments primitifs des îles Baléares. — M. PRINET. Armoiries couronnées, figurées sur des sceaux français de la fin du XIIIe s. et du commencement du XIVe. — BOULIFA. L'inscription d'Ifir'a (inscription en caractères libyques, comprenant plus de 400 lettres, découverte en Kabylie, non loin de Chebel, qui est peut-être l'ancien *Turaphilum;* photographies d'ensemble et de détails. La langue de cette inscription n'a pas encore été interprétée). — A.-J. REINACH. Le congrès archéologique du Caire, 1909.

11. — Revue celtique. T. XXX, 1909, juillet. — P. FOURNIER. Le *Liber ex lege Moysi* (origine irlandaise de cette collection canonique; tendances bibliques du droit canonique irlandais; influence du droit irlandais sur le droit de l'église latine). — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Enlèvement du taureau divin et des vaches de Cooley (suite). — E. PHILIPON. L'ibère Narbu (le thème hydronymique Narbu, conservé en particulier dans le nom de Narbonne, est ibérique et non celtique). — J. LOTH. Notes étymologiques et lexicographiques (suite). — J. VENDRYES. Latin d'Irlande (ballenium = balneum). — Seymour DE RICCI. Une divinité celtique inconnue (Oglios? l'auteur en conjecture l'existence d'après une inscription se trouvant sur une base en bronze). — J. LOTH. Contributions à l'étude des romans de la Table ronde (le drame moral de Tristan et d'Iseut est-il d'origine celtique? A l'opinion négative de M. Bédier, l'auteur oppose plusieurs arguments prouvant que l'adultère de la femme était aussi sévèrement puni chez les Celtes que chez les autres peuples). — ID. Les noms des saints bretons (suite; fin en octobre. L'auteur montre dans sa conclusion que le culte des saints dans la Bre-

tagne est généralement d'origine insulaire et il relève le rôle important joué dans l'établissement du culte en Armorique et en Cornwall par le pays de Galles). = C.-rendu : *W. Y. E. Wentz*. The Fairy-faith in Celtic Countries (intéressant traité de mythologie celtique). = Août. J. VENDRYES. Aislingthi Adhamnáin d'après le texte du manuscrit de Paris (publication du texte irlandais de la Vision d'Adamnan et traduction française). — J. LOTH. Le nom national des Gallois : Cymro, au pluriel Cymry (*Cymro* remonte à un vieux-celtique **Com-brog-s*, homme du même pays; critique d'une théorie de Ridgeway, qui identifie *Cimbri* avec *Cymri*).

12. — Revue des bibliothèques. 1909, oct.-déc. — É. CHATELAIN. Catalogue des reproductions de manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne). — H. OMONT. Liste de manuscrits grecs de la bibliothèque Vaticane par Constantin Palaeocappa (extrait dû à ce copiste d'un catalogue alphabétique de la bibliothèque Vaticane). = C.-rendu : *Marie Vogel* et *Victor Gardthausen*. Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance (recueil par ordre alphabétique comprenant 3,000 noms. Consciencieux).

13. — Revue des études anciennes. T. XII, n° 1. Janv.-mars 1910. — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. XLV : à la Gayolle (décret ou sarcophage qu'y découvrit Peiresc et qui se trouve aujourd'hui au petit séminaire de Brignoles; important témoin du christianisme primitif). — A. BLANCHET. Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule (examine une étude de Robert Forrer sur un trésor monétaire découvert à Tayac, Gironde; Forrer croit que ce trésor provient des pillages exercés par les Cimbres et les Teutons. Non; les plus anciennes de ces monnaies ont été fabriquées en Gaule; « c'est plutôt la bourse de quelque marchand ou la fortune de quelque agriculteur, de quelque chef de *pagus* »). — L. DE VOS. Le mode d'élection de Julien à la dignité d'empereur (traduit ainsi le passage d'Ammien Marcellin, XX, 9, 7 : « Julien Auguste! Ainsi que l'ont décrété les provinciaux, et l'autorité (c'est-à-dire la curie) de notre république (c'est-à-dire de la ville de Paris), relevée de ses ruines sans doute, mais redoutant encore les retours offensifs des barbares ». Commentaire de ce texte, dont l'importance repose surtout sur la valeur attribuée au mot *decrevit*, dans le cas d'une acclamation tumultueuse des légionnaires). — P. COURTEAULT. Inscription chrétienne du cimetière primitif de Saint-Sernin à Bordeaux (c'est l'épitaphe d'un soldat du *numerus* des *Mattiaci seniores*). — H. DE GÉRIN-RICARD. Le génie du castellum d'Olbia, à Hyères. — H. FERRAND. Autel de Mercure trouvé à Villette, près Saint-Laurent-du-Pont, Isère.

14. — Revue des études grecques. Janv. 1908. — S. REINACH. Un indice chronologique applicable aux figures féminines de l'art grec

(dans l'art archaïque, les seins sont petits et très écartés, puis leur diamètre augmente et ils finissent par se toucher). = Mai. BOUCHÉ-LECLERCQ. L'ingénieur Cléon (ingénieuse étude où, grâce aux papyrus du Fayoùm, M. Bouché-Leclercq reconstitue ce que fut Cléon, ingénieur de Ptolémée Philadelphe, sa famille, et son activité comme ingénieur hydraulicien et ingénieur des mines. Il mourut disgracié, accusé de malversations). = Juill. Paul TANNERY et CARRA DE VAUX. L'invention de l'hydraulis (maintient l'exactitude de la tradition de Vitruve qui attribue à Ctésibios l'invention de l'orgue hydraulique). = Nov. Luc DE VOS. Les palais de l'empereur Julien à Paris (Julien César, tacitement condamné à mort par Constance, fut chassé du palais de la Cité par le préfet Florentius; il trouva un refuge aux Thermes et en fut ramené triomphalement par les soldats révoltés). = Janv. 1909. SAKELLAROPOULOS. Démétrius Bikélas (notice biographique suivie de lettres). = Juill. M. BRÉAL. D'où nous vient le nom de l'Asie (vient d'une petite localité, *Asis* ou *Asias*, voisine du Tmolus. Le voisinage des mines d'or du Pactole a fait la fortune de ce nom). — Th. REINACH. La loi d'Egiale (placement d'un capital de 2,000 drachmes en prêts hypothécaires en vue d'une fête).

15. — Revue des études rabelaisiennes. T. VII, 1909, 4e fasc. — Notes pour le commentaire (emprunts faits par Rabelais aux *Sileni Alcibiadis* d'Érasme; remarques lexicographiques). — L. SAINÉAN. Rabelaesiana (suite). — Henri CLOUZOT. Le capitaine Chappuys et maître Alcofribas (Michel Chappuis, capitaine de navires, et Rabelais, qui aurait été son homme de confiance). — Le Chiabrena des pucelles (l'auteur l'identifie, sous réserves, à un recueil intitulé *La fleur de poesie françoyse*). — Abel LEFRANC. Garasse et Rabelais (Garasse nous renseigne sur le rôle de Rabelais dans l'histoire des libertins au XVIIe siècle). — Sur le témoignage de Pierre de Saint-Romuald (extrait de son *Trésor chronologique* concernant Rabelais).

16. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. T. XXXIII. 1909, nov.-déc. — Jean SOURDOIS. Le mariage et le divorce sous la législation intermédiaire (1789-1804; suite; opinions de philosophes et de publicistes; la question du divorce dans les cahiers des États-Généraux). — René DE KÉRALLAIN. Le Parlement de Bretagne (à propos d'un livre de M. Frédéric Saulnier). = C.-rendus : *Martin Saint-Léon*. Histoire des corporations de métiers (2e éd.; intéressant). — *Georges Leclerc*. La juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution (remarquable et bien documenté; plusieurs chapitres sont consacrés aux juges-consuls avant 1789). — *H. Fitting*. Alter und Folge der Schriften rœmischer Juristen (modèle de critique et de clarté). — *Akos v. Timon*. Ungarische Verfassungs- und Rechtgeschichte (utile).

17. — Revue historique de la Révolution française. 1910, janv. — E. QUINET. Les ronces de la Crā (pages inédites. Apologue dirigé

contre ceux qui croient que la Révolution a été préparée par l'ancien régime). — BILLAUD-VARENNE. Mémoire inédit sur le 9 thermidor (apologie personnelle contre les accusations de Lecointre et de Saladin. Intéressante appréciation des causes de la popularité de Robespierre et de son rôle). — L.-G. PÉLISSIER. Robespierre et une femme (d'après les notes du baron de Frémont. Sa mère obtint de Robespierre la radiation de son père de la liste des émigrés en osant se présenter à lui sous son nom noble de baronne de Vienney). — H. MONIN. Edgar Quinet et Ch.-L. Chassin (d'après leur correspondance inédite. Le premier article va jusqu'en 1859 après la publication du livre de Chassin sur Quinet). — Ch. VELLAY. Supplément à la correspondance de Marat (cinq lettres d'intérêt purement scientifique de 1777 à 1779. M. Vellay donne un catalogue dressé au XVIIIe s. des œuvres scientifiques de Marat). — Une lettre de Saint-Just à Thuillier (du 21 sept. 1793, pour lui recommander de sévir sans pitié contre les prévaricateurs dans les fournitures militaires). — Une conversation de Thibaudeau en 1847 (avec M. de Frémont. Jugement très intéressant sur Robespierre).

18. — Revue napoléonienne. 1908, août. — R. PEYRE. Un document sur la capitulation de Baylen (un passage du livre de Trochu sur l'*Armée française en 1867*, sur le lieutenant Bugeaud, qui entraîna son régiment à regagner la montagne et Madrid). — BOUCHER DE PERTHES. Souvenirs d'un douanier du premier Empire (la publication de ces très intéressants et piquants souvenirs, publ. p. O. de Watteville, prend fin dans le n° de mai 1909). — Ingresso della truppa francese in Siena, 1799 (ce journal, publ. p. le Cte Piccolomini, continue en septembre et finit en octobre). — Johanna SCHOPENHAUER. Napoleon in Erfurt (souvenirs de la mère du philosophe). — BOCKHEIMER. Aus der letzten Tagen der franzœsischen Herrschaft in Mainz (1813). = Oct. J. RAMBAUD. L'œuvre historique du cardinal Matthieu (excellente notice). = Nov. J. RAMBAUD. L'Assemblée de Paris, 1806-1807 (signale l'intérêt des lettres du grand rabbin J.-Israël Carmi, de Reggio, délégué au grand sanhédrin de 1806, publiées en 1905 par MM. Balletti et Laide-Tedesco). — Les guerres de l'Ouest (bibliographie des meilleurs ouvrages sur la guerre de Vendée). = Déc. Ph. GONNARD. La légende napoléonienne et l'opinion catholique de 1840 à 1870 (suite et fin en janvier et février 1910. C'est Robert-Antoine de Beauterne qui, en publiant en 1840 les *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*, où il faisait intervenir, d'une manière d'ailleurs apocryphe, Montholon, puis en 1846 l'*Enfance de Napoléon*, lança la légende de Napoléon bon catholique. Gabourd et le lieut.-col. Baudus acceptèrent les dires de Beauterne; mais les chefs du parti catholique, Falloux, Veuillot, Montalembert, furent réfractaires. M. Gonnard montre que la légende créée par Beauterne eut un succès considérable, inspira une foule d'ouvrages et contribua à rendre les catholiques favorables à Napoléon III). = 1909, févr. C. PITOLLET. Gœthe

et Napoléon (analyse tous les textes de Gœthe et des contemporains sur la rencontre d'Erfurt, d'où il ressort que Napoléon ne dit pas à Gœthe à la fin de l'entrevue : « Vous êtes un homme, M. Gœthe », mais dit au début à son entourage : « Voilà un homme »). = Mars. L.-G. Pélissier. Un incident diplomatique à Florence en 1794 (injures adressées aux Cascine par M. Wyndham, envoyé anglais à la cour de Toscane, au chambellan Cte Carletti. Lettres amusantes de Carletti et de Wyndham). — Une proclamation du général Dallemagne (à Rome en 1798. Loi ayant pour but d'empêcher la dépréciation du papier-monnaie). = Avril. Gal Zaluski. Une revue à Schœnbrünn, 1809 (intéressant fragment de ses souvenirs inédits). — C. Malagola. La nobilità di una cognata di Napoleone (Jean-Louis Jouberthou, père du premier mari de la femme de Lucien Bonaparte, née de Bleschamps, avait été anobli en 1784). — L. Sauli d'Igliano. Ricordi Napoleonici (extraits de ses souvenirs publ. p. S. Ottolenghi en 1908). = Mai. P. Holzhausen. Graf Lavalette und seine Memoiren (analyse de ces Mémoires parus en 1831, dont une trad. allemande en 2 vol. par M. Kuntze vient de paraître à Stuttgart). — Trois lettres de Marescalchi à Bellegarde sur Napoléon à l'île d'Elbe. = Juin. Gal Zurlinden. Le général Stengel et le dernier rêve de Napoléon (notice sur Stengel, général de division commandant la cavalerie de l'armée d'Italie en 1796, dont le souvenir revint à Napoléon sur son lit de mort). = Juill. Fraikin. Les lettres originales de Napoléon à Pie VII conservées au Vatican (une seule est inédite, mais elles contiennent des variantes importantes avec les textes de la *Correspondance*). — Gonni. L'idea napoleonica d'un arsenala a la Spezia (1808). — J. Baye. La condition des Juifs en France depuis 1789 (article d'un naïf antisémitisme à propos du livre de M. H. Lucien Brun). — La Russie et le Saint-Siège (d'après le livre du P. Pierling).

19. — Romania. T. XXXVIII. 1909, juill. — E. Philipon. Le suffixe -in, -ina en moyen rhodanien (les noms de montagne et de cours d'eau de la région du moyen Rhône s'expliquent par un suffixe īno, īnā, mais non, comme le prétend M. Muret, par le suffixe āno s'ajoutant à un gentilice en ius). — A.-T. Baker. Vie de saint Panuce (publication d'une vie rimée en français, attribuée à Bozon). = Mélanges : G. Raynaud. Le jeu de la briche ou la briche-musard. — A. Thomas. Les moules de Cayeux. — Meuslie dans Girart de Roussillon (le pays de Meaux ou Mulcien). = C.-rendu : *G. Kalff*. Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde; t. II-IV (intéressant pour l'étude de l'influence de la littérature française du XIVe et du XVe s. sur la littérature néerlandaise). = Oct. Gustave Cohen. Le théâtre à Paris et aux environs à la fin du XIVe s. (une représentation de la Passion à Chelles en 1395 d'après une lettre de rémission). = Mélanges : A. Thomas. Alain Chartier en Hongrie (il harangua les Hussites à Bude). — Ferdinand Lot. Encore Vivien et Larchamp (brève réponse à M. H. Suchier). = C.-rendu : *Georges Doutrepont*. La

littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean Sans-Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire (utile, mais conçu sur un plan trop vaste pour être assez approfondi). = Chronique : A propos du texte de Joinville (critique sévère, par M. P. Meyer, d'un article de M. Moranvillé).

20. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin*, LVIIIe année, 1909, nov.-déc. — Henri MONOD. La Saint-Barthélemy (traduction d'un récit de cet événement composé sous l'inspiration du duc d'Anjou en 1573 et long commentaire; article déjà publié, sous une forme un peu différente, dans la *Revue de Paris* le 15 août 1908). — H. DANNREUTHER. La confession des péchés de la liturgie des Églises réformées de France insérée dans un livre de piété catholique (suite : note sur *le Thresor des prières*, par M. J. de Ferrières). — B. SARAZIN. Les temples et les pasteurs de Mouchamps avant la révocation de l'édit de Nantes (Vendée, 1561-1685). — Extrait d'un mémoire sur le diocèse de Castres (1674 ou 1675. Contient des renseignements sur l'organisation du protestantisme dans ce diocèse et sur l'Académie de Puylaurens). — Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687 (suite).

21. — Journal des savants. Nouv. sér., 7e année, 1909, déc. — L. DELISLE. Les incunables de J. Pierpont Morgan (à propos de leur catalogue). — Paul FOURNIER. Histoire de la juridiction ecclésiastique (à propos de *l'Assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences*, par Olivier Martin; l'argumentation de Pierre de Cugnères, avocat des légistes; la décadence de la juridiction ecclésiastique au XIVe s.). — Maurice BESNIER. La marine spartiate (à propos des *Recherches sur la puissance maritime des Spartiates*, de Luigi Pareti; les entreprises de la marine lacédémonienne; son organisation intérieure : la navarchie). — Nouvelles et correspondance (fouilles à Terracina, Ostie, Palestrina et Licenza; le manuscrit de Josèphe illustré par Foucquet). = 1910, janv. M. COLLIGNON. Les Apollons archaïques (à propos d'un ouvrage de M. Waldemar Deonna. Étude sur les *kouroi* ou VIIe et au VIe s., sur l'influence égyptienne, les prototypes en bois des *kouroi* et les écoles grecques de sculpture au VIe siècle). — F.-Fr. GIRARD. La date de l'édit de Salvius Julianus (se place entre 125 et 128). — L. DELISLE. Les incunables du Musée britannique (à suivre; à propos de leur catalogue. Ce premier article est consacré à des remarques sur l'étude des incunables au XIXe s.). — Nouvelles et correspondance. Une nouvelle inscription relative à Sennachérib (acquise par le British Museum; très longue et très importante). — Une nouvelle revue d'histoire byzantine (*Byzantis*, fondée à Athènes). = C.-rendu : *Michel Chwostow*. Histoire du commerce oriental de l'Égypte gréco-romaine (en russe).

22. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1910, 27 janv. — *Kehr*. Regesta pontificum romanorum; t. IV. — *G. Kaufmann*.

Kaisertum und Papsttum bis Ende des 13 Jahrh. (remarquable). — *Lemaire*. Les lois fondamentales et la monarchie française, d'après les théoriciens de l'ancien régime (très instructif). = 3 févr. *E. Gossart*. Charles-Quint, roi d'Espagne (bien informé et intéressant). = 10 févr. *Richardson*. An alphabetical subject index and Index Encyclopædia to periodical articles on religion, 1890-1899 (index très utile, mais incomplet, surtout en ce qui concerne les écrivains catholiques, exception faite cependant pour les Jésuites). — *Pirenne*. Album belge de diplomatique (important). = 17 févr. *Richard J. H. Gottheil*. The history of the egyptian cadis, as compiled by Abu Omar al-Kindi (recueil de biographies des cadis du Caire ayant juridiction sur l'Égypte depuis la conquête musulmane jusqu'en 860; texte intéressant négligemment édité). — *A. Lang*. La *Jeanne d'Arc* de M. Anatole France (art. de S. Reinach). — *P. de La Gorce*. Histoire religieuse de la Révolution française (documentation très incomplète, peu de pénétration; l'auteur « passe à peu près régulièrement à côté des problèmes, même à côté de ceux qui sont agités dans la presse historique au moment où il écrit »). = 3 mars. *Saige* et *Labande*. Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie du XIe au XVIe s. — *Andreas*. Die Venezianischen Relazionen und ihr Verhæltniss zur Kultur der Renaissance (n'apprend rien de nouveau). — *Benrath*. Neue Briefe von Fra Paolo Sarpi, 1608-1616 (important). — *Ph. Sagnac*. La Révolution du 10 août 1792 (l'auteur s'est complètement fourvoyé; connaissant mal les documents, il n'a pas vu que les véritables auteurs du 10 août ne sont pas les Girondins, ni Danton, mais les Montagnards, comme Chabot, Bazire, Merlin de Thionville. Le travail est à refaire en entier). = 10 mars. *Lemmi*. La Restaurazione in Italia nel 1814 nel diario del barone von Hügel (important). — Soldats suisses au service de l'étranger (deux nouveaux volumes de mémoires et d'études sur les mémoires de ces soldats suisses). — *Kircheisen*. Memoiren aus dem spanischen Freiheitskampfe (publie, dans ce 7e volume, six extraits de mémoires relatifs à la guerre d'Espagne). — *Ladenarda*. Giosuè Carducci (violente philippique contre le poète et le politique considéré par les Italiens comme une de leurs gloires nationales). = 17 mars. *Schram*. Kalendariographische und chronologische Tafeln (utile). — *R. Schneider*. Griechische Poliorketiker (texte, avec une traduction allemande, d'un traité sur la Poliorcétique par Apollodore de Damas et d'une paraphrase de ce même traité; améliore beaucoup l'édition de Wescher). — *Hotz*. Cornelis Speelman : Journaal der reis van den gezant der O. I. Compagnie Joan Cunaeus, naer Perzie in 1651-1652 (texte, avec une bonne introduction, du journal que tint Cornel. Speelman de son voyage auprès du chah de Perse Abbas II. Cartes, gravures et notes abondantes). — *J. Guibert*. Les dessins du cabinet Peiresc au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. = 24 mars. *R. von Pœhlmann*. Grundriss der griechischen Geschichte nebst Quellen-

kunde; 4e éd. — *Fehling*. Die europæische Politik des Grossen Kurfürsten, 1667-1688 (superficiel). — *Ch. Brouilhet*. Le conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine (trop d'abstraction; l'auteur a le tort grave de vouloir ramener le problème social à un problème de droit). = 31 mars-7 avril. *B. Niese*. Grundriss der römischen Geschichte nebst Quellenkunde; 4e éd. — *P. Varese*. Cronologia romana (étudie le calendrier flavien et plusieurs questions concernant la première et la seconde guerre punique). — *Paul Herre*. B. Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V und Mutter don Juan's de Austria (recherches très consciencieuses sur une femme qui ne méritait peut-être pas tant d'honneur).

23. — Archives des missions scientifiques et littéraires. T. XVII. — P. Blanchet et H. Saladin. Monuments de la Kaala des Beni-Hammad, province de Constantine (important pour l'histoire de l'architecture musulmane). = T. XVIII. E. Bonnet. Organisation de l'Université musulmane El Azhar au Caire.

24. — Comité des travaux historiques. *Bulletin historique*, 1907. — R. Drouault. Charte d'affranchissement par Gui de la Trémouille (16 avril 1283). — Abbé Durville. Quelques lettres d'Anne de Bretagne (publie vingt-sept lettres éparses de 1495 à 1506 et présente des observations importantes sur les défectuosités de la publication de Le Roux de Lincy; donne la liste des secrétaires d'Anne). — Abbé E. Fournier. L'impression des livres liturgiques dans les diocèses d'Arras et de Thérouanne aux xve et xvie s. — P. d'Arbois de Jubainville. Pièces originales relatives au cardinal de Retz (six documents tirés des archives de la Meuse relatifs à sa nomination comme coadjuteur de l'archevêque de Paris). — A. Leroux. Un évêque de Tulle vicaire général de l'évêque de Limoges en 1718 (Mgr de Genetines, évêque de Limoges, ayant 900 paroisses, prend Mgr de Saint-Aulaire, évêque de Tulle, qui n'en a que 52, comme vicaire général, et lui délègue une partie de ses pouvoirs). — R. Fage. Une statistique de Paris en 1649 (important). — Compte-rendu du Congrès des sociétés savantes à Montpellier. — Abbé Arnaud d'Agnel. Les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le Bas-Languedoc. — André. Les manuscrits de la reine Christine à la Faculté de médecine de Montpellier (étude critique sur ces vingt-deux volumes qui, malgré leurs lacunes, offrent un réel intérêt historique). — R. Fage. Un grand seigneur bibliophile. Henri de la Tour d'Auvergne. — E. Huet. Le manuscrit du prieur de Sennely (détails précieux sur la vie ecclésiastique en Sologne en 1900). — E. Poupé. Le comité de surveillance de la Roquebrussanne, Var (nommé le 22 oct. 1793, ce comité agit avec sagesse, modération et souci de la légalité). — C. Duvernoy. Une ordonnance de Louis XIV sur la Lorraine et les Trois-Évêchés (7 juill. 1643. Réduit le taux de l'intérêt des dettes et remet aux débiteurs la moitié des intérêts en retard). — De Loisne.

La charte de coutumes du pays de Langle (petit pays de l'Artois. En mai 1248, les habitants obtiennent du comte Robert Ier confirmation de leurs usages et libertés). — Max BRUCHET. Le fonds de la collégiale de Sallanches (inventaire sommaire et publication de pièces importantes, entre autres un mémoire du 16 mai 1599 sur les affaires de Savoie). — BLIGNY-BONDURAND. Procédure contre une sorcière de Boucoiran, Gard (1491. Curieux). — P. MEYER. Rapport sur un fragment d'un office de saint Honorat (communiqué par M. Lieutaud. Montre que cet office a pour source une vie latine du saint du XIIIe s., dont il y a trois manuscrits, à Paris, Oxford et Dublin, et d'où a été tirée une vie latine abrégée publiée à Vienne en 1500 et à Paris en 1511).

25. — Comité des travaux historiques. *Section des sciences économiques et sociales*, 1906. — E. VIAL. Les anciennes mesures du vin à Lyon. — P. CLÉMENT. Monographie de la commune de Ternay (Loir-et-Cher). — R. DROUAULT. La pancarte du minage de Loudun (23 mars 1315). = 1907. Congrès des sociétés savantes à Montpellier. — BLIGNY-BONDURAND. Les cahiers de la sénéchaussée de Nîmes en 1789. — S. BENZACAR. Enquête sur la banque royale de Law dans l'élection de Bordeaux (curieuses alternatives d'irritation, d'enthousiasme et de détresse causées par le système de Law). — P. BOYÉ. Les eaux et forêts en Lorraine au XVIIIe s. — J. CHAVANON. Une grève d'avocats sous Henri IV (en 1602; parce que le parlement voulait obliger les avocats à exécuter l'article 161 de l'ordonnance de Blois de 1579 qui les obligeait à déclarer pour chaque cause le montant de leurs honoraires et à n'exiger que ce qu'autorisaient les règlements). — F. FRANDON. Le collège d'Uzès, 1566-1793, 1803-1903. — L. BLAZY. Notes sur les collèges de l'ancien archidiocèse d'Arles à la veille de la Révolution. = 1908. Congrès des sociétés savantes à Paris. — E. MAURY. Les archives communales de Bar-sur-Aube et l'invasion de 1814-1815. — Dr CORNILLON. La vente des biens nationaux à Yzeure, près Moulins. — Abbé V. FOIX. Un questionnaire économique de 1728 avec les réponses du receveur des tailles de l'élection de Lannes. — A. NICOLAÏ. Recherches sur la situation et les rapports des patrons et des ouvriers à Bordeaux pendant le XVIIIe s., 1700-1800 (travail très important sur l'organisation des *communautés* bordelaises et sur la destruction du système corporatif par la Révolution). — Germain MARTIN. Les famines de 1690 et 1709 et la spéculation sur les blés (travail considérable et important). — A. YRONDELLE. Histoire du collège d'Orange (fondé en 1573 par Louis de Nassau, entre les mains des Doctrinaires de 1718 à 1794, fermé jusqu'en 1803, puis rouvert comme école secondaire). — Dr TURPIN. Anciennes communautés de laboureurs et la coutume du bordelage dans les paroisses de Cours et de Magny, près Nevers, du XVe au XVIIIe s. (important). — H. CAVAILLÈS. Note sur les syndicats de communes dans les vallées pyrénéennes. — Les nos 3 et 4 sont rem-

plis par un travail de M. C. Bloch d'un intérêt exceptionnel. Des notes sur la législation et l'administration de l'Assistance publique de 1789 à l'an VIII sont suivies d'un recueil des principaux textes législatifs et administratifs concernant l'assistance dans cette période et d'une note sur les sources de l'histoire de l'Assistance publique aux Archives nationales de 1789 à l'an VIII.

26. — Le Mercure de France. 1er déc., 1909. — Colonel de Rochas. Les idées de Vauban sur l'organisation de l'armée (d'après le 5e vol. inédit de *Mes oisivetés*, dont M. de Rochas prépare la publication. Vauban demande la conscription par tirage au sort, le service de trois ans, la création de régiments d'artillerie et du génie, etc.). — R. Schwab. La vie politique de Paul-Louis Courier. = 16 déc. C. Enlart. La satire des mœurs dans l'iconographie du moyen âge (fin le 1er janv.; M. Enlart montre que saint Bernard a un peu enrayé la gaillardise des imagiers du moyen âge; mais c'est la Réforme qui y a mis fin). = 1er févr. E. de Beaurepaire. Les maisons de jeux au grand siècle (le gouvernement proscrivait le jeu, et nulle part on ne jouait un jeu aussi effréné qu'à la cour). = 16 févr. H. Malo. Histoire vraie de deux négriers (d'après les documents des archives de la Chambre de commerce de Dunkerque; histoire des aventures de l'Irlandais E. Burke, commandant le *Comte-de-Toulouse* en 1721 et qui fut, avec son beau-frère Voilche et son aumônier O'Kalan, impliqué dans une série d'assassinats, puis arrêté au Cap-Français, et des querelles de Maginel, capitaine du *Samuel-Marie* en 1750, avec son second, Courson, qui se terminent par la ruine de Maginel. Très instructif pour l'histoire de la traite, qui n'était pas toujours lucrative). = 1er mars. Ermoni. Les problèmes religieux en face de la critique (la critique la plus libre est conciliable avec l'orthodoxie). — F. Caussy. Lettres inédites de Voltaire à Panckoucke (1772-1778; importantes).

27. — La Nouvelle Revue. 1er déc., 1909. — E. Langeron. Machiavel et César Borgia. — Un Messin. Souvenirs d'un prisonnier de guerre, 1870-1871 (notes émouvantes d'un soldat de l'armée de Metz sur son voyage de Metz à Rendsburg après la capitulation). = 15 janv., 1910. P. Gheusi. Gambetta Ligure (récit d'un voyage fait en 1856 par Gambetta avec son père aux lieux d'origine de leur famille, à Celle-Ligure, où vivait un frère de son père). — A. Chuquet. Un compagnon de Napoléon (Charles Le Lieur, fils du sieur de Ville-sur-Arce, connut Bonaparte à Brienne, puis au régiment de la Fère, émigré en 1792, rentre, grâce à Bonaparte, en 1798, comme chef d'escadron d'artillerie cisalpine, est envoyé en 1802 comme vice-consul à Cronstadt, puis reprend sa place dans l'armée en 1806, sert en Dalmatie, en Espagne, est fait prisonnier des Anglais; échangé, il ne quitte plus Marmont. Le 24 sept. 1815, il fut mis à la retraite. Il mourut en 1820, ayant été toute sa vie un mécontent). — E. Langeron. Machiavel et les Médicis.

28. — La Grande Revue. 10 déc., 1909. — STÉFANE-POL. Philippe Le Bas (suite et fin le 25 déc. et le 10 janv. Curieux documents inédits tirés du journal et de la correspondance de ce fils de conventionnel, rusé, fervent Jacobin, qui fut précepteur de Louis-Napoléon et fit figure d'érudit). = 20 févr. F. FUNCK-BRENTANO. Un terroriste. Rétif de la Bretonne (suite le 10 mars. Piquante biographie).

29. — La Revue. 15 oct., 1909. — BILLARD. Un fils de Napoléon Ier (biographie, d'après des documents inédits, du comte Léon, fils de Napoléon et d'Éléonore Denuelle, dame d'honneur de Caroline Murat, qui mangea, dans les plaisirs et les spéculations, l'argent que lui légua Napoléon Ier et celui que lui donna Napoléon III. Il mourut dans la gêne le 14 avril 1881). — NORDAU. Le sens de l'histoire (essai tout à fait arbitraire pour distinguer de l'historiographie l'histoire conçue comme « l'ensemble des épisodes de la lutte nécessaire pour l'existence »). — Baron DE MARICOURT. Souffrances des prisonniers français dans l'île de Cabrera, 1808 (récit émouvant d'après les souvenirs inédits du chevalier Pierre César de l'Isle). = 1er nov. CHUQUET. Un Allemand à Paris en 1801 (analyse de l'amusante relation des voyages du docteur et chanoine Meyer de Hambourg publiée en 1802). = 15 nov. CHUQUET. Une actrice durant la retraite de Russie (fin le 1er déc. Mme Fusil, dont les *Souvenirs* et une brochure publiée en 1817 sur l'incendie de Moscou et sur le passage de la Bérésina et la retraite de Napoléon ont une valeur documentaire très grande). — G. MONOD. La politique secrète des Jésuites. = 1er déc. M. DUMOULIN. Sophie Arnould mère de famille (elle avait trois enfants du duc de Lauragais; M. Dumoulin publie une série de piquantes lettres inédites où on la voit sollicitant sans trêve les autorités et ses anciens amants pour la fille de sa fille Alexandrine et surtout pour son fils Constant de Brancas, qui, d'abord exclu de l'armée comme aristocrate, y rentra et y fit une belle carrière, grâce à l'appui de Hoche et de Barras. Il était colonel quand il fut tué à Essling). = 15 déc. J. TROUBAT. Le cénacle de Sainte-Beuve (suite les 1er et 15 janv., 1er et 15 févr. 1910; fin le 10 mars. Souvenirs précieux pour l'histoire de la société littéraire et politique du second Empire). = 1er janv. 1910. CHUQUET. Le hussard lorrain Bangofsky (d'après les fragments de son journal, publ. p. A. de Roche du Teilloy. Élève de l'école de Mars, ce Lorrain d'origine polonaise fit campagne en Suisse en 1799, en 1805 et 1806 en Allemagne, en 1807 en Pologne, en Autriche en 1809, en Russie en 1812 et en Allemagne en 1813. Ses souvenirs offrent des traits à noter). = 15 févr. CHUQUET. Le général Duphot (ajoute quelques traits nouveaux et quelques corrections aux biographies de Duphot de MM. Basse et Boulot). = 1er Mars. T. GIUSTI. L'*Irredenta* (exposé très précis des origines de l'irrédentisme, né, à partir de 1859, des maladresses du gouvernement autrichien qui a voulu écraser l'élément italien par l'élément slave).

30. — La Revue bleue. 18 sept., 1909. — E. FAGUET. Les démo-

craties antiques (à propos du livre d'A. Croiset. M. Faguet dit avec sa profondeur lucide habituelle que Rome a été grande parce que l'aristocratie a été démophile et le peuple aristocrate). — DESDEVISES DU DEZERT. Le ministère Maura. — BUFFENOIR. Les Saints-Simoniens à Lyon en 1831-1834 (fin le 25 sept.; très curieux récit de la mission de Laurent, Reynaud et Leroux, qui eut une réelle action, mais dont l'influence fut annulée par les insurrections). = 2 oct. PELADAN. Les premiers rationalistes : Pomponace et Valla. = 16 oct. KOUROPATKINE. Mémoires de la guerre russo-japonaise (suite et fin, 23 et 30 oct., 6, 13 et 20 nov. Terrible réquisitoire contre le gouvernement russe et aussi *mea culpa* du ministre et du général. Il croit que la paix a été faite au moment où l'armée russe pouvait reprendre l'avantage). = 30 oct. BARRÈS. Gréco ou le secret de Tolède (met bien en lumière la portée historique de l'œuvre de cet Italien qui a rendu mieux que tout autre l'âme de l'Espagne). — DESDEVISES DU DEZERT. Le rôle des conservateurs en Espagne. = 13 nov. SCHURÉ. Jeanne d'Arc et l'inspiration dans l'histoire (fin le 20 nov. Éloquente conférence où M. Schuré veut prouver, comme M. Lang, que Jeanne d'Arc a été conduite par des forces psychiques indéfinissables). — Paul LOUIS. La Révolution de 89 et la contre-Révolution économique (le développement du capitalisme industriel a arrêté l'œuvre de libération démocratique de 89). = 20 nov. Mirabeau. Lettres à Yet-Lie (publication complète des lettres à Mme de Nehra, capitales pour la biographie de Mirabeau). = 4 déc. PÉLADAN. La pensée de la Renaissance : l'idéal du Tyran. = 25 déc. P. LEROY-BEAULIEU. Les écoles socialistes à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe s. — DUMONT-WILDEN. Léopold II. = 1er janv., 1910. C. JULLIAN. Les origines historiques du sol français (fin le 8 janv. Très brillant et profond exposé du rapport étroit des monuments archéologiques qui nous renseignent sur les races primitives de la Gaule avec notre sol). = 22 janv. EMERSON. Journal, 1820-1832 (fin 5 et 22 févr. Important pour l'histoire des idées transcendantalistes). — P. MIMANDE. L'agitation hindoue (fin le 29 janv. Important).

31. — La Revue de Paris. 1909, 15 nov. — Cte DE COMMINGES. Au régiment des Guides (souvenirs d'un officier de ce régiment sous le second Empire). — MORET. L'égyptologie en France. — E. BERTEAUX. La femme et l'art du moyen âge français. = 1er déc. Mise DU DEFFAND. Un portrait inédit de la comtesse de Boufflers (ce portrait est sans nom d'auteur; la comtesse de Boufflers n'y est pas nommée, mais l'identification n'est pas douteuse. Le morceau a été composé vers 1763). — Jean LEMOINE. Primi et Vendôme (publie des extraits des lettres adressées par Primi au duc de Vendôme en 1704-1706; elles le renseignent sur ce qui se passait à la cour et sur tous les mouvements de l'opinion). = 15 déc. Jean LEMOINE. Mme de Montespan à Saint-Joseph (note sur la communauté des Filles de Saint-Joseph, fondée en 1640 par Marie Delpech de l'Estang; Mme de Montespan en

devint la supérieure en 1681 et finit par s'y établir en 1693. Les bâtiments qu'elle fit construire forment aujourd'hui une partie de l'hôtel du ministère de la Guerre. A la suite, un « Mémoire instructif de l'état de la maison de Joseph de l'Estang »; c'est une lettre adressée au cardinal de Noailles en mai 1676 et dénonçant au prélat la conduite de l'illustre supérieure; l'auteur, anonyme, est sans doute un des prêtres attachés à la direction spirituelle de la communauté; il se plaint d'y trouver « tant de piété sous un tel gouvernement »; il dénonce « le mal qu'elle lui fait par ses variations continuelles et ses dures injustices »). = 1910, 1er janv. Alfred MAURY. Avec Napoléon III à Vichy, 1864 (fin le 15 janv. Curieux extraits des lettres écrites par A. Maury à sa femme, de Vichy, où l'empereur l'avait invité quand il préparait son *Histoire de César*. Elles font bien connaître et apprécier Napoléon, vu au repos et dans l'intimité). — Charles DE COYNART. Mme de Tencin et La Fresnaye (La Fresnaye était un financier véreux qui, après avoir été l'amant de Mme de Tencin, alla se tuer chez elle; il s'était arrangé pour faire croire que son suicide était un assassinat. Mme de Tencin, arrêtée, traduite devant le Châtelet, réussit à faire constater son innocence par le Grand Conseil). = 1er févr. Alexandre BRAULT. Au service de la nation (lettres, publiées par le commandant E. Picard, d'un engagé volontaire de 1792 qui, après avoir pris part, comme sergent de grenadiers, puis sous-lieutenant, aux campagnes de 1792-1803, alla mourir à Saint-Domingue en 1804. Ces lettres s'arrêtent le 19 juin 1790). = 15 févr. J. TIERSOT. Beethoven, musicien de la Révolution. — F. HAYEM. Les médecins de Léonora Galigaï. = 1er mars. Henri MONOD. Montaigne après la Saint-Barthélemy (Montaigne n'était pas huguenot, mais il avait la violence en horreur; après la Saint-Barthélemy, il voulut manifester sa haine pour le fanatisme; c'est alors qu'il reprit un travail d'écolier autrefois ébauché par son ami La Boétie et qu'il en fit le virulent *Contr'Un ;* il le livra aux huguenots comme l'œuvre du défunt. L'hypothèse présentée ici se rapproche de celle qu'a mise en avant le Dr Armingaud; elle repose au moins sur un fait avéré que Montaigne n'a pas été un penseur égoïste, qu'il a souffert des maux de son temps et qu'il a essayé d'y porter remède).

32. — Revue des Deux Mondes. 1er janv. 1910. — A. FILON. M. Lloyd George et la démocratie puritaine (biographie de ce représentant éminent et peu connu à l'étranger du radicalisme puritain et gallois). — G. GOYAU. Bismarck et la papauté, 1870-1872 (fin le 15 févr. Analyse très fine de la religiosité de Bismarck et des causes de « la folie du *Kulturkampf* », qui n'a eu d'autre résultat que la création du parti du centre, si funeste pour la politique nationale en Allemagne). — E. FAGUET. Bussy. — E. DAUDET. La police politique sous la Restauration; II (rapport sur les Condé, sur les exilés d'Allemagne et des Pays-Bas, sur les généraux de l'Empire). = 15 janv. H. DE CHOISEUL. Le trône de la Belgique en 1831 (publie les lettres

écrites de Londres en 1831 à Sébastiani par Talleyrand, qui eut la principale part dans l'heureuse issue des négociations relatives au trône belge). — A. MAURY. Les Archives nationales sous la Commune (émouvant journal de mars à mai 1871, où revit l'héroïsme si simple de l'homme à qui fut due la conservation de nos Archives). = 1er févr. A. VANDAL. Le roi et la reine de Naples, 1810-1812 (d'après les lettres de la reine Caroline à son mari; suite et fin le 15 févr. et le 1er mars; met en lumière l'habileté avec laquelle Caroline sut vaincre les méfiances de Murat et prévenir les mesures extrêmes auxquelles l'opposition violente entre Murat et Napoléon aurait pu, surtout en 1811, pousser l'empereur et le roi de Naples). — TARDIEU. Léopold II et son règne. — Th. DE WYZEWA. Une amie du grand Frédéric. Barberina Campanini (d'après la biographie de la danseuse par MM. Olivier et Norbert). = 1er mars. R. PINON. Le Monténégro et son prince (biographie du prince Nicolas, qui met en belle lumière ses grandes qualités, bien que le procès de Cettigne, ou « procès des bombes », par lequel fut écrasé le parti « national-libéral », soit sévèrement jugé. Le Monténégro ne vivra que si se forme une confédération balkanique). — DUPANLOUP. La mort de Talleyrand (piquante lettre de 1838, où le jeune abbé raconte, candidement semble-t-il, les ruses diplomatiques par lesquelles Talleyrand, mourant, apaisa et joua l'Église et le ciel). — ROUIRE. La transformation de la Chine (c'est depuis 1879 que la Chine a reconnu l'erreur de son abandon de toute organisation militaire. Rôle de Kang-You-Weï et de l'impératrice Tseu-Hi).

33. — Revue des études historiques. 1910, janv.-févr. — G. LACOUR-GAYET. Les idées maritimes de Richelieu. — A. AUZOUX. La dernière campagne de l'amiral de Linois, 1803-1806 (suite; il manque le convoi de Chine en 1804). — L. MISERMONT. Le texte peu connu d'un document pontifical important sur le serment de liberté-égalité (les différents serments imposés aux catholiques depuis 1790; attitude des catholiques et en particulier de M. Émery, qui prêta le « petit serment »; texte des quatre réponses données par le pape Pie VI, 5 oct. 1793, le 1er avril et le 26 juill. 1794 et le 22 avril 1795). = C.-rendus : *C. Renaux.* Les premiers comtes de Savoie; 2e mémoire : le marquis Odon de Savoie, fils d'Humbert Ier; l'affaire du mariage, 1034 (fait sans méthode). — *Dedieu.* Les sources anglaises de l'Esprit des lois (très consciencieux).

34. — Revue des études franco-russes. 1909, févr. — Ch. MOUSSANS. La Pologne russe et la question de Bosnie-Herzégovine (M. Essipof, dans une série de brochures, a fait connaître l'énorme développement de la prospérité de la Pologne russe depuis son annexion, prospérité due, il est vrai, aux Juifs et aux Allemands plus qu'aux Polonais). = Avril. Baron DE BAYE. Enquête sur la comtesse de Gachet (il résulterait d'une opinion persistante en Crimée, d'un passage des *Souvenirs* de la baronne de Baude, publiés en 1882 dans les

Archives russes, et du témoignage de Mme Nozzolini, que la comtesse de la Motte-Valois n'est pas morte à Londres en 1791, mais se réfugia à Pétersbourg, puis en Crimée sous le nom de comtesse Guacher ou de Gachet, et y mourut entre 1825 et 1828). — A. DE POLOZOW. Le P. Jean de Cronstadt (article naïvement enthousiaste sur ce bizarre thaumaturge). = Juill. MANSUY. La Russie dans la littérature française du XVIIe s. (c'est par la Pologne que les écrivains français se sont intéressés à la Russie; mais les Polonais n'ont pu accaparer l'attention, et l'Attila de Corneille est une espèce de Moscovite). = Sept. A. DE HAYE. La poésie chez les peuples slaves. = Nov. Ch. DE LARIVIÈRE. Un fils naturel de Catherine II (fin en déc. : le comte Bobrinski, fils d'Orlof, de qui Catherine eut encore probablement deux filles. Né le 11 avril 1762, élevé comme fils de Chkourine à Leipzig, revint à quinze ans à Pétersbourg, y fut dirigé et dévoyé par Ribas, voyagea de 1782 à 1783, vécut à Paris dans les tripots de 1785 à 1787, puis à Londres en 1787, fut à son retour exilé à Réval, où il se maria en 1796, revint alors à Pétersbourg assagi, et, après un court passage dans l'armée, se retira dans ses propriétés, où il mourut le 20 juin 1813. Un de ses fils fut ministre de Nicolas Ier, et ses petits-fils ont presque tous été des hommes remarquables. L'un d'eux, André, a été recteur de l'Université de Pétersbourg). = 1910, févr. Ch. DE LARIVIÈRE. Les intendants de province sous Louis XVI (d'après Ardaschef).

35. — La Revue hebdomadaire. 9 oct. 1909. — Lieutenant-colonel ROUSSET. Le journal de guerre d'un chef d'État-major allemand (le feld-maréchal Blumenthal, dont le journal nous révèle toutes les hésitations, les rivalités et les fautes de l'État-major allemand en 1870). = 16 oct. L. BATIFFOL. Un jeune roi de France soldat (Louis XIII. Sa compétence technique dans les choses militaires égalait son courage et sa capacité comme chef d'armée). — Ch. LA RONCIÈRE. Pas de colonies sans marine (montre que depuis le XVIe s. nos insuccès coloniaux ont eu pour cause la faiblesse de notre marine militaire et marchande). — Général GESLIN DE BOURGOGNE. Le général de Galliffet à Sedan (réponse péremptoire aux calomnies de M. Dutrait-Crozon, qui contestait, dans l'*Action française*, à Galliffet son grade de général de brigade et son attitude héroïque à Sedan). = 13 nov. Cte A. DE MUN. Les dernières heures du drapeau blanc (suite et fin le 20 et le 27 nov. Récit admirable et navrant des obsèques du comte de Chambord à Frohsdorf et à Goritz. Tout y tourne autour d'une question d'étiquette : savoir si le deuil sera conduit par le duc de Parme, le plus proche parent, ou par le comte de Paris, que les royalistes français considéraient comme l'héritier politique et que la comtesse de Chambord ne voulait pas reconnaître. Rien ne fait mieux sentir que cette mesquine querelle sur ce cercueil que ce fut vraiment là les funérailles de la monarchie). — BAGUENAULT DE PUCHESSE. Condillac, précepteur de l'infant de Parme, 1758-1767

(d'après des lettres inédites. Le *Cours d'études* fut le fruit de ce préceptorat). = 20 nov. L. GUIMBAUD. Vertu et prix de vertu au XVIIIe s. — L. DE PRÉANDEAU. Chamfort fonctionnaire (reconstitue la lamentable et tragique histoire de Chamfort comme bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, où il fut nommé par Roland et où il rendit des services; son civisme ne l'empêcha pas d'être deux fois emprisonné et de finir par un suicide manqué, dont il mourut cependant quelques semaines après). = 4 déc. E. SEILLIÈRE. Le ménage du grand Frédéric (raconte la vie pitoyable de cette princesse, que Frédéric, tout en l'estimant, traitait de « vieille vache », d'après le joli livre de Mme v. Adlersfeld Ballestrem : *Elisabeth Christian, Koenigin v. Preussen. Das Lebensbild einer Verkannten*). = 11 déc. ***. Le bombardement de Paris (fragments très émouvants d'une correspondance inédite. Fin le 18 déc.). = 25 déc. L. HUBERT. L'Afrique équatoriale française (historique de notre établissement au Congo). = 1er janv. 1910. POUMIÈS DE LA SIBOUTIE. Souvenirs d'un médecin de Paris, 1789-1855 (suite et fin les 8, 15, 22 et 25 janv. Ces souvenirs agréables et piquants ne révèlent rien de bien nouveau). = 22 janv. J. LEMAÎTRE. Fénelon (suite le 29 janv. et le 12 févr. Premiers écrits. Fénelon directeur des *Nouvelles catholiques*, missionnaire, auteur de l'*Éducation des filles*, précepteur du duc de Bourgogne. M. Lemaître a admirablement fait sentir le charme de Fénelon et en même temps ce qu'il y avait en lui d'inquiétant, d'équivoque, de mondain. Tout en trouvant moyen d'insulter gratuitement, à propos des persécutions du XVIIe s., les protestants d'autrefois et d'aujourd'hui et en glissant légèrement sur ce qu'il y eut d'odieux dans le rôle de Fénelon, qui faisait fabriquer de faux libelles attribués à des pasteurs protestants, il a indiqué, avec vérité, je crois, que Fénelon a renoncé, par dégoût, au métier de convertisseur flanqué de missionnaires bottés). — Mis DE MASSA. La cour des Tuileries. = 29 janv. F. MASSON. La naissance de Napoléon III (la chronologie permet de le croire fils du roi Louis). — CUVILLIER-FLEURY. Lettre au duc d'Aumale (du 2 février 1844; à propos de la discussion de l'adresse où l'on a *flétri* les visiteurs de Belgravia Square. Jugement très sévère sur la politique de Guizot et très méprisant sur la personne et l'attitude de Salvandy). — LANZAC DE LABORIE. Napoléon et la Bourse (très intéressant article sur la lutte de Napoléon contre les boursiers). = 5 févr. A. HALLAYS. Haussmann et les travaux de Paris (il n'a fait qu'exécuter avec habileté et avec goût les plans de Napoléon III). — P. GAULOT. M. E. Ollivier et la guerre de 1870 (essai malheureux pour décharger M. Ollivier de l'écrasante responsabilité qui lui incombe dans la déclaration de guerre). = 12 févr. M. SABATIER. Berryer et le barreau.

36. — L'Anjou historique. 1910, janv.-févr. — Les origines de l'Université d'Angers (extrait de l'*Histoire civile et ecclésiastique*, par J. Rangeard; on aurait conféré au XIIe s. sous l'évêque Ulger à

Angers le grade de la licence; cette assertion paraît insoutenable). — Le séminaire d'Angers au XVIIIe s. (extrait des *Mémoires de l'abbé Baston*, professeur de philosophie de 1765 à 1770). — La mort de Marie Leczinska et de Louis XV et les Angevins (cérémonies qui eurent lieu à Angers pendant leur maladie et après leur mort, d'après le Registre du présidial et le Coutumier du séminaire). — Pourquoi les riverains du Layon s'opposaient à sa canalisation (supplique des propriétaires riverains en 1774). — Joseph Clemanceau, juge au tribunal de Beaupréau (1763-1840). — La guerre de la Vendée (origine, causes, débuts; extrait d'une Histoire manuscrite de la guerre de la Vendée, par Joseph Clemanceau). — L'enquête scolaire de 1791-1792 à Angers (état des établissements relatifs à l'instruction publique dans le canton d'Angers, par le maire d'Angers, du 6 juillet 1792). — Les 24 secrétaires généraux de la préfecture de Maine-et-Loire (1800-1909). — Le département de Maine-et-Loire en 1803 (rapport de Gouiron, inspecteur de la gendarmerie). — L'instruction primaire en Maine-et-Loire (1833-1880; très bref). — Installation de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1840). — La mort du duc d'Orléans et les Angevins (1842). — Les plébiscites de 1851, 1852 et 1870 en Maine-et-Loire. — Le ministre de la Guerre en Maine-et-Loire (1853).

37. — Annales de Bretagne. T. XXV, n° 1. — F. Duine. La crise morale pendant la Révolution. Le divorce à Dol (liste des divorces prononcés en 1794-95 et leurs motifs). — F. Lot. Mélanges d'histoire bretonne (suite des textes déjà réunis en volume). — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne du XVIe s. à la Révolution (fin). — G. Mollat. Études et documents sur l'histoire de Bretagne (suite; déjà paru en volume). = N° 2. Dom Malgorn. Le breton d'Ouessant (à suivre; lexique accompagné d'une transcription phonétique). — Léon Dubreuil. Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord (répartition de deux sommes accordées par l'Assemblée nationale pour le soulagement des pauvres). — Incendie de la ville de Rennes en décembre 1720 (récit inédit de M. de Jacquelot, député aux États de Bretagne). — René Picaud. L'esprit public à Rennes et le « fédéralisme » dans l'Ille-et-Vilaine (août 1792-septembre 1793; analyse d'un mémoire pour le diplôme d'études supérieures). — Lieutenant H. Binet. Saint-Malo et la région malouine après les descentes anglaises de 1758 (leur état lamentable d'après des documents officiels). — Joseph Dunn. La vie de saint Patrice, mystère breton en trois actes (suite; texte et traduction). — Ferdinand Lot. Mélanges d'histoire bretonne; III : Gildae vita et translatio (suite; réimpression de la vie de saint Gildas publiée dans la *Floriacensis bibliotheca* et par Mabillon). = C.-rendus : *Jean Lorédan.* La grande misère et les voleurs au XVIIIe s. : Marion du Faouët et ses « associés » (très vivant). — *Léon Dubreuil.* La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord (intéressant).

38. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

T. XXXIX, 1909. — Procès-verbaux des actes du Directoire du département de la Charente-Inférieure (suite et fin; ces procès-verbaux s'arrêtent le 20 août 1793). — MESCHINET DE RICHEMOND. Inventaire du chartrier de la baronnie d'Authon (XIVe et XVe s.; en tête, une note de feu Denys Jolly d'Aussy sur les seigneurs d'Authon depuis 1147). — L. DELAVAUD. Documents inédits sur le duc de Saint-Simon, 1694-1746 (publie 32 lettres ou billets, la plupart adressés à Saint-Simon; ils se rapportent seulement à des affaires administratives et viennent pour la plupart de Phélypeaux, de Maurepas et de Pontchartrain).

39. — La Province du Maine. T. XVII, 1909, déc. — A. LEDRU. La cathédrale du Mans (à suivre; des origines jusqu'en 832; le fondateur de la cathédrale est peut-être saint Victeur et non saint Julien). — Vte MENJOT D'ELBENNE. Jean du Lys, sa descendance et la prévôté de Vaucouleurs, 1456-1576 (fin en janv. 1910. Recherches faites d'après des documents inédits et notamment des minutes de notaires; Jehan du Lys était frère de Jeanne d'Arc). — G. BUSSON et A. LEDRU. A propos du concile de Coulaines (843; les deux auteurs critiquent l'identification proposée par M. Lot). — F. UZUREAU. Un différend entre les assemblées provinciales du Maine et d'Anjou (1787-1790; fin). — R. LATOUCHE. Saint Éloi guérisseur de chevaux (quittance de l'écurie du roi en 1509). = T. XVIII, 1910, janv. A. LEDRU. Dom Guéranger, abbé de Solesmes (la suite en févr. : à propos de sa biographie par dom Delatte; l'auteur juge assez sévèrement le rôle de dom Guéranger). = Févr. G. BUSSON. Remarques toponymiques (à propos de quelques noms de lieux cités dans les *Actus* : Vodebris = Voivres; Vobridius = Vouvray; Sabonariis = Savonnières; Opatinaco = Atenay).

40. — La Révolution dans l'Aube. 2e année, 1909, nos 2-3. — A.-S. DET. La municipalité troyenne et la liberté de la presse en l'an IV de la République (poursuite en diffamation exercée par cette municipalité contre deux journaux). — M. JACOB. Villenauxe et l'émigration. — H. FLASSAYER. Notes historiques sur Pont-sur-Seine (la réaction thermidorienne; érection d'une croix au cimetière; le choléra en 1832). — L. RAY. Le revenu de l'évêché de Troyes en 1789 (50,000 livres).

41. — Annales de l'Est et du Nord. 5e année, 1909, oct. — H. POULET. Les volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution, levée de 1791 (fin : composition et organisation des bataillons; historique du 1er bataillon). — E. DESPLANQUE. La bibliothèque de Lille pendant la Révolution (persistance de la bibliothèque de la collégiale de Saint-Pierre pendant toute cette période). = C.-rendus : Nancy et Lorraine (ouvrage formé d'une série d'études et écrit pour l'exposition de Nancy). — *H. Bloch.* Die elsässischen Annalen der Stauferzeit (importante étude sur l'historiographie alsacienne au XIIe et au XIIIe s. Les *Annales Argentinenses breves* sont un faux). —

K. Wichmann. Die Metzer Banurollen des dreizehnten Jahrhunderts (publication de « rôles de bans de tréfonds »). — *R. Parisot.* Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (important compte-rendu). — *Van den Gheyn.* Album belge de paléographie; *H. Pirenne.* Album belge de diplomatique (utiles instruments de travail). — *P. Morel.* Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut (intéressant),

42. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. T. XXI, 1909. — Joseph COMBET. Les fêtes révolutionnaires à Nice (1792-1799. Curieux détails sur leur célébration). — F. MADER. Sur quelques noms de localités des Alpes-Maritimes (recherches étymologiques, dont les résultats sont du reste contestables). — Joseph MALAUSSÉNA. Un prélude de la constitution civile du clergé à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes. Un curé y fut élu le 4 avril 1790 par les paroissiens). — Georges DOUBLET. L'ancienne cathédrale de Grasse (étude archéologique; chapitre intéressant sur les reliques qui y étaient conservées). — Henri MORIS. L'abbaye de Lérins (fin. Histoire militaire : les Sarrazins, les Génois, les Espagnols, les Impériaux. Histoire littéraire : l'école de Lérins au ve s.; quelques écrivains sortis de Lérins du XIIIe au XVIIe s. Monuments anciens : monastère primitif, château-fort, chapelles isolées; inscriptions anciennes et chrétiennes). — Abbé J. RANCE-BOURREY. Nouveaux documents sur le passage de Pie VII à Nice en 1809 (correspondance du préfet des Alpes-Maritimes et de Pelet chargé du 2e arrondissement de la police générale). — Joseph COMBET. La société populaire de Nice (1792-an III. Son organisation et son action).

43. — Revue d'Alsace. 1909, juill.-août. — Ch. HOFFMANN. La suppression de l'administration provinciale (suite : la suppression des ordres religieux et celle des privilèges nobiliaires en Alsace. 1790). — C. OBERREINER. L'emplacement de la défaite d'Arioviste par César (elle aurait eu lieu en Séquanie). — Dr HECKER. Un litige entre la ville de Strasbourg et le conseil souverain d'Alsace en 1754 (il s'agit d'un procès concernant une obligation acquise par un juif; l'auteur a joint au récit d'intéressantes remarques sur la condition des Juifs à Strasbourg du XVe s. à 1791). — Émilie MOHLER. Souvenirs d'une Alsacienne sur les derniers jours du P. Gratry (1871-1872; suite).

44. — Revue de l'Anjou. T. LIX, 1909, nov. — C^t JEANSON. Contribution à l'histoire militaire de 1792 dans l'est et le nord de la France (notes et documents sur le 1er bataillon de volontaires nationaux de Mayenne-et-Loire envoyé à Verdun). — Olivier COUFFON. Les mines de charbon en Anjou du XIVe s. à nos jours (suite; concession de Saint-Georges-Châtelaison). = Déc. E. GRIMAULT. Mgr Freppel; souvenirs anecdotiques (suite; lettres sur la question d'Alsace-Lorraine). — M. SACHÉ. Centenaire (suppliques du curé de Thouarcé

contre les cabaretiers, 1809). — E. QUERUAU-LAMERIE. La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire : commission Parein-Felix (suite). — P.-A. LEMESLE. Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire (suite; les abbés; les revenus de la mense; les bénéfices).

45. — Revue de Bretagne. T. XLII, 1909, déc. — L. CAMPION. Statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc (suite en janv. 1910 : 1480-1507; traduction de 20 mandements épiscopaux). — Abbé GRÉGOIRE. Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution : Loire-Inférieure (suite; la suite en janv. 1910 : les enchères, les ventes, les acquéreurs). = T. XLIII, 1910, janv. Albert TRAVERS. Armoricains et Bretons (suite; critique des opinions d'A. de La Borderie sur la Bretagne au ve s.; cet article est de peu de portée). — Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert (suite).

46. — Revue de Gascogne. 1909, déc. — A. CLERGEAC. Les Du Faur, abbés de la Case-Dieu. = 1910, janv. J. BONNET. Lettres inédites de Marca (d'après les autographes conservés à Saint-Pétersbourg; elles se rapportent à la mission qui fut confiée à Marca en Catalogne de 1644 à 1649). — J. CONTRASTY. Le clergé de France réfugié en Espagne (suite; voir en outre févr.-mars). = Févr. J. LESTRADE. Le dernier évêque de Comminges : Antoine-Eustache d'Osmond, 1754-1823 (évêque de Comminges jusqu'à la suppression du diocèse en 1791, émigré après le 22 juin 1792, reparaît au moment du Concordat, où il donne sa démission de son évêché. Ajouter l'article publié dans la *Revue historique*, t. LXXXVI, p. 58). — Lettres inédites de Marca (suite : au chancelier Séguier, à Mazarin, etc., 1644; suite en mars). = C.-rendu : *Bourdette*. Notice des seigneurs de Doumec-de-Luz-en-Barège, dit Doumec-Debat. = Mars. A. VIGNAUX. La réunion de l'Armagnac à la France (suite et fin; à propos de l'ouvrage de Ch. Samaran). — P. COURTEAULT. Un prétendu neveu de Blaise de Monluc à Rome en 1563 (c'était un aigrefin qui essaya d'exploiter la réputation que Monluc s'était faite en Italie; le cardinal de Lorraine s'y laissa prendre). = C.-rendu : *Moulonguet*. La souveraineté de Béarn à la fin de l'ancien régime (superficiel).

47. — Revue de l'histoire de Versailles. Nov. 1908. — FROMAGEOT. Mme du Barry de 1791 à 1793 (fin en nov. 1909. Prouve, d'après les documents des archives de Seine-et-Oise, contre M. de Nolhac et Mme Claude Saint-André, la dernière biographe de Mme du Barry, que le vol des bijoux n'a pas été simulé, que les bijoux n'ont pas été restitués et n'ont pu servir à aider les émigrés, qu'enfin Mme du Barry n'a en rien conspiré. L'intervention de Lavallery et du Directoire de Seine-et-Oise en sa faveur est aussi une légende). — PELLEGRIN DE LA TOUCHE. Un coin de la forêt de Marly. — REY. Au temps de Mme d'Houdelot et de J.-J. Rousseau (suite en févr.; fin en mai). — GATIN. Versailles pendant la Révolution (fin. Les Versaillais ont fait leur possible pour protéger le palais et le parc contre les dépréda-

tions). = Févr. 1910. PORQUET. Glatigny et ses seigneurs (fin en mai. Relevait de la seigneurie de Versailles, fut privée en 1675 de ses droits de justice; il n'y avait pas de prieuré; appartint d'abord à une famille de Glatigny, puis au XVe s. aux Des Essarts; fut vendue en 1500 aux Briçonnet, achetée en 1675 par Louis XIV pour 300,000 l. p. et donnée en 1685 à Mme de Montespan avec Clagny; elle revint à la commune en 1766; suit l'histoire du château de Béthune, aujourd'hui collège Saint-Jean). — Baron DE VILLE D'AVRAY. Les dernières années de Thierry de Ville d'Avray (analyse et extraits du journal de ce valet de chambre de Louis XVI qui lui resta fidèle jusqu'au bout et périt aux massacres de septembre). = Mai. DUHANT. Le lycée de Versailles (suite en août et nov.). = Août. H. MARCEL. Louis-Philippe et le château de Versailles. — GODART. L'école centrale de Seine-et-Oise (suite en nov. Histoire intéressante des origines et de l'organisation des écoles centrales. Celle de Versailles fut une des meilleures. Notes biographiques sur ses professeurs).

48. — La Revue savoisienne. 50e année, 1909, no 4. — G. LETONNELIER. Sur le mariage de Louise de Savoie avec le comte Janus (Louise de Savoie, fille de Janus de Genevois, fiancée à Charles, plus tard duc de Savoie, épousa en 1485 Jacques-Louis de Savoie, mort la même année). — François MIQUET. Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860 (suite). — Ch. BUTTIN. Le guet de Genève au XVe s. (fin; étude sur l'armement des gardes). — J. SERAND. Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie (1572-1909).

49. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. T. CXXIV, 1907-1908. — Dr O. GUELLIOT. La fin de la Faculté de médecine de Reims, ses derniers régents (étude longue et soignée sur cette Faculté à la fin du XVIIIe s. : les régents, les étudiants, les écoles; les cours et examens; la Faculté pendant la Révolution (1789-1793); sa suppression; ses archives). — A. DUVAL. Le trésor de la Place royale (trouvé à Reims en 1759; trouvaille, consistance, origine, destination définitive). — H. JADART. L'hôtel gothique de la rue de Pouilly, no 5 (à Reims; historique et description). = T. CXXV, 1909. René DEMOGUE. La criminalité et la répression en Champagne au XVIIIe s. (1715-1789. Étude de statistique sur les délits, leur poursuite, les condamnations; la commission du conseil créée à Reims; les peines; les prisons). — Dr A. BOURGEOIS. Pièces et médailles à lunettes (description de quelques pièces où sont représentés comme emblèmes des binocles). — Victor DIANCOURT. Propos de bibliophiles (la valeur vénale des éditions, et notamment des éditions *princeps*, des classiques du XVIIe au XIXe s.). — R. DE BOVIS. Les Gaulois à Delphes (étude sur l'invasion de Delphes par les Gaulois en 278 av. J.-C.). — Henri JADART. Extraits des autographes de la bibliothèque de Reims (suite; XVIIIe-XIXe s.).

ALLEMAGNE.

50. — Klio. Beiträge zur alten Geschichte. Bd. IX, 1909, Heft 3. — Franz CUMONT. La plus ancienne géographie astrologique (expose un système astrologique grec d'après lequel à certains pays, tels que la Grèce, la Perse, l'Égypte, sont assignées certaines étoiles qui les gouvernent; on en retrouve des traces fréquentes dans la littérature postérieure; il est plus ancien que l'époque d'Alexandre le Grand et repose sur des idées chaldéennes). — K. LEHMANN. Sur l'histoire des Barcas. 1° Le passage des Alpes par Hannibal (par le Petit-Saint-Bernard, en 15 jours; c'est la rapidité de la marche qui est remarquable, plus encore que d'avoir surmonté les difficultés de la route). — L. WENIGER. Le sacrifice mensuel à Olympie. 1er article : l'ordre du sacrifice (d'après Pausanias : une fois par mois, un sacrifice était offert sur les 70 autels, en deux processions avec 35 stations chacune). — W. S. FERGUSON. Recherches dans les documents d'Athènes et de Délos; suite : 10. La Pythaïs athénienne (d'après Colin, *le Culte d'Apollon pythien à Athènes*, la Pythaïs était une procession solennelle d'Athènes à Delphes, célébrée tous les huit ans depuis l'année 103-102 av. J.-C.). 11. Les généraux athéniens (les fonctions des dix stratèges se sont spécialisées de plus en plus : ἐπὶ τὴν χώραν, ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ, ἐπὶ τὸ ναυτικόν, etc. L'auteur cherche à en établir la liste chronologique). 12. Crises constitutionnelles dans le Ier s. av. J.-C. (entre les années 70 et 58, c'est-à-dire entre le régime de Sylla et le régime aristocratique postérieur, il y eut à Athènes une courte époque démocratique). Appendice (remarques sur les prêtres de Délos, l'archonte Lysiades, que l'auteur place en l'an 152-151; notes critiques sur l'ouvrage de Kolbe, *Die athenischen Archonten*). — Stefan HEINLEIN. Histiaios de Milet (le récit d'Hérodote est rempli de contradictions et d'invraisemblances; après un long séjour à la cour de Darius, Histiée se proposa d'unir les petits états grecs d'Asie dans un royaume placé sous la dépendance du roi de Perse. L'opinion publique des Grecs, hostile aux tyrans, n'était naturellement pas disposée à rendre justice à ses plans. Il a été traité d'intrigant, d'aventurier, par les historiens anciens et modernes). — B. HAUSSOULLIER. Inscriptions grecques de Babylone. — J. SUNDWALL. Remarques sur la Prosopographia attica (5e art.). — P. VIERECK. La détermination des frontières à la paix d'Antiochus, en 189-188 (commentaire de Tite-Live, 38, 38, 4). — G. TÉGLÁS. Administration par les Romains des mines de fer en Dacie (une nouvelle inscription du temps de Caracalla montre que ces mines furent exploitées même après les guerres des Marcomans; elles étaient louées comme domaines de l'État à de gros entrepreneurs). — A. MERLIN. Deux remarques épigraphiques relatives à l'inscription d'Aïn Ouassel. — E. KORNEMANN.

Velleius Paterculus et son tableau de l'époque des Gracques (à propos d'un mémoire de Fr. Münzer, *Zur Komposition des Velleius*, paru dans la *Festschrift zur 49ten Philologenversammlung*). — S. Issleib. L'histoire de la naissance du Christ et le dogme de la Trinité ont-ils subi l'influence de l'Égypte? (d'après un relief dans la salle consacrée à la naissance d'Aménophis III à Louqsor, qui rappelle, à ce que l'on prétend, cette naissance et ce dogme). = Heft 4. E. Pais. La lutte d'Euthymos de Locres à Temesa (critique d'un article de Maas dans *Jahrb. d. deutschen archæol. Instituts*, XXII, 18-53, sur un récit légendaire conservé par Pausanias, VI, 6, 4; la légende a un noyau historique, c'est la prise de Temesa par les Locriens en 484-482 av. J.-C., où se distingua Euthymos, vainqueur aux jeux olympiques. Autour de cette figure historique se développa plus tard le mythe locrien de la victoire remportée sur le démon de Temesa). — A. Langhammer. Sur le *Bellum africanum* (étude critique sur les sources de la bataille de Thapsus; le récit de la campagne est loin d'être aussi objectif qu'on le prétend). — K. Eckhardt. Les campagnes de Lucullus en Arménie (1er art. L'Arménie sous Tigrane avant la guerre; conquêtes de Tigrane et fondation de Tigranocerte; nature et civilisation de l'Arménie). — E. Obst. Miltiade a-t-il pris part à la campagne contre les Scythes? (le nom de Miltiade ne se trouvait pas dans la liste primitive d'Hérodote, IV, 138; il y a été introduit dans un remaniement postérieur à 493). — H. Willrich. Les titres et les ordres helléniques (des fonctions administratives remplies et des décorations portées par Jonathan Macchabée comme membre de la hiérarchie administrative des Séleucides; des titres tels que φίλος, συγγενής, etc., comportaient un costume et des privilèges particuliers). — E. Kornemann. Les guerres contre les Germains sous Auguste (d'après une lettre de Tibère, dont un fragment a été récemment trouvé par Th. Wiegand à Aizanoï en Phrygie. Elle est datée de Bononia en Gaule, c'est-à-dire de Boulogne-sur-Mer, point terminus de la grande route d'Agrippa, où Drusus, après sa première campagne de l'an 12 av. J.-C., avait établi la principale station de sa flotte et d'où Tibère partit en l'an 4 ap. J.-C. pour la campagne qui le mena jusqu'à l'Ems, dans le pays des Cattuarii et des Bructères; ce fut une action combinée de l'armée de terre et de la flotte, conforme à la stratégie de Drusus). — M. Holleaux. Études d'histoire hellénistique : l'expédition de Philippe V en Asie Mineure; la bataille de Chios en 201 av. J.-C. (études critiques sur ce texte de Polybe; « occupation de Samos, siège de Chios, bataille de Chios, bataille de Ladé, voilà dans quel ordre se succédèrent les premiers événements de l'expédition que Philippe V dirigea en Asie Mineure pendant la belle saison de l'année 201 »). — J. Kromayer. Eryx. Les combats d'Amilcar Barca et la découverte de la ville (les murs de la ville actuelle de S. Giuliano ne sont pas ceux de l'antique Eryx; celle-ci se trouvait sur le plateau situé au nord du temple; on y voit encore aujourd'hui les restes

de l'acropole. Les Romains avaient leur camp au lieu dit aujourd'hui Pizzo Argenteria. Toute l'histoire des combats autour d'Eryx est à refaire). — L. BORCHARDT. Les fouilles dirigées en 1910 en Égypte par les Allemands et par les Américains. — N. VULIĆ. L'expédition d'Alexandre contre les Triballes en 335 (les Triballes étaient placés entre la Morawa et l'Isker). — G. KAZAROW. Histoire du Κοινόν du Pont (à propos du mémoire de Toutain : *les Pontarques de la Mésie inférieure*). — Fr. BLUMENTHAL. La censure d'Auguste (à côté du témoignage fournit par le monument d'Ancyre, les données de Dion Cassius gardent leur valeur. Auguste a renouvelé ses censures tous les cinq ans environ, maintenant ainsi l'usage républicain; c'est seulement en 8 av. J.-C. qu'en concordance avec le partage de l'imperium provinciale pour dix ans la durée de la censure fut étendue à 2 × 5 ans). — E. KORNEMANN. Travaux relatifs au « limes » (suite). = Bd. X, 1910, Heft 1. P. PERDRIZET. Skaptésylé (au commencement du ve s., Thasos tirait de beaux revenus des mines d'or de Skaptésylé. Après Marathon, Miltiade voulut obtenir pour Athènes les mines d'or de la Thrace; de là le siège qu'il mit devant Paros et qui échoua si piteusement. Les Athéniens revinrent à la charge en 475 et entrèrent en conflit avec Thasos. Les Thraces en profitèrent pour mettre la main sur Skaptésylé. Thucydide ne posséda pas les mines d'or de Skaptésylé; quand il eut été banni après la prise d'Amphipolis, il obtint des Thraces une concession d'exploitation. Si Skaptésylé avait alors appartenu à Athènes ou à un de ses alliés, Thucydide n'aurait pu trouver asile nulle part). — P. VARESE. Contributions nouvelles à la chronologie de la première guerre punique (critique les études d'O. Leuze et de F. Luterbacher dans *Philologus*, 1907). — W. SCHUBART. Traces d'autonomie politique en Égypte sous les Ptolémées (il n'est pas exact de dire que la monarchie des Ptolémées ait eu un caractère exclusivement absolu. Leurs rapports, surtout au début, avec les Grecs de leur empire, ont été tout autres qu'avec les Égyptiens. Tout d'abord, les premiers Ptolémées laissèrent subsister, dans de certaines limites, le vieux droit coutumier de l'Égypte, les νόμοι τῆς χώρας; puis les colonies grecques obtinrent des règlements indépendants, les πολιτικοὶ νόμοι et les ψηφίσματα. Parmi les villes grecques d'Égypte : Ptolémaïs, Naukratis et Alexandrie, celle dont les documents nous font le mieux connaître les institutions est Ptolémaïs; or elle se présente à nous comme jouissant d'une parfaite autonomie; ce caractère nous apparaît moins net en ce qui concerne Alexandrie, bien qu'elle ait été fondée sur le type des villes grecques et qu'elle soit demeurée telle pendant des siècles. Même de petites communautés grecques gardèrent originairement une certaine autonomie. Ces particularités s'effacèrent peu à peu, sans jamais disparaître complètement). — K. ECKHARDT. Les campagnes de Lucullus en Arménie (2e art. : la campagne de l'an 69, siège et prise de Tigranocerte). — F. HILLER DE GÆRTRINGEN. Inscriptions grecques. — H.-Ph.

WEITZ. Sarapis (additions à l'article que l'auteur a donné dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher; remarques sur la dissertation d'E. Schmidt : *Die Einführung des Sarapis in Alexandrien*, 1909). — V. COSTANZI. Τύρρα (ville de Lydie dont les Anciens faisaient la patrie de Τυρρηνοί). — W. SOLTAU. Quelques remarques sur l'origine d'une tradition concernant l'histoire primitive de Rome (les imitations de récits grecs avaient cours à Rome avant qu'on eut entrepris d'écrire des annales; elles n'y apparaissent d'ailleurs pas avant le début du IIIe s., au moment où commencent à se distinguer certaines familles plébéiennes, telles que les Junii, les Marcii, en l'honneur desquels ces récits ont été composés. Quels sont donc ces écrivains qui ont précédé les annalistes? Pour répondre à cette question, l'auteur étudie les trois points suivants : 1° les mythographes grecs Dioklès, Peparethios et Promathion; 2° les traducteurs d'ouvrages littéraires écrits en grec; 3° les collecteurs d'extraits tirés des historiens grecs).

51. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. 64, 1909, Heft 4. — E. PETERSEN. Pausanias le Périégète (critique approfondie de l'ouvrage de Carl Robert, *Pausanias als Schriftsteller*. Pausanias a bien eu l'intention d'écrire un guide du voyageur). — W. ALY. Contribution à l'histoire du texte d'Hérodote. = Bd. 65, 1910, Heft 1. W. BANNIER. Nouvelles observations sur des documents athéniens : comptes et quittances (suite). — U. HOEFER. Le Περὶ γῆς d'Apollodore (Niese, *Hermes*, t. XLIV, a émis l'opinion que la Périégèse, dite de Skymnos, n'a sans doute été qu'un remaniement abrégé d'Apollodore. L'auteur expose au contraire que, pour la plus grande partie de son œuvre, Skymnos a utilisé directement Éphore; que, dans beaucoup de passages, on constate une parfaite concordance avec Strabon qui, de l'aveu même de Niese, n'a pas utilisé le Περὶ γῆς; qu'il n'y a aucun rapport entre la Périégèse de Skymnos et le Περὶ γῆς, en admettant même que ce dernier écrit soit authentique). — Th. STEINWENDER. L'ordre de bataille des manipulaires dans l'armée romaine.

52. — Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. 23, 1904, Heft 1 et 2. — A. KLEIN. L'administration centrale des finances dans la Prusse de l'Ordre teutonique au commencement du XVe siècle (d'après le « Tresslerbuch » ou livre du grand maître de Marienburg; montre comment s'établit peu à peu l'absolutisme du grand maître depuis que le privilège de Frédéric II en 1226 en eut accordé à l'Ordre la supériorité territoriale). = Heft 3. KUMAO TAKAOTA. La colonisation intérieure du Japon (suite à l'ouvrage d'Inaze Nitobé sur la propriété foncière au Japon, qui a paru en 1890. Sur la question de savoir combien d'habitants le Japon est en état de nourrir, l'auteur répond qu'actuellement, et pour l'avenir, la politique coloniale doit être la première préoccupation de ses hommes d'État). = Bd. 24, 1905, Heft 1. H. RACHEL. Le Grand Électeur et les États de la Prusse orientale, 1640-1688 (cf. *Rev. hist.*, t. XCVII, p. 151).

ANGLETERRE.

53. — The Athenæum. 1910, 12 févr. — Brasenose College register, 1509-1909; t. II. — *J. Hastings* et *J. A. Selbie.* Encyclopædia of religion and ethics; vol. II : Arthur-Bunyan (important). = 19 févr. *Copinger.* The manors of Suffolk; t. V (excellent, richement illustré; n'est pas dans le commerce). = 26 févr. *W. Page.* The Victoria history of London; t. I (remarquable). — The Cambridge modern history; t. VI : The eighteenth Century. = 5 mars. *J. Bigelow.* Retrospections of an active life, 1817-1866 (beaucoup d'intéressants souvenirs sur la vie privée en Nouvelle-Angleterre, sur l'Angleterre de Cobden, la France de Morny, la Prusse de Bismarck; mais aussi beaucoup d'inutile bavardage). = 12 mars. L'état des études anthropologiques (dans les pays de langue anglaise; l'auteur se plaint du gaspillage de forces et d'argent que l'on constate dans ce domaine, et d'un fléau plus grave encore : la déconsidération que les amateurs jettent sur la science). — *H. Parker.* Ancient Ceylon; an account of the Aborigines and of part of the early civilisation (bon). — Le Pacte de famille et la Cambridge modern history (on a critiqué bien à tort l'auteur du chapitre sur les origines de la guerre de la succession d'Autriche, parce qu'il attribuait une médiocre importance au Pacte de 1733; c'est lui qui a raison). = 19 mars. *G. W. Forrest.* Warren Hastings (réédite un choix de lettres et papiers d'État et reproduit, sous une forme plus ample, ses conclusions, vieilles de vingt ans, en faveur du célèbre gouverneur de l'Inde. Indispensable pour qui veut étudier sans parti pris l'histoire des origines de l'Inde anglaise). — *Heitland.* The roman republic; 3 vol. (consciencieux, bien informé, sauf peut-être en ce qui concerne les premiers livres; jugements sobres et éclairés). = 26 mars. *E. W. Morris.* History of the London hospital (depuis 1740; très intéressant). — *Ffoulkes* et *Maiecchi.* Vincenzo Foppa of Brescia, founder of the Lombard school (remarquable). = 2 avril. Oxford studies in social and legal history (t. I d'une collection qui paraît sous la direction et d'après l'enseignement de P. Vinogradoff. Contient deux importants mémoires : l'un d'A. Savine sur les monastères anglais à la veille de la dissolution, étude critique sur le *Valor ecclesiasticus* de 1535; l'autre de F. de Zulueta sur le patronat dans les derniers temps de l'empire romain). — *R. Farnell.* The cults of the Greek states (t. V et dernier de cette remarquable publication).

SUISSE.

54. — Annales de la Société J.-J. Rousseau. T. I, 1905. — H. TRONCHIN. Rousseau et le docteur Tronchin. — Ph. GODET. Mme de Charrière et J.-J. Rousseau. — G. LANSON. Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Émile* et sur la condamnation des *Lettres inédites de la Montagne.* — Th. DUFOUR.

Pages inédites de J.-J. Rousseau (suite au t. II). = T. II, 1906. E. Ritter. J.-J. Rousseau et Mme d'Houdetot. — A. Michel. Deux portraits de Rousseau. = T. III, 1907. A. François. Les provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau. — L. Aurenche. J.-J. Rousseau et Mme de Larnage. — I. Benrubi. Tolstoï continuateur de J.-J. Rousseau. — A. Jansen, Ch. Malherbe et E. Istel. La question du *Pygmalion* de Berlin. — I. Grünberg. Rousseau joueur d'échecs. — E. Ritter. J.-J. Rousseau, notes diverses. — P. Usteri. Henri Meister et J.-J. Rousseau. — G. Vallette. La condamnation de Rousseau d'après une lettre inédite. — P. Usteri. Une lettre du marquis de Girardin. — M. Boy de La Tour. La maison de Rousseau à Môtiers. = T. IV, 1908. La première rédaction des *Confessions* (livres I-IV ; publiés d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de Neuchâtel par Th. Dufour). — E. Ritter. Portraits des parents de J.-J. Rousseau.

55. — Antiquarische Gesellschaft in Zürich. Mitteilungen. T. XXVI, livr. 2 et 3, 1904-1905. — H. Sulzer et J.-R. Rahn. Le couvent des dominicaines de Töss (près Winterthour). = Livr. 4 à 6, 1906-1908. H. Lehmann. Histoire de la peinture sur verre en Suisse (XIVe et XVe s.). = T. XXVII, livr. 1, 1909. J.-R. Rahn. Le château de Tarasp (Grisons).

56. — Anzeiger für schweizerische Geschichte. T. X (suite), 1908. — W. Oechsli. Polyptyque rhétien de l'époque de Louis le Pieux (confirme par d'ingénieux rapprochements l'âge assigné à ce document par M. G. Caro). — R. Hoppeler. D'une ancienne chronique de Brigue (Valais) et du récit qu'elle contient d'un combat à Hospental (sur la route du Gothard) en 1321. — F. Hegi. Les pensionnaires suisses de l'archiduc Sigismond d'Autriche (publie l'une des plus anciennes listes connues des pensions payées en Suisse par les cours étrangères). — A. Fluri. Les lacunes du texe de la chronique bernoise de Valerius Anshelm. — T. Schiess. Huit lettres du capitaine Saint-Gallois Christophe Studer, écrites au cours de la « guerre des paysans », 1653. — A. Plüss. Le combat du Loetschenpass entre Bernois et Valaisans, en août 1419 (critique du récit de Justinger). — R. Hoppeler. Sur un point de l'histoire constitutionnelle de la ville de Winterthour au moyen âge (fait remonter à un diplôme du roi Wenceslas, en 1379, l'exemption de toute juridiction étrangère). — Nécrologies d'historiens suisses morts en 1907. — A. Schulte. La question des « Walser » (ces colons de race germanique se sont établis dans les vallées les plus élevées des Grisons, le plus souvent au-dessus de la limite de culture des céréales ; leurs communautés vivaient essentiellement des produits de l'économie alpestre). — E. Gagliardi. De la chronique zuricoise de Brennwald et de ses dérivés (la publication récente de l'œuvre de Brennwald par M. R. Luginbühl et les travaux entrepris pour cataloguer à nouveau les manuscrits de la Stadtbi-

bliothek de Zurich ont provoqué toute une série d'études et de discussions sur les relations réciproques de plusieurs manuscrits contenant des compilations anonymes d'histoire suisse, compilations attribuées aux soins ou à l'initiative des historiens zuricois Jean Stumpf et Hans Füssli ou du réformateur Henri Bullinger; un de ces manuscrits offre un intérêt tout particulier : ce serait, d'après M. Gagliardi, un remaniement de la chronique de Brennwald, par Jean Stumpf, avec une continuation jusqu'en 1534, qui contient une histoire contemporaine de la réforme zuricoise). Voir la réponse de M. Luginbühl à l'article ci-dessus et, dans l'année 1909, deux nouveaux articles de MM. E. Dürr et E. Gagliardi. — Bibliographie historique de la Suisse pendant l'année 1907. = 1909. A. Stern. Un mémoire de Constantin Siegwart-Müller, du 27 juillet 1847 (publie ce document adressé, à la veille de la guerre du Sonderbund, par le chef du parti catholique au ministre autrichien en Suisse; l'auteur du mémoire croit la guerre inévitable; il propose des modifications importantes à la répartition territoriale des cantons afin d'assurer la prépondérance des cantons catholiques). — R. Hoppeler. Les maisons de l'ordre de Saint-Jean à Salquenen et au Simplon (Valais). — A. Büchi. Quelques « recès » inédits de diètes suisses au xve s. (publie le texte de ces documents qui intéressent les guerres de Bourgogne). — R. Hoppeler. Des divers modes de tenures féodales au xvie s., d'après un terrier de l'ancienne abbaye cistercienne de Cappel (canton de Zurich). — J. Müller. Note sur Valentin Compar (secrétaire d'État d'Uri, qui soutint une polémique contre Zwingle). — A. Zesiger. La première bataille de Villmergen, 1656. — F. Schillmann. Provisions apostoliques du xive s. pour deux couvents bâlois (1371, 1382-1383). — Nécrologies d'historiens suisses morts en 1908. — Bibliographie historique de la Suisse pendant l'année 1908. — L.-E. Iselin. Recherches étymologiques sur quelques noms de lieux du Haut-Valais. — G. Löw. La plus ancienne mention connue de l'origine suédoise des habitants de la Suisse primitive (dans un discours de l'évêque suédois Nicolas Ragvaldi au concile de Bâle, 1434).

57. — Bibliothèque universelle. Juill. 1909. — P. Seippel. Genève et la tradition de la liberté (montre comment le calvinisme a travaillé pour la liberté, malgré les règles sévères qu'il imposa à Genève). = Sept. E. Chapuisat. Mme de Staël et la politique impériale de 1810 à 1813 (d'après des documents de la bibliothèque de Genève et des Archives nationales. Lettres inédites de Barante et du baron Capelle). = Oct. Baron de Maricourt. Le voyage en Savoie et en Suisse du Dr Rigby (en 1789; d'après ses lettres éditées en 1880 et récemment traduites par M. Caillet). = Nov. G. Wagnière. Les lords (origines historiques du conflit actuel). = Déc. F. Barbey. Desaix au Grand-Saint-Bernard (récit critique de la mort de Desaix; et récit, d'après des documents des Archives nationales, de la Guerre

et du Saint-Bernard des funérailles solennelles faites à Desaix au Saint-Bernard, le 19 juin 1805, et de l'érection, le 31 oct. 1806, du monument du sculpteur Moitte). = Janv. 1910. A. BURNIER. Mme de Staël et le landamann Pidou (fin en févr. Cette correspondance, qui va de juin 1815 à mai 1817, est importante pour le caractère de Mme de Staël et ses sentiments au moment de la seconde Restauration). — M. DUMOULIN. Les comptes du roi Louis XVI (d'après le *Journal des chasses*, conservé aux Archives, et le *Livre des comptes* que vient de publier le Cte de Beauchamp; ils témoignent de l'esprit d'ordre de Louis XVI qui n'empêchait pas les prodigalités qu'il devait solder tout en les déplorant).

58. — Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. T. XVIII, livr. 2, 1906. — F. BURRI. Le château et la seigneurie de Grasbourg sous la domination savoyarde (bonne monographie de cette forteresse dont les ruines se voient encore dans la vallée de la Singine et dont la maison de Savoie et les Habsbourg se disputèrent la possession au XIIIe siècle; engagée en 1310 au comte de Savoie par le roi Henri VII, elle fut cédée en 1423 aux villes de Berne et de Fribourg). = Livr. 3, 1907. J. WIEDMER. Les tombeaux de l'époque de La Tène à Münsingen (canton de Berne). — P. HOFER. Rôle de la confrérie de Notre-Dame de la chapelle d'Oberbüren (liste des membres, datant du XVe et du XVIe s.). = T. XIX, 1908-1909. E. WELTI. Les deux obituaires d'Oberbalm (1423, 1482). — P. KASSER. Histoire du district et du château d'Aarwangen (canton de Berne; bonne étude d'histoire locale).

59. — Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte herausgegeben vom Historischen Verein in St. Gallen. T. XXX, 1906-1908. — La correspondance de Vadian à la Stadtbibliothek de Saint-Gall, 1541-1551, publ. par E. ARBENZ et H. WARTMANN (nous reviendrons sur cette importante publication aussitôt qu'elle sera achevée). = T. XXXI, 1909. Le « Liber benedictionum » d'Ekkehard IV, suivi des autres poésies du Codex Sangallensis 393, publ. pour la première fois intégralement par V. EGLI (élève de Notker Labeo, Ekkehard IV fut à son tour maître à Mayence et à Saint-Gall, où il mourut vers 1060; il est connu surtout par sa continuation de la chronique de Saint-Gall jusqu'en 972; mais ses poésies latines, dont un bon nombre sont des exercices d'école, montrent ce qu'était alors l'enseignement et contribuent à mettre en lumière l'étendue des connaissances d'Ekkehard; excellente édition d'un manuscrit chargé de corrections et de ratures).

60. — Jahrbuch für Schweizerische Geschichte. T. XXXIV, 1909. — K. HAUSER. De l' « abzug » en Suisse (droit payé à l'État ou à la commune par le bourgeois ou le ressortissant qui quittait son pays, en manière d'indemnité pour le préjudice que causait ce départ; apparenté au droit d'aubaine; étude détaillée des interminables pour-

parlers dont cette institution a été l'objet, dès le XVe s., entre les treize cantons anciens, entre les cantons et leurs alliés, dans les bailliages communs, enfin entre les cantons et les pays étrangers; la complexité de l'organisation politique de la Suisse et les divisions confessionnelles entravèrent ces négociations, jusqu'au moment où l'Helvétique (1798) supprima ce droit devenu odieux). — G.-J. PETER. Du rôle de Zurich dans la « guerre des paysans », 1653 (suite et fin; excellent récit, presque entièrement basé sur des documents d'archives, de ce mouvement populaire dont la répression marque le triomphe définitif du gouvernement oligarchique dans la plupart des cantons).

61. — Revue d'histoire ecclésiastique suisse. T. II, fasc. 4, 1908. — Catalogue des prieurs et recteurs suivi de mentions inédites sur le personnel et le nécrologe de la Lance (chartreuse de l'ancien diocèse de Lausanne, près Concise, canton de Vaud). — F. FIALA. Les écrivains soleurois depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe s. (suite et fin d'un mémoire posthume de l'ancien évêque de Bâle, annoté par L.-R. Schmidlin). — F.-Th. DUBOIS. Les armoiries des abbés de Saint-Maurice, évêques de Bethléem. — D. MURATORE. Un seigneur du pays de Vaud à la croisade d'Humbert II, dauphin du Viennois (1345-1347, avec une note complémentaire de F. Ducrest sur Richard de Prez). — Mélanges et comptes-rendus. = T. III, 1909. F. SEGMÜLLER. L'élection du pape Paul IV (1555) et l'ambassade d'obédience des cantons suisses (mémoire accompagné de lettres inédites). — J. BEAUD. Un séminaire diocésain à Surpierre (canton de Fribourg) d'après des documents inédits (fondé en 1691). — G. SCHUHMANN. La « grande dispute » de Berne (organisée par le gouvernement bernois en janvier 1528, à la veille de l'adoption définitive de la Réforme; il ne convient guère, pour écrire l'histoire impartiale de cette époque, de se laisser inspirer par l'esprit et le langage passionnés des polémistes contemporains de l'un ou de l'autre parti). — M. REYMOND. Les Martereys dans le canton de Vaud (étude toponomastique; le *marterey* est un ancien cimetière). — J. MÜLLER. Un promoteur Saint-Gallois du culte de saint Joseph au XVe s. — E. DUPRAZ. Conflit religieux au XVIIe s. entre Berne et Fribourg au sujet de la chapelle de Saint-Barthélemy-Brétigny, district d'Echallens (c'est-à-dire dans un bailliage commun de la ville réformée de Berne et de la ville catholique de Fribourg). — F. RUEGG. Le conflit de l'évêché de Bâle, 1309-1311 (d'après les actes des archives Vaticanes). — Chacun des quatre fascicules annuels de la *Revue* est accompagné de mélanges et de notices bibliographiques.

RUSSIE.

62. — Journal Ministerstva Narodnago Prosvechtchénia (*Journal du ministère de l'Instruction publique*), 1908. — VÉRÉTENNIKOV. Études sur l'histoire de la chancellerie secrète (suite des

articles de l'année 1907; voir la *Rev. hist.*, livr. 197, p. 432). — Rojdestvenski. Projets de réformes scolaires sous Catherine II. — Vacenko. Le diacre Ivan Timoféev (étude sur un des plus intéressants écrivains de l'époque des troubles). — Tioumenev. Critique des opinions relatives à la mort du tzarévitch Duritri (ces documents officiels sur l'assassinat de 1591 méritent seuls la confiance des historiens). — Balitzki. Les origines de la presse périodique en Russie (les « courants » au XVIIe s. n'étaient faits que pour le tzar et son entourage. La date véritable de l'origine de la presse périodique est le 2 janvier 1703; l'auteur raconte ensuite l'histoire des premiers périodiques russes : le *Viedomosti* (*Nouvelles*) de 1702-1727 et les *Viedomosti* de l'Académie des sciences (1727-1756). — Fikhomirov. Études sur l'histoire du pays de Penza (fondation de la ville de Penza au XVIIe s.; suite en 1909). — Prigoriev. Les divisions administratives de la Russie selon les statuts de Catherine II (intéressante étude sur l'origine et la préparation des statuts du gouvernement local de 1775). — Znoïko. Les campagnes de Sviatoslas en Orient (rapports entre Russes et Grecs sur les bords de la mer Noire au Xe s.). = 1909. Zaoserski. Étude détaillée sur l'organisation et les fonctions des Zemskie Sobory ou États-Généraux, 1550-1648. — Joukovitch. La bataille de Poltava et la Pologne (étude d'histoire diplomatique, concernant les relations des deux puissances alliées après la victoire de 1709). — Korff. Le principe monarchique et les annales russes (analyse des annales au point de vue des idées sur le gouvernement. L'auteur arrive à la conclusion que c'est le sentiment monarchique, venu de Byzance, qui les anime). — Chakhmatov. Notes sur la langue de Pskov (Pskov dès le XIVe s. eut avec la Russie lithuanienne des affinités d'idées politiques et sociales ainsi que des affinités littéraires qui poussaient Pskov vers Polotsk, Smolensk, et par leur intermédiaire vers la Lithuanie, la Volhynie, etc. Les monuments littéraires de Pskov trahissent aux XIVe-XVIe s. l'influence de la langue russe portée dans les états du grand-duc de Lithuanie). — Choumakov. Les nouvelles chartes judiciaires et administratives (exposé et analyse du texte des chartes découvertes dans le courant des dernières années. Deux d'entre elles sont inédites; pour les autres, voir les éditions des chartes publiées par l'Université de Moscou, bulletin russe de 1909). — Vozuessenski. Les cahiers des députés des villes à la commission de 1767 (exposé et analyse des doléances de la bourgeoisie). — Léontovitch. Les droits de la Chliakhta russo-lithuanienne (continuation des articles de l'année 1908; voir aussi bulletin de l'année 1909).

CHRONIQUE.

France. — Si M. Édouard Rod n'avait écrit que des romans, il n'y aurait pas lieu de signaler ici sa mort (29 janvier); mais cet écrivain de forte culture a aussi fait œuvre d'historien : il a consacré à l'*Affaire de J.-J. Rousseau* (1906) une étude très bien documentée sur la condamnation du *Contrat social* et de l'*Émile* par le petit conseil de Genève. M. Rod était né en Suisse, à Nyon, le 31 mai 1857.

— M. Eugène Ledrain est mort en février dernier, à l'âge de 66 ans. Après avoir été prêtre de l'Oratoire, il quitta la soutane et devint conservateur adjoint des Antiquités du Louvre et professeur à l'École du Louvre. On lui doit une *Histoire d'Israël* en 2 vol. (1879-1882), un mémoire sur *les Monuments égyptiens de la Bibliothèque nationale* (1879), un *Catalogue des monuments araméens et himyriatiques du musée du Louvre.*

— Henry d'Arbois de Jubainville, né à Nancy le 5 décembre 1827, est mort à Paris le 26 février 1910. Avec lui disparaît une des personnalités scientifiques les plus originales et les plus fécondes de notre temps. Sa production s'étend sur plus d'un demi-siècle : il a commencé à publier dès 1851 et il travaillait encore quelques jours avant sa mort (26 février 1910). Droit privé, institutions politiques, histoire médiévale, histoire de l'antiquité, archéologie, diplomatique, linguistique comparée, philologie celtique ont, tour à tour ou simultanément, sollicité son intérêt. Sa vie de savant peut être divisée en deux périodes. De 1852 à 1880, d'Arbois de Jubainville est avant tout l'archiviste du département de l'Aube, qui classe et inventorie son dépôt, le défend en bon fonctionnaire et en bon Français (en 1870) et en tire la matière de solides travaux d'histoire régionale et locale[1].

Il eût pu s'en tenir là et jouir de sa retraite (1880) avec la conscience d'avoir accompli une tâche comparable à celle de ces admirables archivistes, ses contemporains et ses confrères, Charles de Beaurepaire (à Rouen), L. de Grandmaison (à Tours), etc. Mais, à

1. Il faut citer avant tout son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, 6 tomes en 7 vol. in-8°, 1859-1867; — *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes* (1858); — *Histoire de Bar-sur-Aube* (1859); — *Catalogue des actes des comtes de Brienne* (1872); — *l'Administration des intendants* (1879). Il faudrait aussi relever quantité de mémoires sur l'histoire de Champagne parus dans la *Bibl. de l'École des chartes* ou dans des revues locales.

l'heure où, pour tout autre, eût sonné le repos, d'Arbois commença une seconde vie scientifique plus riche encore et plus féconde que la première. Il devait à un de ses maîtres du lycée de Nancy, N. Theil[1], le goût de la linguistique comparée, étude si peu répandue en France; alors, comme aujourd'hui, elle était systématiquement mise à l'écart de l'enseignement. Il fut un des très rares Français qui se doutèrent de l'importance de la *Grammatica Celtica* de Caspar Zeuss, dont l'apparition, en 1853, fonda la philologie celtique[2]. Tout en poursuivant ses travaux d'archiviste, d'Arbois s'était mis à l'étude de cette science, où il trouvait chez nous un émule en la personne de Henry Gaidoz. Celui-ci, en fondant la *Revue celtique* (1870), semblait faire de la France, sinon le centre des études celtiques, du moins le lien commun entre les savants allemands, anglais, irlandais, italiens qui s'y adonnaient; en outre, il dirigeait à l'École des hautes études un enseignement de l'irlandais et du gallois qui n'était pas sans porter des fruits. Néanmoins, quand le Parlement se fut décidé à donner une consécration à la nouvelle science par la fondation d'une chaire au Collège de France (1882), ce ne fut pas à lui, mais à d'Arbois[3], que revint l'honneur d'inaugurer cet enseignement dans l'illustre maison. D'Arbois se donna à sa tâche tout entier. Pendant un quart de siècle, son activité ne fit que redoubler. Ce n'est point le lieu d'énumérer ici les contributions innombrables qu'il a apportées à l'étude de l'histoire, de la langue et de la littérature des peuples celtiques. Il suffira de rappeler son *Essai d'un Catalogue de la littérature épique de l'Irlande* (1884), fruit d'une mission en Grande-Bretagne et en Irlande (1881); les douze volumes du *Cours de littérature celtique* (1883-1902), dont la moitié (les tomes I, II, VI, VII, VIII, XI, XII) est due à lui seul; ses deux volumes sur *les Premiers habitants de l'Europe* (1889-1894)[4]; ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France* (1891), en collaboration avec G. Dottin. Il faut dire surtout qu'il fut l'âme de la *Revue celtique*, dont il prit la direction en 1886, quand H. Gaidoz se décida à l'abandonner. Vingt-quatre volumes (1887-1910) ont été dirigés, on pourrait presque dire rédigés, par lui.

1. Dans une de ses préfaces humoristiques, qui n'avaient aucun rapport appréciable avec les livres qu'elles étaient censées expliquer, et qui lui servaient à s'autobiographier, d'Arbois a rappelé tout ce qu'il devait à ce modeste professeur de troisième qui fut un précurseur et un excitateur (voy. *la Civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, 1899).

2. On n'utilise plus que la 2e édition (1871) entièrement refondue par un des premiers disciples de Zeuss, Ebel.

3. Son bagage comme celtiste comprenait à cette date divers articles sur des gloses irlandaises, les prétendus chants populaires du *Barzas-Breiz* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXVII, XXVIII) et des *Études grammaticales* portant sur le breton (1881), etc.

4. Une première édition en un volume avait paru en 1877. Ce n'était qu'une esquisse.

Non seulement il alimenta la *Revue* d'articles de fond, mais encore il se réserva presque exclusivement d'y rendre compte de tout ce qui paraissait en Europe dans le domaine des études celtiques, et ce domaine avait pris une extension surprenante. Ce fardeau écrasant il le portait avec allégresse. Qui de ses amis et de ses élèves ne se le rappelle à son labeur, courbé sur le pupitre, la calotte sur la tête, — l'air du docteur Faust, — accueillant aux jeunes, intarissable en ses propos, abondant en saillies, secoué de quintes de rire ingénu quand il racontait quelque bévue philologique?

Il n'oublia jamais cependant qu'il avait été archiviste et médiéviste. Ce lui fut une profonde satisfaction quand, en 1900, après la mort de notre regretté Giry, l'Académie des inscriptions, à laquelle il appartenait depuis 1884, le chargea de diriger la collection des Diplômes des souverains de la France. Il prit sa fonction très au sérieux et eut la joie de voir paraître sous ses auspices (1908) le *Recueil des actes de Philippe Ier*, auquel M. Prou travaillait depuis vingt ans, et le *Recueil des actes de Lothaire et Louis V*, par L. Halphen[1].

Que restera-t-il de ce grand labeur? Il faut bien se poser cette question et tenter d'y répondre en toute sincérité. D'Arbois de Jubainville n'avait pas les qualités synthétiques de l'historien. Son travail le plus considérable en ce genre, l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, est un répertoire de faits agrémenté de boutades amusantes ou déconcertantes; ce n'est pas une œuvre d'histoire. Dans le domaine de la philologie celtique, il ne laissera pas un profond sillon. Si l'on met à part un mémoire sur les pronoms irlandais, où d'ailleurs il s'est rencontré avec M. Thurneysen, il n'a, je crois, rien trouvé de neuf en linguistique. Il fut surtout un grand vulgarisateur dans le sens le plus élevé du mot. Il eut à cœur de faire connaître au public français, qui les ignorait profondément, les résultats des travaux anglais et allemands sur l'histoire et la langue des peuples celtes et même germaniques[2]. Son ouvrage sur *les Premiers habitants de l'Europe*, déjà périmé aujourd'hui, révélait des problèmes inconnus ou mal étudiés chez nous. D'Arbois s'y inspirait en partie des travaux de Müllenhoff et d'autres savants allemands. Les deux premiers volumes de son *Cours de littérature celtique* sont faits avec les dépouillements des *Manners and Customs of Ancient Irish* d'O'Curry, vivifiés par la théorie « solaire » dont d'Arbois était un adepte. Ce goût de la vulgarisation, qui était comme un apostolat chez lui, l'entraîna

1. Il avait toujours eu du goût pour les études de diplomatique, goût qui lui était venu en préparant le Regeste des actes des comtes de Champagne. Il a inséré en 1880, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, un long exposé des travaux de Th. Sickel.

2. *Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque mérovingienne* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXI); *le Texte franc des serments de Strasbourg* (*Ibid.*, t. XXXII); *Étude sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne* (1 vol. in-12, 1900).

dans les dernières années de sa vie à se répéter dans des mémoires (dans la *Revue celtique*, les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, etc.) et des petits volumes in-12[1] qui n'ajoutaient rien d'essentiel à ses travaux antérieurs. Mieux eût valu qu'il publiât pour le public français la grammaire celtique que ses admirateurs attendaient de lui[2]. Mais il faut signaler son mémoire sur les Ligures (au tome II des *Premiers habitants de l'Europe*); il a donné à des observations de M. Flechia une portée certainement exagérée, mais féconde. Il faut surtout mettre hors de pair ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, qui apportent une théorie neuve, et les deux volumes (t. VII et VIII, 1895) du *Cours de littérature celtique*, consacrés au droit celtique. Ces ouvrages mettent en valeur les qualités de philologue et de juriste de l'auteur. Juriste, d'Arbois de Jubainville l'était, on peut le dire, de nature[3]. Il lui arriva parfois de regretter la dispersion de ses efforts, de souhaiter que son activité se fût concentrée sur l'étude du droit comparé. Regrets inutiles. Sa curiosité d'esprit ne lui eût pas permis de s'attacher à une seule branche d'études. Il faut louer aussi en lui le besoin d' « être au courant », cette forme de la probité scientifique rare à tout âge, surtout au sien. Cette vertu, il la possédait pleinement, et c'était un spectacle réconfortant que celui de cet octogénaire à qui rien d'essentiel n'échappait dans le domaine de la linguistique indo-européenne.

Ceux de ma génération, qui n'ont cependant connu d'Arbois de Jubainville que dans sa vieillesse chenue, conserveront de lui un souvenir ineffaçable. Nous nous le rappellerons arpentant Paris, allant de bibliothèque en bibliothèque, de librairie en librairie, la tête pleine de lectures et d'hypothèses qu'il communiquait à tout venant, insoucieux du tumulte de la grande ville et de ses dangers. Au milieu de la rue, il disait à un disciple, parfois aussi à un indifférent, ses idées sur un suffixe ligure, sur le traitement des gutturales labialisées en indo-européen, ou parlait de l'Institut, intarissable sujet de conversation pour ceux qui en font partie, et le flot de la vie s'écoulait autour du bon vieux maître, le laissant indemne[4]. Il avait besoin d'enseigner.

1. *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère* (1904); *la Famille celtique* (1905); *les Druides et les dieux celtiques à forme d'animaux* (1906).

2. Il n'a donné que des *Éléments de la grammaire celtique* (1 vol. in-12, 1903) comprenant seulement la déclinaison et la conjugaison, mais non la phonétique. Le résultat, c'est que l'ouvrage ne sert à peu près à rien. A signaler encore *les Noms gaulois chez César et Hirtius* (1891), mais on n'y trouve que les composés en *-rix*.

3. Sa première publication, sa thèse de l'École des chartes, parue en 1852, a pour titre : *Recherches sur la minorité et ses effets dans le droit féodal français*.

4. Une fois, cependant, il fut renversé par une bicyclette, ce qui ne l'em-

Et c'est ce qui explique qu'il ne put se résigner à abandonner sa chaire du Collège de France. En vain, l'âge, les maladies, les infirmités, quoique supportées avec une verdeur étonnante, l'avertissaient qu'il était temps de passer le flambeau à l'un des excellents élèves qu'il avait formés. Il faisait la sourde oreille. C'est qu'il sentait que cesser de travailler et de communiquer les résultats de son travail c'était pour lui cesser de vivre. Mais quand, en février dernier, le destin lui fit signe qu'il avait assez produit, il accepta l'inévitable en pleine sérénité d'esprit[1], avec un complet détachement des choses de ce monde, sans intérêt pour lui, puisqu'il n'y pouvait plus faire œuvre de science. Ferdinand Lot.

— Nous avons eu le regret de perdre le 13 mars dernier notre collaborateur M. Félix Bouvier, mort à l'âge de 57 ans. Ses fonctions administratives aux ministères de l'Agriculture et des Finances ne l'empêchèrent pas de se livrer avec activité et succès aux recherches historiques, et il avait acquis une véritable compétence sur la période révolutionnaire et impériale. Il était un membre zélé de la Société d'histoire de la Révolution française et donnait à l'*Écho bibliographique du boulevard* une chronique excellente des livres d'histoire. Il a publié : *l'Invasion de l'Alsace et des Vosges par les alliés en décembre 1813 et janvier 1814; Bonaparte en Italie, 1796* (couronné par l'Académie française, prix Thérouanne), etc.

— Le vicomte Eugène Melchior de Vogüé est mort le 24 mars, âgé de 62 ans; il était né à Nice le 25 février 1848. Ses œuvres littéraires le firent entrer, jeune encore, à l'Académie française, où il succéda, en 1888, à Désiré Nisard. Nous ne pouvons mentionner ici que quelques-uns des volumes d'essais où il entremêlait avec talent ses impressions littéraires, ses jugements sur les hommes et les choses d'un passé récent, ses souvenirs personnels d'Italie, d'Allemagne et de Russie : *Souvenirs et visions* (1887), *Regards historiques et littéraires* (1891), *Devant le siècle* (1896), *Pages d'histoire* (1902), etc., essais rapides et brillants. La partie solide de sa réputation réside presque exclusivement dans son livre sur le *Roman russe*.

— Le 48e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements a eu lieu à Paris du mardi 29 mars au samedi 2 avril. On en trouvera un compte-rendu détaillé dans le *Journal officiel* sous les dates des 30, 31 mars et 2 avril.

— Les Archives nationales se sont récemment enrichies de la plus

pêcha pas de vouloir prendre part à la séance de l'Académie des inscriptions. Ses collègues, qui le voyaient en sang, eurent peine à lui faire comprendre qu'il valait mieux rentrer chez lui se soigner.

1. Il était profondément catholique et catholique pratiquant, comme on dit, ce qui ne l'empêchait pas, comme les vieux catholiques de sa génération, d'exercer sa causticité sur le clergé.

grande partie des archives anciennes des colonies. Tandis qu'on transportait rue Oudinot, dans les nouveaux bâtiments du ministère des Colonies, les documents postérieurs à 1789, l'hôtel Soubise recevait en effet la majeure partie de ceux qui sont antérieurs à cette date, au nombre de 1,911 articles, dont 1,453 registres et 518 cartons. Ces articles appartiennent aux séries A (actes du pouvoir souverain, édits et arrêts), B (correspondance ministérielle envoyée, ordres du roi), C (correspondance générale des colonies), D (matricules et recrues), E (dossiers du personnel) et F (fonds et divers). Le ministère a gardé non seulement la série de l'état civil, mais les documents anciens qui peuvent être encore utilisés dans les tractations diplomatiques, comme ceux qui concernent Saint-Pierre et Miquelon et la Guyane; il a également conservé la plupart des articles contenant des documents antérieurs à la date précise fixée par l'arrêté ministériel, particulièrement dans la série D et dans la collection Moreau de Saint-Méry, qui fait partie actuellement de la série F (F^3). On peut souhaiter que le versement opéré le 17 janvier 1910 soit ultérieurement et prochainement complété; alors, seulement, on pourra adopter pour les documents des colonies un système de numérotation plus pratique que l'actuel et dresser, en même temps qu'une table de concordance dès lors nécessaire, un inventaire plus complet et plus détaillé que l'inventaire manuscrit dû à Guêt. G. B.

— Le ministère des Travaux publics a versé, l'année dernière, aux Archives nationales, une importante série de documents (près de 2,000 cartons) concernant les *rivières*, les *canaux*, les *ports*, les *inondations*, les *mines*, sur lesquels il est utile de donner ici quelques indications générales. — I. Les *rivières*, classées en deux séries, l'une départementale, l'autre alphabétique par noms de cours d'eau : on y trouve des documents allant de 1741 à 1820 et ayant trait aux travaux de régularisation, aux syndicats d'entretien, aux projets d'amélioration. — II. Les *canaux*, classés également en deux séries, l'une relative aux canaux exécutés (1820-1880), l'autre renfermant de nombreux projets de canaux présentés au Corps des Ponts et chaussées depuis 1724 jusqu'à 1873. Dans la première série, on consultera avec profit les rapports techniques d'ingénieurs sur l'état du sol dans les régions parcourues par les canaux; dans la seconde, on trouvera les mémoires des ingénieurs Abeille, Perronet, Chézy, etc., sur les canaux à entreprendre. — III. Les *ports maritimes* au XIXe siècle pourront être étudiés à l'aide des rapports sur les travaux; à signaler, en particulier, les réponses à une circulaire de 1808 demandant, aux préfets des départements maritimes, les plans des ports avec des mémoires sur les améliorations à y entreprendre. — IV. Pour les *inondations* au cours du siècle dernier, on trouvera les grandes enquêtes de 1856, de 1866 et des mémoires manuscrits ou imprimés des ingénieurs Comoy, Belgrand, Lemoine, etc. — V. La plus importante série est celle des *mines* (mines de charbon, de fer, d'antimoine, de manganèse, terres

pyriteuses, mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, d'étain, de bitume, mines de sel et sources salées). Les dossiers des concessions accordées depuis la première moitié du XVIIIe siècle jusqu'en 1820 et au delà, sous le régime de l'ordonnance de 1744 et des lois de 1791 et de 1810, — concessions données sur rapports d'ingénieurs et souvent suivies de réclamations des propriétaires de la région, — permettront de faire l'histoire de l'exploitation minière en France, et celle de la formation des grandes compagnies absorbant peu à peu les petites exploitations, sans parler des indications qu'elles fourniront sur le personnel technique chargé du travail de mise en valeur des régions minières; quelquefois aussi on y trouvera des données utiles sur les salaires et la police des ouvriers. Aux rapports qui constituent ces différentes séries (rivières, canaux, etc.) sont annexés d'abondants croquis, plans, cartes, dont la consultation sera fructueuse.

A tous ces dossiers, le ministère des Travaux publics a ajouté la remarquable série des *plans des routes de France* dessinés, sous la direction de Trudaine et de Perronet, de 1745 à 1776 : on y voit figurer les routes et chemins des généralités des pays d'élections dont l'exécution et l'entretien étaient confiés aux ingénieurs du Corps des Ponts et chaussées. Dessinés à une échelle supérieure à celle de la carte de Cassini, ces plans sont intéressants par les indications qu'ils donnent sur la répartition des cultures et des habitations le long des chemins parcourus et, — pour un certain nombre, — par le tracé des zones de corvées et des limites des paroisses appelées aux travaux d'entretien.

L'inventaire sommaire de ces cartons et de ces plans, singulièrement facilité par le travail de classement dû à M. Bellin du Coteau, archiviste du ministère des Travaux publics, sera sous peu communicable aux travailleurs des Archives nationales : les études de géographie régionale et d'histoire économique tireront un grand profit de cet enrichissement du dépôt de la rue des Francs-Bourgeois.

Il n'est pas inutile de remarquer que les caves où ces documents étaient conservés, — car c'est dans *les caves*, et voisinant avec le calorifère, la canalisation électrique et les égouts, que le ministère des Travaux publics loge ses archives, — ont été complètement inondées au mois de janvier. Des milliers de plans, de croquis, de dessins, d'aquarelles et de lavis des routes et des ponts de France, qui, pouvant servir au travail courant, étaient restés boulevard Saint-Germain, ont baigné dans l'eau pendant plus de quinze jours, et c'est à grand'peine et à grands frais que le ministère a procédé au séchage de ces cartes et plans dont l'envoi aux Archives nationales a été décidé. Quand le classement en aura été fait, il sera donné, dans cette *Revue*, des indications sur ce nouveau versement. C. S.

Allemagne. — Le 1er février est mort le Dr B. Niese, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Halle; il avait 61 ans. Né le 24 novembre 1849 à Burg-auf-Fehmarn, il fit ses études à Kiel et à

Bonn, s'habilita à Gœttingue en 1876, où, l'année suivante, il devint professeur extraordinaire. Puis il fut professeur ordinaire à Marbourg, à Breslau (1881), à Marbourg pour la seconde fois (1885), enfin à Halle (1906). On lui doit : *Die Entwickelung der homerischen Poesie* (1882), une édition de Josèphe en 7 vol. (1885-1895), un classique *Grundriss der römischen Geschichte*, qui vient de parvenir à sa 4e éd. (1910). Son œuvre principale est *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, 3 vol., 1893-1903.

— Le Dr Oskar JÆGER est mort à Bonn le 2 mars; il était né à Stuttgart le 26 octobre 1830. Nommé en 1865 directeur du gymnase Frédéric-Guillaume à Cologne, il reçut, en prenant sa retraite (1901), le titre de professeur honoraire de pédagogie à l'Université de Bonn. Outre de nombreux ouvrages de pédagogie, on lui doit : *John Wycliffe, und seine Bedeutung für die Reformation* (1854); *Geschichte der Griechen* (1867; 7e éd. en 1900); *Die punischen Kriege nach den Quellen erzæhlt* (3 vol., 1869-1870); une suite à l'*Histoire universelle* de Schlosser : *Geschichte der neuesten Zeit vom Wiener Kongress bis zur Gegenwart* (3 vol., 1874-1875).

Angleterre. — M. John DOWDEN, évêque d'Édimbourg, est mort subitement, le 30 janvier dernier, âgé de 70 ans. Il avait publié la *Correspondence of Lauderdale family with archbishop Sharp* (1893), le *Cartulary of the abbey of Lindores*, une *History of the theological literature of the church of England* (1897), *the Scottish crown and episcopacy in the medieval period*, etc.

— Une Société pour l'histoire des institutions maritimes (*Society of nautical Antiquaries*) est en voie de formation à Londres. On commencerait par publier une revue périodique consacrée à la construction et à l'équipement des vaisseaux, au langage et aux usages de la mér, à l'iconographie, aux généalogies, etc.; cette revue pourrait ensuite devenir l'organe d'une Société étroitement apparentée à la *Navy Records Society*, mais avec un objet très différent. L'abonnement annuel serait d'environ une guinée. On peut s'adresser dès maintenant à M. L. G. Carr LAUGHTON, 5 Ruvigny Mansions, Putney, S. W.

Autriche. — Joseph Alexandre, baron DE HELFERT, est mort à Vienne, le 16 mars dernier, âgé de près de 90 ans. Il était né à Prague le 3 novembre 1820. Après avoir enseigné le droit romain et canonique à l'Université de Cracovie, il entra dans la politique en 1848. Il fut élu député à la Diète. Ses opinions très conservatrices et cléricales le firent entrer comme sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique (1848-1860) et lui valurent le titre de baron (1854) avec un siège à la Chambre des seigneurs. A l'exception d'un livre sur *Hus und Hieronymus* (1853), ses travaux furent consacrés à l'histoire de l'Allemagne et surtout de l'Autriche au temps, soit de

la Révolution et de l'empire napoléonien, soit de la Révolution de 1848; le meurtre des plénipotentiaires français à Rastadt, la reine Marie-Caroline de Naples, le renversement de Joachim Murat et la fondation du royaume lombard vénitien par l'empereur François Ier lui ont fourni le sujet de nombreuses publications. Notons encore : *Geschichte Œsterreichs vom Ausgang des Wiener Oktoberaufstandes 1848* (4 vol., 1869-1880); *Die Wiener Journalistik im Jahre 1848* (1877); *Der Prager Juniaufstand 1848* (1897); *Geschichte der œsterreichischen Revolution im Zusammenhange der mitteleuropæischen Bewegung der Jahre 1848-49*, dont le tome II vient précisément de paraître; enfin, un volume de souvenirs : *Aufzeichnungen und Erinnerungen aus jungen Jahren* (1904).

Italie. — Après avoir rendu aux historiens néerlandais le service de dresser le catalogue des matériaux intéressant l'histoire politique et religieuse des Pays-Bas au Vatican (*Archivalia in Italië, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland. I Rome Vaticaansch archief*, t. I et II. La Haye, 1908-1909), le chanoine Gisbert Brom, directeur de l'Institut historique néerlandais à Rome, en a rendu un autre aux historiens en général en écrivant, après l'abbé Guérard et M. G. Bourgin, un *Guide aux archives du Vatican* (Rome, Löscher, 1910, in-8°, x-96 p.). Ce guide marque un progrès évident sur les précédentes publications, à la fois parce qu'il précise certaines indications qui, forcément, étaient demeurées dans les autres un peu vagues, et parce qu'on a versé depuis aux archives de nouveaux fonds : Archives des mémoriaux (1901), de l'Auditeur (1906), consistoriales (1907), des brefs (1909). L'introduction fournit des listes bibliographiques utiles et quelques notions sur l'emploi des *Index* et des inventaires romains. Quant au contenu même des archives, il a été groupé par l'auteur sous les huit rubriques suivantes : 1. Archivio segreto; 2. Archives d'Avignon; 3. Archives de la Chambre apostolique; 4. Archives du château Saint-Ange; 5. Archives de la Daterie; 6. Archives consistoriales; 7. Archives de la secrétairerie d'État; 8. Collections diverses. Il donne sur la constitution des différents groupes de documents des notions historiques et archivistiques suffisantes et cite les principaux travaux historiques qui en ont été tirés : c'est ce qui avait été antérieurement tenté au surplus pour la France par M. G. Bourgin dans un travail publié par le *Bibliographe moderne*, qu'on s'étonne de ne pas voir cité une seule fois dans le petit livre du chanoine Brom. On regrettera également de n'y trouver aucun renseignement sur la nature des documents versés en 1905, 1906 et 1909, M. Brom s'étant contenté de les signaler (p. 2) et d'ajouter un supplément d'informations à ce qu'on savait déjà des archives consistoriales versées en 1907; d'autre part, il n'eût pas été sans intérêt d'apporter quelques précisions à nos connaissances sur les collections diverses et autonomes qui se rattachent aux archives du Vatican. S'il est vrai, en effet, que les tendances du *sotto-archivista* actuel, Mgr Ugolini, sont

moins libérales que celles de son prédécesseur, Mgr Wenzel, mort le 25 mai 1909, on ne peut que souhaiter l'apparition de guides complets et précis, qui suppléent au silence, en quelque sorte méthodique, de l'administrateur des archives Vaticanes, et qui constituent de celles-ci des inventaires sommaires généraux. Le guide du chanoine Brom ne répond pas tout à fait à ce besoin et à ce désir.

— La *Revue historique* a déjà mentionné (n° de septembre-octobre 1909, t. CII, p. 239) les intéressantes découvertes faites en 1908 et 1909 sur le versant oriental du Janicule par MM. Gauckler, Darier et Nicole. En attendant que ces découvertes soient exposées et commentées, avec toute l'ampleur nécessaire, dans l'étude d'ensemble annoncée par M. Gauckler et destinée aux *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, MM. Darier et Nicole d'une part, M. Gauckler d'autre part ont publié en 1909 des études partielles d'un vif intérêt. En voici l'énumération, dans l'ordre où elles ont paru :

Le Sanctuaire des dieux orientaux du Janicule, par G. Nicole et G. Darier (*Mélanges de l'École française de Rome*, 1909, p. 3 et suiv.; pl. I-XV);

Le Couple héliopolitain et la triade solaire dans le sanctuaire syrien du Lucus Furrinae à Rome, par P. Gauckler (*Mélanges...*, 1909, p. 239 et suiv.);

La Nativité de la déesse Atargatis, par P. Gauckler (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 424 et suiv.);

Les Trois temples superposés du Lucus Furrinae, par P. Gauckler (*Comptes-rendus...*, 1909, p. 617 et suiv., avec 6 pl. hors texte).

L'article de MM. Nicole et Darier n'a point le même caractère que les études de M. P. Gauckler. Il est essentiellement un récit des recherches faites et un inventaire des résultats acquis sur le terrain à la date d'avril 1909; il est divisé en plusieurs parties, dont les titres sont fort significatifs : I. Chronique des fouilles; II. Description des ruines; III. Les sculptures; IV. Documents épigraphiques; V. Monnaies. Dans une brève conclusion de quatre pages, les auteurs résument, plutôt qu'ils n'interprètent, les trouvailles, dont une bonne partie leur est due.

Les études de M. Gauckler renferment à la fois, si l'on peut dire, plus et moins de matière. Tout d'abord, dans la plus récente des communications qu'il a faites à l'Académie des inscriptions, M. Gauckler annonce la découverte, postérieure à l'article de MM. Darier et Nicole, des vestiges d'un sanctuaire plus ancien, situé sous les fondations des édifices précédemment déblayés. MM. Darier et Nicole ne parlent et ne pouvaient parler que de deux temples d'époque différente, superposés l'un à l'autre; M. Gauckler en a reconnu un troisième, dont il attribue la construction à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. En

outre, M. Gauckler commente, interprète, s'efforce d'expliquer les nombreux documents ramenés au jour. Dans l'étude intitulée : *la Nativité de la déesse Atargatis*, son exégèse pénétrante et hardie porte sur la curieuse idole de bronze qui gît encore au fond de la cachette où elle a été déposée dans l'antiquité; l'article des *Mélanges de l'École de Rome* sur *le Couple héliopolitain et la triade solaire* est consacré à l'explication et au rapprochement de deux documents épigraphiques recueillis dans les fouilles; enfin, la communication à l'Académie des inscriptions sur *les Trois temples superposés du Lucus Furrinae* comporte, outre la description des ruines découvertes, maintes interprétations de détail et d'ingénieux commentaires historiques. Tel était déjà, d'ailleurs, le caractère des précédents articles publiés par M. Gauckler en 1907 et 1908. Il n'en est aucun qui ne soit une discussion et qui, par conséquent, ne prête lui-même à discussion. Or, ces discussions n'ont porté, jusqu'à présent du moins, que sur telle ou telle partie des découvertes, tel ou tel document ou groupe de documents. Il en résulte que les études de M. Gauckler, plus nourries, plus riches en idées et en hypothèses, sont pourtant moins complètes que la description donnée par MM. Darier et Nicole. Jusqu'à la publication de l'étude d'ensemble que prépare M. Gauckler et dont tous les érudits attendent avec impatience l'apparition, c'est dans l'article de MM. Darier et Nicole qu'on trouvera surtout les matériaux de travail; c'est grâce à cet article qu'il est aujourd'hui possible d'apprécier, au besoin de contrôler et de compléter les commentaires, toujours intéressants et suggestifs, parfois hardis et discutables, de M. Gauckler. — Quant aux fouilles du Janicule, elles sont actuellement suspendues à cause des difficultés soulevées par l'administration italienne. — J. Toutain.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

Histoire générale. — *Mis d'Alcedo*. Le cardinal de Quinones et la Sainte-Ligue. Bayonne, impr. Feltzer, xxvii-339 p. — *H. Bonnal*. La vie militaire du maréchal Ney, t. I. Chapelot, 423 p. — *J. Du Bourg*. Les entrevues des princes à Frohsdorf, 1873 et 1883. La vérité et la légende. Perrin, x-316 p. — *Legrand-Girarde*. Turenne en Alsace; campagne de 1674-1675. Berger-Levrault, xix-164 p. — *J. Maintrieu*. Le traité d'Utrecht et les polémiques du commerce anglais. Pichon et Durand, Auzias, 156 p. — *Général de Piépape*. Une petite-fille du grand Condé. La duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice, 1676-1753. Plon et Nourrit, 392 p. — *J. Vanel*. Les Anglais aux îles Saint-Marcouf. L'expédition de 1798. Caen, Jouan, 108 p.

Histoire locale. — *D. Anger.* Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, t. III : Ligugé. Poussielgue, CIII-368 p. — *Dom Beaunier.* Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. II. Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon et Embrun. Poussielgue, VIII-255 p. — *G. de Beauséjour* et *C. Godart.* Pesmes et ses seigneurs, 2e partie, 1327-1451. Besançon, impr. Jacquin. — *J. Birot.* Claude-François-Marie Primat, 1746-1816, évêque constitutionnel de Cambrai, puis de Lyon, archevêque concordataire de Toulouse. Lyon, Lardanchet, 168 p. — *A. Boidin.* Les impôts sur le revenu sous la Révolution. La contribution patriotique dans la province de Lorraine et Barrois, puis dans le département de la Meurthe. Nancy, impr. Berger-Levrault, XX-342 p. — *Ul. Chevalier.* Jean de Bernin, archevêque de Vienne, 1218-1266. A. Picard et fils, 51 p. — *H. Courteault.* Le Bourg-Saint-Andéol. Essai sur la constitution de l'état social d'une ville du midi de la France au moyen âge. In-4°, XXIV-287 p. — *Le P. Daire.* Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie, annotée et publiée par *A. Ledieu.* Jouve, 138 p. — Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie. I. Arrondissement d'Amiens. A. Picard et fils, VI-441 p. — *Ph. Dhetel.* Annales historiques de la ville de Saint-Jean-de-Losne, t. II. Champion, in-4°, 505 p. — La famille et les seigneurs de Thiéblemont, 1140-1909. Étampes, impr. Lecesne-Allien, 75 p. — *J. Fornery.* Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon. Avignon, Seguin, 3 vol., 547-505 et 728 p. — *Th. Leuridan.* Histoire féodale d'Houplin-lez-Seclin. 62 p. — *Menjot d'Elbenne.* Le chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour-Sainte-Chapelle du Mans. Mamers, impr. Fleury. — *D. Mesnard.* Saint-Jean-d'Angély, 1789-1900. Jouve, 526 p. — *A. Mignot.* Monographie de la commune de Villers-Marmery, département de la Marne. Reims, impr. Monce.

Documents. — *E. Espagnat.* La coutume de Montberaud, 1416. Toulouse, Privat, 32 p. — *Dom L. Guilloreau.* Cartulaire de Loders (Dorset), prieuré dépendant de l'abbaye de Montebourg, 1517. Évreux, impr. Odieuvre, 151 p.

Erratum du dernier numéro.

Pages 307, n. 2, lisez *Taccuino;* — 308, *volgerle;* — 309, n. 6, *1881;* — 312, n. 3, *Duvergier de Hauranne;* — 314, *c'étaient.*

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE COMTE DE BRIENNE

(1595-1666).

(Suite et fin[1]*.)*

III.

Brienne ne semble pas avoir cru dès le début que la fortune de Mazarin serait durable[2]. Mais la ruine des Importants dévoila bientôt la situation vraie; et si notre personnage ne fut point entraîné dans leur disgrâce, il était mieux placé qu'un autre pour voir que Richelieu allait revivre. Sous le nouveau ministre, les secrétaires d'État n'auraient encore de pouvoir effectif que ce qu'il lui plairait bien de leur en dispenser.

Sa situation s'est bien améliorée pourtant; elle est incomparablement plus brillante et plus avantageuse que l'ancienne. Il a de droit au Conseil la préséance sur Le Tellier, La Vrillière et Du Plessis ses collègues. Quant à l'importance relative des départements, les Affaires étrangères priment de beaucoup la Maison du roi. C'est au nouveau dignitaire que les représentants des puissances doivent toujours s'adresser en premier lieu. C'est lui qui rédige les instructions des ambassadeurs, c'est à lui que les agents de l'extérieur envoient leurs rapports et toutes les dépêches. Il les analyse au Conseil et dresse les réponses d'après la décision prise[3]; mais la direction effective de notre politique extérieure, il ne l'a point comme ses successeurs l'auront bientôt. Il ne recevra pas avant seize ans le brevet de ministre d'État. Il ne fait en somme qu'expédier les décisions et trans-

1. Voir ci-dessus, p. 40.
2. Cf. Cousin, *art. cité*, *Journal des Savants*, octobre 1854, p. 611, note.
3. Voir sur le rôle des secrétaires d'État pendant la régence, « L'État de la France comme elle était gouvernée en l'an 1648 et 1649 », dans *Archives curieuses*, t. V, p. 433 à 436.

mettre la pensée du premier ministre. Les lettres de Mazarin permettent de saisir d'ailleurs la nature de leur collaboration. Le secrétaire d'État rédige ses instructions d'après des notes communiquées par le Cardinal, mais il n'y a toujours que le style qui lui appartienne. Au début du moins, le ministre confère longuement avec lui sur les négociations en cours. C'est à cela que doivent se borner les affirmations; ajoutez que son rôle semble bien être demeuré toujours sans importance[1]. Il ne faut point songer à préciser davantage. Le biographe soucieux de ne rien omettre n'aurait guère sur ce point qu'à résumer les mémoires; quant à doser par là l'action personnelle de Brienne sur les affaires extérieures, on sait que rien n'est moins possible[2]. Il en est hélas presque de même pour les affaires intérieures, auxquelles sa position devait forcément le mêler. Ici, cependant, la situation est plus aisée à définir. Durant les troubles intérieurs qui divisent le royaume, Brienne est toujours du parti de la reine, et, malgré son affection pour les Condé, il ne se laisse entraîner dans aucune Fronde. Mais, sans cesse aussi, il blâme l'action de la cour et sa manière, qui est celle de Mazarin, sa générosité vis-à-vis des uns, sa faiblesse à l'égard des autres. Pourquoi la régente ne réserve-t-elle pas l'attribution des charges pour la majorité de son fils? Pourquoi n'avoir pas fait exécuter Broussel comme le proposaient les plus éclairés? Pourquoi sanctionner les déclarations d'un Parlement rebelle? Pourquoi fuir Paris? La passion de l'autorité est certes pour beaucoup dans ces récriminations, mais la haine de Mazarin leur

1. J'en trouverais une preuve dans les *Négociations secrètes relatives à la paix de Westphalie*. On chercherait vainement une différence dans le ton des lettres particulières que Brienne adresse à chacun des ambassadeurs. Or, ses mémoires nous font connaître amplement la préférence qu'il avait pour d'Avaux. Ce fut Servien, on le sait, qui finalement l'emporta dans les ardentes contestations soulevées entre les deux plénipotentiaires.

2. On ne peut, d'autre part, rien tirer à ce point de vue des fragments de la correspondance de Brienne conservée aux Archives nationales (KK 1355, 1069, 1070) ou à la Bibliothèque nationale (mss. fr. anciens fonds 20561-62, 20653 à 20674, 23203, 23204). Quant à l'exploration minutieuse des archives des Affaires étrangères pour la longue période de son ministère, amènerait-elle à préciser nettement son rôle personnel, ses idées sur la conduite des affaires? Je crois que les résultats ne répondraient pas à la peine. On sait les difficultés que présente la lecture des manuscrits de Brienne. Mazarin du reste est toujours là qui a pu inspirer son subordonné. D'autres conseillers encore assistent le Cardinal : Lionne en premier lieu et aussi Silhon. Cf. Grotius, t. II, p. 365. Il est impossible de préciser leur part d'influence.

communique une âpreté particulière. C'est qu'il n'était point dans ses bonnes grâces, comme il nous le dit lui-même[1]. A ce point de vue, l'expédition de Guyenne, où Brienne et sa femme[2] accompagnèrent la reine, fut marqué par deux incidents significatifs qui nous révèlent les sentiments respectifs des deux hommes en nous les expliquant.

La première scène se passe à Aubeterre le 18 juillet 1651. A l'arrivée de la cour, les fourriers de Servien, se prévalant de son titre de ministre, ont choisi son logement avant celui des secrétaires d'État. Brienne avisé ne peut se contenir. Sans laisser à la reine le temps de descendre, il se précipite à son carrosse pour lui faire ses plaintes. Elle le renvoie au Cardinal, celui-ci ne répond rien d'abord. « M. Servien a voulu m'attaquer », clame le secrétaire d'État, « mais je me défendrai, puisqu'on ne me rend pas justice. » « Il s'en tirera bien », riposte Mazarin, « et s'il n'était pas assez fort je lui servirai de second. » Si anodin qu'il nous paraisse, l'incident fit du bruit[3]; il montre nettement au moins le peu de cas que le premier ministre faisait de son collaborateur.

C'est qu'il avait pour ne point l'aimer des raisons qu'une seconde aventure, contée par Mademoiselle, nous permet d'entrevoir[4] : « La reine vit à Saintes », nous dit-elle, « une dévote séculière dans les Carmélites qui lui avait fait dire par Mme de Brienne qu'elle souhaitait avec passion de la voir. » Importunée de cette demande, Anne d'Autriche envoya d'abord un de ses gentilshommes pour en connaître le motif, mais il ne rapporta que de nouvelles instances. La reine se décida donc à visiter cette femme en compagnie de sa nièce et de Mme de Brienne. La conversation fut longue et Mademoiselle se douta qu'on parlait de Mazarin. « Comme nous fumes dans le carosse », raconte-t-elle, « la reine dit à Mme de Brienne : quelle visite vous m'avez fait faire!... Elle m'a tenu mille discours contre le Cardinal, c'est une pauvre femme à qui on a fait dire tout cela. » Louise n'avait-elle pas

1. *Mém.*, p. 126.

2. Mme de Motteville, t. III, p. 442. « La reine, qui tenait toujours Mme de Brienne en grande estime pour ses mérites et sa piété », la choisit comme dame d'honneur. Elles voyageaient toujours dans le même carrosse.

3. Voir la lettre de Fauvelet du Toc à Mme du Plessis, du 29 juillet 1650, dans Dubuisson-Aubenay, t. I, p. 296-97, note. — Loret rima pitoyablement l'incident dans sa *Muze historique*, t. I, p. 56.

4. Mademoiselle; 2e partie, p. 73.

combiné cette entrevue et préparé la scène? Il est bien tentant de le croire et même de penser qu'en bien d'autres occasions elle dut prêter son concours à des manœuvres analogues. Mazarin en était du moins persuadé. Dans ses carnets, il se plaint sans cesse de ces « bigotes » qui donnent assaut à la reine par la dévotion, qui l'emmènent dans les couvents où longuement on l'endoctrine contre sa personne, et toujours Mme de Brienne est mentionnée en première ligne parmi ces redoutables ennemies[1].

La colère du Cardinal contre la femme retombait naturellement sur le mari. En 1643 déjà[2], puis en 1646[3], le bruit avait couru de sa disgrâce; mais Henri-Auguste conservait la meilleure des sauvegardes. « La reine aimait le mari et la femme. Il était difficile au cardinal Mazarin et même impossible de leur ôter leur bien sans aucune raison »[4]. Le secrétaire d'État se gardait de lui en fournir. S'il blâmait ouvertement les actes du ministre, c'était toujours au nom des intérêts de la reine. Ainsi s'était établie depuis 1643 entre les deux hommes une sorte d'équilibre dont la souveraine assurait la stabilité. Mais au fond, Brienne détestait ce maître d'occasion. Il devait déverser plus tard sa rancune dans ses *Mémoires*. En attendant, il n'ignorait point les menées du parti dévot, et il n'est point douteux qu'il les approuvât. Le départ du Cardinal pour Brühl en février 1651 ne put que lui être fort agréable.

Une violente altercation avait d'ailleurs eu lieu le jour même. Anne s'était employée à en prévenir les suites[5], mais les mauvais procédés de Mazarin étaient bientôt révélés à Brienne d'une façon non moins sensible. Chavigny, fier des avances de l'exilé, publiait en effet partout qu'il lui avait promis de le réintégrer dans sa charge[6]. Lionne, d'autre part, en jouant au grand favori par intérim, froissait gravement le secrétaire d'État[7]. Rien ne

1. Cousin, *art. cité*, janvier 1855, p. 33; cf. aussi Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondy*, 1882, ch. XIII.

2. D'Ormesson, t. I, p. 105; Mme de Motteville, t. II, p. 194.

3. Nicolas Goulas (éd. Soc. Hist. de Fr.), t. II, p. 141.

4. Mme de Motteville, t. I, p. 273-274.

5. *Mém.*, p. 128-129.

6. Mazarin se plaignait à Fabert de cette attitude de Chavigny, non point à cause de Brienne, mais pour le tort qu'elle pourrait lui faire auprès de ses partisans. Cf. Bourilly, *le Maréchal Fabert*, 1885, 3e éd., t. I, p. 370.

7. Les démêlés éclataient surtout au Conseil de conscience (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 26 et 66).

transparaît d'ailleurs de cette profonde mésentente dans les billets que le Cardinal adresse de Brühl à Brienne. On le voit donner son avis sur les négociations en cours, se plaindre de sa misère, faire sa propre apologie, le remercier parfois des bons offices qu'il lui rend auprès de la reine[1]. L'ironie est visible, il suffit de parcourir la correspondance de Mazarin avec ses véritables amis pour saisir la nuance de ses sentiments à l'égard de son subordonné[2]. Mais les apparences demeurent sauves aux yeux de la reine. Tout à coup, cependant, en septembre, le ton change. C'est que l'exilé vient de recevoir une lettre de Brienne lui enjoignant de quitter sans délai cette ville de Brühl, si commode par sa proximité des frontières. Il a l'ordre de se rendre à Rome pour défendre les intérêts de la France en qualité de cardinal national.

Devant la persistance des haines parlementaires, Anne d'Autriche avait été obligée de céder. Déjà, le 17 août, elle avait dû joindre à la déclaration contre Condé une promesse formelle que Mazarin ne serait jamais rappelé. Mais ceci n'atteignait pas vivement le Cardinal, rassuré par la reine elle-même sur la portée de ces arrêts de façade. Cet ordre subit, sans lettre explicative, deux jours avant la majorité du roi, devenait au contraire très inquiétant. Exprimait-il la volonté de la régente? La cabale de Châteauneuf[3] était-elle parvenue à la circonvenir? Ce sont ces sentiments de crainte qui percent dans les nombreuses lettres que Mazarin envoya le 5 septembre à ses amis et à ses agents; mais il ne pouvait croire à son malheur. « Je vous avoue », écrit-il à Millet, « que j'ai si grande confiance dans la bonté de Sa Majesté que je ne saurais m'imaginer que son intention ait été que M. de Brienne m'écrivît d'aller à Rome, sans songer à ma santé ni à ma subsistance[4]. » Il s'en explique nettement avec Anne d'Autriche, dans le langage mystérieux de leur correspondance secrète : « Comme ni l'ami de 34 (la Palatine) ni 44

1. *Lettres de Mazarin* (Chéruel), t. IV, *passim*, mais particulièrement celles du 24 mars, du 25 avril et plusieurs de la fin août. Sa lettre du 19 mai à Mme de Brienne est également curieuse.

2. Cf., par exemple, lettre à Lionne du 19 mai, *op. cit.*, p. 237.

3. La plus dangereuse de toutes, celle qu'appuyait Mme d'Aiguillon et les dévots. Elle visait à miner Mazarin, tout en le plaignant auprès de la reine. Elle représentait son éloignement comme passager, mais absolument nécessaire.

4. *Lettres* (Chéruel), t. IV, p. 417. Voir ses lettres de la même date à Ondedei, Colbert, la princesse Palatine.

(la reine) ne lui ont rien dit là-dessus, 26 (Mazarin) croit que 61 (Brienne) se sera plus avancé qu'il ne doit en cette matière et que 35 (duchesse d'Aiguillon) y aura beaucoup contribué, dans l'appréhension qu'elle a de voir 46 (Mazarin) auprès de Séraphin (la reine)[1]. » Ainsi, le Cardinal croyait savoir d'où partait ce nouveau coup[2] et il accusait déjà Brienne de s'être prêté aux manœuvres de ses irréconciliables ennemis. Cependant, la réponse qu'il lui adressa le jour même était encore conçue en termes fort modérés, sans récriminations personnelles. Mais la suivante se fait amère, Mazarin a reçu de la souveraine des assurances qui le tranquillisent. « La reine a cru, à ce que j'apprends, que vous m'aviez simplement envoyé une lettre du roi, conformément à ce que l'on a coutume de faire à tous les cardinaux nationaux lorsqu'on reçoit des nouvelles de Rome que le pape est en danger. Mais pour moi j'étais privilégié, puisque, outre la première du roi et le duplicata, j'en ai reçu une autre *et trois de vos dépêches*, le tout conçu en termes si pressants que j'en fus surpris au point que je devais. Ce qui est de malheur en cette affaire, c'est qu'on eut l'adresse de la faire passer auprès de la reine pour une grâce que l'on me faisait[3]. » Brienne n'eut pas de peine à se défendre; il avait reçu un ordre, il l'avait exécuté; mais Mazarin n'avait pas tort de se méfier. Il comprenait avec quelle ardeur le secrétaire d'État avait saisi cette occasion de tourner ailleurs des destinées encombrantes, sans se compromettre lui-même.

Anne d'Autriche s'entremit encore pour calmer son ressentiment. Mazarin s'en plaint dans toutes ses lettres. « Je puis vous assurer », écrit-il le 10 octobre[4], « que 61 (Brienne), depuis qu'il est lié avec Mme d'Aiguillon..., ne perd aucune occasion de témoigner sa mauvaise volonté à 26 (Mazarin), qui, le connaissant fort, le méprise au dernier point. Sans mentir, il n'y a rien de plus incapable en France ni de plus ridicule, mais avec cela je vois que 22 (la reine) en fait cas... et j'enrage de le voir bien traiter. » Il paraît bien que le Cardinal obtint enfin gain de

1. Lettres à la reine, éd. Ravenel, p. 249-250.

2. Il le déclare nettement et démasque la cabale dans une lettre à D'Estrades du 8 octobre 1651. *Lettres* (Chéruel), t. IV, p. 460.

3. *Lettres* (Chéruel), t. IV, p. 412-415.

4. Ravenel, *op. cit.*, p. 332. Le 8 novembre, il lui reproche encore d'avoir trop confiance en Brienne (*Ibid.*, p. 351).

cause, car Brienne ne fut pas tenu au courant des négociations alors poursuivies pour préparer son retour immédiat[1]. Il n'eut qu'à contresigner le 15 décembre les lettres patentes qui ordonnaient officiellement à l'exilé de passer la frontière.

Quand le Cardinal vint rejoindre la cour à Poitiers le 29 janvier 1652, il avait promis d'oublier le passé. Les avances qu'il avait reçues du gouverneur de Rocroy, parent d'Henri-Auguste, l'avaient adouci à son égard, « et sachant, d'ailleurs », écrivait-il à la reine, « que 22 en sera très aise, je vous donne carte blanche pour faire que nous soyons bons amis »[2]. C'était laisser entendre qu'il ne s'opposait pas à ce que Brienne fût maintenu dans sa charge. Les rapports furent cependant aussi froids qu'on peut le penser, sans que rien y signalât de particulièrement grave. Henri-Auguste fut du reste atteint en juillet d'une fièvre très violente qui mit ses jours en danger[3]. Quand il fut remis, le roi se préparait à rentrer dans Paris. Trois mois plus tard, Mazarin, rappelé de son deuxième exil, vainqueur de ses derniers ennemis, revenait à son tour en triomphe, dans le carrosse même du roi. Il allait être désormais le véritable souverain de la France, et l'histoire de Brienne n'est plus que celle de successives déchéances.

Il est en effet nécessaire de distinguer. Si l'on examine sans parti pris les documents, en se bornant même à ceux qui ont été publiés, le rôle du secrétaire d'État durant cette période apparaît moins effacé qu'on ne l'imagine généralement sur la foi de témoignages peu explicites. Pendant les premières années et jusque vers 1657 (il est difficile de fixer une date plus précise), le comte de Brienne fut certainement plus qu'un expéditeur, chargé de signer les dépêches rédigées par d'autres. Sans doute à aucun moment il n'a la direction effective des affaires, mais parfois Mazarin se décide sur ses conseils. Nous en avons de rares témoignages[4], c'est peut-être que des avis donnés oralement n'ont pu nous par-

1. Remarquons d'ailleurs qu'en ce mois de novembre les plus intimes amis de la reine, Mme de Motteville, par exemple, croyait la cause du Cardinal perdue. Voir les déclarations que la duchesse de Nemours (*Mém.*, p. 652-53) place dans la bouche d'Anne d'Autriche.

2. Ravenel, *op. cit.*, p. 445.

3. Le 18 août 1652, Loret annonçait sa mort dans la *Muze*, t. I, p. 275.

4. Les lettres de Mazarin à Brienne sont peu nombreuses à cette époque, ce qui s'explique par ce fait qu'ils étaient presque toujours dans la même ville.

venir. Ce qui demeure incontestable, c'est que les ambassadeurs s'adressent toujours à lui et que les agents français se bornent à envoyer directement à Mazarin les lettres concernant ses intérêts particuliers. Lionne reçoit encore de lui ses directions pendant l'ambassade de Rome en 1656, tout comme Bordeaux qui négocie avec Cromwell[1]. Il est donc toujours au courant des secrets de l'État. L'âge cependant lui apporte son cortège ordinaire d'infirmités. Son tempérament a toujours été faible, des indispositions fréquentes le rendent de plus en plus incapable d'un travail régulier. Le Cardinal en profite pour l'éloigner progressivement des affaires. Il cherche ailleurs l'aide qui lui est indispensable.

C'est que le « bonhomme » Brienne, comme le désignent irrévérencieusement les jeunes, ne s'est pas encore résigné à lui faire sa cour. Il se refusera toujours à lui donner du « Monseigneur »[2]. « Nous ne sommes pas gens », expliquait-il, « à souffrir d'être traités en valets, il est bon de temps en temps de remettre son Éminence sur le bon pied[3]. » Il ne craignait pas de lui faire faire antichambre et ne se dérangeait pour lui que lorsqu'il lui plaisait. « Il avait une tête de fer », confirme l'abbé de Choisy, « personne ne résistait plus ouvertement que lui au Cardinal. » La reine conservait toujours son affection à son vieux serviteur; elle continuait à le consulter dans les occasions délicates, en particulier sur les moyens d'empêcher le mariage du roi avec Marie Mancini[4]. Brienne faisait de son mieux pour contrecarrer ce qu'il croyait être un projet ténébreux de Mazarin[5]. « Je faisais mal ma cour », dit-il, « mais je me satisfaisais moi-même de telle façon que je méprisais les choses que je devais craindre. » A vrai dire, le danger pour lui tant que la Reine vivrait n'était pas bien considérable. Ses audaces de lan-

1. Voir les lettres de Bordeaux en appendice au t. II de *l'Histoire de la République anglaise*, de Guizot. Pour l'ambassade de Lionne, voir ses lettres dans Valfrey, *Hugues de Lionne et ses ambassades en Italie*, 1877, et Chantelauze, *l'Affaire du chapeau*, 2 vol., 1878. — Le plus souvent, Mazarin indique à Brienne les points sur lesquels il devra insister. Voir ses *Lettres* (Chéruel), t. V, p. 616, et t. VII, p. 4.

2. Abbé de Choisy, éd. Michaud, p. 569.

3. *Br. fils 6450*, p. 247.

4. Choisy, p. 568.

5. Tout comme Mme de Motteville, ceci est à remarquer. Son fils (*6450*, p. 193) raconte même qu'il rédigea une protestation que la reine aurait présentée au Parlement dans le cas où le mariage se serait fait malgré elle.

gage étaient de celles qu'on tolère à un vieux serviteur. On comprend cependant que le Cardinal le détestât et l'employât le moins possible. Est-ce une simple coïncidence? Le sens critique de Brienne semble s'exaspérer à mesure qu'on restreint sa petite part d'initiative. Qu'on relise dans ses *Mémoires* le passage qu'il consacre à l'ambassade de Grammont et de Lionne en Allemagne au moment de l'élection impériale. Ses invectives ne viendraient-elles pas de ce que les instructions ne lui avaient même pas passé par les mains[1]?

On le négligea encore en 1659 pour les négociations du traité des Pyrénées; il n'était pas tenu au courant de ce qui se passait dans les conférences[2]. Son fils, qui l'aidait dans ses fonctions, nous déclare que, s'il savait l'objet principal de la négociation, « il n'y voyait goutte pour tout le reste »[3]. Aussi, comme il parle de ce traité! Ce sont les mêmes critiques que Saint-Évremond a formulées sans doute[4], mais il va plus loin encore. Le premier ministre et Lionne se sont laissé tromper par les Espagnols faute de posséder suffisamment leur langue. Leur présomption a privé la France d'importants territoires, et des souverainetés entières ont été oubliées qui devaient lui revenir[5]. C'est le zèle patriotique qui seul le guide, nous dit-il, et peut-être en une certaine mesure faut-il le croire. Mais on discerne nettement aussi dans le ton de ses critiques la rancune d'un subordonné contre un maître qui le méprise, la jalousie aussi d'un ministre tombé contre son successeur[6]. Lionne, en somme, l'a déjà remplacé.

Sans doute, Brienne en 1660 est encore désigné pour négo-

1. *Mém.*, p. 154-155. Le Cardinal, pressé par le temps, avait fait signer la pièce à Servien. Cf. *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 22, note.

2. Le Cardinal lui déclare cependant regretter son aide, mais c'est uniquement pour des questions de forme. Lettre du 25 août 1659 datée de Saint-Jean-de-Luz (Chéruel, *op. cit.*, t. IX, p. 246).

3. *Br. fils 6450*, p. 294.

4. On trouvera la fameuse lettre sur la paix des Pyrénées dans les *Œuvres mêlées* de Saint-Evremond. Londres, 2 vol., 1705, t. I, p. 128 à 135. La comparaison est intéressante.

5. Brienne cependant ne se plaint pas de n'avoir pas été employé, mais son fils se fait l'écho de ses récriminations domestiques (*Br. fils 4698*, p. 127).

6. Auparavant, il n'avait pas d'animosité contre Lionne. On peut s'en rendre compte dans les *Lettres* qu'il écrivit à son fils pendant le séjour de celui-ci à Rome, où il était l'hôte de l'ambassadeur (bibl. de l'Arsenal, ms. 2582, p. 48 et 63).

cier avec les ambassadeurs des États-Généraux, mais c'est Lionne qui dirige les conférences. Il a été nommé ministre d'État en 1659[1], il a désormais voix délibérative au Conseil; mais ce brevet, Lionne l'a obtenu en même temps. L'abbé de Choisy, bien renseigné par le fils d'Henri-Auguste son ami, a précisé la situation à cette date : « Toutes les affaires étrangères étaient résolues par Lionne et ensuite portées au vieux Brienne ou à son fils, qui étaient obligés de signer sans examiner[2]. » Son rôle est donc purement d'apparence[3]. A peine lui reste-t-il les moyens de tenir son rang. Il est criblé de dettes et tellement pressé par ses créanciers que par deux fois, en 1657 et en 1659, il entre en pourparlers avec Lionne pour lui vendre sa charge[4]. Mais toujours il se laisse vaincre par les arguments que son fils lui oppose. Il ne peut se résoudre à briser une carrière qui promet d'être splendide.

Né en juillet 1634[5], Henri-Louis a obtenu à dix-sept ans la survivance de la charge paternelle et le titre de conseiller d'Etat. Un ensemble de qualités très brillantes, à la française, a fait de ce galant gentilhomme un des personnages les plus en vue de la jeune cour. Intime ami du roi, très goûté de Mazarin, il a obtenu dès 1658 le droit d'exercer les fonctions de son père pendant ses maladies. Sa capacité, ses relations, les alliances que lui a values son mariage avec Henriette de Chavigny, lui sont une sûre garantie de succès. Le « bonhomme », au milieu de ses déceptions, peut se consoler un peu en reportant sur cette tête chérie les ambitions et les rêves qui lui sont interdits à lui-même. Il pleure de joie quand il entend la reine Anne ou Mazarin prodiguer les éloges à son fils[6]. La dynastie se consolide, les plus hautes espérances semblent permises.

La mort de Mazarin, le 9 mars 1661, et l'avènement du jeune roi n'apportèrent pas les réalisations souhaitées. En vain, on

1. La commission est du 6 juin (Bibl. nat., ancien fonds 23203).

2. Choisy, p. 577.

3. Il s'occupe cependant des provinces de son département, particulièrement de la Provence, alors en ébullition (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. I, *passim*).

4. Cf. Ulysse Chevalier, *Lettres inédites de Lionne*. Valence, 1879, p. 99 et suiv., puis p. 125.

5. *Lettres de Peiresc*, t. III, p. 147. Sur la vie mouvementée et romanesque de ce curieux personnage, qui a tenté un jour la curiosité de Sainte-Beuve, l'article de Fauvelet du Toc est encore la plus exacte notice.

6. *Br. fils 6450*, p. 263 et 291.

chercherait la mention la plus voilée de ces événements dans les *Mémoires* parfois si prolixes de Brienne. Il semble qu'il ait eu la pudeur d'étaler devant ses lecteurs futurs l'âpreté de sa désillusion. N'était-elle pas venue en effet avec la disparition du premier ministre, « cette conjoncture de temps où son maître n'étant plus gouverné par personne serait pour prendre ses conseils[1]. » Il eut à peine le temps de se le figurer. Arrivé à Vincennes malade, porté en chaise, il s'entendit confirmer les décisions prises dès le premier instant ; Fouquet, Le Tellier, Lionne jouiraient seuls de la secrète confiance du roi, qui avait ordonné expressément aux secrétaires d'État de ne rien expédier sans son ordre précis[2]. Ainsi, il serait annihilé, même en l'absence de tout favori. L'audace mûrie de Lionne s'adaptait mieux sans doute aux grands projets du roi, mais Henri-Auguste portait aussi la peine de son indépendance. Louis XIV même nous le confirme, expliquant les raisons pour lesquelles il ne l'a point employé : « Il était vieux, présumait beaucoup de soi et ne pensait d'ordinaire les choses ni selon mon sens, ni selon ma raison[3]. » Conserver sa liberté de langage, c'était déjà l'irrémissible faute aux yeux du dieu futur de Versailles. Il ne prenait de l'époque précédente que ce qui s'adaptait à ses idées comme à ses passions. Mais il se méfiait aussi de l'inexpérience des jeunes gens de son âge[4], c'est pour cette raison qu'il ne se servit pas non plus de Henri-Louis. Les Brienne sont donc définitivement réduits au rôle mesquin de scribes patentés. Les apparences mêmes ne sont plus sauvegardées : les ambassadeurs ont reçu l'ordre d'adresser leurs lettres à Lionne, sans passer par l'intermédiaire du secrétaire d'État[5].

Quelle pénible situation pour le ministre de n'être même plus informé des affaires ! Au Conseil, quand ses infirmités lui permettent de s'y rendre, à ce conseil secondaire des dépêches où

1. Brienne à son fils, 10 septembre 1651 (bibl. de l'Arsenal, ms. 2582, p. 54).

2. Comparer le récit de ces événements des 9 et 10 mars dans les *Mémoires* de Brienne fils et dans les *Mémoriaux du Conseil* que celui-ci rédige lui-même à cette date. Les deux documents ont été édités par M. Jean de Boislisle, *op. cit.*, p. 1 et appendice.

3. *Mém. de Louis XIV*, éd. Dreyss, t. II, p. 390.

4. Il s'explique à ce sujet dans une réponse du 20 juillet 1663 à d'Estrades, qui désirait employer son jeune fils dans une négociation (Louis XIV, *Œuvres*, t. V, p. 147).

5. *Br. fils 4698*, p. 158; d'Estrades, *Lettres*. Londres, 1723, t. I, p. 170.

sont admis tous ses collègues, il se voit négligé du roi, respecté à peine par les jeunes conseillers. Colbert, un jour, en sa présence, coupe la parole à son fils, Louis XIV aussitôt docilement interrompt l'affaire[1]. Henri-Auguste en ressent une furieuse colère, mais comment la manifester? Son plus solide soutien, la reine Anne, a perdu son autorité[2]. Il sait que ses moindres écarts seront vite réprimés; le roi n'a-t-il pas dit au Conseil d'En-Haut « qu'il voulait absolument que Lionne continuât à faire les affaires étrangères et qu'il fallait bien que Messieurs de Brienne obéissent à l'ordinaire »[3]. On lui fait sentir à chaque instant qu'il jouit d'une sinécure et que, s'il joue trop à l'indocile, son successeur est déjà désigné. Il souffre profondément, malgré les égards que lui témoigne le roi dans ses bons jours, ou quand il a quelque mauvaise nouvelle à lui apprendre. Il ne sera pas nommé chevalier du Saint-Esprit[4]. Quelque compensation qu'on lui donne, la déception n'est pas moins vive, elle doit rester silencieuse. Il en est réduit à déverser dans l'intimité les flots contenus de sa rage. Il colore plus ou moins consciemment de ses rancunes ses théories politiques. De là l'âpreté pessimiste de ses *Mémoires*. C'est dans les heures sombres d'alors qu'il se mit à les écrire; il ne faut point l'oublier si l'on tient à les comprendre. Dans les loisirs de cette demi-disgrâce, profitant des répits que lui accordaient ses infirmités douloureuses, il a laissé courir sa plume sans souci aucun des grâces du style ou des effets littéraires. Malade et mécontent, jaloux de ceux qui ont occupé cette première place qu'il n'a jamais pu obtenir, il vise surtout à relever méticuleusement toutes leurs fautes, il dresse un réquisitoire devant la postérité. Nous l'avons vu apprécier sévèrement la politique de Mazarin, il se montre plus dur encore à l'égard de ses successeurs. Ces gens de robe, ces per-

1. Choisy.

2. Le roi ne l'admet pas à ses conseils. Dès le début, il a pourvu le duc de Mazarin du gouvernement de Bretagne qu'elle possédait depuis 1643 sans lui en demander la démission (*Br. fils 4450*, p. 323). — Mme de Motteville et Choisy nous renseignent d'ailleurs sur les plaintes qu'elle faisait au sujet de « son ingratitude ».

3. Choisy.

4. *Br. fils 4698*, p. 81 à 84. Il avait décidé, dans le but d'écarter Fouquet, qu'aucun homme de plume n'obtiendrait plus le collier. Il accorda cependant à Brienne la rare faveur de choisir le seigneur qu'il lui plairait de voir nommer à sa place. Henri-Auguste désigna le marquis de Gamaches, son gendre.

sonnes de petite extraction[1] en qui le jeune roi prend confiance, songent uniquement à l'entraîner dans une guerre avec l'Espagne. Par ignorance ou par malice, ils commettent faute sur faute.

A relire les quelques pages qu'il nous a laissées sur le traité de Lorraine, on retrouve bien toute naïve et sincère l'expression des sentiments du « bonhomme », en voyant le peu de prix attaché aux conseils de son expérience. On l'imagine aisément qui s'exalte dans le silence de son cabinet. On le voit repasser ses arguments, reprendre pour lui seul les discours qu'il n'a pas le droit de prononcer au Conseil, composer même des écrits qu'il n'ose plus présenter au roi[2], sachant l'inutilité de ses avis. Et c'est vraiment un bien curieux spectacle que ce ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères réduit à signer des conventions qui lui paraissent autant de lourdes fautes.

Le dénouement vint enfin, plus triste encore. Depuis quelque temps déjà, on parlait méchamment de la chance trop prolongée d'Henri-Louis à la « lunette ». Propagées par Mme de Lionne, ces médisances sous le manteau parvinrent jusqu'au roi. Vers la fin de 1662, Henri-Auguste dut transmettre à son fils un ordre qui l'exilait de la cour. Il fallut vendre la charge[3]. Le 14 avril 1663, traité fut passé entre les comtes de Brienne père et fils et le marquis de Lionne; en échange des démissions accordées, ce dernier s'engageait à verser une somme de 900,000 livres, dont 200,000 au père et 700,000 au fils[4]. Six jours plus tard, le nouveau secrétaire d'État prêtait le serment d'usage entre les mains du roi, qui déclara n'avoir jamais rien fait avec autant de satisfaction[5].

Lamentablement la dynastie s'écroulait. Mélancolie d'un

1. *Mém.*, p. 165.

2. *Mém.*, p. 161.

3. *Br. fils 4698*, p. 166 et suiv. L'ambassadeur vénitien Alvise Sagredo dit que Brienne perdit sa charge « per gli errori del figlio » sans plus de détails (*Relazioni... Francia*, t. III, p. 137). — C'est dans la *Correspondance de Chapelain* (t. II) qu'on trouve le plus de renseignements sur la disgrâce de Brienne. Il est « serviteur de toute la maison » et raconte les événements à Heinsius, résident de Hollande en Suède et ami personnel d'Henri-Auguste. Cf. surtout p. 291, 297, 301, 306.

4. Traité sous seing privé (Bibl. nat., Chérin 123, p. 16). La quittance est du 19 avril, de la même date l'acte de démission passé devant les notaires du Châtelet.

5. Fauvelet du Toc, p. 327.

rêve paternel à jamais brisé, souffrance d'un vil soupçon qui ternit un nom sans tache, la vieillesse du comte de Brienne fut tout empoisonnée de ces misères; et des difficultés matérielles viennent se greffer sur ces douleurs morales. La correspondance de Lionne contient des traits bien significatifs à cet égard[1]. La peur des débiteurs, la menace constante des hypothèques et des saisies nous y apparaissent comme la plaie vive de notre personnage. Jamais en effet la fortune des Loménie n'avait été brillante. Depuis 1643 cependant elle s'était bien améliorée. La charge d'Henri-Auguste, d'après les estimations de Lionne, rapportait au bas mot 25,000 écus par an[2]. Les revenus des consulats qu'il gérait par fermiers[3], les dons plus ou moins bénévoles des États provinciaux, grossissaient encore le chiffre de ses appointements et de ses pensions[4]. « Il ne tenait qu'à lui », dit son fils, « d'amasser de grandes richesses; mais il aurait eu tous les biens du Cardinal qu'il aurait trouvé le moyen de les dépenser en fondations de monastères, en aumônes aux moines et aux pauvres. » De fait, les dépenses croissaient, les dettes s'accumulaient d'année en année. En 1655, lors du mariage d'Henri-Louis, le gazetier Loret put s'émerveiller des splendeurs entrevues de la corbeille[5]. Son récit évoque les féeriques inventaires de Vaux-le-Vicomte, mais la lecture du contrat aurait rappelé les convives à la triste réalité. Les 400,000 livres de la dot « seraient employées à l'acquittement des plus anciennes dettes des sieur et dame, comte et comtesse de Brienne ». Le capital représenté par la charge de secrétaire d'Etat doit demeurer affecté à la restitution de la dot[6]. Ces garanties sont encore insuffisantes! C'est la misère noire qu'on entrevoit dans les billets de Mme de Brienne au sieur de Chefdeville, son homme d'affaire. « Il est question de nous conserver du pain », écrit-elle le 10 janvier 1657, « car l'on ne nous menace de rien moins que de faire décréter tout notre bien

1. Ulysse Chevalier, *op. cit.*, p. 187.

2. Ulysse Chevalier, lettre du 26 janvier 1657.

3. Ils devaient rapporter beaucoup, à en juger par leur prix. Brienne vendit 75,000 livres celui de Smyrne et 60,000 celui de Saïda. Voir Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant,* 1896, p. 78.

4. On trouve plusieurs brevets de dons ou pensions au Cabinet des titres, particulièrement dans Chérin 123.

5. *Muze historique*, 18 déc. 1655.

6. Contrat de mariage d'Henri-Louis (Bibl. nat., Carnets bleus 400, pièce 43).

et de faire un syndic de nos créanciers, afin d'assurer les deniers de ma belle-fille[1]. » Celle qui traçait ces lignes désespérées était-elle bien la plus intime amie de la reine? Maintenant la charge vendue, les créanciers se lancent à l'assaut du capital disponible. Pour assurer l'avenir de ses enfants, Henriette de Chavigny fait séparation de biens le 21 avril. Pour restituer la dot intégrale, il faut liquider jusqu'aux meubles. L'hôtel du quai Malaquais, où Brienne avait vécu ses années heureuses et dont il conservait l'usufruit, bien qu'il en eût cédé la propriété à son fils, dut être aussi mis en vente[2].

Réfugié dans l'hôtel de sa fille, rue des Saints-Pères, accablé de maladies et de soucis, Henri-Auguste est atteint successivement dans ses plus chères affections. C'est d'abord sa belle-fille qui meurt de chagrin en octobre 1663 avec l'enfant dont elle était grosse[3]; Henri-Louis, désespéré, se retire en décembre chez les Pères de l'Oratoire et parle de se faire Chartreux[4]. En septembre 1665[5], c'est Louise de Béon, la compagne dévouée de sa vie, que l'on enterre à Saint-Denis, dans le cloître des Carmélites. L'année suivante, en janvier, Anne d'Autriche succombe à sa longue maladie. Tous ceux qu'il a aimés lui sont ravis à la fois. Il n'a plus auprès de lui que sa fille, et il peut prévoir que la concorde ne régnera pas longtemps entre ses enfants.

Au milieu de ces afflictions, sa foi religieuse, loin d'être ébranlée, s'exaspère. Il étonne par sa patience les prêtres qui le visitent. Il a de ces mots qui sont d'un pur mystique : « Je m'estimerais heureux », disait-il un jour, « de souffrir toutes les peines de l'enfer, pourvu que j'y puisse conserver l'amour que je dois à Dieu[6]. » Jusqu'au bout cependant il crut de son devoir d'assister au Conseil, comme son titre de ministre d'État lui en

1. Bibl. nat., Carnets bleus 400. Ses lettres à d'Amade de Roquette, premier commis de son mari (Bibl. nat., ancien fonds fr. 23203) sont très curieuses au même point de vue.

2. Il n'est point utile d'entrer dans le détail de ces opérations, compliquées à dessein par les hommes de loi. Les pièces s'y rapportant se trouvent à la Bibl. nat., Chérin 123. La pièce 43 des Carnets bleus 400 est essentielle également.

3. Loret, *Muze historique*, t. IV, p. 119.

4. Chapelain, *Lettres*, t. II, p. 343.

5. *Les continuateurs de Loret* (éd. Rothschild), t. I, p. 227; Godeau, *Lettres sur divers sujets*, 1713, p. 412-415.

6. Père Senault, p. 37.

donnait le droit, mais il n'avait plus que rarement la force de s'y rendre, il consacrait son temps à la prière et aux méditations pieuses. Il mourut saintement le vendredi 5 novembre 1666.

Les obsèques eurent lieu à Saint-Sulpice, sa paroisse. Puis, suivant le désir exprimé dans son testament, il alla reposer tout près de sa femme dans la chapelle de cette maison des Carmélites de Saint-Denis dont ils avaient été les généreux fondateurs[1]. Quelques jours plus tard, le Père Senault, supérieur de l'Oratoire, un des maîtres de l'éloquence religieuse d'alors, prononça son oraison funèbre dans la chaire de Saint-Magloire. Combien, parmi les courtisans que l'étiquette de cour rassemblait à la cérémonie, regrettaient sincèrement ce disparu d'hier qui depuis trois ans demeurait comme étranger au monde? L'article officiel de la *Gazette*[2], les fades louanges des chroniqueurs de cour[3], une brève et sèche mention dans la correspondance de Guy Patin[4], voilà les seuls témoignages que nous aient laissés les contemporains de leur impression à la mort du « bonhomme ». Il devait paraître si vieux à la veille de la guerre de Dévolution, ce ministre qui était déjà secrétaire d'État aux temps lointains du maréchal d'Ancre!

IV.

Si le lecteur des *Mémoires* était tenté d'évoquer cette silhouette qui se mêla si longtemps aux groupes des courtisans dans les galeries du Louvre, il chercherait vainement dans l'ouvrage un trait physique qui la précise.

L'iconographie heureusement y supplée[5]. Une gravure de Moncornet permet de se représenter le comte de Brienne vers 1640. Il a échangé le costume sévère de secrétaire d'État contre un habit de cour d'une sobre élégance, mais son aspect est plutôt décevant. La tête est trop forte pour la taille, qui est petite.

1. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. Loménie.
2. *Gazette de France*, n° 137, 13 novembre 1666.
3. *Continuateurs de Loret*, t. I, p. 466-471.
4. Guy Patin (éd. Réveillé-Parise), t. III, p. 626. Lettre à Spon du 6 novembre 1666.
5. La collection de ses portraits aux Estampes, série N², lettre L, se compose de six gravures ou estampes qui le représentent en buste. Celle dont nous faisons usage est de Balthazar Moncornet, sans date. Toutes les autres sont des répliques d'un tableau de Lebrun (1660).

Les cheveux très noirs laissent à découvert le front large et fuyant pour retomber sans élégance des deux côtés de la figure. Les gros yeux sous les sourcils fortement arqués, la lèvre inférieure lourde et charnue, la courbe accentuée du nez, la moustache broussailleuse et retroussée, l'étroite et longue barbiche singulière qui lui coupe verticalement le menton forment, il faut en convenir, un ensemble peu séduisant. On aime mieux se représenter le « bonhomme », d'après le beau portrait de Lebrun gravé par Nanteuil en 1660, sous les cheveux blancs abondants qui s'échappent d'une calotte noire, dans son modeste costume sombre, presque ecclésiastique de coupe. Les yeux rieurs avec une pointe de malice intelligente affinent la physionomie malgré tout un peu commune, et cette satisfaction de soi qui y transparaît compliquée d'ironie est bien le trait le plus saillant de sa mentalité. Mais ce serait une illusion de le considérer comme le plus essentiel. Quel fut donc le fond de son caractère? Quelle est la portée de ses idées? Deux questions que nous n'avons pu qu'effleurer jusqu'ici et sur lesquelles dans toute étude d'homme se concentre finalement l'intérêt.

Précisément, l'existence de Brienne, régulière et modeste, a été de celles qui n'attirent pas l'indiscrétion et ne forcent pas les commentaires. Parmi tant de portraits que ses contemporains se plurent à dessiner, un seul nous reste qui le concerne, c'est la plume de sa fille qui l'a tracé pour un cercle de précieuses. Sa provenance le rend suspect[1]. Quant à son oraison funèbre et à l'éloge de Fauvelet du Toc, ce sont encore des panégyriques auxquels on ne saurait se fier sans arrière-pensée. Les traits épars dans les Mémoires de son fils nous sont bien plus précieux; mais c'est finalement à ses écrits personnels qu'il faut revenir, à ses *Mémoires*, aux rares fragments qui nous restent de sa correspondance privée.

Brienne fut avant tout un dévot. Il occupait une grande place parmi ces « saints » de Paris, si nombreux à cette date de renaissance catholique intense. Et ce n'est pas seulement chez lui comme chez d'autres un « moyen de parvenir » choisi comme le plus discret et le moins compromettant. Son accent n'a rien qui sente le Tartuffe. Il croit véritablement avec toutes les éner-

1. Voir Barthélemy, *op. cit.* Dans le monde précieux où elle fréquenta beaucoup en même temps que Mademoiselle, la fille de Brienne était connue sous le nom de Bérélize.

gies de son âme. Tous ses actes, tous les événements de sa vie, il les rapporte à Dieu. Ses succès, ses maladies, ses bonheurs comme ses deuils, ne sont pour lui que les manifestations d'une providence sans cesse agissante. Ses *Mémoires* s'ouvrent et se ferment sur des actes de foi qui gardent les termes mêmes de la prière. Jusque dans ses habitudes, il avait quelque allure ecclésiastique. « Il donnait les premières heures du jour à la piété et il ne vaquait jamais aux affaires de l'État qu'il n'eût pensé à celles de son salut... Il priait beaucoup, il lisait souvent, et quoiqu'il fût accablé du soin de sa charge, il disait tous les jours son bréviaire[1]. » De sa jeunesse on citait d'ailleurs des traits aussi édifiants, et il faut écouter avec quel naïf enthousiasme le Père Senault célèbre le choix du premier présent qu'il fit à sa fiancée : « La piété qui conduisait même ses amours lui inspira une galanterie spirituelle qui fit bien connaître à sa maîtresse qu'il était solidement dévot..., car il lui envoya les Œuvres de Grenade, œuvres qui ont répandu la dévotion dans l'Église[2]. » Son ardeur religieuse apparaît dans tant d'anecdotes qu'on hésite à choisir, et d'autre part l'énumération paraîtrait vite fastidieuse ; mais à négliger ce point de vue on fausserait complètement la physionomie de Brienne. Il est autre véritablement que « l'honnête homme » de son siècle, et sans doute il est dangereux de multiplier les types, mais il convient au moins de noter que Henri-Auguste est peut-être le plus remarquable exemplaire qu'il soit possible d'étudier de ces « saints » du grand monde, dont le dévouement a donné tant de puissance à la Société du Saint-Sacrement. A tel point d'ailleurs et si profondément sa religion a pénétré sa vie et imprégné son caractère qu'il serait imprudent de les dissocier dans l'analyse. Son indépendance d'esprit y tient par des liens étroits, comme aussi son culte monarchique. Il n'est pas jusqu'à sa vie sentimentale qui n'en soit colorée d'un éclat particulier.

Il a posé à ses enfants son principe d'action dès le début de ses *Mémoires :* « Le service de Dieu doit être préféré à tous les honneurs et à toute la gloire du monde. » Mais plus clairement encore dans ses lettres à son fils apparaît la relation intime qu'il

1. Père Senault, p. 24.

2. Ibid., p. 24-25. Il s'agit des œuvres du dominicain Louis de Grenade, orateur et écrivain ascétique, mort en 1588. Elles ont été publiées à Anvers 1572 et à Madrid 1678; *le Guide des pécheurs, l'Abrégé de la doctrine chrétienne* ont été traduits.

établit entre la vertu et la religion. Les conseils de soumission à la volonté d'En-Haut s'accompagnent toujours d'exhortations à l'indépendance. « Prenez soin », lui répète-t-il, « de remarquer ceux qui dans la cour conservent leur liberté afin de les imiter; et donnez cette opinion de vous que vous n'aurez jamais d'autre maître que celui que Dieu vous a donné[1]. » Il aurait pu se citer lui-même en exemple. Les traits de courage abondent dans ses *Mémoires*, sans que rien absolument permette de suspecter leur véracité essentielle. Sans doute ces actes sont trop souvent des manifestations de mauvaise humeur, mais parfois aussi on est forcé d'admirer la générosité dont ils témoignent. Sa fidélité à ses amis, son sens droit de la justice apparaissent dans des circonstances délicates. Bien peu de courtisans auraient osé comme lui offrir asile à un homme dont le fils venait d'être gravement compromis dans une conspiration contre Richelieu. Il n'était pas non plus sans danger pour un secrétaire d'État de blâmer comme une injustice qui crie vengeance une décision prise par le roi sur le conseil exprès de son ministre. C'est ce que fit Brienne après la capitulation violée de Saint-Mihiel en 1635[2].

Il attaque toujours ainsi ce qu'il croit injuste, d'où que puisse venir l'inspiration. Jamais on ne put obtenir de lui une bassesse. Il avait plutôt tendance à critiquer sans cesse les puissances du jour. Il semble, comme Guy Patin en sa correspondance, dans un état de fronde perpétuel. Et je n'oublie pas qu'il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles il a écrit ses *Mémoires*, mais son pessimisme a une cause foncière très apparente, c'est que le pouvoir absolu confié à un premier ministre lui paraît, comme à beaucoup de ses contemporains, contraire à la loi divine et au droit naturel. Il répondit à Mazarin, un jour que celui-ci s'offusquait de l'entendre toujours louer Henri IV : « C'était un grand roi, qui n'était point gouverné[3]. » C'est le reproche contraire qu'il adresse à Louis XIII, et c'est le seul : « Durant toute sa vie il ne fit que le mal qu'on lui fit faire[4]. » Il ne semble pas admettre que le souverain laissé à lui-même puisse commettre de fautes. C'est toute une théorie de la monarchie absolue de droit divin qu'on peut tirer des

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2582. Lettres à son fils, p. 4 et suiv.
2. *Mém.*, p. 62 à 65.
3. *Mém.*, p. 150.
4. *Mém.*, p. 77.

Mémoires, et, si elle n'a rien d'original, il n'en est pas moins curieux de la retrouver là si nettement formulée. Elle n'est pas d'ailleurs un simple reflet de l'opinion ambiante. On trouve chez Brienne dans la pratique une véritable exagération du culte monarchique. A la moindre faveur de ses maîtres, il fond en larmes comme un dévot à l'annonce d'un miracle. C'est justement cette dévotion absolue sans courtisanerie qui lui valut leur affection.

Mais si, pour Louis XIV comme pour Louis XIII, il fut le plus dévoué des serviteurs, pour Anne d'Autriche, il fut peut-être davantage. Il faudrait une plume infiniment légère et toute la subtilité psychologique de Sainte-Beuve pour noter la nuance très délicate du chaste sentiment qu'il éprouva pour la reine. Son affection par delà la souveraine s'adressait aussi dans une certaine mesure à la femme.

C'est presqu'un sentiment de même nature qu'il eut pour Louise, son épouse; je veux parler du respect et (faut-il dire encore) de la dévotion qui s'y mêlent. Elle lui donna sept enfants[1]. Rien par conséquent dans leur mariage qui rappelle ces unions mystiques rêvées et pratiquées alors par d'autres « saints », mais il la considère comme un don spécial de Dieu. Ce n'est point tant à ses qualités de fine associée que vont ses admirations qu'à sa piété et à sa vertu. Loin d'elle, il envie ses enfants de recevoir sa bénédiction[2]. Dans l'intimité, et cela n'est point sans égayer un peu la cour et la ville[3], il ne l'appelle que son bon maître, son très cher maître. C'est la suscription coutumière des billets qu'il lui adresse[4]. Il conserve la même dignité froide dans son affection paternelle, et de ce point de vue les lettres où il prodigue à ses enfants les exhortations au travail, à l'indépen-

1. Ils eurent d'abord deux filles qui moururent jeunes, toutes deux le même jour, en 1632. Cf. *Lettres d'Arnauld d'Andilly*, 1680, p. 100. — Fauvelet du Toc les oublie dans sa liste des enfants de Brienne et n'en mentionne que cinq : Henri-Louis, comte de Brienne, secrétaire d'État; Charles-François, qui devint évêque de Coutances; Alexandre-Bernard, chevalier de Malte et consul d'Alexandrie; Marie-Antoinette, marquise de Gamaches; Jeanne-Madeleine, morte jeune.

2. Brienne à son fils et à sa fille (Bibl. nat., ancien fonds 23203, liasse 12, p. 174, copie sans date).

3. Balzac à Chapelain, 28 juillet 1644 : « Je pense qu'un exemplaire suffira pour la maison de Mme de Brienne, la femme doit être comptée pour le mari, aussi bien l'appelle-t-il son maître » (Lettre de Balzac, t. I, p. 548).

4. Bibl. nat., ancien fonds 23203, liasse 2. Lettres à Mme de Brienne (qui sont d'ailleurs d'une lecture fort ardue).

dance, à la vertu, ne peuvent que donner l'impression d'une très haute tenue morale.

Il y a bien cependant des ombres au tableau. Dans les manœuvres assez louches qui l'ont ramené au pouvoir, sa responsabilité n'est-elle pas engagée? Et, d'autre part, cet homme qui nous apparaît si désintéressé eut des procédés d'administration qu'on ne peut trouver très honnêtes. A étudier de près les vicissitudes des établissements commerciaux dont il avait la charge, on s'aperçoit qu'il aimait un peu trop les belles affaires[1]. « L'histoire du consulat du Caire pendant le ministère de Mazarin ressemble », a pu écrire M. Lavisse, « à un chapitre de roman burlesque, où le secrétaire d'État Brienne joue le rôle d'un personnage odieux[2]. »

Mais il ne faudrait pas se le figurer exclusivement dans ce personnage. En replaçant ces faits dans leurs milieux, le principal reproche à faire peser sur Henri-Auguste, propriétaire de ces sinécures, serait de n'avoir pas devancé les idées de son temps[3]; il y en a de plus graves. Et, s'il est vrai que son administration fut plus vénale encore que celle de Chavigny, ne faut-il pas tenir grand compte de ses embarras de fortune? Naturellement, il a cherché à tirer le plus de profit possible des sources de revenus qu'il avait en mains. La même considération est encore à faire intervenir pour comprendre mieux de quelle nécessité essentielle était pour lui le pouvoir.

Il vécut « gueux comme un rat d'église »[4] et mourut dans la gêne. Il se ruina en aumônes et en bonnes œuvres. Si l'on tenait

1. Cf. Masson, *Histoire du commerce français*, p. 80, et du même, *Histoire des établissements français dans l'Afrique barbaresque*, 1903, p. 110 et suiv.

2. Lavisse, *Histoire de France*, t. VIII, p. 248.

3. Depuis Henri IV, les consulats étaient considérés comme une sinécure; incompétent d'ailleurs et sans agents capables de le renseigner sur l'état véritable des questions, comment le secrétaire d'État aurait-il pu les régler au mieux des intérêts de la colonie? Tous ces vice-consuls ne furent pas du reste mal choisis, puisque les Dupuy, ses anciens commis établis comme fermiers du consulat de Smyrne, furent parmi les meilleurs de l'époque. Si ces faits peuvent constituer une atténuation, le système coutumier de pots de vin et de marchandages n'en demeure pas moins regrettable, et il faut bien reconnaître que jamais il ne fut mieux organisé que sous l'administration de Brienne. Sa femme surtout ne se laissait point oublier, et les intérêts de Marseille souffrirent souvent de ce honteux régime.

4. C'est le mot de Mercœur au jeune Brienne quand il lui conseille à Toulon « de garder d'être aussi honnête homme que son père » (*Br. fils 4698*, p. 234 à 236).

à le juger, on ne serait point sans embarras. Ceci est affaire de moraliste. Mais, en toute impartialité, il faut bien louer cette compréhension profonde du sérieux de la vie, cette élévation de pensées que nous avons notées en lui, et son sens aussi du devoir et de la justice, son courage, sa générosité, son indépendance de caractère. Je n'ai rencontré chez ses contemporains qu'un sentiment unanime de respect pour sa valeur morale[1].

Sa valeur intellectuelle au contraire n'est point incontestée. Je n'entends point faire ici état des injures que Mazarin lui prodigua en 1651 (pour discréditer un adversaire le ridicule est l'arme la plus sûre), mais d'autres appréciations sont à retenir. Déjà en septembre 1643, quand circule le bruit de son renvoi, c'est à son incapacité qu'on l'attribue[2]. Cinq ans plus tard, l'ambassadeur vénitien Nani, ayant à le juger dans sa relation au Sénat, se montre plus sévère encore : « Si Dieu l'a enrichi de bonne volonté, la nature ne lui a pas prodigué les talents; s'il se maintient en place, c'est qu'il ne fait ombrage à personne[3]. » L'accusation ainsi répétée ne manque pas d'être grave, et pour la discuter nous manquons d'éléments sérieux. Nous sommes forcés de nous contenter des vues qu'il a exposées à ses enfants dans les *Mémoires* (postérieurs aux événements) et dans les trop rares lettres qui nous restent de lui ; sources bien incomplètes sans doute, mais dont on n'est point sans tirer quelques constatations. Il faut avouer d'abord que l'on n'y trouve pas d'idées personnelles, originales et neuves. Que certaines de ses vues soient à retenir, en raison de leur date[4], peut-être; mais, jetées sans commentaires au milieu d'une lettre intime, elles perdent toute portée. Il y a plus grave encore. Dans les critiques qu'il adresse à la politique de Mazarin, Brienne ne semble pas toujours l'avoir comprise. Vainement on chercherait par exemple une appréciation de la Ligue du Rhin, une indication sur ce fameux « moyennant » de la paix des Pyrénées qui va servir de pivot à la politique ultérieure. J'ai d'ailleurs insisté sur ce fait que l'auteur des *Mémoires* tend à déprécier

1. La seule voix discordante est celle de La Châtre, et ses imputations sont fort prudentes.

2. D'Ormesson, t. I, p. 105.

3. *Relazioni... Francia,* t. II, p. 446.

4. Celle-ci, par exemple, que les puissances occidentales doivent empêcher le Moscovite de s'établir solidement en Europe, car sa puissance deviendrait vite formidable. Lettre à son fils, 11 février 1651 (bibl. de l'Arsenal, ms. 2582, p. 35).

Mazarin et Lionne. Mais ne doit-on pas précisément penser qu'il avait saisi l'importance de leurs adresses diplomatiques? Loin de les passer sous silence, il aurait cherché à faire peser sur elles l'effort d'une critique pénétrante.

On ne saurait enfin trouver de valeur particulière aux principes qu'il pose touchant les relations que la France doit entretenir avec les puissances. Ils sont assez dispersés d'ailleurs et parfois contradictoires. C'est que le dévot gêne l'élève d'Antoine de Loménie[1]. De là ses restrictions à l'égard des alliances protestantes[2]. Ses voyages en Angleterre ont contribué de plus à lui donner une invincible défiance à l'égard de ce pays[3]. Ceci mis à part, il a parfaitement compris les avantages d'une entente avec les Suédois et les États-Généraux. Il défend contre Mazarin « les vieux politiques » qui se sont assuré le concours des Turcs et des Suisses. Ses idées sont tout simplement les idées traditionnelles de la diplomatie française, elles ont pour base unique notre histoire nationale.

C'est là justement, si je puis dire, sa caractéristique comme diplomate, ou mieux son principal mérite. S'il n'avait point de pensées neuves, s'il ne concevait pas de plans hardis, il connaissait admirablement les précédents des affaires en cours. La diplomatie plus que toute autre science vit de traditions et d'expérience acquise; il est imprudent au moins d'examiner ses problèmes sans les éclairer à la lueur du passé. C'est précisément là le concours qu'on attendait de Brienne. Son fils et sa fille insistent à plusieurs reprises sur ses qualités, ce sont toujours les mêmes : la mémoire la plus heureuse, une expérience très étendue des affaires étrangères[4].

Que par ailleurs il ait eu certaines qualités très appréciables, une décision rapide et de l'habileté à jouer ses adversaires, l'étude détaillée de l'ambassade d'Angleterre ne permet guère d'en douter. Louis XIV, qui le trouva trop vieux pour l'employer,

1. Son arrivée aux Affaires étrangères en 1643 effraya même un peu les ambassadeurs de nos alliés. On craignait un changement de politique. Il fit aussitôt prévenir Grotius qu'il maintiendrait et fortifierait même les bonnes relations antérieures. Celui-ci en informa son gouvernement, ajoutant d'ailleurs : « Non frustra, id fecit, quia vulgo creditur monachis addictus » (*Lettres,* t. II, p. 300, 20 juin 1643).

2. *Mém.*, p. 172.

3. Il ne perd aucune occasion de l'affirmer (*Mém.*, p. 150, 163).

4. *Br. fils 4698,* p. 127.

regretta sincèrement, paraît-il, ce vieux serviteur de sa famille, « le plus fidèle et le plus éclairé de son royaume ». En plein Conseil, le chancelier aurait également déclaré « qu'il n'avait jamais vu d'homme plus intelligent dans les affaires, moins ébranlé dans les dangers, moins étonné dans les surprises et plus fertile en expédients pour s'en démêler heureusement »[1].

On sait trop ce que valent les jugements prononcés devant une tombe ouverte; ceux-ci sont rapportés dans une oraison funèbre. Double raison de les accepter avec prudence. Dans l'impossibilité de les peser avec précision, l'historien doit se borner à les mentionner (sans les prendre à son compte), comme les seuls témoignages tendant à faire de Brienne un ministre de valeur.

Telle que nous l'avons définie et comprise, cette étude ne comporte guère de conclusion. Nous avons voulu combler les lacunes des *Mémoires*, ajouter en marge quelques notes qui les expliquent. On saisira la raison de certaines omissions, le motif des appréciations portées par le secrétaire d'État. Je crois que le texte s'en trouvera éclairci.

Quant à l'auteur, on jugera qu'il convient de le laisser à l'arrière-plan. On aura du moins quelques motifs pour soutenir cette appréciation. Sur un point seulement, il me semble utile de revenir. Nous avons côtoyé sans cesse ce parti dévot dont l'histoire s'écrit encore chaque jour. Le rôle joué par les ecclésiastiques dans l'avènement de Brienne, la discrète tactique suivie contre Mazarin en 1651, ne paraîtront peut-être pas à ce point de vue sans intérêt. Rien dans les documents publiés jusqu'à ce jour ne permet de soutenir que les Brienne aient fait partie de la Société du Saint-Sacrement. Mais, étant connus leurs sentiments et leur situation auprès de la reine, on sera peut-être amené à penser que le mari et la femme, amis du Père Vincent et de Mme d'Aiguillon, ont pu rendre à l'occasion de grands services à la cabale.

Louis Lévêque.

1. Père Senault, p. 38.

LA

POLITIQUE COMMERCIALE

DE LA FRANCE AVEC L'ÉTRANGER

DE LA PAIX DE RYSWYK A LA PAIX D'UTRECHT

(1697-1713).

La paix de Ryswyk marque dans la politique commerciale de la France une date importante. A partir de ce moment, par suite de la nécessité d'abord, puis des réclamations de plus en plus vives des négociants et de leurs représentants officiels, le gouvernement tend à se relâcher du protectionnisme à outrance qu'il avait adopté après Colbert, à titre de représailles, contre les coalisés. La guerre de la Succession d'Espagne l'empêchera de suivre le mouvement commencé, mais pas complètement; et, à la fin de la guerre, il essaiera d'entrer résolument dans la voie des accords commerciaux avec les pays étrangers. Ce sont ces velléités libérales que l'on se propose d'étudier ici : elles sont d'autant plus intéressantes et significatives que les anciennes traditions colbertistes reparaîtront après 1713. Les funestes conséquences des guerres de Louis XIV, le déclin commercial de la France leur avaient donné naissance. La paix bienfaisante de 1713, l'ère pacifique qui durera jusqu'en 1740 feront condamner en grande partie ce que la nécessité seule avait provoqué.

I.

Le traité de Ryswyk, du 21 septembre 1697, fut pour les Hollandais une victoire économique. Louis XIV était obligé d'exempter leurs navires de la taxe de 50 sols par tonneau qui avait toujours été maintenue depuis le surintendant Fouquet. Il

leur donnait le droit (art. 10) de débiter en France et dans les Pays conquis (Flandres, Hainaut, Cambrésis, Artois) du hareng salé, sans aucune restriction; de faire en France le commerce des denrées du Levant comme les Français eux-mêmes, sans payer les droits de 20 °/₀ sur la valeur des marchandises, sauf dans les cas où les Français y étaient sujets (art. 9); d'être traités dans les ports, tels que Bordeaux, pour les droits de comptablie, ancrage, sol parisis, comme les Français non bourgeois de ces villes (art. 8). Bref, c'était une assimilation presque complète aux regnicoles; il n'était pas jusqu'au droit d'aubaine dont ils ne fussent exemptés (art. 15). Un régime de bonne réciprocité était établi. Le tarif de 1667, très élevé, devait être exécuté, en attendant l'achèvement d'un nouveau tarif; si, dans un délai de trois mois, ce tarif n'était pas arrêté, celui de 1664, beaucoup plus libéral que celui de 1667, serait appliqué de plein droit[1].

Les plénipotentiaires français, Harlay, Crécy, Callières, avaient accordé aux Hollandais plus que le gouvernement, se ravisant, n'aurait désiré. Mais les négociations étaient engagées et on ne pouvait reculer. Aussi les représentants du roi écrivaient à Pontchartrain, le 27 juillet 1697, au sujet du hareng qui, on le sait, était une des principales denrées importées par les Hollandais :

> Pour l'expédient de remettre la discussion de l'affaire du hareng après la paix, je ne dois pas vous dissimuler que nous sommes tellement soupçonnés de manquer aux paroles mêmes données par écrit que je ne crois pas que nous fussions seulement écoutés sur de simples espérances que nous ne pourrions donner encore que verbalement[2].

Le tarif ne put être établi dans les trois mois. Alors les Hollandais prétendirent au tarif de 1664. Mais la France ne pouvait l'accorder. Avocat général au Parlement de Paris, Daguesseau avait été chargé d'établir avec le représentant hollandais Nieuport le tarif annoncé par le traité de Ryswyk. Il agissait certainement sous l'influence de son père, qui, ancien intendant

1. Traité de commerce, de navigation et marine entre la France et les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas (21 septembre 1697), dans H. Vast, *les Grands traités du règne de Louis XIV*, t. III. Cf. aux Archives de la Marine (Arch. nat.), B⁷ 498, fol. 490 et suiv. Sur la discussion du traité, voir ce registre tout entier; on a cédé aux principales demandes des Hollandais.

2. Arch. de la Marine, B⁷ 498, fol. 479-480.

du Languedoc, conseiller d'État, véritable directeur des affaires commerciales depuis 1695, était sans cesse consulté par les secrétaires d'État et les ministres, notamment par Pontchartrain fils, secrétaire d'Etat de la marine. Aussi Daguesseau fils essayait-il de s'opposer à de trop grandes concessions. Le tarif de 1664, écrivait-il en substance à Pontchartrain le 27 août 1698, ruinerait nos pêches, notre navigation, nos colonies des îles d'Amérique, nos manufactures. Mais, d'autre part, en le refusant, les Hollandais finiront par se passer entièrement de nos denrées et de nos marchandises et continueront à demander des vins, des eaux-de-vie, des fruits au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie. Il faut donc s'arrêter à un compromis, sacrifier ce qu'il y a de moins important, même des choses d'importance moyenne, pour sauvegarder l'essentiel[1]. On arriva ainsi, assez péniblement, en 1699, à fixer un tarif intermédiaire entre celui de 1664 et celui de 1667 pour les marchandises hollandaises. Quant aux marchandises françaises, les droits à l'entrée en Hollande furent diminués. Les Hollandais n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils avaient demandé. Les intransigeants auraient désiré traîner les choses en longueur; mais les ports, Rotterdam et Amsterdam, avaient voulu en finir. C'était un progrès sérieux pour les deux pays, après les représailles qui avaient pesé sur le commerce depuis 1687[2]. Immédiatement la navigation des Hollandais en France s'accrut. Les Hollandais n'avaient pas attendu, d'ailleurs, la fixation du tarif. Dès la paix ils étaient revenus dans nos ports. On dit, écrivaient nos envoyés, en octobre 1697, un mois à peine après la paix, « qu'il y a 1,200 bâtiments à Amsterdam, tant petits que grands, en état de faire voile, la plupart pour la France ». Les Hollandais redevenaient nos clients; le change qui, auparavant, nous était défavorable, s'améliorait[3].

En même temps que, par ce traité, le commerce se rétablissait avec la Hollande, et, par la paix générale, avec tous les pays étrangers, les commerçants français essayaient d'engager le gouvernement dans une politique commerciale nouvelle. Le

1. Arch. de la Marine, ibid., fol. 258. 27 août 1698. Daguesseau à Pontchartrain. Voir aussi fol. 199.

2. Voir la correspondance des plénipotentiaires français dans B⁷ 498, fol. 203, 208, 219, 240, 448-451, etc.

3. Ibid., fol. 488 (Delft, les 10, 13 et 14 octobre 1697).

roi venait de restaurer le Conseil de commerce que Colbert avait créé, puis laissé tomber. Ce Conseil, qui devait éclairer le gouvernement, tint sa première séance le 29 novembre 1700. En dehors des représentants du roi, douze députés des villes de commerce en faisaient partie. Ils rédigèrent de longs mémoires sur la situation économique[1].

Ils attaquent vivement le protectionnisme régnant et ils vont jusqu'à dénoncer tout le système de Colbert. Suivant le député du Languedoc,

> Il faut revenir de la maxime de M. Colbert, qui prétendait que la France pouvait se passer de tout le monde et qui voulait encore obliger les étrangers de recourir à nous. C'était aller contre la nature et les décrets de la Providence qui a distribué ses dons à chaque peuple pour les obliger à entretenir entre eux un commerce réciproque. Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne tirer d'eux que de l'argent[2].

Les députés des ports du Ponant, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Rouen, Dunkerque font remarquer que « l'étranger seul ne peut décharger le royaume de l'excédent de nos denrées »[3], et que, pour avoir voulu frapper de droits exorbitants les manufactures d'Angleterre, les provinces de l'Ouest et du Midi, la Champagne et la Bourgogne n'ont pu vendre leurs vins, leurs eaux-de-vie, leurs fruits, les Anglais étant allés s'approvisionner en Portugal et en Espagne[4]. Ils veulent qu'on ne sacrifie pas, comme Colbert, l'agriculture à l'industrie. Les villes industrielles demandent, elles aussi, plus de liberté dans les échanges. Le progrès artificiel et factice des industries paraît funeste au député de Lille; « quand une manufacture est bien établie », dit-il, « elle se soutient d'elle-même ». Lorsque l'industriel ne peut s'établir avec un droit de 15 % sur celui qui fabrique au dehors et qu'il réclame un droit supérieur, « il doit être considéré comme un homme qui veut s'enrichir sur le

1. *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce* (1700-1791), publié par Bonnassieux, Impr. nat., 1900, in-4°. Sur les mémoires des députés du commerce de 1701, cf. Sagnac, *Bibliographie de l'histoire économique de la France de 1683 à 1715* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. IV, p. 11).

2. Mémoire du Languedoc. Bibl. nat., f. fr., ms. 18597, in-4°, fol. 97.

3. Mémoire de Nantes. Ibid., fol. 35.

4. Mémoire de Dunkerque. Ibid., fol. 16.

public. Tous les droits qu'on impose sont en sa faveur, tandis que le commerce étranger a pour objet les droits du roi, l'abondance et le bon marché »[1]. Avec l'étranger, il faut la liberté du commerce, dit le député de Lille, et il fait l'éloge des Hollandais qui la pratiquent. Pour pouvoir ouvrir le royaume à la concurrence du dehors, il faut des droits modérés, un tarif fixe, la suppression des privilèges et des monopoles des grandes compagnies, de plusieurs villes et ports, comme Lyon et Marseille. Voilà ce que répètent sans cesse les négociants français. Le mot de liberté revient à tout moment sous leur plume. L'un des plus actifs, l'armateur Des Casaux du Hallay, député de Nantes, écrit : « Toute la France respire la liberté. » « Le commerce, » dit-il encore, « est de la nature de Mercure, dont on ne saurait fixer tous les mouvements »[2].

Presque toutes les villes de commerce demandent des traités, notamment avec l'Angleterre; c'est le vœu de Dunkerque, de Bayonne, de Bordeaux. Nantes écrit :

Notre conduite a brusqué les étrangers. Les Anglais, qui joignent à cela les chagrins des prises qu'on a faites sur eux dans les guerres, sont piqués au vif. Si les Hollandais ont fait leur traité de commerce, c'est en vue de favoriser l'introduction de la marchandise qu'ils sont en possession de nous fournir. Ils s'embarrassent peu des gros droits sur les entrées de leurs marchandises, parce qu'ils savent qu'ils viennent en France pour le compte des Français et que c'est nous qui les payons. Elles sont vendues, avant de partir de Hollande, par leur intelligence avec les détailleurs de France. Les Hollandais profitent de notre mésintelligence avec les Anglais. Elle les rend maîtres du prix de nos denrées. Ils n'en enlèvent qu'autant qu'il convient à leurs vues[3].

On ne veut pas limiter les faveurs d'un traité à une nation, mais les étendre à toutes[4]. Cependant, ces marchands, contre-

1. Mémoire de Lille. Ibid., fol. 103.
2. Mémoire de Nantes. Ibid., fol. 48 et 52.
3. Mémoire de Nantes. Ibid., fol. 35.
4. *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, Arch. nat., F^{12} 51, fol. 36-37 (séance du 6 mai 1701) : « Comme le peu de commerce qu'il y a aujourd'hui entre la France et les nations du Nord provient moins des difficultés de la navigation que des obstacles que les Hollandais y forment et de l'usage où ils se sont mis de nous apporter eux-mêmes les marchandises qu'ils tirent du Nord et d'y apporter en échange les marchandises et denrées de notre cru et fabrique, favorisés en cela par la suppression du droit de fret de 50 sols par tonneau qui leur a été accordée en particulier par le traité de Ryswyk,

disant leurs maximes libérales, redoutent l'invasion des produits étrangers. Dunkerque voudrait que la France ne demandât plus de laines à l'Espagne, qui lui en envoie pour une dizaine de millions par an[1]. Mesnager, de Rouen, écrit : « Le bien de l'État demande qu'on diminue la consommation de plusieurs superflus que nous achetons chèrement des étrangers »[2]; Bordeaux et Nantes de même. Ils veulent que la balance du commerce soit en faveur de la France. Ils critiquent le traité de Ryswyk qui a exempté les Provinces-Unies du droit de 50 sols par tonneau. Ils admirent la libre activité des Hollandais, mais ils la redoutent aussi : Dunkerque demande qu'on abolisse le droit de fret à l'égard des Anglais et des peuples du Nord, pour susciter aux Hollandais une concurrence redoutable[3], et Nantes veut qu'on les oblige à prendre dans nos ports autant de marchandises qu'ils en apportent[4]. On désire une bonne réciprocité avec l'étranger, mais en même temps on en craint les effets. On cherche à garder pour soi le plus d'or possible. Suivant Mesnager, de Rouen :

Depuis quinze ans, il n'est presque pas venu d'argent en France. Tout celui qui est venu des Indes espagnoles pour le compte des Français a été envoyé à Cadix, en Hollande et en Angleterre et à Gênes, où il est demeuré... Le bien de l'État demande... que nous conservions et que nous augmentions ce qui nous reste de manufactures, principalement celles qui s'envoient en Espagne et d'Espagne aux Indes, comme étant l'aimant qui nous attire un argent et un or nouveau[5].

MM. les députés ont fait divers mémoires sur les moyens de rétablir ce commerce en droiture et d'empêcher que les Hollandais ne le fassent seuls au préjudice du commerce et de la navigation française... » — (13 mai 1701), fol. 37 : « Proposition : 1° de supprimer l'imposition du droit de fret de 50 sols par tonneau sur les vaisseaux du Nord pour les inviter à venir négocier en France sur un pied aussi avantageux que les Hollandais, à condition que les Français seront mis dans le Nord en parité d'exemptions et de privilèges avec les Hollandais... »

1. Mémoire de Dunkerque, ms. cité, fol. 15-16.

2. Mémoire de Rouen. Ibid., fol. 2.

3. Mémoire de Dunkerque. Ibid., fol. 18 : « Il serait donc bien plus avantageux, si l'on devait se relâcher pour quelque nation, que ce fût en faveur des Anglais et même des Suédois, des Danois et autres peuples du Nord qui, outre qu'ils consomment eux-mêmes ce qu'ils viennent chercher en France, sont aussi grands dépensiers tout au moins que les Français, et qui se contentent de faire le commerce chez eux, au lieu que les Hollandais veulent faire celui de tout le monde. »

4. Mémoire de Nantes. Ibid., fol. 42.

5. Mémoire de Rouen, fol. 2.

Et Mesnager, contrairement à d'autres députés, n'hésite pas à louer Richelieu et Colbert qui « ont développé la navigation et le commerce pour nous attirer de l'or et de l'argent »[1]. Ceux-là mêmes qui critiquent Colbert vont, comme le député du Languedoc, jusqu'à rechercher les moyens de se passer des laines d'Espagne et de développer l'élevage du mouton, afin de garder en France les dix millions que les industriels envoient tous les ans en Castille[2]. Bref, on n'est pas tout à fait délivré de l'esprit protectionniste, on se contredit, on hésite.

Cependant l'idée d'un régime plus libéral s'établit dans le gouvernement. Jérôme Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, qui, suivant le règlement de 1699, intervenu entre le contrôleur général des finances et lui, détient tout le commerce maritime, se montre disposé à prendre quelques-unes des mesures réclamées par les députés du Conseil de commerce afin d'empêcher le commerce de trop souffrir de la guerre de la Succession d'Espagne. Jugeant que les Hollandais profitent trop exclusivement des passeports, il cherche à rétablir la liberté du commerce avec l'Angleterre[3]. De même le contrôleur général des finances, Desmaretz, en 1712, écrit à Mesnager, de Rouen, chargé de négocier avec les Anglais un traité de commerce :

Je vous avoue que je ne crois pas qu'il y ait à craindre des suites préjudiciables au commerce de la France en donnant à toutes les nations une égalité réciproque. Mon opinion est que, plus on donnera de facilité aux étrangers de nous communiquer leurs marchandises et les productions de leur pays, plus on facilitera le débit des nôtres..., parce que la France abonde en denrées et marchandises d'une qualité supérieure à celles des autres pays, et que les étrangers, trouvant une entrée facile dans la France, se porteront plus volontiers à enlever nos marchandises et nos denrées, et le royaume en général en profitera toujours. L'uniformité et la liberté en fait de commerce font toujours la richesse du pays où elles sont établies[4].

1. Mémoire de Rouen, fol. 1.

2. Mémoire du Languedoc. Ibid., fol. 89-90. Cf. Ph. Sagnac, *la Draperie à la fin du XVIIe siècle* (*Revue d'histoire moderne*, t. IX, p. 27).

3. *Principes de Pontchartrain sur le commerce en général.* Arch. de la Marine, B^7 500.

4. Desmaretz à Mesnager (15 mars 1712). Arch. nat., G^7 1700, registre n° 141, p. 227.

II.

Malgré la guerre de la Succession d'Espagne, qui s'ouvrit dès 1701, au moment même où les députés du Conseil de commerce réclamaient un changement de politique commerciale, le gouvernement, obligé de maintenir plus que jamais la fiscalité, montra sa bonne volonté.

Rétablissement pour la franchise des ports. — Colbert avait établi quatre ports francs : Dunkerque, Lorient, Bayonne et Marseille. Dès la fin de son ministère, par suite des nécessités financières, la franchise de ces ports avait été restreinte, puis complètement supprimée, malgré les réclamations des armateurs et des négociants. Le port de Marseille, qui concentrait tout le commerce de la France avec le Levant et la Méditerranée occidentale, demandait à grands cris le rétablissement de la franchise qui ferait de Marseille un vaste entrepôt et y conduirait en grand nombre les navires hollandais et anglais. Le gouvernement, sous l'influence de Jérôme Pontchartrain, secrétaire d'État de la marine, consentit à rétablir la franchise du port de Marseille, mais seulement en partie. En 1703, étaient francs le sucre, le café, les toiles de coton ; mais les toiles peintes des Indes, les draps étrangers, les cuirs tannés du Levant étaient exceptés. On rendit aussi, dès 1700, sa franchise au port de Dunkerque qui venait de la réclamer dans un mémoire de l'intendant en 1699[1]. Sans doute aussi on rétablit celle de Lorient et celle de Bayonne[2].

Les faveurs aux neutres et même aux belligérants. — On accorda aux Hollandais et aux Anglais des passeports, comme on l'avait, d'ailleurs, déjà fait auparavant. La France avait

1. Sur Dunkerque, les atteintes à la franchise en 1682, voir le très intéressant et documenté mémoire de E. Bouchet, *la Franchise du port de Dunkerque* (*Mém. de la Société dunkerquoise*, 1903). Sur Marseille, Masson, *Marseille et le commerce du Levant au XVIIe siècle.*

2. Sur Dunkerque, cf. *Mémoire concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699*, publié par A. de Saint-Léger (*Annales de l'Est et du Nord*, 1907). — Déclaration du 16 février 1700, Isambert, t. XX, p. 353. — Les *Principes de Pontchartrain sur le commerce en général* (au début), Arch. de la Marine, B^7 500. — Sur Marseille, Masson, *ouvr. cité.* — Pour Lorient et Bayonne, nous supposons que Pontchartrain a agi de même ; mais nous n'avons trouvé aucun document. Nous ne doutons pas, d'ailleurs, qu'il n'y ait des documents sur ces ports.

besoin des Hollandais pour écouler ses vins, ses eaux-de-vie, le sel qu'ils introduisaient dans tous les pays de la Baltique. Il est vrai que, les relations entre la France et les Provinces-Unies empirant chaque jour, les États-Généraux de Hollande défendant de prendre les billets de monnaie français et d'accepter les lettres de change sur la France (2 juillet 1707), Louis XIV finit par interdire tout commerce aux Hollandais en 1710 et 1711 et par accorder l'exemption du droit de fret aux navires neutres et à ceux de nations belligérantes, irlandais, danois, hanséates, anglais même. La nécessité de ne pas rompre tout à fait les relations commerciales, l'utilité, déjà sentie et exprimée par les députés du commerce, en 1701, de susciter des concurrents aux Hollandais avaient conduit le gouvernement à supprimer la taxe de 50 sols par tonneau au profit des pays du Nord qui étaient les meilleurs clients de la France[1].

Les traités de commerce. — Enfin et surtout, de 1708 à 1713, le gouvernement signa une série de traités de commerce.

En 1708 furent conclus des traités avec la Moscovie et avec la Perse. Les députés du commerce désiraient vivement établir des relations commerciales plus actives avec les pays du Nord. Le procès-verbal de la séance du Conseil, du 6 mai 1701, exposait tout un programme de politique commerciale dans le Nord :

> Comme le peu de commerce qu'il y a aujourd'hui entre la France et les nations du Nord provient moins des difficultés de la navigation que des obstacles que les Hollandais y forment et de l'usage où ils se sont mis de nous apporter eux-mêmes les marchandises qu'ils tirent du Nord et d'y apporter en échange les marchandises et denrées de notre cru et fabrique, favorisés en cela par la suppression du droit de fret de 50 sols par tonneau qui leur a été accordée en particulier par le traité de Ryswyk, MM. les députés ont fait divers mémoires sur les moyens de rétablir ce commerce en droiture et d'empêcher que les Hollandais ne le fassent seuls au préjudice du commerce et de la navigation française[2].

Or, c'est dans ce même mois de mai, où l'on discutait sur le commerce du Nord, que Thomas Legendre, banquier à Rouen, envoya un mémoire où il proposait les moyens d'établir des relations commerciales avec la Moscovie. On introduirait dans

1. Arch. de la Marine (aux Arch. nat.), B^{7} 500.

2. *Procès-verbaux du Conseil de commerce* (6 mai 1701). Arch. nat., F^{12} 51, fol. 36.

ce pays des eaux-de-vie, du sel, du sucre, du tabac et l'on en tirerait du chanvre, du suif, de la cire jaune; on ne serait plus tributaire des Hollandais. Il serait nécessaire, ajoutait Legendre, de faire un traité de commerce avec le tsar, pour obtenir les mêmes privilèges que les Hollandais et les Anglais. Les Malouins, qui, en 1700 et 1701, avaient déjà tiré des chanvres d'Arkhangel, demandaient, eux aussi, un traité[1]. Les dispositions du tsar étant favorables, le traité fut conclu en 1708. Il accordait aux Français les mêmes droits qu'aux autres étrangers.

En 1708 également était signé un traité avec la Perse. On avait essayé de se créer des débouchés vers l'Égypte, où, grâce au consul de Maillet, on avait réussi, et vers l'Éthiopie, où une mission, confiée à du Roule, ne put s'avancer que jusqu'à Sennaar. Les tentatives du côté de la Perse furent heureuses. Ce n'était pas un pays inconnu. Des Français étaient depuis longtemps établis à Ispahan, que Tavernier avait visité en 1639. Une ambassade avait été envoyée à Ispahan par la Compagnie des Indes, en 1665, et une nouvelle mission, commerciale et religieuse, en 1682 et 1683. Cependant le voyage n'était pas très sûr et l'on pouvait être arrêté en route par les pachas turcs. C'est ce qui arriva à la première mission sérieuse, celle de Fabre. Ancien consul de Constantinople, frère du directeur de la Compagnie de la Méditerranée, Fabre partit en 1705 pour la Perse. Arrivé sur le territoire d'Alep, il ne put continuer son voyage, le pacha de cette ville exigeant un ordre du sultan. Il ne put gagner directement Ispahan, se perdit en Arménie et mourut à Erivan. Mais sa maîtresse, qui l'avait suivi, Marie Petit, parvint à Ispahan, où de brillantes fêtes furent données en son honneur. Une nouvelle mission, conduite par Michel, réussit et conclut avec le shah un traité de commerce, en 1708. Le traité concernait surtout l'exportation des soies nécessaires à l'industrie française. Mais il contenait des articles très ambigus et n'eut point une exécution immédiate. En février 1715, au moment où une ambassade persane fut reçue à Versailles[2],

1. *Procès-verbaux du Conseil de commerce*, fol. 37-39. — Arch. de la Marine, B^7 500 : mémoire des négociants de Saint-Malo sur le commerce de Moscovie, fol. 250; proposition de Legendre, fol. 259; projet de traité, fol. 261.

2. Saint-Simon ne prend pas au sérieux cette ambassade (Ed. Chéruel, t. XI, p. 88-91). Pour lui, l'ambassade est « supposée », et l'ambassadeur,

— ce qui n'était pas une simple coïncidence et montre bien l'importance et le sérieux de cette mission diplomatique, si ridiculisée par Saint-Simon, — on discutait encore sur le texte du traité de 1708; mais il n'y avait plus, comme le disait Pontchartrain, qu'à fixer l'interprétation de quelques articles relatifs aux logements et magasins des marchands et aux conditions d'entrée et de sortie des marchandises. Le commerce de Perse commençait à s'établir[1].

La France signa le 11 août 1713 un traité de commerce avec le Portugal. Les relations avec ce pays avaient été troublées par la guerre. De plus, elles souffraient du traité que Lord Methuen avait signé en 1703 et qui permettait aux Anglais d'accaparer le commerce de ce pays. Elles furent rétablies à la paix. Les négociants français installés à Lisbonne introduisirent en Portugal des draps, des étoffes d'or et d'argent, etc.; le Portugal envoyait en France des fruits, du tabac, et même des espèces d'or, au mépris des lois qui en défendaient l'exportation. Grâce au traité, le commerce franco-portugais se releva; il était vers 1715 d'un million de livres[2]. Et, comme le Portugal avait le Brésil, les échanges pouvaient aussi se multiplier entre la France et ce pays, difficilement, toutefois, à cause de la prépondérance que l'Angleterre, par l'Asiento avec l'Espagne, allait prendre dans toute l'Amérique du Sud.

« un marchand de fort peu de chose, fort embarrassé de soutenir son personnage où tout lui manquait ». Il ajoute : « Le roi, à qui on la donna toujours pour véritable et qui fut presque le seul de sa cour qui le crut de bonne foi, se trouva extrêmement flatté d'une ambassade de Perse sans se l'être attirée par aucun envoi... » On voit comme tout cela est erroné. Sur l'Éthiopie, cf. Masson, *ouvr. cité*, et Caix de Saint-Aymour, *Hist. des relations de la France et de l'Abyssinie...*, 1886; sur la Perse, cf. Schefer, *État de la Perse en 1660* (appendices sur le commerce de Perse à la fin du XVIIe s.).

1. Arch. nat., G^7 1704 : traité de commerce conclu par Michel en 1708 (liasse sur le commerce de Perse). — Ce commerce suscita un conflit entre la Compagnie des Indes et la Chambre de commerce de Marseille. La Compagnie demandait à faire le commerce d'Ormuz aux ports du Ponant; les soies auraient pu entrer par le Ponant, ruinant le privilège de Marseille. La Chambre de commerce de Marseille voulait que le commerce de Perse se fît par caravane, de Tauris à Alep et Smyrne, et de là à Marseille.

2. Voir le traité dans H. Vast, *ouvr. cité*, t. III, au début. — Voir Savary, *Dict. univ. du commerce*, éd. 1741, t. I, p. 495; Arnould, *la Balance du commerce*, 1791; Caix de Saint-Aymour, *Recueil des instructions des ambassadeurs*.

Les traités les plus importants furent ceux que signa le gouvernement avec les pays du Nord et du Nord-ouest.

D'abord avec les Hollandais. Les conditions exceptionnelles dont ils jouissaient en France, suivant le traité de Ryswyk, furent confirmées, en 1713, par le traité d'Utrecht, qui rétablit, non le tarif de 1664, comme ils l'auraient désiré, mais le tarif, moins libéral, de 1699.

Ensuite avec les Pays-Bas autrichiens. Après de longues conférences tenues à Utrecht entre les commissaires français, autrichiens, anglais et hollandais, les droits d'entrée et de sortie des Pays-Bas autrichiens furent fixés par le tarif du 27 janvier 1714. Les droits de sortie des marchandises des Pays-Bas (draperies, soieries) étaient, en général, de moitié inférieurs à ceux qu'avait établis le tarif de 1670. Mais les droits d'entrée de nos produits les plus importants (vins, eaux-de-vie, vinaigres de vin) étaient supérieurs même à ceux du tarif de 1670. Ainsi les vins blancs de Bordeaux devaient payer, à l'entrée dans les Pays-Bas, pour chaque tonneau de 600 pots, 24 florins, au lieu des 16 florins du tarif de 1670. Les vins rouges, pour chaque pièce de 150 pots, 15 florins, au lieu de 10 florins; les vins de Bourgogne, d'Orléans, de Champagne, de même; les eaux-de-vie (pour 10 pots) 8 florins, au lieu de 6, les vinaigres de vin (pour 600 pots) 24 florins, au lieu de 12. Ainsi le tarif était favorable à la sortie des produits des Pays-Bas, défavorable à l'entrée des marchandises de France[1]. Ce n'en était pas moins une amélioration sérieuse dans les échanges entre les deux pays.

Avec la Prusse, d'où elle pouvait tirer des matières premières et des denrées, fournies jusqu'alors par les Hollandais, — acier, fer, plomb, alun, cendres, mâts de navire, planches de chêne et de sapin, blé, seigle, avoine, cuir, — la France conclut en 1713 un traité de commerce fondé sur la réciprocité et sur des droits modérés[2].

Le gouvernement essaya de conclure un traité avec l'Angleterre.

Les relations commerciales avec l'Angleterre avaient été complètement troublées par les guerres. Les prohibitions éta-

1. Sur les Pays-Bas autrichiens, voir Arch. nat., G⁷ 1700.

2. Le traité de 1713 est aux Arch. nat., G⁷ 1700, registre 141, p. 210. — Cf. aussi un mémoire de Daguesseau, *ibid.*, p. 163 et suiv.

blies par les Anglais en 1678 avaient été aggravées en 1689, au moment de la guerre, puis en 1692-1693 et en 1695; deux actes du Parlement anglais avaient frappé chacun d'un droit de 25 °/₀ les produits français, le premier pour toujours, le second jusqu'en 1716, donc 50 °/₀ jusqu'à cette date. Les taffetas lustrés et les dentelles de France étaient prohibés; les autres marchandises, admises moyennant des droits véritablement prohibitifs. En 1700, suivant un mémoire composé au secrétariat d'État de la marine, les toiles écrues de France payaient 70 °/₀ de leur valeur et les autres toiles 50 °/₀; les vins français, 700 livres par tonneau; les eaux-de-vie, 900 livres; le sel, 120 livres, sans compter la taxe supplémentaire de 5 °/₀ que devaient les marchandises n'arrivant pas sur un navire anglais[1]. Ces chiffres sont précisés dans un tableau très détaillé des droits provenant des papiers des députés du commerce Anisson et Fénellon, envoyés en Angleterre. D'après ce tableau, les droits auraient été encore plus élevés. De plus, on y voit le traitement, beaucoup plus favorable, des marchandises étrangères[2]. Les Anglais vendaient très cher les matières premières, étain, plomb, etc., qu'ils frappaient d'un droit de sortie assez élevé, ou même ils en prohibaient la vente au dehors, — ainsi les laines en toison et les peaux, — pour ruiner les manufactures de France. Ils prohibaient les draps français et expédiaient en France les leurs, en fraude, ou sous le couvert des Hollandais munis de passeports. Ils étaient arrivés à se passer des chapeaux, des taffetas lustrés et du papier de France, les protestants des provinces de l'Ouest et de Lyon leur ayant porté ces manufactures[3]. Ils avaient délaissé les ports du Ponant pour s'approvisionner de sel, de fruits, de vins et d'eaux-de-vie en Espagne et en Portugal[4].

1. Arch. de la Marine, B⁷ 500, fol. 43. Mémoire sur le commerce réciproque de France et d'Angleterre (juillet 1700).

2. Voir ce tableau en appendice.

3. Outre les documents cités plus loin, où ces faits sont rappelés, cf. les mémoires des intendants de 1698, celui de l'intendant de Rouen, Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés protestants de France*, 1853.

4. Sur l'abandon que les Anglais faisaient des ports du Ponant, cf. les mémoires des députés du commerce (1701), celui de des Casaux du Hallay (Nantes), ceux de Bordeaux, la Rochelle, etc. Bibl. nat., ms. fr. déjà cité. — Voir aussi le mémoire d'Anisson et Fénellon (1714), cité *infra*, Arch. nat., G⁷ 1704 : « Ce sont surtout depuis 1688 des eaux-de-vie de Portugal et d'Espagne qu'achètent les Anglais. »

La France avait répondu par des élévations de droits; limité à Calais et Saint-Valéry, pour faire payer plus facilement les taxes, l'introduction des draps anglais; prohibé les dentelles anglaises, etc. Sans doute des passeports avaient été donnés à des négociants, mais les relations commerciales étaient restées précaires depuis 1667, sauf pendant la courte paix de 1697 à 1701. Il s'agissait de mettre fin à une situation préjudiciable aux deux nations. On songea à un traité de commerce dès 1711.

Ce n'est pas que l'idée d'en conclure un ne fût auparavant venue aux Français. Déjà, quelque temps avant la guerre de la ligue d'Augsbourg, des négociations avaient été engagées en vue d'établir l'égalité de commerce entre les deux nations. Puis, après la paix de Ryswyk, on avait fait une autre tentative. Le maréchal de Tallard avait été envoyé en ambassade à Londres avec Argou et Phélypeaux-Desbaux. Mais il était d'avis que, « avant de faire aucune ouverture de notre côté, il était à propos de mettre les choses de niveau, c'est-à-dire d'augmenter de 25 % les marchandises d'Angleterre entrant en France et d'en défendre autant de celles dont ils ont le plus de débit chez nous qu'ils ont défendu des nôtres ». Le maréchal était convaincu que « ce procédé-là les ramènerait plus à la raison que toute l'éloquence qu'on pourrait employer à les persuader ». Mais les whigs qui gouvernaient alors n'avaient pas voulu de traité de commerce avec la France[1]. L'avènement au pouvoir des torys, en 1710, modifia les choses. En 1711, Louis XIV, on l'a vu, accorda aux Anglais des passeports et l'exemption du droit de 50 sols par tonneau. Puis, en même temps que les négociations politiques, il poursuivit des négociations commerciales.

Mesnager, négociant de Rouen, député au Conseil de commerce, fut chargé, avec l'abbé Gautier, de les diriger. Il devait établir les clauses d'un traité de commerce suivant les instructions qu'il avait reçues et qu'en réalité il avait inspirées; elles étaient, en effet, conformes à son mémoire de 1711 intitulé : *Réflexions générales sur l'état de la négociation d'Angleterre.* Après beaucoup de lenteurs, deux projets remis par les Anglais aux négociateurs français, des observations du contrôleur général Desmaretz, des lettres et mémoires de Mesnager qui

1. Arch. de la Marine, B⁷ 499, fol. 471-473. Lettre du maréchal de Tallard au secrétaire d'État de la Marine, Londres, 18 mars 1699.

prirent toute l'année 1712 et une partie de 1713, le traité de navigation et de commerce fut conclu à Utrecht, le 11 avril 1713[1].

Il établissait la liberté réciproque du commerce entre les deux nations qui seraient traitées chacune dans le pays voisin comme « la nation la plus amie »[2]. Dans les deux États, on reviendrait à la législation douanière de 1664. Mais, comme le tarif fait par Colbert en 1664 paraissait trop préjudiciable aux négociateurs français et que des contestations s'étaient élevées sur quelques marchandises que ceux-ci voulaient excepter, — les étoffes de laine, les sucres, le poisson salé, les huiles et fanons de baleine, — des commissaires devaient se réunir à Londres, deux mois au plus après la ratification du traité, pour prendre une décision définitive[3]. Ensuite les navires anglais étaient exemptés du droit de 50 sols par tonneau, et les français de celui de 5 shellings[4]. Enfin diverses questions de droit international maritime étaient réglées, notamment celles qui concernaient les vaisseaux et les marchandises neutres en temps de guerre[5].

Des commissaires français furent donc envoyés à Londres. C'étaient Anisson, de Lyon, et Fénellon, de Bordeaux, négociants réputés, membres du Conseil de commerce. Daguesseau, Amelot, chefs influents de ce Conseil, les dirigeaient[6]. Ils furent obligés de faire deux voyages, le premier de 1712 à 1713, le deuxième en février 1714[7]. La discussion porta sur les quatre sortes de marchandises exceptées par le traité : draps, sucres, poisson salé, huiles et fanons de baleine. Les commissaires

1. Sur les négociations, cf. Arch. des Affaires étrangères, Correspondance, t. 233; Mémoires et documents, Angleterre, t. 33. — H. Vast, *les Grands traités du règne de Louis XIV*, t. III, p. 19.

2. Voir le traité dans le recueil de H. Vast, art. 1, 8.

3. Art. 9.

4. Art. 11.

5. Art. 17 et suiv.

6. Sur le Conseil de commerce de 1700, voir l'*Inventaire des procès-verbaux du Conseil de commerce*, publié par Bonnassieux, 1900, in-4° (introduction).

7. *Lettres écrites par MM. Anisson et Fénelton à l'occasion de leur premier voyage en Angleterre pour les affaires du commerce (1712-1714)*. Arch. nat., G⁷ 1699, registre ms. in-fol. — *Mémoire sur la négociation faite à Londres pour le traité de commerce ès années 1713 et 1714 : premier voyage fait*. Arch. nat., G⁷ 1704. — A la suite est le deuxième voyage des commissaires du roi à Londres (février 1714).

furent les porte-paroles des négociants français. La plupart, en effet, redoutaient l'introduction des draps anglais en France; les Anglais pratiqueraient la fraude, disaient-ils; ils feraient passer les draps fins pour des draps moyens et ruineraient la draperie française. Les droits n'étant pas les mêmes partout, les marchandises anglaises entreraient par Bordeaux, où les taxes étaient moindres qu'ailleurs. Les Lillois étaient à peu près les seuls à accepter les draps anglais; les draps fins étant très chers, disait le représentant de Lille, ne pourraient se vendre beaucoup, et, quant aux communs, ils étaient moins solides, moins beaux et plus chers que ceux de Lille. Mais tous, les Lillois eux-mêmes, étaient d'accord sur l'exclusion des sucres : l'introduction des sucres étrangers, suivant eux, causerait du tort au commerce des colonies et aux raffineries du royaume, si nombreuses et si actives dans les ports du Ponant et les villes de la Loire. On n'admettait guère que le poisson salé et les huiles et fanons de baleine, parce que n'étant plus tributaire des Hollandais, on pourrait se les procurer à meilleur marché[1]. Les commissaires du roi éprouvaient encore des craintes pour les draps et les étoffes de laine. Ils ne voulaient donc consentir aux Anglais, pour les quatre marchandises discutées, que le tarif de 1699 accordé aux Hollandais. Telle fut l'interprétation qu'ils firent, le 9 mai 1715, de l'article 9 du traité d'Utrecht.

Les Anglais s'obstinèrent à réclamer le tarif de 1664, non seulement pour les marchandises de leur cru, draperies et étoffes de laine, etc., mais pour celles qu'ils tiraient du Levant et des Indes; ils demandèrent des réductions de droits sur le poisson, surtout sur la morue sèche. Ils prétendaient que les Hollandais étaient mieux traités qu'eux, croyant que ceux-ci jouissaient du tarif de 1664 sans restriction. Ils prêchaient aux commissaires français le libre-échange. Suivant Anisson :

Ils disaient qu'un commerce restreint et limité n'était point un commerce, et que la liberté de recevoir réciproquement tout ce que deux nations qui veulent s'unir peuvent se donner l'une à l'autre devait être le premier article d'un traité de commerce, et qu'enfin, la France étant un plus grand royaume et plus fourni que l'Angleterre,

1. *Conférence tenue à Lille sur le commerce d'Angleterre dans le Pays conquis (juin 1713).* Arch. nat., G⁷ 1700, registre n° 140.

c'étaient eux qui devaient tirer beaucoup plus de nos marchandises et de nos denrées que nous ne devions en recevoir des leurs[1].

Toutes ces négociations étaient vaines. Chacun restait sur ses positions. Les Français ne voulaient pas céder aux Anglais, et ceux-ci ne désiraient qu'un traité très avantageux.

A Paris, le bureau établi par le contrôleur général pour examiner le travail des commissaires lors de leur premier voyage de 1713, dont faisaient partie Henri Daguesseau, Amelot, Nointel et Mesnager, était convaincu que, si la France était obligée d'accorder le tarif de 1664, comme l'avait stipulé le traité d'Utrecht, elle serait inondée de manufactures anglaises : draperie, chapellerie, bonneterie, bas de soie et de laine, quincaillerie. Aussi avait-il invité Anisson et Fénellon, lors de leur second voyage, « à faire en sorte qu'il ne fût conclu aucun traité de commerce entre les Anglais et nous ». Ce qui faisait réfléchir les Français, c'était, d'abord, l'avantage de la balance du commerce[2] pour l'Angleterre; elle introduisait en France pour 10 à 12 millions de plus qu'elle n'en tirait : situation toute différente de celle de 1678, et qui montrait le développement économique de ce pays. Enfin la puissance industrielle et commerciale de l'Angleterre se manifestait partout, en Portugal, en Espagne et aux Indes occidentales, aux dépens de la France[3]. Voilà pourquoi les Français refusèrent de rien céder au delà du tarif de 1699 pour les marchandises principales.

1. Cf. le deuxième voyage des commissaires du roi à Londres (février 1714), G⁷ 1704.

2. Cf. le récit du premier voyage. Ibid., à la fin.

3. Déjà des craintes sont exprimées dans *les Réflexions générales sur l'état de la négociation d'Angleterre*, de Mesnager (1711). Arch. des Affaires étrangères, t. 233, fol. 63-64. — H. Vast, *les Grands traités du règne de Louis XIV*, t. III. Mesnager écrivait : « L'Europe entière croirait perdre son bien en perdant le commerce de l'Amérique; personne ne douterait de cette perte, ne pouvant plus faire ce commerce par l'entremise des Espagnols, dépositaires de toutes les nations, s'il se faisait directement par les Anglais... » — Lettre du contrôleur général Desmaretz à Mesnager (13 octobre 1712), G⁷ 1700, registre n° 111, p. 237 : « Je conviens avec vous que, si les ministres d'Angleterre peuvent s'ajuster avec ceux d'Espagne au sujet du commerce des cru et fabrique de la Grande-Bretagne en Espagne et aux Indes, il y a lieu de craindre qu'ils n'augmentent le nombre de ces manufactures... » — Ces appréhensions ne purent qu'être plus vives après l'Asiento de 1713 entre l'Angleterre et l'Espagne.

De leur côté, les Anglais ne voulurent pas ratifier le traité d'Utrecht ni accepter les propositions des commissaires français; d'abord, on l'a vu, parce qu'ils exigeaient le tarif de 1664; ensuite, ils étaient très embarrassés par la clause de la nation la plus favorisée qui supprimait des droits très élevés sur les marchandises de France, appauvrissait le trésor, obéré par les guerres, mettait les vins de France sur le même pied que ceux du Portugal. Or, le Portugal était une sorte de colonie anglaise depuis le traité conclu par Lord Methuen en 1703, et, pour y introduire plus facilement les produits de leur industrie, les Anglais s'étaient engagés à prendre les vins portugais en leur faisant payer à l'entrée un tiers de moins qu'à ceux de France. Enfin ils étaient gênés par des emprunts, gagés sur l'imposition de 25 % qui frappait les marchandises françaises[1].

Les whigs, tombés en 1710, dirigèrent une très vive campagne contre la France et contre les torys qui avaient signé le traité d'Utrecht. Ils fondèrent en 1713 le journal *The british Merchant or Commerce preserved;* les ministres torys, Lord Bolingbroke et ses collègues, répondirent dans *The Mercator or Commerce retrieved*, créé par Daniel Defoe[2].

Les whigs attaquaient le traité dans la forme et dans le fond. Ils soutenaient que c'était au Parlement seul, non à la reine, qu'il appartenait de faire un traité de commerce. Ils montraient les graves obstacles qui auraient dû s'opposer à un traité avec la France : les engagements avec le Portugal et le privilège donné aux vins portugais, les emprunts anglais gagés sur les impositions frappant les marchandises de France. Ils ajoutaient surtout que ce traité ruinerait leur commerce avec le Portugal, un de leurs meilleurs clients pour toutes leurs manufactures et leurs produits bruts. Ils sentaient que ce traité était désiré par les Français, — le député Anisson le leur avait laissé voir, en 1714, — et c'était pour eux un nouveau motif de s'y montrer hostiles. Ils usèrent sans vergogne d'arguments dont la fausseté était évidente[3]. Davenant, inspecteur général anglais des entrées

1. Récit du deuxième voyage des commissaires du roi à Londres (février 1714), G7 1704. — Lettre d'Anisson à Desmaretz (novembre 1714), G7 1703.

2. Récit du deuxième voyage des commissaires. — A. Anderson, *An historical and chronological deduction of the origin of commerce*, 1764, in-fol., t. II, p. 261.

3. Récit du deuxième voyage (1714). — Lettre d'Anisson à Desmaretz (1714), citée.

et sorties, avait montré, dans le *Mercator*, que la balance du commerce était favorable à l'Angleterre pour plusieurs millions. Un libelle, d'inspiration whig, paraissait aussitôt, — le même qu'en 1674, — pour appuyer la fausse balance où l'on comparait l'exportation de l'Angleterre en France en 1668, après le tarif protecteur français de 1667, avec l'exportation de France en Angleterre en 1664, sous un régime plus libéral[1]. La balance du commerce serait des plus défavorables à l'Angleterre, disait le *British Merchant;* les exportations de France en Angleterre montaient à 1,712,559 l. 7 d., — il était d'une précision toute mathématique, pour faire plus d'impression sur l'opinion, — et les exportations d'Angleterre en France à 270,181 l. 14 d. seulement[2]. La Chambre des communes recevait une foule de placets de marchands de Londres, de manufacturiers du Lancashire, hostiles au traité. A cette campagne s'associaient les réfugiés protestants français, partisans des whigs et de la guerre contre la France, qui, après avoir porté en Angleterre plusieurs industries, comme la fabrication des chapeaux et des taffetas lustrés, pouvaient craindre la concurrence française et voulaient se venger[3].

Lorsque les whigs, en 1714, à l'avènement du roi Georges Ier, reconquirent le ministère, l'échec de la négociation devint certain. Les commissaires français firent pressentir les nouveaux ministres, le duc de Shrewsbury et Lord Townsend, pour savoir s'ils consentiraient à leur départ, avec la promesse de revenir quand le nouveau Parlement serait réuni; mais les ministres whigs affectèrent une très grande indifférence. Anisson écrivait au contrôleur général Desmaretz, en novembre 1714 : « Le séjour à Londres est inutile et sans dignité par rapport au roi. » Le premier ministre, Stanhope, vint dire à M. d'Iberville, chef des plénipotentiaires français, « que son sentiment était qu'aucun traité de commerce avec la France ne convenait à l'Angle-

1. Récit du deuxième voyage (1714). — Lettres écrites par Anisson et Fénellon (premier voyage), 6 avril 1713, G7 1699, reg. in-fol.

2. Anderson, *Origin of commerce*, t. II, p. 261.

3. Récit du deuxième voyage : « Pour le fond, on l'attaque (le traité) par une infinité de placets présentés à la Chambre des communes par les compagnies des marchands de Londres et par les manufacturiers des provinces, tous suscités par nos réfugiés qui sont les enfants perdus des whigs et les plus grands ennemis du roi et du royaume. »

terre, qu'il n'y en avait point eu entre les deux nations depuis plus de cinquante ans, et qu'elles pourraient bien vivre en bonne amitié sans aucun traité, puisqu'elles y avaient bien vécu depuis 1661 jusqu'en 1688 »[1].

Les Anglais devaient rester encore longtemps dans cette idée qu'aucun traité de commerce n'était possible avec la France. En 1764, c'était encore l'opinion d'Anderson, dans son énorme ouvrage sur l'*Origine du commerce;* la France, suivant lui, prenait tous les avantages et n'en accordait aucun[2].

Aussi le traité de 1713 ne fut-il pas ratifié par le Parlement anglais. Il ne fut rejeté, il est vrai, qu'à une majorité de neuf voix, bien qu'une grande partie de la Chambre des communes fût attachée au ministère[3]. La politique l'emportait sur les intérêts économiques. C'était une tentative malheureuse du gouvernement français. Il n'avait rien voulu accorder au delà du tarif de 1699 pour les quatre marchandises soumises à la discussion. Et certainement il eut quelque raison de le faire, car les Anglais auraient ruiné plusieurs industries françaises, comme ils feront à la suite du traité de commerce de 1786. Il n'en avait pas moins montré des tendances beaucoup plus libérales que celles qui avaient prévalu depuis 1667.

*
* *

Ainsi, en même temps que la France élargit de plus en plus son horizon commercial, — elle l'étend alors à la Perse, à la Chine, à la mer Pacifique, et les ports du Ponant ont des relations très suivies avec les côtes occidentales de l'Amérique du Sud, — elle cherche à se dégager de la politique traditionnelle, très protectionniste, qui avait fini par lui porter un très grave préjudice.

Mais toujours subsiste le poids écrasant des impôts, une fiscalité habile à s'insinuer partout et nuisible au commerce. La France perd une partie de ses colonies, l'Acadie et Terre-Neuve,

1. Lettre d'Anisson à Desmaretz (novembre 1714), citée (au début).

2. Anderson, *Origin of commerce*, t. I, introd., p. III : « And as we have never been able to obtain a reasonable tarif or treaty of commerce with that Crown, it is thought better for us to remain without any commercial treaty at all with a nation which invariably seizes on all advantages from every other State, without giving or returning any at all. »

3. Anderson, *Origin of commerce*, t. II, p. 261.

et néglige les autres. Elle perd aussi la prépondérance commerciale dans l'Amérique du Sud, à la suite de l'Asiento entre le roi d'Espagne et les Anglais (1713). L'avenir est engagé. Aussi les velléités libérales seront-elles de courte durée. Après Utrecht, on reviendra peu à peu au système protectionniste à outrance, à l'intérieur du royaume surtout. On continuera, malgré les plaintes des commerçants, à vivre sur les maximes de Colbert : pas de facilités accordées aux étrangers, continuation des monopoles. Mais la période libérale laissera cependant des résultats : il n'y aura plus qu'une compagnie privilégiée, celle des Indes, après 1719; les traités de commerce avec l'étranger subsisteront, et, grâce à la paix, à l'accroissement de la population et de la consommation qui peu à peu en résulteront, le commerce extérieur se développera plus que jamais.

Ph. Sagnac.

APPENDICE.

Aperçu du tarif des droits sur les marchandises entrant en Angleterre au début du XVIIIe siècle.

(Tiré du « Mémoire sur la négociation faite à Londres pour le traité de commerce ès années 1713 et 1714 », Arch. nat., G7 1704.)

Nota. — On donne ici les chiffres et les proportions les plus caractéristiques, extraits du tarif.

I.

Vins (droits par tonneau)	Espagne et Italie, sur navire anglais, dans le port de Londres[1], 356 l. 1 s. 10 d., argent de France; sur navire étranger, dans le port de Londres, 433 l. 11 s.
—	Portugal, sur navire anglais, 344 l. 13 s. 3 d.; sur navire étranger, 422 l. 2 s. 5 d.
—	Rhin et Hongrie, sur navire anglais, 344 l. 13 s. 3 d.; sur navire étranger, 422 l. 2 s. 5 d.
—	France, sur navire anglais, 725 l. 18 s. 8 d.; sur navire étranger, 803 l. 5 s. 10 d.

1. Si ce n'est pas dans le port de Londres, les droits sont diminués : 302 l. au lieu de 356 l. et 379 l. au lieu de 433 l.

Vinaigres (droits par tonneau)	Espagne et Portugal, sur navire anglais, 163 l. 1 s. 11 d.; sur navire étranger, 180 l. 4 s. 3 d.
—	France, sur navire anglais, 358 l. 11 s. 11 d.; sur navire étranger, 375 l. 4 s. 3 d.
Eaux-de-vie (droits par tonneau)	Espagne et Portugal, sur navire anglais, 626 l. 12 s.; sur navire étranger, 626 l. 12 s.
—	France, sur navire anglais, 1,016 l. 12 s.; sur navire étranger, 1,016 l. 12 s.

II.

Droits ad valorem °/₀.	*Étranger.*	*France.*
Toiles	21 (Silésie)	67 1/2 (Normandie) 47 1/4 (Bretagne) 44 1/2 (France)
Dentelles	15	65 (Bretagne) 63 (France)
Taffetas lustrés	42 1/2	117
Soieries	32 1/2	117 1/2
Brocarts et moires d'or et d'argent	32 1/2	67 1/2
Bougrans	20	81
Huiles d'olive	15	65
Châtaignes	15	65
Raisins secs	20	65
Bois de noyer	15	65

MÉLANGES ET DOCUMENTS

GORTHONICUS

ET LE CELTIQUE EN GAULE AU DÉBUT DU Ve SIÈCLE.

Un des rares textes qui nous renseignent sur la persistance du parler celtique dans la Gaule romaine[1] est le fragment I, 27, 1-4, des *Dialogues* de Sulpice Sévère, composés en 403-404. Je cite ce texte d'après l'édition la moins imparfaite, qui est celle de Halm[2] :

Ego plane, inquit Gallus, licet inpar sim tanto oneri, tamen relatis superius a Postumiano obedientiae cogor exemplis, ut munus istud, quod inponitis, non recusem. Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen ut Gurdonicum hominem, nihil cum fuco aut cothurno loquentem. Nam si mihi tribuistis Martini me esse discipulum, illud etiam concedite, ut mihi liceat exemplo illius inanes sermonum faleras et uerborum ornamenta contemnere. — Tu vero, inquit Postumianus, vel Celtice, aut, si mavis, Gallice loquere, dummodo Martinum loquaris.

Ce texte a été souvent cité comme attestant la longue survivance du celtique. Fustel de Coulanges, romaniste contre les Celtes aussi bien que contre les Germains, a voulu se défaire de ce témoignage[3] ; il interprète le *Gallice loquere* d'après le contexte, où Gallus s'excuse de manquer de littérature. « Parler celtique » voudrait dire ici : parler le mauvais latin de la Celtique.

Avant de discuter la portée du passage, il aurait fallu en bien établir le texte; or, sur ce point comme sur beaucoup d'autres,

1. Ces textes sont réunis par Budinzky, *Die Ausbreitung der lateinischen Sprache* (1881), p. 115. Cf. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (1890), p. 23 et suiv.

2. *Corp. Scr. Eccl. Lat.*, t. I (Vienne, 1866), p. 179 et suiv.

3. *La Gaule romaine* (1891), p. 127.

toutes nos éditions de Sulpice sont fautives. Le Sulpice du *Corpus* de Vienne est à refaire. L'éditeur Halm a ignoré l'un des deux manuscrits indispensables, le *Livre d'Armagh*, qui appartient au Trinity College de Dublin[1]. Alors qu'il ne distinguait que deux familles de manuscrits, la famille italienne, dont le seul représentant connu est le *Veronensis* du VIIe siècle (*V*), et la famille française et allemande, — disons la famille franque (*fr.*), — la collation de l'*Ardmachanus* (*I*) m'a prouvé que le classement général des manuscrits était celui que figure le schéma suivant :

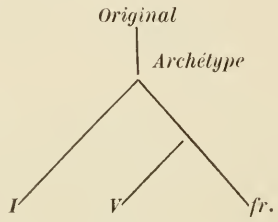

Il faut toutefois faire cette réserve que, pour une partie du texte (*Vita Martini* et *Dialogue I* des éditions modernes, c'est-à-dire en réalité 1re partie du *Dialogue I*), il y a eu influence du texte irlandais sur le texte franc, en sorte qu'il faut quelquefois, dans ces parties, préférer les leçons attestées par *V* aux leçons de *I fr.*

On peut, en somme, poser les deux règles pratiques suivantes : 1° pour les *Lettres* et les *Dialogues II* (= I, 2) et *III* (= II), l'accord du manuscrit irlandais avec l'une des deux branches de la tradition continentale donne la leçon de l'archétype; 2° dans tous les écrits de Sulpice sur saint Martin, l'accord du manuscrit irlandais avec le manuscrit de Vérone donne la leçon de l'archétype. Il n'y a guère de page de la *Vie*, des *Lettres* et des *Dialogues* où l'application de ces deux règles ne doive fournir quelque amendement au texte de Halm.

Appliquons la seconde de ces règles au texte que j'ai cité au début de cet article : au lieu de *Gurdonicum*, il faut y lire *Gorthonicum*, leçon commune au *Veronensis* et à l'*Ardmachanus*[2]. Que

1. J'ai déjà signalé l'importance unique de ce manuscrit, quant au texte de Sulpice, dans un article du *Moyen Age*, 2e série, t. X (1906), p. 205 : *Sur trois lignes inédites de Sulpice Sévère*. Sur le manuscrit, voir T. K. Abbott, *Catalogue of the manuscripts of Trinity College* (Dublin-London, 1900), p. 6, ms. n° 52.

2. Autres variantes au même fragment : *prolatis I; praelatis V; relatis fr.;*

veut dire ce mot celtique, évidemment en relation avec le *Celtice loquere* qui suit, et la correction modifie-t-elle en quelque manière le sens du contexte?

Une note a paru sur ce mot, en 1904, dans l'*English historical review*[1]. L'auteur, M. Henry Bradley, cite, en outre du fragment de Sulpice où il postule la leçon *Gorthonicum*, deux exemples de l'emploi du mot. Le premier est dans l'*Hodoeporicon sancti Willibaldi*, composé aux environs de 785 par une nonne de Heidenheim au diocèse d'Eichstaedt. Willibald et Wynnibald, qui s'en vont à Rome, ont débarqué dans l'estuaire de la Seine et campé près de Rouen :

Et sic inante, GORTHONICUM *ex parte peragrantes, supervenerunt. Cumque pergentes venissent ad urbem que vocatur Luca*[2]...

Le second exemple est tiré d'un Lexique géographique en latin et en haut-allemand, qui a été rédigé dans les premières années du IXe siècle. On y trouve les deux mentions :

GALLIA, *uualho lant*; CHORTHONICUM, *auh uualho lant*[3].

Ces deux textes s'accordent parfaitement quant à la signification du mot : ce *Gorthonicum* que traversent les pèlerins Wynnibald et Willibald entre Rouen et l'Italie ne peut être que la Gaule, ou, du moins, comme le dit M. Bradley, « une portion considérable de la Gaule ». Les deux textes diffèrent, il est vrai, quant à l'orthographe du mot; mais le texte de Sulpice est là pour justifier l'orthographe de la *Vie* de Willibald, et M. Bradley a raison de croire que l'auteur du Lexique haut-allemand a noté une prononciation germanique du mot.

Est-il donc vrai que *Gorthonicum* ait été, comme le veut M. Bradley, un nom de la Gaule ou du gaulois plus ou moins usité en latin du IVe au IXe siècle?

Première remarque. On peut à peine dire que M. Bradley ait fourni en faveur de l'interprétation *Gorthonicum* = *Gaule* deux témoignages distincts. Ses deux textes sont trop voisins dans le

lire *prolatis*. — *Aut cum coturno 1;* leçon douteuse. — *Illius exemplo circuitus inanes, uerborum* etc., *1;* leçon douteuse. — *Dummodo iam 1 fr.;* leçon très probable.

1. T. XIX, p. 281-82, *Chorthonicum*.

2. *Mon. Germ., Scr.*, t. XV, p. 91. Il peut y avoir une lacune après *supervenerunt (Alpes ?)*.

3. Je cite d'après M. Bradley, qui renvoie à Steinmeyer, *Althochdeutsche Glossen*, t. III, p. 610.

temps et dans l'espace; tous deux sont sortis des monastères haut-allemands qu'avait fondés la mission de saint Boniface. Si le Lexique géographique a été composé de toutes pièces après qu'eut été composé l'*Hodoeporicon Willibaldi*, l'auteur avait certainement lu la *Vie* de Willibald, un des deux ou trois grands saints de la région; c'est là qu'il aura appris que *Gorthonicum* voulait dire Gaule. Il est par contre possible que le Lexique ait existé, moins complet peut-être, au temps où écrivait la nonne de Heidenheim : celle-ci, qui a fait des études, a pu alors tirer du Lexique le nom savant qu'elle donne à la Gaule. De toute façon, les deux textes ne nous apprennent qu'une chose, c'est qu'aux environs de l'an 800, dans les écoles de latin que les missionnaires anglo-saxons avaient établies en Haute-Allemagne, ou dans une au moins de ces écoles, on enseignait que *Gorthonicum* était synonyme de *Gallia*.

Où l'avait-on appris? Quelque part dans les auteurs qu'on étudiait, sans doute les auteurs chrétiens. Pour les missionnaires anglais et pour leurs convertis, le latin était une langue savante, apprise dans des livres. Or, des auteurs anciens dont on disposait en Germanie en l'an 800, nous n'avons rien perdu. Et, dans toute la littérature latine d'avant les invasions, le mot *Gorthonicum* ne se trouve qu'une fois, au texte des *Dialogues* que j'ai cité. Il n'y a aucun doute que dans les monastères bonifaciens on ne lût Sulpice Sévère (la nonne de Heidenheim est une dévote de saint Martin). Et on le lisait dans un texte importé d'Angleterre, où l'on trouvait la bonne leçon insulaire *Gorthonicum*. La preuve que la nonne de Heidenheim et l'auteur du Lexique tiennent le mot de Sulpice, c'est qu'ils le reproduisent trop exactement. La nonne appelle la Gaule, à l'accusatif, *Gorthonicum;* le lexicographe dit *Gorthonicum* pour la Gaule, au nominatif. Or, si dans le texte de Sulpice *Gorthonicum* veut dire Gaulois, la Gaule eût dû s'appeler *Gorthonia*[1].

Ainsi, nous n'avons pas affaire à trois textes, comme le croit M. Bradley, mais à un texte unique, celui de Sulpice, et à l'interprétation de ce texte qui était fournie vers l'an 800, en Bavière et peut-être en Thuringe, par les maîtres de latin venus d'Angleterre. Il est fort possible que leurs manuscrits de Sulpice aient porté en

1. Pourtant on a appelé *Norici* les habitants du *Noricum*. Comme analogue du *Gorthonicum* de M. Bradley, on peut encore citer *Illyricum* (on a employé l'adjectif *Illyricus*, et l'on aurait pu dire *me hominem illyricum*). Mais *Noricum* et *Illyricum* sont deux noms factices inventés par l'administration romaine (*Gorthonicum* ne l'est certainement pas), et qui supposent en usage les noms de *Nori* et d'*Illyrii*.

marge de notre texte des *Dialogues* une glose : *Gallia;* s'il n'y avait pas de glose écrite, il y avait une glose parlée. C'est pourquoi la nonne de Heidenheim, dont le latin barbare n'est pas exempt de pédantisme, arrivée dans son récit au moment où ses héros traversaient la Gaule, a été très fière de savoir dire qu'ils traversaient le *Gorthonicum*. C'était un mot que tout le monde n'employait pas!

Il reste à savoir si l'interprétation qui nous est fournie du mot de Sulpice est juste. Est-il vrai que les Celtes des Gaules aient appelé leur pays ou une grande partie de leur pays *Gorthonia*, et se soient appelés eux-mêmes les *Gorthonici?* Il est sûr qu'en Gaule, vers l'an 800 ou même auparavant, on ignorait ce nom ethnique, puisqu'au texte de Sulpice les copistes avaient altéré le mot en *Gurdonicum*, leçon commune à tous les manuscrits francs.

D'autre part, il est bien étonnant que les Celtes de Gaule aient donné à leur pays et à leur race un nom dont il n'est resté trace dans aucun texte ou monument de l'antiquité jusqu'à Sulpice Sévère. Il est étonnant encore que le radical de ce nom ne se rattache à rien, ne se retrouve dans aucun nom propre, aucun nom géographique, aucun mot quelconque.

Enfin, l'interprétation du *Gorthonicum* de Sulpice que donnaient les moines anglo-saxons a d'autant plus de chances d'être erronée qu'elle leur eût été suggérée par le contexte, quand même ils n'auraient eu par ailleurs aucune indication sur le sens du mot. Ils y voyaient, à deux lignes d'intervalle, un des personnages des *Dialogues* s'appeler *me hominum gallum*, puis *Gorthonicum hominem :* il leur aura paru tout indiqué, sans plus de recherches, de faire de *Gorthonicus* un équivalent de *Gallus*.

Il y a pourtant une autre explication du mot qui est aussi bien adaptée au contexte, et qui a le double avantage de donner au mot un radical connu et de nous épargner l'invraisemblance d'un nom nouveau, et totalement inconnu par ailleurs, du pays et du peuple gaulois. Le radical *Gort*, dans toutes les langues celtiques, désigne un jardin ou un champ cultivé[1]. Ainsi *Gorthonicus* vou-

1. Cf. Holder, *Altkeltischer Sprachschatz*, s. v. *Gort-o-s;* on sait bien que ce radical se retrouve en latin, et dans les langues germaniques d'où il a passé en français, en italien, etc. — On ne pouvait consulter, sur un problème de philologie celtique, de maître plus sûr que Sir John Rhŷs, d'Oxford. Il a bien voulu m'écrire : « The meaning of *gortos* is given by Stokes as *Garten*, *Feld*, and in Irish *gort* is the regular word for « a cultivated field », a meaning readily derived from that of *garden*, as the cultivated field in ancient Ireland was probably small in its dimensions. » La même lettre m'apprend que Sulpice aurait mieux fait d'écrire : *gortonicus*. C'est encore à Sir John Rhŷs que j'ai dû l'indication de l'article de M. Bradley.

drait dire : « Homme des champs », et répéterait non pas le *Gallum hominem* qui a précédé, mais le *rusticior*. Cette seconde traduction serait préférée de tout le monde pour les deux raisons que je viens d'indiquer, si la première n'avait pour elle l'autorité du lexicographe haut-allemand et de la nonne de Heidenheim : mais je crois avoir rendu probable qu'ils n'en savaient pas ici plus long que nous, et sur le sens de *Gorthonicum* ne nous ont conservé qu'une hypothèse.

Si l'on admet la traduction du mot *Gorthonicum* que je viens de proposer, on verra se préciser un peu le sens de tout notre fragment des *Dialogues*.

Pour bien s'opposer, comme Gaulois, aux Aquitains auxquels il parle, et comme paysan aux citadins qui l'écoutent (*urbanas aures*), le *Gallus* des *Dialogues* se dit paysan en celtique, à peu près comme chez nous, pour mieux affirmer qu'on est de Marseille, on dirait : « Siéi dé Marsiho. » C'est donc que, dans la Gaule propre, aux premières années du ve siècle, les paysans parlaient encore le celtique. Il n'y a plus moyen d'éluder, comme le faisait Fustel de Coulanges, ce témoignage explicite.

Quant à Sulpice, Aquitain fixé en Gaule (je crois qu'il habitait le Périgord), il comprend bien le patois de son ami « Gaulois », et lui répond en jouant sur son nom : « Parle celtique, ou, si tu veux, parle à la *Gauloise* ».

E.-Ch. Babut.

LES TARIFS DE LA LOI SALIQUE.

Réponse a un article de M. Ricci.

« Les tarifs contenus dans la loi salique sont-ils des tarifs de compositions, exprimant le montant des sommes que le délinquant devait verser aux particuliers lésés par lui? Sont-ils au contraire des tarifs d'amendes dues au fisc en punition des délits ou des crimes commis? » La question est ainsi posée par M. Ricci (*Rev. hist.*, mars-avril 1909, p. 311 à 325). Comme il est très bien dit dans cet article, aucun des historiens qui se sont livrés récemment à l'étude de la loi salique et du wergeld ne s'est posé cette question qui soulève pourtant un problème fondamental en cette matière (cf. p. 312-313). C'est ce problème qu'après M. Ricci et dans un sens différent nous allons tenter de résoudre. M. Ricci résume en ces termes la solution qu'il nous propose : « En droit, d'après la loi salique », dit-il, « les crimes et les délits (contre la propriété et les personnes) étaient passibles d'une double sanction : 1° sanction pénale consistant à peu près invariablement dans le paiement d'une amende plus ou moins élevée suivant la gravité de la faute (*fretum*); 2° sanction civile, c'est-à-dire versement à la partie lésée d'une indemnité ou composition plus ou moins élevée suivant l'importance du dommage subi (*faida*). Le texte de la loi nous fait connaître les tarifs des amendes destinées à réprimer les diverses infractions. Ce texte ne fixe pas le montant des indemnités ou compositions qui variaient suivant les cas et devaient faire l'objet de jugements spéciaux » (p. 325). En face de cette formule, plaçons la formule de la théorie courante : le délinquant doit payer une indemnité ou composition à la partie lésée, indemnité que la loi fixe invariablement, pour chaque délit, en prenant comme base le préjudice directement causé par l'acte. De la somme ainsi obtenue, le fisc retient une partie (*pars mulctae*), dans une proportion et des conditions à déterminer.

Une rapide comparaison de ces deux formules en fait facilement ressortir l'opposition et permet de comprendre avant tout autre développement les différences essentielles qui existent entre les deux thèses en présence. Nous allons rechercher ce que vaut chacune de ces thèses, puis nous exposerons les principes qui nous paraissent

les plus satisfaisants en cette matière pour l'explication des textes, pour la solution de notre problème.

I. *La théorie courante et la théorie de M. Ricci.* — Il nous paraît impossible d'établir pour tous les délits une proportion constante entre le tarif de la loi et le préjudice souffert par la victime : le critérium de la théorie jusqu'ici généralement admise, à savoir l'idée exclusive d'indemnité, ne nous paraît pas expliquer toutes les variations des tarifs, aussi bien dans le droit des personnes que dans le droit de la propriété. M. Ricci l'a suffisamment démontré, à notre avis, pour que nous nous contentions sur ce point de renvoyer à sa note (p. 313-319) et aux textes qu'il invoque[1].

En somme, on doit conclure de ces textes et des comparaisons qu'ils nous imposent que le criterium courant ne suffit pas à expliquer la sévérité ou l'indulgence plus ou moins grande de la loi dans la fixation des sommes à payer par le coupable. Ne suffit pas à expliquer, disons-nous, et on voit déjà un premier point sur lequel nous nous séparons de M. Ricci. M. Ricci trouve la théorie courante inacceptable, nous la jugeons seulement insuffisante. C'est qu'en effet un certain nombre des textes que M. Ricci oppose à cette théorie courante nous paraissent, à nous, très explicables par cette

1. Cf. II, 5, 6, 7; XI, 6. Cf. entre eux, XX, 1, 2, 3, et XVII, 3, 4, où les tarifs sont de toute évidence hors de proportion avec les dommages causés par les délits. Cf. encore les cas « où le dommage éprouvé étant nul, la loi salique prévoit cependant le versement de sommes plus ou moins fortes » (Ricci, p. 317, XVII, 1, 2; XIX, 2). Cf. XIII, 6 (rapt de la *puella in verbo regis*, comparé au rapt simple), XLII, 1, 2, 3 (meurtre commis par une bande armée, comparé au meurtre commis par un individu isolé), LXII, 1 (meurtre commis sur la personne d'un guerrier *in hoste*, comparé au meurtre ordinaire), XXIV, 1 (meurtre d'un enfant de moins de onze ans, comparé au meurtre d'un homme adulte).

Il importe, pour la commodité des recherches, de faire remarquer que les textes par nous cités au cours de notre note (comme d'ailleurs ceux qui sont cités dans la note de M. Ricci), le sont d'après la place qu'ils occupent dans l'édition de la loi salique que Pardessus a chiffrée *édit. 1*. Pour faciliter toute recherche, nous indiquerons en note les textes équivalents de la *lex emendata*. Souvent des textes, mentionnés par une édition, manquent dans une autre; nous l'indiquerons par le signe *m*. — Pour les textes cités dans la note précédente,

Éd. 1,	II, 5, 6, 7	=	*l. em.*,	II, 9, *m*, 16.
—	XI, 6	=	—	XII, 6.
—	XX, 1, 2, 3	=	—	XXII, 1, 2, 3.
—	XVII, 3, 4	=	—	XIX, 3, 4, 5.
—	XVII, 1, 2	=	—	XIX, 1.
—	XIX, 2	=	—	XXI, 2.
—	XIII, 6	=	—	XIV, 5.

théorie et en parfaite harmonie avec elle. Nous voulons parler des articles de la loi salique qui punissent du triple tarif les attentats commis contre Romains convives du roi, Francs faisant partie de la truste royale, grafions ou comtes royaux, et des textes qui s'occupent du meurtre de la femme.

En premier lieu, M. Ricci ne comprend pas que l'on puisse considérer comme une indemnité due à la victime (ou à sa famille) le triple tarif qui punit les attentats commis contre certaines personnes occupant une place particulièrement élevée dans la hiérarchie sociale. « On ne voit pas », dit-il (p. 318), « pourquoi le fait que la victime appartenait au roi (?) serait de nature à rendre plus sensible dans tous les cas le dommage éprouvé par sa famille ». A quoi l'on peut répondre : la loi statue *de eo quod plerumque fit*, et cela est vrai à toute époque et dans toute civilisation, car cela est de l'essence même de la loi ; or, il est évident que la « valeur » d'un comte royal, d'un antrustion, d'un homme au service du roi était dans la société franque beaucoup plus grande que celle d'un simple homme libre, et s'il est vrai, comme le dit la théorie courante, que les tarifs nous donnent « le prix de l'homme », on ne concevrait pas que ces tarifs ne soient pas beaucoup plus élevés dans le cas spécial où la victime est au service du roi que dans les cas ordinaires. Ici le tarif varie bien avec le préjudice souffert : la famille de la victime, dans les idées barbares, perd beaucoup plus dans un cas que dans l'autre ; il est logique qu'elle touche plus. Cette idée de la valeur de l'homme n'est d'ailleurs pas si étrangère à nos sociétés modernes, et les jurisprudences de tous les temps et de tous les pays ont consacré des différences énormes, dans les indemnités attribuées, suivant le rang social des victimes : il ne semble pas qu'on puisse nier que ces différences ne soient l'application même du principe que l'indemnité doit égaler le dommage. L'idée de la « valeur » de l'homme, loin d'être moderne, comme on semble le croire aujourd'hui, est une conception de tous les temps, de tous les pays, de toutes les législations et surtout de toutes les jurisprudences. Ce qui change, c'est seulement le fondement qu'on donne à cette valeur.

En second lieu, la loi salique établit des tarifs très sensiblement différents pour le meurtre de la femme « ayant passé l'âge d'avoir des enfants » (200 solidi), pour le meurtre de la femme « en âge d'être mère et qui par conséquent peut se trouver en état de gestation » (600 solidi) et pour le meurtre de la femme dont l'état de grossesse est visible, *gravida*, (800 solidi) ; M. Ricci affirme que ces dispositions de la loi salique ne sont compréhensibles que s'il

s'agit d'amendes. Elles nous semblent pourtant très claires dans le cas même où on y voit des indemnités. N'est-il pas certain que dans la société franque la « valeur » d'une femme jeune, qui peut donner des enfants, devait être plus grande que celle de la femme qui a passé l'âge de la maternité? De même, la femme *gravida* n'a-t-elle pas une double valeur pour le Franc, sa valeur propre et la valeur de l'enfant? Ici encore nous trouvons un tarif d'indemnité calqué exactement sur le préjudice causé.

Si le triple et quadruple tarif s'expliquent donc fort bien par la théorie courante, M. Ricci trouve, par contre, un nouvel argument pour sa critique dans le tarif simple, dans le tarif « net » appliqué au meurtre de la femme libre. « Ce tarif », dit-il très justement, et nous le redisons après lui, « est de 200 solidi, c'est-à-dire qu'il est égal au tarif de l'homme libre. Ceci permet difficilement de considérer la pénalité prévue par la loi comme une simple composition : le prix de la femme dans une société telle que la société franque devait être certainement jugé inférieur au prix de l'homme ». Cela est certain. Le défaut de proportion est évident : le préjudice souffert par la famille franque est assurément plus considérable au cas de meurtre d'un homme qu'au cas de meurtre d'une femme; la somme versée par le coupable est la même dans les deux cas. La critique de M. Ricci est ici parfaitement fondée.

De tout cela se dégage une conclusion fort nette : si la théorie courante explique de nombreux textes, d'autres la trouvent en défaut. On pouvait dès lors voir deux solutions au problème : ou chercher un autre critérium, bâtir une théorie nouvelle sur une base nouvelle; ou modifier, compléter, élargir le premier critérium, en garder l'idée maîtresse en l'étayant et en en développant le champ d'application.

M. Ricci s'est rallié à la première solution, et voici le critérium nouveau qu'il nous propose : ce que la loi fixe, dit-il, ce ne sont pas les tarifs d'indemnités dues à la partie lésée, ce sont les tarifs d'amendes dues à l'État, d'où il suit que la loi fait varier le tarif, non plus avec le préjudice causé à la victime, mais avec l'intérêt qu'a le groupe social à ce que le délit ne soit pas commis. La loi ne détermine plus, comme dans la théorie courante, le montant d'une composition d'après un intérêt privé, l'intérêt de la victime; la loi détermine le montant d'une amende d'après l'intérêt public. Le coupable devra donc payer en premier lieu l'amende fixée par la loi; il devra en outre indemniser la victime, qui ne peut évidemment se contenter du paiement d'une amende dont elle ne profite pas. Quel sera le chiffre de cette indemnité? Les juges apprécieront, dit M. Ricci,

d'après les circonstances de la cause. Le montant des indemnités fera l'objet de solutions d'espèces.

Que penser de cette théorie? *A priori*, et avant d'entrer dans l'étude des textes, elle paraît incontestablement moins satisfaisante que la théorie généralement admise. L'idée de l'intérêt public n'était pas, semble-t-il, assez nettement dégagée à l'époque franque pour fonder tout le système des répressions pénales; établir un rapport, surtout légal, entre l'intérêt public et l'échelle des peines, c'est admettre déjà la prééminence de la collectivité sociale sur l'individu, c'est reconnaître non pas seulement le principe général des devoirs de l'individu envers la société, mais encore les conséquences variées et plus ou moins lointaines de ce principe. Peut-on sans témérité trouver tout cela dans les mœurs, dans les conceptions franques? Rien ne nous autorise à donner au peuple franc une pareille psychologie « sociale ». Bien au contraire, les Francs nous paraissent en être encore à ce stade des civilisations où domine l'individualisme, où la conception des droits de la société ne pouvait se présenter à leur esprit que sous une forme extrêmement vague, imprécise. Le législateur franc nous semble beaucoup plus de son époque, quand il attribue une indemnité à la victime du délit, personne physique, matériellement lésée, à cette victime qui subit un préjudice directement « sensible », que quand il établit une amende, ce qui est en somme attribuer une indemnité à la victime la plus indirecte du délit, à une victime qui a subi peut-être un préjudice, mais en tout cas un préjudice essentiellement immatériel, à la société.

Quoi qu'il en soit de ce premier point, où il ne saurait d'ailleurs être question que d'hypothèses plus ou moins plausibles, en passant à l'étude des textes cités par M. Ricci, nous allons voir que le critérium nouveau n'est guère plus satisfaisant que le premier.

Peut-on comparer la culpabilité de l'individu qui serre le bras d'une femme à celle du meurtrier qui blesse mortellement un homme libre? Même peine pourtant de 30 solidi (XX, 2; cf. XVII, 4)[1]. Est-il beaucoup plus coupable celui dont la main s'aventure au-dessus du coude que celui dont la main reste au-dessous? Cinq solidi de plus (XX, 2 et 3)[2]. « Quelque différentes que fussent des nôtres les idées des contemporains de Clovis, il semblera vraiment inadmissible que la loi ait prévu une amende aussi sévère pour un délit en somme fort léger et une amende aussi infime pour un délit beaucoup plus grave. »

1. *Éd. 1*, XX, 2 = *l. em.*, XXII, 2; *éd. 1*, XVII, 4 = *l. em.*, XIX, 5.
2. *Éd. 1*, XX, 2, 3 = *l. em.*, XXII, 2, 3.

L'individu qui cherche, sans y parvenir, à frapper mortellement un homme libre ou qui lance contre un homme libre sans l'atteindre une flèche empoisonnée, celui qui emploie pour se débarrasser de son ennemi des maléfices qui restent sans effet, est-il donc sensiblement plus coupable que celui qui, frappant son adversaire à la tête, lui brise les os et lui met le cerveau à nu, ou que celui qui ouvre l'abdomen de son ennemi et atteint les organes internes? Les premiers paient 63 solidi invariablement, les seconds 30 ou 35 seulement. Les Francs auraient-ils puni d'une amende double la tentative de meurtre restée sans aucun résultat, considérée ainsi comme indiquant une culpabilité beaucoup plus grande que le fait de blesser mortellement? Cela paraît bien invraisemblable (XVII, 1, 2; XIX, 2; XVII, 3, 4)[1].

Le meurtre est racheté par 200 solidi, la blessure mortelle par 30 seulement. Peut-on dire ici encore que le tarif a varié dans la même proportion que la culpabilité de l'auteur?

Certaines personnes, comme les Romains convives du roi, comme les Francs faisant partie de la truste royale, comme les grafions ou comtes royaux, bénéficient d'un triple tarif. Et pour expliquer cette faveur, M. Ricci fait encore intervenir une idée relativement moderne, à savoir qu'un pouvoir organisé doit toujours faire respecter ses agents. « Nous même », compare-t-il, » nous punissons plus sévèrement les attentats contre les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ». Pour détruire ce raisonnement, il suffira de faire remarquer que toutes les personnes bénéficiant du triple tarif ne sont pas des agents du pouvoir, qu'à l'inverse tous les agents du pouvoir ne sont pas protégés par ce triple tarif, qu'enfin l'idée qu'un pouvoir organisé doit assurer une protection particulière de ses agents suppose un droit public relativement développé, ce qui ne semble guère avoir été le fait du peuple franc.

De même, si l'on peut, avec M. Ricci, expliquer l'augmentation de peine frappant l'assassin qui a tenté de dissimuler le cadavre de sa victime en le couvrant de branchages ou en le jetant dans un puits, par l'existence de circonstances aggravantes, on peut aussi, en s'autorisant d'idées anciennes qui ont en partie subsisté jusqu'à nous, expliquer cette aggravation par une augmentation du préjudice causé. De tout temps on a considéré que la famille avait sur le cadavre de ses membres un droit certain, analogue à un droit de propriété : toute atteinte à ce droit peut fonder une demande d'indemnité, une action en réparation du préjudice ainsi occasionné (il

1. *Éd. 1*, XVII, 1, 2, 3, 4 = *l. em.*, XIX, 1, 3, 4, 5; *éd. 1*, XIX, 2 = *l. em.*, XXI, 2.

en est encore ainsi dans notre droit) ; c'est ce principe général, incontestable, que notre texte applique à une situation particulière (XLI, 2)[1].

Enfin nous signalerons deux points qui mettent particulièrement en relief les vices de l'argumentation de M. Ricci.

Quand un guerrier a été tué *in hoste*, le tarif passe de 200 solidi à 600 (en raisonnant sur le cas où la victime n'est pas un antrustion), et M. Ricci de dire : « Si la somme à payer est une amende, l'augmentation est toute naturelle; le roi qui la prononce et qui doit en bénéficier a particulièrement intérêt en présence de l'ennemi à ne perdre aucun de ses soldats. » Soit. Immédiatement après, M. Ricci étudie l'hypothèse du meurtre d'un enfant et constate que le tarif s'élève de 200 solidi (meurtre ordinaire) à 600, et de dire : « Pourra-t-on croire que le dommage subi par la famille qui perd un enfant de moins de onze ans soit supérieur au dommage éprouvé par une autre famille dont on a assassiné le père et le chef? Si, comme on dit, les tarifs nous donnent le prix de l'homme, n'est-il pas certain que la valeur d'un guerrier adulte, dans une société toute militaire comme était la société franque, devait être incomparablement plus élevée que celle d'un jeune enfant? » Évidemment. Il y a donc là une amende? Bien. Mais alors je reprendrai le raisonnement premier de M. Ricci lui-même : « Le roi qui prononce l'amende et qui doit en bénéficier n'est-il pas plus sensiblement lésé, dans une société toute militaire comme la société franque, par le meurtre d'un guerrier adulte que par le meurtre de ce jeune enfant de moins de onze ans? » Ou M. Ricci fait un raisonnement vicieux, ou ce roi est bien singulier qui prononce l'amende la plus faible quand il subit le plus grand dommage, la plus forte quand il souffre le plus léger préjudice! M. Ricci fait un raisonnement vicieux.

Au second point, p. 318 *in pr.*, parlant du triple tarif établi pour punir les attentats contre antrustions, comtes royaux, etc., M. Ricci nous dit : « S'agit-il de compositions? Le triple tarif ne se conçoit pas, car enfin on ne voit pas pourquoi le fait que la victime appartenait au roi (plus exactement, nous l'avons dit et M. Ricci ne nous le contestera certainement pas, le fait que la victime est d'un rang social particulièrement élevé) serait de nature à rendre plus sensible dans tous les cas le dommage éprouvé par sa famille. » A la page 319 *in fine*, nous trouvons en sens inverse : « Le tarif s'élève également et atteint le chiffre de 600 solidi pour le meurtre d'un enfant, sans d'ailleurs que l'on prévoie de différences suivant le rang social occupé par la famille de cet enfant, ce qui eût paru raison-

1. *Éd. 1*, XLI, 2 = *l. em.*, XLIII, 2, 3.

nable, s'il s'agissait de compositions. » Sans commentaires, n'est-ce pas?

En résumé, et pour conclure sur cette double critique, l'essai tenté par M. Ricci pour remplacer la théorie courante ne nous semble pas avoir donné de résultats satisfaisants; le critérium nouveau paraîtrait même, devant les textes, sensiblement inférieur au critérium qu'il prétend remplacer. C'est qu'en effet la théorie ancienne de l'indemnité, insuffisante sans doute, n'en explique pas moins nombre de textes qui restent inexpliqués dans la théorie nouvelle de l'amende; il est au contraire bien peu de textes, inexplicables dans la théorie ancienne, qui soient expliqués dans la nouvelle. Insuffisante, voilà le véritable vice de la théorie générale; fausse et entièrement inadmissible, on ne peut dire qu'elle le soit. Aussi faut-il, non pas la rejeter pour la remplacer, comme a voulu le faire M. Ricci, mais l'admettre pour la compléter, comme nous allons tenter de le faire.

II. *Une théorie nouvelle.* — Tout d'abord, il importe de bien préciser les caractères respectifs de l'amende et de l'indemnité. L'indemnité est payée par le coupable à la victime; l'amende est payée par le coupable à la société. L'indemnité varie avec le préjudice causé à la victime et se trouve toujours dans un même rapport avec ce préjudice; l'amende est fixée indépendamment du préjudice subi par la victime et varie avec la culpabilité subjective du coupable ou avec le préjudice subi par la société, plus exactement peut-être avec l'intérêt qu'a la société à ne pas voir se renouveler tel délit (culpabilité objective); deux idées, aujourd'hui toujours nettement distinguées, quelquefois opposées, qui, dans l'esprit du législateur franc, devaient se confondre en une vague idée d'intérêt social, si tant est même que cette dernière idée existât dès cette époque.

L'indemnité nous apparaît ainsi comme essentiellement réparatrice, l'amende comme essentiellement pénale. Mais entre ces deux idées, si nettes en leur opposition, indemnité, amende, se place une troisième idée qui leur sert de trait d'union dans l'histoire et dans la raison. Examinons la législation romaine du *furtum* et nous y verrons une application saisissante de cette idée de l'indemnité-amende. Un vol est commis; le volé a un double droit : 1° droit à la réparation du préjudice causé, c'est-à-dire à la restitution de la chose volée ou de sa valeur exacte, droit à une indemnité (action en revendication : la meilleure réparation se trouvant être la remise des choses en l'état; *condictio*, quand cette réparation idéale n'est plus possible, par exemple pour perte de la chose volée); 2° droit à la vengeance du vol, c'est-à-dire dans la période de l'évolution pénale où se placent les Douze Tables (en partie) et la loi salique, à une com-

position fixée par la loi, et, dans l'hypothèse du *furtum*, égale au double ou au quadruple du préjudice causé, composition qui est ainsi tout profit pour le volé, déjà indemnisé par l'action civile.

Ce que nous trouvons en droit romain, nous le trouvons également dans toutes les législations primitives, et notamment dans la si curieuse législation crétoise et dans le code d'Hammourabi. Partout, toujours, les « délits ou dommages privés se résolvent en une condamnation pécuniaire fixe, tantôt d'une somme d'argent déterminée, tantôt d'un multiple du dommage causé, et toujours au profit de la partie lésée »[1].

Cette composition tient, on le voit, une place intermédiaire entre l'indemnité et l'amende. Elle tient de l'indemnité : elle en a le premier caractère, étant versée à la victime. Elle s'écarte de l'indemnité, puisqu'elle varie suivant des principes différents. Pour la commodité de l'exposition, nous appellerons cette composition « indemnité pénale ». Mais il importe de ne pas se tromper sur ce terme et surtout sur la qualification de pénale. L'idée, en effet, qui est à la base de cette législation (législation tirée des faits, nous le verrons) n'est pas et ne pouvait être, étant donné précisément son origine pratique, d'infliger une peine au coupable. C'est une idée beaucoup plus simple, beaucoup plus en rapport avec l'intelligence des peuples primitifs, intelligence qui les pousse à considérer avant tout les faits, et non les constructions abstraites de la théorie. Cette idée n'est pas d'infliger une peine au coupable, car le chiffre de l'indemnité pénale varierait en proportion de la culpabilité du délinquant et nous arriverions aux mêmes solutions que M. Ricci, sauf cette unique différence, fort sensible il est vrai, que la somme ainsi déterminée serait versée à la victime, non à la société. Or, nous avons vu déjà qu'une pareille théorie, quant à la détermination et aux variations du tarif, ne tenait pas devant les textes.

C'est donc que l'idée de pénalité n'est pas le but qu'ont cherché les premiers qui mirent en pratique le système de « l'indemnité pénale ». Mais si le but n'a pas été le châtiment du coupable et la création d'une peine pécuniaire, il faut bien reconnaître que ce fut un des résultats les plus fréquents, une des conséquences les plus constantes de pareille pratique. Et il nous semble même que là fut la première origine de l'amende, au sens moderne et précis du mot. Nous n'avions pas tort de dire un peu plus haut que l'indemnité pénale avait été, en raison et en fait, le trait d'union entre l'indemnité et l'amende.

1. Voir Th. Reinach, *A propos des tarifs de la loi salique*, dans la *Rev. hist.*, t. CI, p. 394-395.

Donc, il faut écarter l'idée de culpabilité et l'idée corrélative de peine. Dans quelle proportion varient donc ces tarifs? Car il est un fait, c'est qu'ils varient. Mais comment, avec quoi varient-ils?

Examinons ce qui se passe en fait dans les sociétés primitives, à l'époque de la composition facultative, c'est-à-dire à l'époque qui a immédiatement précédé celle où se place la loi salique. Un délit est commis. La victime ou sa famille a droit à la vengeance. En pratique cependant, le plus souvent, il y aura composition. Or, le chiffre de cette composition va faire l'objet d'un débat entre les parties, et le montant de la somme à verser par le coupable va dépendre non d'un seul élément (tel que préjudice causé, tel que culpabilité subjective ou objective), mais d'une foule de circonstances contingentes, et surtout de trois éléments de fait.

Sans nul doute, la plus ou moins grande importance du tort fait à la victime fournira une première base à la discussion; la victime demandera une somme d'autant plus forte qu'elle sera plus éprouvée, matériellement, par le délit; le coupable sera d'autant plus disposé à payer cette somme, en principe tout au moins, et sauf réserve des deux autres éléments qui peuvent entrer en jeu. Voilà un premier élément dont l'influence est indéniable.

Mais dans l'appréciation du dommage intervient une idée essentiellement subjective, celle de ressentiment. A préjudices matériels égaux, deux délits provoquent plus ou moins de colère chez la victime. Inconsciemment, dans sa demande, celle-ci fera intervenir, à côté du préjudice matériel, ce nouvel élément, ce sentiment de colère, de haine, de vengeance que le délit aura plus ou moins soulevé en elle. De ce fait, nous trouvons un exemple caractéristique dans la législation romaine du vol, où notre idée peut seule expliquer la différence énorme qui sépare l'indemnité pour *furtum manifestum* de l'indemnité pour *furtum nec manifestum*; nous en trouvons à vrai dire des exemples dans les législations de tous les temps et de tous les pays, et la notion moderne du flagrant délit en est sortie. Cela se conçoit aisément, si l'on considère que la composition remplace la vengeance. Dans la vengeance qu'elle avait le droit d'exercer, il n'est pas douteux que la victime aurait agi beaucoup plus sous l'impulsion personnelle de sa colère, de son « désir » de vengeance, que sous l'influence d'un raisonnement abstrait limitant son « droit » de vengeance au préjudice réel subi. Si cette idée du ressentiment influence la vengeance, n'est-il pas nécessaire qu'elle influence la composition, décalque adouci de la vengeance? Résumons-nous : en principe, l'indemnité pénale variera dans la même

proportion que le préjudice résultant du délit; ce principe peut parfois, souvent même, être battu en brèche quand des délits, entraînant même préjudice, frapperont de façon différente l'esprit de la victime; il le sera encore quand il n'existera pas une proportion égale entre les préjudices matériels et les blessures morales produites par des délits différents. Dans ces cas, l'indemnité variera, indépendamment du préjudice matériel, dans la même proportion que la souffrance morale de la victime.

Mais voici qu'intervient un troisième élément : quelle est la force, la puissance respective du coupable et de la victime? Si le coupable est plus fort que la victime, il n'a rien ou peu à craindre de sa vengeance, et il sera naturel qu'il se refuse à payer la rançon de périls qu'il ne court pas, tout au moins il sera naturel qu'il ne consente à verser à son ennemi impuissant qu'une somme extrêmement faible et qui ne sera plus du tout en rapport avec les deux principes posés plus haut. La situation inverse se présente-t-elle? La rançon sera au contraire beaucoup plus lourde qu'elle ne devrait être logiquement; car alors le coupable a tout à craindre et la victime, confiante en sa force, peut abuser de son droit. Situation normale, égalité du coupable et de la victime, composition normale; nos principes s'appliquent. En résumé, l'indemnité pénale variera encore suivant un troisième élément, suivant la plus ou moins grande possibilité de fait qu'a la victime d'exercer sa vengeance, suivant sa force.

Ainsi, dans cette période de la composition volontaire qui précède la période de la composition légale et, pour les Francs, la loi salique, trois éléments se rencontrent, en fait, dans la détermination de l'indemnité pénale. Arrive le législateur. Que fait-il? Croyez-vous qu'il va partir d'une idée abstraite, idée d'indemnité, d'amende, d'intérêt social, de culpabilité intime? Ce serait singulièrement méconnaître la nature des législations primitives. Les peuples barbares voient des faits, ils ne voient pas des idées; ils agissent beaucoup et pensent peu; l'important pour eux, c'est la pratique; conçoivent-ils seulement l'idée de théorie? De même, les législations anciennes, œuvres de peuples pratiques, ne naissent pas d'idées; elles fixent un état de fait; le législateur regarde ce qui se passe autour de lui; d'innombrables espèces est né un usage vague, principe moyen, adopté tacitement dans les discussions privées, né de précédents; et ce principe, qui a sa source dans le fait, exclusivement dans le fait, voilà la loi qu'il édicte. S'il en est bien ainsi, l'on admettra sans peine avec nous que les tarifs de la loi sont des tarifs d'indemnités pénales, tarifs variant suivant les trois éléments que nous avons indiqués. Cette théorie, plus satisfaisante en raison que

celle de M. Ricci, s'accorde avec les textes de la loi salique et explique parfaitement ceux qui, jusqu'ici, restaient obscurs.

En premier lieu, s'éclaircissent tout naturellement les textes établissant des différences de tarifs, pour un même délit, d'après le rang social de la victime. On pouvait déjà expliquer cette différence, nous l'avons vu, dans la théorie courante, par la seule idée de réparation du préjudice matériel causé, mais seulement pour certains délits (délits contre la personne : meurtres, blessures, etc.). Par contre, certains autres délits (le vol par exemple) font subir un même préjudice à toute personne, quel que soit le rang de la victime; on pourrait même dire, en prêtant aux Francs des idées assez modernes, que le préjudice est d'autant plus grand que la victime est plus pauvre et de rang social plus infime. Aussi faut-il ici abandonner le critérium courant du préjudice; et l'explication de la différence de tarif doit alors être cherchée dans notre troisième élément, le roi par exemple, étant mieux à même que le simple Franc d'assurer sa vengeance, ayant toujours, en fait, demandé une composition très forte, et la loi n'ayant eu par la suite qu'à formuler cet état de fait. Peut-être faut-il encore ici ne pas trop négliger, sous couleur de subtilité, l'influence de notre second élément, un puissant étant plus porté qu'un petit, par la confiance qu'il a en ses forces et l'orgueil même de sa puissance, à venger durement les offenses qui lui sont faites, sentiment bien humain qui a pu créer un état de fait, ensuite formulé par la loi.

Dans cette première catégorie rentrent notamment les tarifs pour vol de taureau[1], vol de cheval de guerre[2], rapt de la *puella in verbo regis*[3], commerce illicite avec une femme esclave[4], meurtre d'un antrustion[5], d'un Romain convive du roi[6], meurtre d'un Romain possesseur comparé au meurtre d'un Romain tributaire[7] et comparé au meurtre d'un Franc ou d'un Barbare vivant sous la loi salique[8], meurtre d'un grafion et d'un sagibaron[9], et peut-être aussi les tarifs pour meurtre d'un diacre, d'un prêtre ou d'un évêque[10] et

1. *L. em.*, III, 7, 8, 9, 10; les § 9, 10 manquent dans *éd. 1*. Cf. *éd. 1*, III, 4, 5.
2. *L. em.*, XL, 2, 4; le § 4 manque dans *éd. 1*. Cf. *éd. 1*, XXXVIII, 2.
3. *Éd. 1*, XIII, 6 = *l. em.*, XIV, 5.
4. *Éd. 1*, XXV, 3, 4 = *l. em.*, XXVII, 1, 2.
5. Cf. *éd. 1*, XLI, 3, 4 (*l. em.*, XLIII, 4, 5); *éd. 1*, XLII, 1, 2, 4 (*l. em.*, XLIV, 1, 2, 4); *éd. 1*, LXIII, 1, 2 (*l. em.*, LXVI, 1, 2).
6. *Éd. 1*, XLI, 5 = *l. em.*, XLIII, 6.
7. *Éd. 1*, XLI, 6, 7 = *l. em.*, XLIII, 7, 8.
8. *Éd. 1*, XLI, 1 = *l. em.*, XLIII, 1. Cf. *éd. 1*, XIV, 2, 3 = *l. em.*, XV, 2, 3; *l. em.*, XXXIV, 3, 4, manquent dans *éd. 1*.
9. *Éd. 1*, LIV, 1, 2, 3 = *l. em.*, LVI, 1, 2, 3.
10. *L. em.*, LVIII, 2, 3, 4, manquent dans *éd. 1*.

pour pillage d'une église[1]. Rentre également dans cette catégorie le cas spécial prévu par XIV, 4[2].

C'est toujours en vertu des mêmes idées qu'on expliquera le triple tarif établi pour meurtre d'un guerrier *in hoste* (*éd. 1*, LXIII, 1, 2)[3]. Le guerrier *in hoste* est en effet sous la dépendance du roi, chef des guerriers, substitué à la famille; c'est le roi qui est lésé par le meurtre, c'est lui qui a droit à la vengeance ou à la composition. S'il compose, et à notre époque il ne peut plus que composer, la composition est établie suivant les principes que nous avons posés.

Que la loi établisse des tarifs d'indemnité pour des cas où le dommage éprouvé est nul, c'est ce qui n'a maintenant plus lieu de nous surprendre. Dans tous ces cas, le ressentiment existe certainement dans l'âme de la victime, plus exactement de l'attaqué. Son droit à la vengeance n'est pas douteux. Il a donc droit à une composition, et à une composition relativement importante, puisque (troisième élément), l'attaque de son adversaire ayant échoué, il a conservé toutes ses forces intactes pour y répondre, puisque, par conséquent, il peut mieux assurer sa vengeance que s'il avait été blessé. Ainsi s'explique logiquement, en partant du fait, cette législation déconcertante de prime abord, qui établit pour un dommage nul, inexistant, une indemnité beaucoup plus forte (presque le double) que pour des blessures extrêmement graves (crâne fracassé, abdomen ouvert, etc.)[4].

Que la loi frappe d'une peine extrêmement sévère l'homme qui s'est comporté grossièrement à l'égard d'une femme mariée, par exemple d'une somme égale à celle qui atteint le coupable qui brise le crâne d'un homme (*éd. 1*, XX, 1, 2, 3; cf. *éd. 1*, XVII, 3, 4)[5], cela ne se conçoit-il pas aisément, toujours avec notre même idée de ressentiment? Ce ne sont pas, en effet, seulement les Francs « qui ont toujours été d'une susceptibilité excessive en ces matières si délicates », mais tous les peuples, ou plutôt tous les hommes. Et M. Ricci est tellement de notre avis qu'il pressent l'objection et essaie de la tourner : il nous cite un texte de Grégoire de Tours qui nous fournit un curieux exemple de mari peu farouche. Or, outre que ce

1. *L. em.*, LVIII, 1, manque dans *éd. 1*.
2. *Éd. 1*, XIV, 4 = *l. em.*, XV, 4.
3. *Éd. 1*, LXIII, 1, 2 = *l. em.*, LXVI, 1, 2.
4. Cf. *éd. 1*, XVII, 1, 2 = *l. em.*, XIX, 1; *éd. 1*, XIX, 1, 2 = *l. em.*, XXI, 1, 2, 3, 4, ces deux derniers § manquent à l'*éd. 1*; *éd. 1*, XLI, 9 = *l. em.*, XLIII, 10, 11, ce dernier manque à l'*éd. 1*; *l. em.*, XIX, 10, 11; *éd. 1*, XVII, 3, 4, 5 = *l. em.*, XIX, 2, 3, 4, 5.
5. *Éd. 1*, XX, 1, 2, 3 = *l. em.*, XXII, 1, 2, 3; *éd. 1*, XVII, 3, 4 = *l. em.*, XIX, 3, 4, 5.

brave homme, s'il n'a pas peut-être assez confiance en ses seules forces pour s'adresser directement à son ennemi, ne s'en plaint pas moins à Gontran, ce qui prouve qu'il est sensible à l'outrage, il est de plus « in ridiculum et ad humilitatem redactus ». Enfin, de ce que chez les Francs auraient existé des maris complaisants, s'en suit-il que les mœurs de la presque totalité aient été aussi peu sévères que voudrait le faire croire M. Ricci? De tout temps, la majorité des hommes ont préféré « se faire casser le crâne ou ouvrir le ventre » que de laisser une main hardie s'aventurer « au-dessus du coude de leurs femmes ».

Le cas prévu au titre XXV, 2, me semble suffisamment expliqué dans la note de M. Reinach; et la réponse de M. Ricci, alléguant avec un capitulaire du IXe siècle (?) que la *puella in verbo regis* reçoit elle-même le bénéfice des condamnations prononcées quand elle est en cause, est loin de me satisfaire complètement; il y aurait là une étrange exception à la règle générale qui fait bénéficier la personne qui a le *mundium*, le protecteur, de tout gain provenant des personnes soumises au *mundium*.

On expliquera très facilement, toujours par les mêmes idées, des textes qui établissent des différences de tarifs très singulières au premier abord. Il serait fastidieux de répéter pour chacun un même raisonnement. Nous nous contenterons de citer : *éd. 1*, XI, 1, 2, 3, 4, 5[1], où le tarif varie suivant le plus ou moins de précautions qu'avait pris le volé pour garder l'objet volé; *éd. 1*, XI, 3 et 6[2], cas où un ingénu entre par effraction dans une maison, puis prend la fuite sans rien emporter[3].

Quant au meurtre commis *a contubernio*, il convient de s'entendre. En premier lieu, le crime « n'implique pas » à peu près forcément un guet-apens, l'expression *collecto contubernio* ne signifiant pas nécessairement que le meurtre a été l'œuvre d'une « bande armée », mais plus simplement qu'il a été commis par plusieurs hommes réunis. En second lieu, il n'est pas très exact de dire que « lorsqu'un homme a été assassiné *a contubernio*, la loi prévoit le versement d'une somme triple par chacun des complices »; pour qu'il y ait lieu au versement d'une somme triple, soit 600 sous d'or, il faut que le meurtre ait été commis dans la demeure même de la

1. *L. em.*, XII, 1, 2, 3, 4, 5.
2. *L. em.*, XII, 3, 6.
3. Voir encore *éd. 1*, VII, 1, 2, 3 (*l. em.*, *id.*); *éd. 1*, XVI, 1 (*l. em.*, XVIII, 1); *éd. 1*, XXI, 2, 3, 4 (*l. em.*, XXIII, 2, 3, 4); *éd. 1*, XXVII, 22, 23 (*l. em.*, XXIX, 33, 35); *éd. 1*, XLII, 3 (*l. em.*, XLIV, 3); *éd. 1*, XLIII, 3 (*l. em.*, XLV, 3). Cf. enfin *l. em.*, XXIX, 8 et 9, 10 et 11, qui manquent dans *éd. 1*.

victime, *in domo sua* (*éd. 1*, XLII, 1)[1]; quand le meurtre a été commis hors de la maison de la victime (*éd. 1*, XLIII, 3)[2], il n'y a plus lieu qu'au paiement de la composition ordinaire due à raison de la condition du mort. En troisième lieu, la somme due (composition triplée ou composition ordinaire) n'est pas due *singillatim*, par chacun des complices; si la victime a reçu moins de trois blessures, l'auteur principal du crime, c'est-à-dire celui qui a tué, doit seul une composition (XLII, 1); si la victime a reçu trois blessures ou un plus grand nombre, ce qui dans des esprits primitifs fait supposer que plus d'un assaillant a porté les coups, trois des assaillants seulement seront tenus de payer la composition pour meurtre (XLII, 3; XLIII, 3); les autres complices, comme le prouve le tarif, ne sont pas tenus en raison du meurtre, mais en raison d'autres délits, comme la violation de domicile, l'attaque à main armée, etc...

Dira-t-on qu'il ne peut ici « s'agir de composition, que le résultat serait simplement de faire du meurtre *in contubernio* une opération très fructueuse pour la famille du mort »? Mais on peut retourner le raisonnement et dire : il ne peut s'agir d'amende, car alors le résultat le plus direct de ces « bandes armées, dont l'existence est toujours dangereuse pour l'ordre public », serait de faire du meurtre *in contubernio* une opération très fructueuse pour le trésor public.

Que ces sommes soient des compositions, on n'en saurait donner de meilleure preuve que ce qui se passait dans la législation romaine; au cas de pluralité d'auteurs du délit, et cela quel que soit le délit, il y a toujours au profit de la victime ou de sa famille cumul de compositions. Le droit à la vengeance existait contre chaque auteur, chaque auteur en doit la rançon.

Le triple tarif accordé pour le meurtre d'un enfant de moins de onze ans (peut-être de moins de douze ans) paraît singulièrement en contradiction avec notre théorie, alors qu'il en est peut-être l'application la plus caractéristique. Pardessus, qui part de la seule idée de préjudice et de réparation, ne peut l'expliquer que par une conception entièrement opposée, il nous semble, à l'esprit des lois franques et aux psychologies primitives : « La peine prévue pour le meurtre d'un enfant qui n'a pas onze ans est beaucoup plus considérable que celle prévue pour le meurtre des autres ingénus, par suite de la protection spéciale accordée aux faibles qui est un caractère des lois germaniques et surtout de la loi salique. » Pardessus

1. *L. em.*, XLIV, 1.

2. *L. em.*, XLV, 3 : « Si quis foris casa, sive iter agens, sive in agro positus... »

nous paraît s'abuser singulièrement sur la situation des « faibles », en droit germanique. Cette protection spéciale est le résultat indirect et non cherché de certaines dispositions légales, je le veux bien; mais jamais elle n'en a été l'idée directrice. Si l'enfant a droit à un triple tarif, c'est à cause, non de sa faiblesse, mais de la force qui est toujours derrière lui en la personne du chef de la famille, de la famille entière (et c'est la même idée qui explique que la femme ait un tarif égal à celui de l'homme). Il n'est pas douteux qu'un meurtrier ait plus à redouter la vengeance du père dont il a tué l'enfant que celle de l'enfant, inhabile encore à manier les armes, dont il a tué le père (*éd. 1*, XXIV, 1 = *l. em.* XXVI, 1).

Quant aux textes qui établissent en détail les tarifs pour vol de porcs (*éd. 1*, titre II, « de furtis porcorum »), pour vol de bestiaux, pour vol de brebis, de chèvres, d'oiseaux, d'abeilles (titres III, IV, V, VII, IX), il est inutile d'examiner article par article les raisons qui font varier les compositions. Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner certains de ces textes; tous s'expliquent de la même façon. Nous nous contenterons de faire remarquer que, si l'on accepte notre théorie de l'indemnité pénale, coexistant à côté de l'indemnité proprement dite quand la réparation est possible (ce qui est toujours le cas en matière de vol), auquel cas le montant de cette indemnité pénale profite entièrement à la victime, il n'y a plus rien d'inique à ce que la composition soit la même pour des vols d'un ou de deux porcs. On admettra sans peine « qu'une composition fixe soit imposée à celui qui vole un troupeau de porcs sans tenir grand compte du nombre des animaux qui constituaient ce troupeau », si l'on réfléchit que cette composition vient s'ajouter à l'indemnité proprement dite, à l'indemnité réparatrice, infiniment variable, que cette composition, en un mot, est une indemnité pénale due « excepto capitali et dilatura », indépendamment, en sus de la valeur de l'objet volé. Si forte que soit la tendance des législations anciennes dans la fixation des tarifs de compositions à procéder par espèces particulières (et nous savons que c'était même là une nécessité pour elles, étant donné leur origine), il était impossible d'établir des tarifs spéciaux suivant le nombre exact de porcs volés. Les tarifs généraux comprenant sous un même article les vols de trois à quarante-neuf porcs étaient seuls possibles. Étant donné qu'elles ne lésaient pas la victime, il n'y a pas lieu de s'étonner de pareilles dispositions.

Dans le cours de notre article, nous ne nous sommes pas attaché aux formules employées, aux mots, mais seulement au sens général de la loi. C'est qu'en effet, en matière de droit franc, tous les arguments qui reposent sur l'emploi de tel mot, de telle forme, sont

bien peu décisifs. Écrites en un si mauvais latin qu'on a pu dire qu'un texte offre d'autant plus de garanties d'authenticité qu'il contient plus de fautes de langage, les dispositions de la loi salique ne valent guère que par le fond. Aussi ne discuterons-nous pas les quelques arguments de forme que nous présente M. Ricci; nous nous contenterons de renvoyer à son étude (*Rev. hist.*, t. C, p. 313 et suiv.), à la note si substantielle de M. Th. Reinach (*Ibid.*, t. CI, p. 394-395) et à la réponse assez peu concluante de M. Ricci (*Ibid.*, t. CII, p. 410 et suiv.).

Qu'un point d'interrogation, deux même, ne soient pas un argument, c'est bien certain. Mais il y a malheureusement plus que cela à opposer au sens que M. Ricci donne au mot *dilatura*, ne seraient-ce que les hésitations et les divergences des auteurs qui se sont occupés de la question; Pithou assurant que *dilatura* signifie *fredum*, Bignon et Cujas assurant qu'on entend par là des intérêts moratoires, Du Cange se gardant de conclure, Eccard y voyant les frais du procès, ce que Meyer trouve absurde, Grimm en faisant la somme que l'offensé payait à celui qui avait découvert, c'est-à-dire dénoncé le délit (*delator*), Pardessus enfin se ralliant à l'opinion de Du Cange.

Terminons par une dernière remarque. Que le § 6 du titre XIII emploie le mot *fretus*, cela n'a pas lieu de trop nous surprendre, puisque, dans le cas prévu par ce texte, la composition devait être payée au roi, c'est-à-dire à celui qui reçoit le *fretum*; il y a eu là une légère inexactitude de langage, plus qu'excusable par ce fait que c'est la même personne qui reçoit le *fretum* qui, en la circonstance, va toucher la composition.

Le système que nous proposons nous paraît en harmonie avec l'esprit des peuples primitifs et avec l'origine des premières lois pénales. Il s'accorde parfaitement avec les textes. Il est tellement satisfaisant que certains auteurs l'ont pour ainsi dire pressenti; il est curieux que, comme le dit M. Ricci, ils tournent aussitôt court et ne poursuivent pas l'explication. C'est ainsi que Pardessus, dans sa 12e Dissertation, p. 662, écrit : « L'objet de la composition pour le meurtre ou des blessures d'un homme libre n'est point le prix d'une chose vénale, c'est un moyen légal d'aller au-devant des vengeances individuelles par une indemnité... » N'y a-t-il pas là l'idée directrice de notre théorie?

L. Treich.

LA CAMPAGNE DE 1761 EN WESTPHALIE

D'APRÈS LES LETTRES DU MARÉCHAL DE CRISSÉ AU PRINCE DE SAXE.

(Suite et fin[1]*.)*

Reçu le 19 juillet. Répondu le 24.

A la gauche de l'armée, à Oberense[2],
ce 14 juillet 1761.

Monseigneur,

Il faut que je sois une bête, puisque toutes mes idées, relativement à ce qui pourrait obliger M. le prince Ferdinand à passer la Lippe, se sont trouvées fausses, car les deux maréchaux ont agi tout différemment, et, bien loin de se rapprocher de la Lippe et de se mettre à cheval dessus, ils ont porté hier la gauche en avant d'Oberense et leur droite à Soeste. Le camp de M. le prince de Condé, qui avait Paradeis à sa droite, l'a actuellement à sa gauche et couvre Soeste par la droite. Il a marché ce matin de très gros détachements sur Buderik[3], qui s'en sont emparés. Les ennemis ont cru sans doute que l'on voulait les attaquer par leur flanc droit; ils ont décampé, sont venus en force pour attaquer ce village; mais on le leur a cédé sans tirer un coup de fusil. Sans doute que celui qui y commandait avait ses ordres. Quand les ennemis ont vu que ces troupes se retiraient, ils ont retendu leur camp dans la même position où ils étaient hier, et, malgré ma bêtise, je suis sûr qu'ils resteront dans la même position et ne songeront point à repasser la Lippe tant qu'ils ne craindront point pour leurs derrières. Le prince Ferdinand est opiniâtre, et, quand on ne lui démontre point les choses très évidemment, il a la manie de ne pas les croire : il est pyrrhonien en diable.

Notre camp tient une étendue immense, toute l'infanterie est sur une seule ligne, depuis Soeste jusqu'au village de Rune; la cavalerie de la première ligne droite et gauche appuie à la gauche de l'infanterie, et la seconde ligne droite et gauche est derrière en seconde; l'armée de M. le maréchal de Broglie est sur la droite de Soeste, entre cette ville et Ervete; pour vous, Monseigneur, je vous crois à Neuhaus[4] ou aux environs. Quoique notre armée soit dans un très

1. Voir ci-dessus, p. 58.
2. Oberense, au sud-est de Werl.
3. Büderich, entre Werl et Hemmerde.
4. En effet, le prince était à Neuhaus le 14 juillet (*Correspondance inédite*, p. 102).

mauvais camp, je ne pense pas que l'ennemi tente de nous y venir attaquer, parce qu'il ne veut pas quitter sa position, qui est bonne, et qu'il ne cherche qu'à gagner du temps; cependant, s'il débouchait par Buderick quelques colonnes qui fissent mine de venir attaquer notre gauche, le seul parti que nous aurions à prendre serait de nous replier promptement sur Soeste, quoique la gauche de la cavalerie soit couverte par une brigade d'infanterie; le terrain est si mauvais et si coupé de ravins qu'il serait impossible à la cavalerie de manœuvrer; il me semble cependant que, si on le voulait et si l'on prenait les mesures justes, il serait facile sous douze jours, — je n'en demande pas davantage, — de renvoyer le prince Ferdinand sous Osnabruck, et nous pourrions commencer notre siège de Lipstadt vers les premiers jours d'août, au lieu qu'en restant dans la position où nous sommes, et toujours sur la rive gauche de la Lippe, non seulement nous ne le ferons pas avant le 15 d'août, mais même peut-être ne le ferons-nous point. J'ai ouï-dire qu'il avait été question de les attaquer; c'est un moyen plus certain pour ne pas réussir; à moins qu'on ne trouve le moyen de les tourner par leurs derrières, avec un gros corps, que l'armée de M. le maréchal de Soubise fît une fausse attaque en front pour les amuser, tandis que celle de M. le maréchal de Broglie les attaquerait par leur flanc gauche, ainsi que le corps qui les aurait tournés par leur derrière. Il ne s'agit plus que de savoir si cela est possible; il est certain que, si cela l'est, ce serait une armée perdue, parce que la retraite serait entièrement coupée, et qu'il y a apparence très morale qu'elle serait battue. Mais, s'il est possible de venir à son but sans bataille, n'est-il pas plus sage de choisir ce parti plutôt que d'hasarder une bataille qui n'est jamais physiquement gagnée? Or, si au lieu de battre nous étions battus, cela rehausserait de beaucoup les prétentions de l'Angleterre, et il faudrait plier malgré nous sous le joug. Si nous la gagnons, la paix n'en sera faite que plus tôt et avec des conditions moins déshonorantes; mais l'alternative est terrible. Je vous demande pardon de mon verbiage; mais vous me l'avez ordonné; j'obéis aveuglement et même plus je vous parle à cœur ouvert, persuadé que vous le garderez pour vous-même.

Reçu le 19 juillet. Répondu le 24.

Soeste, ce 17 juillet 1761.

Monseigneur,

MM. les Maréchaux, voulant reconnaître à fond la position des ennemis pour voir s'il était possible de les y attaquer, résolurent, le 15, de faire cette reconnaissance. L'armée de M. le maréchal de Broglie fut destinée à faire celle de la gauche de l'ennemi, et, comme on ne voulait rien engager, M. le maréchal de Broglie ne commença la sienne qu'à six heures et demie du soir; pendant ce temps, M. le maréchal de Soubise fit marcher son armée pour la mettre en mesure, afin de pouvoir le lendemain 16, à six heures du matin,

comme il en était convenu avec M. de Broglie, attaquer trois villages qui étaient en avant du camp des ennemis, qui étaient de ce côté-cy d'un ruisseau qui se jette dans l'Asse et que les ennemis attaquaient par détachement pour couvrir leur front. M. le maréchal de Broglie, qui avait commencé la veille 15, à six heures et demie, s'était emparé du village d'Untrop, du château de Nehel[1] et d'un pont que les ennemis gardaient, couvert d'une redoute. Les ennemis, le lendemain matin au point du jour, marchèrent pour réattaquer ce village; ils furent repoussés; ils réattaquèrent jusqu'à quatre fois et toutes les quatre fois furent repoussés. Ils firent une disposition pour l'attaquer une cinquième fois avec des troupes fraîches; M. le maréchal de Broglie, dont les troupes étaient très fatiguées, ne jugea plus à propos de les attendre; il évaqua le village et fit dire à M. le maréchal de Soubise qu'il se retirait.

M. le maréchal de Soubise de son côté, pendant ce temps-là, avait fait attaquer par ses troupes légères et spécialement son régiment, qui a fait des merveilles, le village de Schedingen[2] et un autre dont je ne me souviens pas du nom, qu'il a emporté d'emblée; mais, ayant reconnu que la position et disposition intérieure de l'ennemi étaient inattaquables, et ayant reçu avis de M. le maréchal de Broglie qu'il se retirait, il fit rentrer ses troupes dans leur camp.

Pour que les ennemis ne portassent pas toutes leurs forces sur ces deux reconnaissances, M. le maréchal de Soubise avait détaché M. de Voyer avec un gros corps d'infanterie et de cavalerie qui avait marché sur Unna pour les inquiéter par leurs derrières ou du moins pour les contenir. Il avait détaché M. Dumesnil avec trois brigades d'infanterie et cinq de cavalerie du côté de Werl et de Buderick pour le même objet. Toute cette disposition était très sage; mais la position des ennemis était très forte par elle-même; ils n'ont pas voulu engager une affaire générale. M. le maréchal de Broglie a perdu du monde. On n'en sait pas encore le nombre. A vue de pays, cela va de 2 à 3,000 tués ou blessés. L'armée de M. le maréchal de Soubise n'a perdu environ que 300 hommes, tués ou blessés; du nombre des morts de l'armée de M. de Broglie sont : M. le duc d'Havré, M. le marquis du Rougé, lieutenants généraux; M. de Bonac, capitaine au régiment du Roy : voilà ceux de marque qu'on sait dans ce moment-cy. Du nombre des blessés sont : M. le comte du Rougé, colonel, blessé dangereusement, et puis M. de Villepatou, blessé légèrement à l'avant-bras; M. de Vérac, aide de camp de M. le duc d'Havré, et son gendre, blessé du même coup de canon qui l'a tué, ainsi que M. le marquis du Rougé. Nous avons pris aux ennemis deux pièces de canon. On

1. « M. le comte de Stainville s'empara du château de Nellen » (lettre du maréchal de Broglie au prince, *Correspondance inédite*, p. 118). Uentrop, près Vellingshausen.

2. Scheidingen, au nord de Werl. L'autre village doit être Meyerich.

dit qu'ils nous en ont pris quatre; ils nous ont pris aussi quelques drapeaux[1].

J'ay reçu ce matin la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire; je lui suis bien obligé du détail qu'elle veut bien me faire de ses dispositions : tout ce qui contribuera à sa gloire me touchera toujours bien vivement. Je suis charmé de l'avantage que Chabot[2] a eu; il est bien capable d'en remporter; c'est un très bon officier, très zélé et très actif; je ne le suis pas moins des éloges que vous donnez au comte de Berchini; je l'aime tendrement, et le bien que vous me mandez de lui me fait un plaisir sensible : on ne peut jamais que bien faire sous vos ordres, et mon malheur a voulu jusqu'à ce moment que je n'aie encore pu y être; hélas! ce n'est pas ma faute, car je le désire bien sincèrement.

L. T.

Reçu le 6 août. Répondu le 8. Compliments et nouvelles d'icy.

Du camp de Bakum sur la Roër[3],
ce 1er août 1761.

Monseigneur,

Je n'ai plus de détails intéressants à vous faire, l'armée de M. le maréchal de Soubise est si réduite qu'il ne lui est plus possible d'agir offensivement, surtout dans le système où l'on est aujourd'hui que, lorsqu'on n'a pas 100,000 hommes, il faut rester sur la défensive. M. le Maréchal est campé sur la rive gauche de la Roër, à Huisten[4]; il occupe, par les bas-flancs, le château d'Aremsberg[5]; M. le prince de Condé, avec sa réserve, dont je suis, est à Bakum; M. le chevalier de Lévis, avec six bataillons et un régiment de dragons, est à Menden[6], et M. de Voyer, avec douze bataillons et une brigade de cavalerie, est à Wilgert; Nehem[7], qui est sur la droite, en avant de M. le prince de Condé, est occupé par les volontaires de Clermont et de Dauphiné, et ils tiennent le plateau de l'autre côté de la Roër, dont M. le Prince héréditaire, qui est campé à Rune[8], a voulu s'emparer il y a quatre jours, mais il en a été pour ses frais, et son second frère,

1. Voir dans la *Correspondance inédite*, p. 683-689, la « relation du combat qui s'est donné les 15 et 16 juillet au village de Vellinghausen entre les troupes de l'armée du Haut-Rhin et celles de l'armée des Alliés ».

2. Le comte Antoine de Chabo de La Serre, maréchal de camp.

3. Bochum, sur la Ruhr. Il ne s'agit pas de Bochum, entre Essen et Dortmund, mais de Beckum, sur la Hönne, tête du triangle dont les deux autres sommets sont Menden et Arnsberg.

4. Hüsten.

5. Arnsberg, sur la Ruhr.

6. Menden, sur la Hönne, affluent de la Ruhr.

7. Neheim, au confluent de la Möhne avec la Ruhr, à l'entrée de l'Arnsberger Wald.

8. Rhynern, entre Hamm et Werl.

le prince Ferdinand, y a été légèrement blessé; ainsi, en voilà deux qu'il a le malheur de faire blesser, heureux si le prince Henry en revient. J'étais positivement de jour lorsqu'il a marché pour attaquer ce plateau; au premier coup de fusil, je m'y suis porté : je trouvai le plateau abandonné, et les volontaires de Soubise et de l'armée qui y était pour lors se retirant; je les fis marcher en avant; nous trouvâmes les ennemis qui occupaient déjà les bois; je les fis attaquer; j'envoyai prier M. le prince de Condé de m'envoyer un bataillon de grenadiers et de chasseurs, qu'il m'envoya sur-le-champ. Les troupes du Roy repoussèrent l'ennemi et regagnèrent leur plateau, malgré un feu de canon très vif, et y sont encore aujourd'hui. J'ai perdu dans cette affaire, qui a duré depuis quatre heures du soir jusqu'à huit passées, environ quarante hommes, tués ou blessés, mais personne de remarque, quoiqu'il y fût venu beaucoup de curieux qui auraient très bien pu être touchés. On dit icy que M. le maréchal de Broglie marche sur le Weser et que M. le prince Ferdinand est à Paderborn. Je ne comprends rien à cette marche sur le Weser, à moins que ce ne soit pour éloigner le prince Ferdinand de Lippstadt pour nous donner la facilité d'en faire le siège; je crois cependant que le plus important serait de donner de la jalousie aux Anglais sur Emden et l'Ostfrise, ce que l'on pourrait exécuter très facilement en marchant par Dusseldorf sur Wesel, et de là de pousser de gros corps par le comté de Bentheim[1] en Ostfrise. J'ai cru d'abord que c'était le projet; je crois même que nous pourrons marcher sur le Rhin, mais je pense que nous perdons du temps; peut-être a-t-on voulu donner le temps à nos magasins, qui étaient à Balve, d'être évacués. Nous avons dans ce moment deux objets, de faire une diversion dans l'Ostfrise et de courir au secours de nos provinces maritimes qui sont menacées; l'un et l'autre auraient pu se faire et se peuvent encore si on se presse; mais il ne faut pas tarder, il faut un mois pour porter des troupes en Normandie, et il ne faut que vingt-quatre heures aux Anglais pour venir sur nos côtes de Belle-Isle, où ils ont, à ce qu'on dit, 22,000 hommes. Pondichéry pris[2], la Compagnie des Indes est perdue : que de gens ruinés en France! Ma foi, nos affaires vont bien mal et je n'y vois point de remède. Si encore vous pouviez battre le prince Ferdinand, mais le battre à plate couture, je pourrais encore espérer; mais il ne s'y exposera pas, ou du moins prendra si bien ses mesures que l'affaire sera tout au plus morale et non physique comme celle du 15 et 16 juillet l'a été pour lui. Toutes les réflexions que je ferais là-dessus, vous les avez faites certainement; ainsi, elles seraient inutiles. Tous les gros équipages de l'armée sont partis il y a deux jours pour aller sur Dusseldorf; le magasin de Balve chemine sur Cassel,

1. Bentheim est une contrée marécageuse située entre l'Ems et la frontière hollandaise.

2. La capitulation est du 16 janvier 1761.

du moins à ce qu'on dit icy; voilà, Monseigneur, tout le détail que je puis vous donner; il n'est pas fort intéressant; mais il n'en est pas de même de votre armée : chaque pas qu'elle fait devient important. Avec tout cela, je crois la campagne manquée absolument, et on ne peut que se raccrocher aux branches, sans espérance de grands succès.

Je suis, avec le plus profond respect...

L. T.

Je suis bien sensible à l'intérêt que vous voulez bien prendre à M. de Castelnau; je lui ai communiqué l'article de votre lettre qui le regarde : il en est pénétré, et attendra avec toute la reconnaissance possible les effets de vos bontés.

Reçu le 25 août. Répondu le 26.

Du camp de Bosenseld[1], à une lieue de Munster,
ce 18 août 1761.

Monseigneur,

Dès que M. le maréchal de Soubise eut détaché les 10,000 hommes que lui avait encore demandés M. le maréchal de Broglie, l'armée partit le lendemain, 9, pour aller camper à Durstfeld, entre Dortmund et Lutke-Dortmund[2]; le 10, elle alla camper à Bakum[3]; le 11, elle passa l'Emser[4] entre le château de Grimberg et celui de Herne et alla camper à Vesterholtz[5]; le 12, à Marle[6], à une lieue de la Lippe; le 13, elle passa la Lippe à Haltern[7] et vint camper sa gauche à Hausdulmen et sa droite au château de Sitten. M. le prince de Condé fut poussé à Dulmen[8]; on séjourna le 14; le 15, l'armée se mit en marche et vint camper à Oppenbuk et M. le prince de Condé à Bosenfeld, où l'un et l'autre sont aujourd'hui. M. de Voyer, avec six bataillons, deux régiments de dragons, les volontaires de Clermont, est parti hier pour aller se porter sur la droite de M. le prince de Condé, un peu en avant du village d'Hemmeren[9]. M. de Vogüé, avec un gros détachement, est aussi parti hier pour aller sur la gauche, et il doit s'avancer sur l'Ems vers Greven[10]. Vous voyez, Monseigneur, que toutes ces manœuvres préparent à un investissement, sans cependant le désigner

1. Bösenseld, entre Dulmen et Münster.
2. Dorstfeld, sur la route de Dortmund à Lütgen-Dortmund.
3. Ici il s'agit bien de Bochum.
4. L'Emscher va se jeter dans un bras du Rhin en aval de Ruhrort. Herne est droit au nord de Bochum.
5. Westerholt. Ne pas confondre avec Westenholz, au nord de Lippstadt.
6. Marl est entre Recklinghausen et Dorsten.
7. Haltern, au confluent de la Stever avec la Lippe.
8. Dulmen, sur la route de Koesfeld.
9. Hameren.
10. Greven, au nord de Münster.

absolument, parce qu'il faut attendre, pour le former entièrement, que M. le maréchal de Broglie ait obligé M. le prince Ferdinand, de façon ou d'autre, à se replier sur le Weser et par conséquent à s'éloigner de Munster et de Lipstadt assez pour que nous puissions en entreprendre les sièges. Il ne serait pas sage de vouloir commencer l'un ou l'autre, n'étant pas assuré de le finir, et, tant que M. le prince Ferdinand sera à Neuhaus et M. le Prince héréditaire à Bilefeld[1], comme on dit qu'ils y sont, il n'est pas possible de rien entreprendre. Si M. le prince Ferdinand pouvait être poussé à Bilefeld, il serait alors facile à M. le maréchal de Broglie de prendre la position de Rheda[2], Wildenbruck[3] et Ritberg[4] en faisant occuper Gutersloh[5], en avant de lui sur sa gauche, et Verle[6], qui se trouverait en avant de sa droite, du côté de Neukirchen; il serait dans cette position à portée d'observer M. le prince Ferdinand et même d'entreprendre sur lui, la position de Bilefeld n'étant pas bonne par elle-même, surtout si le prince Ferdinand occupait Brakeveld[7]. Une fois l'ennemi à Hervord[8], il serait facile à M. le maréchal de Soubise de commencer le siège de Munster ; mais il faudrait que préalablement il s'emparât de Varendorf[9] : c'est un poste très important à avoir pour couper la communication de Lipstadt à Munster, pour tenir la rive droite de l'Ems et empêcher les partis ennemis de courir dans la partie de Sassenberg[10] et de Radberg, ce qui serait d'autant plus facile qu'il faudrait se rendre maître de Greven; ainsi, ayant le haut et le bas Ems, on ne craindrait rien pour cette partie; quant à Hamm, je ne doute pas que l'ennemi ne l'abandonnât si nous étions maîtres de Varendorf, parce que nous le serions aussi de Rothaus, Sendenhorts[11] et Alen[12]; en tous cas, il faudrait s'en rendre maîtres; si l'ennemi voulait le garder, il aurait à la vérité sa retraite assurée sur Lipstadt par la rive gauche; mais le but est d'être en possession du poste pour être maîtres du pays entre la Lippe et l'Ems et pouvoir communiquer avec l'armée de

1. Bielefeld.
2. Rheda.
3. Wiedenbrück.
4. Rietberg, sur l'Ems supérieur. Ces localités jalonnent la route de Münster à Paderborn.
5. Gütersloh, sur la Dolke, affluent de l'Ems, un peu au sud-ouest de Bielefeld.
6. Verlar ou Verne (?), vers Paderborn. Neukirchen serait en ce cas une erreur pour Neuhaus.
7. Brackwede, au débouché de la route de Bielefeld, hors du Teutoburger Wald.
8. Herford, entre Bielefeld et Minden, au centre du plateau.
9. Warendorf, pont de l'Ems, au croisement des routes Münster-Lippstadt et Hamm-Osnabrück.
10. Au nord de Warendorf.
11. Sendenhorst, sur l'Angel, affluent de l'Ems.
12. Ahlen, sur le Werse, affluent de l'Ems. C'est le pays entre Münster et Soest.

M. le maréchal de Broglie; ce ne pourra être que par des manœuvres sagement combinées et exécutées avec célérité qu'on forcera le prince Ferdinand à se rapprocher du bas Weser. Il est vrai que, pour la position de Rhéda, M. le maréchal de Broglie quitterait celle du Weser et s'éloignerait de ses subsistances qui sont à ce qu'on dit à Höxter[1]; mais ne serait-il pas possible de les rapprocher et de les faire venir à Paderborn ou à Detmold? Je ne connais que très imparfaitement la position de Neuhaus relativement à Paderborn[2]; je ne sais si elle est bonne, mais il me semble qu'il y a un très bon camp à prendre derrière Paderborn, sur des hauteurs où il y a des bois derrière. D'ailleurs, il me semble qu'avec l'armée que commande M. le maréchal de Broglie, il doit toujours être sur l'offensive, et il me paraît par le camp qu'il a pris sur le Weser qu'il est sur la défensive, n'ayant que trois débouchés par où on peut venir à lui, et par conséquent par où il puisse marcher à l'ennemi; de plus, il me paraît bien éparpillé et qu'il est par petits paquets; ils sont plus légers, sans doute, mais il n'y a point de fond à faire dessus; sans doute, il a ses raisons, et je ne prétends point le blâmer, mais j'aimerai toujours mieux un ensemble bien concerté que des corps séparés qui ne peuvent assez tôt recevoir et exécuter à point nommé les ordres du général. Je souhaite de tout mon cœur que tout aille bien; je le désire comme citoyen et comme fort ennuyé des humiliations que reçoit notre nation. Il faut que la faute soit certainement à quelqu'un, car nos troupes sont bonnes et meilleures sans doute que celles qui lui sont opposées. Je gémis et je me tais, mais jamais sur mon respectueux attachement pour Votre Altesse Royale que j'aime, si j'ose me servir de ce terme avec la vérité et toute la chaleur dont un Français qui pense peut être capable.

Reçu le 27 août. Répondu le 1er septembre.

De Drensteinfurt[3], sur le chemin de Munster à Ham,
à deux lieues et demie de Ham, ce 22 août 1761.

Monseigneur,

Depuis ma dernière lettre, M. le maréchal de Soubise a envoyé M. de Vogüé avec deux brigades d'infanterie, le corps de Conflans et un régiment de dragons sur le Bas-Ems; je crois qu'il a pour objet de donner de la jalousie aux ennemis sur l'Ostefrise et qu'en chemin il s'emparera de Rheine, pour non seulement être maître du cours de la rivière, mais encore pour inquiéter les ennemis sur Osnabruck. M. de Voyer a été détaché le même jour pour aller sur le Haut-Ems;

1. Höxter est dans le défilé que la Weser s'est creusé dans le plateau boisé entre Minden et Hameln.

2. Neuhaus est en plaine, complètement dominé par Paderborn.

3. Drensteinfurt, sur la Werse, affluent de l'Ems.

il s'est emparé de Wolbeck, où il a pris 180 hommes, une partie a été tuée et l'autre a pris la fuite de Wolbeck. Il a marché à Sendenhorst et de là à Warendorf; il est actuellement en présence. Son quartier est à l'abbaye de Freckenhorst[1] et il se dispose à en faire le siège : c'est un très bon poste que les ennemis ont très bien accomodé et qui ne peut s'emporter de vive force. Il y a 800 hommes dedans Warendorf et c'est Frimback qui y commande. Quant à nous, avec notre réserve, il me semble qu'on nous destine à prendre Ham. Ce qui me le fait croire, c'est que l'armée étant restée à Albackten[2], nous sommes venus en deux jours icy où nous sommes arrivés hier et que l'on attendait des nouvelles de M. de Voyer pour marcher ou non. Comme il n'a pas encore commencé son opération sur ce poste, on ne veut pas probablement nous éloigner de lui, ou pour lui porter un secours prompt, ou pour qu'il puisse se replier sur nous en cas que M. le prince Ferdinand détachât des troupes sur lui, ce qui, j'espère, ne sera pas, par les soins de M. le maréchal de Broglie; l'attaque de Warendorf commencée et la réussite étant comme certaine, je crois que nous marcherons à Ham, d'autant qu'on nous a donné des obusiers et des pontons pour pouvoir investir la ville. M. le Maréchal, avec le reste de son armée, est dans le centre pour porter du secours où besoin sera et pour contenir la garnison de Munster. Je pense que, Warendorf et Ham pris, il nous sera plus facile, si M. de Broglie éloigne M. le prince Ferdinand, de commencer et d'entreprendre le siège de Lipstadt, car c'est par celui-là qu'il faut commencer pour ne pas laisser venir les crues d'eau qui nous occasionneraient beaucoup d'embarras. Lipstadt pris, Munster tombe de lui-même; au surplus, quand il ne tomberait pas, c'est une affaire de peu de jours. De grâce, Monseigneur, instruisez-moi de la position de votre armée et de celle de M. le prince Ferdinand, nous n'en savons pas un mot ici et je ne sais même pas si nos généraux le savent. Les uns disent que vous êtes à Steinheim[3], ayant vostre gauche à Horn[4], le petit ruisseau de la Verra[5] derrière votre gauche et votre centre et votre droite couverts par l'Emer, que M. le prince Ferdinand est à Blomberg[6]; si cela est vrai, M. le maréchal de Broglie couvre nos opérations sur Lipstadt; mais, pour qu'elles fussent mieux assurées, je voudrais le voir plus éloigné et sur le Bas-Weser, au moins à Hervord et mieux encore sur Minden; pourvu cependant qu'il ne s'y donne pas une seconde bataille, Minden nous est funeste, aussi il faut éviter de s'y battre. Dans peu de jours, tout doit être constaté, car il n'y a pas de temps

1. Wreckenhorst.
2. Albaxen.
3. Steinheim, sur l'Emmer, affluent du Weser.
4. Horn, sur la Werre.
5. Werre ou Lippische Werre, affluent gauche de la Weser.
6. Blomberg, sur la Distel, affluent de l'Emmer.

à perdre et nous en avons déjà assez perdu. J'aurai la plus grande attention à vous mander ce qui se fera icy; je vous serai très obligé, Monseigneur, de m'instruire aussi de ce qui se fera dans votre armée; vous devez être notre boussole et nous ne devons agir que par vous.

Reçu le 15 septembre. Répondu le 22.

Du camp de Dorsten[1], ce 7 septembre 1761.

Monseigneur,

Serait-il écrit dans le livre du destin que Cassel et le Rhin seront les colonnes d'Hercule des Français? Je vois dans ce moment l'armée du maréchal de Broglie contrainte à prendre ses quartiers, comme l'année passée, dans la Hesse et sur le Mein et celle de M. le maréchal de Soubise sur le Rhin; cependant, M. le maréchal de Broglie avait promis monts et merveilles lorsqu'il a reçu le premier renfort de notre armée et il avait assuré M. le maréchal de Soubise qu'il le mettrait à même de faire les sièges de Munster et de Lipstadt, ce qui aurait pu être si, au lieu de retourner sur le Weser et de le passer, il eût de Stenheim marché par sa gauche après avoir préalablement fait établir des forces à Paderborn et y avoir fait transporter les subsistances d'Höxter, il n'est pas douteux que M. le prince Ferdinand aurait marché par sa droite pour couvrir Osnabruck et être à même de porter du secours à Munster. Il en est de la Westphalie pour le prince Ferdinand comme de la Saxe pour le roy de Prusse; l'une et l'autre les font vivre en leur fournissant des recrues, de force, à la vérité, mais ce sont des hommes qui font nombre, et il me paraît que cela suffit au peu d'activité que nous avons pour les combattre; sans doute, M. de Broglie a imaginé qu'en passant le Weser et menaçant Hanovre, Brunswick et même Halberstat, il engagerait le prince Ferdinand à le passer aussi. Comment est-il possible qu'un général aussi habile ait pu avoir cette pensée? Jamais le prince ne s'éloignera de la Westphalie, il la laissera autant qu'il pourra derrière lui, ainsi qu'il fait actuellement en faisant reculer l'armée française sur Cassel et, s'il eût pu prévenir M. le maréchal de Broglie au défilé de Munden, ce maréchal eût été obligé de se retirer par derrière la Verra jusqu'à Echewege[2] et peut-être jusqu'à Eisenach, parce que, le prince Ferdinand étant maître de Munden[3], il lui était facile d'envoyer de gros corps sur Witgenhausen[4], Allendorf[5] et autres lieux sur la Werra, sans qu'ils eussent en rien à craindre des troupes commandées par M. de Stainville qui sont dans le camp retranché de Cassel, quelque

1. Dorsten, sur la Lippe.
2. Eschwege, sur la Werra.
3. Münden, au confluent de la Werra et de la Fulda.
4. Witzenhausen, au confluent de la Gelster et de la Werra.
5. Allendorf, sur la Werra.

fort que soit ce corps de troupe. 6,000 hommes suffisent pour le contenir et empêcher M. de Stainville de se dégarnir, parce que Cassel est le seul point d'appui qu'il est essentiel de bien garder. Je blâme donc fort M. le maréchal de Broglie d'avoir agi comme il a fait et surtout d'avoir laissé le même jour attaquer son avant-garde, son arrière-garde et son flanc. Comment, avec une armée de 110,000, ne se garantit-on point de ces différentes attaques contre une de 60 à 70,000 au plus? Le grand art de la guerre est d'allonger sa ligne offensive et de rétrécir la défensive, c'est ce que fait le prince Ferdinand; le grand art est encore d'obliger l'ennemi à faire de grands mouvements et soi d'en faire de petits, c'est encore ce que fait le prince Ferdinand; il s'étend avec son corps d'armée parce que les corps détachés sont faits pour aller au loin, mais jamais assez pour que leurs communications avec leur armée soient interrompues. La diversion que l'armée de M. le maréchal de Soubise a ménagée à M. le maréchal de Broglie aurait dû lui procurer les moyens de repasser le Weser; ce maréchal, après s'être approché de Munster, avoir menacé Warendorf et Ham, a attiré à lui M. le Prince héréditaire avec un corps de 20 à 23,000 hommes. Il est vrai que ce corps ennemi étant arrivé à Ham, M. le Maréchal aurait pu ne pas rester si longtemps dans son camp d'Albacten, où la sottise de M. de Kilmansek lui a fait avoir un petit avantage. Ce général, mal informé sans doute, croyant l'armée partie, sortit de Munster avec environ 6,000 hommes et marcha sur Albacten pour y camper. La tête de cette colonne fut arrêtée pendant près de trois heures par un piquet de dragons à pied qui était dans une redoute : ce piquet était commandé par M. de Cabanac, qui y a fait des prodiges; M. le duc de Fronsac avec les volontaires de Soubise, le régiment de Chapt attaqua les ennemis, M. le Maréchal y fit marcher de l'infanterie, les ennemis furent culbutés : on en a pris 300 environ, autant qui ont été tués, mais si on eût pu deviner leurs projets, ce qui était bien difficile par sa ridiculité, il aurait été très facile de battre ces 6,000 hommes, ou en les pressant très fort, d'entrer pêle-mêle avec eux dans Munster; ce qu'il y a de certain, c'est que l'épouvante y était tellement qu'on a trouvé sur le terrain plus de 1,200 fusils à eux. Pour revenir à ce trop long séjour de M. le Maréchal à Albacten, par ce retard il donna le temps au Prince héréditaire de descendre la Lippe, de venir camper à Halteren, sur la rive gauche, et d'envoyer un gros corps avec du canon et des mortiers pour attaquer Dorstein, où il y avait un bataillon de Liégeois qui y a fait des merveilles à la vérité, mais qui a été obligé de se rendre faute de secours, M. le Maréchal ayant, après cette marche et la prise de Dorstein, fait partir la réserve de M. le prince de Condé de Senden où elle était pour aller camper à Dulmen. Le lendemain, il renforça la réserve d'une brigade d'infanterie qui marcha le même jour à Halteren et fut campée depuis Halteren, acculée aux bois qui sont derrière cette ville, la gauche à ces bois et la droite vers la chapelle Stanne. Le même jour, M. le Maréchal vint camper à Dul-

men et le lendemain il vint à Halteren, appuya sa gauche à la droite de la réserve et sa droite l'étendit par delà la chapelle Stanne, tirant sur le château d'Ostendorf, qui est sur la rive droite de la Lippe. Le même jour, M. de Vogüé attaqua Dorstein, le prit dans la retraite des ennemis; on leur a pris 135 grenadiers et une pièce de canon; l'armée et la réserve marchèrent le lendemain sur Dorstein; M. le prince Ferdinand qui, pendant ces marches, était toujours resté dans son camp de Vlassen, fit détendre son camp le jour que notre armée marcha sur Dorstein et remonta la Lippe jusqu'à Luynen, où il la passa, et alla camper à Dulmen, où il est actuellement; l'armée passa la Lippe à Dorstein et la réserve y est restée. Je crois que le but est de tâcher de vivre du comté de Reclainkhausen[1]. Voilà, Monseigneur, à quoi se terminera notre campagne. J'ai même peur qu'il en soit autant de celle de M. le maréchal de Broglie. Si, au lieu de passer la Lippe, M. le maréchal de Soubise, après avoir passé la Roër, eût marché droit à Luynen, de là à Ham, qu'il se fût mis dans le camp d'Illingen, il aurait fait la même diversion et le prince Ferdinand aurait sans doute marché à lui, mais il n'aurait pas dépassé Soeste, pour ne nous pas donner la revanche du 14 et du 16. M. le Maréchal aurait pris Ham, ce qui lui donnait un point d'appui pour, selon les circonstances, menacer Munster et même Lipstadt; il aurait couvert par cette position le comté de La Marck et le duché de Bergue, dont les ennemis ont tiré beaucoup de fourage pendant le séjour qu'ils ont fait à Halteren; il ont même tiré de ce duché des contributions, ce qu'ils n'auraient pas fait; Dorstein n'aurait pas été pillé et saccagé; il y a eu trente-neuf maisons de brûlées, de façon qu'il n'y a pas pierre sur pierre, un bataillon de pris, un grand mois de perdu dans les différentes marches entre l'Ems et la Lippe et beaucoup de fatigue pour les troupes. Il est vrai que les volontaires de Conflans ont détruit des magasins aux ennemis de l'autre côté de l'Ems, à Hervorden et à Osnabruck, qu'ils ont emmené avec eux 800 chariots de grains; cela est très bon, mais cette opération aurait pu se faire de même lorsque M. le Maréchal aurait été maître de Ham. Ces réflexions ne regardent que le mieux qu'on aurait pu faire, car le principal objet était de faire diversion; elle a été faite, ainsi M. le maréchal de Soubise a rempli sa mission.

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le 26, je désirerais bien comme vous que les intentions de M. le maréchal de Broglie pussent s'effectuer, mais il n'est plus temps et la saison est trop avancée pour entreprendre des sièges. J'ai eu, je l'avoue, un tremblement de joie lorsque j'ai lu dans votre lettre : « Je reçois aujourd'hui une nouvelle qui me met du beaume dans le sang et que je vous communique promptement pour la même raison. » Je vous avouerai, Monseigneur, que je croyais que c'était toute autre

1. Recklinghausen.

chose et que c'était relatif à moi; je m'en suis flatté un moment, mais quand j'ai vu l'enlèvement de Guecheraye, je n'ai pu m'empêcher d'en être bien aise, mais ma joye a été moins vive. Je pense, au sujet de ce que vous savez et de ce que je désire, qu'un ministre s'oppose à vos bontés pour moi et que si vous n'avez celle d'engager Madame la Dauphine à se joindre à vous, je n'aurai rien. Vous êtes absent, il est présent, c'est un grand droit que celui de la présence. Enfin, Monseigneur, je suis entre vos mains et je n'en veux point sortir.

On m'a dit que Chabot n'était plus avec vous. Que n'ai-je pu le remplacer, j'aurais de plus près mérité vos bontés et j'aurais été à même de faire ma cour assiduement à un prince que j'adore et auquel je suis attaché pour le reste de mes jours.

Reçu le 22 septembre. Répondu le 22.

Du camp de Valtorf, ce 13 septembre 1761.

Monseigneur,

La lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de Salzdenkelden[1] m'a instruit de la position non de votre armée, mais de vos armées, relativement à la dispersion des différents corps qui, chacun en particulier, auraient composé une armée de Turenne. Celle que je viens de recevoir me fait voir avec douleur que M. le maréchal de Broglie est revenu au point dont il était parti au commencement de la campagne. Quant à vous, je crois avoir eu l'honneur de vous mander que M. le maréchal de Soubise avait réussi dans la diversion qu'il désirait de faire et qu'il avait attiré sur lui M. le Prince héréditaire, même plus loin qu'il n'aurait voulu; Dorstein s'en est ressenti très vivement. Depuis que nous avons repassé la Lippe, comme M. le Maréchal appréhendait que M. le Prince héréditaire ne marchât en Hesse, n'ayant plus à craindre que nous fissions les sièges de Munster et de Lippstadt, parce que la saison est trop avancée, il s'est avancé à Reclinkhausen. M. le prince de Condé est à Valtorff et M. de Vogüé proche de Luynen, occupant cette ville par des troupes légères et Kamen par des détachements; M. de Conflans, avec son corps, est à Nortkirchen sur la rive droite de la Lippe : voilà notre position. Tout ce que peut faire M. le maréchal de Soubise est de tâcher d'arrêter M. le Prince héréditaire et l'empêcher d'aller se joindre à son oncle; je doute fort qu'il y réussisse parce que ce prince ne peut plus rien craindre pour Lippstadt; quant à Munster, quand nous le prendrions, nous ne pourrions point le garder, n'ayant point Lippstadt; ainsi il faudrait l'évaquer, n'étant pas un point d'appui suffisant pour des quartiers d'hiver; et pour songer à en établir dans ce pays il faudrait être maître du cours de l'Ems et de celui de la Lippe. Si nous

1. Il y a dans la *Correspondance inédite*, p. 268, une lettre du prince de Saxe datée de Salzderkelden le 26 août. Il est ensuite à Einbeck.

marchons sur Ham, je ne doute point que le Prince héréditaire ne l'abandonne parce qu'il devient inutile pour le présent; il ne nous le serait pas au commencement d'une campagne; mais, à la fin, que peut-il nous faire? Il faudra l'abandonner dans six semaines ou deux mois; ce n'est donc pas la peine de le tenter; une autre raison qui le fera abandonner au Prince héréditaire, c'est qu'il craindra la représaille de Dorstein, dont il a brûlé trente-neuf maisons et fait piller la ville; on dit même que le viol s'en est mêlé. Je crois bien que, dans le nombre des viols, il y en a eu plusieurs de volontaires : on se défend mollement, on crie tout bas, peu à peu on se laisse aller[1]... Je ne me soucierais pas aujourd'hui de me trouver à pareille fête, mais je crois qu'à vingt ans j'y aurais pris un sensible plaisir; j'aurais, je crois, fait comme Chandos et Warton[2] dans le couvent des nonettes. Combien en est-il qui voudraient voir leurs clôtures forcées et qui ne feraient pas plus de façon que sœur Rebondie et sœur Amidon! On aurait le plaisir de voir le mélange de frayeur, de crainte, de douleur et tous ces sentiments faire place et s'effacer à l'approche de cette sensation voluptueuse qui nous annonce le plaisir; mais je pense que M. le Prince héréditaire ne voudra pas nous donner cette tragi-comédie, il retirera de Ham tous les effets qui peuvent y être et par là sauvera cette ville de brûlure, du pillage et du viol. On vient d'avoir nouvelle qu'il avait envoyé trois régiments [h]essois dans Munster et qu'il se rapprochait de Lippstadt; si cela est, je crois que nous ne tarderons pas à marcher, non sur Ham, qui nous devient très inutile, mais sur la Roër pour peut-être envoyer encore à M. le maréchal de Broglie un autre convoi de 10,000 hommes; le reste alors se retirerait sur le Haut et Bas Rhin. Voilà, Monseigneur, l'état actuel des choses, pardonnez-moi mes plaisanteries sur le viol; il est bon quelque fois de se dérider et de cesser de raisonner pour causer; on aime l'un et l'autre avec vous. Je me trouverais trop heureux si les détails que je vous ai envoyés ont pu vous plaire, c'est tout ce que je désire; je vous supplie d'en être persuadé, comme de mon profond respect pour Votre Altesse Royale.

L. T.

Reçu le 3 octobre. Répondu le 21.

Du camp d'Horstmart[3], ce 23 septembre 1761.

Monseigneur,

Nous voilà enfin stables à ce que je crois, du moins pour quelque temps. Après avoir passé et repassé la Lippe, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, M. le Maréchal a fait avancer un corps sur Luynen, dans l'espérance d'arrêter sous Ham M. le Prince hérédi-

1. Nous croyons devoir omettre ici quelques lignes qui sentent un peu trop leur XVIIIe siècle.

2. Allusion à la *Pucelle* de Voltaire.

3. Horstmar.

taire; mais ce prince, après avoir mis une bonne garnison dans cette ville, avoir fait ajouter à ses retranchements déjà faits et avoir envoyé dans Munster ses régiments hessois, s'est éloigné de Ham, qu'il a abandonné à ses propres forces, et a marché sur Buren pour se rapprocher de la Dymel, par conséquent de son oncle. M. de Soubise ne pouvant point s'opposer à cette marche, parce qu'il est important de couvrir le Haut et Bas Rhin, a tâché d'opérer une autre diversion. Pour cet effet, il a laissé à Reclinkhausen M. de Chevert avec deux brigades d'infanterie et une de cavalerie; toute la maison du Roy-cavalerie est derrière cantonnée et prête à le joindre au premier ordre. M. le Maréchal de sa personne avec l'armée est à Coesfeld; M. le prince de Condé ici et M. de Voyer a été détaché avec six bataillons de grenadiers et de chasseurs, 400 chevaux, deux régiments de dragons et de troupes légères, sans compter les Conflans. Il est allé de sa personne prendre poste avec les six bataillons et les 400 chevaux de cavalerie à Rhene[1] sur l'Ems et de là il y a envoyé ses apôtres prêcher son évangile, les uns dans l'Ostefrise et les autres de l'autre côté de l'Ems, sur Osnabruck et par delà; M. le prince de Condé a été placé ici pour soutenir M. de Voyer et M. le Maréchal, qui est à Coesfeld, est à portée, en cas d'événements, de porter du secours ou à M. le prince de Condé ou à M. de Chevert. Vous voyez, Monseigneur, que cette disposition est excellente et que c'est tout ce que pouvait faire M. le Maréchal relativement à la faiblesse de son armée. Si M. le Maréchal opère une diversion, ses vues seront remplies et M. le maréchal de Broglie aura moins d'ennemis contre lui; s'il ne l'opère pas, on tirera au moins beaucoup de contributions et de fourrages de ces différents pays; c'est à ce qu'il me semble tout ce que pouvait faire M. le maréchal de Soubise.

Pour vous seul.

Je [ne] trouve dans tout cecy de mal que le choix qu'il a fait pour exécuter ses ordres; tout le monde connaît l'avidité de Voyer pour l'argent et je crains bien qu'il ne lui en reste beaucoup aux doigts. Je me ressouviens de ma course d'Halberstat, où il était en chef, où il n'y a pas d'horreur qu'il n'ait fait. Quant à l'exécution des ordres, ils le seront très bien; les détachements seront envoyés à propos et bien dirigés, il a du détail; mais il faut qu'il le fasse dans son cabinet : c'est le cas où il se trouve, car il n'a point d'ennemis devant lui, ainsi tout ira bien, pour le Roy et pour lui.

Reçu le 15 octobre. Répondu le 21. Compliments; nouvelles d'icy.

Au camp de Rheine sur l'Embs,
ce 3 octobre 1761.

Monseigneur,

Depuis ma dernière lettre, M. le maréchal a poussé des corps et des

1. Rheine, sur l'Ems.

troupes légères dans l'Oostfrise et sur la rive droite de l'Embs : M. de Conflans s'était emparé d'Emmbden[1]; mais les vexations et les horreurs que ses troupes y ont commises ont tellement révolté non seulement les habitants de la ville, mais même les paysans de la campagne, que, crainte d'être coupés et de n'avoir plus de retraite, Conflans a été obligé d'évaquer la ville et de se retirer sur Leer[2]; on dit que depuis ce temps M. de Wurmser y a été avec une brigade d'infanterie. M. le prince de Condé fait actuellement le siège de Meppen, et on espère qu'il l'aura demain ou après-demain; ce n'est pas un poste à garder; mais il est bon à prendre pour les magasins, qui, à ce qu'on dit, y sont en abondance. M. de Vioménil, colonel des volontaires du Dauphiné, a brûlé et détruit près de Bremen plusieurs magasins de fourrage : on estime cette perte pour les ennemis à plus de deux millions de rations, tant en foin qu'en avoine; les contributions en argent ne sont pas si considérables, mais cependant elles vont leur train. Notre petite armée tient une très grande étendue de terrain, puisqu'elle est par échelons depuis Recklinghausen jusqu'à Embden. M. le Maréchal, de sa personne, est à Coesfeld. L'expédition de Meppen faite, je crois qu'on rassemblera les troupes pour se rapprocher de Rees. Cette course dans l'Oostfrise et sur Osnabruck et Bremen a encore occasionné une diversion, puisque M. le Prince héréditaire s'approche de nous; il était, à ce qu'on dit, le 29 à Paderborn; il fera ce qu'il voudra, mais il n'empêchera pas que ses magasins n'aient été brûlés, que les contributions n'aient été tirées et les otages pour le reste amenés, et si M. le prince de Condé a le temps de finir son expédition de Meppen, comme on l'espère, tout aura réussi à souhait.

Je vous remercie, Monseigneur, des soins que Votre Altesse Royale se propose de se donner, au sujet de l'affaire à laquelle elle veut bien s'intéresser; il serait bien extraordinaire qu'elle ne réussît point, Madame la Dauphine joignant ses sollicitations aux vôtres. Je serai plus flatté d'obtenir cette distinction, parce qu'elle abaissera en quelque façon la fierté d'un ministre qui s'avise de mettre des obstacles aux justes désirs du fils de son Roy que pour la décoration elle-même. Le plus cruel supplice des personnes qui n'aiment point à faire du bien est de voir répandre des bienfaits qu'ils ne peuvent empêcher, et j'aurai d'autant plus de plaisir de voir celui-là qu'il me semblera, en l'obtenant, partager votre triomphe.

Pardonnez-moi si je ne vous écris pas moi-même, mais depuis huit jours j'ai la fièvre et qui me met si bas que c'est tout ce que je puis faire que de dicter. J'espère cependant qu'elle n'aura pas de suite, une saignée qu'on me fera demain dans le fort de l'accès l'emportera. Vous connaissez, Monseigneur, mon profond respect.

L. T.

1. Embden ou Emden, sur l'Ems.
2. Leer, sur la Leda, affluent de l'Ems.

Reçu le 9 novembre. Répondu le 11.

Du cantonnement de Bokum, ce 28 octobre 1761.

Monseigneur,

Pendant qu'on ne parlait ici que de vous, que nous voyions Wolfenbutel forcé de vous donner ses clefs[1], tandis que le comte de Broglie entrait dans Brunswick, j'étais gisant dans mon lit avec une fièvre double tierce qui m'avait mis si bas que, quand je me suis levé, il fallait me soutenir par-dessous les bras. Je commence à reprendre des forces, mais elles ne sont pas entièrement revenues; je craignais fort que cette fièvre ne fût pour moi un manteau pour l'hiver, ordinairement les fièvres d'octobre ont cet agrément-là; mais avec du ménagement j'espère en être quitte. Ce n'est point de moi dont je suis inquiet, c'est de Mme de Turpin qui est très malade, à ce que me mande Mme la maréchale de Lowendal. Depuis deux mois, elle a une suppression, des maux de tête, une insomnie et un dégoût continuel; elle est menacée d'obstruction, enfin elle est si faible et si changée que vous ne la reconnaîtriez pas, à ce que me mande Madame sa mère. Je désirerais bien que tout fût fini ici pour pouvoir l'aller rejoindre; à cette jeune femme-là, qui est sensible, il faut donner des remèdes à la tête, ainsi qu'au corps; il ne faut prétendre guérir l'un sans l'autre. Pardon, Monseigneur, si je vous fais ces détails, mais je connais vos bontés pour elle et pour moi et je me flatte que vous voulez bien vous y intéresser.

Nous sommes cantonnés depuis trois jours, la grande armée qui est très petite à Essen et environs, la maison du Roy, à pied et à cheval, est partie il y a longtemps et la gendarmerie est allée dans le pays de Liège et il ne reste plus à M. le Maréchal avec lui à Essen que vingt-quatre à vingt-huit bataillons et vingt-quatre escadrons, avec M. le prince Condé, qui est icy cantonné et environs, il y a dix bataillons et six escadrons, sans compter les troupes légères qui sont en avant pour le couvrir. Nous avons appris cette campagne à camper et décamper et à passer des rivières, car nous avons au moins fait soixante camps et passé sept fois la Lippe, quatre l'Ems, deux la Roer, sans compter celles que nous passerons peut-être encore. Pour moi, relativement à ma faute, et plus encore à celle de Mme de Turpin, je voudrais repasser le Rhin et la Meuse et m'en aller à Paris. On dit ici que votre armée est cantonnée, que les sémestriers sont partis, mais ce qui me chagrine, c'est la mort de ce pauvre Vastan[2], qui était un très bon

1. Sur la prise de Wolfenbüttel, le 11 octobre, voir la *Correspondance inédite*, p. 414, 463 et 490. Deux jours plus tard, une attaque sur Brunswick échouait complètement. Voir *Correspondance inédite*, p. 435.

2. Le marquis de Vastan, mort le 16 octobre des blessures qu'il avait reçues à l'affaire du 13 (*Correspondance inédite*, p. 457).

officier et qui joignait aux talents militaires les charmes de la société; et, chose très rare, un cœur droit. Ce pauvre diable avait un pressentiment de ce qui devait lui arriver, il était de notre armée, et, quand il partit pour celle de Broglie, ce ne fut qu'avec peine, et même il versa des larmes, du moins c'est ce qui m'a été dit.

Il y a quelque chose de bizarre dans les destinées que je ne comprends pas; par exemple, depuis que Votre Altesse Royale est en France, je me suis attaché à Elle et je suis peut-être le Français à qui Elle marque le plus de bontés, et cependant le sort ne m'a jamais permis d'être sous vos ordres, c'est tout ce que je désirerais, c'est ce que j'ai désiré et ce que je désire encore; mais le maréchal de Broglie, ou ne m'aime pas, ou ne me connaît pas assez pour avoir en moi la confiance que je crois mériter. Il est des gens qui aiment qu'on les flatte, qui aiment à avoir une cour grossie par leurs semblables, je ne suis point leur fait : s'il faut obtenir un commandement par une bassesse, je ne puis m'y résoudre. Messieurs de Broglie, plus cependant le comte que le duc, sont enthousiastes, ils se coiffent de l'un et négligent l'autre, sans approfondir ce qu'ils valent; c'est ainsi qu'ils s'étaient coiffés de M. Glaubits, parce que cet homme avait été fait maréchal de camp pour avoir été faire une négociation à Dantzig, ils le croient un excellent militaire, vous savez ce qui lui est arrivé, cela suffit. Il faut juger les hommes sur les faits et non sur les rapports d'un et d'autre qui prônent leurs créatures qui souvent sont aussi ignorants qu'eux.

Par exemple, on m'a confié au commencement de la campagne l'attaque de Luynen, que j'ai emporté l'épée à la main, où j'ai pris 400 hommes et deux pièces de canon; dès ce moment, on m'a fait rentrer en ligne, où j'ai été toute la campagne, à végéter comme tous les autres officiers généraux. Qui peut avoir occasionné ce changement, je n'en sais, ma foi, rien; mais c'est un fait, et même dans le courant de la campagne, étant de jour, les postes avancés de M. le prince de Condé furent attaqués, je m'y portai sur-le-champ, je fis ravancer les troupes qui perdaient du terrain, je chassai les ennemis, repris le poste, non sans beaucoup de canon et de coups de fusil, eh bien! Monseigneur, je croyais avoir fait mon devoir; point du tout, M. le Maréchal m'a blâmé et même grondé de m'être porté à cette attaque, quoiqu'officier général de jour, parce que, malheureusement pour moi, c'étaient les volontaires de Soubise qui avaient été chassés et qu'il ne veut pas que personne les commande. Voilà mon crime, le mien est de trop écouter mon zèle. Mais n'importe, j'irai toujours droit mon chemin et tôt ou tard on sera obligé de mettre sous la remise ces gens inutiles qui n'ont que de la langue et l'on se servira des honnêtes gens : ce sera le règne de peu de personnes ; mais il ressemblera à l'âge d'or, le nombre n'y fait rien, vous en serez le protecteur et le soutien, et je me range sous vos drapeaux, et même au premier rang, pour être plus près de vous.

Reçu le 20 décembre. Répondu le 25.

De Paris, ce 10 décembre 1761.

Monseigneur,

L'intérêt que Votre Altesse Royale prend à ma santé ainsi qu'à celle de Mme de Turpin nous pénètre l'un et l'autre de la plus sensible reconnaissance. Que pouvions-nous faire de mieux, pour la lui témoigner, que d'obéir à ses ordres? Vous exigez, Monseigneur, à votre retour, de nous retrouver frais et gaillards, eh bien! vous serez satisfait : depuis quinze jours à trois semaines, il n'y a plus de fièvre dans la maison, ainsi nous serons frais; quant à la joie, elle ne règnera parfaitement bien que lorsque nous aurons le plaisir de vous revoir. Ainsi, Monseigneur, vous voyez que nous sommes en état de vous recevoir; tout est fait de notre côté, c'est à présent à vous à faire le reste; nous ne sommes pas les seuls qui désirions votre arrivée : Madame la Dauphine et ceux qui ont le bonheur de vous connaître nous disputent notre empressement; trouvez bien, du moins, que je me place après Madame la Dauphine.

Je n'ai point de nouvelles militaires à vous apprendre, tous nos combats se bornent à tenir la fièvre éloignée par un régime exact; toutes mes réflexions sur la tactique, à écrire les mémoires de cette guerre et tous mes plaisirs à m'entretenir avec Mme de Turpin de vos bontés pour moi. Bourgeoisement, au coin de notre feu, nous nous entretenons de vous, qui, quoique fils de Roy, osez penser ouvertement comme un homme, et un homme de bon sens.

Quant aux nouvelles politiques, il paraît que M. le duc de Choiseul tourne ses vues du côté de la marine; les efforts que fait la nation pour la rétablir sont attendrissants. La province de Languedoc, après avoir accordé le don gratuit le plus considérable, délibéra de donner un vaisseau; mais comme cette province est accablée, les barons tenant les États ont donné leurs appointements pour faire les frais du vaisseau; à cet exemple, les receveurs généraux des finances en donnent un; Messieurs de Montmartel, de La Borde et de Peyre en donnent aussi un à eux trois; les fermiers généraux se proposent d'en donner un et une frégate, et l'on dit que la Bourgogne et la Bretagne en donnent chacun un. Si les bons exemples sont aussi contagieux que les mauvais devraient l'être peu, nous devons espérer d'avoir dans peu une très belle marine.

Votre Altesse Royale sait sans doute les changements que fait le ministère dans la cavalerie et dans la maison du Roy. Quant à la cavalerie, je les trouve prématurés, quoique la cavalerie ne soit pas en état de servir avec deux escadrons; quant à la maison, ce sont des dits, mais il n'y a rien encore d'assuré.

Voilà, Monseigneur, les nouvelles les plus intéressantes; quant aux projets pour la campagne prochaine, on dit qu'on ira évoquer l'ombre du maréchal de Saxe pour qu'il vienne nous éclairer.

Revenez au plus tôt, Monseigneur, tous mes vœux sont pour votre retour. Sans compliment, vous méritez bien quelque repos; venez recueillir les témoignages de reconnaissance et de zèle qui vous attendent chez une nation que vous aimez et qui vous adore.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur.

L. TURPIN DE CRISSÉ.

Mme de Turpin vous présente ses respects et vous prie de lui nommer un jour pour qu'elle ait l'honneur de vous donner à souper.

Dans les premières lettres du maréchal de Crissé que nous avons publiées, nous avons omis de reproduire les annotations mises en tête de chacune, sans doute sous la dictée du prince ou par son ordre.

Elles sont les suivantes : Lettre du 10 mai 1761 (page 61). *Reçu le 15 mai. Répondu le 18. Faire compliments en le priant d'envoyer par journal et sans signature.* — Lettre du 11 juin (page 62). *Reçu le 20 juin. Répondu le 21. Remercié; mandé les nouvelles d'icy et prié de continuer.* — Lettre du 1er juillet (page 62). *Reçu le 6 juillet. Répondu le 6. Les nouvelles d'icy; compliments sur la prise de Luynen.* — Lettre du 2 juillet (page 63). *Reçu le 9 juillet. Répondu le 17.* — Lettre du 9 juillet (page 64). *Reçu le 11 juillet. Répondu le 17.*

Les annotations de ce genre pourraient contribuer, s'il en était besoin, à confirmer l'authenticité des lettres de Crissé, puisqu'elles fournissent la preuve de l'envoi, de la réception et de la réponse.

Comte Carlos D'ESCHEVANNÈS.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE GRECQUE.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

(1909-1910)[1].

Géographie. — Richard Kiepert a encore ajouté au grand atlas commencé par son père (voir t. CI, p. 114) deux cartes nouvelles, l'une de l'Asie Mineure avant la domination romaine (carte VII), l'autre de l'Asie Mineure au temps de Trajan (carte VIII)[2].

Il faut signaler dans deux publications de fouilles d'intéressantes notices de géographie locale. Le *Thèra* de Hiller von Gaertringen (voir t. CI, p. 115), s'est augmenté d'un fascicule où Wilski donne des tables de relevés météorologiques et des observations minutieuses sur la flore, l'agriculture, la faune et la vie populaire. Le *Gournia* de l'expédition américaine dont il sera question plus loin (p. 332) contient un appendice sur la flore printanière de la région de Kavousi, dans l'isthme de Hiérapétra, en Crète[3].

Fouilles[4] et archéologie. — Il semble que la période héroïque des fouilles crétoises soit passée. Les excavations de ces derniers temps n'ont plus eu pour but que de consolider et de préciser les résultats acquis. Evans a constaté que la tombe royale d'Isopata n'était pas orgueilleusement isolée; il a déterminé, aux environs, l'emplacement probable d'une nécropole où, dès à présent, il a mis

1. Voir *Rev. hist.*, t. CI, p. 114-144.

2. Kiepert, *Formae orbis antiqui.* N° VII : *Asia Minor cum oris Ponti Euxini ante dominationem Romanorum (188 a. Chr. n.).* N° VIII : *Asia Minor imperatoris Trajani tempore.* Berlin, Reimer, 1908, 1910.

3. F. Frhr. Hiller von Gaertringen, *Thera. Untersuchungen, Vermessungen, Ausgrabungen in den Jahren 1895-1902.* Bd. IV : *Klimatologische Beobachtungen aus Thera...*, bearbeitet von F. Wilski. II. Teil : A, *Meteorologische Tabellen;* B, *Nachträge zu Bd. I-III.* Berlin, Reimer, 1909, in-4°, p. 54-202, 4 fig. dans le texte.

4. En ce qui concerne les fouilles, nous avons mis à contribution le chapitre *Greek excavations* de Dawkins dans Rouse, *The year's work in classical studies 1909* (London, Murray, 1910), les *Nouvelles archéologiques et Correspondance* de la *Revue archéologique*, etc.

au jour une chambre sépulcrale du Minoen Moyen III. A Cnossos, il a découvert dans le petit palais un vase égyptien en diorite, marqué d'hiéroglyphes et datant de la XIIIe dynastie. — Par des travaux exécutés près de l'endroit où avait été trouvé le disque de Phaistos, les Italiens en ont fixé la date : il est du Minoen Moyen. — De nouveaux sites ont été reconnus à Tylissos, à l'ouest de Cnossos, et près de Gortyne.

On savait par les fouilles de Dimini et de Sesclo, d'Orchomène et de Chéronée tout ce que les études préhistoriques peuvent attendre de la Grèce septentrionale et centrale. Encouragés par ces précédents, A. J. B. Wace et M. S. Thompson, après avoir fait avec Droop des découvertes intéressantes à Zérélia[1], ont, avec le concours de Peet, exploré deux tumulus à Lianokladi, sur le Spercheios, et à Tsani-Maghoula, dans la Thessalie occidentale. Ils y ont trouvé la poterie à décor rouge sur blanc de l'époque néolithique au-dessous de la poterie à lustre noir (l'*Urfirnis* des Allemands) ; ils ont constaté que le mynien rejette le mycénien à une époque tardive dans ces régions, c'est-à-dire que la Grèce septentrionale et centrale est restée longtemps indépendante de la civilisation égéenne et n'a guère connu le bronze que vers 1200 av. J.-C.

Arvanitopoullos a trouvé des vases préhistoriques sur l'Acropole de Thèbes en Phthiotide. Sotiriadis a exhumé des tombes mycéniennes à Coronta, au sud de l'Acarnanie. Les événements politiques ont malheureusement empêché Cavvadias de continuer ses belles fouilles de Masarakata (voir t. CI, p. 117-118), où il a exploré toute une série de tombes creusées dans le roc et exhumé toute une tribu de morts accroupis.

De jour en jour se confirme l'importance des découvertes préhistoriques faites dans les différentes parties du Péloponèse (voir t. CI, p. 117). A Tirynthe, au-dessous des salles explorées par Schliemann, ont été mises au jour des maçonneries voûtées avec des poteries à lustre noir. La ville primitive était située au sud de la citadelle ; c'est seulement vers la fin de la période mycénienne que la population s'est massée au nord.

L'archéologie militante s'est portée avec moins d'ardeur vers les fouilles qui intéressent la période historique. A Sparte, les Anglais ont dégagé le Ménélaion, dont les fondations sont du ve siècle. A Corinthe, les Américains ont trouvé le réservoir et les bassins de la fontaine Pirène, qui datent probablement de Périandre. Burrows et Ure ont accompli une œuvre extrêmement fructueuse en Béotie ; ils ont découvert une nécropole du vi^e siècle à Rhitsona, l'ancienne

1. *Annual of the British school at Athens*, t. XIV, p. 197-225.

Mycalessos, et en ont retiré 2,400 vases et figurines[1]. Sur le sol inépuisable de Gortyne, Hadzidakis a encore trouvé un temple considérable de l'époque classique. L'Odéon d'Éphèse, dégagé, se précise sous forme de théâtre romain.

Plusieurs ouvrages ont paru qui mettent en œuvre des découvertes plus ou moins récentes. Les belles fouilles entreprises à Gournia et à Vasiliki pour le compte de l'Université de Pensylvanie étaient déjà connues par un rapport sommaire (voir t. CI, p. 116); Mme Boyd-Hawes vient de les publier avec autant de luxe dans l'illustration que de soin dans le texte. C'est toute une ville qui reparaît avec son palais, ses rues, ses maisons et ses magasins. La description des découvertes est faite avec une minutie scientifique. Les poteries permettent de distinguer trois périodes : celle de l'ancien style (qui correspond au Minoen Moyen), celle du style « de la ville » (Minoen Récent I) et celle de la « réoccupation » (Minoen Récent III). Les plus remarquables des poteries, dont plusieurs révèlent des types inconnus, sont admirablement présentées sur des planches exécutées d'après un procédé nouveau. Cette publication a pour préface une esquisse de la civilisation minoenne, où sont examinés les grands problèmes qui se posent jusqu'à la période des épopées homériques et de la culture ionienne. Elle est suivie d'appendices où sont étudiés la religion, l'écriture, le costume, l'ensevelissement, etc. En somme, ce travail fait grandement honneur à la science américaine. Mais, pour Dieu, que le format in-folio oblong est donc incommode[2]!

Il convient de signaler aux historiens le bel ouvrage où Graef et ses collaborateurs, Hartwig, Wolters et Zahn, décrivent les vases et tessons trouvés naguère sur l'Acropole d'Athènes. La portée d'une pareille publication dépasse les limites de l'archéologie : elle ne sera pas inutile à qui voudra tracer le tableau de l'Athènes primitive et archaïque[3]. D'après Köster, la plus ancienne forteresse que les Égéens aient construite sur l'Acropole occupait seulement la

1. *Annual of the British school at Athens*, t. XIV, p. 226-318; *Journal of Hellenic Studies*, 1909, p. 308-353 et pl. XXIII-XXVI.

2. *Gournia, Vasiliki and other prehistoric cities of the isthmus of Hierapetra (Crete), Excavations of the Wells-Houston-Cramp expedition in 1901, 1903, 1904*, by Harriet Boyd Hawes, Blanche E. Williams, Richard B. Seager, Edith H. Hall and J. Patten. Published by the American Exploration Society. Philadelphia, Free Museum of Science and Antiquity, 1909, in-fol. oblong, VII-60 p., 24 pl., dont 11 en couleur, et 44 grav. dans le texte.

3. Botho Graef, *Die Antiken Vasen von der Akropolis zu Athen*, unter Mitwirkung von Paul Hartwig, Paul Wolters, Robert Zahn (Ksl. deutsch. archaeol. Institut). Berlin, Reimer, 1909. Heft I : Text, 88 p. Heft I : Tafeln, 88 pl.

plate-forme, et l'on y accédait par le nord ; le versant occidental s'y ajouta plus tard[1]. Brueckner fait connaître les résultats des sondages qu'il a été autorisé à exécuter dans la nécropole du Céramique. Il faut renoncer aux idées admises jusqu'ici. L'allée principale, large de huit mètres, n'était pas carrossable à cause de sa forte pente. Elle était dominée par de grands bastions ; sur ces terres, retenues par des murs de soutènement, les familles avaient leur concession où elles dressaient de hautains monuments et enterraient les serviteurs près des maîtres[2]. Kieseritzky et Watzinger ont recueilli les reliefs funéraires de la Russie méridionale[3].

Kekule et Winnefeld ont publié un magnifique catalogue des bronzes de Dodone conservés au musée de Berlin[4]. Le petit catalogue du musée de Volo, dressé par Arvanitopoullos, mérite d'être signalé, parce qu'il est très soigné et qu'il renferme la description des stèles peintes trouvées récemment à Pagases[5].

Épigraphie. — La publication des *Inscriptiones Graecae* avance avec régularité (voir t. CI, p. 120). L'année 1909 a vu paraître un fascicule et demi du volume XII : un demi-fascicule pour Ténos, édité par Hiller von Gærtringen, et un fascicule pour les îles de la mer de Thrace et de l'Hellespont, édité par Fredrich[6]. Encore trois fascicules, sur les neuf annoncés, et le volume sera terminé. En vue de la préparation du fascicule VI (Samos et Chios), Jacobsthal a fait un voyage fructueux à Chios et à Érythrées. Il en a rapporté une série d'inscriptions dont Wilamowitz a montré l'importance dans un mémoire lu à l'Académie de Berlin. On signalera dans le nombre : à Érythrées, la loi d'Apellias contre les greffiers, les règlements relatifs au sacerdoce des Kyrbantes et au

1. A. Köster, *Das Pelargikon, Untersuchungen zur aeltesten Befestigung der Akropolis von Athen.* Strassburg, Heitz, 1909, gr. in-8°, 42 p., 6 pl.

2. Alfred Brueckner, *Der Friedhof am Eridanos bei der Hagia Triada zu Athen.* Unter Mitwirkung von A. Struck. Berlin, Reimer, 1909, in-4°, 120 p., avec 1 plan et 78 fig.

3. *Griechische Grabreliefs aus Südrussland,* im Auftrage des ksl. deutsch. archaeol. Instituts, hrsg. von Gangolf von Kieseritzky und Carl Wetzinger. Berlin, Reimer, 1909, in-fol., XI-148 p., 56 pl.

4. *Bronzen aus Dodona in der kgl. Museen zu Berlin,* hrsg. von Reinhard Kekule von Stradonitz und Hermann Winnefeld. 1909, in-fol., 45 p., 6 pl.

5. Arvanitopoullos, Θησσαλικὰ μνημεῖα. Ἀθανασακεῖον μουσεῖον ἐν Βόλῳ. — Κατάλογος τῶν ἐν τῷ Ἀθανασακείῳ μουσείῳ Βόλου ἀρχαιοτήτων. Athènes, Eleutheroudakis; Volo, Paraskeuopoullos, 1909, 4 fasc. in-12, 96-224-312-464 p.

6. *Inscriptiones Graecae.* Vol. XII : *Inscriptiones insularum Maris Ægei praeter Delum.* Fasc. V : *Inscriptiones Cycladum.* Pars altera : *Inscriptiones Teni insulae et totius fasciculi indices,* edidit Frid. Hiller de Gaertringen. Fasc. VIII : *Inscriptiones insularum Maris Thracici,* edidit Car. Fredrich. Berlin, Reimer, 1909.

culte d'Asclèpios (le dernier avec fragments d'un péan en l'honneur d'Apollon), un état des dépenses faites pour achat de victimes ; à Chios, un document capital sur lequel nous aurons à revenir (voir p. 345)[1]. Enfin, on a pu annoncer, au Congrès international des sciences historiques à Berlin, que Kolbe avait mis la dernière main au manuscrit des inscriptions de Laconie et Messénie qui entreront dans le t. V. Quant au t. XI, qui donnera les inscriptions de Délos, M. Dürrbach m'écrit : « Les négociations entre Paris et Berlin ont abouti à un accord complet sur tous les points, et nous commencerons, dans peu de mois, l'impression par le fascicule des hiéropes, qui est le plus attendu et aussi, sans conteste, le plus intéressant. »

D'autre part, d'après ce qui s'est dit à la réunion des philologues allemands à Gratz, les textes grecs de Lycie, dont Kalinka s'est chargé pour les *Tituli Asiae Minoris*, sont également prêts pour l'impression.

Je me borne à signaler un nouveau fascicule des inscriptions syriennes éditées par Littmann et Prentice (voir t. CI, p. 121). Tout y est de l'époque byzantine[2].

Woodward a publié un certain nombre de fragments qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire financière d'Athènes, des fragments de décrets honorifiques et une addition importante au traité conclu entre Athènes et l'Eubée vers 356 (*I. G.*, II, n° 89)[3]. Avec Wace, Tod, Tillyard, il a continué la publication des inscriptions découvertes en 1907 et 1908 par l'École anglaise à Sparte et dans la presqu'île de Ténare. Grâce à ces documents, l'histoire de l'éducation spartiate peut entrer dorénavant dans une voie nouvelle[4].

Mais voici un ouvrage sur lequel il convient d'insister. Depuis 1902 on attendait impatiemment un recueil d'études épigraphiques dont Wilhelm avait livré le manuscrit et qui devait être imprimé par la direction de l'Institut archéologique autrichien. Il a enfin paru. Impossible de dire tout ce qu'il y a de nouveau et de précieux dans

1. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff, *Nordionische Steine*, mit Beiträgen von Paul Jacobsthal (*Abhand. der kgl. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1909). Berlin, Verlag der kgl. Akad. d. Wissensch., in-4°, 71 p., 2 pl. et 8 fig. dans le texte.

2. *Publications of the Princeton University archaeological expedition to Syria 1904-1905*. Division III : *Greek and latin inscriptions in Syria*, by Enno Littmann and W. K. Prentice; section B : *Northern Syria*, part 2 and 3. Leiden, Brill, 1909, in-4°, p. 40-118.

3. A. M. Woodward, dans le *Journal of Hellenic Studies*, t. XVIII (1908), p. 291 et suiv.; t. XIX (1909), p. 168 et suiv.

4. *Annual of the British school at Athens*, t. XIII. *Excavations at Sparta 1907* : A. J. B. Wace, *The stamped tiles*, p. 17 et suiv.; M. N. Tod, H. J. W. Tillyard, A. M. Woodward, *The inscriptions*, p. 174 et suiv.; A. M. Woodward, *Taenarum and S. Maina*, p. 238 et suiv. — *Ibid.*, t. IV. *Excavations at Sparta 1908* : A. W. Woodward, *The inscriptions*, p. 74-141.

cette mine, dont la richesse même serait une gêne, si l'on n'avait à sa disposition toute une série d'*indices*. Le classement est géographique et, subsidiairement, chronologique. L'inédit ne manque pas; il provient d'Athènes la plupart du temps, mais aussi de Mégare et de Béotie, de Laconie, de Messénie et d'Achaïe. Pourtant, ce qu'on goûte le plus, c'est la sûreté des lectures, l'ingéniosité des restitutions, l'étonnante connaissance des moindres pierres conservées au musée épigraphique d'Athènes qui fait faire à l'auteur de continuels rapprochements à la Lolling, l'impeccable et pénétrante érudition qui sait toujours à point nommé trouver le texte littéraire, l'inscription ou le papyrus qui fournit la solution cherchée avec une certitude absolue. L'épigraphiste apprendra comment on explique une inscription obscure tout simplement en la lisant de bas en haut (p. 11 et suiv.); il précisera ses idées sur l'écriture *boustrophèdon* en constatant qu'elle persiste au ve siècle sur les inscriptions gravées lors de la construction du Pirée et indéfiniment sur les *defixionum tabellae* (p. 29 et suiv.); il lira la plume à la main le bel appendice sur la transcription officielle des actes publics où sont analysées avec une finesse pénétrante les expressions telles qu'ἀναγραφή et ἀναγραφαί, les formules telles qu'ἀναγράψαι εἰς τὸ δημόσιον ou εἰς τὰ δημόσια γράμματα (p. 229-299). L'archéologue notera avec soin que les amphores panathénaïques, dont la plus récente était datée jusqu'ici de 312, 311, ont probablement continué d'être distribuées en prix au moins jusqu'au dernier tiers du IIIe siècle (p. 81-82). A l'historien nous signalerons plus spécialement une contribution à la liste des prêtres d'Asclèpios, si importante pour la chronologie (p. 46), des renseignements sur Andrôn qui écrivit probablement une Ἀτθίς (p. 70 et suiv.), le commentaire de l'inscription composée au ve siècle en l'honneur du métèque Mannès, « le meilleur bûcheron, par Zeus! » qu'on connût dans les taillis du Parnès et qui fut tué à la guerre (p. 36), des recherches utiles sur le prix de la vie et en particulier du logement (p. 176). Mais nous n'entendons donner ici que quelques indications rapides; le livre de Wilhelm est de ceux qu'il faudra consulter d'ici longtemps pour traiter nombre de questions relatives à l'histoire grecque[1].

Papyrologie. — Schubart a tiré des papyrus de Berlin, en 1908 et 1909, quatre nouveaux fascicules de *Griechische Urkunden* (voir t. CI, p. 125), les fascicules 5-8 du tome IV[2]. Le premier ne con-

1. Adolf Wilhelm, *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*, mit einem Anhange über *die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden* (*Sonderschriften des österreichischen archäol. Institutes in Wien*, Bd. VII). Wien, Hölder, 1909, in-4°, VI-379 p., 89 fig. dans le texte.

2. *Ægyptische Urkunden aus den kgl. Museen zu Berlin*, hrsg. von der

tient guère que des pièces du IIe et du IIIe siècle après J.-C.; on y remarque : un extrait du registre éphébique d'Alexandrie, un rôle de prestations fournies par les artisans d'Arsinoè, des quittances d'octroi. Mais les fascicules suivants nous donnent la suite d'une série très intéressante dont la publication avait commencé dans le fascicule 3. Nous avons là sous les yeux quelque chose comme le fonds d'une étude de notaire trouvé dans un cartonnage de momie à Abousir-el-Melek. Ce sont des contrats privés, passés sous forme de συγχώρησις par-devant justice et adressés à de hauts magistrats, tels que le président du tribunal ou l'archidicaste. Les questions soulevées par la forme de ces actes ont été élucidées par Schubart lui-même[1]. Ce qui fait le grand intérêt de ces pièces, c'est qu'elles proviennent d'Alexandrie, chose rare, et datent du règne d'Auguste. Voir dans le fascicule 6 : des actes de mariage et de divorce, des engagements de nourrices pour élevage de petits esclaves (συγγραφὴ τροφῖτις). Dans le fascicule 7 : des contrats de location de maison, de boutique (boulangerie), de jardin, de champ, de plantation de papyrus, de travail; des contrats d'apprentissage. Dans le fascicule 8 : des contrats de vente d'une fonderie d'or, d'esclaves, de champs.

Numismatique. — *Nomisma*, recueil périodique où von Fritze et Gæbler publient depuis 1907 des travaux préparatoires au fameux *Corpus numorum*, a donné deux cahiers en 1909. L'un contient une importante étude de Hans von Fritze sur les monnaies autonomes d'Abdère. L'autre contient des notes de Hill sur les « Alexandres » de Phénicie et deux articles de von Fritze, à savoir des recherches chronologiques sur les monnaies autonomes d'Ainos et des recherches iconographiques sur le culte d'Attis à Cyzique[2].

Dans un ouvrage de vulgarisation, mais où l'on peut trouver réunis des renseignements de toutes sortes, le Rév. A.-W. Hands fait un choix parmi les monnaies de la Grande-Grèce, en donnant une notice sur chacune des villes qu'il passe en revue. On pourra se servir de ce recueil comme d'un instrument provisoire; car l'auteur s'occupe surtout des pièces les plus belles et les moins chères[3].

Historiographie. — En publiant un cours professé à l'Université de Harvard, Bury nous donne le meilleur ou plutôt le seul

Generalverwaltung. *Griechische Urkunden*, IV Bd., Heft. 5-8. Berlin, Weidmann, 1908-1909.

1. *Alexandrinische Urkunden aus der Zeit des Augustus*, dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, t. V (1909), p. 35-131.

2. *Nomisma*. Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde, hrsg. von Hans von Fritze und Hugo Gaebler. Berlin, Mayer und Müller, 1909, in-4°, fasc. III, 30 p., 3 pl.; 1909, fasc. IV, 42 p., 3 pl.

3. The Rev. A. W. Hands, *Coins of Magna Graecia*. The coinage of the greek colonies of Southern Italy. London, Spink and Son, 1909, in-8°, XIII-337 p.

travail d'ensemble que nous ayons sur l'historiographie ancienne. L'auteur, qui est bien au courant des publications récentes, a su les résumer avec une admirable clarté en suivant l'histoire dans son évolution. Il nous présente sur les origines épiques, sur Hérodote, Thucydide, Polybe et les *dii minores* les idées les plus justes avec une aisance limpide et une entraînante vivacité. Sur la composition des livres d'Hérodote, il est arrivé à la même conclusion que Macan (voir t. CI, p. 128-129), dont il ne connaissait pas le travail : il croit que les trois derniers livres ont été écrits avant les autres. Il prend le parti de Thucydide, traité de *mythistoricus* par Cornford (voir t. CI, p. 129), et le fait valoir avec prédilection. En opposition avec la plupart des éditeurs et critiques anglais, il attribue à Cratippe, et non pas à Théopompe, le fragment trouvé dans les papyrus d'Oxyrhynchos (voir t. CI, p. 123, 129). Bien qu'en général on accepte volontiers ses opinions, on est surpris, quand on arrive à la conclusion, où il présente les idées des anciens sur l'utilité de l'histoire, de le voir soutenir un simple préjugé. D'après lui, ce qui a manqué aux historiens de l'antiquité, c'est la notion du progrès. Il cite pourtant lui-même (p. 199) un passage de Polybe qui semble lui donner tort; mais, à ses yeux, c'est une rencontre accidentelle. Comment n'a-t-il pas vu que les théories d'évolution biologique exposées par Anaximandre et Archélaos de Milet devaient entraîner la croyance à l'évolution morale? Hérodote, qui se figure dans l'histoire de la terre des périodes de 20,000 ans (II, 11), n'admet-il pas la transformation indéfinie de l'homme, quand il dit : γένοιτο δ'ἂν πᾶν ἐν τῷ μακρῷ χρόνῳ (V, 9)? Ne fait-il pas intervenir la loi du progrès, quand il explique la supériorité de la race hellénique sur la race pélasgique d'où elle est sortie (I, 58)? Lisez l'ἀρχαιολογία de Thucycide : un esprit aussi philosophique ne compare pas les Grecs des temps primitifs à ceux de son temps au point de vue politique et social, économique et militaire, il ne retrouve pas les mœurs de l'épopée dans les cantons arriérés de la Grèce septentrionale sans sous-entendre la loi profonde qui règle l'évolution des peuples. La croyance à l'utilité pragmatique et universelle de l'histoire suppose chez un Polybe la croyance à la perfectibilité des sociétés humaines. Enfin Aristote (*Politique*, II, v, 11 et suiv.), démontrant la légitimité des innovations législatives, part de ce fait que les Grecs étaient jadis des barbares et conclut par cette formule : ζητοῦσι δ'ὅλως, οὐ τὸ πάτριον, ἀλλὰ τἀγαθὸν πάντες[1].

1. J. B. Bury, *The ancient Greek historians* (Harvard lectures). London, Macmillan, 1909, in-8°, x-281 p.

Dans la collection Teubner a paru la 2e édition *major* de l'*Anabase*. Gemoll l'a préparée avec le plus grand soin. Il a fait collationner deux manuscrits de la première famille par Marchant et collationné lui-même le manuscrit le plus important parmi les *deteriores*. C'est cette édition qu'il faut consulter jusqu'à nouvel ordre[1].

Dans la même collection, la *Politique* d'Aristote, éditée jadis par Susemihl, a été revisée par Immisch[2]. L'édition de la Πολιτεία Ἀθηναίων, donnée par Blass, a été revue par Thalheim : il a pu profiter de la distinction bien tranchée que la grande édition, dite de Berlin, permet d'établir entre les corrections introduites dans le manuscrit par la première et la seconde main, les unes généralement prudentes, les autres toujours arbitraires et quelquefois absurdes[3].

Pour mettre plus facilement à la portée des travailleurs le long morceau d'histoire qu'ils ont trouvé dans les papyrus d'Oxyrhynchos, Grenfell et Hunt ont résolu de le publier à nouveau dans la *Scriptorum classicorum Bibliotheca Oxoniensis*. Privé de son collaborateur ordinaire par une déplorable maladie, Hunt a dû achever ce travail à lui seul. Mais il ne s'est pas borné à une seconde édition de l'Anonyme. Il a réuni tous les fragments connus des deux auteurs à qui les suffrages divergents des érudits ont attribué le célèbre morceau, Théopompe et Cratippe. Avec une critique aussi informée que sagace, il a ainsi fortement remanié une bonne partie du tome I des *Fragmenta historicorum graecorum*, ajoutant aux fragments recueillis par C. Mueller vingt-huit fragments nouveaux et les soumettant tous à un classement plus sévère[4].

Tandis que Hunt constitue impartialement le dossier complet du procès à vider entre les deux historiens, Ed. Meyer soutient avec énergie la cause de Théopompe. Il publie de fortes études sur les deux documents les plus considérables qu'ait annexés depuis longtemps l'histoire de la Grèce dans la période de l'hégémonie spartiate, à savoir sur le fragment d'Oxyrhynchos et sur le *Discours aux Larisséens* περὶ πολιτείας faussement attribué à Hérodes Atticus (voir t. CI, p. 129). Ce qui fait la haute valeur de l'ouvrage, ce n'est pas seulement qu'il contient une nouvelle édition des textes,

1. *Xenophontis Expeditio Cyri*. Iterum recensuit Guilelmus Gemoll. Editio major. Lipsiae, Teubner, 1909, petit in-8°, x-330 p.

2. *Aristotelis Politica*. Post. Fr. Susemihlium recognovit Otto Immisch. Lipsiae, Teubner, 1909, petit in-8°, xxxix-354 p.

3. *Aristotelis* Πολιτεία Ἀθηναίων. Post Frid. Blass edidit Th. Thalheim. Lipsiae, Teubner, 1909, petit in-8°, xviii-128 p.

4. *Hellenica Oxyrhynchia cum Theopompi et Cratippi fragmentis*. Recognoverunt brevique adnotatione critica instruxerunt Bern. P. Grenfell et Art. S. Hunt. Oxonii, typogr. Clarendon., s. d. (1909), petit in-8°, s. p.

c'est que l'auteur, avant d'examiner les questions précises d'historiographie qu'il se pose, explore les textes à fond et montre avec sa perspicacité habituelle tout ce qu'ils ajoutent à nos connaissances. On pourra continuer de tenir pour Cratippe malgré la vigoureuse protestation de Meyer en faveur de Théopompe; mais on ne pourra pas se dispenser de recourir à ce travail quand on voudra étudier l'expédition d'Agésilas en Asie, les relations des satrapes Tissaphernes et Tithraustès avec les Grecs, l'affaire de Dèmainétos, les campagnes de Conon, les transformations de la confédération béotienne. Drerup maintiendra peut-être contre Meyer la date de 404 qu'il avait attribuée à l'opuscule du pseudo-Hèrodes; mais l'argumentation de Meyer est bien forte, quand il veut ramener cette date de trois ans en arrière, et vives surtout sont les clartés qu'il projette sur l'histoire de la constitution thessalienne et particulièrement sur les τάγοι[1].

La grande édition de Pausanias entreprise par Hitzig et Bluemner (voir t. CI, p. 129) est arrivée à bonne fin, au bout de quatorze ans. Le dernier volume est précieux. Il comprend le livre X, les *Phocica* : c'est dire que le commentaire a largement mis à contribution les fouilles françaises de Delphes. Mais surtout il renferme les *indices* et va permettre enfin de tirer plus aisément parti de tout ce qui se trouvait dans les volumes précédents[2].

Il n'est pas inutile ici de dire un mot du projet que Jacoby a présenté au Congrès des sciences historiques et qu'il a publié dans *Klio*. Il veut qu'on recommence la collection des *Fragmenta historicorum graecorum* et se demande quel plan il faut suivre. Il propose l'ordre logique indiqué par l'évolution même de l'historiographie et, subsidiairement, l'ordre géographique, chronologique et alphabétique[3].

Histoire générale. — Le succès que méritait et qu'a obtenu le manuel de Pöhlmann en a épuisé la 3e édition avec une extraordinaire rapidité. La 4e ne recevra pas un moins bon accueil. Elle

1. Eduard Meyer, *Theopomps Hellenika*, mit einer Beilage über die *Rede an die Larisaeer* und die Verfassung Thessaliens. Halle a. S., Niemeyer, 1909, in-8°, x-291 p., avec une carte.

2. *Pausaniae Graeciae descriptio*. Edidit, graeca emendavit, apparatum criticum adjecit Herm. Hitzig; commentarium germanice scriptum cum tabulis typographicis et numismaticis addiderunt Herm. Hitzig et Hugo Bluemner. Vol. III pars posterior. Liber decimus : *Phocica*. Indices. Lipsiae, Reisland, 1910, in-8°, p. 525-1036.

3. Felix Jacoby, *Ueber die Entwicklung der griechischen Historiographie und den Plan einer neuen Sammlung der griechischen Historikerfragmente*, dans *Klio*, t. X (1909), p. 80-123.

marque un nouveau progrès. L'ouvrage est mis au courant : il a déjà profité, par exemple, du second volume de l'histoire hellénistique que venait de publier Kaerst (voir p. 347). De plus, il est fortement remanié. Il a reçu de notables augmentations dans les chapitres consacrés à la période préhellénique, aux origines grecques, à la démocratie athénienne du ve siècle, à la guerre du Péloponèse, à la période hellénistique. L'auteur développe plus encore qu'il n'a fait jusqu'à présent les grandes idées qui dominent l'histoire grecque. Il a des pages excellentes sur la conception de la cité antique, sur la politique coloniale, sur l'individualisme et la démocratie, sur le socialisme d'État pratiqué au ve siècle, sur la liberté intellectuelle tant à l'égard de la religion qu'à l'égard de la loi, sur le syncrétisme de la civilisation hellénistique. Tout cela est lumineux, la plupart du temps d'une justesse parfaite, d'un style toujours alerte et quelquefois saisissant[1].

Dans la *Realencyklopädie* de Pauly, revue sous la direction de Wissowa, il a paru en 1909 un nouveau demi-volume, allant d'*Euxantios* à *Fornaces*. On peut y signaler des articles se rapportant à la religion, *Flussgötter* par Waser (col. 2774-2815), *Finsternisse* par Boll (col. 2329-2364), et les articles d'histoire militaire, *Exercitus* (col. 1589-1679) et *Festungskrieg* (col. 2224-2255) par Liebenam[2].

En continuant la seconde édition de son grand ouvrage (voir t. CI, p. 130), Ed. Meyer est arrivé au xvie siècle avant J.-C. Dans ce volume, qui ne rappelle plus que de loin la première édition, sont passés en revue tous les peuples dont les conflits vont constituer l'histoire de l'Orient et de la Grèce. Nos lecteurs savent tout le bien que pense de ce travail le meilleur juge, M. Maspero (voir t. CII, p. 396-401). D'ailleurs, toute la partie réservée aux Égyptiens et aux Babyloniens reste en dehors de notre compétence et des bornes fixées à ce *Bulletin*. Disons cependant à notre tour que les chapitres consacrés au monde égéen constituent une excellente synthèse, faite par un esprit à la fois subtilement critique et hardiment constructeur, des travaux publiés sur les fouilles des dix dernières années. Toutefois, sur la question des races, les conclusions de Meyer ne sont pas d'une clarté parfaite. Il fait bonne justice de l'hypothèse qui

1. Robert von Pöhlmann, *Grundriss der griechischen Geschichte nebst Quellenkunde* (*Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, hrsg. von Iwan von Müller, III, iv). München, Beck, 1906, in-8°, vii-334 p.

2. Paulys *Realencyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*. Neue Bearbeitung. Unter Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen hrsg. von Georg Wissowa, XII. Halbband. Stuttgart, Mätzler, 1909, gr. in-8° (col. 1537-2878).

rattachait la civilisation crétoise à des origines libyques. Il admet, hypothèse fort plausible, que le peuple qui construisit le premier palais de Cnossos, peuple congénère des obscurs Cydoniens, fut relégué par une invasion dans la partie orientale de son ancien domaine. Mais il veut donner le nom d'Étéocrétois au peuple conquérant, à celui qui bâtit le second palais de Cnossos, et non au peuple vaincu, qui semble pourtant mériter ce nom et à qui les Grecs le réservèrent. D'autre part, puisqu'il reconnaît, contrairement à l'opinion qu'il avait soutenue jadis, que les Pélasges de Crète étaient de souche préhellénique, quelle place et quel rôle leur assigne-t-il[1]?

Histoire particulière. — Grâce à Evans, l'épigraphie préhistorique aura bientôt son *Corpus;* elle n'attend plus que son Champollion. Si Evans n'obtient pas un jour cette gloire suprême, il aura en tout cas frayé la voie et prêté une aide efficace à celui qui remportera la palme. Il avait réussi par ses travaux antérieurs à déterminer parmi les signes graphiques de l'ère minoenne des classes d'hiéroglyphes ou pictographes et des systèmes d'écriture linéaire. Dans ce premier volume des *Scripta minoa*, il publie et étudie les hiéroglyphes. Mais il conçoit son travail d'une façon si largement compréhensive qu'il y fait entrer toute l'histoire des sociétés minoennes. Quand il nous renseigne sur la provenance de ses documents, il nous apprend ce qu'étaient les archives de Cnossos et même le gouvernement de Minos. Quand il examine la diffusion des écritures crétoises, c'est la politique extérieure des peuples méditerranéens qu'il retrace, c'est le développement du commerce préhistorique, l'expansion d'une civilisation par une thalassocratie qu'il expose avec une aisance magistrale. Il veut montrer comment l'écriture a survécu à la décadence minoenne; il nous fait passer successivement en Asie Mineure, où il réduit la part des Hettéens au profit de ses Minoens, à Cypre, qui a reçu les éléments de son futur syllabaire d'immigrations bien antérieures à celle des Phéniciens, dans le pays de Canaan, colonisé et civilisé par un peuple d'agriculteurs et de guerriers crétois, les Philistins. Infime apparaît désormais le rôle des Phéniciens dans l'histoire de l'écriture. Les parties plus techniques de l'ouvrage pourraient sembler rebutantes à qui ne connaîtrait pas la finesse, la dextérité, l'esprit que déploie Evans dans les sujets les plus austères.

1. Eduard Meyer, *Geschichte des Altertums,* 2. Auflage, I. Bd., 2. Hälfte : *Die ältesten geschichtlichen Völker und Kulturen bis zum sechzehnten Jahrhundert.* Stuttgart-Berlin, J. G. Cotta'sche Buchhandlung Nachfolger, in-8°, xxviii-894 p.

Dans ces analyses d'hiéroglyphes, il est vraiment, — pourquoi ne pas dire le mot? — il est on ne peut plus amusant. Et que de découvertes! Qu'on lise, par exemple, les chapitres où l'auteur nous représente les Grecs et les Romains en face de pictographes exhumés par hasard, où il retrouve les règles du protocole en usage à la cour et dans l'administration minoennes, où il note les différences essentielles entre l'écriture imprimée sur le disque de Phaistos et les écritures crétoises, et fait voir dans ce disque un document historique d'une valeur inestimable. Ah! s'il pouvait ajouter bientôt à sa collection de textes une traduction[1]!

Fimmen a fait un effort vigoureux pour introduire un peu plus de lumière dans la chronologie créto-mycénienne. La méthode qu'il a suivie n'est pas nouvelle : dès le premier jour, devant les découvertes de Cnossos et de Phaistos, c'est vers l'Égypte qu'on s'est tourné pour chercher des concordances de dates. Mais cette méthode, Fimmen l'applique avec une rigueur systématique. Après avoir déterminé la succession des couches et des périodes pour la civilisation créto-mycénienne, il examine : 1° les objets créto-mycéniens trouvés dans les champs de fouilles égyptiens auxquels on peut assigner une date; 2° les objets égyptiens trouvés dans les couches créto-mycéniennes et susceptibles de les dater; 3° les relations historiques des peuples créto-mycéniens avec l'Égypte à des époques connues (les Keftiu et les Pulesata); 4° les influences réciproques qu'ont exercées à des moments précis l'art créto-mycénien et l'art égyptien. De ces études se dégagent des conclusions que l'auteur a présentées sous forme de table synchronique. En voici le résumé. La Ire période (4e millénaire) est celle du néolithique en Crète et en Grèce (Dimini, Sesclo) : elle correspond aux deux premières dynasties d'Égypte (Fimmen adopte la chronologie réduite de l'école de Berlin). — La IIe période (3000-2000) commence avec l'apparition du bronze; c'est celle du Minoen Ancien I, II et III, des idoles cycladiques, de Troie I et II, d'Yortan : elle correspond aux dynasties III-V (2900-2500), puis (d'après des cachets à bouton égyptiens) aux dynasties VI-XI (2500-2000). — La IIIe période (2000-1700) est celle du Minoen Moyen I et II, c'est-à-dire celle du Camarès et des premiers palais de Cnossos et de Phaistos; c'est aussi la période de Phylakopi I et II, la période

1. Arthur J. Evans, *Scripta Minoa. The written documents of Minoan Crete, with special reference to the Archives of Cnossos.* Vol. I : *The hieroglyphic and primitive linear classes, with an account of the discovery of the pre-Phœnician scripts, their place in Minoan story and their Mediterranean relations.* Oxford, Clarendon Press, 1909, in-4°, XII-302 p., 13 pl. et 132 fig. dans le texte.

récente des Cyclades, la période des premières tombes à fosse de Mycènes, la période de la céramique d'Aphidna : d'après le Camarès provenant de Kahun et d'Abydos et d'après l'Abnubmeswazetuser trouvé à Cnossos, elle correspond à la XIIe dynastie (2000-1788) et à la plus grande partie de la XIIIe (1788-1660). — La IVe période (1700-1550) est celle du Minoen Moyen III et du Minoen Récent I et II, celle qui a vu les seconds palais de Cnossos et de Phaistos, la villa de Hagia Triada, la fin de Phylacopi II; c'est le début de la période mycénienne : elle correspond à la fin de la XIIIe dynastie, à la période des Hycsos (1675-1580) et (d'après les épées incrustées d'or et les poignards à la façon de Mycènes trouvés en Égypte) elle se prolonge jusqu'à comprendre, au commencement de la XVIIIe dynastie, le règne d'Amasis (1580-1557). — La Ve période (1550-1400) est celle du Minoen Récent II, qui a connu encore le style du palais; elle correspond à Phylakopi III, aux palais de Mycènes et de Tirynthe, à Vaphio et (d'après les vases où sont figurés les Keftiu) à la XIIIe dynastie, particulièrement au règne de Thoutmosis III (1501-1447). — La VIe période (1400-1250) commence avec le Minoen Récent III; c'est celle où furent détruits les palais crétois, où la civilisation égéenne se répandit de Troie VI et VII à Enkomi en Cypre : elle correspond à la IIIe période mycénienne, ainsi qu'aux XVIIIe et XIXe dynasties. — Enfin la VIIe période (1250-1000) est la période des migrations où, dans la Grèce continentale, commence l'âge de fer avec les vases du Dipylon à décor géométrique et les fibules et où, dans la Palestine, se fabrique la poterie philistine; elle correspond à la XXe dynastie. — On peut dire que l'ouvrage de Fimmen est le manuel de chronologie le plus commode et le plus complet dont on dispose actuellement pour les siècles de la civilisa-préhellénique[1].

Fick a donné une suite à son étude sur les *Vorgriechische Ortsnamen* où il avait essayé de déterminer et de localiser les races préhelléniques d'après les noms de lieux (voir t. CI, p. 133). Il sent la témérité de sa tentative. *Incedo per ignes*, c'est son premier mot. Aussi renonce-t-il, sur les observations de Solmsen, à faire venir les Cydoniens de Phrygie, puisqu'il y a des Brygiens sur l'Adriatique et en Épire. Mais il maintient sa théorie des trois races se partageant l'Égée : les Hittites (avec les Lélèges et les Cariens), les Phrygo-Illyro-Thraces et les Hellènes. Les Cydoniens seraient bien des Brygiens, mais venus d'Illyrie, et non d'Asie Mineure, avec

1. Diedrich Fimmen, *Zeit und Dauer der kretisch-mykenischen Kultur*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1909, petit in-8°, 104 p.

leurs déesses Rhéa et Britomartis. La Crète aurait été hellénisée par trois invasions successives, celle des Thessaliens-Magnètes, celle des Achéens et celle des Doriens. Fick nous donne encore des conjectures intéressantes, quoique souvent risquées, sur les mythes, légendes et cultes des peuples préhelléniques. La légende de Talos lui permet de rechercher le calendrier de Minos. Il voit dans la *Batrachomyomachie* un épisode de la lutte entre les Cariens-souris et les Lélèges-grenouilles[1].

Une des questions les plus importantes de la préhistoire en Grèce, celle, en tout cas, qui intéresse le plus l'histoire de la race hellénique, est de savoir comment la civilisation égéenne a pu se survivre et donc, — puisque l'Ionie devait être « le printemps de la Grèce », — comment elle a pu se transplanter et s'acclimater en Asie Mineure. La carrière archéologique de Hogarth le prédestinait à élucider ce problème : ses fouilles lui ont fait suivre le cours même de la civilisation préhistorique, de Zacro et de la grotte du Dictè en Crète à Éphèse en Ionie. Pour lui, l'Asie est restée longtemps fermée au commerce égéen : les Hittites y avaient constitué un empire puissant et, de leur capitale, Boghaz-Keuï, ils exercèrent jusqu'au XIIe siècle une influence prépondérante sur les pays d'alentour, y compris l'Assyrie (ivoires de Nimroud), sans subir eux-mêmes l'action des Occidentaux. Jusqu'ici l'auteur est sur un terrain solide : l'importance des Hittites est un point définitivement acquis depuis les découvertes de Winckler. Mais alors la transmission de la civilisation égéenne à l'Ionie devient encore plus difficile à expliquer; car on ne dispose plus que d'un temps restreint. Il faut donc qu'un long et fructueux travail d'assimilation ait égéanisé les Grecs avant leur établissement en Ionie. La solution de Hogarth est complexe, comme les faits eux-mêmes. De bonne heure, les Achéens, placés à l'avant-garde des Hellènes, sont venus sur les rives de la mer Égée, en Europe et en quelques points isolés de l'Asie, apportant avec eux la civilisation danubienne avec les armes en fer, le costume à fibules, la crémation et la poterie géométrique; mais ils n'ont pas tardé à se convertir à la civilisation égéenne en Europe, à la civilisation hittite en Asie. Quand, plus tard, ils ont dû céder à la poussée des Doriens et s'établir sur le littoral ionien, il se produisit là spontanément, sans nulle intervention des Phéniciens, une combinaison féconde d'éléments helléniques égéanisés et

1. August Fick, *Hattiden und Danubier in Griechenland. Weitere Forschungen zu den « Vorgriechischen Ortsnamen »*. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1909, in-8°, VI-53 p.

d'éléments hittites assyrianisants. La civilisation ionienne serait donc le mélange de deux civilisations en décadence, perpétué par un peuple nouveau. L'hypothèse est intéressante. Je la tiens pour vraisemblable, sans prétendre qu'elle ne sera pas vivement discutée[1].

Il y a longtemps que sur l'histoire de la Grèce archaïque on n'avait rien trouvé d'aussi intéressant que le document rapporté de Chios par Jacobsthal et commenté par Wilamowitz (voir p. 333). C'est une pierre à forme pyramidale, haute de $0^{m}72$ sur une largeur de $0^{m}765$ et une profondeur de $0^{m}17$, tout simplement une κύρβις pareille à celles qui portèrent les lois de Solon. Et l'inscription a précisément été gravée vers l'an 600. Elle nous révèle l'existence d'une constitution déjà démocratique avec des démarques et des « rois » responsables et un « Conseil populaire » (βουλὴ δημοσίη) qui compte cinquante membres par tribu et qui se réunit une fois par mois en corps délibératif et tribunal d'appel. On est là en présence de bien autre chose que d'histoire locale. J'ai pu prouver jadis par des chiffres (*Études sociales et juridiques*, p. 229 et suiv.) que les douze « rois » qui forment le Conseil d'Alkinoos dans la Schérie homérique sont des rois de tribus et que, par conséquent, les « gérontes » qui rendent la justice dans le « cercle sacré » sur l'agora sont les ancêtres des φυλοβασιλεῖς qui siègent avec l'archonte-roi au Prytanée d'Athènes. Voilà qu'un texte écrit un siècle seulement après l'*Odyssée* et dans un pays proprement homérique vient combler la lacune qui subsistait dans l'espace et le temps. J'ajoute que la *rhètra* de Chios règle la responsabilité pécuniaire des magistrats d'après les mêmes principes et souvent dans les mêmes termes qu'une *rhètra* d'Élide à laquelle j'avais donné le même sens et assigné la même date (*Solidarité*, p. 248 et suiv.; *Revue des études grecques*, 1903, p. 143 et suiv.). C'est d'Ionie, comme le fait remarquer Wilamowitz, que part le mouvement qui gagne le continent. Un Conseil populaire, une justice populaire, tout ce qui va caractériser les réformes de Solon et constituer l'essence même du régime démocratique en Grèce a déjà sa place dans les cités où vivent les frères des Athéniens. Entraîneurs de la Grèce, les Ioniens ont rempli cette mission non seulement dans les choses de poésie et d'art, de science et de philosophie, mais encore en politique.

Pour la période classique, la production est assez maigre.

Le beau livre de M. Maurice Croiset, *Aristophane et les partis*

1. David G. Hogarth, *Ionia and the East*. Six lectures delivered before the University of London. Oxford, Clarendon Press, 1909, in-8°, 117 p., avec une carte.

à Athènes, a été traduit en anglais; mais nous ne pouvons que signaler cette traduction : les livres français ne rentrent pas dans le cadre de ce *Bulletin*[1].

On n'est toujours pas près de s'entendre sur la révolution oligarchique de 411. Quelle version préférer, celle de Thucydide ou celle d'Aristote? Quand le saurons-nous? Après tant d'autres, Siegmund nous indique ses préférences. Il donne le pas à Aristote sur Thucydide et veut qu'on rectifie le récit de celui-ci d'après les documents officiels analysés dans celui-là. Mais je n'ai pas peur pour Thucydide : l'année prochaine il aura son tour[2].

Pour écrire l'histoire de la marine spartiate, on a désormais une base solide. Pareti a fait les recherches nécessaires pour qu'on puisse suivre le développement et la décadence de cette marine depuis les guerres médiques jusqu'à la conquête romaine. Ce qu'il y a de plus précieux dans son travail, ce sont les discussions chronologiques et la liste des navarques qu'il est parvenu à dresser. A noter que dès à présent cette liste est incomplète : il faut y ajouter pour l'année 397/96 le nom d'Achélaïdas d'après une restitution de l'Anonyme d'Oxyrhynchos (col. III, 22) tirée de Polyen (II, 8) par Newmann et admise par Hunt (*Hellenica Oxyrhynchia*)[3].

Nous disions l'an dernier (voir t. CI, p. 134) que les hellénistes attendaient avec impatience le second volume de Prášek sur l'histoire des Perses et des Mèdes. Ils comptaient y trouver des renseignements nouveaux sur les relations des Grecs et des Perses au ve et au ive siècle. Espoir déçu! Il faut croire que l'auteur, publiant son ouvrage dans la même collection de manuels qui comprend l'*Histoire grecque* de Busolt, n'a pas voulu ou n'a pas pu pénétrer sur un terrain réservé. Tant pis[4].

On sait l'importance qu'ont prise de nos jours les études de médecine tropicale. Jones a voulu appliquer à l'histoire grecque les nouvelles doctrines. C'est à Liverpool, je crois, qu'elles sont enseignées en Angleterre; c'est dans les publications de l'Université de

1. Maurice Croiset, *Aristophanes and the political parties at Athens*. Translated by J. Loeb. London, Macmillan, 1909, in-8°, xvii-192 p.

2. Ant. Siegmund, *Thukydides und Aristoteles über die Oligarchie des Jahres 411 in Athen*. In-8°, 31 p.

3. Luigi Pareti, *Ricerche sulla potenza marittima degli Spartini e sulla cronologia dei navarchi* (Reale Accademia delle Scienze di Torino, 1908-1909, p. 71-160). Torino, Bona, 1909, in-4°, 90 p.

4. Justin V. Prášek, *Geschichte der Meder und Perser bis zur makedonischen Eroberung*. II Bd. : *Die Blütezeit und der Verfall des Reiches der Achämeniden* (*Handbücher der alten Geschichte*, I). Gotha, Perthes, 1910, in-8°, xii-256 p.

Manchester que paraît à juste titre un ouvrage sur la malaria dans la Grèce ancienne. Après avoir exposé à l'aide des statistiques de la Ligue grecque contre la malaria les ravages énormes causés par cette maladie dans la Grèce contemporaine, l'auteur se demande s'il en était déjà ainsi dans l'antiquité. Pour la période antérieure à la fin du ve siècle, sa réponse est négative, quoiqu'il constate que Théognis donne à une maladie le nom d'ἠπίαλος, qui désigne dans Aristote un moustique dangereux pour les abeilles. Mais il montre, par les textes littéraires aussi bien que par les ouvrages de médecine, qu'après la peste d'Athènes et surtout depuis le IVe siècle le paludisme était endémique dans une grande partie des pays grecs. C'est dans les *Acharniens* d'Aristophane (425) qu'il est mentionné pour la première fois en Attique. L'auteur suppose qu'il y fut apporté au milieu du siècle à la suite des expéditions en Égypte et qu'il y prit une grande extension sur les terres laissées en friche pendant la guerre d'Archidamos. Les conclusions de Jones vont très loin : la terrible maladie dépeupla les campagnes, affaiblit les énergies, diminua la natalité, répandit le pessimisme en philosophie et le scepticisme en politique, en un mot, fut la cause physiologique de la décadence économique et morale. Peut-être doit-on objecter que l'absence de textes dans la première période ne prouve pas que le paludisme n'existait pas encore, et, s'il existait déjà, il faudrait bien réduire la responsabilité des anophèles dans la déchéance finale[1].

Sur la période hellénistique a paru un volume d'une grande portée : c'est le second volume de la *Geschichte des hellenistischen Zeitalters* par Julius Kaerst. Il suit le premier volume (voir t. XCIV, p. 383) à huit ans d'intervalle; mais on ne peut pas dire que l'auteur ait perdu son temps. Deux chapitres seulement, le quart à peu près du volume, présentent le récit des événements qui ont brisé l'unité de l'empire créé par les Macédoniens, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la bataille d'Ipsos. Dans le reste sont analysés les caractères essentiels de la civilisation et de l'État hellénistiques. En des chapitres d'une précision et d'une profondeur remarquables, on voit l'individualisme faire surgir sur les ruines de la cité un nouvel idéal : la philosophie, justifiant et systématisant les idées courantes, s'élève à la notion d'une civilisation universelle et d'un droit naturel où rien ne s'interpose entre l'homme et l'huma-

1. W. H. S. Jones, *Malaria and Greek History*. To which is added *The History of Greek Therapeutics and the Malaria Theory* (*Publications of the University of Manchester*, Historical series, n° VIII). Manchester, University Press, 1909, in-8°, XI-173 p.

nité; la combinaison de ce fait politique, l'affaiblissement de la cité, avec ce fait social, le progrès de la division du travail, détermine la solidarité professionnelle et lui donne une grande place dans les théories comme dans la réalité; le principe rationaliste entre en rapport intime avec la conception monarchique du monde; enfin, toutes ces tendances individualistes et monarchiques, rationalistes et cosmopolites se manifestent sous la forme religieuse dans le culte du souverain, dans l'adoration des forces naturelles et des divinités techniques, dans un syncrétisme puissamment favorisé par la vitalité des thiases, dans la hardiesse des croyances personnelles qui vont depuis l'evhémérisme et l'irréligion jusqu'aux pires superstitions de la magie. Les caractères de l'État hellénistique apparaissent avec la même netteté. Quand le besoin de défendre le monde grec à l'intérieur contre les luttes des partis, à l'extérieur contre les barbares, substitue au régime de la cité celui de l'État agrandi, la monarchie s'impose inéluctablement, parce que la cité n'avait pas pu produire les institutions représentatives qui auraient permis de s'en passer. La morale et la politique des temps nouveaux se résument donc dans l'idéal monarchique. L'homme fort, le créateur d'État, a tous les droits, il devient dieu et transmet son droit divin à ses descendants; mais son pouvoir se justifie par les bienfaits qu'il répand sur la société tout entière. A cet exposé, l'auteur a joint trois appendices sur les origines de l'idée d'humanité dans la philosophie grecque, sur le culte du souverain, sur la stratégie et la satrapie. Le travail de Kaerst est, en somme, de premier ordre. On pourrait lui reprocher de voir trop souvent dans la philosophie un principe d'action et la cause déterminante des événements. On pourrait critiquer aussi l'amour excessif des déductions qui permettent de retrouver chez les Grecs de la période antérieure l'origine de toutes les institutions hellénistiques, comme si la conquête de l'Orient n'avait fait qu'élargir matériellement l'horizon du monde grec. Il n'en reste pas moins que Kaerst a signé là un beau livre et qui fait penser[1].

Institutions et droit. — La *Geschichte des griechischen Vereinswesens* de Poland est certainement un des meilleurs travaux que l'érudition contemporaine ait exécutés sur la base de l'épigraphie. La Société Jablonowski de Leipzig, qui avait déjà proposé en 1896 comme sujet de concours la question des associations en Grèce et suscité le remarquable mémoire de Ziebarth, n'a qu'à se féliciter d'avoir osé dire : *Bis repetita placent*. Poland a dressé

1. Julius Kaerst, *Geschichte des hellenistischen Zeitalters*, Bd. II, 1. Hälfte : *Das Wesen des Hellenismus*. Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, xii-430 p.

un tableau complet des inscriptions et des papyrus relatifs à son sujet en les classant par villes (Athènes et le reste de la Grèce) et par catégories de personnes (marchands, artisans, artistes dionysiaques, gérousies, jeunes gens). De ces documents il a su tirer parti avec une pénétration admirable. Il commence par une classification des sociétés d'après leur nom générique (orgéons, thiases, éranoi, etc.), leur nom individuel (emprunté à une divinité, une fête, etc.) et leur composition (personnes de la même famille, du même âge, du même métier, etc.). Puis il étudie successivement les cultes qu'on y pratique, la condition de leurs membres (hommes, femmes et enfants ; citoyens et étrangers, esclaves et affranchis), leur organisation et leurs fonctions, les honneurs qu'elles décernent et les peines qu'elles infligent, leurs finances, leur moralité. Enfin, dans une conclusion d'un très grand intérêt, il jette un coup d'œil général sur leur histoire. Tant que l'instinct social du Grec se complut dans la cité et dans la famille, on ne sentit pas vivement le besoin d'associations particulières, ou plutôt ces associations furent longtemps des subdivisions de la cité, comme les anciens orgéons d'Athènes, ou des groupes gentilices, comme la vieille corporation des chanteurs à Milet. Mais, à partir du IVe siècle, l'individualisme, allant jusqu'au bout de son principe et sortant des cadres traditionnels, se donna une organisation plus conforme à ses goûts. Le développement des sociétés est un phénomène essentiellement hellénistique. Elles commencent à fleurir sous la forme religieuse, parce que la religion de la cité ne donne plus aux âmes la satisfaction qu'elles réclament. Plus tard, on se console de la liberté perdue en participant à la vie d'associations officielles, comme l'éphébie. Au fur et à mesure que les intérêts économiques priment les intérêts politiques, les corporations de métiers croissent en nombre et en importance. A Athènes, la diversité des tendances se manifeste par les changements de nom : aux graves orgéons succèdent les brillants thiases, que remplacent les pratiques éranoi. A Délos, les marchands se groupent par nationalités et l'existence des thiases se manifeste surtout par les cérémonies du culte. A Rhodes, patrie de l'art colossal et déclamatoire, les étrangers se mêlent dans d'innombrables éranoi qui se parent de noms pompeux et qui rédigent des ordres du jour pathétiques pour mieux dissimuler leur gueuserie. En Égypte, les σύνοδοι sont des gildes professionnelles, mais qui répandent leur influence morale et même politique dans tous les pays de la Méditerranée. Favorisées par l'affaiblissement de la notion de cité, les corporations de métier devaient arriver à ne plus respecter les frontières : la société isthmique des technites nous fournit le premier

exemple d'une confédération dont les filiales étaient dispersées dans toute la Grèce. C'est alors que se fit sentir l'influence romaine. Elle donna de l'extension à la pratique de l'ensevelissement mutuel; elle accentua le caractère familial des associations jusqu'à faire de leurs membres des « frères » ; elle changea, sous Trajan, certaines confédérations, comme la σύνοδος des technites et celle des athlètes, en des institutions universelles qui eurent leur siège social dans de somptueux hôtels à Rome même. La centralisation impériale restreignait ainsi la liberté du mouvement corporatif. En même temps, le culte de l'empereur prenait une forte extension dans les villes et les associations; il subordonna celles-ci à celles-là, et les corporations de νέοι et de γέροντες, ainsi que les unions de marchands, se municipalisèrent. Ce caractère à la fois impérial et municipal passa tout naturellement aux collèges de mystes que multiplia au IIe siècle après J.-C. le progrès du mysticisme. Mais, tandis que ce courant favorisé par l'État se fige dans le bien-être, un autre courant se produit, libre, vif, démocratique. Il existe des communautés patriarcales dont les banquets et les assemblées, dont les mœurs simples et la glossolalie préparent et annoncent l'avènement du christianisme[1].

C'est un charmant petit livre, et bien instructif, que Ziebarth a consacré à la question des écoles dans l'antiquité grecque. Il ne vise pas à remplacer les traités généraux de Grasberger et de Paul Girard. L'auteur veut seulement chercher dans les inscriptions récemment découvertes, surtout en Asie Mineure, des renseignements nouveaux sur les écoles de l'époque hellénistique et romaine. Il commence par traduire et commenter un acte de Milet qui institue vers l'an 200 avant J.-C. une fondation pour l'éducation des enfants libres : un capital de 10 talents, placé à 10 %, doit assurer le traitement de quatre paidotribes et de quatre instituteurs à raison de 30 et de 40 drachmes par mois; tous ces maîtres doivent être élus par les citoyens et jurer qu'ils n'ont pas intrigué pour obtenir leur nomination. Puis vient une étude plus générale : trois chapitres traitent des rapports de l'État et de l'école, des fondations scolaires, de l'enseignement primaire. La Grèce a connu les écoles publiques; en laissant toute liberté aux écoles privées en ce qui concerne l'enseignement, elle les a soumises à certaines obligations en ce qui concerne le recrutement des chœurs; à côté des écoles de garçons, elle a eu des écoles de filles et même des écoles mixtes; elle a décrété

1. Franz Poland, *Geschichte des griechischen Vereinswesens* (Preisschriften gekrönt und hrsg. von der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft zu Leipzig, XXXVIII). Leipzig, Teubner, 1909, gr. in-8°, 655 p.

l'instruction obligatoire. Les fondations ont plus souvent pour objet l'éducation athlétique que l'éducation intellectuelle : de là tant de stipulations relatives aux jeux, à l'approvisionnement d'huile, à la construction de gymnases et de bains. Entre autres détails intéressants du régime scolaire, on relèvera la division en classes, les clubs d'élèves, les soupes scolaires, la place occupée par les écoles dans les cérémonies publiques, au théâtre, dans les funérailles, les examens et concours annuels avec concours général et distribution de prix, les bibliothèques scolaires, la responsabilité pécuniaire des maîtres, les associations post-scolaires. Involontairement, le lecteur fait de continuels rapprochements à vingt siècles de distance. Et ainsi le livre de Ziebarth n'est pas seulement agréable et piquant; il nous éclaire sur les besoins éternels des démocraties rationalistes[1].

Comme préface à un volume d'une *Biblioteca di storia economica*, Ciccotti a écrit un petit traité sur la méthode applicable aux recherches de démographie antique. Il n'est pas encourageant, Ciccotti. C'est à Beloch surtout qu'il en veut, souvent avec raison. Étant donnée la difficulté qu'on éprouve en tout pays à évaluer la production des céréales, il est évident que dans les pays anciens, où nous ne pouvons calculer la production et la consommation qu'en accumulant les hypothèses, des chiffres aussi douteux ne peuvent servir à fixer celui de la population. Il est également certain que les tables de mortalité dressées d'après les inscriptions funéraires n'offrent aucune garantie. Mais Ciccotti attaque aussi la loi généralement admise par les anciens, d'après laquelle il faut multiplier par 4 le nombre des hommes astreints au service militaire pour trouver celui de la population totale (sans les esclaves). Or, cette loi a une valeur approximative, à condition qu'on puisse, à l'aide de textes plus consistants que les inscriptions éphébiques, trouver le chiffre, non pas des hommes âgés de vingt à soixante ans, mais de ceux qui à cet âge sont véritablement en état de porter les armes. Il n'en reste pas moins qu'il faut la plupart du temps, comme le veut l'auteur, étudier les phénomènes démographiques, par exemple le malthusianisme, sans prétendre arriver à des données statistiques[2].

Sans se soucier de la statistique, Neurath publie dans la collection *Aus Natur und Geisteswelt* une histoire économique de l'antiquité. L'influence d'Ed. Meyer est visible, ce qui ne saurait être un

1. Erich Ziebarth, *Aus dem griechischen Schulwesen*. Leipzig, Teubner, 1909, petit in-8°, VII-150 p.

2. Ettore Ciccotti, *Indirizzi e metodi degli studi di demografia antica* (prefazione al vol. IV della *Biblioteca di storia economica* diretta da V. Pareto). Milano, 1908, in-8°, 103 p.

mal. Peu de recherches et d'idées personnelles : le cadre n'y prêtait pas. Sont étudiés successivement la période des trésors (jusqu'au milieu du VIIIe siècle), la colonisation (du VIIIe au VIe siècle), le système économique grec (du VIe au IVe), le système économique gréco-oriental (du IVe au IIe), le développement de l'économie romaine (jusqu'au Ier siècle avant J.-C.), l'organisation économique de l'empire romain (jusqu'à la fin du Ier siècle après J.-C.), la dissolution et la fin du monde antique[1].

L'année 1909 a vu paraître coup sur coup une série de travaux sur le droit grec, tous conçus dans le même esprit et réflétant plus ou moins l'enseignement de Mitteis. Ce sont les travaux de Partsch sur le cautionnement[2], de Pappoulias sur le gage hypothécaire[3], de Rabel sur les restrictions au droit de propriété créées par l'hypothèque[4], de Bruck sur la donation à cause de mort et l'origine du testament[5]. Ces ouvrages sont conformes à la méthode historique, en ce sens qu'on y essaie de suivre une institution juridique depuis les origines jusqu'à la période de formation complète. Ils appliquent aussi la méthode comparative, mais d'une façon étroite, et sur ce point il y a lieu de faire quelques réserves. Naguère on expliquait les textes de droit grec uniquement à la lumière du droit romain, pour arriver infailliblement à cette conclusion merveilleuse que la race grecque n'avait pas le don juridique, puisque les lois athéniennes du IVe siècle avant notre ère ne sont pas aussi fortement codifiées que les lois romaines au temps de Justinien. On n'en est plus là, heureusement. On cherche des parallèles instructifs chez des peuples arrivés à peu près au même stade d'évolution juridique que les Grecs des siècles les plus reculés, afin de mieux comprendre telle ou telle coutume homérique et de la suivre dans ses transformations jusque dans l'Athènes de Démosthènes et dans

1. Otto Neurath, *Antike Wirtschaftsgeschichte* (*Aus Natur und Geisteswelt*, Bd. 258). Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, IV-156 p.

2. Joseph Partsch, *Griechische Bürgschaftsrecht.* I Teil : *Das Recht des altgriechischen Gemeindesstaats.* Leipzig-Berlin, Teubner, 1909, in-8°, X-434 p.

3. Demetrios P. Pappoulias, Ἡ ἐμπράγματος ἀσφάλεια κατὰ τὸ Ἑλληνικὸν καὶ τὸ Ῥωμαϊκὸν δίκαιον. T. I. Leipzig, Deichert, 1909, in-8°, VI-377 p.

4. Ernst Rabel, *Die Verfügungsbeschränkungen des Verpfänders besonders in den Papyri.* Mit einem Anhang : *Eine unveröffentlichte Basler Papyrusurkunde.* Leipzig, Veit, 1909, in-8°, 116 p.

5. Eberhard Friedrich Bruck, *Die Schenkung auf den Todesfall im griechischen und römischen Recht, zugleich ein Beitrag zur Geschichte des Testaments.* I Teil (*Studien zur Erläuterung des bürgerlichen Rechts*, hrsg. von Rudolf Leonhard, 31. Heft). — *Zur Geschichte der Verfügungen von Todeswegen in altgriechischen Recht.* Breslau, Marcus, 1909, in-8°, XIV-162, VI-42 p.

l'Égypte ptolémaïque. Là-dessus, tout le monde est d'accord aujourd'hui, et point n'est besoin, comme le font d'aucuns, de le proclamer avec des airs de découvrir l'Amérique. Mais, pour appliquer cette méthode, on ne devrait pas s'en tenir systématiquement aux comparaisons avec le droit germanique. C'est un autre exclusivisme qui a aussi ses dangers. D'abord on se prive d'informations précieuses, si l'on borne ses recherches aux pays germaniques, dont le droit ne nous est guère connu avant la période relativement avancée de la codification et même si l'on s'en tient à la race aryenne. De plus, à rétrécir ainsi le champ de la vision, on en arrive à croire qu'il n'existe pas d'autre droit que celui de Rome ou des pays germaniques, à introduire de force toutes les études juridiques dans les cadres adoptés pour la *Zeitschrift* de Savigny, *Romanistische* ou *Germanistische Abtheilung*. On finit même par imaginer une relation intime, une parenté véritable du droit grec avec l'un ou l'autre des droits, érigés en types. Je ne serais pas étonné qu'on publiât un jour une *Graeco-Germanische Rechtsgeschichte* comme pendant à la *Graeco-Italische Rechtsgeschichte* de Leist, et la conception, pour être plus exacte au point de vue strictement juridique, sera encore plus fausse historiquement. Laissons à la méthode comparative sa portée générale avec toutes ses ressources et n'annexons le droit grec à nul autre droit.

Des quatre études que nous avons mentionnées, celle qui mérite le plus de retenir notre attention c'est celle de Partsch. L'ouvrage est un peu diffus; aussi paraît-il un peu long : ce n'est qu'un premier volume et il s'arrête avant la période ptolémaïque et romaine. Mais la pensée maîtresse est fortement marquée et se retrouve dans tous les détours de l'argumentation : pour Partsch, le cautionnement n'est pas primitivement une sûreté réelle, au sens moderne, mais une prise de gage sur la personne, une mainmise du créancier sur un otage qui réponde du débiteur, une *Haftung*, au sens germanique. C'est une hypothèse, mais très vraisemblable, parce qu'elle éclaire le développement ultérieur de l'institution et les survivances qui s'y perpétueront. Il n'est pas bien sûr toutefois que le passage de l'*Odyssée* (VIII, 344 et suiv.) où l'auteur trouve la première application de la procédure telle qu'il la conçoit, c'est-à-dire l'aventure d'Arès surpris par Hèphaistos et mis en liberté sur caution de Poseidon, ait enfin trouvé un commentaire irréfutable. D'ailleurs, ce chant de Dèmodocos date d'une époque où déjà la rudesse première de la coutume s'était bien adoucie. Donc, de toute façon, ce n'est que par des analogies empruntées au droit comparé que l'auteur peut fixer solidement son point de départ. Il a bien fait d'étu-

dier les lois germaniques; il aurait mieux fait de chercher dans des coutumes non encore codifiées. Sa thèse eût été bien plus forte encore, s'il avait mentionné, par exemple, les pratiques des Ossètes décrites dans *Coutume contemporaine et loi ancienne* de Kovalewsky (p. 113 et suiv., 151 et suiv.). Ce qui est excellent dans l'ouvrage de Partsch, c'est le parti qu'il tire de son idée première pour l'explication du droit privé, de la procédure criminelle et du droit public.

Religion. — Le Lexique de Roscher en est arrivé à la 60e livraison (*Roma-Sandas*)[1].

Farnell a terminé le grand et beau travail qu'il avait commencé en 1897 (voir t. CI, p. 140). Le cinquième volume qu'il vient de consacrer à l'exposé des cultes publics en Grèce est conçu dans le même esprit et rédigé selon le même plan que les volumes précédents. Chaque divinité est étudiée en elle-même, d'après une exégèse généralement simple, quoique très informée, et dans le goût de la philologie classique. Puis vient, avec une illustration abondante et soignée, la description archéologique des types divins. Enfin, chacun de ces dossiers est complété par un recueil complet des références et un registre géographique. C'est ainsi que sont passés en revue les cultes d'Hermès, de Dionysos, d'Hestia, d'Hèphaistos, d'Arès et des divinités secondaires qui incarnent et idéalisent les forces de la nature. Il est regrettable, ainsi que l'auteur en convient, qu'une œuvre pareille ne finisse pas par une conclusion qui en dégage les idées principales. On déplorerait aussi un silence presque absolu sur le culte des héros et des morts, si Farnell ne prenait pas dans sa préface l'engagement de nous dédommager largement par la publication d'un ouvrage spécial sur ce sujet[2].

Un des dieux à qui Farnell vient de rendre hommage, Hermès, est pour Eitrem l'objet d'un culte superstitieux. Comme offrande, l'adorant apporte une dissertation bien menée, très intéressante, un peu paradoxale. Le caractère primitif, essentiel, presque unique d'Hermès lui viendrait de ses rapports avec les trépassés. L'esprit enterré sous le foyer prémycénien, l'esprit qui protège la maison et en défend la porte, l'esprit qui veille sur l'agora et sur l'entrée de la ville, l'esprit qui fait bonne garde sur la frontière, c'est le mort qui

1. *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, hrsg. von W. H. Roscher. 60. Lieferung : *Roma-Sandas*. Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, col. 161-320.

2. Lewis Richard Farnell, *The cults of the greek states*. Vol. V. Oxford, Clarendon Press, 1909, in-8°, XII-495 p., 61 pl.

est enterré là, et ce θεὸς μύχιος, ἐφέστιος, πυλαῖος, ἀγοραῖος n'est autre qu'Hermès[1].

Le papyrus de Paris où le regretté Diederich a cru lire un service liturgique de Mithra et dont il a donné un brillant commentaire (voir t. CI, p. 142) a eu un tel succès que la première édition est épuisée. La seconde a été publiée par R. Wünsch. Nous ne pouvons ici qu'en saluer l'apparition[2].

De Jong a cru le moment venu de réunir toutes les données acquises sur les mystères d'Éleusis, d'Isis et de Mithra. Il prend garde à la fois contre le rationalisme des savants et la méfiance des croyants; il voit dans les mystères des cérémonies dramatiques qui donnent à la magie un caractère officiel[3].

Notre connaissance des superstitions antiques s'est fort enrichie en 1909. Citons d'abord le beau mémoire de Roscher sur les emplois du nombre 40 ou, pour employer son langage, sur les tessarakontades. Il avait déjà examiné au même point de vue les nombres 7 et 9 chez les Grecs et plus récemment le nombre 40 chez les Sémites. Cette fois encore on le suit avec plaisir. De 40 jours sont les périodes d'impureté au commencement et à la fin de la grossesse, la durée du deuil, toutes sortes de délais fixés dans les prescriptions du culte et dans la mythologie. Les tessarakontades abondent dans Homère et Hésiode, dans les dictons relatifs aux travaux des champs et aux prévisions météorologiques, dans la législation même et la politique, bien mieux, dans la doctrine et la tradition de l'école pythagoricienne. Par suite, la conception mystique du nombre 40 jouera un grand rôle dans la science et la métaphysique : elle hante les théories d'Hippocrate et de ses successeurs, comme celles de Platon et d'Aristote. On le voit, l'ouvrage de Roscher s'adresse aux médecins et aux philosophes autant qu'aux historiens : ni les uns ni les autres n'ont le droit de le mettre en quarantaine[4].

Dans le recueil de Wünsch et Deubner (voir t. CI, p. 142) ont pris place trois ouvrages qui méritent d'être signalés, ceux de Weinreich, de Tambornino et de Pfister.

1. S. Eitrem, *Hermes und die Toten* (*Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger,* 1909, n° 5). Christiana, Dybwad, 1909.

2. Albrecht Diederich, *Eine Mithrasliturgie*, 2 Auflage, besorgt von Richard Wünsch. Leipzig, Teubner, 1910, in-8°, x-248 p.

3. K. H. E. De Jong, *Das antike Mysterienwesen in religionsgeschichtlicher, ethnologischer und psychologischer Beleuchtung.* Leiden, Brill, 1909, in-8°, x-362 p.

4. W. H. Roscher, *Die Tessarakontaden und Tessarakontadenlehren der Griechen und anderer Völker.* Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, 206 p.

Weinreich étudie la croyance aux guérisons miraculeuses. A vrai dire, il a seulement réuni les faits relatifs à trois catégories de superstitions. 1° Guérison par la main divine : tantôt la main fait le geste ordinaire de protection, elle s'élève ou s'étend; tantôt elle exerce une action plus spécialement curative et magique, elle procède par imposition ou attouchement. Le pouvoir divin peut se transmettre aux thaumaturges, aux sorciers, aux princes. 2° Guérison dans le sommeil ou par le rêve. Elle peut être obtenue par un miracle immédiat ou par un traitement indiqué en songe. 3° Statues et images guérissantes, talismans[1].

Tambornino a été attiré par un phénomène religieux qui est en vogue dans les cliniques : la possession démoniaque. Il l'observe chez les Grecs à l'époque païenne et à l'époque chrétienne. La partie la plus durable de sa dissertation est la première, où il a réuni tous les textes ou à peu près tous. Dans la seconde, il donne des indications utiles sur les possédés, sur les esprits qui les hantent, c'est-à-dire sur les noms donnés par les malades à leur maladie (Cybèle, nymphes, Pan, revenants), sur les rites d'exorcisme, sur les actes et paroles des démons au moment de leur sortie, enfin sur les exorcistes[2].

Pfister a entrepris une étude systématique du culte des reliques. Dans le premier volume, qui a seul paru, il classe les différents objets de ce culte. Ce sont d'abord les héros indigènes, dont les meilleurs exemples sont consignés sur les listes de rois mythiques que conservent précieusement Mégare, Trézène, l'Achaïe et dans la généalogie thessalo-pylienne. Ce sont ensuite les héros exotiques : les héros en exil ou morts sur la terre étrangère, comme dans les légendes d'Œdipe et d'Alcmène; les héros bienfaiteurs ou fondateurs de villes, sur le type des Mélampodides et d'Énée. Tous ces saints du paganisme ont leur souvenir attaché à des choses matérielles. On vénère tout ce qui reste d'eux : tombes d'éponymes, d'oikistes, de héros gentilices, tombes individuelles et tombes collectives, reliquaires où sont déposés des parties de corps humain ou même des animaux. On adore toutes sortes d'objets provenant des temps héroïques : armes, ustensiles, offrandes, images, édifices. Le respect des fidèles change en lieux saints les endroits qui rappellent les

1. Otto Weinreich, *Antike Heilungswunder. Untersuchungen zum Wunderglauben der Griechen und Römer* (*Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, hrsg. von R. Wünsch und Ludw. Deubner, VIII. Bd., 1. Heft). Giessen, Töpelmann, 1909, in-8°, x-212 p.

2. Julius Tambornino, *De antiquo daemonismo* (*Religionsgeschichtliche Versuche...*, VII. Bd., 3. Heft). Giessen, Töpelmann, 1909, in-8°, 112 p.

héros des vieux âges, coutume païenne dont hérite le christianisme. Aux croyances populaires s'opposent cependant les doutes de la critique et les explications rationalistes d'Evhémère. En somme, ce volume contient une bonne classification des héros adorés en Grèce et de tous les objets qui consacrent leur mémoire. C'est dans le second volume que l'auteur examinera le culte des reliques en lui-même et dans son développement historique[1].

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en laissant la parole à Mahaffy. Le vaillant helléniste d'Irlande passa les mers à la fin de 1908 pour exposer, pour confesser devant les étudiants de Boston les idées générales, les croyances suprêmes qu'avait déposées au fond de son âme une vie consacrée tout entière aux études grecques. Il se posa cette question : qu'ont fait les Grecs pour la civilisation moderne? Pour y répondre, il examine tous les domaines de l'esprit humain, poésie et prose, architecture et sculpture, peinture et musique, grammaire et logique, mathématiques et médecine, politique, sociologie et droit, philosophie et théologie. Partout il trouve la marque indélébile du génie grec; partout il constate l'immensité du travail accompli par un peuple au profit de tous les peuples à venir[2]. La « Prière sur l'Acropole » est la conclusion naturelle d'une existence comme celle de Mahaffy, comme elle est celle de l'histoire grecque.

Gustave Glotz.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU MOYEN ÂGE.

(1907-1909.)

I. Sources. — Les archives nationales de la Moravie ayant été transférées dans le nouvel et superbe bâtiment où siège le comité des États à Brünn, le directeur, M. B. Bretholz, a publié à cette occasion un ouvrage d'une grande richesse tant pour le fond que pour la forme[3]. Après avoir fait l'histoire des archives, l'auteur

1. Friedrich Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*. Halbband I : *Das Objekt des Reliquienkultes* (*Religiongeschichtliche Versuche...*, V. Bd.). Giessen, Töpelmann, 1909, in-8°, xii-399 p.

2. John Pentland Mahaffy, *What have the Greeks done for modern civilisation?* New-York-London, G. P. Putnam's sons, 1909, in-8°, ix-263 p.

3. Bertold Bretholz, *Das Mæhrische Landesarchiv, seine Geschichte, seine*

donne des détails sur leur installation et sur les fonds qui les composent. Une partie spéciale est réservée au catalogue du musée des archives, qui contient des documents et manuscrits d'une valeur particulière au point de vue diplomatique ou historique; les plus récents (ils datent environ du début du XVe siècle) sont encore en grande partie inconnus. On remarquera surtout avec plaisir d'excellentes reproductions phototypiques; elles reproduisent entre autres six documents (dont un privilège de Ladislas de Bohême de 1167 et une charte de paix publique de 1440 portant 125 sceaux), un portrait magnifiquement colorié de Charles-Quint tiré d'un armorial de 1545, et la première feuille d'un incunable de Brünn (de l'an 1490).

La première livraison des publications des archives communales de Colmar, que nous présente l'archiviste M. E. WALDNER[1], s'ouvre également par un aperçu, très succinct il est vrai, de l'historique de ces archives; leur inventaire le plus ancien a été dressé en 1495 par le greffier de la ville. Dans le tableau sommaire des fonds nous relevons que les documents des archives communales remontent jusqu'au milieu du XIIIe siècle. La majeure partie de la brochure est occupée par deux travaux dus à M. Waldner lui-même; ce sont la publication des ordonnances du Conseil de Colmar de 1362-1432 et une étude sur les affaires portées par les villes impériales d'Alsace auprès de la diète impériale et devant le tribunal arbitral de Ratisbonne (1663-1673).

Dans son mémoire sur *la Vesture et la prise de ban à Metz*[2], M. A. PROST nous a pour la première fois fait jeter un regard dans les rôles des bans de tréfonds. Parmi ces rôles, soixante et un en tout nous ont été conservés pour la période de 1220 à 1546; pas moins de dix-sept d'entre eux appartiennent au XIIIe siècle. La publication des plus anciens parmi ces rôles de bans a été confiée par la Société d'histoire et d'archéologie lorraine à M. K. WICHMANN[3]. Le premier volume renferme le texte des rôles jusqu'à l'an 1279, avec une introduction détaillée sur la formation des rôles, leur forme, leur transmission et leur contenu. Les rôles ont été introduits à Metz

Bestände. Hgg. vom Landesausschusse der Markgrafschaft Mæhren. Brünn, Verlag des Mæhrischen Landesausschusses, 1908, in-4°, IX-161 p. et 15 pl.

1. *Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar*. Im Auftrage der Stadtverwaltung hgg. von dem Stadtarchivar Dr. Eugen Waldner. 1. Heft. Colmar, Strassburger Druckerei, 1907, in-8°, 177 p.

2. *Nouv. Rev. hist. de droit français et étranger*, 1880.

3. *Die Metzer Bannrotten des dreizehnten Jahrhunderts*. Erster Theil, hgg. von Dr. Karl Wichmann. Metz, Scriba, 1908, in-8°, LXXXII-441 p.

par l'évêque Bertram sur le modèle des *Schreinsurkunden* de Cologne, mais avec des modifications qui leur sont propres. Ils contiennent des inscriptions pour la transmission des propriétés. L'acquéreur d'une pièce de terre avait coutume de faire déposer par l'aman l'original de l'acte de vente dans le « coffre » (*Schrein*) et puis, lors du prochain jour de ban (qui se tenait trois fois l'an devant le maître échevin et six échevins au moins), il portait la transmission de propriété à la connaissance du maire. Le maire faisait inscrire sur le rôle les noms de l'acquéreur et du vendeur ainsi que des indications touchant la propriété. Ce n'est qu'après bien des années après la prise de ban par-devant le maire que le nouveau propriétaire entrait en possession définitive de la pièce de terre s'il ne s'était produit aucune opposition. Les inscriptions dans les rôles vont croissant avec les années. Cette procédure assez compliquée et coûteuse était pourtant la seule qui présentât toute garantie. A côté de leur intérêt pour l'histoire du droit, les rôles de bans nous font connaître la topographie, la condition économique et sociale du Metz médiéval et de ses localités suburbaines[1].

M. K. Rieder a entrepris de recueillir tout ce que les suppliques, les bullaires et les registres de la chambre apostolique contiennent de documents propres à éclairer l'histoire du diocèse de Constance pendant les années 1305-1378[2]. Quelques originaux complètent la collection. L'éditeur a conservé pour son recueil la division en suppliques, bulles et pièces de la chambre telle qu'elle est usitée à la curie même; dans ces subdivisions, il a observé l'ordre chronologique. L'introduction donne entre autres un tableau des suppliques, bullaires et volumes de la chambre que l'on consultera avec fruit, ainsi qu'un examen critique des rapports réciproques de ces trois grandes séries de registres, en particulier (p. xxxi et suiv.) des rapports entre les suppliques et les bulles. Dans la seconde partie de l'introduction, l'auteur examine spécialement, d'après les textes de ce volume et d'après d'autres publications, l'attitude des papes à l'égard de la nomination au siège épiscopal de Constance et aux abbayes de ce diocèse, enfin il traite d'une manière particulièrement minutieuse et intéressante de la nomination aux sièges capitulaires de Constance.

Le grand cartulaire wurtembergeois s'est enrichi des tomes IX

1. Ajoutez le Mémoire de M. Wichmann dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, t. XXI, 1909.

2. *Rœmische Quellen zur Konstanzer Bistumsgeschichte zur Zeit der Pæpste in Avignon, 1305-1378*, hgg. von der Badischen histor. Kommission, bearbeitet von Karl Rieder. Innsbruck, Wagner, 1908, in-8°, xc-738 p.

et X. Ces deux volumes, dus aux travaux de MM. Mehring et E. von Schneider[1], embrassent les années 1285-1291. Ils contiennent surtout un grand nombre de pièces relatives aux couvents. Ils sont précédés d'un tableau synoptique des documents classés par catégories qui facilite la reconstitution des anciennes archives des autorités ecclésiastiques et séculières; mais il y manque une table des matières détaillée; la liste des « expressions les plus remarquables » par laquelle se termine ces volumes est trop maigre.

Utilisant les matériaux laissés par J.-Fr. Boehmer, C. Will avait pour la première fois compilé les *Regesta archiepiscoporum Maguntinensium*; fait d'après les cartulaires imprimés, cet ouvrage s'arrête à l'an 1288 (2 vol., 1877 et 1886). On vient d'y donner une suite, mais d'après des principes différents et en mettant à profit les documents et les dossiers des archives et des bibliothèques[2]. La direction de cette entreprise, dont les frais sont pris sur les fonds de la succession J.-Fr. Boehmer, a été confiée au professeur baron von der Ropp. Nous nous contenterons à cette place d'appeler l'attention sur cette publication qui présente, triés et commentés, une grande quantité de matériaux nouveaux. De la première partie (1289-1353), mise en œuvre par M. E. Vogt, il a paru jusqu'ici trois livraisons qui embrassent la période de Gerhard II d'Epstein († 1305) et les quatre premières années du grand archevêque Pierre d'Aspelt. La seconde partie (1354-1396), pour laquelle les documents sont encore plus nombreux, va maintenant jusqu'à l'an 1362.

La Commission historique pour la Hesse et Waldeck, qui depuis quelques années a développé une énergique activité, vient de faire paraître à peu d'intervalle deux nouvelles publications. Citons d'abord la première livraison des Regestes des landgraves de Hesse publiés avec grand soin par M. O. Grotefend d'après des textes tant imprimés qu'inédits[3]; elle va de 1247 à 1308. La section des chroniques dans la série des publications de cette Commission est ouverte par M. H. Diemar[4] avec son édition des œuvres historiques

1. *Wirtembergisches Urkundenbuch*, hgg. von dem k. Staatsarchiv in Stuttgart, Bd. 9-10. Stuttgart, Kohlhammer, 1907 et 1909, in-4°, XIII-572 et XIV-616 p.

2. *Regesten der Erzbischöfe von Mainz von 1289-1396*, Erster Band bearbeitet von Ernst Vogt. Leipzig, Veit et Cie, 1907-1909, 3 livr. in-4°, 240 p. Zweiter Bd., bearbeitet von Fritz Vigener, 4 livr., 320 p., 1908-1909.

3. Otto Grotefend, *Regesten der Landgrafen von Hessen;* livr. 1 : *1247-1308*. Marbourg, Elwert, 1909, in-8°, 180 p.

4. *Die Chroniken des Wigand Gerstenberg von Frankenberg*, bearbeitet

du chroniqueur hessois Gerstenberg de Frankenberg au nord de Marbourg (1457-1522). Dans son introduction, l'éditeur étudie avec beaucoup de minutie et de précision les sources auxquelles a puisé Gerstenberg, puis, avec une brièveté digne d'éloge, les manuscrits et les imprimés. L'ouvrage le plus important de Gerstenberg est une chronique destinée au landgrave Guillaume III; elle a été commencée en 1493. La première partie est une histoire de la Thuringe et de la Hesse jusqu'en l'an 1247; la seconde partie, indépendante de la première, est une histoire de la Hesse depuis 1247. Gerstenberg entreprend de fondre en une histoire nationale toutes les traditions qu'il a pu recueillir par les chroniques, les documents et les sources orales. Lui-même cite en maints endroits ses sources. Il parle quelquefois, il est vrai, de sources qu'il n'a aucunement utilisées, tandis qu'il en passe sous silence d'autres auxquelles il a eu recours. Cette étude, aussi méritoire qu'ingrate, descend jusque dans les moindres détails. Parmi les autres ouvrages de Gerstenberg, il faut citer la chronique de la ville de Frankenberg, assez complète à partir du milieu du XIVe siècle. Ici, M. Diemar a eu à sa disposition les manuscrits mêmes de l'auteur.

Dans un volume d'une grande clarté d'exposition, M. G. von der Ropp nous présente une foule considérable de documents précieux et pour la plupart encore inconnus sur l'histoire intérieure de la ville de Gœttingen au XIVe, au XVe et au début du XVIe siècle[1]. Comme la municipalité de cette cité est intervenue dans presque toutes les questions qui touchent à la vie de ses habitants, à la monnaie, à l'assiette de l'impôt, aux douanes (à remarquer spécialement un rôle de douanes très détaillé de 1410), au commerce et à l'industrie, à la condition des corps de métiers (corporation des marchands, p. 402-475), ces documents nous permettent de reconstituer la vie journalière des habitants. L'histoire politique y trouve également à glaner. Les plus anciens statuts de Gœttingen, des années 1330-1354, sont écrits sur sept tablettes de cire, reliées en forme de livre et actuellement déposées au musée de la ville de Gœttingen. Ces statuts ont été déjà publiés antérieurement, mais le texte en est reproduit ici après avoir été revu et corrigé et, pour la première fois, dans

von Hermann Diemar. Marbourg, Elwert, 1909, in-8°, xx-97-531 p., avec 5 pl. en phototypie.

1. *Gœttinger Statuten. Akten zur Geschichte der Verwaltung und des Gildewesens der Stadt Gœttingen bis zum Ausgang des Mittelalters*, bearbeitet von Goswin Freihern von der Ropp. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, XXXIX-557 p. (*Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*, publ. p. Histor. Verein f. Niedersachsen, t. XXV.)

l'ordre chronologique. De minutieuses tables alphabétiques des noms de personnes et de lieux, des termes techniques et des matières nous font pénétrer dans le riche contenu d'un recueil qui renferme tant de renseignements précieux pour l'histoire des communes.

M. Hoogeweg fait avancer le cartulaire des évêques d'Hildesheim avec une rapidité dont il faut lui savoir gré. Le cinquième volume de cette publication[1], dont l'importance ne se borne pas à l'histoire de la Basse-Saxe, mais s'étend aussi à l'histoire générale de l'Allemagne, conduit de 1341 à 1370. Nous relèverons le grand nombre de documents pontificaux que renferme le volume. La plupart d'entre eux n'avaient été jusqu'ici que brièvement analysés, quelques-uns (comme le n° 563 d'Innocent VI et les n°s 1098 et 1156 d'Urbain V) étaient encore entièrement inconnus.

Le tome XXII du Cartulaire mecklembourgeois, édité par M. F. Stuhr[2], qui ne va que de 1391 à 1395, offre pour l'histoire du nord de l'Europe un intérêt particulier par les actes et les documents concernant la mise en liberté du roi de Suède Albert, prisonnier depuis 1389 (septembre 1395). La majeure partie des pièces de ce volume paraissent ici pour la première fois; quelques bulles de Boniface IX sont tirées des archives du Vatican.

Le tome X du Cartulaire hanséatique apporte également une riche série de documents nouveaux et importants, comme on est habitué à l'attendre de chaque volume de cette précieuse collection[3]. Dans une introduction courte, mais nourrie, l'éditeur, M. W. Stein, résume les conclusions les plus importantes du volume en ce qui concerne la politique de la Hanse pendant les années 1471-1485. Il est particulièrement intéressant d'observer le développement grandissant du comptoir des villes vendes à Bruges. Je rappelerai seulement que c'est aussi par ce comptoir que furent menées les négociations avec la France qui aboutirent, au mois d'août 1483, immédiatement avant la mort de Louis XI, à la « paix perpétuelle » assurant à la Hanse d'importants privilèges commerciaux. Louis XI, qui, personnellement, fit preuve de dispositions favorables à la

1. *Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim und seiner Bischöfe*, bearbeitet von Dr. H. Hoogeweg, Archivrat; tome V : *1341-1370*. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, vi-794 p., avec 4 pl. pour la reproduction des sceaux. (*Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*, t. XXIV.)

2. *Mecklenburgisches Urkundenbuch*, hgg. von dem Verein f. Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde; t. XXII : *1391-1395*. Schwerin, Bærensprung, 1907, in-4°, iv-660-174 p.

3. *Hansisches Urkundenbuch;* t. X : *1471-1485*, bearbeitet von Walther Stein. Leipzig, Duncker et Humblot, 1907, in-4°, xiv-796 p. Voir *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 389.

Hanse, avait déjà auparavant tenté de gagner à une paix durable la Hanse, avec laquelle il avait conclu en 1473 une trêve de dix ans; mais les deux villes dirigeantes, Lubeck et Hambourg, s'étaient longtemps tenues sur la réserve; c'est seulement après que leur situation commerciale dans les Flandres eut été nouvellement consolidée par Maximilien et Marie de Bourgogne (1482) que la Hanse prêta l'oreille aux offres de Louis.

Il y a dix ans, M. G. Steinhausen publia un premier volume de lettres privées en allemand écrites par des princes et des magnats, des nobles et des chevaliers; le tome II de cette collection, bien que beaucoup moins volumineux, ne présente pas moins d'intérêt à divers points de vue[1]. Les deux tiers du volume comprennent des lettres provenant d'ecclésiastiques ou à eux adressées; ces lettres (au nombre de 125) conduisent du règne de Louis de Bavière jusqu'à la fin du xve siècle. Les plus belles d'entre elles et les plus pleines de sentiment, celles des mystiques, étaient à la vérité déjà connues. Mais M. Steinhausen nous offre beaucoup d'autres lettres inédites qui apportent une contribution instructive à l'histoire des mœurs dans les couvents et dans le clergé séculier pendant la dernière période du moyen âge. La seconde partie du volume renferme les lettres de bourgeois allemands de la fin du xive siècle jusqu'en 1474; à peine un quart de ces lettres avait été publié antérieurement. Ce sont en majorité des lettres d'affaires ou de famille (la plupart de ces lettres de famille sont du reste écrites en style d'affaires), et leur valeur réside moins dans leur forme et leur caractère personnel que dans leur contenu matériel. La première des lettres de bourgeois a été écrite sans date par un fabricant de galons habitant Paris, fournisseur du roi et des princes de la maison de France[2], à un autre fabricant de Cologne.

Dans le recueil des *Scriptores rerum Germanicarum*, dirigé avec tant de compétence par M. O. Holder-Egger, M. E. Müller a réédité les quatre livres d'histoire de Nithard[3], qui figuraient déjà dans la série in-folio des *Monumenta Germaniae*, mais dont l'édition était insuffisante.

1. *Deutsche Privatbriefe des Mittelalters*, mit Unterstützung der k. Preuss. Akademie der Wissenschaften hgg. von Prof. Dr. Georg Steinhausen, II Bd. Berlin, Weidmann, 1907, in-8°, xxiii-215 p.

2. « *Bourdurwirker des Konnichs van Vranckrich (Charles VI), des Herzogen van Berri, des Herzogen van Bourgoingen, des Herzogen van Orliens,* » p. 129.

3. *Nithardi historiarum libri quatuor*, ed. tertia. Recogn. Ernestus Müller. Accedit Angelberti Rhythmus de pugna Fontanetica. Hanovre et Lepzig, Hahn, 1907, xiv-59 p.

La nouvelle édition de la chronique de Helmold de Bosau, que nous devons à M. B. Schmeidler[1], s'appuie, plus que la précédente (de Lappenberg, 1868), sur le plus ancien manuscrit, celui de Copenhague, exécuté vers l'an 1300. Elle s'en écarte seulement dans les cas où la concordance du manuscrit de Lubeck, datant du xve siècle, avec l'édition princeps, qui repose sur un manuscrit perdu, garantit une meilleure leçon. La préface fait ressortir avec raison que l'idée de la conversion des Slaves est la pensée dominante de Helmold; c'est de ce point de vue qu'il juge le plus souvent les hommes et les choses et par cela même il lui arrive de les traiter d'une façon partiale et injuste. A l'édition de Helmold se trouvent annexés deux ouvrages de moindre importance, déjà publiés à diverses reprises antérieurement, qui ont vu le jour à la fin du xiie siècle dans le monastère de Neumünster en Holstein : les *Versus de vita Vicelini*, composés probablement en 1187 ou 1188, et l'*Epistola Sidonis*, une lettre du prieur Sido de Neumünster, qui a son prix malgré des erreurs manifestes. M. Schmeidler réfute (p. 219 et suiv.) l'opinion adoptée par Wattenbach (*D. Geschichtsq.*, tome II, 6e éd., p. 342) que ces vers sont également dus à Sido.

Le plus récent volume des *Scriptores* contient les trois premiers livres du *Liber certarum historiarum* de l'abbé Jean de Victring. Jusqu'ici il n'était possible de consulter cette partie du célèbre ouvrage que dans l'édition fort imparfaite de J.-Fr. Boehmer (*Fontes rerum german.*, t. I) établie d'après la recension B. Le nouvel éditeur, M. F. Schneider[2], publie les unes à la suite des autres les différentes rédactions des trois premiers livres; sur l'origine et les époques de ces rédactions, il fournit des données précises pour la première fois recueillies par lui dans les manuscrits.

Dans la collection des *Fontes juris germanici antiqui*, M. Krammer publie deux traités de droit politique écrits à l'époque de Dante[3]. Il attribue à Tholomée de Lucques la *Determinatio compendiosa de jurisdictione imperii* déjà citée et utilisée à diverses reprises; il est d'avis qu'elle a vu le jour entre 1280 et 1283, probablement pendant l'été de 1281. Il en rapproche un autre traité copié

1. *Helmoldi presbyteri Bozoviensis Cronica Stavorum*, ed. secunda. Recogn. Bernhardus Schmeidler. Ibid., 1909, xxx-273 p.

2. *Johannis abbatis Victoriensis Liber certarum historiarum*, edidit Fedorus Schneider, tomus I (libri I-III). Ibid., 1909, xxii-387 p. Cf. le mémoire de M. Schneider, *Neues Archiv*, t. XXVIII, 1903.

3. *Determinatio compendiosa de jurisdictione imperii, auctore anonymo, ut videtur Tholomeo Lucensi O. Pr.*, edid. Marius Krammer. Accedit Tractatus anonymus De origine ac translacione et statu romani imperii. Ibid., 1909, in-8°, xliv-84 p.

par lui sur l'unique manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (lat. 4046) : *De jurisdictione ecclesie super regnum Apulii et Sicilie*, et dont l'auteur serait, à n'en pas douter, Tholomée de Lucques. L'auteur de la *Determinatio* a pour but de montrer que le roi des Romains, bien qu'il ait été en droit d'exercer les droits régaliens dans l'empire allemand dès son élection, ne pouvait le faire en Italie, « in imperio », qu'après sa confirmation et son couronnement par le pape. Celui du *Tractatus*, sur lequel R. Scholz avait déjà appelé l'attention[1], se propose également d'établir que l'empereur n'a pas le droit de gouverner l'empire avant d'avoir été confirmé et couronné par le pape. Pour M. Krammer, il daterait de l'année 1308 où le trône d'Allemagne fut vacant et serait dirigé contre la *Monarchia* de Dante, publiée entre mai et novembre 1308. Je ne crois pas que la controverse sur l'époque où a paru la *Monarchia* ait trouvé par là sa solution.

A Bamberg, le chapitre cathédral, les collégiales de Saint-Étienne, Saint-Gengoulf et Saint-Jacques et le couvent du Mont-Saint-Michel possédaient une juridiction propre sur leurs territoires, situés en partie hors des murs de la ville. Ces territoires, soustraits à la juridiction communale, étaient désignés sous le nom de « muntat » (immunités), leurs habitants sous celui de « muntæter » (affranchis); ils possédaient en même temps des privilèges d'impôts par rapport aux bourgeois soumis à la juridiction communale. La lutte de la bourgeoisie contre les immunités privilégiées, qui avaient déjà éclaté au XIIIe siècle, a été particulièrement vive pendant les années 1430-1440. Une chronique traite de ces luttes pour la période de 1430 à mai 1435; l'auteur, qui semble avoir écrit au cours de l'année 1435, est un bourgeois de Bamberg. Il prend naturellement le parti de la ville contre le clergé. Son œuvre, écrite en allemand, est une sèche relation reliant imparfaitement entre eux vingt-huit documents qui forment les deux tiers de l'ouvrage. Comme l'empereur, le pape et le concile de Bâle ont été mêlés au différend, cette chronique n'en possède pas moins, outre sa valeur pour l'histoire du droit, une importance plus que locale; quelques-uns des documents (y compris un « Instrument » du concile de Bâle en traduction allemande) ne nous sont parvenus que par cette chronique. Pour l'époque antérieure à 1430 et pour la continuation des luttes après 1435 (les immunités conservèrent au fond leurs privilèges), on est renseigné par l'introduction et par les pièces de l'appendice[2]. Ces

1. *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII*, 1903, p. 174, note 96.

2. *Croniken der Stadt Bamberg*. 1e Hælfte : *Chronik des Bamberger*

pièces, qui prennent la défense du parti du clergé, ont été recueillies par M. A. Chroust dans diverses archives, principalement dans celles de Bamberg même. L'introduction et les notes sont l'œuvre de M. Th. Knochenhauer, mort prématurément; elles ont été notablement enrichies par l'éditeur.

L'édition des œuvres d'Aventin, publiée de 1881-1886 en cinq volumes, vient d'être complétée par un dernier volume qui apporte quelques compléments et des suppléments importants. Il a été mis en œuvre par M. Leidinger. Notons que l'almanach d'Aventin, déjà reproduit dans le tome I d'après une copie plus récente et défectueuse, y est réimprimé sur l'original retrouvé depuis. Près de la moitié du volume est prise par la *Germania illustrata*, dont on trouve dans le tome I une rédaction en allemand. Plus intéressantes que l'ouvrage lui-même sont les lettres adressées à Aventin pendant les années 1519-1531, qui font suite à la préface, notamment une lettre de Peutinger et une de Beatus Rhenanus. Le volume se termine par de copieux suppléments aux poésies latines d'Aventin et quelques-unes de ses lettres qui manquent dans le premier volume; de celles-ci une seule, d'ailleurs, une fort insignifiante (p. 184) était demeurée inconnue jusqu'à ce jour. La table de ce volume sert en même temps pour le tome I.

La question de savoir comment les historiens du moyen âge s'expriment sur leur propre tâche, comment ils se rendent compte des exigences et des conditions du travail historique n'a encore été qu'effleurée accidentellement ou seulement traitée partiellement. C'est ainsi que M. B. Laasch (1887) a étudié spécialement le réveil et le développement de la critique historique au moyen âge. Mlle M. Schulz est la première à nous donner un exposé systématique des vues exprimées par les historiens du VIe au XIIIe siècle, la méthode à suivre et des moyens qu'ils ont employés pour résoudre les difficultés de leur tâche[1]. Aux observations présentées au sujet de ce livre par M. Halphen[2], j'ajouterai seulement celle-ci qu'il aurait fallu insister davantage sur l'influence exercée par les idées religieuses. J'observerai encore que les paroles de Hraban Maur citées à la page 7, note 1, sont empruntées à saint Augustin (voir

Immunitætenstreites von 1430-1435; mit einem Urkundenanhang. Nach einem Ms. von Th. Knochenhauer neu bearbeitet von Anton Chroust. Leipzig, Quelle et Meyer, 1907, in-8°, LXXII-368 p. (Veröffentlichungen der Gesellschaft für frænkische Geschichte, 1re série, t. I.)

1. Marie Schulz, *Die Lehre von der historischen Methode bei den Geschichtschreibern des Mittelalters, VI-XIII Jahrh.* Berlin et Leipzig, Walther Rothschild, 1909, in-8°, VI-143 p.

2. *Rev. hist.*, t. CIII, p. 166.

l'édition de Knœpfler, 1900, p. 220, la seule qui puisse être utilisée) et que l'auteur (p. 12) eût dû parler des doutes élevés par M. Ilgen sur l'authenticité de la chronique de Mayence par Christian[1].

Dans son introduction à une édition nouvelle des Annales dites de Marbach, publiée dans la série des *Scriptores rerum Germanicarum*[2], M. Bloch a résumé très brièvement le résultat de ses recherches sur les sources de ces Annales. Ces recherches mêmes sont exposées dans l'introduction au tome I des Regestes des évêques de Strasbourg[3]. Je me bornerai d'ailleurs à indiquer les conclusions essentielles de cette étude qui, sur certains points seulement, restent encore dans le domaine de l'hypothèse. Les *Annales Argentinenses breves*, imprimées dans l'*Histoire d'Alsace* de Grandidier, que l'on considérait jusqu'ici comme la source des *Annales Marbacenses*, sont, de même que la liste des évêques qui l'accompagne, une falsification de Grandidier. On peut jusqu'à un certain point les remplacer par des *Annales monasterii Argentinensis*, que Bloch essaie de reconstituer dans la troisième partie de son travail (1122-1218). Le milieu de l'ouvrage, qui en est aussi la partie la plus importante, traite de ce qu'on appelle les Annales de Marbach. Le manuscrit d'Iéna, du XIIIe siècle, qui renferme ces annales (631-1238), a été écrit chez les Cisterciens de Neubourg près Haguenau vers 1240-1245. Mais la majeure partie de l'ouvrage est une chronique allant jusqu'en 1212, qui, de l'avis de Bloch, a été commencée au couvent de femmes de Hohenbourg (sur le mont Saint-Odile) par leur aumônier, moine du couvent des Augustins de Marbach. Ce moine entreprit vers 1210 un exposé de l'histoire franque et germanique à partir de 631 qu'il conduisit jusqu'à l'an 1212. Seul le récit des années 1200-1212 est son œuvre personnelle. Ce qui précède n'est qu'une compilation, mais une compilation pour nous d'une très grande valeur, car elle contient entre autres des annales alsaciennes de 1015-1200 qui ne nous sont parvenues que par cette voie. Ces dernières ont été sans doute composées dans le chapitre de la cathédrale de Strasbourg; à partir de 1184, elles donnent un exposé très nourri, embrassant également l'histoire d'Allemagne pour la même époque; l'auteur s'y montre

1. Voir Holder-Egger, *Neues Archiv*, t. XXXIV, p. 244.

2. *Annales Marbacenses qui dicuntur* (Chronica Hohenburgensia cum continuatione et additamentis Neoburgensibus). Recogn. Hermannus Bloch. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, XXIII-167 p.

3. *Regesten der Bischœfe von Strassburg*, veröffentlicht von der Kommission zur Herausgabe elsæssischer Geschichtsquellen. T. I, 1re partie : *Die elsæssischen Annalen der Stauferzeit*. Eine quellenkritische Einleitung von Hermann Bloch. Innsbruck, Wagner, 1908, in-4°, XIII-209 p.

partisan des Hohenstaufen. Enfin la chronique de Hohenbourg de 631-1212, copiée au couvent de femmes de Neubourg, aurait reçu vers 1235 une continuation allant jusqu'en 1238. Dans le manuscrit d'Iéna, les annales sont précédées d'une copie de la chronique d'Othon de Freising, ornée de quatorze dessins à la plume; ces dessins, accompagnés de courtes notices explicatives par M. E. Polaczek et reproduites par la phototypie, ont été joints à cette belle publication.

II. Livres d'histoire. — M. K. Kayser croit avoir démontré[1] que les tribus celtiques dont les noms figurent dans Tite-Live (V, 34) occupaient, avant d'émigrer en Gaule, le Bardengau (pays de Lunebourg, sur le cours inférieur de l'Elbe). Il trouve là des groupes entiers de noms de lieux identiques à ceux des tribus celtiques établies dans la région de la Seine et de la Loire. De ce rapprochement, son imagination tire les conséquences les plus arbitraires.

Après une pareille rencontre, on est heureux de se trouver en présence de travaux scientifiques, strictement restreints aux faits, comme ceux de M. L. Schmidt. M. Schmidt a ajouté à son histoire des tribus germaniques[2] un troisième fascicule, qui contient l'histoire de l'empire wisigoth de Toulouse[3] et qui met en œuvre tout ce que les textes nous rapportent sur les tribus des Gépides, des Faïfales, des Pruges, des Hérules, des Turquilinges, des Scires et des Luges. Le même savant a publié un résumé de l'histoire extérieure des peuples germaniques jusqu'à la moitié du vi^e siècle[4], qui se rattache en partie à l'ouvrage dont il vient d'être question. C'est un manuel, comme nous n'en possédions pas encore jusqu'à ce jour, composé avec une maîtrise complète des sources et de la littérature et qui nous offre des renseignements certains sur l'époque commune à tous les peuples germains et surtout sur l'histoire de chacune des tribus considérées séparément. Il ne s'agit, bien entendu, que d'histoire

1. *Die Kelten des Bardengaus.* Nachgewiesen an Ortsnamen von Dr Karl Kayser, Superintendent in Gœttingen. Hanovre et Berlin, C. Meyer (G. Prior), 1909, in-8°, viii-87 p., avec 2 cartes.

2. Voir *Rev. hist.*, t. C, p. 141.

3. Ludwig Schmidt, *Geschichte der deutschen Stæmme bis zum Ausgang der Völkerwanderung.* I, Heft 3. Berlin, Weidmann, 1907, in-8°, p. 233-366. (*Quellen u. Forschungen zur alten Geographie u. Geschichte hgg. von W. Sieglin*, Heft 13.)

4. *Allgemeine Geschichte der germanischen Völker bis zur Mitte des 6. Jahrh.* Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1909, in-8°, xiv-244 p. (Fait partie du *Handbuch der mittelalterlichen u. neueren Geschichte,* publ. sous la direction de G. von Below et de F. Meinecke; 2e section : *Politische Geschichte.*)

extérieure; pour l'histoire sociale et économique, il faudra attendre (qui sait combien de temps) d'autres parties du grand recueil auquel appartient l'ouvrage de M. Schmidt; on souhaiterait seulement à son livre plus de pénétration, d'art et de chaleur. Le tableau des sources, placé en tête du livre, rendra des services malgré sa trop grande concision. L'annotation des différents chapitres est riche et presque toujours bien choisie. Mais pourquoi mentionner des œuvres aussi dénuées de critique que *la Fondation de la France*, par Lecoy de la Marche (1893)?

Le tome I de l'Histoire de la civilisation au moyen âge, par M. G. Grupp[1], qui vient d'être réédité, a été considérablement augmenté par un auteur qui est au courant des travaux les plus récents, mais qui n'a pas su néanmoins imprimer à son ouvrage un caractère vraiment scientifique; ce n'est pas en considérant le monde au point de vue de l'unité catholique qu'il a pu corriger ces défauts. Le volume mène de l'époque des Invasions jusque vers le milieu du VIIIe siècle environ. La situation dans les pays germaniques allemands y occupe le premier rang et, seule, Byzance y est encore traitée avec quelques détails. Quelques chapitres, sur les trente dont se compose le volume, se suivent sans la moindre connexion entre eux, et, dans le corps de certains chapitres même, on est souvent surpris de rencontrer des extraits d'auteurs coordonnés artificiellement, parfois même sans aucun rapport avec le temps ou la provenance. Certains jugements de l'auteur offrent de l'intérêt; mais il vaut surtout par l'étendue de ses lectures qui lui ont permis de rassembler une foule de matériaux puisés souvent aux sources mêmes.

L'histoire de l'art militaire de M. H. Delbrück[2], conçue sur un vaste plan, comprend dans son troisième volume la période qui va des Carolingiens à la fin du moyen âge. A côté de l'histoire de la tactique et des batailles, M. Delbrück offre de précieuses recherches sur l'histoire de l'armement, des différentes armes et de l'organisation militaire en général, sans compter ses contributions à l'histoire de la stratégie et, parfois même, à la critique de la littérature militaire. L'ouvrage repose sur l'étude directe des sources. Les comparaisons avec les temps modernes, que M. Delbrück développe avec une grande vivacité, me semblent quelquefois apporter un grand et réel progrès dans nos connaissances. Au reste, la critique des

1. Georg Grupp, *Kulturgeschichte des Mittelalters*, t. I, 2e éd. entièrement revue. Paderborn, Schœningh, 1907, in-8°, XI-458 p.

2. Hans Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte;* 3e partie : *Das Mittelalter*. Berlin, G. Stilke, 1907, in-8°, VIII-700 p.

sources marche le plus souvent de pair avec celle des faits. On rencontre même des études spéciales d'une étendue plus considérable qu'on ne l'aurait attendu ; telle, dès le premier chapitre, une digression de trente pages sur les capitulaires carolingiens relatifs au service militaire[1]. Dans ce livre, je voudrais signaler principalement le copieux chapitre sur la chevalerie (p. 235-322). Ici M. Delbrück, du moins dans son exposé sur l'importance militaire de la chevalerie, a eu recours à maintes sources assez négligées jusqu'ici, et il a su éclairer d'un nouveau jour un sujet déjà traité si souvent. Je ferai remarquer encore que M. Delbrück traite les guerres des Suisses contre les Bourguignons au même point de vue qu'autrefois, mais qu'il donne de chacune d'elles une description nouvelle. Son livre enfin rend compte de presque toutes les batailles considérables du moyen âge et même de quelques-unes de moindre importance.

Parmi les histoires générales du moyen âge allemand, la plus médiocre est celle dont l'auteur porte le nom le plus illustre, celui de Stubbs[2]. On a jugé bon de publier les cours qu'il a professés à Oxford sur l'histoire politique de l'Allemagne au moyen âge. Nous le regrettons ; de rares observations de valeur et un petit nombre de descriptions justes disparaissent noyées dans la masse des faits indifférents, insuffisants ou faux, ce qui n'empêche pas l'éditeur de ces vieilles notes de cours, M. Hassall, d'en faire dans ses avant-propos un éloge outré !

Tout autre est le petit livre de M. Hampe[3]. Il dénote de la part de l'auteur une connaissance approfondie des sources et une pleine possession de la « littérature » ; d'une composition sévère, il est écrit de plus avec chaleur et avec goût. C'est, à l'heure actuelle, la meilleure introduction à l'étude de l'histoire politique de l'Allemagne à l'époque des empereurs saliens et des Hohenstaufen. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dans le tome III de son Histoire du peuple allemand, M. Gerdes traite la période des Hohenstaufen (1125-1250)[4]. De même que dans les volumes précédents (I, 1891 ; II, 1898), il divise son exposé en

1. Comparer l'art. de M. Erben dans *Histor. Zeitschrift*, t. CI, p. 321.

2. William Stubbs, *Germany in the early middle ages, 476-1250*, edited by Arthur Hassall. Londres, Longmans, Green et Cie, 1908, in-8°, IX-254 p. — Ibid., *Germany in the later middle ages, 1200-1500*, ibid., IX-255 p. Sur ce dernier vol., voir *Histor. Zeitschrift*, t. CIII, p. 113 et suiv.

3. Karl Hampe, *Deutsche Kaisergeschichte in der Zeit der Salier und Staufer*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-8°, VIII-269 p. Prix : 4 m.

4. Heinrich Gerdes, *Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur im Mittelaller;* t. III : *Geschichte der Hohenstaufen und ihrer Zeit*. Leipzig,

deux livres indépendants l'un de l'autre; le premier contient l'histoire politique, le second l'histoire intérieure du peuple allemand, c'est-à-dire l'exposé de la situation économique, sociale et politique, de la vie religieuse et intellectuelle. L'auteur s'appuie sur une étude étendue des sources. Il aime à citer ces sources, même lorsqu'il s'agit de faits universellement connus; fréquemment aussi il accorde une créance injustifiée aux sources recueillies par lui; d'autre part, il lui arrive d'ignorer les plus importants travaux des autres. Ces défauts ne sont pas rachetés par la pénétration des idées ni par le talent du style. En général, cependant, grâce à son riche contenu, ce livre, par la multiplicité des détails presque toujours bien placés, peut servir de répertoire à qui saura le consulter avec discernement.

M. G. Meyer von Knonau a terminé son copieux ouvrage sur Henri IV et Henri V[1]. Les deux derniers volumes comprennent le règne de Henri V : le tome VI embrasse les dix premières années de ce monarque; le tome VII mène du début de l'expédition de Rome en 1116 jusqu'à la mort de Henri. Il est superflu d'insister sur le contenu d'un ouvrage qui a mis en œuvre toutes les sources connues en tenant compte des travaux les plus récents. Contentons-nous de signaler les excursus du dernier volume. Le second excursus traite d'Ekkehard d'Aura et du changement dans le jugement qu'il porte sur Henri V; l'auteur l'explique en montrant qu'Ekkehard a été froissé dans ses sentiments religieux par la nomination d'un antipape en 1118. Le tableau donné dans le troisième excursus des donations concédées par Henri V prouve que cet empereur se montrait ménager des biens de l'empire. Le premier excursus rend compte du travail de D. Schæfer sur le concordat de Worms et des travaux qui s'y rattachent[2]. On s'étonne de voir l'auteur répéter à la fin, en l'approuvant, la phrase de Giesebrecht disant que le traité de Worms conserva sa validité pendant des siècles, et qu'il en fut tiré plus tard les plus vastes conséquences. C'est pourtant le travail de Schæfer qui a établi la fausseté de cette opinion.

Ce que l'on savait du concordat de Worms et de son importance politique dans la dernière période du moyen âge a été exposé par M. P. Kopfermann dans une bonne dissertation[3] dont M. Meyer

Duncker et Humblot, 1908, in-8°, XII-720 p. (P. 689-720, table générale des noms propres et de matières pour les t. I-III.)

1. Gerold Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V;* t. VI : *1106-1166;* t. VII : *1111-1125.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1907 et 1909, in-8°, XII-397 et XIII-413 p.

2. Voir *Rev. hist.*, t. C, p. 143 et suiv.

3. Paul Kopfermann, *Das Wormser Konkordat im deutschen Staatsrecht.* Berlin, Ebering, 1908, in-8°, 77 p.

von Knonau a encore pu tenir compte. Il prouve que les écrivains du XIVe et du XVe siècle qui parlent du concordat ne lui reconnaissent aucune importance pratique. C'est seulement depuis la fin du XVIIe siècle qu'on le considère comme partie intégrante du droit public en vigueur; Leibniz est peut-être le premier qui ait mis cette idée en lumière; enfin, au commencement du XIXe siècle, le célèbre juriste G.-J. Planck a cru pouvoir avancer que le concordat avait de tout temps occupé le premier rang parmi les lois fondamentales du droit ecclésiastique de l'Allemagne.

Le tome Ier des Annales de l'empire d'Allemagne sous Frédéric Ier[1], bien que très volumineux, ne va que jusqu'en 1158; il n'enrichit point sensiblement nos connaissances. Pourtant son auteur, M. H. Simonsfeld, a su dépasser, au moins sur certains points, pour la synthèse méticuleuse de la matière, l'œuvre de Giesebrecht; nous ne parlerons ici que pour mémoire de ce livre, nous réservant d'y revenir plus tard dans la *Revue*.

Dans un opuscule plein de vie[2], M. M. Krammer entreprend d'établir une nouvelle conception sur l'importance de l'idée de l'*imperium Romanum* sous Frédéric Ier et ses successeurs. Développons en peu de mots les principales vues de M. Krammer. Jusqu'aux Hohenstaufen, l'empire était, de par son origine, considéré comme allemand malgré toute la puissance de l'idée impériale, et la royauté allemande était regardée comme le fondement de la puissance souveraine. Mais depuis Frédéric Ier les rois de la maison de Hohenstaufen s'écartèrent de l'idée de l'*empire allemand* et ne se considèrent plus que comme des empereurs romains. Le *rex Romanorum* des Hohenstaufen n'a plus été un monarque allemand, mais bien un roi romain, un César; car, à côté de l'empire considéré comme la source de la toute-puissance, il ne pouvait subsister de royauté allemande, mais seulement un sous-empire. C'est en partant de ce point de vue que Henri VI, en 1196, avait formé le projet de faire élever son fils par Célestin III à la dignité héréditaire de roi des Romains. Philippe de Souabe resta fidèle à l'idée impérialiste nourrie par Frédéric Ier et Henri VI; de même, et à un degré encore supérieur, Frédéric II. Sous son règne, la majeure partie des princes allemands avaient adopté l'idée impériale réformée des Hohenstaufen. En 1237, Conrad IV fut élu non

1. *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Friedrich I*, par Henry Simonsfeld; Bd. I : *1152-1158*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1908, in-8°, XXIV-784 p.

2. Mario Krammer, *Der Reichsgedanke des Staufischen Kaiserhauses*. Ein Beitrag zur Staats- und Geistesgeschichte des Mittelalters. Breslau, Marcus, 1908, in-8°, VIII-84 p. (*Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte hgg. von O. Gierke*, Heft 95.)

pas en qualité de roi d'Allemagne, mais de roi des Romains et de futur empereur. Pour M. Krammer l'opinion émise dans le Coutumier de Brunswick de 1252[1], d'après laquelle le *rex Romanorum* élu à l'unanimité était investi de la même puissance que l'*imperator*, serait une conséquence directe de cette conception des Hohenstaufen. Mais, depuis Innocent IV, les papes, s'appropriant cette définition des Hohenstaufen, prétendirent, non seulement au droit de couronner l'empereur, mais encore à celui de conférer le titre de roi des Romains. Toutefois, le développement ultérieur du droit impérial allemand ne fut pas déterminé par la conception des Hohenstaufen. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, qui étaient les principaux adversaires de la doctrine des Hohenstaufen, formèrent bientôt après la mort de Frédéric II, de concert avec quelques autres princes, le collège des électeurs. C'était le retour à l'idée de l'empire d'Allemagne. Telle est, en résumé, la doctrine exposée dans la brochure de M. Krammer; elle va quelquefois à l'encontre des opinions adoptées jusqu'ici, sans pourtant les réfuter. Mais les vues de M. Krammer sont dignes d'être méditées et elles instruisent même lorsqu'elles paraissent inadmissibles. Elles ont été fortement combattues par M. Bloch[2].

Le procès contre Henri le Lion, qui a déjà fait l'objet de plus d'un travail, fournit à M. F. Güterbock[3] le sujet d'une pénétrante étude basée sur les recherches les plus étendues. Dans l'exposé de la phase préliminaire, l'auteur relègue dans le domaine de la fable la tradition de la rencontre de l'empereur avec le duc en 1176 par une argumentation neuve et pleine d'intérêt, bien qu'elle ne soit pas absolument convaincante. Quant au procès lui-même, M. Güterbock part de l'exposé contenu dans le diplôme rédigé à la diète impériale de Gelnhausen, le 13 avril 1180, sur le partage de la Saxe (*Mon. Germ.*, *Constit.* 1, n° 279). Une interprétation précise de ce document amène l'auteur à adopter l'opinion, pour la première fois émise par J. Ficker, mais abandonnée plus tard, que le crime de haute trahison de Henri a résidé dans sa négligence à se conformer aux citations, négligence qui fut considérée comme une marque de mépris à l'égard du juge suprême. Dans le *multiplici contemptu*

1. Voir Zeumer, *Neues Archiv*, t. XXX, 1905.

2. Voir *Gœtting. gelehrte Anzeigen*, mai 1909 (principalement sur le plan de Henri VI), et *Histor. Vierteljahrschrift*, t. XII, 1909, fasc. 2 et 4 (sur les élections impériales au temps des Hohenstaufen).

3. Ferdinand Güterbock, *Der Prozess Heinrichs des Lœwen. Kritische Untersuchung.* Berlin, Reimer, 1909, in-8°, x-210 p. — Cf. du même auteur : *Die Neubildung des Reichsfürstenstandes und der Prozess Heinrichs des Löwen*, dans *Historische Aufsätze. Festgabe für Karl Zeumer* (1910).

qui est reproché au duc, M. Güterbock voudrait avant tout voir le refus de suivre l'empereur à la guerre, l'*iniuria* contre les princes ; il les trouve dans les violences de Henri. Il est confirmé dans ces résultats par l'étude critique des témoignages contemporains. L'action intentée contre Henri, immédiatement après que Frédéric fut revenu d'Italie (diète de Spire, novembre 1178), est de nature féodale. Elle se termina après la quatrième citation, à Wurzbourg, le 13 janvier 1180, où le duc fut déclaré déchu de ses fiefs. De front avec l'action féodale marchait un procès coutumier qui se termina par la mise au ban de Henri le 24 juin 1180 à Magdebourg; cette mise au ban fut, au bout d'un an et d'un jour, transformée en mise au ban de l'empire par laquelle le duc était mis hors la loi et, outre les fiefs, perdait également ses alleux. M. Güterbock a consacré un chapitre spécial à déterminer les jours où chaque fois se réunit le tribunal et un autre à l'étude de la procédure suivant le droit coutumier et suivant le droit féodal. Le chapitre sur la procédure aux XIe, XIIe et XIIIe siècles en particulier ajoute notablement à nos connaissances sur ces points difficiles.

Le septième centenaire de la naissance de sainte Élisabeth a été fêté sous les formes les plus diverses. Nous avons sous les yeux le discours fait pour cette circonstance en décembre 1907 à Marbourg par M. K. Wenck[1]. Il y a dix-sept ans, M. Wenck nous avait déjà donné une notice biographique sur sainte Élisabeth[2]. La nouvelle biographie nous montre les progrès importants réalisés par nos connaissances sur ce sujet et dont le mérite revient pour la plus grande part aux recherches de M. Wenck lui-même. C'est un essai finement pensé et écrit avec autant d'indépendance d'esprit que de chaud sentiment. J'y noterai le jugement très mesuré porté sur Conrad de Marbourg et l'influence exercée par les idées de saint François sur celles de la sainte. M. Wenck a donné une liste critique des sources et des ouvrages relatifs au sujet.

Bien que Lupold de Bebenbourg ait joui d'une certaine considération au temps de Louis de Bavière et de Charles IV comme évêque de Bamberg et prince de l'empire, c'est pourtant en première ligne dans l'histoire du droit politique allemand qu'il s'est fait un nom. Le premier il a cherché, avec une certaine subtilité juridique et non sans intelligence historique, à donner un exposé systématique du droit politique allemand. Parmi les nombreux travaux qui lui ont été consacrés, le nouveau livre de M. Hermann Meyer occupe la

1. Karl Wenck, *Die heilige Elisabeth*. Tübingen, Mohr (Paul Siebeck), 1908, in-8°, 56 p.

2. *Histor. Zeitschrift*, t. LXIX.

première place[1]. Laissant de côté les éditions sans valeur qui ont été données de ses écrits (surtout le *Tractatus de juribus regni et imperii* et le *Libellus de zelo christianae religionis veterum principum Germanorum*), M. Meyer a étudié à fond les manuscrits; puis, analysant les œuvres elles-mêmes, il expose les doctrines de Lupold sur la distinction entre le royaume et l'empire, sur les attributions de l'empereur, chef du monde terrestre, principalement dans ses rapports avec le pape, sur les droits du peuple au regard du prince, sur l'élection royale et sur l'électorat. Le chapitre final, très succinct, examine les sources de Lupold et suit la trace de ses idées dans les ouvrages postérieurs.

Il n'est pas facile de suivre dans ses variations la politique italienne du roi Sigismond. M. O. Schiff nous soumet un travail[2] qui expose, jusque dans les plus minces détails, les entreprises diplomatiques et guerrières de Sigismond avant son voyage à Rome. J'appellerai spécialement l'attention sur le pénétrant examen consacré au traité conclu par Sigismond avec Filippo Maria Visconti le 23 octobre 1413[3], ainsi que sur l'exposé des circonstances qui, bientôt après, en ont empêché l'exécution. Le désir de se procurer un agrandissement territorial au détriment de Venise domine la politique de Sigismond jusqu'en 1428. Même au milieu des guerres contre les Hussites, le roi n'abandonne pas l'espoir d'intervenir personnellement en Italie. M. Schiff fait remarquer avec raison que la conduite de Sigismond à l'égard de Venise est inconciliable avec l'opinion de G. Beckmann[4], d'après laquelle l'écrasement des Turcs aurait été la pensée dominante de son règne. On aurait aimé à trouver à la fin un tableau d'ensemble de la politique italienne de Sigismond. L'absence de tout sommaire détaillé, de titres courants, d'une table des matières, fait de la lecture de ce livre, si plein de faits utiles, un véritable supplice.

1. Hermann Meyer, *Lupold von Bebenburg. Studien zu seinen Schriften. Ein Beitrag zur Geschichte der staatsrechtlichen u. kirchenpolitischen Ideen u. der Publizistik im XIV Jahrh.* Fribourg-en-B., Herder, 1909, in-8°, XIV-240 p. (*Studien u. Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte, hgg. von H. Grauert*, t. VII, livr. 1-2.)

2. Otto Schiff, *König Sigmunds italienische Politik bis zur Romfahrt, 1410-1431.* Francfort, Bær et Cie, 1909, in-8°, VIII-155 p. (*Frankfurter historische Abhandlungen hgg. von G. Küntzel*, Heft 1.)

3. Les engagements pris par le roi ont été imprimés pour la première fois p. 153 et suiv.; notons d'autres documents inédits p. 90, note 1, 118, note 7, 119, note 2.

4. *Der Kampf Kaiser Sigmunds gegen die werdende Weltmacht der Osmanen*, 1902.

M. A. Walther consacre un livre d'une grande valeur[1] à l'organisation de l'administration centrale des États bourguignons depuis ses débuts sous Philippe le Bon jusqu'à l'époque de Charles-Quint; en fait, il insiste particulièrement sur la deuxième régence de Maximilien et le début du règne de Charles-Quint. Le premier chapitre, très bref, s'occupe du Grand Conseil, principalement de son fonctionnement depuis l'année 1504 où, du Conseil ambulant, sortit la cour de justice centrale à demeure fixe, dont le siège fut Malines. Dans l'examen de la juridiction du Grand Conseil, l'auteur ne suit pas un plan systématique, mais il montre (p. 30 et suiv.), par l'exemple du procès de Gattinara (1511-1517), la marche à suivre quand un procès devait être porté devant les autorités centrales; il en résulte que le Grand Conseil de Malines formait l'instance d'appel. Le deuxième chapitre, qui traite des finances, nous vaut nombre d'aperçus nouveaux sur l'histoire extérieure de l'administration financière au commencement du XVIe siècle, notamment sur l'Épargne. L'auteur étudie avec une grande minutie les règles observées pour les recettes et les dépenses, il montre que les employés des finances étaient soumis à un contrôle sévère. Dans le dernier chapitre, qui traite du Conseil privé à partir de 1504, l'intérêt se porte surtout sur la procédure; il s'appuie en partie sur l'ordonnance due à Gattinara (voy. p. 105 et suiv.), celle que Marguerite d'Autriche donna en 1516 à son Conseil privé (imprimée dans l'appendice n° 10). L'ouvrage tout entier, mais particulièrement le troisième et dernier chapitre, offre, outre des contributions à l'histoire de l'administration, de nombreuses informations sur la personne même de Maximilien Ier et sur sa politique. Les appendices sont riches en renseignements; je signalerai la bibliographie (p. 122-134), les deux digressions sur le premier chambellan et l'audiencier et premier secrétaire et enfin (p. 168-192) une discussion de l'opinion d'après laquelle les institutions administratives de la Bourgogne auraient été adoptées par Maximilien Ier pour l'Autriche. Parmi les pièces justificatives (p. 193-214), je citerai les deux plus anciens documents : l' « ordonnance faicte sur le fait des finances » donnée à Bruges le 26 décembre 1487 par Maximilien et le décret rendu par Maximilien le 2 janvier 1490 (à Liège) sur la réorganisation de l'Épargne.

F. Vigener.

(Sera continué.)

1. Andreas Walther, *Die Burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I u. Karl V.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1909, in-8°, IX-220 p.

HISTOIRE DE FRANCE.

RÉVOLUTION ET EMPIRE.

Nous commencerons, comme d'ordinaire, notre revue sommaire par les volumes des publications officielles qui nous sont parvenus depuis notre dernier bulletin. Voici d'abord le premier tome des *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes et du bailliage de Bar-sur-Seine*, édités par M. J.-J. Vernier, actuellement archiviste de la Seine-Inférieure, autrefois de l'Aube[1]. Il contient une bonne introduction sur la topographie du bailliage et la réunion des assemblées, ainsi que de nombreux détails sur la situation économique de la région. A la suite de la bibliographie des imprimés sont rangés, par ordre alphabétique, les cahiers des cinquante communautés et corporations de la ville même de Troyes, puis ceux des quatre-vingt-sept premières paroisses (Amance—Cussangy). M. E. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, a mis au jour le tome deuxième des *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes*[2], qui renferme la fin des cahiers particuliers (Notre-Dame-de-la-Rouvière—Vissec), puis les cahiers des trois ordres de la sénéchaussée, plus quelques cahiers particuliers que l'on croyait perdus et qui se sont retrouvés aux archives de l'Ardèche. Une bonne table générale des matières clôt l'ouvrage et permet de s'y orienter rapidement. Les *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes* sont publiés par MM. Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes, et André Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine[3]. Le premier volume renferme une introduction d'une « ampleur un peu inaccoutumée », comme l'indiquent les auteurs eux-mêmes, mais dont l'étendue se justifie par la quantité des renseignements utiles qui y sont condensés, l'exposé de la méthode critique des éditeurs, etc. Il contient les cahiers des paroisses, corporations et juri-

1. *Département de l'Aube. Cahiers de doléances du bailliage de Troyes (principal et secondaire) et du bailliage de Bar-sur-Seine...*, publiés par J.-J. Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure. T. I. Troyes, impr. Nouel, 1909, LXXVII-690 p. gr. in-8°.

2. *Département du Gard. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes*, publ. par E. Bligny-Bondurand. T. II. Nîmes, impr. Chastanier, 1909, 676 p. gr. in-8°.

3. *Département d'Ille-et-Vilaine. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, publ. par H. Sée et A. Lesort. T. I. Rennes, impr. Oberthur, 1909, CXI-650 p. gr. in-8°.

dictions de la ville de Rennes, ceux de la ville et baronnie de Vitré, du marquisat d'Épinay et d'une série d'autres châtellenies et groupes divers.

Nous avons enfin à mentionner le tome II[1] des *Cahiers de doléances des bailliages du futur département de la Marne*, publiés par M. Gustave Laurent, greffier du tribunal correctionnel de Reims. Ce volume renferme la première partie des *Cahiers des bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne réunis*[2]. Un « avis au relieur » nous apprend que l'introduction commune aux tomes II et III sera publiée en tête de ce dernier ; il vaut donc mieux remettre à ce moment l'appréciation du travail. Disons seulement que les 800 pages du présent volume renferment d'abord les cahiers des habitants de Sainte-Sézanne, puis des 130 paroisses environ du bailliage de ce nom (Allemanche-Vouarces), rangées par ordre alphabétique. On y a joint le procès-verbal de l'assemblée préliminaire des 9 et 11 mars 1789 et le cahier de cette assemblée.

Pour la série relative à la *Vente des biens nationaux*, nous n'avons à mentionner que le second volume de M. Paul Moulin pour le *département des Bouches-du-Rhône*[3]. Il contient l'inventaire des ventes, arrentements et restitutions des biens nationaux par ordre alphabétique des communes (Alleins-Mallemort)[4] ; on y peut constater de curieuses différences entre les localités, surtout à l'article *restitutions*[5]. Nous devons aussi réitérer le regret que l'éditeur emploie une infinité de locutions techniques méridionales, sans les expliquer aux travailleurs de l'est, de l'ouest ou du nord, qui, forcément, ne pourront comprendre ni par suite utiliser les indications fournies[6]. MM. Fernand Gerbaux et Charles Schmidt

1. Le tome I, renfermant les *Cahiers des bailliages de Châlons-sur-Marne*, ne nous est point parvenu.

2. *Département de la Marne*, 1re série : *Cahiers de doléances pour les États-Généraux*, publ. par Gustave Laurent. T. II : *Bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne réunis*. 1re partie : *Sézanne*. Épernay, impr. Villers, 1909, 794 p. gr. in-8°.

3. *Département des Bouches-du-Rhône. Documents relatifs à la vente des biens nationaux*, publ. par Paul Moulin. T. II. Marseille, typ. Barlatier, 1909, 674 p. gr. in-8°.

4. Dans certaines communes, les procès-verbaux ne constatent « pas d'opérations ».

5. Comment expliquer que, *dans une même commune*, tantôt « tous les immeubles de cet émigré ont été vendus » (p. 618) et tantôt « il n'a été vendu aucun bien de cet émigré » (p. 616, 619)?

6. Par exemple salmées, poignadières, dextres, menus, civadiers, charges, garavaux, euchênes, etc. — Qu'est-ce qu'un hermas, un gaudre, des quirats,

nous donnent la suite des *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce* des assemblées de la Révolution[1]. Le tome III renferme la première partie des séances du Comité de commerce (d'octobre 1792 à février 1793) de la Convention et la série complète des séances du Comité d'agriculture, d'octobre 1792 à vendémiaire de l'an IV. Les membres de ces comités sont, pour la plupart, d'illustres inconnus, du moins pour le grand public, et de plus semblent avoir été fort peu assidus; sur vingt-quatre, il y en a rarement plus du tiers en séance, et parfois trois ou quatre seulement. Mais quelques spécialistes zélés, comme Eschassériaux, Coupé (de l'Oise), Boucher-Saint-Sauveur, ont beaucoup travaillé et rédigé de longs rapports techniques ou tranché une foule de questions de détails, sans compter les adresses grandiloquentes d'un Isoré « aux agriculteurs français » dont l'utilité pratique peut sembler plus douteuse[2]. En rééditant les *Tableaux de dépréciation du papier-monnaie*[3], M. Pierre Caron a rendu un grand service à tous ceux qui s'occupent de la période révolutionnaire et non pas seulement aux économistes; ces tableaux étaient devenus fort rares depuis qu'ils ont été remis au jour, à l'occasion du milliard des émigrés, en 1825, et ils fournissent un point d'appui relativement solide pour apprécier la gestion financière des autorités centrales et locales, comme la situation pécuniaire des particuliers à cette époque. M. Caron les a fait précéder d'une introduction détaillée qui résume les longues discussions des assemblées sur la dépression de la monnaie fiduciaire jusqu'au vote de la loi du 5 messidor an V[4].

des roubines, des coussons, un afard, un ribas? Certains mots sont expliqués çà et là; pourquoi pas les autres?

1. *Procès-verbaux des Comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention*, publ. par Fernand Gerbaux et Charles Schmidt. T. III : *Convention nationale*, 1re partie. Paris, Impr. nationale, 1908, XIV-760 p. in-8°. (Le tome II ne nous est malheureusement pas parvenu.)

2. P. 425, le texte porte-t-il vraiment « Nancy (Moselle) »? — P. 539, *Illekiricke* est en effet *Illkirch*, mais *Illeburgostaden* n'est pas *Ostwald* ou *Illwickersheim;* il s'agit de *Graffenstaden*, dont on voulait supprimer le *comte* comme trop féodal. — P. 567, lire *Hirsingen* pour *Hirsingel*.

3. *Tableaux de dépréciation du papier-monnaie*, réédités avec une introduction par M. Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales. Paris, Impr. nationale, 1909, LXXXV-458 p. gr. in-8°.

4. Nous signalons les indications sur le plus ou moins d'exactitude avec laquelle ont été dressés les tableaux pour chaque département et la valeur absolue qu'on peut leur attribuer par suite. Cependant, les Cinq-Cents repoussèrent toutes les réclamations et demandes de modification venues de vingt-sept départements, sauf pour celui de l'Orne.

Le *Recueil des actes du Comité de Salut public* de M. Aulard[1] arrive à son dix-neuvième volume, qui embrasse une quarantaine de jours seulement (21 décembre 1794-31 janvier 1795). Nos lecteurs connaissent depuis longtemps la méthode de l'éditeur et les mérites de l'ouvrage; il suffit donc de signaler la marche continue de cette vaste collection qui ne touche pas encore à sa fin. Les pièces les plus intéressantes du présent tome sont les lettres relatives à la pacification de l'ouest (celle de Boursault surtout, du 13 janvier 1795) et les missives si caractéristiques, au point de vue de la réaction thermidorienne, de Pierret sur la Haute-Loire (p. 486), de Guillemardet sur l'Yonne et la Nièvre (p. 520) et de Jean de Bry sur la Vaucluse (p. 668). M. Georges Bourgin, en publiant le *Regeste des dépêches de la secrétairerie d'État* tirées des archives secrètes du Vatican[2], nous initie plus intimement à certains côtés des relations de la France et de Rome de 1788 à 1797. Le fonds *dei Vescovi* renferme la correspondance de la secrétairerie d'État avec les évêques de la chrétienté; ce sont les derniers volumes de la longue série (tome 367-374 *b*) provisoirement interrompue par la chute du gouvernement pontifical en 1798, qui ont fourni les éléments du travail de M. Bourgin. Le cardinal Zélada, qui fut secrétaire d'État d'octobre 1789 à août 1796, a donc signé la plupart de ces dépêches; notre éditeur avertit qu'il a « systématiquement négligé » dans cette correspondance toutes les pièces qui ne se rapportaient pas, directement ou indirectement, aux relations du Saint-Siège avec la France[3]. On trouvera d'ailleurs, dans son volume, très peu de pièces relatives à la crise ecclésiastique en France même; la rubrique la plus fournie est celle des secours réclamés ou donnés aux prêtres, aux religieux et aux religieuses réfugiés dans les États pontificaux.

Une nouvelle publication officielle, confiée à M. A. Debidour, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, renfermera les procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers du Directoire. Ce

1. *Recueil des actes du Comité de Salut public, avec la correspondance officielle des représentants de mission*, publ. par F.-A. Aulard. T. XIX. Paris, Impr. nationale, 1909, 823 p. gr. in-8°.

2. *La France et Rome de 1788 à 1797*. Regeste des dépêches de la secrétairerie d'État, tirées du fonds des *Vascovi* des archives secrètes du Vatican par Georges Bourgin, archiviste aux Archives nationales. Paris, Fontemoing, 1909, xiv-248 p. in-8°.

3. Sur les 1,935 extraits ou analyses, quelques-uns auraient pu être supprimés comme bien insignifiants, par exemple le n° 1377, ordonnant à un évêque « de donner quittance pour une lampe à un particulier ».

sera un travail de longue haleine, car le tome Ier du *Recueil des actes du Directoire exécutif*[1] n'embrasse, bien qu'il compte près de 900 pages, que les documents du 2 novembre 1795 au 20 mars 1796. Dans son introduction, l'éditeur indique les dépôts divers auxquels il a emprunté ses matériaux, puis il explique sa méthode et les principes d'après lesquels il les a reproduits, soit en entier, soit par simple analyse ou par extraits, dans le texte même ou dans les annotations. M. Debidour y a joint quelques notes biographiques, qu'on désirerait plus nombreuses[2]. Les travailleurs regretteront aussi dans ce nouveau recueil, si utile assurément pour les dernières années du XVIIIe siècle, l'absence d'une table des matières quelconque; un index des noms de personnes et de lieux devrait accompagner chaque volume d'une publication de ce genre.

C'est encore à M. Aulard que nous devons le quatrième volume de *Paris sous le Consulat*[3], qui nous donne des aperçus sur « l'esprit public » de la capitale du 18 avril 1803 au 17 mai 1804, c'est-à-dire jusqu'à la proclamation de l'Empire. On sait à quelle double source (rapports de police et feuilles publiques) sont puisées ces données curieuses sur les fluctuations, encore marquées, mais assez timorées pourtant, de l'opinion parisienne vis-à-vis du maître du jour, de ses agents officiels et de ses espions secrets, depuis la rupture de la paix d'Amiens jusqu'à l'exécution du duc d'Enghien; peu à peu, la résignation, issue de la terreur, s'accentue; bientôt il n'y a plus « une seule lueur d'esprit de résistance » chez les « exclusifs », et, finalement, après le 18 mai, « chacun se félicite de voir enfin le vœu général accompli » (p. 782). On y rencontre, en dehors des renseignements politiques[4], d'abondants détails sur l'histoire des

1. *Recueil des actes du Directoire exécutif (procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers)*, publiés et annotés par A. Debidour... T. I : *du 11 brumaire au 30 ventôse an IV.* Paris, Impr. nationale, 1910, XXIV-867 p. gr. in-8°.

2. M. Debidour nous donne seulement des notices sur les *principaux* personnages qui paraissent dans ses papiers; mais ceux-là on les connaît, on les trouve du moins sans peine dans toute encyclopédie; ce qui serait surtout utile, ce serait les renseignements sur des personnages plus obscurs ou tout à fait inconnus, comme les donnait par exemple le regretté E. Charavay dans les premiers volumes de la *Correspondance de Carnot.*

3. *Paris sous le Consulat*, recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris, par A. Aulard. T. IV. Paris, Cerf, 1909, 903 p. in-8°. — P. 15, lire *Mandeville* pour *Maudeville;* p. 51, lire *Rougemont-Schérer* pour *Rougement*; p. 183, lire *avoyer* pour *avayer.*

4. Sur les chauffeurs du Midi, les conscrits réfractaires, le procès de Moreau, l'arrestation de Pichegru, etc.

mœurs[1] et sur les littérateurs du temps[2]. Une bonne table générale des matières se rapporte aux quatre volumes de la collection.

Parmi les précurseurs de la Révolution, nul n'a tenu plus de place, aux yeux des adeptes du mouvement, que Jean-Jacques Rousseau. L'ouvrage que lui a consacré M. Louis Ducros aurait dû figurer déjà dans un de nos précédents bulletins, car voici plus de deux ans que le premier volume, *De Genève à l'Hermitage (1712-1757)*[3], a paru. Mais il n'est pas trop tard pour signaler ce travail de grand mérite, dans lequel l'auteur de *Diderot* et des *Encyclopédistes* a essayé de réaliser le programme proposé jadis par La Harpe, de « suivre dans tout le cours de la vie de Rousseau les rapports de son caractère avec ses ouvrages, d'étudier à la fois l'homme et l'écrivain ». La tâche est difficile, à coup sûr, puisqu'il faut d'abord connaître à fond le caractère d'un homme pour en montrer l'influence sur ses écrits; et combien difficile à saisir, avec ses contradictions incessantes, instinctives ou calculées, n'est pas celui de Jean-Jacques! En mainte occasion de sa vie, il est permis de douter si l'on a devant soi un homme vraiment conscient et responsable ou un rêveur halluciné. M. Ducros, tout en s'efforçant de juger l'homme avec impartialité, comme aussi l'écrivain, ne nous cache pas que, s'il admire le grand artiste, il lui semble plutôt un « triste caractère ». Son second volume, que nous espérons prochain, nous fera faire connaissance plus spécialement avec l'écrivain politique et l'éducateur dont les théories eurent une influence si marquée sur la façon de penser de la génération suivante[4]. M. Edme Champion a directement abordé cet ordre d'idées dans son livre *Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française*[5]. La thèse qu'il y soutient paraîtra plutôt paradoxale à certains lecteurs. Admirateurs et détracteurs du philosophe sont généralement d'accord

1. Le Paris d'alors ressemblait bien au Paris d'aujourd'hui. Au moment de la rupture du traité d'Amiens, des milliers de badauds entouraient Notre-Dame pour admirer un cheval qu'on avait hissé sur l'une des plates-formes à la suite d'un pari.

2. Voy. par exemple les notes sur Mme de Staël (p. 481), Chateaubriand (p. 397) et Charles Nodier (p. 597, 625). En ces temps fortunés (1802), il ne paraissait que 184 romans nouveaux par an.

3. Louis Ducros, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, *Jean-Jacques Rousseau. De Genève à l'Hermitage, 1712-1757*. Paris, Fontemoing, 1908, 418 p. in-8°.

4. Il y a des fautes d'impression fâcheuses : p. 125, lire *Du Deffand* pour *De Deffand;* p. 360, lire *Mme d'Épinay* pour *Mme d'Épernay*, etc.

5. Edme Champion, *Jean-Jacques Rousseau et la Révolution française*. Paris, A. Colin, 1909, 276 p. in-8°.

pour le considérer comme un des pères responsables du mouvement de 1789, soit pour glorifier l'auteur du *Contrat social*, soit pour lui reprocher d'avoir entraîné la France aux abîmes. M. Champion le dépeint comme un écrivain timoré, à peine réformiste, plutôt conservateur que révolutionnaire, se livrant d'ailleurs « à des incartades incompréhensibles », faisant preuve d'une « incohérence extrême » et « parfois tout à fait inintelligible ». Je crains bien que l'auteur n'en soit pour ses peines. On voit qu'il déteste Robespierre, mais il n'empêchera pas que pour beaucoup, et par certains côtés au moins de son esprit, Rousseau, l'ancêtre du romantisme, ne reste aussi celui des Jacobins[1].

C'est également une page d'histoire intime, antérieure à la Révolution, que nous fait connaître M. Claude Perroud dans son édition des *Lettres d'amour de Roland et de Marie Phlipon*[2], mais ses héros figureront tous deux parmi les victimes de la tempête révolutionnaire. Le savant auquel nous devons déjà les excellentes éditions des *Mémoires* et de la *Correspondance* de Mme Roland après son mariage nous offre ici une édition définitive des lettres échangées par la jeune Parisienne avec l'inspecteur, déjà mûr, des fabriques d'Amiens. Il en a soigneusement revisé l'ordre chronologique, y a intercalé plusieurs morceaux inédits et surtout il a commenté toute cette correspondance avec une richesse et une sûreté d'informations qui en double l'intérêt. A travers les épanchements, aux formes un peu vieillotes, de ces deux âmes « vertueuses et sensibles », on reconnaît le cœur ardent de la femme, la foncière honnêteté de ce bourgeois sur le retour, bien mieux que dans les Mémoires de la prisonnière de Sainte-Pélagie, qui, rêvant à Buzot en attendant son arrêt de mort, n'a donné qu'un croquis assez terne de ces longs mois d'orageuses fiançailles, déjà si lointaines.

L'Amiral d'Estaing[3], dont M. le marquis Calmon-Maison nous raconte l'histoire d'après les archives de la Marine et des papiers de famille, périt, lui aussi, sur l'échafaud de la Terreur, mais les années les plus brillantes de l'existence de ce marin distin-

1. J'accorde volontiers à M. Champion que certaines pages du *Contrat social* semblent « plus propres à agacer, à rebuter et finalement à endormir qu'à engendrer une espèce d'ivresse » (p. 73). Mais produisaient-elles déjà cet effet sur les contemporains? — P. 19, lire *Mallet du Pan* pour *Musset du Pan*.

2. *Roland et Marie Phlipon, lettres d'amour de 1777 à 1780*, publ. par Claude Perroud. Paris, A. Picard et fils, 1909, 408 p. in-8°.

3. Marquis Calmon-Maison, *l'Amiral d'Estaing, 1729-1794*. Paris, Calmann-Lévy, 1910, II-513 p. in-8°, portrait.

gué, qui fut également un habile courtisan, appartiennent encore au règne de Louis XV et aux premières années de celui de Louis XVI. Il a combattu aux Indes orientales et occidentales, fut gouverneur de province, vice-amiral, membre de l'Assemblée des notables; il était au comble des honneurs et de la faveur quand éclata la Révolution. Malheureusement, il se mit, au dire de son biographe, à traiter l'émeute « avec une déférence déplacée qui se tournait en platitude ». Cela lui valut, il est vrai, le commandement de la garde nationale de Versailles, mais aussi « la honte de n'avoir rien fait pour sauver la royauté aux journées d'octobre 1789 ». Après avoir figuré comme témoin au procès de Marie-Antoinette, il comparaît, pour son propre compte, devant le tribunal révolutionnaire et, condamné le 28 avril 1794, il est guillotiné le même jour, « ayant abdiqué tout sentiment de dignité... et manqué à ses ancêtres en offensant la Reine et en reniant son Roi » (p. 432). L'intransigeance des sentiments royalistes de l'auteur, qui va jusqu'à accuser le pauvre Louis XVI lui-même de « pactiser avec l'émeute » et de « manquer à son devoir de souverain »[1], ne rachète pas assez l'insuffisance de toute la partie du récit qui s'occupe des années de la Révolution.

Rod. Reuss.

(Sera continué.)

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

DE 1648 A NOS JOURS.

(Suite et fin[2].)

Le journal du baron Charles de Kübeck[3], que son fils Max de Kübeck vient de publier, est une des sources les plus importantes pour l'histoire autrichienne pendant la première partie du XIXe siècle. Né à Iglau, en Moravie, en 1780, Kübeck était d'origine très

1. L'auteur déclare qu'après la prise de la Bastille le roi n'aurait dû paraître à Paris « qu'environné de tout l'éclat de la majesté souveraine, une main sur la garde de son épée » (p. 355). C'est facile à dire, mais c'était lui demander l'impossible.

2. Voir ci-dessus, p. 138.

3. *Tagebücher des Carl Friedrich Freiherrn von Kübeck von Kübau*, herausgegeben und eingeleitet von seinem Sohn Max Freiherrn von Kübeck. Wien, Gerold et Ce, Band I (en deux parties), XXIX et 847 p.; Band II, 275 p. Prix : 14 m.

humble : fils d'un tailleur, roturier et pauvre, il a réussi par ses talents et son énergie à monter peu à peu tous les échelons de la carrière administrative et à devenir un des hommes les plus influents de la vieille monarchie habsbourgeoise. Cet homme, dont les traits sympathiques montrent une haute intelligence et une grande bonté de cœur, a écrit à partir de 1795 un journal que nous regrettons de ne pas posséder en entier. La première partie (1795-1809), au point de vue littéraire la plus attrayante, nous montre l'État autrichien vu par les yeux d'un petit fonctionnaire ambitieux, d'un homme « de petite étoffe » qui était opprimé par les privilèges de la grande aristocratie et qui a personnellement souffert sous les préjugés de la société. On lira avec sympathie son roman sentimental, l'amour du plébéien pour la comtesse Litta, dont il avait fait la connaissance par Beethoven; on y trouvera aussi des pages intéressantes au point de vue historique sur la condition sociale et politique de la Moravie et de la Bohême. De 1810 à 1830, Kübeck n'a malheureusement pas trouvé le temps de continuer ses journaux et ne nous a laissé que des notes de peu d'importance. Très incomplet de 1840 à 1855 (Kübeck est mort le 11 septembre 1855), le journal contient cependant pour ces années des informations de grande valeur, surtout sur la mission de Kübeck à Francfort en 1849-1850, complétées par des lettres et des mémoires annexés au second volume. C'est la partie du journal qui contient les années de 1830 à 1839 qui est la plus détaillée et la plus importante. Kübeck dépeint l'ancien régime de l'Autriche dans des couleurs si vives que seulement la lecture des journaux mêmes en peut donner une idée. Les hommes d'État de l'époque, tels que Metternich et son rival le comte de Kolowrat, et aussi les « dii minorum gentium » nous apparaissent comme photographiés; mais il y a dans ce livre plus que de l'histoire autrichienne : c'est l'absolutisme qui est jugé dans ces pages par un juge compétent et impartial, l'absolutisme, sous le nom duquel se cache un système semi-aristocratique, semi-bureaucratique. Ceux qui dénigrent le parlementarisme moderne feront bien d'étudier les effets d'un pareil régime, régime tout de même bienveillant et paternel et beaucoup supérieur au despotisme du type russe. Mais quelles intrigues, quelle incapacité, quelles sottises sont révélées dans ce livre, quelle confirmation du *quantilla prudentia* d'Oxenstiern[1] !

1. Ce mot, devenu en quelque sorte proverbial en Allemagne, est « An nescis, mi fili, quantilla prudentia mundus regatur? » Le mot a d'ailleurs été aussi attribué au pape Jules III.

La vérité de ce mot se dégage aussi de la lecture de l'excellent petit livre que M. Charmatz[1] a contribué à la collection populaire *Aus Natur und Geisteswelt* et dans laquelle il traite un peu sommairement, mais avec beaucoup de bon sens et sans parti pris, un sujet aussi difficile que l'histoire intérieure de l'Autriche à partir de 1848. Le tome I, intitulé : *la Prépondérance allemande*, raconte la révolution de 1848, la chute de l'ancien régime, la réaction, les tentatives diverses pour créer une vie constitutionnelle, rendues si difficiles par les aspirations nationales des peuples qui forment l'empire, la convention avec la Hongrie aboutissant à la création de la « Cisleithanie », la lutte entre le fédéralisme et la centralisation, le règne et la chute du libéralisme (en 1878), qui signifiait en même temps la fin de la prépondérance allemande. Le tome II, intitulé : *la Lutte des nations*, va jusqu'à la grande réforme électorale de 1907. Nous y assistons au déclin des partis allemands et libéraux, à l'essor des cléricaux, des socialistes, des antisémites, à la lutte âpre et continuelle des peuples, surtout des Allemands et des Tchèques. Les conclusions de l'ouvrage sont plutôt optimistes : M. Charmatz croit que l'avènement de la démocratie et l'autonomie des nations sortiront de toutes ces luttes constitutionnelles et nationales. Il insiste aussi sur le fait indéniable que l'histoire parlementaire donne une idée erronée du vrai état du peuple autrichien. Peut-être l'auteur lui-même a-t-il péché en nous donnant trop de cette histoire parlementaire et en ne nous montrant pas davantage le progrès économique de l'Autriche pendant les soixante dernières années. Dans tous les cas, l'historien, le politicien, le lecteur de journaux qui veut s'orienter dans la politique autrichienne suivra avec profit ce fil d'Ariane dans le labyrinthe inextricable de l'histoire contemporaine de l'Autriche. Notons, en le regrettant, que ce livre, plein de dates et de noms, n'a pas d'index alphabétique.

Le tome II du livre de M. de Helfert sur la révolution de 1848 en Autriche[2] (cf. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 360) raconte les événements qui se sont accomplis dans les différentes parties de la monarchie habsbourgeoise aux mois d'avril et de mai 1848 : révolte de Cracovie, élections pour le parlement de Francfort, événements en Italie jusqu'à la bataille de Sainte-Lucie, révolution à Vienne du

1. Richard Charmatz, *Œsterreichs innere Geschichte von 1848 bis 1907*, Aus Natur und Geisteswelt 242-243. Leipzig, B.-G. Teubner, N. 176, VIII-140 p. Prix : 2 m. 50.

2. Joseph-Alexander Freiherr von Helfert, *Geschichte der österreichischen Revolution im Zusammenhange mit der mitteleuropäischen Bewegung der Jahre 1848-1849*. Band II. Freiburg-i.-B. und Wien, Herder, gr. in-8°, XV-382 p. Prix : 9 m.

15 mai, fuite de la famille impériale à Innsbruck. Ce volume a les mêmes défauts et les mêmes qualités que le précédent : M. de Helfert n'a aucune sympathie pour les opinions libérales ou démocratiques des hommes de 1848; il ne voit dans ce grand mouvement qu'anarchie et que désordre; mais il a été un des témoins des événements qu'il raconte; il a connu beaucoup de ceux qui y ont pris part; il a eu des relations dans toutes les parties de la monarchie et il sait presque toutes les langues de l'empire; son récit, que je ne saurais recommander pour obtenir une idée vraie des aspirations des hommes de 1848, est très important par les détails. Malheureusement l'infatigable auteur, qui vient de mourir presque nonagénaire, n'a pu finir son récit, qu'il comptait pousser jusqu'au mois d'octobre 1848.

M. Mæhl[1] étudie la transformation de la Prusse en 1848 par l'intermédiaire des États-Réunis (Vereinigter Landtag). Il s'occupe dans la première partie de son livre des ministères Arnim et Camphausen, de leurs opinions politiques en général et surtout de leurs idées sur la question du suffrage applicable aux élections de l'Assemblée nationale, qui devait délibérer sur la constitution du royaume; il est remarquable que cette assemblée féodale adopta avec une très grande majorité le suffrage universel, égal et secret. Dans la seconde partie, M. Mæhl décrit la session d'avril 1848 et il montre comment la Diète, qui n'avait été convoquée que pour la loi électorale, fut chargée de statuer sur quelques principes fondamentaux de la constitution nouvelle et d'une loi de finances très importante. Il raconte dans une troisième partie l'application de cette loi par le ministre Hansemann qui, au moyen des crédits extraordinaires votés par le Vereinigter Landtag, sut enrayer la crise industrielle. Hansemann, chef des libéraux rhénans, n'était nullement partisan de la doctrine du laisser-aller qu'on a tant reprochée aux libéraux. Le livre de M. Mæhl, fondé en grande partie sur des journaux contemporains, fait revivre « le dévouement enthousiaste pour une grande cause » de 1848 et confirme l'opinion que nous avons émise dans notre dernier Bulletin[2], qu'un revirement s'est produit dans le jugement porté par les historiens allemands sur le caractère et la portée de l'année mémorable.

Un autre jeune historien, M. Lüders[3], s'est proposé d'étudier le mouvement démocratique à Berlin au mois d'octobre de « l'année

1. Hans Mæhl, *Die Ueberleitung Preussens in das konstitutionelle System durch den zweiten Vereinigten Landtag*. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, in-8°, XII-268 p. Prix : 6 m.

2. *Rev. hist.*, t. CII, p. 148.

3. Gustav Lüders, *Die demokratische Bewegung in Berlin im Oktober 1848*, Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte herausgegeben von Georg

folle ». Il résulte de cette étude, basée sur des mémoires et des journaux contemporains, ce fait d'ailleurs bien connu que la démocratie allemande de 1848 était très mal organisée et que les tentatives pour créer une organisation meilleure n'ont pas abouti à grand'chose. La démocratie comme le libéralisme allemand ont toujours souffert d'un excès d'individualisme. On a dit : quand il y a deux Allemands, il y a trois partis politiques; le mot est surtout vrai pour les libéraux et les démocrates. M. Lüders montre aussi que la révolte du 31 octobre 1848 n'a pas été amenée par une action préméditée du parti démocratique; l'opinion répandue dans les milieux démocratiques qu'elle fut fomentée sous main par le parti réactionnaire n'est pas prouvée, mais n'est pas dénuée de fondement. Plusieurs documents intéressants tirés de journaux contemporains sont annexés à ce livre.

Deux ouvrages s'occupent de l'histoire bavaroise au temps de la fondation de l'empire. M. Alexandre DE MÜLLER a pris pour sujet le ministère du prince de Hohenlohe (1867-1870)[1], qui a été plus tard chancelier de l'empire et dont les mémoires forment une des sources les plus précieuses pour l'histoire contemporaine. En manière d'introduction, il se contente aujourd'hui d'exposer la situation politique en Bavière en 1866, alors qu'il régnait une confusion générale dans le peuple autant que dans les milieux gouvernementaux. La guerre amena un revirement de l'opinion publique, mais pas assez fort pour forcer la main au gouvernement. M. de Müller retrace très nettement le caractère et les opinions du prince de Hohenlohe; il raconte comment il fut appelé au pouvoir, explique pourquoi il dut renoncer à réaliser une grande partie de son programme national. Les archives n'étant pas encore ouvertes pour cette époque, l'auteur a dû laisser bien des lacunes. Pourtant sa documentation est d'une richesse étonnante, et il me paraît qu'il a été très judicieux dans ses hypothèses et ses combinaisons. Dans un appendice, il conteste et refute des opinions émises dernièrement par M. de Ruville.

Ce dernier est l'auteur d'un livre sur « la Bavière et la fondation (il dit « la restauration ») de l'empire allemand »[2], livre moins

von Below, Heinrich Finke, Friedrich Meinecke, Heft 11. Berlin und Leipzig, Dr. Walther Rothschild, in-8°, VI-191 p. Prix : 6 m.

1. Karl-Alexander von Müller, *Bayern im Jahre 1866 und die Berufung des Fürsten Hohenlohe*, Historische Bibliothek herausgegeben von der Redaktion der Historischen Zeitschrift, fasc. 20. München et Berlin, R. Oldenbourg, in-8°, XVI-292 p. Prix : 6 m.

2. A. von Ruville, *Bayern und die Wiederaufrichtung des deutschen Reiches*. Berlin, Hermann Walther, in-8°, 376 p. Prix : 6 m.

richement documenté, semble-t-il, que celui de M. de Müller; mais M. de Ruville croit racheter cette infériorité par l'emploi de ce qu'il appelle la méthode « de la monnaie brisée ». Comme il est possible de trouver à une monnaie brisée, même à une petite parcelle, son vrai complément, il est également possible, selon lui, à un historien perspicace de trouver la vérité, même si les sources sont tout à fait insuffisantes. M. de Ruville parle avec beaucoup de suffisance des résultats obtenus par cette méthode, et, de fait, il nous apporte des révélations étonnantes; reste à savoir quelle foi elles méritent. M. de Ruville prétend d'abord que le roi Louis II de Bavière a confirmé le traité d'alliance conclu entre la Prusse et la Bavière après la guerre de 1866 par une parole d'honneur spéciale qui était connue seulement de lui-même, de Guillaume Ier et de Bismarck (ajoutons M. de Ruville), et il explique la politique bavaroise de 1866-1870 par cette parole royale (Königswort). M. de Müller a montré (*loc. cit.*, p. 282 et suiv.) d'une manière absolument convaincante que cette hypothèse n'est fondée sur rien, qu'elle est démentie par tous les faits connus. La seconde découverte se rapporte à un projet d'offrir la couronne impériale à Guillaume Ier avant la guerre de 1870; M. de Ruville n'a pas prouvé que Louis II y ait donné son consentement. La troisième grande découverte de M. de Ruville a pour base les papiers saisis chez M. Rouher à Cerçay par les soldats allemands et livrés à Bismarck. M. de Ruville prétend que ces papiers étaient si compromettants pour les ministres de la Bavière, du Wurtemberg et de la Hesse que ceux-ci, pour ne pas être exposés à des révélations fâcheuses, furent contraints de subir les conditions imposées par le Chancelier de Fer. M. Albert Sorel, il est vrai, avait déjà prétendu que « les craintes qu'on ressentit dans les cours (de la révélation des papiers de Cerçay) activèrent les négociations entre la Prusse et ses alliés ». M. de Ruville va beaucoup plus loin; il voit dans les papiers de Cerçay le point décisif, « la clef de la fondation de l'empire », « Schlüssel für die Reichsgründung », comme il dit dans sa préface. En réalité, on ignore, M. de Ruville comme tout le monde, ce que contiennent les papiers de Cerçay, mais, après tout, ce qu'on sait des négociations de Munich, dont M. de Ruville n'a pas reconnu l'importance, et de Versailles, le succès de Bismarck, acheté d'ailleurs par de grandes concessions faites à la Bavière, s'explique sans l'hypothèse du chantage. En somme, le livre de M. de Ruville est insuffisamment documenté, l'argumentation en est faible et capricieuse; la conception générale et beaucoup de détails en sont erronés.

M. le baron de Mittnacht, ancien président du Conseil de Wurtemberg, auquel nous devons déjà des livres très importants sur

Bismarck, a jeté un coup d'œil rétrospectif[1] sur les événements qui ont précédé la fondation de l'Empire allemand dans les années 1867-1870, événements auxquels Mittnacht lui-même a pris une part importante. Il montre d'abord l'erreur dans laquelle est tombé le célèbre historien, M. de Sybel, dans ses jugements sur les affaires wurtembergeoises, en donnant trop de confiance aux mémoires du ministre de la Guerre, M. de Suckow. Puis, critiquant les opinions émises par Sybel et Lorenz sur la politique du Wurtemberg au mois de juillet 1870, il prouve que le gouvernement du royaume avait déjà décidé le 15 juillet de reconnaître le « casus foederis » et qu'il n'a cédé ni à une pression de l'opinion publique, ni au désir du roi. Dans le troisième chapitre, sur la chute du ministre de Varnbüler, M. de Mittnacht trace le portrait de son collègue. Les deux derniers chapitres s'occupent des négociations qui ont eu pour objet l'entrée du Wurtemberg et de la Bavière dans l'Empire allemand et que Mittnacht a dirigées en ce qui concerne le Wurtemberg. Il insiste sur la grande importance des pourparlers qui ont eu lieu à Munich en septembre 1870 et qu'il considère comme la base des traités de Versailles. Il montre aussi très bien les points de vue si différents de la Bavière et du Wurtemberg et la jalousie qui existait entre les deux royaumes. Le roi de Wurtemberg crut devoir, au mois de novembre 1870, s'adresser à l'empereur de Russie pour obtenir des conditions plus avantageuses; mais le gouvernement, c'est-à-dire Mittnacht, ne s'est pas prêté à cette manœuvre humiliante. Le livre de Mittnacht, très sobre et judicieux, et dans lequel il faut lire aussi ce qu'il y a entre les lignes, est une source de premier ordre pour bien connaître les négociations si difficiles qui ont amené l'entrée des États du Sud dans l'Empire allemand. Plus d'une allégation avancée par M. de Ruville se trouve réfutée dans les *Rückblicke* de Mittnacht, qui sont une source tout à fait authentique.

Les derniers volumes de l'*Empire libéral*, par M. Émile Ollivier, ont soulevé en Allemagne de vives polémiques sur les origines de la guerre de 1870-71. On est très loin de l'opinion autrefois courante qui voyait dans l'empereur Napoléon III l'auteur principal de la guerre, mais on se refuse à voir dans Bismarck l'instigateur principal ou même unique. Après MM. Fester (dans la *Deutsche Revue* du mois de juillet 1909) et Delbrück (dans les *Preussische Jahrbücher* du mois d'août 1909), M. Hesselbarth s'est occupé des événements de 1870 qui ont précédé la guerre[2]. M. Hesselbarth

1. Freiherr von Mittnacht, *Rückblicke*. Stuttgart und Berlin, I.-G. Cotta, 165 p. Prix : 2 m. 50.

2. H. Hesselbarth, *Die Entstehung des Deutsch-Französischen Krieges nach den neuen Aufschlüssen*. Gotha, F.-A. Perthes, 1910, VIII-79 p.

ne croit pas, comme M. Delbrück, au danger de la grande coalition franco-austro-italienne, que Bismarck aurait voulu prévenir. D'autre part, il combat l'opinion émise par M. Ollivier que la candidature Hohenzollern aurait été un « guet-apens ». Il voit les motifs de Bismarck en soutenant cette candidature dans son utilité politique et commerciale pour l'Allemagne; tout de même il convient que Bismarck y voyait un moyen de porter préjudice au prestige de la France, et par là il se rapproche de l'opinion de M. Delbrück. Peut-être pourrait-on dire, pour employer un terme de la langue juridique, que Bismarck n'a eu que le « dolus eventualis ». M. Hesselbarth n'attache pas une grande importance à la dépêche d'Ems; il croit que la guerre a été inévitable après la déclaration du ministère français du 6 juillet 1870.

Dans une brochure sur la chute de Bismarck[1], M. Egelhaaf vient de répéter ce qu'il avait déjà raconté dans son Histoire contemporaine[2]. Il insiste sur les différences d'âge et de caractère entre Bismarck et l'empereur, il apprécie les questions de politique extérieure et intérieure sur lesquelles les vues du monarque et du chancelier différaient, il repousse de nouveau la thèse soutenue par Delbrück que Bismarck a voulu faire un coup d'État et que l'empereur s'y serait refusé, mais il y revient en admettant que Bismarck songeait à recourir à un coup d'État dans un cas extrême. Comme ni Delbrück ni Egelhaaf ne donnent leurs sources, il n'est pas possible de décider ce qu'il y a de fondé dans ces assertions.

L'année passée nous a apporté plusieurs mémoires et biographies utiles pour l'histoire contemporaine.

Gustave von Schubert, général de l'armée saxonne (né en 1824, mort en 1907), a écrit dans le loisir de sa retraite une autobiographie[3] que son fils Hans von Schubert, professeur de théologie à l'Université de Heidelberg, vient de publier, augmentée d'un court chapitre racontant les dernières années de la vie du général. Schubert, qui était originaire d'une famille bourgeoise (il n'a été anobli qu'en 1878), entra en 1843 dans l'artillerie saxonne, prit part, comme chef du bureau des renseignements de l'État-major, à la guerre de 1866 contre la Prusse et, comme chef de l'État-major d'une division et plus tard du corps d'armée saxon, à la guerre de 1870-71. Après la paix, il fut mis à la tête d'un régiment d'artille-

1. Gottlob Egelhaaf, *Bismarcks Sturz. Stand des Problems.* Stuttgart, Greiner et Pfeiffer, 48 p. Prix : 0 m. 50.

2. Cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 151.

3. Gustav von Schubert, *Lebenserinnerungen* aus seinem Nachlass herausgegeben von Hans von Schubert. Stuttgart und Leipzig, Deutsche Verlagsanstalt, 1909, in-8°, XII-536 p. Prix : 10 m.

rie et, en 1880, de l'artillerie saxonne. Il prit sa retraite en 1885. La plus grande partie de ses mémoires est consacrée à des événements ou à des questions purement militaires ; il me manque la compétence d'en juger, mais comme Schubert a été un écrivain militaire de grand mérite, ses remarques auront certainement de la valeur. Ses Mémoires n'apprendront pas beaucoup de nouveau, excepté peut-être quelques détails sur l'histoire saxonne, mais on appréciera dans l'auteur un homme sympathique, militaire passionné, attaché à la maison royale de Saxe et patriote allemand, très religieux et romanesque, musicien et poète, quelquefois un peu étroit dans ses jugements, mais toujours loyal et vrai.

Les Mémoires de M. Paulsen[1] nous mettent dans un milieu tout à fait différent. Professeur de philosophie à l'Université de Berlin, M. Paulsen a écrit des mémoires dont il voulait publier, de son vivant, la première partie (souvenirs de jeunesse). Après sa mort prématurée, sa famille s'est décidée à publier l'autobiographie du défunt jusqu'en 1877, c'est-à-dire jusqu'aux premières années de sa carrière universitaire. Un homme tel que Paulsen ne peut manquer d'intéresser quand il parle du milieu où il a vécu. Mais on appréciera surtout la charmante description qu'il fait de la vie rurale en Slesvig, sa patrie, vers 1850 ; on voit qu'il y a mis tout son cœur. C'est un document d'une époque à la fois proche et lointaine (« versunken », dit Paulsen). Le texte des mémoires, quand nous l'aurons en entier, sera une source importante pour la vie intellectuelle de l'Allemagne au XIXe siècle.

A un compatriote de Paulsen, M. de Tiedemann, nous devons un livre[2] qui nous donne beaucoup d'informations très importantes sur les années 1875-1881 et spécialement sur la politique intérieure de Bismarck. M. de Tiedemann, auteur d'un petit livre charmant sur le chancelier (*Persönliche Erinnerungen an den Fürsten Bismarck*), avait commencé d'écrire ses Mémoires ; un premier volume, paru en 1905, où il raconte le temps de sa jeunesse, est important pour l'histoire du Slesvig-Holstein. Il voulait aller plus loin et raconter les années passées dans la chancellerie impériale et dans le Parlement. Il est mort en 1907 avant d'avoir fini. Son fils a eu l'idée heureuse de réunir en un volume les quelques parties déjà rédigées, par exemple sur l'entrée de Hobrecht au ministère, sur la première loi contre les socialistes de 1878, un portrait fine-

1. Friedrich Paulsen, *Aus meinem Leben, Jugenderinnerungen*. Jena, Eugen Diederichs, in-8°, 210 p. Prix : 3 m.

2. Christoph von Tiedemann, *Aus sieben Jahrzehnten, Erinnerungen*. Band II : *Sechs Jahre Chef der Reichskanzlei unter dem Fürsten Bismarck*. Leipzig, S. Hirzel, in-8°, x-487 p. Prix : 9 m.

ment tracé, mais inachevé, de Bismarck. Il y a joint les matériaux utilisés par l'auteur lui-même, c'est-à-dire des extraits de son journal, des lettres, des documents, des mémorandums; aux yeux de l'historien, ces matériaux ont autant, sinon plus de valeur que les mémoires, toujours plus ou moins retouchés. Dans tous les cas, on ne saurait nier que le livre est très instructif sous bien des rapports. M. de Tiedemann fut pendant six ans l'homme de confiance, on pourrait dire l'aide de camp, pour la politique intérieure, de Bismarck, il était presque continuellement dans l'entourage du chancelier, il connaissait une grande partie de ses idées et de ses intentions, il était employé souvent dans des missions secrètes et délicates. Il raconte donc une foule de détails importants sur l'histoire de ces années, dans lesquelles évolua si complètement la politique intérieure de l'Allemagne; c'est une source inestimable pour connaître les « frictions » dont se plaignait le chancelier, pour étudier les origines de la malheureuse loi contre les socialistes, dont Tiedemann fait l'apologie, et le changement de la politique douanière dont Tiedemann était un des champions principaux. Mais surtout nous y voyons Bismarck lui-même, comment il vivait, comment il travaillait, comment il traitait ses collègues et ses subordonnés, quels étaient ses motifs, ses intentions et ses moyens. Même si on n'approuve pas les buts et les moyens, on est forcé d'admirer l'intelligence et la volonté extraordinaires du chancelier, qui méprisait les hommes, mais versait des larmes pour son chien fidèle.

M. Erich Marcks, dont on connaît l'excellente biographie de l'empereur Guillaume Ier, a entrepris d'écrire une biographie de son grand chancelier qui comprendra quatre volumes[1]. Le tome Ier, qui vient de paraître, traite de la jeunesse de Bismarck, de 1815 à 1848. M. Marcks a eu le premier accès aux archives de la famille de Bismarck conservées à Schönhausen et à Friedrichsruh; il a reçu beaucoup d'autres communications importantes de membres de la famille, en premier lieu du feu prince Herbert de Bismarck, fils du chancelier; il est ainsi peut-être le dernier qui ait pu puiser directement dans la tradition orale pour cette époque. Il donne une foule de détails inconnus et quelquefois importants pour faire connaître et comprendre ce que sera le grand homme de l'époque postérieure;

1. Erich Marcks, *Bismarck, eine Biographie*. Band I : *Bismarcks Jugend 1815-1848*. Stuttgart und Berlin, I.-G. Cotta, in-8°, XVI-476 p. Prix : 7 m. 50. Sur l'ouvrage de M. Marcks, voir plus loin un compte-rendu critique par M. Paul Matter. — Un historien danois distingué, M. Aage Friis, vient de publier sur le même sujet un livre (*Bismarck Ungdomsticen*. Copenhague, 1909) que M. Schäfer juge excellent et digne d'une traduction allemande (*Historische Zeitschrift*, t. CIII, p. 460).

pour le moment, ce qu'il nous montre, c'est comment, sous quelles influences s'est formé Bismarck. Il a tracé l'histoire des familles de Bismarck et Mencken, il a analysé très finement les caractères, d'ailleurs très différents, des parents du chancelier; il a raconté son enfance, sa vie scolaire, ses études à l'Université et son apprentissage dans la carrière administrative. Il a très bien montré que l'influence de la science et la littérature allemandes, si grande sur beaucoup de ses contemporains, s'est fait peu sentir sur Bismarck. M. Marcks raconte ensuite comment Bismarck, dégoûté de la vie de fonctionnaire et aussi pour des raisons de famille, s'est retiré chez lui, au fond de la Poméranie. Ces années furent décisives pour la formation de ses opinions politiques et religieuses. Il entra dans la société des hobereaux piétistes de la Poméranie, à laquelle appartenait aussi sa femme. La description de ce milieu est la partie la plus importante du livre et un vrai chef-d'œuvre d'analyse psychologique, fine et profonde. Le premier volume, qui nous mène jusqu'aux abords de la Révolution de 1848, est surtout consacré aux influences que Bismarck a subies, les autres montreront celles que son génie a exercées sur le monde.

La grande personnalité de Bismarck domine tellement l'histoire allemande de 1860-1890 que ses collaborateurs et ses adversaires n'ont pas longtemps trouvé la considération qui leur est due. Peu à peu on commence à leur rendre justice; parmi les hommes d'État qui ont joué un rôle important à cette époque, il faut nommer Franz von Roggenbach, dont M. Samwer, fils d'un de ses amis intimes, vient d'écrire la biographie[1]. Roggenbach, originaire d'une vieille famille catholique de Bade, professait des opinions nettement nationales et libérales; député au Landtag du grand-duché, ministre de Bade en 1861-1865, membre du Zollparlament et du Reichstag de 1867-1874, il travailla autant pour l'union de l'Allemagne que pour donner une organisation moderne et libérale à la petite et à la grande patrie. Dégoûté par les méthodes gouvernementales de Bismarck, il se retira de la politique active en 1874 et vécut le reste de sa longue vie (il n'est mort qu'en 1907) loin des affaires. Par ses relations personnelles très étendues, — il était l'ami du prince impérial et du grand-duc de Bade, — il conserva une certaine influence dont on a du reste exagéré l'importance, mais il n'a pas eu la place qu'il méritait par ses talents et il en garda de l'amertume. M. Samwer a utilisé la correspondance et les mémoires inédits de Roggenbach; il a rectifié et complété plusieurs points de l'histoire contemporaine, par

1. Karl Samwer, *Zur Erinnerung an Franz von Roggenbach*. Wiesbaden, L.-F. Bergmann, in-8°, 199 p. Prix : 3 m.

exemple en ce qui concerne la question du Slesvig-Holstein, l'organisation de l'Université de Strasbourg, l'origine de la célèbre proclamation de l'empereur Frédéric III, dont Roggenbach a été l'auteur principal, l'affaire du journal de Frédéric III, etc. Il fait connaître aussi les opinions de Roggenbach sur les questions de politique actuelle; quoique libéral, il n'était pas l'homme d'un parti. On conçoit facilement que le biographe épouse quelquefois les ressentiments de son héros. Malgré une certaine animosité contre le grand chancelier, le livre de M. Samwer est important pour l'histoire badoise et pour l'histoire allemande au temps de la fondation de l'empire; on regrette d'autant plus que l'auteur n'ait pas donné à certaines parties de son livre un plus ample développement.

Rodolphe de Bennigsen était, comme Roggenbach, originaire d'une vieille famille noble, il grandit, comme lui, dans un des petits États; il partageait les mêmes idées nationales et libérales. Pourtant il y a de très grandes différences dans la vie de ces deux hommes : Roggenbach s'est, comme on a vu, très tôt dégoûté de la politique; Bennigsen, quoique avec un succès inégal, a combattu pendant presque toute sa vie pour les idées de sa jeunesse. M. Hermann Oncken, auteur d'une biographie magistrale de Lassalle, vient de publier en deux forts volumes une biographie de Bennigsen[1]. Il est à regretter que Bennigsen n'ait laissé ni des mémoires ni même des notices sur les événements de sa vie, et que nous ne sachions presque rien sur ses entretiens fréquents avec Bismarck. M. Oncken a basé son ouvrage surtout sur la correspondance de Bennigsen qui nous a été aussi assez inégalement conservée; il en a inséré de longs extraits dans sa biographie. Ce procédé n'est pas très littéraire; cependant, les documents contemporains donnent au lecteur de si vives impressions du temps et des personnes que nulle narration, même la plus éloquente, ne saurait les remplacer. Dans la première partie de son ouvrage, M. Oncken a tracé un tableau magnifique de la vie sociale et politique du royaume de Hanovre; le premier chapitre (l'État et la société au Hanovre) est un chef-d'œuvre. Mais Bennigsen, pendant toute sa vie fortement attaché au sol natal, fut, on peut le dire, dès la première heure un patriote allemand; plus importante que son rôle, pourtant déjà considérable comme chef de l'opposition libérale dans la chambre hanovrienne, fut sa situation de président de la

1. Hermann Oncken, *Rudolf von Bennigsen, ein deutscher liberaler Politiker*. Band I, 757 p.; Band II, 660 p. Stuttgart et Leipzig, Deutsche Verlags-Anstalt, 1910, gr. in-8°. Prix : 24 m. — M. Oncken a donné un excellent résumé de son ouvrage dans une conférence publiée dans l'*Historische Zeitschrift*, t. CIV, p. 53-79.

Société nationale (Nationalverein), fondée en 1859 pour propager l'unité de l'Allemagne et lui donner des institutions libérales. M. Oncken a pour la première fois raconté l'histoire de cette Société, de son essor et de son déclin d'après les documents authentiques. Survinrent la guerre de 1866, la catastrophe du royaume et de la dynastie de Hanovre. M. Oncken réfute les attaques dirigées contre Bennigsen par le parti guelfe en prouvant que sa conduite a été irréprochable, qu'il a fait de son mieux pour sauver le royaume et qu'il a même rendu d'importants services à la dynastie tombée. Mais Bennigsen jugeait l'annexion prussienne irrévocable et, s'inclinant devant les faits, il continua de travailler pour le bien de la province et de la grande patrie allemande. Il entra dans les Parlements de la Confédération de l'Allemagne du Nord et de l'Empire et il y devint le chef reconnu du parti national-libéral. Il appliqua tous ses talents à diriger ce grand parti, composé d'éléments très divers, tout en soutenant le gouvernement de Bismarck. Politique nécessairement opportuniste et toute de compromis. M. Oncken a très bien exposé l'histoire de ces années qui ont été pour Bennigsen le zénith de sa carrière. En 1877, il s'en fallut de peu que Bennigsen n'entrât au gouvernement, mais ce projet échoua, probablement plus encore par la résistance de l'empereur Guillaume Ier que par celle de Bismarck. Le grand revirement de la politique du chancelier en 1878 amena le déclin et bientôt la débâcle du parti de Bennigsen. Après quelques années de retraite volontaire, il rentra au Reichstag et, quoique son rôle à cette époque ne puisse être comparé à celui de 1867-1877, il jouit encore d'une grande réputation et exerça quelquefois une grande influence. En 1888, il fut aussi nommé par Guillaume II président de la province de Hanovre, fonctions dont il se démit en 1897, et en 1898 il rentra définitivement dans la vie privée. Il est mort en 1902. M. Oncken a renoncé à écrire l'histoire parlementaire de ces derniers temps, mais il a publié quelques morceaux de la correspondance politique de Bennigsen, dont surtout les lettres échangées entre Bennigsen et Miquel (autre chef du parti national-libéral, plus tard ministre des Finances en Prusse) offrent un grand intérêt. En somme, cette biographie, qui nous fait connaître un des hommes les plus sympathiques de l'Allemagne moderne, est un des livres les plus remarquables qui ont été écrits sur l'histoire contemporaine.

Paul Darmstædter.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

V. Ermoni. **La Religion de l'Égypte ancienne.** Paris, Lethielleux, 1909. In-8°, xv-448 pages.

Aucun pays n'a manifesté, pour les découvertes de l'égyptologie, un intérêt plus vif et plus constant que celui qui a vu naître les Champollion, les Mariette, les de Rougé, les Maspero. On conçoit donc que, fondant une bibliothèque d'histoire des Religions, l'éditeur P. Lethielleux se soit tout de suite préoccupé d'y faire représenter l'Égypte. On ne peut malheureusement pas dire qu'il ait eu la main heureuse en choisissant M. Ermoni.

Non pas que l'auteur de la *Religion de l'Égypte ancienne* ne se soit soumis à un travail considérable pour faire honneur à sa tâche. Qu'on parcoure la liste des ouvrages énumérés dans la bibliographie, ou simplement les notes mises au bas des pages, on sera stupéfait du nombre des livres qu'il semble avoir consultés. Sur les dieux, sur les théories cosmogoniques, il entre dans des détails très circonstanciés; et, nulle part, il n'a ménagé les mots et les phrases tirés de textes hiéroglyphiques. Son livre pourra donc sans doute rendre quelques services, surtout comme manuel de références. Encore est-ce à condition qu'on l'utilise avec beaucoup de prudence. Comme ce jugement paraîtra peut-être sévère, je dois l'appuyer sur quelques preuves.

Tout d'abord, il y a là un véritable abus de citations empruntées à des ouvrages qui sont certainement à portée de tous ceux qui s'intéressent aux choses d'Égypte. Quelques chapitres, le deuxième notamment, sont, pour le fond et pour les renvois, en très grande partie tirés de l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*. Et l'opération n'a pas toujours été faite avec beaucoup d'intelligence. M. Maspero avait dit que les princes égyptiens exerçaient souvent des sacerdoces de déesses, Nît ou Hâthor. M. Ermoni simplifie la phrase : elles étaient déesses d'Hâthor et de Nît (p. 47). L'illustre savant ayant remarqué que les enfants morts en bas âge étaient ordinairement enterrés dans la maison même de leurs parents, M. Ermoni conclut que la maison égyptienne, du moins celle du pauvre, servait aussi de tombeau (p. 71).

Avec cela, des inadvertances bien extraordinaires. Nous apprenons, par exemple, que le crocodile s'est retiré de plus en plus vers le nord (p. 9); que Thinis, ville de la Haute-Égypte, était au-dessous d'Apou, située dans l'Égypte moyenne (p. 19); que le combat de Râ contre

Apôpi rappelle celui de Tiamat (!) contre le chaos (p. 181); qu'à Khartoum le Nil se dédouble et donne naissance à deux fleuves (p. 11). — Des idées confuses sur la valeur propre de mots fort importants, fétichisme, totémisme, evhémérisme. Des hypothèses qui défient toute vraisemblance et toute chronologie. Celle-ci, par exemple : après avoir constaté la présence de trois traits fondamentaux de la religion égyptienne, — le fétichisme, le culte des astres, la systématisation en triades et en ennéades, — l'auteur essaie de les rattacher chacun aux trois races qui, suivant lui, ont concouru à former la population de l'Égypte; la tendance théologico-philosophique viendrait de la race « méditerranéenne » et l'épuration de la religion dans les cités du nord s'expliquerait par l'influence de la civilisation grecque (p. 438 et suiv.). — Enfin, une langue plus que hardie, comme vocabulaire et comme syntaxe : inengendré, colligation, on peut « dégager quelques courants généraux, mais il faut bien se garder d'y tout ramener par une résolution exhaustive » (p. 95); « c'était tout un monde que ces génies dans lequel les hommes vivaient et se mouvaient » (p. 115).

Il est inutile de prolonger davantage cette liste de péchés petits et grands. Exprimons du moins le regret qu'une œuvre si peu mûrie ait pris, dans une collection estimable, la place qui revenait à un bon ouvrage de vulgarisation scientifique.

Paul Oltramare.

Henri Moris. **L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments.** Paris, Plon et H. Champion, 1909. In-8°, 429-L pages, avec une carte et 40 gravures.

En 1854, M. de Lasteyrie, de passage à Grasse, découvrit sous les combles de la mairie les archives de l'ancienne abbaye de Lérins qui paraissaient perdues. Sur les ordres du ministère de l'Instruction publique, ces précieux documents furent transférés à Draguignan, aux archives départementales du Var, puis, en 1860, après que l'arrondissement de Grasse eut été ajouté à Nice et Puget-Théniers pour constituer le nouveau département des Alpes-Maritimes, ils furent attribués à la préfecture de Nice. M. Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, les a classés et en a publié l'*Inventaire sommaire* en 1893. Il a aussi édité, en deux volumes in-4°, le fameux cartulaire de Lérins, dont la partie la plus ancienne remonte au milieu du XIIe siècle (2 vol. in-4°, 1883 et 1905. Publications de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes). Il avait de la sorte préparé les matériaux de l'histoire de l'abbaye : il était tout naturel qu'il tentât de les mettre en œuvre. C'est cette histoire qu'il nous donne aujourd'hui.

M. Henri Moris a voulu contenter à la fois les savants et le grand public; il a écrit une histoire qui, tout en étant puisée aux sources,

est fort pittoresque et de lecture très agréable. Nous devons pourtant regretter qu'il ne se soit pas tenu de façon plus stricte à l'ordre chronologique, qui seul nous eût permis d'apprécier le véritable rôle de l'abbaye au cours des siècles et nous eût bien montré son évolution, ses transformations et sa décadence; au lieu de considérer à part chaque période, il a préféré mettre bout à bout une série de dissertations fort intéressantes par elles-mêmes[1], mais qui l'obligent à revenir sans cesse en arrière et le contraignent à se répéter. Ces dissertations sont les suivantes ou à peu près : 1° après une description très jolie des deux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat — cette dernière appelée communément Lérins — une notice historique assez sommaire de l'abbaye, depuis les origines au début du Ve siècle jusqu'à nos jours. L'abbaye, après avoir suivi ses coutumes particulières, accepte au VIIIe siècle la règle bénédictine; depuis 1464, elle est livrée à des abbés commendataires qui exploitent ses biens, tandis que les moines, se rattachant tour à tour à la congrégation du Mont-Cassin, à celle de Saint-Maur ou de Cluny, sont impuissants à y maintenir la vie religieuse. Le 24 septembre 1786, le titre du monastère est supprimé et tous ses biens, droits et revenus sont unis à la mense épiscopale de Grasse. Sous la Révolution, l'île Saint-Honorat fut vendue comme bien national et passa en diverses mains. Aujourd'hui, une trentaine de Cisterciens de Sénanque y entretiennent un orphelinat. 2° Privilèges accordés à l'abbaye par les papes et les princes. L'abbaye est soumise directement au Saint-Siège; elle a le privilège de donner sépulture dans l'île aux fidèles qui sollicitent cette faveur; elle lève un setier de sel sur les barques qui transportent cette denrée aux greniers de Cannes et de Grasse; elle jouit du droit de pêche sur une assez vaste étendue de mer; devenus princes de Sabourg entre Vintimille et San-Remo, les abbés ont fait frapper monnaie en leur nom au cours du XVIIe siècle. 3° Analyse de divers statuts établis par les chapitres généraux de Lérins aux XIVe et XVe siècles. A partir de son union au Mont-Cassin (1565), l'abbaye n'a plus de règlements spéciaux. 4° Possessions de l'abbaye. Elles sont répandues sur tout le littoral de la Méditerranée de Barcelone à Viterbe; quelques-unes atteignent la Loire. L'abbaye en arrive à avoir sous ses ordres près de quatre-vingts prieurés. M. Moris nous énumère ces possessions, en suivant l'ordre des diocèses. Peut-être confond-il un peu trop les époques; nous aurions souhaité plus de détails sur la condition des personnes et des terres; notamment nous aurions voulu plus de renseignements sur les tenanciers appelés caslans. 5° Liste des abbés de Lérins du XIe siècle à 1786. Elle est beaucoup plus complète et plus précise que celle qui avait été dressée par les auteurs de la *Gallia christiana*. A partir de 1464, on trouvera, à côté des abbés commen-

1. Les quatre premières dissertations avaient paru d'une façon plus abrégée en tête du tome II du *Cartulaire de Lérins*.

dataires, les abbés réguliers, soit de la congrégation du Mont-Cassin, de Saint-Maur ou de Cluny. 6° Quelques épisodes d'histoire militaire relatifs aux îles Lérins. Attaques des Sarrasins vers 732 ; incursions des Génois ; occupation des îles par les Espagnols en 1524, de 1635 à 1637, et l'on ne sera pas étonné que l'auteur des *Opérations militaires dans les Alpes pendant la guerre de la Succession d'Autriche* ait insisté sur la prise de Saint-Honorat par le comte de Brown à la fin de 1746. 7° L'école de Lérins aux Ve et VIe siècles. On trouvera quelques renseignements sur les écrivains de cette époque qui ont été moines à Lérins : Hilaire, Vincent, Eucher, Salvien, Fauste, Césaire. La bibliographie sur ces auteurs donnée en appendice a été empruntée au *Répertoire* d'Ulysse Chevalier. M. Moris donne aussi quelques détails sur Raimon Feraut, le troubadour qui versifia à la fin du XIIIe siècle *la Vida de Sant Honorat*, sur l'abbé Denis Faucher qui, au XVIe siècle, a composé une série d'ouvrages de piété et a laissé une correspondance assez volumineuse, et surtout sur Vincent Barralis, qui a publié en 1613 à Lyon la *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacrae insulae Lerinensis*, la première histoire de Lérins. 8° Monuments anciens de l'île Saint-Honorat. M. Moris décrit les édifices qui ont disparu, ceux qui subsistent encore ; il relève les fragments de sculpture et les inscriptions soit de l'époque romaine, soit du moyen âge. Cette partie forme un excellent guide archéologique à travers l'île.

En somme, quiconque veut avoir un renseignement sur l'île de Lérins et son abbaye le trouvera dans l'une des dissertations qui composent ce volume, œuvre d'un aimable historien, ayant vécu depuis de longues années en compagnie des anciennes archives de l'abbaye[1].

Ch. Pfister.

Fratris Johannis Pecham, quondam archiepiscopi Cantuariensis, tractatus tres de Paupertate, cum bibliographia ediderunt C. L. Kingsford, A. G. Little, F. Tocco (British Society of franciscan studies, vol. II). Aberdoniae, typis Academicis, 1910, in-8°, IX-198 pages.

Ces trois traités ont un même objet, celui de défendre la conception franciscaine de la pauvreté contre les Séculiers et surtout les Dominicains. Ils ont pour auteur Jean Pecham, lequel tire son nom du village de Patcham, près de Lewes, au comté de Sussex. Qu'ils soient tous trois du même auteur, le fait est certain pour les deux premiers : *Tractatus pauperis* ou *De perfectione evangelica* et *Tractatus contra fratrem Robertum Kilwardby, O. P.;* il est seulement

1. M. Moris reproduit à tort, p. 29, la légende de l'an mille. Les chiffres du livre ne sont pas toujours exacts. P. 414, l. 4 : lire *1757* au lieu de *1557*. A renvoyer pour les bulles aux Regestes de Jaffé et de Potthast.

vraisemblable pour le troisième, qui est un poème latin rimé : *Defensio fratrum mendicantium*. Ce dernier, qui est un dialogue entre le Monde et la Religion plaidant devant la cour de Rome, a été attribué dans un ms. de Paris (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1742) à frère Gui de la Marche; M. Kingsford montre qu'il a été composé entre 1255 et 1270, que cette date et d'autres raisons encore empêchent de considérer Gui de la Marche comme ayant pu en être l'auteur; que de bons arguments militent au contraire en faveur de John Pecham, désigné d'ailleurs par une main du XIVe siècle dans un ms. du fonds Digby à la Bodléienne.

Du *Tractatus pauperis*, l'éditeur, M. Little, donne seulement des extraits. Avec pleine raison, il a renoncé à faire imprimer les citations de la Bible et des Pères qui l'encombraient. Le traité contre Robert Kilwardby est précédé d'une fort intéressante introduction par M. Felice Tocco; sans parler des indications nombreuses qu'il fournit sur les œuvres de Kilwardby et de Pecham conservées dans les mss. florentins, il résume la célèbre controverse sur la pauvreté, qui, depuis la seconde moitié du XIVe siècle, mit aux prises les deux ordres dits Mendiants, les Franciscains et les Dominicains. Kilwardby, qui mourut archevêque de Canterbury en 1279, était Dominicain, hostile aux Franciscains qui, se fondant sur l'exemple du Christ et des Apôtres, condamnaient la propriété individuelle. Ses arguments sur ce point nous sont connus par la réfutation de son adversaire, qui fut aussi son successeur sur le trône de Canterbury. Pecham était un franciscain mitigé mais résolu. Séparés sur la question de la pauvreté, les deux savants théologiens étaient d'accord pour combattre l'enseignement des doctrines philosophiques tirées d'Aristote, qui furent en effet condamnées par Kilwardby en 1277, puis par Pecham en 1284, et, sur ce point encore, M. Tocco fournit d'utiles renseignements.

Le traité publié par M. Tocco a paru presque en même temps en italien (Naples, 1910); mais, dans l'édition anglaise, il a pu ajouter une longue liste, en partie nouvelle, des *Quaestiones disputatae Parisius* de Pecham (p. 100-108).

Le volume débute par une bonne bibliographie des œuvres imprimées et manuscrites de Pecham qu'ont dressée MM. Kingsford et Little. Il se termine brusquement, sans table ni index.

Ch. B.

Grigoriy PISSAREVSKY. **Is istorii inostrannoy kolonisatsii v Rossii v XVIII vèkè.** [*Recherches sur l'histoire de la colonisation étrangère en Russie au XVIIIe siècle*, d'après des documents inédits.] Moscou, 1909. XI-340-84 pages.

Contrairement à l'opinion généralement répandue, c'est l'impératrice Élisabeth Petrovna qui, la première, eut l'idée d'attirer des étrangers

dans les vastes espaces restés incultes et inhabités de la Russie : il fallait en premier lieu faire appel à des hommes de même race et de même religion (colonies de Serbes); puis s'adresser à l'Occident et, avant tout, aux huguenots français, dont on avait appris l'heureuse influence sur le développement du commerce et de l'industrie dans les pays où ils s'étaient réfugiés. Après avoir brièvement indiqué, dans un premier chapitre, l'histoire des théories de la population et de la colonisation en Occident (théories des écrivains allemands, anglais, français, colonisation en Prusse, Autriche, Danemark), l'auteur aborde l'histoire de la question en Russie.

Un protestant français, brigadier dans l'armée russe, remit pour la première fois, le 8 juin 1752, au comte Bestoujev-Rumine, un projet sur la question, mais ce projet et deux projets successifs (de Weissbach et de Larivière), approuvés simplement par l'impératrice, ne furent pas réalisés. En 1763, un autre Français, d'Estrées, officier dans l'armée française et neveu du maréchal de ce nom, présenta un autre projet.

Cette politique devait être réalisée par Catherine II, mais, tandis que dans le projet du brigadier Lafon il s'agissait surtout d'attirer des étrangers capables de créer l'industrie (comme les huguenots de Nîmes et de Carcassonne), Catherine II et ses collaborateurs préconisent en économie politique la doctrine des physiocrates. Catherine ne fait venir en second lieu dans le « Nakaz » que « les manufactures qui mettent en œuvre les propres productions du païs » (ch. XIII), et on lit dans une note du collège des Affaires étrangères que le métier de forgeron, par exemple, est plus utile que les métiers ayant rapport à la fabrication de la soie ou à l'orfèvrerie.

Le 14 octobre 1762, par un oukaz écrit de la propre main de l'impératrice, il était enjoint de recevoir, sans aucune formalité, tous les étrangers voulant se fixer en Russie, à l'exception des Juifs, et, le 22 juillet 1763, Catherine établissait sur des bases solides l'œuvre de la colonisation par un oukaz instituant un bureau chargé de la colonisation et par un manifeste sur les droits et avantages accordés aux immigrés.

M. Pissarevsky a étudié avec beaucoup de détails l'histoire des efforts, obstacles, moyens se rapportant à l'organisation, les relations des agents du ministère des Affaires étrangères, l'histoire des contrats, moyens de recrutement, les rapports de police, les abus des entrepreneurs dans les colonies nouvellement établies, les mécontentements soulevés en Europe par les recruteurs.

En ce qui concerne les rapports de la France et de la Russie pour cette question, M. Pissarevsky a reproduit les données indiquées par un Français dans un curieux article[1]. Ces agents recruteurs étaient

1. Paul d'Estrées, *Une colonie franco-russe au XVIIIe siècle* (*Revue des Revues*, 1896, n° 19). Nous n'avons pu nous procurer un autre article du même auteur (*Nouvelle Revue rétrospective*, 1892).

de simples aventuriers : Caneau de Beauregard, homme d'un passé douteux, propriétaire d'un château près de Nimègue, enfermé à la Bastille en 1766; Coste de Sabreville, natif de Fribourg en Suisse, capitaine de la colonie Catherine-Lehn, qui s'appelait en réalité Cabusson et était un ancien forçat; Meusnier de Précourt, sieur de Saint-Laurent, qui s'intitulait « aide-major général des arquebusiers de France ».

En 1766, il se produit un arrêt momentané dans la colonisation, mais le mouvement d'immigration ne cesse pas immédiatement; il se continue, quoique affaibli, jusqu'en 1773.

La plupart des colonies furent fondées dans la région de Samara. Nous savons par une lettre de Catherine à Voltaire en 1769 que des Français s'établirent sur la Volga, dans les environs de Saratov. On trouve encore quelques familles avec des noms français dans cette région[1]. M. Paul d'Estrées conclut dans l'article mentionné plus haut : « L'élément français contribua dans certaines proportions à la fondation et à la prospérité de la « belle colonie »[2] de Saratov et d'autres colonies florissantes de la Russie méridionale ».

Dans la première phase de la colonisation, le plus fort contingent avait été fourni par les Allemands du sud-ouest, à qui avaient été distribuées des terres dans le bassin de la Volga; dans la phase qui commence en 1778, il s'agit de peupler la Russie à l'aide d'immigrants dans l'ordre chronologique suivant : les chrétiens de Crimée, composés surtout de Grecs, puis d'Arméniens; les Suédois de l'île de Dago, les colons de l'Europe méridionale (Grecs, Corses, Italiens ; mais ces colons étaient la lie de la population des villes méridionales de l'Italie et du rivage de la Méditerranée et furent impropres au travail de l'agriculture), enfin les colons de Dantzig et les Mennonites.

F. L.

Henri Lichtenberger. **L'Allemagne moderne, son évolution.** Paris, Ernest Flammarion, 1907. In-12, 399 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique.)

Dans l'introduction de cet ouvrage, M. Lichtenberger rattache l'évolution de l'Allemagne contemporaine au grand fait moderne de l' « entreprise »; tandis que le moyen âge était écrasé par des forces surnaturelles, la pensée moderne a conquis son autonomie, s'est fondée sur le subjectivisme; Kant chercha dans la conscience même les règles de la loi morale; Nietzsche proclama en ce sens « la mort de Dieu », et par ces deux noms déjà la part de l'Allemagne contemporaine est considérable dans ce mouvement d'entreprise aussi hardi dans le domaine des idées que dans celui des faits économiques.

1. Voir Minch, *Istoriko-geografitchesky slovar Saratovskoy goubernii.*
2. C'est l'expression de Catherine.

Un premier livre est donc consacré au régime de l'entreprise capitaliste, issu de la libre concurrence et de la destruction des corporations. On attribue ici l'extraordinaire développement industriel de l'Allemagne à l'organisation économique qu'elle a su se donner, à ses établissements de crédit, à l'audace de ses spéculations, notamment après 1870, en un mot aux qualités du peuple allemand. Il est un élément dont il n'est tenu ici nul compte et qui nous paraît capital, c'est la richesse naturelle de l'Allemagne en houille et fer, et nous posons seulement cette question : si l'Allemagne n'avait pas les énormes ressources minières de la Westphalie et de la Saxe, serait-elle devenue la grande usine qu'elle est aujourd'hui? Il y a là une part de chance qu'il faudrait indiquer. Quoi qu'il en soit, on étudie ensuite tous les effets du régime capitaliste sur les formes anciennes de l'industrie, sur la condition des ouvriers, sur la production agricole même, sur la répartition de la population, sur le développement des doctrines sociales et du parti socialiste. En fait, à beaucoup d'autres égards, presque à tous égards, comme on l'indique plus loin, l'idée de l'entreprise explique les traits essentiels de l'Allemagne moderne.

L'évolution politique en dépend pour une grande part. Le problème de l'unité et de la liberté allemande y trouva sa solution; l'effort idéaliste de 1848 ne put aboutir; le parti libéral devint le parti national-libéral et fut prêt ainsi, selon l'expression de Gervinus, « à passer sa tête sous le joug de fer prussien ». On en vint aux conceptions réalistes et pratiques dans le temps même de l'établissement du régime capitaliste, et la question de l'unité apparut dès lors comme « un problème dynamique ». M. Lichtenberger nourrit la plus grande admiration pour le génie de Bismarck; il semble pourtant qu'il serait possible, sans paradoxe, de diminuer la valeur, sinon du rôle historique du chancelier de fer, du moins de son génie; car il ne serait que juste de considérer combien ses succès furent favorisés par les circonstances : chance inespérée que d'avoir eu pour adversaires Benedek en 1866, Napoléon III en 1870. La victoire de Sadowa fut péniblement gagnée, et que serait l'Allemagne, que serait Bismarck dans l'histoire si Sadowa eût été une défaite, ou si après la victoire Napoléon III avait su prendre un parti, ou si l'alliance de la France et de l'Autriche se fût réalisée? Toutes circonstances qui ne furent pas le fruit du génie de Bismarck. En vérité même, Bismarck ne montra-t-il pas une étroitesse d'esprit, singulièrement préjudiciable à l'avenir économique de l'Allemagne, en négligeant les questions coloniales, dans le temps où Jules Ferry gagnait à la France la Tunisie et l'Indo-Chine? L'Allemagne, nous dit-on, fut dès lors « sincèrement pacifique »; impression qui reste discutable : ne serait-il pas plus juste de dire, comme M. Gabriel Monod, que la guerre fut « l'industrie nationale » de l'Allemagne, qu'elle lui fut nécessaire pour faire son unité, qu'elle lui demeure nécessaire pour s'assurer les débouchés qui lui manquent? Sur cette question de la politique extérieure de

l'Allemagne, est-il possible d'appeler la Hongrie « l'Autriche transleithane », de dire que ses 2,135,000 Allemands représentent le tiers de sa population (p. 140), la population de la Hongrie étant d'environ 20 millions d'habitants?

Les chapitres qui sont ensuite consacrés à l'évolution de la pensée et de l'art dans l'Allemagne moderne sont du plus grand intérêt. M. Lichtenberger y étudie avec une grande pénétration et en même temps avec une remarquable force de synthèse la renaissance du catholicisme et ses progrès au XIXe siècle, la puissance du Centre et le grand soutien qu'il donne à la politique de Guillaume II, l'Empereur lui-même, plus chrétien que protestant, ne se considérant pas comme « extérieur au catholicisme »; puis l'esprit protestant, le piétisme, son évolution constante vers le subjectivisme de la conscience, de plus en plus loin du dogme objectif, capable ainsi d'une singulière élévation morale et sociale, à la suite de Luther et de Kant, à la recherche « d'une synthèse de la religion du Christ spiritualisée avec la religion de la science et de la beauté, vers l'établissement de la société future »; l'Église protestante, par contre, difficile à organiser et à maintenir sur de tels principes subjectifs, en présence de l'émancipation de plus en plus complète de la conscience individuelle, la nécessité ancienne où elle fut donc de s'appuyer sur l'État, et pourtant sa tendance contemporaine à s'en séparer; puis la pensée libre, le matérialisme des masses prolétariennes, « des millions d'irréligieux », le prodigieux succès des *Énigmes de l'Univers* de Hæckel, le positivisme qui s'accorde assez bien en Allemagne avec le christianisme, le pessimisme de Schopenhauer et de Richard Wagner, l'optimisme fondamental de Nietzche et son apothéose de la « Vie magnifique et cruelle, féconde et dévorante »; le « retour à Gœthe », ces dernières doctrines n'ayant pas profondément pénétré dans la mentalité du peuple allemand; enfin l'évolution artistique, la dignité éminente de l'art qui est, pour les Allemands, une puissance de même ordre que la science, la morale ou la religion, la nécessité de mieux en mieux comprise d'une culture saine et harmonieuse, leur culte pour la force intelligente, leur foi qu'il est « utile, sage et normal que la force prime la faiblesse, que la monade supérieure se subordonne la monade inférieure, que la force est en même temps le droit » (p. 387). M. Lichtenberger ne relève pas ce qu'il y a de redoutable, sinon d'immoral, dans un tel orgueil; il conclut que le peuple allemand est de tous les peuples occidentaux le plus heureusement doué, peut-être, pour réussir dans la lutte économique (ce qui se pourrait encore discuter), et qu'on peut espérer qu'il saura s'élever du point de vue de la solidarité nationale à celui de la solidarité européenne et de la solidarité humaine, qu'il saura réaliser l'idéal du « bon Européen », selon la formule de Nietzche. Il convient d'enregistrer ce vœu.

Édouard DRIAULT.

Nahida Lazarus. **Ein deutscher Professor in der Schweiz.** Berlin, Ferd. Dümmler, 1910. In-8°, 200 pages.

La veuve du célèbre sociologue et psychologue Lazarus, à qui nous devons déjà la publication de ses très importants *Souvenirs* (*Lebenserinnerungen von Moritz Lazarus*, 1906), faite en collaboration avec le Dr Leicht, vient de nous donner un nouveau volume de souvenirs, fragments de lettres et d'un journal intime, sur le séjour que Lazarus fit à Berne, de 1860 à 1865, comme professeur de philosophie à l'Université, où il enseigna la morale, la méthode, la psychologie, la pédagogie et l'histoire de l'art. Né en 1824, Lazarus était dans la force de l'âge pendant ces années d'enseignement à Berne qui eurent une action décisive sur le développement de sa doctrine et de son esprit. Quand il rentra en 1866 à Berlin pour consacrer entièrement à la patrie allemande son activité d'écrivain et de professeur, l'auteur de la *Vie de l'âme*, le fondateur de la *Zeitschrift für Vœlkerpsychologie*, était en plein épanouissement de sa pensée. Berne, où il avait été entouré d'une sympathie et d'une admiration universelles, où il avait contracté des amitiés inébranlables, où il avait été en 1864 revêtu de la double dignité de doyen de sa Faculté et de recteur de l'Université, y avait beaucoup contribué. Le volume que publie Mme Lazarus n'a pas seulement un intérêt biographique considérable, il nous offre de plus un tableau des plus vivants de la vie intellectuelle et universitaire dans la Suisse allemande à une époque où ce petit pays bénéficiait encore de l'élan donné à son activité scientifique par la réaction politique qui écrasait l'Allemagne depuis 1849. La Suisse qui, depuis 1848, jouissait, grâce au triomphe des institutions démocratiques, de la paix intérieure et de la liberté, était alors le seul pays où la pensée allemande pût librement se manifester. On lira avec un très vif intérêt les pages où revivent les relations charmantes, gaies et sérieuses tout ensemble, entretenues par Lazarus avec ses collègues de Berne, le juriste W. Munzinger, le théologien Gottfried Studer et son frère Bernhard le grand géologue, l'original philologue Schweizer-Sidler, le philosophe K. Hebler et le linguiste L. Tobler. A côté de ces Suisses, se trouvaient des Allemands non moins remarquables, le physiologiste Moritz Schiff, l'orientaliste Aloys Sprenger, les philologues Otto Ribbeck et Hermann Usener, l'historien Karl Hagen et bien d'autres encore. La proximité de Bâle et de Zurich permettait à Lazarus d'entretenir des relations intimes avec d'autres hommes éminents, tels que W. Lübke, l'historien de l'art, qui y enseignaient. A côté de ces professeurs et savants, Lazarus entretenait un commerce non moins intéressant avec des hommes d'État de premier ordre, tels que Karl Schenk ou Jakob Staempfli, et des littérateurs, tels que Jeremias Gotthelf, Victor von Scheffel ou Alfred von Hartmann. — Les lettres que cite Mme Lazarus et surtout les fragments du journal de son mari, où il fait le portrait de ses amis et retrace avec vivacité leurs conversations et leurs réunions,

sont un document inappréciable pour l'histoire de la Suisse à cette époque. On ne lira pas avec un intérêt moins vif les très remarquables projets élaborés par Lazarus pour l'organisation de l'enseignement universitaire et le tableau touchant de ses relations avec ses élèves.

G. Monod.

Erich Marcks. **Bismarck. Eine Biographie.** T. I : **Bismarcks Jugend, 1815-1848.** Stuttgart et Berlin, Cotta, 1909. 1 vol., XII-476 pages.

Nul n'ignorait en Allemagne depuis plusieurs années que M. le professeur Erich Marcks préparait une biographie de Bismarck que l'on considérait par avance comme définitive. Le premier volume vient de paraître et il a réalisé ces espérances à peu près. L'auteur a posé, dans la préface, de façon très précise, le dessein de son ouvrage. « C'est », dit-il, « dans son ensemble une biographie, — non pas une histoire de Bismarck avec ce but particulier d'exposer les pensées dirigeantes de son existence politique, — mais un cours de vie ». Et après avoir développé ce plan, il ajoute : « Ce ne sera pas seulement un essai biographique, mais un entier exposé d'existence. » Le lecteur peut dès maintenant se former une opinion d'après le premier volume qui comprend la « Jeunesse de Bismarck, 1815-1848 », et il est heureux de constater que M. Marcks a atteint son but : c'est bien ici une fort complète biographie de Bismarck.

L'auteur ne s'est point contenté des documents, déjà nombreux, publiés sur le chancelier de fer, il y apporte beaucoup d'inédit; mais ici un choix semble s'imposer; dans les archives de la famille Bismarck, à Varzin notamment, M. Marcks a trouvé des pièces importantes et d'une incontestable valeur; mais il a été plus loin, il a feuilletté les souvenirs des proches du chancelier, et sa sœur, Mme d'Arnim, « dernier témoin des premiers temps », lui a fait de « précieux » récits; on nous permettra d'en critiquer nettement la valeur historique; il est difficile d'attacher grande importance aux souvenirs de jeunesse, altérés par l'âge, l'affection et l'admiration, d'une sœur très aimée qui voit son frère sans défauts. Et on risquerait, en s'y laissant influencer, de remplacer le *tolle junker* par un jeune homme bon garçon, fort gai, « au demeurant le meilleur fils du monde »; certains biographes, de moindre envergure que M. Marcks, avaient pris cette allure bienveillante. Peut-on dire que notre érudit auteur n'y a jamais été entraîné? Il est dans la vie de son héros une année noire, celle où il vécut à Aix-la-Chapelle comme référendaire (1836-1837); Aix était alors la « première station des voyageurs qui allaient en Europe du nord au sud », très fréquentée par le monde où l'on s'amuse; Bismarck s'y amusa amplement, s'il faut en croire l'ampleur de ses remords dont il parlait encore à quatre-vingts ans; son actuel biographe n'y fait qu'une allusion voilée, parle de banquets, de dettes, de l'existence

« d'un bon vivant » (p. 139-140); de cela Bismarck n'eût point eu de remords, et M. Marcks pousse l'indulgence plus loin que le chancelier lui-même. On peut le regretter, car cette bienveillance extrême l'empêchera de faire une curieuse constatation : malgré un ou deux *flirts* plus sérieux, Bismarck continuera à Potsdam sa joyeuse existence; il la coupera brusquement à la mort de sa mère, lorsqu'il terminera son service militaire à Greifswald et surtout lorsqu'il s'installera à Kniephof; dans cette rude campagne poméranienne, il reprend conscience de ses devoirs; le retour à la terre marque en lui un changement définitif d'existence.

C'est là que dix années plus tard se produira en lui une conversion religieuse; sous l'influence de ses amis, M. et Mme Maurice de Blanckenburg, il redevient chrétien, et la mort de la charmante Marie de Blanckenburg le « secoua fortement »; M. Marcks a fort bien relevé l'influence de cette exquise femme, par sa vie et par sa mort, sur les convictions religieuses du chancelier; mais il nous paraît avoir moins bien compris le caractère même du christianisme de Bismarck. Otto est sincère, c'est incontestable, lorsqu'il lit la Bible, lorsqu'il se soumet à Dieu; mais il entend restreindre bien exactement la part de sa religion à ses relations personnelles avec Dieu, et non à ses rapports avec son prochain; lorsqu'il est pour se battre en duel, il reçoit la communion avant le combat, pour le cas d'accident, mais n'en tire pas moins sur son adversaire (25 mars 1852), et sa foi au Christ, au Dieu d'amour et de charité, n'a point diminué cette puissance de haine, qui fut une de ses forces dans la vie. Ce problème de la religion de Bismarck, souvent étudié, spécialement en Allemagne par Otto Baumgarten et Meinecke, en France par M. Georges Goyau, nous paraît, pour être bien compris, devoir être exposé dans la manière pratique du chancelier de fer : à l'égard de Dieu, Bismarck est un croyant qui s'incline et s'humilie; sur terre, il ne connaît que la politique des réalités.

Ce sont là de simples divergences d'appréciations avec M. E. Marcks, et nous nous plaisons à reconnaître encore l'abondance de la documentation, la finesse des analyses psychologiques, l'intérêt soutenu du récit, attendant avec impatience la suite de l'ouvrage.

Paul MATTER.

Ludo Moritz HARTMANN. **Theodor Mommsen, eine biographische Skizze,** avec un supplément d'extraits de morceaux politiques. Gotha, Perthes, 1908. In-8°, VI-259 pages.

M. Hartmann suppose-t-il donc que la France n'a pas su ou voulu rendre justice à Mommsen au moment de sa mort? Dans sa préface, relatant les témoignages auxquels cette mort a donné lieu, il oublie que la *Revue historique* a alors, l'une des premières, et l'une des plus longuement (janvier 1904), parlé du grand savant. M. Hartmann

ajoute : ... *brachten natürlich die meisten deutschen und italienischen Zeitungen Nachrufe*. De la France, pas un mot, et c'est insinuer à ses lecteurs que nous n'avons ni connu, ni compris, ni aimé Mommsen. Et cela est, de la part de l'auteur de ce livre, une marque de très mauvais goût. Plus peut-être que l'Italie, en tout cas plus qu'aucune autre nation, la France s'est mise à l'école de Mommsen, a traduit ses volumes, a popularisé son nom et l'a accueilli jusqu'à sa dernière visite avec une pieuse déférence. Et récemment encore, devant l'extraordinaire tentative faite par une certaine presse pour susciter un rival à Mommsen, c'est en France que le monde érudit a le plus noblement protesté. — Cette réserve faite, le livre de M. Hartmann mérite d'être lu et consulté par ceux, comme nous, auxquels demeure chère la mémoire de M. Mommsen. Lu, parce qu'il est écrit d'une plume alerte, et qu'il fait bien revivre la physionomie mobile, agitée, audacieuse et fine de l'érudit. Consulté, parce qu'il y a là, sur les dates de ses travaux, sur les conditions matérielles de leur publication, sur le degré de leur succès, quantité de renseignements fort précis. Peut-être manque-t-il à ce travail quelques anecdotes topiques que bien des élèves et des amis auraient pu raconter. Mommsen, évidemment, était une personnalité prodigieuse. Une heure passée avec lui laissait des souvenirs ineffaçables d'épisodes, d'imprévus, de railleries et de répliques. Et l'auteur de ces lignes, en avouant le plaisir qu'il a eu à lire le livre de M. Hartmann, ne cachera jamais que Mommsen est resté pour lui comme un héros familier, toujours présent et toujours secourable.

C. JULLIAN.

Gustav WOLF. **Einführung in das Studium der neueren Geschichte**. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1910. XXIV-793 pages. Prix : 16 m.

La plupart des livres qui s'occupent de méthodologie historique ont été écrits en premier lieu pour l'histoire médiévale; il est vrai qu'il y a assez de problèmes qui se posent pour toutes les époques et que l'histoire du moyen âge éveille peut-être plus qu'une autre époque le sens critique; pourtant il n'est pas douteux que l'histoire moderne et contemporaine n'utilise des sources d'un ordre différent qui exigent aussi d'autres méthodes que les sources du moyen âge. M. Wolf, en écartant les questions générales, s'est proposé de traiter surtout les problèmes de méthode importants pour l'histoire moderne. En outre, il donne dans cette introduction à l'étude de l'histoire moderne une masse énorme de renseignements qu'on chercherait difficilement ou vainement ailleurs.

M. Wolf distingue deux grandes divisions dans les sources historiques : la tradition, c'est-à-dire les témoins qui veulent raconter les événements à ceux qui n'y ont pas pris part et les restes (*Ueberreste*) des événements mêmes. Parmi le premier groupe, il range surtout les

textes narratifs; parmi le second groupe, surtout les actes. Dans la première partie, l'auteur nous donne sous le titre : « Les données techniques du développement de l'historiographie moderne », des abrégés de l'histoire des postes, de l'imprimerie, de la librairie, des bibliothèques, avec des indications bibliographiques très détaillées. La liste des bibliographies générales des différents pays est très utile. M. Wolf expose ensuite le développement de l'historiographie moderne, de la presse, des mémoires, des encyclopédies. Il attire l'attention des historiens allemands sur les encyclopédies françaises et italiennes. La seconde partie est consacrée aux actes, traités, lois, correspondances diplomatiques, au maniement des actes dans les bureaux et aux archives. Voilà à peu près l'échafaudage de cet ouvrage, qui contient dans le texte et dans les notes des indications sur beaucoup de questions qui intéressent l'étudiant et le professeur d'histoire. Je mentionnerai par exemple un abrégé de l'histoire de la diplomatie, des archives, une liste des publications de traités, de lois, de correspondances diplomatiques, etc. En somme, M. Wolf tend à combattre l'emploi trop exclusif des actes et à demander une critique plus sévère des sources tirées des archives.

Un tel livre ne peut et ne veut pas être complet; chaque lecteur aura quelques désirs à formuler. Si j'en fais autant, ce n'est pas pour amoindrir la valeur de l'ouvrage, mais simplement pour fournir quelques remarques utiles en vue d'une seconde édition. En général, M. Wolf se renferme dans ce qui concerne l'histoire de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, quelquefois même des petits pays de l'Europe; rarement il parle de la Russie, presque jamais de l'Amérique. Pourtant des revues comme l'*American Historical Review*, des bibliographies historiographiques comme celles de MM. Channing et Hart, de grandes entreprises collectives comme l'*American Nation*, des collections de sources comme celles de Hart et de Macdonald, des instituts comme celui qu'a fondé M. Carnegie auraient mérité d'être mentionnés. Parmi les sources importantes, les descriptions de voyage n'auraient pas dû être omises; un livre comme celui de Arthur Young ne devrait pas manquer dans une méthodologie d'histoire moderne. Parmi les histoires de littérature française, il faudrait nommer l'excellent livre de M. Lanson, aussi précieux par le texte que par les renseignements bibliographiques qu'il donne. Parmi les mémoires les plus importants de l'époque napoléonienne, il faudrait aussi compter ceux de Chaptal et de Mollien; parmi ceux de l'Allemagne contemporaine ceux de Karl Schurz, de Mittnacht et de Tiedemann. Mais je sais que tous ces détails sont secondaires et que l'omission en est réparable. L'essentiel est que M. Wolf nous ait donné un livre utile, abondant en renseignements, en faits et en dates de toute sorte; les critiques disparaîtront devant la reconnaissance et la profonde admiration dues à son labeur et à son érudition.

Paul Darmstaedter.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité.

— G. Nicole. *Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore*, d'après un papyrus inédit de la collection de Genève (Genève, Kündig, 1910, in-8°, 50 p., fac-similé). — Très ingénieuse reconstitution de deux menus fragments métriques attribués aux *Chroniques* d'Apollodore d'Athènes. Le nom de Phidias les désigne comme ayant fait partie de la biographie de cet artiste, dont le procès et la mort seraient par là élucidés. En 440-439, sous l'archonte Morychidès, fut consacrée sur l'Acropole une chouette, œuvre de Phidias, à l'occasion de la guerre contre Samos. L'ivoire destiné aux statues chryséléphantines de la Parthénos et du Zeus d'Olympie fut procuré aux Athéniens et aux Éléens par une mission envoyée à frais communs au marché d'Adoulé, port d'Éthiopie. Phidias, accusé par un certain Ménon d'avoir détourné une partie de l'ivoire destiné à la Parthénos, alors que cet ivoire lui avait été volé à son domicile, fut incarcéré préventivement vers 438. Les Éléens obtinrent son élargissement en versant une caution de 40 talents. L'artiste se rendit en Élide, où il exécuta le Zeus d'Olympie et où il mourut de maladie; cependant, son procès, repris à Athènes par les ennemis de Périclès, avait abouti à une condamnation à mort par défaut. — Ces précisions résultent surtout des restitutions de M. Nicole, qui dépassent beaucoup le texte authentique. Ce ne sont point encore vérités historiques. Si la date de la chouette est bien fixée, on peut contester les autres affirmations, celle-ci entre autres : que la Parthénos aurait été inachevée en 436, parce qu'on dut alors racheter de l'ivoire volé. Mais on avait besoin d'ivoire pour bien d'autres œuvres que la statue, pour les marqueteries, portes, etc. G. F.

Histoire générale.

— J. Français. *L'Église et la sorcellerie* (Paris, E. Nourry, 1910, in-12, 272 p.). — Ce livre complète celui que le même auteur a déjà consacré à l'attitude de l'Église vis-à-vis de la science. Aux premiers siècles de la foi, l'Église s'est trouvée en contact avec des hommes qui croyaient fermement à la magie et à la sorcellerie; tout d'abord, elle prend à leur égard une attitude de principe excellente et elle s'y tient jusque vers le milieu du XIVe siècle : elle déclare que c'est un péché que de s'adonner aux pratiques magiques, mais, en même temps, elle affirme qu'elles sont vaines et que le péché gît dans la sotte confiance

que leur accordent les ignorants. Dans la pratique, pourtant, elle n'échappe pas aux influences du milieu où elle vit; sans se l'avouer, elle finit par croire, elle aussi, à la réalité des sciences occultes, qui sont œuvres diaboliques; au XIVe siècle, elle fait, de cette double croyance, un dogme véritable; elle assimile la sorcellerie à la plus damnable hérésie et inaugure contre elle un effroyable régime de répression qui ne fait qu'entretenir le mal. M. Français retrace d'une façon intéressante les principaux épisodes d'une histoire entre toutes lamentable. Son récit, peut-être un peu dispersé, est cependant nourri et prête à la réflexion du philosophe autant qu'à celle de l'historien.

Ch. G.

— Em. CAUDERLIER. *L'Église infaillible devant la science et l'histoire* (Paris, E. Nourry, 1910, in-12, 83 p.). — Cette petite étude, fermement pensée et écrite, présente de l'intérêt; elle pose bien le problème, qui est *le conflit séculaire entre les dogmes et la science;* elle donne une idée juste et claire de *la tactique moderne de l'Église romaine et de ses défenseurs;* enfin, elle montre que l'*issue du combat* ne saurait être que la ruine de la théologie romaine, qui, construite hors de la science moderne, ne peut prétendre ni à la nier ni à se l'adapter; le sentiment religieux des hommes qui suivent encore les enseignements de l'orthodoxie catholique se formulera autrement qu'il ne fait et en conformité de la vérité scientifique; il ne périra pas pour cela; telle est, du moins, la conviction de l'auteur.

Ch. G.

— Charles MOELLER. *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (476-950 ap. J.-C.);* 2e tirage augmenté d'un répertoire analytique (Louvain, Peeters, et Paris, Fontemoing, 1910, in-8o, XV-830 et XXXVII p.; prix : 16 fr.). — Ce tirage ne se distingue du précédent (cf. *Rev. hist.*, t. XCIII, p. 97) que par l'addition d'une table analytique des matières, divisée d'une manière assez bizarre en sept répertoires alphabétiques, dont les plus utiles sont des répertoires de noms de lieux, de noms d'abbayes et un « répertoire des institutions ». M. Mœller y a joint (p. XVI-XVII) de brefs compléments à la bibliographie générale placée en tête de l'ouvrage, mais s'est malheureusement abstenu de compléter les bibliographies spéciales à chaque chapitre et de corriger les erreurs et les inexactitudes qui déparent trop souvent ce consciencieux manuel. L. H.

— L. PASTOR. *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, traduite de l'allemand par M. A. POIZAT, t. VII et VIII (Paris, Plon, 1909, 2 vol. in-8o, 400 et 391 p.). — Ces deux nouveaux volumes de l'excellente traduction du bel ouvrage de M. Pastor, commencée par M. Furcy-Raynaud et continuée par M. Poizat, sont consacrés au pontificat de Léon X. Nous avons rendu compte de cette partie de l'œuvre monumentale de Pastor dans notre t. XCVII, p. 418, et montré les qualités d'impartialité et d'érudition solide de cette œuvre un

peu froide où toutes les couleurs et toutes les passions de cette époque violente sont estompées et adoucies. G. M.

— Major W. E. Frye. *After Waterloo, reminiscences of European travel, 1815-1819.* Préface et notes de M. Salomon Reinach (London, Heinemann, 1908, gr. in-8°, xvi-423 p.). — Le major W. E. Frye avait passé les deux dernières années de sa vie à Saint-Germain; il y mourut et y fut enterré en 1853; il laissa à son hôtesse un manuscrit qui parvint ainsi à la connaissance de M. S. Reinach et est publié par ses soins. Le major y avait écrit le journal de son voyage en Europe au lendemain de Waterloo : on passe avec lui au champ de bataille de Waterloo, quatre jours après la bataille, puis par Aix-la-Chapelle, Cologne et tout le pays rhénan dont les habitants avaient déjà eu le temps de regretter la domination et l'administration napoléoniennes; à Paris au moment de la seconde restauration de Louis XVIII, à Genève, Milan, Turin, Bologne, Florence, Rome, Naples; enfin Innsbruck, le Tyrol, Prague, Dresde, Berlin. Ce voyageur était un esprit très libéral, et ami de la France, ce qui est assez original à cette date parmi les Anglais. E. D.

— Pierre de Coubertin. *Pages d'histoire contemporaine* (Paris, Plon, 1909, in-8°, 306 p.). — M. de Coubertin a réuni en volume ses chroniques du *Figaro* de 1902 à 1906; il y a dans de tels morceaux plus d'idées que de faits, et des idées qui ne résistent pas toujours à l'épreuve des faits; il y est question du crépuscule germanique, de l'aube slave, de la renaissance du monde espagnol, de l'avènement des États-Unis à la présidence effective de l'Empire britannique, l'Angleterre réduite à une présidence honoraire (?). Certes, il y a beaucoup d'originalité et parfois de pénétration dans ces aperçus, la réconciliation de l'Espagne avec ses filles, où le règne d'Alphonse XIII peut trouver une réelle grandeur, la résurrection de la Grèce, l'idée d'une université classique à Athènes pour tous les peuples amis de la culture gréco-latine et pour les autres aussi, le problème de l'Europe centrale et le prochain duel germano-russe. Tout cela est réchauffé, animé d'un large esprit de patriotisme clairvoyant, optimiste, confiant dans la grandeur de la France, dévot de l'épopée coloniale, preuve de notre vigueur et gage de notre renaissance, fervent de l'éducation physique qui se concilie si harmonieusement avec le culte de la Grèce antique : on le voit, un bouillonnement d'idées, une robuste foi dans l'avenir, un remarquable tempérament de Français moderne. E. D.

— Pierre Lorette. *Petite histoire de l'Église catholique au XIXe siècle* (Paris, Bloud, 1909, in-16, 128 p.). — Après un aperçu général sur l'histoire de l'Église, l'auteur, faisant la synthèse de l'histoire de l'Église au xixe siècle, en distingue la renaissance de 1801 à 1850 et le développement de 1850 à 1903. Il étudie donc rapidement l'Église et Napoléon, le concordat si avantageux au pape par l'investiture des nouveaux sièges épiscopaux, puis le conflit du pape et de l'empereur, la reconstitution de l'Église par la persécution; plus loin, l'*Avenir* de

Lamennais et l'encyclique *Mirari vos*, qui, dit M. Lorette, ne condamne pas la liberté de conscience : cependant ne l'appelle-t-elle pas une « liberté de perdition », un « délire » ? De même, l'auteur passe un peu vite sur le *Syllabus* et sur son dernier article. Ensuite il étudie l'Église et la science; l'Église et les chrétiens séparés d'Allemagne (d'après G. Goyau); le Kulturkampf; l'Angleterre et le mouvement d'Oxford, avec Newman, Wiseman, Manning; les chrétiens séparés d'Orient; les diverses nations européennes; les infidèles dans les pays de missions, en Amérique, en Afrique, en Extrême-Orient; on constate ici que le nombre des catholiques a augmenté en un siècle de 20 millions; il faudrait noter aussi que la population humaine a bien autrement augmenté depuis cent ans, que la population de l'Europe a plus que doublé, passant de 200 millions à 430, et qu'ainsi cette augmentation du nombre des catholiques est trompeuse, sans compter qu'on calcule parmi les catholiques des millions de Français qui ne le sont guère que de nom. Un dernier chapitre est intitulé « l'Église et le peuple », et traite du mouvement social selon l'encyclique *Rerum novarum*. Chose curieuse, en ce livre, il n'est presque pas question de la France, même pas dans les pays de missions. E. D.

— James Guillaume. *L'Internationale, documents et souvenirs (1864-1878)*, t. III, avec un portrait de Carlo Cafiero (Paris, Stock, 1909, gr. in-8°, XIX-328 p.). — Ce troisième volume tient entre les dates de septembre 1872 et mars 1876; il renferme surtout la grande querelle entre Marx et Bakounine à la suite du congrès de La Haye, où Marx avait fait condamner Bakounine et James Guillaume : Bakounine refusait de reconnaître les pouvoirs considérables que Marx avait fait attribuer au Conseil général de l'Internationale; il voulait laisser aux sections une autonomie parfaite et concevait l'Internationale comme une fédération de sections. La fédération jurassienne, au congrès de Saint-Imier, prit position contre les tendances centralisatrices et autoritaires de Marx et de ses amis, et, malgré les excommunications du Conseil général, le congrès de Genève (septembre 1873) acheva la réorganisation de l'Internationale sur la base autonomiste. Dès lors, le parti entreprit une nouvelle propagande en Suisse, en Italie, en Allemagne; Bakounine séjourna fréquemment à cette époque à la Baronata, chez son ami Carlo Cafiero; il était dans une situation très précaire. Tous ces faits, appuyés sur des documents nombreux, serrés, sont une contribution capitale à l'histoire de l'Internationale, mais vue du camp de Bakounine, contre l'étatisme marxiste. E. D.

— H. B. George. *Historical evidence* (Oxford, Clarendon press, 1909, in-12, 223 p.). — Le petit livre de M. George sur la certitude en histoire est un traité de méthode plein de sagesse. Il analyse avec finesse les diverses sources d'informations et les imperfections qu'elles présentent ainsi que les défauts des historiens; mais, après avoir montré que l'histoire, ne traitant que de faits isolés, qu'on ne peut vérifier et dont on ne peut tirer que des généralisations imparfaites, il recon-

naît qu'elle a néanmoins le droit de reconstruire les formes probables du passé, de tracer la filiation vraisemblable des faits, et même, sans jamais expliquer le passé d'après les idées du présent, de chercher à deviner les conséquences à venir des événements passés. — G. M.

— J.-G.-Th. GRAESSE. *Orbis latinus oder Verzeichnis der wichtigsten lateinischen Orts- und Ländernamen. Ein Supplement zu jedem lateinischen und geographischen Wörterbuch;* 2e éd. par Friedrich BENEDICT (Berlin, Richard Carl Schmidt, 1909, in-8°, IV-348 p.). — Il faut remercier M. Benedict du soin qu'il a pris de revoir et de compléter le lexique dressé il y a cinquante ans par Graesse des noms géographiques latins du moyen âge. Sous cette nouvelle forme, l'*Orbis latinus* rendra d'incontestables services. On aurait aimé cependant que M. Benedict se livrât à un dépouillement plus attentif et plus complet encore des recueils de textes dont on dispose aujourd'hui : pour nous en tenir à des éditions allemandes, il semble bien que plus d'un volume des *Monumenta Germaniae* ou des *Scriptores rerum Germanicarum* a été laissé de côté. A lui seul, le tome Ier des diplômes carolingiens publié dans les *Monumenta Germaniae* plus de trois ans avant le livre de M. Benedict renferme quantité de noms que ce dernier n'a point relevés et dont plusieurs ont trop d'importance (*Acutianus*, *Coxanum*, *Floriacense monasterium*, *Sithiu*, etc.) pour qu'il puisse se retrancher derrière la nécessité où il s'est trouvé de faire un choix. Les identifications adoptées dénotent souvent aussi une insuffisance regrettable : notons seulement *Fontanetum*, « Fontenay-près-Vézelay », et *S. Bertini abbatia*, « Bertincourt ». Enfin, il y aurait beaucoup à dire, au point de vue philologique, sur les formes latines prises comme types et adoptées pour le classement. Mais, quelque imparfait qu'il soit, le lexique Graesse-Benedict sera pour les historiens d'un très utile secours. L. H.

— *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publ. sous la direction de Mgr Alfred BAUDRILLART, Albert VOGT et Urbain ROUZIÈS; fasc. 2 : *Achot-Adulis* (Paris, Letouzey et Ané, 1910, gr. in-8°, col. 321-640; prix du fasc. : 5 fr. par souscription). — Le deuxième fascicule de ce *Dictionnaire* nous apporte, comme son devancier (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 447), un contingent notable d'articles sérieusement étudiés, dus à des érudits d'ordinaire compétents et consciencieux. Comme dans le premier fascicule, l'étendue de ces articles est très variable et, qu'on le regrette ou s'en réjouisse, proportionnée souvent moins à l'importance du sujet qu'à la nouveauté des résultats ou au tempérament de chaque collaborateur. Nous noterons parmi ceux qui nous ont paru le plus dignes d'attention ceux qui ont trait au patriarcat bulgare d'Achrida et à Saint-Jean d'Acre, par S. VAILHÉ, aux actes des martyrs coptes et syriaques par F. NAU, aux actes des martyrs grecs et latins par A. DUFOURCQ, au jésuite Jean Adam par E. GRISELLE, au chroniqueur Adémar de Chabannes

par J. de la Martinière, et d'excellentes notices dues au P. Berlière et à M. Audollent. Malheureusement, certains collaborateurs se montrent moins bien informés, moins au courant de la littérature des sujets qu'ils traitent et, pour ne citer que quelques exemples, on est un peu étonné de voir passer des articles aussi insuffisants que ceux de M. A. Regnier sur Adalbéron-Ascelin, de M. Uzureau sur Adebert, « second abbé de Saint-Florent de Saumur » (*sic*), sur « Aderald ou Adelard, archidiacre d'Angers » (?), ou même de M. Fraikin sur divers évêchés, monastères ou personnages de l'Italie. Il y a aussi des traces d'indécision dans les formes adoptées pour les noms de personnes, dans le plan, dans les bibliographies. On aimerait voir apparaître plus souvent le coup d'œil du maître. L. H.

— *Catalogus dissertationum philologicarum classicarum. Editio II. Verzeichnis von etwa 27400 Abhandlungen aus dem Gesamtgebiete der klassischen Philologie und Altertumskunde zusammengestellt von der Zentralstelle für Dissertationen und Programme der Buchhandlung Gustav Fock, in Leipzig* (Leipzig, 1910, in-8°, 652 p.). — Cette seconde édition du précieux répertoire paru il y a quinze ans apporte, comme on le voit par le sous-titre, un nombreux contingent de nouvelles publications relatives à la littérature grecque et latine, à la philologie, à l'épigraphie, la paléographie, la métrique, la musique, l'histoire de l'antiquité, la mythologie, la médecine, la chronologie, l'archéologie et la numismatique. On y trouvera une foule de dissertations sur les auteurs classiques, que l'on chercherait vainement ailleurs; et même pour les écrivains de basse époque, pour le moyen âge et les humanistes, ce très utile recueil pourra être consulté avec fruit. P. L.

— Dr Gaston Bodart. *Militaer-historiches Kriegs-Lexicon, 1618-1905* (Vienne et Leipzig, Stern, 1907-1908, in-8°, 956 p.). — Ce Dictionnaire d'histoire militaire est dressé d'après l'ordre chronologique; sous chaque année, on donne le nom des villes assiégées, des batailles livrées, avec l'indication des généraux commandant en chef, le chiffre des tués et des blessés, le nombre des canons et étendards pris par le vainqueur. Le Dictionnaire est suivi de tableaux statistiques et récapitulatifs; il est terminé par une liste alphabétique des noms propres. La bibliographie est loin d'être aussi complète qu'il aurait fallu, et toutes les données devront être soigneusement contrôlées. Compilation utile pour les gens pressés. Ch. B.

— *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire* offerts à Maurice Wilmote à l'occasion de son 25e anniversaire d'enseignement (Paris, Champion, 1910, 2 vol. in-8°, xvii-416 et 417-969 p.). — Les élèves, amis et admirateurs de M. Wilmote, le valeureux défenseur de la langue et de la culture françaises en Belgique, ont célébré le 25e anniversaire de son entrée dans l'enseignement en lui dédiant deux beaux volumes d'essais d'un très grand intérêt philologique, lit-

téraire et historique. Nous signalerons comme ayant une importance particulière pour l'histoire et l'histoire littéraire les essais suivants : G. COHEN. La scène des pèlerins d'Emmaüs. Contribution à l'étude des origines du théâtre comique. — CONSTANS. Un précurseur des Félibres : Claude Peyrot, prieur de Pradinas. — Mme HORION-DELCHEF. Les lettres péruviennes. L'exotisme dans la littérature. — E. GÉRARD-GAILLY. Hélène Gillet. Une exécution capitale au XVIIe s. — G. LANSON. Le tableau de la France de Michelet. — A. LEFRANC. Un procès littéraire à reviser. Molière et l'abbé Cotin. — G. MONOD. Michelet et les Flandres. Voyage de 1837. — Fr. NOVATI. La canzone populare in Francia e in Italia nel più alto medio evo. — M. PROU. Note sur le latin des monnaies mérovingiennes. — SALVERDA DE GRAVE. Recherches sur les sources du roman de Thèbes. — VAN HAMEL. L'âme littéraire de la France. — WAHLUND. Bibliographie der franzœsischen Strassburger Eide vom Jahre 842.

— Paul LANDORMY. *Histoire de la musique* (Paris, Delaplane, 1910, in-16, VI-358 p.; prix : 4 fr. cartonné). — Cette *Histoire* ne donne qu'un rapide aperçu de l'évolution de l'art musical depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; mais M. Landormy n'a pas oublié qu'un manuel, — surtout un manuel qui traite de questions esthétiques, — ne doit à aucun prix, si bref soit-il, dégénérer en une aride nomenclature qu'on consulte parfois, qu'on ne lit jamais. En ne s'arrêtant qu'aux auteurs vraiment importants, à ceux dont les œuvres sont pour nous une source de jouissances profondes ou qui ont exercé en leur temps une action dont les effets se retrouvent après eux, M. Landormy a réussi à être clair tout en restant toujours intéressant et à vivifier son exposé par une chaude sympathie pour tous les artistes sincères, pour toutes les tentatives dont l'art et le sentiment sont les uniques inspirateurs. — P. 28, il y aurait lieu, croyons-nous, d'atténuer ce qui a trait au rôle des jongleurs du moyen âge comme colporteurs de nouvelles « dans un temps... où l'on n'écrivait pas de lettres ». P. 31, ce qui a trait à la « fête de l'âne » à Sens devra sans doute être modifié en s'inspirant du livre de M. l'abbé Villetard sur l'*Office de Pierre de Corbeil* (1907). L. H.

— Léonce BÉNÉDITE. *La peinture au XIXe siècle* (Paris, Flammarion, 1910, in-4°, 372 p. Ouvrage orné de 400 ill. et de 13 pl. en couleurs). — M. Bénédite avait, en 1905, publié dans l'*Introduction générale aux Rapports du jury de l'Exposition de 1900* un volume sur les beaux-arts qui était, comme nous l'avons dit (*Rev. hist.*, t. XC, p. 387), une revue et comme une philosophie de l'art du XIXe siècle. Il nous donne aujourd'hui un tableau d'ensemble beaucoup plus complet et d'après un plan plus strictement chronologique du développement de la peinture au XIXe siècle. L'histoire de ce développement se présente à nous sous une double forme, dans un texte où se retrouvent à chaque ligne la vive sensibilité artistique de M. Bénédite, sa con-

naissance et son intelligence si étendues de toutes les tendances de l'art moderne, son goût large et sûr, et dans une série d'illustrations admirablement choisies et en général d'une exécution excellente. Dans certains œuvres modernes (entre autres l'*Opale* d'Herman Anglada y Camarosa), la reproduction peut paraître une manière de montrer les défauts de l'œuvre même. G. M.

Histoire de France.

— L'abbé E. Vacandard. *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux;* 4e éd. revue et mise à jour (Paris, Gabalda, 1910, 2 vol. in-12, LIV-516 et 576 p.). — Cette 4e édition de la *Vie de saint Bernard* ne se distingue, en général, de la précédente que par des corrections de minime importance. M. Vacandard s'est appliqué à faire disparaître quelques petites inexactitudes de détail et à ajouter par places quelques renvois à des travaux récents, sans s'astreindre cependant (ce qui pourra parfois être regretté) à se reporter aux dernières éditions des textes auxquels il a eu l'occasion de renvoyer dans ses notes. Ce sont les pages consacrées à Abélard qui ont surtout bénéficié de cette revision : tenant compte des études récentes de M. G. Robert, M. Vacandard a été amené à modifier sensiblement ce qui a trait à la chronologie des œuvres du célèbre théologien, dont une étude plus attentive lui a en même temps permis de mieux comprendre le rôle considérable dans l'histoire des idées philosophiques et religieuses du XIIe siècle (voir t. II, p. 112-113, 118 et suiv., 177 et suiv.). Peut-être M. Vacandard, qui a modifié aussi sur un ou deux points (voir surtout t. II, p. 456) ce qu'il disait autrefois de l'organisation de la curie romaine, eût-il pu tirer parti des travaux dont l'histoire italienne (histoire de Rome, histoire des Normands de l'Italie méridionale, etc.) a été l'objet en ces dernières années; peut-être aussi eût-il eu intérêt (par exemple t. I, p. 38) à consulter l'*Introduction* aux *Cartulaires de Molesme*, de J. Laurent, et à ouvrir, pour l'histoire d'Aquitaine, les volumes de M. Richard (par exemple, *Hist. des comtes de Poitou*, t. II, p. 40); mais on s'accordera à reconnaître que la plupart de ses conclusions restent aujourd'hui encore inattaquables, et c'est sans doute le meilleur éloge qu'on puisse faire de son livre. L. H.

— Joseph Barrère. *Estienne de La Boétie contre Nicolas Machiavel* (Bordeaux, Mollat, in-8°, 96 p.); H. Monod. *Montaigne après la Saint-Barthélemy* (Coulommiers, impr. Brodard, 1910, in-8°, 31 p.; extrait de la *Revue de Paris*); Armaingaud. *Montaigne pamphlétaire. L'énigme du Contr'Un* (Paris, Hachette, 1910, in-8°). — M. Henri Monod a repris et présenté avec une rare vigueur les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de l'hypothèse présentée par M. Armaingaud en mars 1906 dans la *Revue politique et parlementaire*, d'après laquelle le Discours de la Servitude volontaire de La Boétie aurait été remanié par Montaigne après la Saint-Barthélemy

et communiqué par lui à des protestants, par qui il fut publié en 1577 dans l'*État de la France sous Charles IX*. — M. Monod fait remarquer aussi quelle force apportent à la thèse de M. Armaingaud les contradictions de ceux qui la combattent : M. Strowski qui voit Charles IX dans le portrait du tyran (*Revue philomathique*, février 1907), M. Dezeimeris qui y voit Charles VI, M. Bonnefon qui y voit un portrait idéal du tyran (*Revue politique et parlementaire*, janvier 1909), M. Villey qui croit que Montaigne seul aurait pu retoucher le discours, mais qu'on n'y voit pas de retouches (*Revue d'histoire littéraire*, octobre 1906), tandis que pour M. Bonnefon ces retouches sont évidentes. A ces contradicteurs, il faut ajouter M. Joseph Barrère qui voit dans le *Contr'Un* une réponse au *Prince* de Machiavel, ce qui est vrai en grande partie, et M. Delaruelle qui a montré dans le *Contr'Un* une imitation constante des anciens. Enfin M. Hauser, dans la *Revue critique*, voit la ruine de la thèse de M. Armaingaud dans les emprunts faits en 1574 au *Contr'Un* par le *Réveil-matin des Français*. — G. M.

— L. Malavialle. *Le Bas-Languedoc en 1626* (Montpellier, 1909, in-8°, 145 p.; extrait des t. XXXI et XXXII du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*). — M. Malavialle a publié avec une traduction et un commentaire fort érudit le texte latin de la partie relative au Bas-Languedoc (Gard, Hérault, Aude) du voyage qu'Abraham Goelnitz, de Dantzig, fit de 1624 à 1626 dans les Pays-Bas espagnols, la France et la Savoie, et qu'il publia en 1631 à Leyde (chez les Elzévir) sous le titre d'*Ulysses Belgico-Gallicus*. Les quelques pages qui se rapportent au département de l'Aude avaient été traduites et publiées dans un journal de Carcassonne par MM. Poux et Mullot. C'est ce qui a inspiré à M. Malavialle l'idée de son excellente publication où il a donné une analyse complète de ce curieux journal et guide de voyage où Goelnitz voit en passant les hommes les plus distingués des pays qu'il traverse. G. M.

— *Cardinal de Retz. Mémoires, pamphlets, conjuration de Fiesque, correspondance*. Notice de Charles Verrier (Paris, Mercure de France. Collection des plus belles pages, publiées sous la direction de R. de Gourmont, 1909, in-12, 332 p.; prix : 3 fr. 50). — C'est un recueil de morceaux choisis. La notice préliminaire a juste six pages.

— Roger Soltau. *The Duke of Choiseul* (Oxford, Blackwell; Londres, Simpkin, Marshall et Cie, 1909, in-8°, 176 p.). — Cet essai, qui a obtenu le prix fondé par Lord Lothian en 1908, bien que l'œuvre d'un tout jeune homme, témoigne d'une réelle maturité historique. C'était une entreprise hardie de faire tenir en 176 pages toute la carrière de diplomate et de ministre de Choiseul et d'en donner une idée complète. M. Soltau a réussi, non seulement à être clair, mais aussi, grâce à ses travaux dans les Archives du quai d'Orsay, à donner un accent personnel à l'exposé très favorable qu'il

fait de l'activité politique de Choiseul. Il n'y trouve de la chimère que dans ses projets de débarquement en Angleterre. Nous nous demandons si M. Soltau n'aurait pas pu tirer des documents anglais un plus grand parti qu'il n'a fait. G. M.

— Léon Lallemand. *Histoire de la Charité;* t. IV : *les Temps modernes, du XVIe au XIXe siècle*, 1re partie (Paris, A. Picard et fils, in-8°, 619 p.). — M. Lallemand approche de l'achèvement de la grande et belle œuvre qu'il a entreprise sur l'histoire de la Charité. Le t. IV, dont nous annonçons aujourd'hui la première partie, offre un intérêt tout particulier, car c'est dans la période dont il traite, du XVIe au XIXe siècle, que se sont élaborées les idées modernes en matière d'assistance et organisées les lois et les institutions hospitalières. L'introduction traite des théories d'assistance au XVIe siècle et de la naissance des congrégations hospitalières de Saint-Antoine du Viennois, de Saint-Jean de Dieu, de Saint-Camille de Lellis, de Saint-Vincent de Paul. Le livre Ier est consacré à la lutte contre les maladies épidémiques par l'isolement, la désinfection, les bureaux de santé, l'organisation des services médicaux, qui amenèrent la disparition progressive de la lèpre et de la peste. Le livre II est le plus intéressant de tout le volume. Il expose les causes de l'extension du paupérisme de 1500 à 1800, les mesures législatives et pénales prises contre la mendicité et le vagabondage, l'organisation des hôpitaux généraux, mi-hospices et mi-prisons, et des dépôts de mendicité. Enfin le troisième livre traite de l'organisation des établissements hospitaliers de toute nature, organisation qui laissait sans doute énormément à désirer, mais dont la spoliation et la destruction au moment de la Révolution ont été un malheur et un crime. G. M.

— André Morize. *L'apologie du luxe au XVIIIe siècle. Le « Mondain » et ses sources* (Paris, H. Didier, 1909, in-8°, 189 p.). — A une édition critique du *Mondain* et de la *Défense du Mondain*, M. Morize a joint une étude, ou plutôt quelques aperçus sur une question qui tint une grande place à la fois dans les idées morales et dans les idées économiques du XVIIIe siècle, à savoir l'utilité sociale du luxe. Il montre que les vers, en apparence simplement badins, de Voltaire, marquent une date (1736-37) dans une histoire dont les principaux noms sont Bayle, Montesquieu, Mandeville (on s'étonne de ne pas voir citer ici l'*Individualisme* de Schatz), Melon. L'appendice donne l' « esquisse d'une bibliographie de la question du luxe après 1736 », esquisse très sommaire d'ailleurs.

— *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI par le comte Louis-Philippe de Ségur...* (Paris, A. Fayard, s. d., in-8°, 197 p. sur deux colonnes, nombreuses illustrations). — C'est un signe des temps, un signe du retour du grand public à la littérature des « mémoires » que l'apparition de la *Collection historique illustrée* dirigée par M. Fr. Funck-Brentano. Il faut toutes les ressources de

l'industrie moderne pour mettre à la disposition des lecteurs, à des prix d'un bon marché inouï, des textes intéressants, d'un volume maniable, d'un aspect typographique séduisant, d'une illustration soignée et exclusivement documentaire. Une préface du marquis de Ségur présente au public les *Souvenirs* de son trisaïeul, qui parurent pour la première fois en 1824. L'illustration se compose en grande partie d'œuvres d'art appartenant à la famille. J'ajouterai qu'on ne relira pas sans plaisir les aimables mémoires de ce grand seigneur philosophe qui restera, même sous la Restauration, un libéral impénitent, un Français de la France nouvelle. — A signaler aux historiens des sciences le curieux passage (p. 164) sur un « pauvre médecin » russe, Samoïloff, qui s'était avisé « de traiter la peste comme la petite vérole, et *de l'inoculer dans l'espoir de l'affaiblir graduellement*. Il en avait fait l'essai sur lui-même et se l'était donnée plusieurs fois ». Catherine, peu clairvoyante cette fois, lui refusa « la permission de généraliser cette dangereuse expérience » et le gratifia même de « la semonce que méritait sa charitable folie ». — H. HR.

— Gaston Boissier. *L'Académie française sous l'ancien régime* (Paris, Hachette, 1909, in-16, IX-267 p.). — M. E. Courbaud a rassemblé ici deux articles consacrés aux premiers et aux derniers temps de l'ancienne Académie par le dernier secrétaire perpétuel de la nouvelle et deux études sur Chamfort, qui remplissent à elles seules la moitié du volume. Le mordant penseur s'était permis de s'attaquer à l'institution sacrosainte; il est même l'un des auteurs de sa disparition momentanée. Gaston Boissier, que nous avons connu plein d'une souriante indulgence, n'a pas pardonné à Chamfort ce péché d'iconoclastie. « Chamfort s'est conduit avec l'Académie française comme avec l'ancienne société : il a été pour elle d'une parfaite ingratitude ». *Tantaene animis celestibus irae!* Ce piquant volume se termine par un bref discours sur Marmontel. H. HR.

— *Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du docteur Rigby*, traduites de l'anglais par M. Caillet, avec une introduction et des notes par le baron A. de Maricourt (Paris, nouvelle Librairie nationale, 1910, in-18, XXXVII-245 p.). — Le Dr Edward Rigby, de Norwich, s'embarquait avec quelques amis à Douvres, le 3 juillet 1789, arrivait à Paris le 7 et y séjournait, un peu malgré lui, jusqu'au 19 juillet. Puis il traversait Dijon, Lyon, Marseille et sortait de France par la frontière italienne, le 2 août suivant. Cette fugue rapide à travers le royaume ne pouvait lui donner qu'une assez vague idée de notre pays et de ses habitants. Mais les lettres écrites durant ce voyage à ses filles, et qu'a publiées l'une d'elles, Mme Eastlake, se lisent avec plaisir, parce qu'il y exprime d'une façon naïve ses impressions de touriste et les sympathies qu'il ressent pour la liberté naissante du peuple français et pour les qualités aimables de la race, que ne travaille pas encore la fièvre terroriste. Certains détails sur l'agriculture, sur les

hôpitaux, etc., intéresseront même les économistes ; l'historien y trouvera quelques instantanés sur le 14 juillet à Paris, et les difficultés à quitter alors la capitale. — L'éditeur fait de Tobias Smollett, le voyageur et romancier anglais, un Allemand (p. XXI) ; il déclare aussi n'avoir « pu établir exactement » la date de la mort de Rigby (p. VIII). Il n'aurait eu qu'à ouvrir le *Moniteur des dates* de J.-M. Oettinger pour constater que le docteur est décédé le 27 octobre 1821. R.

— *Le Centenaire du 16 août 1804 à Boulogne-sur-Mer. Recueil de pièces et de documents officiels relatifs à la Légion d'honneur, comprenant la distribution des croix au camp de Boulogne, la pierre Napoléon et la colonne de la Grande Armée*, précédée d'une *Notice historique* par Alph. LEFEBVRE (publication de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. Paris, Champion, 1909, gr. in-8°, IX-469 p., planches et gravures). — Il suffira sans doute d'avoir reproduit ce long titre pour indiquer le contenu de l'ouvrage. Mentionnons cependant, parmi les documents, la promotion de légionnaires du 17 thermidor an XII, liste que les historiens peuvent avoir intérêt à consulter. L'épisode rappelle de grands souvenirs, et il valait la peine qu'on lui consacrât un gros livre, mais ce n'est qu'un mince épisode de l'épopée napoléonienne.

— Colonel CAMON. *La guerre napoléonienne. Les batailles* (Paris, Chapelot, 1910, in-8°, 571 p.). — Après avoir donné dans un précédent ouvrage un précis des campagnes de Napoléon et après avoir étudié dans un second ouvrage ses systèmes d'opérations, le colonel Camon examine dans celui-ci ses systèmes de batailles. Il veut en effet établir que, ainsi que pour ses manœuvres stratégiques, Napoléon avait pour ses batailles des procédés systématiques et qui se réduisent à deux, la bataille avec attaque tournante et la bataille sur position centrale. En conséquence, l'auteur examine un certain nombre de batailles napoléoniennes, et il faut reconnaître que souvent Napoléon ne put appliquer aucun des procédés systématisés par le colonel Camon, mais celui-ci trouve toujours des causes qui ont obligé Napoléon à déroger à son plan normal. En réalité, le génie militaire de Napoléon a précisément consisté à adapter toujours les plans de batailles aux circonstances, tout en observant certains principes généraux essentiels et qui demeurent, en y apportant sa lucide et merveilleuse vision des nécessités du moment. A. D.

— Germain MARTIN et Paul MARTENOT. *Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe siècle. La Côte-d'Or (étude d'économie rurale)* (Dijon et Paris, 1909 (forme les nos 2, 3, 4 du t. XIX de la *Revue bourguignonne*), in-8°, XIII-572 p., cartes). — Ce mémoire (couronné par l'Institut, prix Faucher) est surtout intéressant pour les économistes ; il étudie presque exclusivement la situation actuelle des diverses parties de la Bourgogne que l'arbitraire administratif a réunies dans le département de la Côte-d'Or. L'historien y

glanera quelques données sur le dépeuplement, qui se combine avec une baisse croissante de la mortalité, et qui s'explique par la baisse de la natalité (l'un des taux les plus bas de France) et l'émigration (sauf dans la région proprement appelée *Côte*); sur le déboisement et ses effets; sur l'amélioration des rendements du blé et la reconstitution de la vigne. Seul le paragraphe (IVe partie, ch. II, § 4) sur l'évolution des industries campagnardes remonte jusqu'au XVIIIe siècle et constitue une brève esquisse historique. H. HR.

— James DE CHAMBRIER. *Second Empire. Avant et après Sadowa* (Paris, Fontemoing, 1910, in-12, 354 p.). — M. de Chambrier avait déjà écrit un volume sur le second Empire, *Entre l'apogée et le déclin* (voir la *Revue historique*, t. XCVIII, p. 334). Ce nouveau volume, c'est Sadowa encadré entre le commencement et la fin de l'expédition du Mexique, et cette simple fidélité à la chronologie est elle-même expressive. L'auteur ne prétend pas faire de révélations originales; il recueille la surface des événements sans se soucier de la moindre philosophie ou de documentation scientifique, l'installation des souverains du Mexique et les difficultés d'organisation, le rôle du maréchal Bazaine, la vie à Mexico; puis la cour des Tuileries au moment de la mort du duc de Morny; puis les relations de la reine Augusta de Prusse avec le Chancelier de Fer jusque bien après 1870, jusqu'à l'ambassade de Gontaut-Biron, avec quelques traits sur le maréchal de Moltke; le lendemain de Sadowa, la médiation française, l'insuffisance et l'imprévoyance du gouvernement français, l'affaire luxembourgeoise. On retrouve ici le vieux reproche à l'opposition libérale d'avoir empêché la réfection des armements en 1868, comme si elle avait eu alors la majorité, comme si elle était responsable de l'ouverture des hostilités en 1870, comme si elle n'avait pas tout fait pour les empêcher. Le récit, sans beaucoup de nouveauté d'ailleurs, prend un intérêt particulièrement dramatique avec l'exposition de 1867, la revue du 6 juin et l'attentat de Berezowski, surtout avec les dernières scènes de la vie de l'empereur Maximilien. E. D.

— Robert LAUNAY. *Des journées et des hommes, histoires vraies du siècle passé* (Paris, nouvelle Librairie nationale, 1909, in-12, 307 p.). — Il y a au moins de la variété dans ces « histoires vraies » : épées brisées, ce sont celles de Paul-Louis Courier, Alfred de Vigny, Armand Carrel; la journée du golfe Juan ou le débarquement de l'île d'Elbe; Mazagran et son héros, le capitaine Lelièvre, mis, deux ans après, en non-activité par retrait d'emploi pour ivrognerie invétérée; l'homme aux vingt-cinq francs, c'est-à-dire Alphonse Baudin, « un des plus éminents aboyeurs de l'idée républicaine, un des orateurs de ces banquets démocratiques dont l'éloquence communicative meurt dans les baquets ». M. Launay appelle l'écharpe nationale « l'étoffe tricolore », et on sent tout ce qu'il y a de méprisant dans ce mot « étoffe ». On aura du moins ainsi une idée de la distinction du ton

de cet ouvrage. La revue continue, dédiée alors à Henri Vaugeois, par les Pelletan : Eugène Pelletan le prophète et réformateur à l'ardent tempérament calviniste; Camille Pelletan, comme reporter de guerre; l'assassinat du lieutenant Palat; l'exécution de Morès (dédicace à Édouard Drumont), Morès victime de la raison d'État, de « l'Église occulte qui asservit la métropole »; enfin « notre Terre-Sainte », c'est-à-dire l'Alsace, « trop souvent tarée de la pestilence hébraïque. »

E. D.

— Gabriel Hanotaux. *Le partage de l'Afrique. Fachoda* (Paris, Ernest Flammarion, s. d., XII-357 p.). — Ce volume, annoncé comme complétant *l'Affaire de Madagascar*, est composé d'articles parus pour la plupart dans la *Revue de Paris* sur l'expansion française en Afrique, la nouvelle France africaine, « le lecteur assistant à la fabrication de l'image depuis les conceptions initiales jusqu'à la fonte dans la matière dure des traités »; les résistances et la pénétration; l'exploration (écrit en 1896); surtout Fachoda et la négociation africaine. On a lu cet article, écrit en 1909 : M. Hanotaux y rattache l'affaire de Fachoda à la négociation antérieure entre juin 1898 et mars 1899, expliquant que la France était en droit de croire que l'Angleterre n'avançait aucune prétention sur cette région du Nil, s'efforçant de montrer que l'échec tient à des retards qui ont permis au sirdar Kitchener de vaincre les mahdistes, établissant d'ailleurs que la France n'a pas perdu tout le fruit de son effort puisqu'elle en a gardé le droit de pénétration commerciale au Nil supérieur, jusqu'à Fachoda même. Il y a dans ces pages quelques traces de préoccupations personnelles; ce n'est pas à dire que beaucoup de points de ce récit ne puissent être retouchés. Les autres morceaux du livre sont, par exemple, un discours à Oran sur l'avenir de l'Afrique; notre empire africain; le retour de Marchand (1899); les explorateurs; Tombouctou; au Sahara; dans le sud; le Transsaharien; la leçon de Timgad; le gouvernement de l'Afrique française : articles de vulgarisation assez superficiels ou souvenirs de voyage d'un joli pittoresque. Des annexes utiles renferment le texte des conventions diplomatiques relatives au partage de l'Afrique de 1890 à 1898, c'est-à-dire, en somme, l'œuvre diplomatique de M. Hanotaux. E. D.

— André Mévil. *De la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras* (Paris, Plon, 1909, XI-329 p.). — Pour certaines de ses conclusions, ce livre pourrait être signé Delcassé et serait à quelques égards une réplique au livre de M. Hanotaux sur Fachoda. Le titre est mauvais d'ailleurs, à moins que l'auteur ne veuille dire que la Conférence d'Algésiras aggrave le désastreux traité de Francfort, ce qui n'est pas prouvé. Il ne s'agit guère, en somme, que de l'éloge de la politique de M. Delcassé, depuis Fachoda, où il eut à réparer les erreurs de M. Hanotaux, jusqu'à sa chute en 1905. Il y est question notamment de la politique allemande pendant la guerre du Sud-Afrique et des

sacrifices qu'elle exigeait alors pour une entente avec la Russie et la France. On nous dit encore ici que c'est l'Allemagne qui entraîna la Russie en Extrême-Orient; ce rôle de l'Allemagne n'est nullement certain. La Russie allait d'elle-même en Extrême-Orient, par une conséquence naturelle du traité de Berlin, et l'Allemagne y allait avec elle, s'installait à Kiao-Tchéou, subissait aussi les conséquences de la guerre de Mandchourie. Puis il s'agit de l'entente franco-anglaise de 1904, de l'affaire du Maroc, et particulièrement du rôle de M. Rouvier, dont les préoccupations financières firent le jeu de la politique allemande contre son propre ministre des Affaires étrangères; il y a là des pages très dramatiques sur les circonstances de la démission de M. Delcassé; il n'est pas tout à fait prouvé que nous pussions dès lors compter absolument sur l'Angleterre, ni que nous fussions prêts à la guerre; on affirme que l'Allemagne « bluffait », qu'elle ne voulait pas sincèrement se battre, qu'elle avait grand peur de la résistance du gouvernement français; cela encore reste discutable : graves événements dont l'histoire ne peut pas encore être écrite. E. D.

— Georges Renard. *Syndicats, Trade-Unions et Corporations* (Paris, Doin, in-12, 413 p.). — Voici un petit livre excellent, des plus agréables à lire, riche en faits bien classés, bien mis en lumière, où une science précise est vivifiée par une intelligence largement synthétique. Les 154 premières pages du volume sont consacrées aux anciennes corporations étudiées dans leurs variétés multiples, dans leur organisation, leur administration, leur activité. Avec une sereine impartialité, M. Renard expose leurs mérites et leurs défauts, les causes de leur décadence et de leur mort sous la triple action de leurs discordes intérieures, de l'excès de réglementation imposé par l'État, enfin et surtout des transformations de l'industrie. Celle-ci, après avoir tué l'organisation collective de la corporation et soumis la main-d'œuvre au patronat capitaliste, voit naître du sein de la masse ouvrière de nouveaux organismes collectifs, les trade-unions et les syndicats. M. Renard retrace de la manière la plus intéressante, dans les chapitres III et IV de sa deuxième partie, l'histoire des trade-unions de la Grande-Bretagne et des syndicats français et jette un coup d'œil sur ceux des autres pays. Les deux derniers chapitres exposent la marche de l'évolution syndicale et présentent quelques conjectures sur son avenir. M. Renard semble ne voir dans l'avenir comme possible que des ententes par arbitrage entre le patronat et le travail, et aussi la subordination des syndicats d'exploitation à l'État. On peut imaginer que le patronat et le travail arriveront à s'associer pour la production comme dans les anciennes corporations. G. M.

— F. Masson. *Jadis et aujourd'hui*, 2e série (Paris, Ollendorff, 1909, in-12, XXV-316 p.). — L'histoire trouvera beaucoup à glaner dans le nouveau recueil d'articles de M. Masson. Je doute qu'elle souscrive au juge-

ment si sévère de la p. 46 sur le duc de Reichstadt, présenté comme un cerveau rétréci, abruti par l'éducation et l'hérédité autrichiennes, et elle tiendra mieux compte des témoignages de Prokesch-Osten; mais on saura gré à M. Masson d'avoir apporté la preuve de la visite de la comtesse Camerata à Vienne en 1830 qu'il avait d'abord crue apocryphe. On lira avec un vif plaisir les chapitres sur le n° 22 de la place Vendôme, où Hulin fut blessé en 1812 par le général Malet; sur Marco de Saint-Hilaire qui s'est paré faussement du titre de page de Napoléon; sur les violations par Louis XVIII des statuts de l'ordre du Saint-Esprit; sur la véracité du baron Fain; sur les inexactitudes volontaires de Mme de Boigne; sur le 2 mai 1808 à Madrid, où il voit avec Chlapowski un complot machiné pour massacrer tous les officiers français à une course de taureaux; sur Alexandre Ier; sur les prétendues persécutions de la marquise de Lage de Velude par Napoléon; sur la Corse; sur la légende de l'empoisonnement de Joséphine. — G. M.

— Paul Gaultier. *Reflets d'histoire* (Paris, Hachette, xxvii-288 p.). — M. Gaultier est un philosophe de l'art et un moraliste. Dans son nouveau volume, il tire de l'histoire de l'art les leçons qu'elle apporte pour la connaissance de la civilisation et des mœurs, et il illustre de gravures expressives ses études très précises et très complètes, mais aussi très vivantes dans leur concision, sur le Louvre, le château de Versailles, la mise en scène au théâtre. On lira, je crois, avec un intérêt tout particulier l'essai sur le *Sentiment de la nature dans les beaux-arts* qui retrace, depuis l'art des catacombes jusqu'à nos jours, les émotions de l'homme devant la nature, telles qu'elles sont révélées par les œuvres de la peinture. Il y a là un chapitre, écrit avec une grande pénétration, de l'histoire de l'âme humaine. Le dernier essai, sur l'*Orfèvrerie dans ses rapports avec la richesse*, est d'une piquante ingéniosité. G. M.

— A. Houtin. *Un prêtre marié, Charles Perraud, 1831-1892* (Paris, chez l'auteur, 18, rue Cuvier, 1908, in-12, 134 p.). — *Autour d'un prêtre marié. Histoire d'une polémique.* Ibid., 1910, xlvi-405 p.). — M. Houtin n'a pas tort de penser que ces deux livres, venant après les deux séries d'*Évêques et diocèses* et la *Crise du clergé*, fourniront des documents d'une grande importance pour l'histoire du clergé français au xixe siècle. La biographie de l'admirable prêtre mystique et savant que fut Charles Perraud se trouve enrichie, grâce à sa correspondance avec M. Hyacinthe Loyson, de l'épisode tragique et touchant de son mariage secret avec Mme Duval, qui jette un jour douloureux sur l'état d'âme de toute une partie du clergé actuel; car on voit le P. Georges Tyrrel écrire à M. Houtin : « En Angleterre, beaucoup de prêtres sont secrètement mariés et ils valent mieux que la plupart de ceux qui ne le sont pas » (p. 213), et un autre prêtre prétendre que « la moitié des membres du clergé sont dans la situation de Ch. Perraud », ce qui paraît exagéré, même en comptant les prêtres de

l'Amérique du Sud qui le sont en effet presque tous. Il n'est pas moins intéressant d'apprendre par des textes précis avec quelle désinvolture des représentants éminents du catholicisme, évêques ou religieux, osent nier ou travestir des faits qu'ils savent vrais lorsqu'ils croient servir ainsi l'intérêt de l'Église ou de leur ordre. La casuistique jésuitique la plus laxiste est devenue évidemment une doctrine partout admise, même à l'Oratoire, où cependant le P. Gratry flétrissait « cette apologétique d'ignorance, d'aveuglement et de demi-bonne foi, ou même de mauvaise foi, qui veut la fin, qui croit à la bonté du but, mais qui, pour atteindre ce but, a recours à la ruse, au mystère, au mensonge » (p. XLIII). G. M.

— A. LABORDE-MILAÀ. *Hippolyte Taine* (Paris, Perrin, 1909, in-12, XIII-223 p.). — Après le livre si complet de M. Victor Giraud, après l'essai si profond et si brillant de M. Picard, il fallait quelque audace pour entreprendre de refaire la biographie intellectuelle de Taine. M. Laborde-Milaà a cru devoir le tenter, et il n'a pas eu tort; on le lira avec fruit. Il a eu le mérite de ne pas chercher à faire un Taine tel qu'il l'aurait désiré, mais tel qu'il a été, et il a montré l'unité de sa pensée dans sa conception déterministe de la nature et de l'homme. M. Laborde a cherché et trouvé dans l'art la conciliation des deux tendances contradictoires de l'intelligence de Taine, intelligence de géomètre et de peintre. Il a établi que Taine a légué à la postérité deux disciplines : l'analyse psychologique comme discipline intellectuelle, la soumission à l'ordre de la nature comme discipline morale, faisant sortir toute une morale de sagesse et de bienfaisance d'une claire intelligence des lois inéluctables qui dirigent la nature et l'histoire. Les tableaux chronologiques et logiques de l'œuvre de Taine dressés par M. Laborde-Milaà sont des plus instructifs. G. M.

— Camille BELLAIGUE. *Gounod* (Paris, F. Alcan, 1910, in-16, 240 p.; prix : 3 fr. 50. Collection *Les maîtres de la musique*). — Nous avons quelque peine aujourd'hui à juger équitablement l'œuvre de Gounod. M. Bellaigue, qui fut un des intimes de l'illustre artiste et qui en est resté un des plus fervents admirateurs, revendique pour lui une place d'honneur dans l'histoire de la musique française. Son plaidoyer est si chaud et si vibrant d'enthousiasme, sa biographie est tellement imprégnée de la pensée même du maître, dont il publie de nombreuses lettres et confidences inédites, qu'on aura plaisir à le lire quand bien même on ne partagerait pas sans restrictions son avis sur la valeur de *Faust* ou de *Roméo*. L. H.

— R. DE LASTEYRIE. *L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure)*; extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII, 2e partie (Paris, C. Klincksieck, 1909, in-4°, 82 p. et 14 pl.; prix : 7 fr. 70). — L'église actuelle de Saint-Philbert-de-Grandlieu, à une vingtaine de kilomètres au sud de Nantes, est-elle, dans son ensemble et abstraction faite des retouches

et des réfections de détail qui ont pu y être opérées dans le cours des siècles, une église carolingienne, contemporaine des invasions normandes? Faut-il, au contraire, admettre qu'elle ne remonte pas plus haut que l'époque romane? Telle est la question, tant de fois déjà débattue entre archéologues, dont M. de Lasteyrie reprend à son tour l'examen. Il donne de solides raisons de croire que c'est bien là, pour une partie, l'édifice même où les moines de Noirmoutier, fuyant le péril normand, trouvèrent un abri momentané en 836. Quant à la nef, qui est visiblement de date plus tardive, elle aurait été bâtie, en un laps de temps plus ou moins long, dans les années qui suivirent immédiatement l'incendie de l'église par les pirates en 847. — L. H.

— *Recueil de textes des anciens dialectes landais, avec une introduction grammaticale, des traductions en dialectes modernes, un glossaire et une table des noms de lieux et de personnes*, par Georges Millardet (Paris, Champion, 1910, in-4°, LXVIII-338 p.). — Bien que ce recueil s'adresse avant tout aux philologues, les historiens en pourront tirer un grand profit. Les textes sont tous en effet des pièces d'archives, copiées sur les originaux. Ils apportent un utile contingent de faits à l'histoire de Gaston VII (ou VIII) de Béarn (celui qui mourut en 1290), des sires d'Albret, des vicomtes de Tartas, des villes de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever, de Roquefort et Villeneuve-de-Marsan. A signaler en particulier la charte communale du Frèche, au canton de Villeneuve (1306), les ordonnances de police de Saint-Sever (1480) et les comptes du trésorier de la même ville pour les années 1510-1511. Les actes ont été copiés avec le soin le plus méticuleux; non pas toujours en entier, l'auteur ayant parfois éliminé certains passages, par exemple des formules, moins intéressantes pour le philologue ou même pour l'historien que pour le diplomatiste; les locutions et phrases difficiles ont été expliquées, les noms de lieu identifiés. Ce travail, présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris, a été très favorablement accueilli par les philologues du jury; les historiens s'associeront certainement à leurs éloges. Ch. B.

— *Archives municipales de Bordeaux*, t. IX. — *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, publié par Ariste Ducaunnès-Duval et Paul Courteault, t. IV (Bordeaux, impr. Pech, 1909, in-4°, VIII-714 p.). — Cet inventaire qui a été dressé, comme on sait, par ordre alphabétique des noms de matières, comprend les mots de « contrats d'obligation » à « duels ». A noter les importants articles « courtiers », « créanciers », « défense de la ville », « dizainiers », « domaine du roi », « dons au roi », « droits du roi », « droits seigneuriaux ». Comme dans chaque volume de cet inventaire, il y a un index chronologique des documents qui y sont relatés (p. 583-654) et un index alphabétique très détaillé.

— *Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire, 1789-an VIII*, par Gaston Ducaun-

NÈS-DUVAL, t. II (Bordeaux, impr. Pech, 1910, gr. in-4° à 2 col., VI-394 p.). — Analyse très détaillée, entremêlée de copieux extraits reproduits in-extenso, des registres où ont été consignés : 1° les délibérations du Conseil général de la Commune, du 27 janvier 1791 au 8 prairial an IV; 2° les arrêtés du Bureau municipal, du 10 avril 1790 au 28 prairial an IV; 3° la correspondance de la Municipalité, du 9 avril 1790 au 9 prairial an IV. Recueil à tous égards très instructif. — Ch. B.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— Georg STEINHAUSEN. *Germanische Kultur in der Urzeit*, 2e éd. (Leipzig, Teubner, 1909. Collection *Aus Natur und Geisteswelt*, t. LXXV, 134 p.; prix : 1 m. 25). — Édition, très remaniée et mise au courant des plus récentes publications, d'un appendice que l'auteur avait donné à sa *Geschichte der deutschen Kultur*. Six chapitres : 1° Le plus ancien habitat des Germains et leur expansion; influences étrangères avant l'époque romaine. 2° Sources pour l'histoire de la civilisation germanique; étapes générales de cette civilisation. 3° Caractère des peuples germaniques. 4° La vie religieuse et intellectuelle. 5° Condition sociale. 6° La vie privée : nourriture, vêtements, industries, habitations, etc. Bibliographie brève et précise. En somme, utile et intelligent résumé. Ch. B.

— H. GROTEFEND. *Taschenbuch der Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, 3e éd. (Hanovre et Leipzig, Hahn, 1910, petit in-8°, 216 p.; prix : 4 m. 80). — Ce livre de poche remplace le Manuel (*Handbuch*) publié par l'auteur en 1872; il contient en abrégé la substance de l'ouvrage en trois volumes qu'il avait publié en 1891-1898 sous le titre : *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*. La table alphabétique des noms de saints et de fêtes religieuses a été complétée. Elle intéresse surtout, mais non pas exclusivement, le moyen âge allemand; les autres pays de la chrétienté latine y sont aussi représentés. Comme dans le *Handbuch*, le Calendrier révolutionnaire a sa place dans le *Taschenbuch*. L'avantage du *Taschenbuch* est d'être d'un format commode, un vrai livre de poche; il devra figurer sur la table de l'étudiant tout comme sur celle du professeur. Ch. B.

— Hans VOGTS. *Das Mainzer Wohnhaus im 18. Jahrhundert* (Beiträge zur Geschichte der Stadt Mainz. Mayence, L. Wilckens, 1910, VI-143 p.). — Sous les auspices de la Commission pour l'histoire de la ville de Mayence, M. Hans Vogts vient de publier un ouvrage sur les maisons d'habitation de Mayence au XVIIIe siècle aussi important pour l'histoire de l'architecture que pour l'histoire de la civilisation de cette époque. Le livre est richement illustré; il contient beaucoup de croquis et des vues de maisons. P. D.

— J.-E. SPENLÉ. *Rahel. Mme Varnhagen von Ense* (Paris, Hachette, 1910, gr. in-8°, 262 p.). — A. LÉVY. *David-Frédéric Strauss.*

La vie et l'œuvre (Paris, Alcan, 1910, in-8°, 250 p.). — Ces deux ouvrages sont des contributions importantes à l'histoire de l'esprit allemand au XIXe siècle. Rahel avait été l'objet de quelques essais en français de Blaze de Bury, de Hillebrand, de C. Selden (omis par M. Spenlé), mais M. Spenlé est le premier qui ait donné en français une histoire détaillée du salon de Rahel Lévin et de Rahel von Varnhagen et analysé avec finesse et profondeur le caractère et l'influence de cette femme vraiment géniale. Il a ainsi ressuscité pour nous un côté important de la vie intellectuelle de Berlin dans les trente premières années du XIXe siècle. M. Albert Lévy a consacré à Strauss une étude forte et neuve. Il a admirablement montré comment la première *Vie de Jésus* a été inspirée par une conception essentiellement hégélienne de l'histoire et de l'univers, et comment l'idée du mythe, qui est entrée maintenant d'une manière tout à fait scientifique dans l'explication des origines du christianisme et de la légende de Jésus, a fait son apparition sous l'influence des conceptions de la philosophie transcendentaliste. Puis il a montré Strauss entraîné de plus en plus vers le positivisme et vers des constructions purement naturalistes et scientifiques dans sa seconde *Vie de Jésus*, et surtout dans son livre sur l'*Ancienne et la nouvelle foi*. Un chapitre d'une remarquable et haute impartialité est consacré à *Strauss et la France* et à sa polémique fameuse avec Renan. M. Lévy fait ressortir l'opposition des deux savants comme exprimant celle même des deux nations, et la supériorité de Renan, non seulement au point de vue de l'élévation morale, mais aussi à celui de la largeur intellectuelle. — G. M.

— Gottlob Egelhaaf. *Politische Jahresübersicht für 1909* (Stuttgart, Carl Krabbe, 1910, in-8°, 122 p. Prix : 2 m.). — M. Egelhaaf a publié un tableau des événements les plus importants de l'année 1909 composé de la même manière que celui pour l'année précédente que nous avons signalé dans cette *Revue* (t. CIII, p. 169). L'appendice documentaire contient cette fois deux discours du prince de Bülow, la constitution du Sud-Afrique britannique (d'après la *Gazette de Cologne*) et un rapport sur une séance de la Douma, tiré du *Staatsanzeiger* wurtembergeois. P. D.

Histoire d'Alsace.

— R. Reuss. *Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910, in-8°, 332 p.). — M. Reuss a réuni en volume ses très intéressants articles des *Annales de l'Est* sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution, dont il a reconstitué l'histoire dans le plus minutieux détail, d'après les procès-verbaux du Directoire du département du Bas-Rhin et les renseignements plus clairsemés qu'il a recueillis sur le Haut-Rhin. Cette étude n'est pas intéressante seulement au point de vue de l'histoire de l'instruction publique, mais aussi à celui de

l'histoire de l'esprit public pendant la Révolution. On y voit avec quelle force pendant toute cette période l'attachement à l'ancien régime et surtout à l'église catholique mit en échec l'action des autorités républicaines, et l'incroyable audace avec laquelle, entre le 9 thermidor et le 18 fructidor, le clergé réfractaire réussit à reprendre son influence sur les populations. Les violences jacobines et le 18 fructidor en deviennent plus intelligibles. Quant à l'instruction primaire elle-même, son histoire est une série de nobles désirs, de belles créations sur le papier et de lamentables avortements, soit qu'il s'agisse d'organiser un enseignement d'État avec des maîtres instruits et bien rémunérés, ou bien de répandre par l'école la connaissance du français. Avant 89, l'école est dans la main de l'église, et les maîtres, élus par les paroissiens sous la direction du clergé, sont en général aussi ignorants que mal payés. Les assemblées révolutionnaires votent une série de lois dont aucune, même celles du 29 brumaire an III et celle du 3 brumaire an IV, ne purent sérieusement être appliquées, malgré la bonne volonté du Directoire et les efforts faits par certaines villes comme Strasbourg et par certains particuliers. Sous le Consulat et l'Empire, on retombe dans une situation analogue à celle de 1789, « au magister de village, serviteur et presque serf du curé et du pasteur, instrument docile du sous-préfet et du maire ». Le rêve des assemblées révolutionnaires de créer des institutions scolaires capables de former « des citoyens libres, capables d'exercer leurs droits souverains » n'a été réalisé, en France, que par la troisième République, et encore imparfaitement. G. M.

— Georges DELAHACHE. *La carte au liséré vert* (Cahiers de la Quinzaine, et aussi Hachette, in-12, 231 p.). — La carte au liséré vert est la carte de la frontière d'Alsace-Lorraine telle qu'elle fut définitivement fixée par le traité de Francfort. M. Delahache, dans ce petit livre auquel sa gravité, sa simplicité et sa précision donnent une sorte d'éloquence intérieure et pragmatique singulièrement émouvante, retrace les antécédents et les circonstances de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, puis l'histoire, non seulement des conditions juridiques et politiques auxquelles l'Alsace s'est trouvée soumise depuis l'annexion, mais aussi l'évolution de l'opinion publique et des sentiments des Alsaciens-Lorrains depuis les temps de la protestation intransigeante jusqu'à ceux de la revendication actuelle de l'autonomie. Ce morceau d'histoire psychologique, cette analyse d'une conscience nationale, conduite avec une compétence et une impartialité remarquables, comporte une double conclusion : elle montre combien les liens créés par les institutions et les mœurs ont plus de force que les liens d'origine, de race et de langue, et, en outre, que les annexions imposées par la conquête, même là où l'histoire semble les justifier, sont incompatibles avec le droit des gens inscrit dans la conscience moderne. G. M.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1910, janv.-avril. — F. Lot. La frontière de la France et de l'empire sur le cours inférieur de l'Escaut du IXe au XIIIe siècle (étudiée à Gand, dont l'auteur retrace les origines. Il conclut qu'il n'y eut jamais de château impérial à Gand; le fossé d'Otton, que l'on prétend avoir été creusé pour marquer la frontière entre les deux royaumes, est une invention du chroniqueur Jean de Thilrode, qui écrivit au plus tôt à la fin du XIIIe s. une chronique remplie de fables et d'erreurs grossières. Enfin, le pays de Waes n'a cessé de relever de la France de 843 à 1255 pour le moins). — P. Delachenal. Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Charles V (Bibl. nat., fonds français, no 1348, qui contient une traduction française des *Quadripartiti* de Ptolémée. L'auteur de la traduction doit être Nicolas Oresme). — J. Viard. Un prétendu voyage de Philippe VI de Valois dans le midi de la France en 1349 (relève une erreur commise dans l'*Hist. de Languedoc* par D. Vaissète. Philippe VI n'alla qu'une fois dans le Midi, à la fin de décembre 1335 et dans les mois de janvier, février et mars 1336. Trace l'itinéraire du roi pendant les mois d'avril et de mai 1349). — Sauvage. Rouleau mortuaire de Marie, abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1404. — P. Durrieu. Découverte de deux importants manuscrits de la « librairie » des ducs de Bourgogne. = C.-rendus : *L. Halphen.* Le comté d'Anjou au XIe s. (observations intéressantes par R. Latouche). — *J. de La Martinière.* Saint Cybard, étude critique d'hagiographie (excellent. La *Vita Eparchii, reclusi Engolismensis*, est un faux dont l'unique source est Grégoire de Tours; elle a subi des interpolations qui sont en partie l'œuvre d'Adémar de Chabannes et qui, pour une autre partie, ont été fabriquées au XIIe siècle, avant le mariage de Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine). — *V. Leblond.* Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an 1573, tant à Beauvais qu'ailleurs (édition complète d'une chronique locale, importante surtout pour les années 1589-1593). — *J.-B. Martin.* Histoire des églises et chapelles de Lyon (compilation hâtive et incomplète qu'on ne pourra consulter qu'avec prudence). — Ville de Marseille. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Série BB (travail consciencieux et utile, qui trahit quelque inexpérience). — *Eug. Jarry.* Une relique nationale. La maison de Jeanne d'Arc à Orléans. —

E. de Moreau. L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XIIe et XIIIe s. (bon). — *Hugelmann.* Die deutsche Königswahl im Corpus juris canonici (remarquable). — *H. Stein.* Archives nationales. Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII. — *J. Valery.* Une traite de Philippe le Bel. Contribution à l'histoire de la lettre de change (intéressant). — *Ad. Dieudonné.* Mélanges numismatiques; 1re série (corrige sur certains points les résultats qu'avait exposés Borelli de Serres). = Chronique et mélanges : Ch. Bémont. Un Rôle gascon d'Édouard Ier retrouvé (classé à tort parmi les rôles du règne d'Édouard II, ce rôle appartient en réalité à celui d'Édouard Ier. Il contient 29 chartes, toutes datées de France, de juin à octobre 1286). — M. Sepet. Sur Jeanne d'Arc (note tirée d'un manuscrit nouvellement entré à la Bibliothèque nationale et qui provient de Saint-Denis). — P. Meyer. Instruction pour la publication des anciens textes français. — L. Delisle. Manuscrits bénéventins et wisigothiques (remarques paléographiques). — M. Jusselin. Ordonnance de Philippe le Bel concernant le ressort des bailliages de Champagne, 16 mars 1294.

2. — Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée. 1910, mars. — Les armées de Louis XIV en 1674 (suite; voir en outre avril; fin en mai). — Les soldats de la Révolution et de l'Empire (fin; à propos de l'ouvrage du colonel de Freytag-Loringhoven, qui flétrit les excès commis par les soldats français. Montre que les soldats allemands en ont fait tout autant, soit en 1814-1815, soit en 1870). — La campagne de 1813; les préliminaires (suite; voir en outre avril et mai). — Une fausse manœuvre de d'Erlon le 16 juin 1815. — La guerre de 1870-1871. La défense nationale en province (suite; voir en outre avril). = Avril. La manœuvre de Pultusk (suite en mai). — Lettres inédites de Napoléon Ier (suite en mai; 1808).

3. — La Révolution française. 1910, 14 févr. — L.-W. Cart. Trois semaines à Paris pendant la Révolution (1789). Impressions de voyage du voyageur allemand Campe (fin; une séance à l'Assemblée nationale; une solennité à Saint-Sulpice; une réception à l'Académie; les théâtres; observations sur le caractère français). — René Baticle. Le plébiscite sur la Constitution de 1793 (suite; le vote des armées; la Commission des Six chargée du recensement des votes; les résultats du plébiscite, avec tableau hors texte). — Henri Prentout. Le fédéralisme en Normandie (remarques sur le caractère de ce mouvement à propos de la publication du Journal du quartier-maître du 6e bataillon des volontaires du Calvados par M. Sauvage). — L. Thiot. Roland et les Jacobins de Beauvais (lettre de Roland à la Société des Amis de la Constitution de Beauvais, du 29 juillet 1792). — Lettre d'un Sicilien à la Convention nationale sur la question religieuse (absurde). = C.-rendus : *Max Bruchet.* L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie, 1761-1793 (tableau bien fait). — *Ch. Borgeaud.*

L'Académie de Calvin dans l'Université impériale, 1798-1814 (définitif). — *P. Conard.* La Constitution de Bayonne, 1808; essai d'édition critique. La captivité de Barcelone, 1808-1810 (compte-rendu de ces deux thèses par MM. E. Bourgeois et Denis).

4. — La Révolution de 1848. T. VI, 1910, janv.-févr. — Paul Muller. Le Bas-Rhin de 1848 à 1852 (la situation politique et électorale pendant cette période). — Henri Marin. Les réflexions d'un homme de rien sur la Garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier depuis 1830 jusqu'à ce jour (suite). — P. Braun. Le département de la Meuse en 1848 (texte de deux lettres de Victor Léoutre, commissaire du Gouvernement provisoire dans la Meurthe et la Meuse, au ministre de l'Intérieur, dont l'une est un rapport sur la situation politique et matérielle du département de la Meuse). — R. Pimienta. La propagande bonapartiste en 1848 (le premier article est consacré à une bibliographie du sujet).

5. — Journal des savants. 1910, mars. — L. Leger. Mémoires et correspondance inédite de Schaffarik (suite et fin en avril). — A.-J. Reinach. Les fouilles de Crète, 1907-1909 (2e art.; fin en mai). = Avril. E. Pottier. Gournia (parle des fouilles exécutées en Crète, surtout à Gournia et dans l'isthme de Hierapetra, par la mission américaine du musée de Philadelphie. Ce qu'étaient les Minoens; en quoi ils différaient des Mycéniens). — Coville. Le dauphin Charles (à propos du livre de Delachenal; fin en mai). = Mai. L. Delisle. Le Trésor des chartes (à propos de l'Introduction au t. V des *Layettes* publiée par M. Delaborde). — H. Cordier. Les fouilles en Asie centrale (1er art.; résume le résultat des explorations dont le Turkestan chinois a été le théâtre dans ces dernières années).

6. — Polybiblion. Partie littéraire, 2e sér. T. LXX, 1909, déc. — *Cl. Santeul.* Hymnes et proses inédites, publiées par le chanoine U. Chevalier (publication soignée d'un document intéressant pour l'histoire de la poésie au XVIIe siècle). — *A. Marcel* et *J. Garin.* Histoire de la paroisse Saint-Ambroise de Popincourt (histoire civile et religieuse. Bien documenté). — Nécrologie : Ernest Prarond (bibliographie sommaire). = T. LXXI, 1910, févr. Histoire du concile du Vatican depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation, par le P. *Théod. Granderath*, édité par le P. *C. Kirch.* Traduit de l'allemand, t. II, 1 : l'Ouverture du concile et les premiers débats (ouvrage que l'on peut regarder comme définitif). — *Jos. Wilpert.* Die Pæpstgræber und die Cæciliagruft in der Katakombe des hl. Kallistus (important supplément à la *Roma Sotterranea* de Rossi). = Avril. *Wright.* Catalogue of the London library, St James 's square, London (très bon répertoire, où l'on trouvera en appendice le dépouillement de plusieurs recueils importants ou peu connus). = Mai. Louis Robert. Hagiographie et biographie ecclésiastiques (rapide mention de 17 ouvrages). = C.-rendus : *Cte Albert de Mun.* Les dernières heures

du drapeau blanc (notes intimes prises par l'auteur au cours de son voyage à Frohsdorf et à Goritz, du 30 août au 7 sept. 1883, lors des funérailles du comte de Chambord). — *M. Kinter.* Vitae monachorum qui ab anno 1613 in monasterio O. S. B. Raihradensi in Moravia professi in Domino obierunt (il s'agit de l'abbaye de Raigern en Moravie, qui était sous la dépendance de celle de Brünn). — *Cte Foucher de Careil.* Descartes, la princesse Élisabeth et la reine Christine, d'après des lettres inédites (il y est surtout question d'Élisabeth, princesse palatine).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1910, 14 avril. — *Slouschz.* Les Hébræo-Phéniciens (détestable; l'auteur ignore le grec et n'a fait que démarquer des ouvrages de seconde ou même de troisième main). — Florilegium ou Recueil de travaux d'érudition dédiés à M. le marquis M. de Vogüé à l'occasion du 80e anniversaire de sa naissance (précieux recueil de mémoires sur l'archéologie orientale et sur l'épigraphie sémitique). — *Scher.* Histoire nestorienne; chronique de Séert (recueil d'anecdotes provenant d'un auteur nestorien et conservé dans un manuscrit arabe de la bibliothèque épiscopale de Séert, 484-579. Bonne édition. Forme le t. VII, 2, de la *Patrologia orientalis*). — *Mendez.* Expeditionis aethiopicae libri quatuor (relation, par le patriarche Mendez, de son voyage en Éthiopie; il y resta de 1625 à 1635 et mourut à Goa en 1656. Son récit s'arrête à l'année 1652). — *Reyher.* Les masques anglais; étude sur les ballets et la vie de cour en Angleterre, 1512-1640 (intéressant). — *Lamprecht.* Deutsche Geschichte, XI, 2, et t. XII (fin de cet important ouvrage). = 21 avril. *Brunnow* et *Domaszewski.* Die Provincia Arabia; t. III (fin de cette belle publication). — *W. Liebenam.* Fasti consulares imperii romani von 30 v. Chr. bis 565 n. Chr. (utile, pratique et tout à fait au courant). = 28 avril. *Mollat.* Innocent IV et les tentatives de paix entre la France et l'Angleterre (très curieux). — *Jordan.* De mercatoribus camerae apostolicae saeculo XIII (important; mais l'ouvrage, imprimé depuis treize ans, est, sur certains points, démodé). — *Id.* Les origines de la domination angevine en Italie (plan défectueux, mais beaucoup de vues intéressantes et de faits nouveaux. L'auteur arrête l'histoire de Charles d'Anjou au lendemain de la bataille de Bénévent, 1266). — *Hauck.* Die Entstehung der geistlichen Territorien (excellent). — *Græfe.* Die Publizistik in der letzten Epoche Kaiser Friedrichs II (traite de l'abondante littérature qu'a fait surgir la lutte entre le pape et l'empereur de 1239 à 1250). — *Lepreux.* Gallia typographica. Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France, depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution (remarquable). — *Malavialle.* Le Bas-Languedoc en 1626, d'après la description du géographe allemand Abraham Gölnitz. — *Vignes.* Histoire des doctrines sur l'impôt en France. Les origines et les destinées de la *Dixme royale* de Vauban (excellent). — *Mnémon.* La conspiration du cardinal Albéroni. La franc-maçon-

nerie et Stanislas Poniatowski (n'apprend rien de nouveau). — *Général de Piépape*. La duchesse du Maine (mal écrit, composé sans ordre et sans critique). — *G. Castella*. Buchez historien (étude substantielle sur Buchez considéré comme théoricien de l'histoire). = 5 mai. *A. Fayen*. Lettres de Jean XXII, t. II, 1 (recueil de lettres concernant les diocèses de Belgique). — *Frati* et *Segarizzi*. Catalogo dei codici Marciani italiani. — *May*. Traité des lois, privilèges, procédures et usages de Parlement; trad. fr. par *J. Delpech* (traduction, un peu hâtive, du célèbre traité de May, d'après la 6e édition, 1906). = 12 mai. *R. van Marle*. Le comté de Hollande sous Philippe le Bon (quelques documents utiles en appendice). — *Id.* Hoorn au moyen âge (a fait un bon usage des archives municipales). — *L. Romier*. Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (excellent). — *Féret*. La Faculté de théologie de Paris; t. VII : XVIIIe siècle (ouvrage consciencieux et très méritoire). = 19 mai. *Slouschz*. Les Hebraéo-Phéniciens (vive polémique entre MM. Fossey, Slouschz et Ph. Berger; suite le 2 et le 9 juin). — *A. Westermann*. Die Türkenhilfe und die politisch-kirchlichen Parteien auf dem Reichstag zu Regensburg, 1532 (ouvrage très consciencieux, d'après un grand nombre de documents inédits). = 26 mai. *P. Dhorme*. La religion assyro-babylonienne (nombreuses corrections de détail proposées par C. Fossey). = 2 juin. *A. Van Gennep*. La formation des légendes (très intéressant). — *Mogk*. Die Menschenopfer bei den Germanen (chez les Germains, le sacrifice humain est un acte rituel; il n'est pas une peine). — *R. Heinze*. Cicero's politische Anfænge (travail assez inutile, car les documents nous font défaut pour établir que les anciens se sont trompés en nous parlant des débuts politiques de Cicéron).

8. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1909. Bulletin de nov. — Dr CAPITAN et PEYRONY. Deux squelettes humains au milieu de foyers de l'époque moustérienne (trouvés au Pech de l'Aze, près de Sarlat, et à La Ferrassie, près du Bugue, Dordogne). — SCHEIL. Les annales du roi d'Assyrie Tukulti Ninip II (889-884 ; transcription et traduction d'une inscription en 147 lignes trouvée à Mossoul). — A. DUFOURCQ. Vues nouvelles sur le décret gélasien et sur le pape Damase. — P. DURRIEU. Les petits chiens du duc Jean de Berry (d'après les *Très riches Heures du duc de Berry* où l'artiste a peint des petits chiens tels qu'en possédait le duc dans sa ménagerie). — G. PERROT. Notice sur William-Henri Waddington (numismate, diplomate et homme politique, mort le 13 janvier 1894). = Déc. POTTIER. Les fouilles de Montlaurès (Montlaurès, à quatre kilomètres de Narbonne, n'est pas une nécropole, c'est un habitat antique, où se juxtaposent des débris des civilisations ibérique et grecque; la grande majorité des fragments appartient à la fin du Ve siècle, au IVe et au IIIe). = 1910. Janv.-févr. Dr G. LALANNE. Découverte de sculptures de l'âge du renne (dans la commune de Marquay, Dordogne). — Paul PELLIOT.

Rapport sur sa mission au Turkestan chinois (peintures murales à Touen-houang; bibliothèque de mss. chinois antérieurs à l'an 1035, qui ont été récemment retrouvés dans une cachette; détails sur la Bibliothèque nationale qui vient de se fonder à Pékin). = Mars. FORMIGÉ. Le trophée de la Turbie (description et restauration montrant toutes les parties retrouvées sur place ou figurant dans divers musées, gravures et manuscrits). — J. MAURICE. L'origine des seconds Flaviens (explique un passage du discours de l'empereur Julien sur le *Sol invictus* par les événements qui se sont accomplis en l'an 310 dans l'empire romain d'Orient. Si l'avènement de la dynastie flavienne fut signalé en cette année-là par la reconnaissance officielle du culte du Soleil, c'est qu'elle était originaire des provinces d'Illyrie et de Pannonie, où le culte solaire était en honneur). — Dr CAPITAN. Les sacrifices humains et l'anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne. — HÉRON DE VILLEFOSSE. Une inscription municipale de Carthage (gravée en l'honneur de Q. Voltedius Optatus Aurelianus, qui vint se fixer à Carthage du vivant d'Hadrien). — J. TOUTAIN. Les fouilles de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur sur le mont Auxois en 1909.

9. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu, 1910, févr. — Discours de MM. Alfred Espinas et Charles Benoist à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gabriel de Tarde, à Sarlat, le 12 septembre 1909. — Charles BENOIST. La crise de l'État moderne; la corporation et l'ancien régime; formation de la classe ouvrière (extrait du 1er chapitre du t. II de la *Crise de l'État moderne;* l'auteur donne un aperçu général des rapports des corporations avec la royauté depuis le XIIIe s.; il distingue trois périodes : 1° du XIIIe s. à la fin du XVe; 2° du règne de Louis XI à l'ordonnance de 1581; 3° de 1581 à l'édit de Turgot). — Gabriel MONOD. La politique secrète des Jésuites et les *Monita secreta* (l'auteur prouve qu'ils sont apocryphes). — Arthur RAFFALOVICH. François de Roggenbach (son rôle politique; ses rapports avec Frédéric III et Bismarck). = Mars. Comte DE FRANQUEVILLE. Notice sur la vie et les travaux de W.-E.-H. Lecky. — Ed. BONNAL. Souvenirs et conversations de M. Hippolyte Passy (ces souvenirs concernent surtout le premier Empire et en particulier certains généraux et maréchaux qu'il avait bien connus). = Avril. M. DE TARLÉ. Un ministre français du roi Murat; le comte d'Aure et son rôle à Naples au moment de la crise des décrets, juin-août 1811, d'après des documents originaux (il s'agit du décret du 17 juin 1811, par lequel le roi ordonnait à tous ceux qui occupaient des emplois publics de se faire naturaliser ou de démissionner).

10. — Société nationale des Antiquaires de France. 1910. Séance du 6 avril. — M. BOINET présente la photographie d'une sculpture romane du musée de Lyon qui porte gravée une pseudo-inscription arabe. — M. CHENON signale une poésie inédite relative au cardinal

de Richelieu composée dans le Bas-Berri. — M. Lefebvre des Noettes reprend la question de la ferrure des chevaux dans l'antiquité romaine; les ferrures à clous n'existaient pas, et l'argument tiré de la tessère de Domitien n'a aucune valeur. — M. Pasquier parle des substructions romaines retrouvées à Toulouse dans le jardin du Capitole; elle font partie d'un système de remparts complètement disparus. = 13 avril. M. F. de Mély esquisse la biographie du peintre décorateur brugeois Jean Cloet (1409-1487). — M. Marcel Aubert étudie l'influence lombarde dans l'architecture romane de l'abbaye de Jumièges. = 20 avril. M. de Mély pense que la comète de Halley est celle qui est représentée dans la tapisserie de Bayeux, ce qui permettrait de dater cette dernière plus certainement. = 27 avril. M. le commandant Lefebvre des Noettes croit pouvoir affirmer que les fers prétendus romains du Saalburg-Museum, qui proviennent des fouilles faites en 1863-1865, appartiennent tous au moyen âge. — M. P. Monceaux communique des plombs byzantins récemment découverts à Carthage par le P. Delattre. = 4 mai. M. Piton fait une lecture sur la population de la ville de Paris à l'époque de Philippe le Bel; ses conclusions, très différentes de celles qui sont généralement adoptées, permettent de fixer cette population à 60,000 âmes. — M. Vitry recherche l'origine des sculptures du XIIe siècle appartenant au musée du Louvre et provenant des fouilles entreprises par Viollet-le-Duc du parvis Notre-Dame; elles ont une importance capitale pour l'histoire des portails de la cathédrale élevée par Maurice de Sully. = 11 mai. M. Espérandieu envoie la copie d'une inscription latine du musée de Langres qui fournit deux noms de personnes d'origine celtique. — M. Prou signale une note inédite de l'abbé Lebeuf relative à une inscription romaine consistant en une dédicace à la rivière d'Yonne. — M. Monceaux signale des sceaux byzantins récemment découverts à Carthage. = 25 mai. M. Prinet étudie les différentes dispositions dans lesquelles ont voit accolées une mitre et une crosse dans les armoiries des évêques et des abbés. — M. Bruston propose une nouvelle lecture pour une sculpture relative à Calvin qui existe dans le chœur de Saint-Sernin de Toulouse.

11. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. T. LIX, 1910, janv.-févr. — Frank Puaux. Louis XIV et Cavallier (la réalité de l'entrevue de Louis XIV et du chef des Camisards en 1704 ne paraît pas contestable). — René Petiet. Un oublié : Jehan de Sainte-Hermine, gouverneur de la Rochelle (1568; étude biographique). — F. Fromage. Clément Marot. Son premier emprisonnement. Identification d'Isabeau et d'Anne (Marot fut emprisonné en 1525 sous l'accusation lancée par son ancienne maîtresse Isabeau d'avoir mangé du lard en carême; M. Fromage identifie Isabeau à Élisabeth Le Lieur, femme de Jean Ruzé, receveur général des finances, et belle-sœur de Louis Ruzé, lieutenant civil au Parlement; à suivre).

12. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1910, n° 1. — P.-F. GIRARD. La date de l'édit de Salvius Julianus (« la codification de l'édit paraît avoir été faite avant l'an 129, à cause du sénatus-consulte Juventien, entre 121 et 128, parce que c'est seulement après l'an 121 qu'Aburnius Valens peut avoir dirigé cette école des Sabiniens dans laquelle Julien fut son collègue ou son successeur avant de procéder à la rédaction de l'édit »). — Paul FOURNIER. Études critiques sur le décret de Burchard de Worms (les sources, avec un tableau récapitulatif; suite au n° 2). — O. MARTIN. Le ms. Vatican 4790 du Gand Coutumier de Jacques d'Ableiges (ce ms. ne donne pas l'œuvre originale de Jacques d'Ableiges, car il contient des remaniements peu intelligents, des suppressions arbitraires; mais il fournit peut-être le meilleur texte des mss. en quatre livres). — P. COLLINET. Les deux Jean Bodin. Rectification à l'article « Jean Bodin et la Saint-Barthélemy » (il faut distinguer Jean Bodin de Saint-Amand et Jean Bodin de Montguichet, tous deux d'ailleurs angevins, morts le premier en 1596, le second en 1594). = C.-rendu : *M. Sibert.* Étude sur le premier ministre en Angleterre (bon). = N° 2. J. DECLAREUIL. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain (suite : les Curiales). — Louis CAILLET. Charte accordée aux habitants d'Inaumont par les seigneurs de cette localité : Jean de Thugny, son épouse Marguerite et Gui de Machéronmesnil, Reims, 1259 (texte en français). = C.-rendu : Mélanges Fitting (t. II; longue analyse).

13. — Revue de l'histoire des religions. T. LX, 1909, nov.-déc. — Isidore LÉVY. Sarapis (l'auteur réfute les objections qui ont été faites à la théorie de l'origine égyptienne de Sarapis; il montre que l'identification de Sarapis et d'Oserapis ne saurait être légitimement contestée et que les traditions égyptienne et grecque témoignent en faveur de la patrie égyptienne; à suivre). — J. TOUTAIN. La légende de la déesse phrygienne Cybèle; ses transformations (étude sur les modifications qu'a subies ce mythe à l'époque alexandrine et romaine sous l'influence de la civilisation grecque). — A.-J. REINACH. Itanos et l' « inventio scuti »; étude sur l'hoplolatrie primitive en Grèce (suite). = C.-rendus : *Alb. C. Kruijt.* Het animisme in den Indischen Archipel (intéressante critique de la théorie animiste traditionnelle formulée par Spencer et Tylor). — *O. Weinreich.* Antike Heilungswunder (les guérisons miraculeuses obtenues dans l'antiquité classique par la main d'un dieu, par un songe et par des images miraculeuses). — *C. Clemen.* Religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments (ouvrage très méthodique; M. Loisy, dans son compte-rendu, critique les vues de l'auteur sur la conception virginale, la résurrection, le baptême de Jean, la Cène).

14. — Études des Pères de la Cie de Jésus. 1910, 5 févr. — Pierre LHANDE. L'âme basque (fin; les missionnaires basques). — Jules FAIVRE. L'Égypte et le monde classique (compte-rendu du

2e congrès d'archéologie tenu au Caire en 1909). — Th. Malley. Un baptême à Lyon en 1654 (récit contemporain du baptême du fils d'un prévôt des marchands). = C.-rendu : *M. Hamon*. Vie de saint François de Sales (bonne réédition due à MM. Gonthier et Letourneau). = 20 févr. Raoul Plus. Angélique Arnauld. Ses relations avec saint François de Sales (1619-1622. Étude faite à l'aide des lettres de saint François de Sales. L'auteur juge sévèrement Angélique Arnauld). — Yves de La Brière. Bulletin d'histoire (remarques assez intéressantes, quoique tendancieuses, sur quelques récents ouvrages historiques). = 5 mars. Joseph Thermes. Le jubilé de Notre-Dame du Puy (historique rapide où l'auteur raconte ce qu'ont été les fêtes de ce jubilé depuis les origines). — Paul Dudon. Lettres inédites de Lamennais à Ventura (1826; étude sur les rapports de ces deux personnages, dans laquelle sont publiées plusieurs lettres de Lamennais; il y est surtout question de la lutte contre le gallicanisme; à suivre). — Carlos d'Eschevannès. Une lettre inédite du comte de Chambord (1866; il y expose ses idées politiques).

15. — Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris. 36e année, 1909, 5e et 6e livr. — J. Guiffrey. Paul de Brosse, architecte, fils de Salomon de Brosse (documents inédits de l'année 1616). — G. Henriot. Le fief de Reuilly. — Ad. Blanchet. Les bas-reliefs antiques trouvés à l'Hôtel-Dieu en 1867 (discute la reconstitution proposée par É. Krüger, directeur du musée provincial de Trèves). — L. Caillet. Documents du xve siècle relatifs à Paris et à l'Ile-de-France, tirés de la collection Morin-Pons à la bibliothèque de Lyon (à noter, à la date de 1450, un certificat donnant la valeur de la perche et de l'arpent constatée officiellement).

16. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1909, nov., no 9. — Édouard Éverat. Nouvelles notes sur la confrérie du Saint-Sacrement de la ville de Riom (xviie s.; suite; voir en outre 1910, nos 1-4). — Cte de Champflour. L'édit royal de 1630 (unissant Montferrand à Clermont et transférant à Clermont la cour des aides de Montferrand; suite en 1910, no 1 : la Cour des Aides en 1639; fin au no 2). — Louis Salenques. Les emprunts forcés sur le revenu sous la Révolution (suite; emprunt forcé de l'an VII; quelques détails locaux noyés dans des considérations sans intérêt; fin en 1910, no 2).

17. — La province du Maine. T. XVIII, 1910, mars. — A. Ledru. Dom Guéranger, abbé de Solesmes (à propos de sa récente biographie; suite; la suite en avril et mai). = Mai. A. Robveille et L. Froger. La communauté d'habitants de Montfort-le-Rotrou, Sarthe (les seigneurs; à suivre). — A. Angot. La translation de l'évêque Pierre Gougeul du Mans au Puy (1326).

18. — Revue de l'Agenais. 1909, nov.-déc. — J.-R. Marboutin. Le château de Combebonnet (publie un inventaire de 1685 où figurent

des archives de famille). — La Roumieu; partie historique. Appendices (charte de fondation, 5 juin 1082, en latin; ordonnances de police de 1284, en gascon). = 1910, janv.-févr. A. DURENGUES. Notice sur le général Ressayre, 1809-1879.

19. — Revue de l'Anjou. T. LX, 1910, janv. — X. DE PÉTIGNY. Beaurepaire et le 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire à Verdun (juin-sept. 1792; à suivre; étude sur la mort de Beaurepaire; notes biographiques sur ce personnage; la formation du bataillon et son envoi à Verdun). — O. COUFFON. Les mines de charbon en Anjou du XIVe s. à nos jours (suite; les mines de Saint-Georges de Châtelaison aux XVIIIe et XIXe s.).

20. — Revue de Bretagne. T. XLIII, 1910, févr. — Lt BINET. La défense des côtes de Bretagne au XVIIIe s. (à suivre; la ville et le port de Lorient). — Albert TRAVERS. Armoricains et Bretons (suite: étude sur l'émigration bretonne; sans intérêt). — Abbé L. CAMPION. Statuts synodaux de l'église de Saint-Brieuc, 1480-1507 (suite : traduction de mandements épiscopaux, 1496-1499). — Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert (suite). — Abbé GRÉGOIRE. Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure (suite : les acquéreurs).

21. — Revue de Gascogne. 1910, avril. — Baron DE BATZ. La vérité vraie sur Jean, baron de Batz (d'après un rapport au roi, rédigé sans doute par Bréquigny, en 1785, et concluant que le baron Jean de Batz descendait parfaitement des Batz). — J. BONNET. Lettres inédites de Marco (suite; voir en outre mai). — J. CONTRASTY. Le clergé français réfugié en Espagne (suite; voir en outre mai). = Mai. P. GABENT. Lettres d'un poète auscitain réfugié en Angleterre, 1793.

22. — Revue d'histoire de Lyon. T. VIII, 1909, no 6. — Émile LEROUDIER. Une œuvre lyonnaise de puériculture au XVIIIe s. (l'Institut de bienfaisance en faveur des pauvres mères nourrices fondé en 1784). — Eug. VIAL. Un Noël en patois lyonnais de Jean-Claude Dunant (1674). — Louis CAILLET. La mort de Charles VIII (publie deux lettres d'envoyés de la ville de Lyon à la cour annonçant la mort du roi). = T. IX, 1910, no 1. F. DUTACQ. L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon (oct.-déc. 1848; à suivre). — G. ROUX. Innocent IV à Lyon (2 déc. 1244-19 avril 1251; étude brève et peu originale sur la résidence et la cour pontificales, le concile, ses conséquences). — M. AUDIN. La vue d'Ogerolles; une antériorité usurpée (cette vue de Lyon, attribuée à Jean d'Ogerolles, aurait paru dès 1551 dans une publication de l'imprimeur Balthazar Arnollet). — Marquis D'ALBON. Simples notes d'histoire lyonnaise (la prise d'Anse en 1364 : 5 nov.; un tard-venu inconnu jusqu'ici : André Lespagniot; une abbesse inconnue de Saint-Pierre de Lyon au XVe s. : Marie de Saint-Priest; criées faites à Larnier le jour de la fête patronale, le 30 nov. 1550). — Une chanson de Canut (XVIIIe s.). — Louis CAILLET.

Note sur la poste à Lyon à la fin du règne de Louis XI (la poste semble y avoir été établie en 1481).

23. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1910, 1er avril. — P. Lemonnier. L'organisation du clergé en 1803 dans le département de la Charente-Inférieure (suite en juin). — G. de C. Une famille de noblesse militaire : les Martin de Bonsonge (depuis le commencement du XVIIe s.). = 1er juin. H. Venant. Le château de Bois-Charmant, commune des Nouillers.

24. — Revue historique de Bordeaux. 1909, nov.-déc. — Fr. Gebelin. Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne, 1589-1594 (1er art.; suite en janv.-févr. et en mars-avril 1910). — G. Cirot. Les Juifs à Bordeaux, leur situation morale et sociale, de 1550 à la Révolution. — E. Labadie. La topographie de Bordeaux à travers les siècles ; catalogue des plans et vues de la ville (suite en janv.-févr., mars-avril 1910). = 1910, janv.-févr. P. Courteault. Le mur de ville du XIVe siècle (dont on vient de découvrir les substructions entre la place d'Aquitaine et celle des Capucins). = Mars-avril. Aimel. Le poids public à Bordeaux et ses anciennes corporations. — Dr G. Martin. Études historiques sur la vinification. Le vin treuillis. — Brutails. L'obligation de la résidence et la questalité (l'obligation pour un tenancier de « tenir feu vif dans son estatge » n'indique nullement que ce tenancier appartient à la classe servile des questaux). = C.-rendu : *Chauliac*. Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (bonne étude sur saint Mommolin et son culte).

25. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LXVI, 1909, no 3. — L. Froger. La confrérie Saint-Jean-Baptiste à Amné, Sarthe (1446-XVIIIe s.). — L. Besnard. Les filles de Notre-Dame à la Ferté-Bernard et les Clarisses de Beaumont (fin ; réunion des Clarisses de Beaumont aux Filles de Notre-Dame. En appendice, généalogie de la famille de Chourses de Beauregard). — Marquis de Beauchesne. Les études historiques et archéologiques dans l'arrondissement de Mayenne (analyse des ouvrages de M. Delaunay sur Ernée et de M. Grosse-Duperon sur le prieuré de Berne, à Mayenne). — R. Triger. Abel Foullon, « précurseur de l'automobile » (d'après des lettres de privilège de 1558 signalées par M. G. Lepreux). = T. LXVII, 1910, no 1. H. Roquet. Pontvallain, Sarthe (son histoire religieuse). — Maurice Passe. Le château de Montécler et ses seigneurs, Mayenne.

Allemagne.

26. — Historische Zeitschrift. 3e série, t. VIII, 1910, no 2. — Walter Lenel. Les différentes phases de l'ancienne histoire de Venise (intéressantes vues sur l'histoire politique, religieuse et administrative de Venise jusqu'à la quatrième croisade). — Eduard Spranger. Philosophie et pédagogie de l'époque de la réforme prussienne (comparai-

son des idées philosophiques qui ont présidé à la Révolution française et de celles qui ont déterminé la « réforme prussienne » ; les principes de la réforme prussienne seraient : liberté, individualisme, devoir; article très abstrait). — Eberhard GOTHEIN. La jeunesse de Bismarck (à propos du livre d'Erich Marcks sur Bismarck; M. Gothein fait de curieuses remarques sur les idées religieuses de Bismarck ainsi que sur ses amours). = C.-rendus : *Hans Delbrück*. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte (t. I : Das Altertum, 2e éd.; important). — *Paul Herre*. Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V und Mutter (fine esquisse psychologique).

27. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1910, févr. — *H.-F. Uddgren*. Kriget i Finland år 1713 (bon exposé, d'après une étude approfondie des sources). — *R. Schmidt*. Fakire und Fakirtum im alten und modernen Indien (beaucoup d'importants matériaux ont été utilisés par l'auteur; mais celui-ci laisse trop voir l'aversion qu'il éprouve pour les fakirs et leurs folies). — *F. Schneider*. Regesta chartarum Italiae. Regesten der Urkunden von Volterra, 778-1303 (important). = Mars. *Kålund*. Palæografisk Atlas (recueil de fac-similés des écritures de la Scandinavie ancienne et de l'Islande de 1300 à 1700). — *H. Widmann*. Geschichte Salzburgs (t. I; jusqu'en 1270. A la fois trop long et très insuffisant). — *Steinhausen*. Deutsche Privatbriefe des Mittelalters II. — *Al. Lang*. Acta Salzburgo-Aquilejensia; Bd. I : die Urkunden über die Beziehungen der pæpstlichen Kurie zu Provinz und Diöcese Salzburg 1316-1378 (recueil fait avec soin et compétence). — *Wretschko*. Zur Frage der Besetzung des erzbischöflichen Stuhles in Salzburg im Mittelalter (bon). = Avril. *H. Fitting*. Alter und Folge der Schriften römischen Juristen von Hadrian bis Alexander; 2e éd. remaniée (compte-rendu en français par P.-F. Girard). — *Wischnitzer*. Die Universitæt Gœttingen und die Entwickelung der liberalen Ideen in Russland im ersten Viertel des 19 Jahrhunderts (intéressant). — *K. Weller*. Geschichte des Hauses Hohenlohe (bon). — *Ohnesorge*. Einleitung in die Lübische Geschichte, I (excellente étude sur les origines de la ville de Lubeck). = Mai. *K.-O. Müller*. Lebensbild iu Briefen an seine Eltern, mit dem Tagebuch seiner italienisch-griechischen Reise (très intéressant). — *O. Meinardus*. Protokolle und Relationen des Brandenburgischen geheimen Rates; Bd. V : 1655-1659 (très important pour l'histoire du grand Électeur).

28. — Hermes. Bd. XLIV, 1909, Heft 4. — E. SCHWARTZ. De l'époque où écrivit Éphore (réfute l'opinion exposée par B. Niese dans Heft 2. D'après lui, Éphore composa son livre sous Alexandre et le termina peut-être après sa mort; l'ouvrage d'Éphore s'interrompit au milieu de son récit sur les événements de l'année 357, son fils Démophile y ajoutant comme 30e livre l'histoire de la guerre sacrée. Il est inadmissible qu'Éphore ait choisi pour terminer son œuvre

l'avènement d'Alexandre, considéré comme le début d'une ère nouvelle; ce serait contraire aux procédés de l'historiographie antique qui s'étend toujours davantage sur l'histoire contemporaine et par conséquent dans les derniers livres. Théopompe a terminé ses *Hellenika* à l'année 346; un papyrus d'Oxyrhynchus montre qu'Éphore a déjà pu les utiliser, sans doute aussitôt après l'apparition du livre. Belle esquisse de l'historiographie après Thucydide; la continuation de Thucydide par Cratippe est un faux composé dans le premier siècle avant J.-C.). — C. Bardt. Plancus et Lépide pendant la guerre de Modène (la lettre de Plancus à Cicéro, *Ad fam.*, X, 21, a été écrite avant le 29 mai, sans doute le 28. Important pour la chronologie des événements). — W. Otto. Achat et vente de dignités sacerdotales chez les Grecs (une inscription milésienne du ve s. montre déjà un exemple de cette coutume). — G. Téglás. La première occupation de la Dacie (une tuile trouvée avec la marque *Leg. XIII. Ge[m]. et Adiutrix I* fournit la preuve que la 1re légion ne fut pas seule à assurer la première occupation de la Dacie, mais qu'elle s'y trouvait avec la 13e; elles tenaient garnison à Apulum). — Fr. Blumenthal. *Præfectus iure dicundo* (dans une quittance de Pompeï du 8 mai 60; ce préfet y tient lieu des *duoviri i. d.*). = Bd. XLV, 1910, Heft 1. H. Dessau. Origine des officiers et des fonctionnaires de l'empire romain pendant les deux premiers siècles de son existence (corrige sur un point le travail de Domaszewski intitulé *Randordnung des römischen Heeres;* le mouvement d'attirer et d'admettre des provinciaux de diverses parties de l'empire dans les grades d'officier n'a cessé de croître, sans avoir jamais été plus spécialement accentué sous le règne d'aucun empereur; l'avènement de Septime-Sévère n'a eu, à cet égard, aucune importance. En général, la question de l'origine des officiers de l'ordre équestre ne peut être séparée de celle des fonctionnaires du même rang, parce que, dans les premiers siècles de l'Empire, la carrière civile n'était pas distincte de la carrière militaire. Montre quelle part revient à chaque province dans la haute administration de l'État; si certaines apparaissent plus tard que d'autres, cela tient au développement naturel de leurs rapports à Rome). = Heft 2. G. Busolt. Quelle créance mérite Théopompe? (Théopompe ne se contente pas de raconter; sa manière est compliquée et laborieuse. Au lieu de la narration brève et simple de Xénophon, il s'étend dans les détails, arbitrairement. Il n'a aucune idée des choses militaires et il est l'ami des Spartiates). — W. Sternkopf. Plancus, Lépide et Laterensis en mai 43 (contrairement aux conclusions, rapportées plus haut, de Bardt, pense que la lettre de Plancus est du 13 mai).

29. — Mitteilungen des Gesamtarchivs der deutschen Juden. T. I, 1908, n° 1. — E. Täubler. Introduction (but de la publication : on s'est proposé surtout de publier des inventaires d'archives et, tous les ans, une bibliographie des travaux concernant l'histoire des Juifs en Allemagne). — Inventaire des titres des synagogues de Lansberg-

sur-la-Wartha, de Neuenkirchen-en-Westphalie, de Stettin et de Wandsbeck (contient, en outre, des remarques sur la condition des Juifs dans le pays de Neumark et à Wandsbeck). = N° 2, 1909. Inventaire des titres des communautés religieuses israélites d'Offenbach sur le Mein, Bürgel-sur-le-Mein, Seligenstadt-sur-le-Mein, Friedland-en-Prusse et Deutschkrone (accompagné de notes historiques). — Bibliographie des travaux parus en 1908 concernant l'histoire des Juifs en Allemagne.

30. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur und für Pædagogik. Jahrg. XII, 1909, Heft 5. — E. Wilisch. Le champ de bataille de Teutobourg (exposé impartial et approfondi de la question, avec 9 plans). = Heft 8. Alfred Klotz. La bataille de Munda, du 17 mars 45 (la principale source est le *Bellum Hispaniense*, dont l'auteur fut un témoin oculaire; cependant, nous avons encore deux autres traditions, indépendantes de celle-là, et qui remontent également à des témoins oculaires : 1° Tite-Live; 2° Plutarque-Appien qui, sur des points importants, se séparent l'un de l'autre : le récit de Plutarque et d'Appien remonte à Asinius Pollion, celui de Tite-Live à Hirtius qui, continuant César, aurait aussi raconté la campagne d'Espagne. Cherche à donner une image de la bataille en combinant ces trois sources). = Heft 9. Th. Eisele. Les cultes phrygiens et leur importance pour le monde gréco-romain. — W. Sternkopf. Les campagnes de César en Gaule en 54 et 53 d'après les lettres de Cicéron. = Jahrg. XIII, 1910, Heft 2. A. von Salis. Les fouilles à Milet et à Didyme (dirigées par Th. Wiegand; rapport très détaillé avec des dessins). = Heft 3. J. Kromayer. La bataille du lac de Trasimène et de la méthode à suivre pour l'étude du champ de bataille (il faut placer la bataille à Montecolognola; seule cette localité s'accorde avec toutes les sources antiques et avec les nécessités militaires. Polybe doit avoir suivi une source carthaginoise : Silenos; Tite-Live une source romaine : Fabius Pictor. Ils décrivent tous deux le même terrain, mais à un point de vue différent. Important pour l'étude des sources de la 3e décade de Tite-Live). — H. Windisch. Le Nouveau Testament à la lumière des inscriptions, papyrus et ostraka trouvés récemment (d'après Deissmann, *Licht vom Osten*, 1909).

31. — Sitzungsberichte der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften. 1909, fasc. XXXVII. — Andréas Heusler. L'histoire et la mythologie dans les légendes héroïques de la Germanie (le contenu historique de ces légendes se réduit à peu de chose; elles ont conservé les noms de certains princes, dynasties, peuples, localités; dans les cas les plus favorables, un trait caractéristique, marquant une situation; ainsi, dans le poème de Walther, les otages livrés à Attila. Si un personnage est historique, elles ne reproduisent que les traits les plus généraux et, d'ordinaire, sous une forme antithétique :

ainsi Théodoric en face d'Odoacre, Irmenfried en face de Theuderic, Theuderic en face de ses frères, etc. On ne rencontre que des faits isolés, jamais une suite d'événements se développant logiquement sur une base historique. Ce sont des œuvres sans valeur historique, où les idées et les récits sont imaginaires. C'est pourquoi l'opposition nationale des Goths et des Huns disparaît dans la légende gothique et haut-allemande : Dieterich ou Théodoric est un héros ami d'Etzel ou Attila ; Etzel et les Huns sont, une fois pour toutes, considérés avec le plus de faveur. La lutte pour la patrie et la religion ne joue aucun rôle appréciable dans la vieille poésie germanique. Puis sont venus les remaniements postérieurs de l'épopée en moyen haut-allemand, qui ont affublé les fables héroïques d'oripeaux historiques, presque politiques ; inversement, les chants scandinaves ont refoulé encore davantage l'élément historique et réel. Dans un second chapitre, l'auteur étudie la « seconde source des légendes héroïques », le mythe. Selon Wundt, la légende sort de la fable sous la poussée de l'histoire. Ceci n'est point vrai des poèmes germaniques; au lieu de cette formule : la poésie héroïque procède de l'histoire et du mythe ou de la fable, il faut dire : les auteurs de ces poèmes ont puisé dans l'histoire, dans la vie privée, dans leur propre imagination et dans le trésor commun des récits populaires). = Fasc. XLI. Ed. Meyer. Le disque de Phaestos et les Philistins en Crète (ce disque, qui a été découvert dans les fouilles dirigées par les Italiens et qui a été publié par Pernier, contient une inscription en hiéroglyphes qu'on n'a pas encore pu déchiffrer ; dans les groupes syllabiques qui paraissent représenter des noms propres est figurée une tête humaine avec une couronne de plumes qu'on n'a encore rencontrée que chez les Philistins et leurs confédérés. Cela cadre assez bien avec la tradition israélite qui montre les Philistins venant de Kaptor, sans doute la Crète, et avec le fait que la céramique dite mycénienne revit dans celle de Tell-es-Safi. L'hiéroglyphe, navire du disque, rappelle la forme que les Égyptiens donnaient aux navires des Philistins). = Fasc. XLII. K. Schmidt et W. Schubart. Un fragment du *Pasteur* d'Hermas conservé dans la bibliothèque municipale de Hambourg (feuillet de parchemin du IVe ou du Ve s., venant d'Égypte; intéressant pour la critique du texte fourni par les mss. grecs plus récents). = Fasc. XLIII. J. Valhen. Une lacune dans la 5e décade de Tite-Live (critique de texte). = Fasc. XLVII. Al. Brandl. The Cock in the North; prophétie poétique relative à Percy Hotspur (reconstitue la forme primitive du texte et raconte le soulèvement de Harry Percy, dit Hotspur, contre Henri IV, en 1403. Publie en appendice : The Prophecy of fysshes, poème relatif aux événements de l'année 1405; il est favorable au roi et hostile à la maison de Percy et à ses alliés). = 1910, fasc. V. Harnack. Discours prononcé le jour de l'anniversaire de l'empereur (les membres les plus illustres de l'Académie de Berlin : Leibniz et Humboldt). = Fasc. VII. Harnack. Pourquoi l'Église a fait rédiger par écrit les actes et les miracles des

martyrs (les plus anciens actes des martyrs, antérieurs à Dioclétien, ne sont pas des diatribes; ils ont la prétention d'être des procès-verbaux authentiques et le sont en réalité; ils ont pour objet de prouver la vérité et la légitimité de l'Église. A ce point de vue, ils doivent se placer à côté du Nouveau Testament. La rareté des actes des martyrs et récits de miracles vraiment anciens et contemporains s'explique par les garanties d'authenticité qu'on leur demandait. Les faux appartiennent à l'époque postérieure à Dioclétien). = Fasc. IX. MEISTER. Inscription religieuse de Chypre (écrite en caractères syllabiques; plus ancienne que le ve s. av. J.-C. Objet : préparatifs pour une fête religieuse). = Fasc. XVIII. Ad. ERMANN. Deux documents provenant de la nécropole de Thèbes (du temps de Ramsès III).

32. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. T. XXXI, 1910, n° 1. — H. STOCKS. Une lettre d'Alexandre dans les *Acta Cyriaci et Julittae* (l'auteur montre qu'un hymne contenu dans ce texte raconte le voyage de l'âme dans l'autre monde et que le récit de ce voyage lui-même a pour source une lettre d'Alexandre contenue dans le Roman d'Alexandre). — Paul KALKOFF. Le procès de Luther à Rome (étude sur le rôle d'Albert, archevêque de Mayence; cet archevêque, qui était surtout préoccupé de ses intérêts financiers, ne paraît avoir agi en 1518 qu'assez mollement). — Alfred UCKELEY. Texte original d'une lettre de Luther, du 6 avril 1537 (commentaire et publication; cette lettre, adressée au duc Barnim, concerne Paul von Rhoda). — Otto CLEMEN. Lettres de l'époque de la Réforme (publication de 20 lettres inédites de Reuchlin, Eoban, Érasme, Bugenhagen, J. Milich, Veit Dietrich).

33. — Deutsche Rundschau. 1910, janv. — Hermann OLDENBERG. Un recueil d'anciennes poésies boudhiques (Sutta Nipata; remarques sur le caractère littéraire et philosophique de cette œuvre). — Mela ESCHERICH. Stefan Lochner (étude sur les œuvres de ce peintre). = févr. Julius VON ECKARDT. Souvenirs de ma vie (1865-1892. La suite en mars). — Éléonore VON BOJANOWSKI. La correspondance amoureuse de Thomas Carlyle et de Jane Welsh (remarques psychologiques à propos de la publication de cette correspondance).

ANGLETERRE.

34. — The english historical Review. 1910, avril. — Cl. PERKINS. Les Templiers dans les Iles britanniques (leur situation politique, judiciaire, économique, d'après de nombreuses pièces d'archives. Leur richesse au XIIIe s. fut bien moins considérable que ne le dit Mathieu de Paris. Des causes qui les rendirent impopulaires et qui facilitèrent leur suppression; la principale paraît être le mystère dont ils affectaient d'entourer leur conduite. Encore cette impopularité a-t-elle été fort exagérée). — C. H. JENKINSON. Le premier parlement d'Édouard Ier (1275; publie plusieurs documents originaux récemment découverts.

Important). — R. G. MARSDEN. Le droit et la juridiction des prises en Angleterre (2e partie; surtout sous les deux premiers Stuarts). — R. B. MOWAT. La mission de Sir Thomas Roe à Vienne, 1641-1642 (pour régler l'affaire des « satisfactions » territoriales de la famille palatine et aussi de la France et de la Suède. D'après des documents tirés des State Papers). — BURY. Le traité entre les Bulgares et l'empire d'Orient en 814 et la grande barrière de Thrace (réédite, complète, commente et traduit l'inscription de Souliman-Keui. Apporte de nombreuses corrections au texte déjà publié par Ouspensky). — CLAPHAM. Les Danois et leur cavalerie (montre qu'il y avait dans l'armée anglaise une proportion notable de cavaliers, sans doute à l'imitation des Danois. Il ne faut donc pas se représenter le *fyrd* anglo-saxon comme composé uniquement de fantassins). — Ch. HASKINS. Un moine de Canterbury à Constantinople vers l'an 1090 (publie une relation inédite d'un voyage de ce moine, d'après un lectionnaire de Rochester qui est aujourd'hui à la bibliothèque Vaticane). — POOLE. La bataille de Tinchebrai (donne une nouvelle édition corrigée de la lettre décrivant cette bataille qui avait paru dans le précédent numéro d'*E. H. R.*). — DAVIS. Henri de Blois et Brian Fils-Comte (publie deux lettres émanées : l'une de l'évêque de Winchester, l'autre du baron anglo-breton, écrites entre septembre 1142 et janvier 1144). — FOX. Marie de France (il y a de fortes présomptions pour croire que l'auteur des *Lais* doit être identifiée avec Marie, abbesse de Shaftesbury, sœur de Henri II). — RAMSAY. L'expédition d'Édouard Balliol en Écosse en 1347 (Henri de Knighton dit que, dans cette expédition, Balliol avait à sa disposition 300.000 hommes et 20.000 auxiliaires. La liste des gages payés à cette armée donne au contraire le chiffre de 480 hommes d'armes). — W. MILLER. Le fondateur du Monténégro (Étienne Crnojević; il était fils de George Juraš, qui parait dans une charte de 1403). — JARRETT. Legs aux Dominicains de Londres pendant le XVe s. (ces legs ont été fort nombreux encore pour la période de 1413 à 1504, où l'on prétend d'ordinaire que la générosité des fidèles avait considérablement diminué). — WARD. La correspondance amoureuse de Sophie Dorothée et du comte de Königsmarck (comment ces lettres, conservées à Berlin, y sont-elles parvenues? Une lettre de la reine de Suède Ulrique, sœur du grand Frédéric, nous apprend qu'elle réussit à les faire voler, comme elle aurait voulu pouvoir le faire des autres, parce que « tout ce qui regarde la malheureuse duchesse de Zel n'est guère honorable »). — EGERTON. Lord George Germain et Sir William Howe (explique comment il se fait que Howe ne reçut pas à temps les instructions concernant sa coopération avec le général Burgoyne). = C.-rendus : *Buckland*. The roman law of slavery (bon). — *Gelzer*. Byzantinische Kulturgeschichte (recueil de mémoires sans aucun appareil d'érudition). — *Collingwood*. Scandinavian Britain (bon). — *Pierce*. An historical introduction to the Marprelate tracts (la partie littéraire est traitée avec diligence;

dans la partie historique, l'auteur n'apporte aucune des qualités de l'historien vraiment critique; il n'a pas su se dégager des préjugés dont étaient imbus les Puritains du temps d'Élisabeth). — *Hinds*. Calendar of the State papers and mss. relating to the english affairs in the archives of Venice, 1617-1619. — *Schuyler van Rensselaer*. History of the city of New York in the XVIIth cent. (bon). — Rikskanzeleren Axel Oxenstiernos Skriften och Brefvexling; t. IV, 1678-1679. — Brieven van Samuel Blommaert aan den zweedschen rijkskanzelier Axel Oxenstierna, 1635-1641. Brieven van Louis de Geer, 1618-1652. — Minutes of the general assembly of the general Baptists; t. I, 1654-1728; t. II, 1731-1811. — Transactions of the Baptist historical Society, nos 1-4. — *A. Lang*. A history of Scotland from the roman occupation (t. IV; très intéressant; les sympathies jacobites de l'auteur et, en général, sa prédilection pour les individus, communiquent à son livre la chaleur de la vie). — *Brown*. History of Scotland; t. III, 1689-1843 (remarquable; l'auteur, Whig de sentiments, donne plus de place aux mouvements généraux de l'histoire qu'à l'action des individus). — *Greenwood*. Lives of the hanoverian queens of England (t. I; ce premier volume contient la biographie de Sophie Dorothée de Celle, femme de Georges Ier, et de Caroline, femme de Georges II). — *Mac Clure*. British place-names in their historical setting (consciencieux, mais très contestable; les notions philologiques de l'auteur sont trop peu solides; art. de H. Bradley). — *Sussmann*. Das Budget-privileg des Hauses der Gemeinen (intéressant). — *Sir R. C. Temple*. The travels of *Peter Mundy*, 1608-1667; t. I, Europe (bonne édition d'un texte dont l'intérêt est médiocre). — *Sainsbury*. Court minutes of the East India Company, 1640-1643. — *Paltsits*. Minutes of the commissioners for detecting and defeating conspiracies in the State of New York. Albany county sessions, 1778-1781.

35. — The Athenæum. 1910, 16 avril. — *R. Lodge*. The history of England, 1660-1702 (remarquable). — *Stephenson*. The Elizabethan people (c'est plutôt un recueil de notes qu'un livre; mais c'est le fruit de lectures étendues). = 23 avril. *Mrs. Wiel*. The navy of Venice (intéressant, bien que l'auteur n'ait pas eu l'intention d'écrire une histoire de la marine militaire de Venise et qu'elle en ignore d'ailleurs toute la partie technique). — *E. Legge*. The empress Eugénie, 1870-1910 (intéressant; mais doit être lu avec précaution, par exemple en ce qui touche les rapports entre l'impératrice et Bazaine). = 30 avril. *Wheeler* et *Broadley*. The war in Wexford (livre assez mal fait sur le soulèvement des Irlandais dans le comté de Wexford en 1798; cependant il y a quelques documents nouveaux). = 7 mai. *A. S. Hunt*. The Oxyrhynchus papyri (7e partie, qui contient beaucoup de fragments très intéressants). — *Terry*. De unione regnorum Britanniae tractation, by Sir Thomas Craig (Craig fut un des commissaires chargés de négocier l'union entre l'Angleterre et l'Écosse en 1604. Ce qu'il dit dans son traité n'a presque pas de valeur

historique; les notes de S. Terry sont abondantes et instructives). = 14 mai. *Lady Riddulph of Ledbury*. Charles Philip Yorke, fourth earl of Hardwicke, vice-admiral r. Navy (intéressant. L'intervention de l'amiral dans l'insurrection génoise de 1849 l'obligea de quitter le service à la mer). — *Mr.* and *Mrs. Grew*. The court of William III (intéressant). = 21 mai. *James*. A descriptive Catalogue of the mss. in the library of Corpus Christi College, Cambridge. I, nos 1-100. — *Id.* A descriptive Catalogue of the mss. in the College library of Magdelene College, Cambridge. — Calendar of the patent rolls. Henry IV, 1408-1413. = 28 mai. *Miss Edith James*. Bologne; its history, antiquities and art (consciencieux, un peu terne; beaucoup d'illustrations; les plus intéressantes concernent les Stuarts exilés). — *Feuillerat*. John Lily; contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre (excellent).

36. — The Nineteenth Century and after. 1910, févr. — Ch. F. Cooksey. Le secret du Stonehenge (beaucoup de rêveries basées sur des légendes et d'interprétations fantaisistes de noms de lieu). = Mars. B. Willson. Nouveaux détails sur la campagne de Québec d'après le Journal du général Wolfe (d'après une copie récemment signalée de ce Journal, dont l'original a disparu; extraits qui montrent combien grande fut l'influence personnelle exercée par le jeune général dans cette campagne de onze semaines qui se termina par la conquête du Canada). = Avril. Colquhoun. Le mari de Mme de Boigne (il vaut mieux que la réputation que lui a faite sa femme). — Jos. H. Longford. Époques de l'histoire du Japon. = Mai. Le lord évêque de Ripon. Le roi Édouard VII. — *Strachey*. Un mystère non encore dévoilé de Waterloo (estime qu'on ne saurait rien affirmer de certain quant au mot célèbre de Cambronne).

37. — The scottish historical Review. 1910, avril. — John Dowden. L'église paroissiale et ses privilèges pendant la période médiévale. — Mme J. R. Green. Le parlement irlandais au XVIIe s. (à propos des *Essays relating to Ireland* de C. L. Falkiner). — W. J. Couper. James Watson, imprimeur du roi. — A. D. Macbeth. Le sceau du bourg de Rothesay. — Sir Herbert Maxwell. La chronique de Lanercost (suite de la traduction). — W. Carruthers. Découverte d'un portrait perdu de George Buchanan. — H. W. Meikle. La science en Écosse au XVIIIe s. (publie la préface mise par Carlo Denina, Piémontais, à ses *Rivoluzioni d'Italia*, 1763). = C.-rendus : *Chance*. George I and the Northern war, 1709-1721 (bon). — Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland, edit. by *Sir J. B. Paul;* t. VIII, 1541-1546. — The register of the Privy council of Scotland, edit. by *P. H. Brown;* 3e série, t. II, 1665-1669.

Autriche.

38. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts in Wien. Bd. X, 1907. — E. Maass. Les Grecs dans la

Gaule méridionale; 7e partie (la colonne de Jupiter à Mayence, bien qu'elle ait été dressée dans le camp de cette ville et qu'elle y ait peut-être aussi été fabriquée, n'exprime pas la nature des relations propres au Limes germanique et à la Germanie romaine; on lui donnerait plutôt pour patrie Arles, ville de droit romain, de culture grecque et essentiellement aussi de religion grecque. Ceux qui ont dédié la colonne sont les « canabarii », compagnie de marchands dans l'emporium de Mayence, Arlésiens d'origine, du moins pour la plupart); 8e partie (les sermons de Césaire d'Arles montrent que vers l'an 500 le culte gréco-romain était encore vivant à Arles, tandis que le celtique a complètement disparu). — C. Patsch. Les Thraces sur les côtes de l'Adriatique (d'après les noms de lieu). — A. von Premerstein. Un Elogium de C. Sempronius Tuditanus (complète une inscription du *C. I. L.*, V, 8270, trouvée à Cervignano et aujourd'hui au musée d'Aquilée; ce Sempronius, consul en 129 av. J.-C., vainquit les Japodes et les Istriens et obtint pour cela les honneurs du triomphe). — E. Groag. Notes pour servir à l'histoire des familles de l'Asie Mineure (de rang sénatorial, d'après des inscriptions de l'époque impériale; surtout de Tralles). — E. Ritterling. Sur deux inscriptions grecques concernant des employés de l'administration romaine (1° biographie de Ti. Julius Celsus Polemaenus, consul en 92, proconsul d'Asie en 106-107, fondateur de la bibliothèque d'Éphèse. 2° L. Minicius Natalis Quadronius Verus, consul en 129, puis gouverneur de la Mésie inférieure). = Bd. XI, 1908. *Ad. Wilhelm.* Une inscription du roi Épiphane Nicomède (roi de la Bithynie, qu'il gouverna depuis 149 jusque vers 120; l'inscription nous apprend qu'Apamé fut la femme non de Prusias Ier, mais de Prusias II. L'assertion de Stephanos, que la ville d'Apamée a été nommée par Épiphane Nicomède en l'honneur de sa mère, se trouve ainsi justifiée). — Id. Décrets des Athéniens dans l'année de l'archonte Apollodore, 319-318. — J. Keil. Pour servir à l'histoire des hymnodes dans la province d'Asie (d'après une inscription d'Hypaipa de l'an 41 après J.-C. et une inscription de Smyrne de l'an 124 qui permettent de mieux préciser l'institution des hymnodes qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici). — E. Reisch. La base de la statue de C. Sempronius Tuditanus (ce Sempronius, qui obtint le triomphe en 129 pour sa victoire sur les Japodes, fait une offrande à la divinité fluviale de Timavus; d'après Pline, III, 19, 129, c'est son propre portrait qu'il plaça dans le sanctuaire de Timave, connu par Strabon, V, 8. Propose en conséquence une nouvelle manière de compléter les fragments).

Hongrie.

39. — Budapesti Szemle. 1910, janv. — Guillaume Fraknói. L'adoption du roi Mathias Corvin par l'empereur Frédéric (après la victoire remportée par le roi de Hongrie sur l'empereur d'Autriche, le premier s'efforça d'entrer dans la famille même de l'empereur par

adoption. Ces efforts furent couronnés de succès en 1463. Ce pacte fraya plus tard la voie aux Habsbourg vers le trône de Hongrie). — A. Takáts. La révolte de Hegyalja (en 1697; cette révolte des paysans n'était pas dirigée contre les seigneurs, mais contre la soldatesque allemande qui rançonnait d'une façon barbare la population). — M. Réz. Les rapports de l'Autriche avec la Hongrie (c'est une erreur d'opposer les lois de 1848 à celles du compromis de 1867. La législation de 1848 n'a nullement résolu les questions de l'armée, des affaires étrangères, de la dette, des douanes et de la banque; on peut réclamer la réalisation de ces vœux, mais les lois de 1848 n'en parlent pas). = C.-rendu : *Eugène Pinter*. Histoire de la littérature hongroise; t. I et II (des origines à 1772. Ouvrage capital avec une bibliographie complète. Les anciens historiens hongrois y sont également traités). = Févr. H. Marczali. Éloge de Michel Horváth (à propos du centenaire de la naissance du grand historien hongrois. Fait ressortir son rôle comme ministre de l'Instruction publique du gouvernement révolutionnaire de 1849 et son activité dans l'exil où il a écrit sous le nom de Hatvani). — J. Csengeri. Trois semaines en Égypte. — T. Papp-Szász. La réforme de la Chambre des lords. — M. Láng. Les fouilles récentes à Pompéi. = C.-rendu : *M. Rácz*. Croniche di Giovanni, Matteo e Philippo Villani (traduction hongroise avec une bonne introduction et des notes). = Mars. Z. Beöthy. La civilisation et la nationalité (l'esprit national, l'âme populaire n'empêchent pas le progrès de la civilisation; ils s'assimilent les courants étrangers et les aident à triompher en leur imprimant le cachet national). = C.-rendus : *W. Ostwald*. Grosse Männer (original, plein d'aperçus nouveaux). — *Z. Bosnyák* et *L. Edelsheim-Gyulai*. Le droit de l'enfant abandonné et le système hongrois de protection de l'enfance (ouvrage publié en français par le ministère hongrois de l'Intérieur. Important). = Avril. G. Concha. La gentry (suite en mai. Étude historique et sociale de la petite noblesse hongroise; comparaison avec celle de l'Angleterre). — J. Dengi. Kemény et Balzac (influence du romancier français sur l'écrivain hongrois). — X. La question des traités des Balkans. = Mai. A. Berzeviczy, D. Angyal. Éloge d'Étienne Széchenyi (deux discours prononcés dans la séance solennelle de l'Académie à l'occasion du 50e anniversaire de la mort de l'homme d'État hongrois). — L. Négyesy. Mikszáth (aujourd'hui le romancier le plus populaire de la Hongrie, dont on vient de fêter le jubilé avec un éclat extraordinaire. Fait ressortir son réalisme sain et vigoureux et ses tableaux pleins de vie du peuple et de la petite noblesse. Mikszáth vient de mourir le 29 mai). — M. Dercsényi. La crise grecque.

40. — Revue de Hongrie. 1910, janv. — J. Wlassics. François Deák (suite en févr., mars, avril. Étude pénétrante sur le promoteur du compromis qui fait ressortir les qualités de l'homme et du politique. C'est un des meilleurs essais en langue française sur Deák; il se range à côté de celui de Laveleye). — I. Kont. Les dernières

années de François Rákóczi II (fin en févr. A propos de la dernière publication de Coloman Thaly, les *Lettres de Turquie* de César de Saussure, Kont publie de nombreux documents tirés des archives des Affaires étrangères de Paris qui complètent et rectifient sur certains points les Mémoires de Saussure. Ces documents se rapportent surtout à la trahison et à l'emprisonnement de Paul Bohn, qui fut secrétaire de Rákóczi et agent du marquis de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople). — H. Morand. Promenades en Hongrie-Szeged. = Févr. A. Berzeviczy. Les tristes reines de la maison d'Aragon (chapitre détaché de l'ouvrage sur la reine Béatrice; cf. *Rev. hist.*, juill.-août 1909). — Claude d'Habloville. La maison de Balzac. = Variétés : La Hongrie jugée à l'étranger (sous cette rubrique, la Revue relève les bévues et aussi les perfidies que l'on commet souvent dans les revues étrangères en parlant des choses de Hongrie). = Mars. K. Szokolay. La Constitution de Bosnie-Herzégovine (fait connaître dans tous ses détails le règlement de la Diète instituée par le décret du 17 février 1910). — Ctesse H. Reinach-Foussemagne. Les hussards hongrois sous l'ancien régime (suite en avril, mai, juin. D'après les Mémoires et quelques pièces tirées des archives de la Guerre. Détails intéressants sur les régiments Ráttky, Berchény, Esterházy et Polleretzky, formés vers la fin du règne de Louis XIV, et sur les hussards qui se sont distingués dans les différentes batailles). = C.-rendu : *Ch. Malagola.* Le Lido de Venise à travers l'histoire (remarquable par les documents puisés aux archives de Venise, dont M. Malagola est le directeur). = Avril. J. Ferenczy. La presse périodique en Hongrie (fin en mai. Le premier périodique rédigé en latin fut fondé par Mathias Bél en 1721, le premier journal en langue hongroise par Mathias Rát en 1780 à Pozsony-Presbourg; le grand développement commence avec le Pesti Hirlap de Kossuth en 1841. Pour la seconde moitié du XIXe s., l'article ne donne que des noms et s'arrête à 1867). — C. d'Arjuzon. Hélène Duchesnay-Desprez (1736-1761; demoiselle d'honneur de Marie-Madeleine-Thérèse, épouse du roi Ferdinand VI, fils de Philippe V, mariée au chevalier d'Arjuzon. Elle mourut après un an de mariage et fut enterrée à l'église Saint-Roch. Quelques lettres inédites). = Variétés : Discours prononcé par M. Victor Molnár à l'Urania (cette Société contribue beaucoup à l'enseignement post-scolaire; elle a acquis depuis une dizaine d'années une place honorable dans le domaine de la vulgarisation de la science). = Mai. Ce numéro porte la mention : Revue couronnée par l'Académie française. L'Académie vient, en effet, de décerner un prix à cette Revue, qui est un agent puissant de la diffusion de la langue et des idées françaises en Hongrie. = C.-rendu : *A. Navarre.* Histoire générale de la sténographie et de l'écriture à travers les âges (important). — Chaque numéro de la Revue contient l'exposé du mouvement économique en Hongrie.

41. — Századok (*les Siècles*), 1910, janv. — J. Karácsonyi. La

vipère venimeuse et l'antimoine. Tableau de l'époque du roi Ladislas le Cuman (publie in extenso les deux documents découverts par Ch.-V. Langlois aux Archives nationales de Paris et les accompagne d'un intéressant commentaire. Le titre de l'article est emprunté à une des lettres de Lodomér, dans laquelle il nomme la maîtresse du roi « la vipère venimeuse » et dit de la sœur du roi, Élisabeth, qui s'était sauvée du couvent, « non tam *sancti quam antimonialis*, fratris sui regis animum... crebris super hoc sollicitationibus excitante, etc. ». Cf. *Rev. hist.*, 1910, mars-avril, p. 461). — I. Lukinich. L'attaque d'Étienne Bethlen en 1636 (suite en février, mars, avril. Histoire très détaillée des six premières années du règne de Georges Rákóczi Ier, qui succéda à Gabriel Bethlen en 1630. Étienne Bethlen, frère de Gabriel, suscita des difficultés à Rákóczi, contesta son élection et finalement l'attaqua). — Jules Germanus. La première rencontre des Turcs avec les Hongrois (extrait des sources turques sur les événements de 1366). — L. Karl. La femme du roi Béla III (Marguerite, fille de Louis VII, roi de France; quelques détails d'après des documents anglais). = C.-rendu : *L. Erdélyi*. Histoire de l'abbaye de Tihany, 1055-1701 (forme le t. X de l'histoire des Bénédictins en Hongrie; important). — Nécrologies : Paul Gyulai, 1826-1909; F. Széll, 1843-1909; Georges Tocilescu, 1850-1909 (savant roumain). = Févr. I. Karácson. Les visées de la Turquie sur les Hongrois en 1788 (pendant la guerre de Joseph II contre les Turcs, ceux-ci avaient l'intention d'exciter la Hongrie mécontente contre l'empereur. Le sultan Abdul-Hamid, dans une lettre adressée au voïvode de la Valachie, Mavrogeni, exprime le désir de créer un royaume hongrois indépendant et une principauté transylvanienne. Mais ces projets n'aboutirent pas). — N. Relkovic. La vente des enfants à l'époque turque (les Turcs volaient et achetaient des enfants magyars pour en faire des soldats; les autorités hongroises punissaient sévèrement les trafiquants; publie les actes d'un procès de 1677 à ce sujet). = Variétés : A. Pór. La maison de l'historien Jean Küküllei à Esztergom (l'historien de Louis le Grand habita à la fin du XIVe siècle à l'endroit où se trouve actuellement le no 36 de l'avenue François-Joseph). — I. Kont. Un témoin français des fêtes d'Esterházi (le prince Esterhazi avait organisé de grandes fêtes en l'honneur du prince de Rohan en 1772 (juillet); les écrivains hongrois les mentionnent souvent. Un des ancêtres des Zorn de Bulach accompagna Rohan en Hongrie et nous a laissé, outre la description de ces fêtes, quelques chapitres très intéressants sur les villes hongroises qu'il a visitées. Ces notes de voyage furent éditées en 1901 par le baron Zorn de Bulach). = C.-rendus : *Th. Lindner*. Weltgeschichte seit der Völkerwanderung (en 9 vol.; remarquable). — *S. Nyári*. La vie et les œuvres du peintre Charles Brocky, 1807-1855 (d'origine hongroise, a vécu en Angleterre; ouvrage excellent, avec de nombreuses illustrations). — *E. Varju*. Les documents de la famille Losonczi-Bánffy; t. I : 1214-1457 (impor-

tant pour la généalogie hongroise). = Mars. J. Karácsonyi. L'arbre généalogique des voïvodes de la Valachie (dressé à l'aide des documents hongrois et roumains depuis Tatamér; le premier voïvode au début du xive siècle jusqu'à Alexandre IV, 1623-1628). — A. Komáromy. Étienne Verböczy et son fils (suite en avril et mai. Le début de l'article est un plaidoyer du célèbre codificateur, il est dirigé contre la biographie de Fraknói, 1899; le reste raconte en détail la vie d'Éméric Verböczy, brave soldat qui embrassa la cause des Habsbourg et devint préfet du comitat de Tolna). = Variétés : F. Eckhart. Le plan d'un mariage politique au xive siècle (d'après les *Acta Aragonensia;* Clémence d'Anjou, femme de Louis X, roi de France, aurait dû épouser un Aragon). = C.-rendus : *J. Molnár*. La vie de David Rozsnyai (faible). — *H. Stripszky*. Répertoire historique, polonais et ruthène. = Avril. Jules Viszota. Széchenyi et le moulin à vapeur de Pest (suite en mai. Histoire d'une des entreprises industrielles du régénérateur de la Hongrie; ce moulin a commencé à fonctionner en 1839). = Variétés. J. Karácsonyi. Le faussaire de la bulle de Sylvestre (cela ne peut pas être Inchoffer, comme le suppose Jules Lánczy). — J. Germanus. Des Anglais en Hongrie (traduction de quelques passages de Hakluyt). = C.-rendus : *M. Rózsa*. Le journal d'Aurèle Kecskeméthy, 1851-1878, avec une introduction et des notes (c'était un publiciste de grand mérite, mais il était au service de l'absolutisme autrichien, surtout de Bach; grâce à ses relations, son journal est une mine très riche d'informations pour l'époque de la réaction autrichienne). — *T. Smičiklas*. Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae; t. VI : 1272-1290 (beaucoup de matériaux nouveaux tirés des archives dalmates). = Mai. Eugène Pivány. La mission de Dudley Mann en Hongrie (ce diplomate fut envoyé par le gouvernement des États-Unis en Hongrie pour le renseigner sur les événements de 1849. Parti de Paris en juillet, il arriva à Vienne à la fin de ce mois et y resta jusqu'en septembre. Il n'alla pas en Hongrie, mais renseigna son gouvernement dans quelques rapports très sympathiques à la cause hongroise. Ces rapports viennent d'être édités par le Sénat des États-Unis sur les instances de l'historien Lodge. Kossuth, qui avait vu Mann en Amérique, dit dans ses Mémoires que la présence de l'envoyé américain en Hongrie en 1849 aurait changé la face des choses. C'est peu probable). = Variétés : I. Karácson. La maison de Rákóczi à Constantinople (d'après les lettres de César de Saussure, c'était la « Maison de Transylvanie », acquise par Jean Sigismond et où demeuraient les députés de Transylvanie toutes les fois qu'ils venaient en mission à Constantinople; mais un document turc prouve que Rákóczi n'a pas habité la capitale turque; il alla d'Andrinople directement à Buyukdéré, comme le dit Clément Mikes dans ses Lettres de Turquie). = C.-rendus : *L. Erdélyi*. Les chartes de l'abbaye de Tibany (montre beaucoup d'esprit critique). — *A. Ivič*. Ansiedlungen der Bulgaren in Ungarn (d'après des documents des

archives de Vienne). — *A. Divéky.* Ouvrages polonais relatifs à la Hongrie.

ITALIE.

42. — Atti della r. Accademia dei Lincei. 1909, 5e série. *Notizie degli scavi di antichità*, t. VI, fasc. 9-12.

43. — Memorie della r. Accademia dei Lincei. *Classe des sciences morales, historiques et philologiques*, 5e série, t. XII, fasc. 2. — Luigi CANTARELLI. La série des préfets d'Égypte. I : d'Auguste à Dioclétien, 30 av. J.-C. à 288 ap. J.-C. = Fasc. 4. G. MANACORDA. De la poésie latine en Allemagne pendant la Renaissance. = Fasc. 6. Angelo MOSSO. Les armes les plus anciennes en airain et en bronze. = Fasc. 8. Raffaele PETTAZZONI. Les origines des Cabires dans les îles de la mer de Thrace. = T. XIV, fasc. 1. Plinio CARLI. Contribution aux études sur le texte des *Storie fiorentine* de Machiavel; les manuscrits et les premières éditions.

44. — Archivio storico italiano. 5e série, t. XLIV, 1909, no 4. — Arturo SEGRE. Dépêches de Christophe de Plaisance, procureur de Mantoue à la cour pontificale (fin : texte de 25 dépêches à Louis II de Gonzague, 1376-1383, et appendice). — Antonio ZARDO. Une erreur traditionnelle sur la mort de Pétrarque (il est mort le 18 juillet 1374 de la fièvre). — Antonio ANZILOTTI. Notes historiques sur les archives des surintendants de la Seigneurie conservées aux Archives d'État à Florence (analyse et commentaire d'un rapport officiel fait sur ces archives en 1745-46). = C.-rendus : *G. Signorelli.* Viterbio nella storia della Chiesa (important). — *P. Egidi.* Necrologi e libri affini della provincia Romana; vol. I : Necrologi della città di Roma (V. Federici décrit longuement un ms. ignoré de l'auteur). — *Marco Vattasso.* I codici petrarcheschi della Biblioteca Vaticana (comprend 219 articles).

45. — Archivio storico lombardo. T. XXXVI, 1909, 31 déc. — M. MAGISTRETTI. Deux inventaires de la cathédrale de Milan au XVe s. (publie l'inventaire de la bibliothèque de l'archevêque Pizzolpasso et celui du trésor et du mobilier capitulaire, suivis d'un glossaire). — Gerolamo BISCARO. La vigne de Léonard de Vinci sise en dehors de la porte Vercellina (donnée en 1499 par le duc Ludovic Sforza en souvenir du tableau de la Cène; l'auteur détermine l'emplacement exact de cette vigne et le motif de la donation). — Alessandro VISCONTI. De la compétence en matière civile déléguée au capitaine de la justice (cet officier, dont on ne trouve pas de traces avant 1447, a principalement une fonction de police et une juridiction criminelle; étude des cas dans lesquels une compétence civile lui est déléguée). — Attilio BUTTI. L'anglophobie dans la littérature italienne (au début du XIXe siècle : ce sentiment était alors un lieu commun de la littérature politique et de la poésie de circonstance). =

Variétés : Ezio Levi. Trois contes de maître Antonio da Ferrara (écrits en vers aux environs de 1360; publication de leur texte). — Giovanni Ferretti. Bettinelli et le siège de Mantoue en 1796 (texte de deux lettres à l'abbé Denina). = C.-rendus : *C. Jocelyn Ffoulkes and Rodolfo Majocchi.* Vincenzo Foppa of Brescia founder of the Lombard School (important). — *Giuseppe Riva.* L'arte del cappello e della berretta a Monza e a Milano nei secoli xvi-xviii (important compte-rendu par Ettore Verga).

46. — Rivista storica italiana. T. XXVI, 1909, n° 3. — Raccolta di scritti storici in onore del prof. G. Romano (longue analyse de ce recueil de travaux d'histoire économique et juridique italienne). — *E. Verga.* Storia della vita milanese (histoire générale de Milan des origines à nos jours). — *V. Bellemo.* La cosmografia e le scoperte geografiche nel secolo xv e i viaggi di Nicolò de' Conti (important). — Publications sur le Risorgimento, 1815-1908. = N° 4. *Luigi Fumi.* L'archivio di stato di Milano al 31 dicembre 1908 (description de l'état de désordre dans lequel ces archives se trouvent). — *A. de Pellegrini.* Documenti di jus servile (l'auteur démontre la persistance du servage dans le Frioul jusqu'au xve siècle). — *Attilio Schiaparelli.* La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli xiv e xv (t. I; étude très précise sur la construction et la décoration des maisons florentines pendant ces deux siècles). — *Zanghi Giovanni.* Statuti della città di Caltagirone nel secolo xvi (publication de leur texte). — *Salvatore Pugliese.* Due secoli di vita agricola. Produzione e valore dei terreni, contratti agrari, salari e prezzi nel Vercellese nei secoli xviii et xix (ouvrage consciencieux et approfondi). — *Leonilda Fusani.* Gian Francesco Galeani-Napione di Cocconato-Passerano. Vita et opere (bien informé).

47. — Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna. T. I, 1908-1909. — Nino Tamassia. Les prologues et les gloses dans l'ancienne littérature juridique de Bologne (l'auteur montre qu'un passage du prologue du *Lombarda-Commentare* dérive d'une glose de l'école bolonaise, qui elle-même a été obtenue par le rapprochement d'un fragment de Pomponius et d'un texte des *Institutes*). — Francesco Brandileone. Notes sur Gratien et sur Nicolas de Tudeschis tirées d'une chronique inédite (écrite au xviie s.). — Emilio Costa. La première chaire d'humanité à l'Université de Bologne pendant le xvie siècle (ses titulaires successifs). — Augusto Gaudenzi. La date du décret de Gratien et le plus ancien de ses manuscrits, celui du Mont-Cassin (1140). — Arrigo Solmi. Ugo di Porta Ravennate, juge impérial à Sienne en 1162 (d'après un document publié par l'auteur, la présence de ce glossateur à Sienne comme fonctionnaire impérial prouve les progrès que faisait alors la pratique du droit romain). — Lodovico Frati. Lodovico Bolognini (sa vie et son œuvre; publie trois documents et notamment son testa-

ment). — Enrico Rivari. Girolamo Cardano accuse et fait exiler de Bologne son fils Aldo pour vol (1569; récit du procès suivi de documents). — Emilio Costa. La chaire des Pandectes à l'Université de Bologne pendant le XVIIe et le XVIIIe s. (bref historique). — Lodovico Frati. Bornio et Gio. Gaspare da Sala (notes sur leur vie; l'œuvre de Bornio da Sala; le traité *De patientia*).

Pologne.

48. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1909, nov.-déc. — *Janowski.* Historyografia uniwersytetu Wilenskiego (bonne étude critique et littéraire sur les œuvres produites par l'Université de Wilna). — *L. Finkel.* Elekcyo Sygmunta I (recherches très érudites sur la double élection de Sigismond le Vieux en 1506, d'abord comme prince de Lithuanie, le 20 oct., puis comme roi de Pologne, le 8 déc.). = 1910, janv.-févr. *Lad. Semkowicz.* Les anciennes annales de l'abbaye de Sainte-Croix (étude sur le ms. de ces annales qui, après avoir appartenu au chapitre de Cracovie, fut conservé au monastère de Sainte-Croix de Lysiec, puis passa aux mains de Zaluski, enfin à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, où il est aujourd'hui. Elles doivent avoir été rédigées dans le monastère de Trzemeszno, peu après 1122. La description de ces annales par Arndt et le texte qu'il en a donné dans les *Mon. Germ.* sont très fautifs).

Russie.

49. — Kievskia Ouniversitetskiia izvestia (*Les nouvelles de l'Université de Kiev*), 1909. — P. Smirnov. Le district d'Orel d'après les cadastres de 1595 (étude détaillée sur la population, la propriété foncière et l'état économique de ce district frontière à la fin du XVIe s.). — M. Dovnar-Zapolski. Matériaux pour servir à l'histoire de l'économie rurale en Russie (correspondance de la princesse Volkonsky et de Volynski, le ministre d'Anne, avec leurs intendants, 1728-1735). — Fragment des cadastres du district de Novgorod, 1492 et 1493 (manuscrit de la bibliothèque de l'historien Kostomarov, publié par Gniévouchev).

50. — Rousskaïa Starina (*Antiquité russe*), 1909. — Koni. Notes et mémoires d'un magistrat (mémoire offrant un grand intérêt pour l'histoire de la société russe sous le règne d'Alexandre III). — Ovsianyi. Les organisateurs de la Bulgarie : le prince Tcherkaski, le prince Dondoukov-Korsakov et Stolypine. — Parensov. L'armée russe devant Constantinople en 1878 (mémoires de l'auteur, qui prit part à la guerre). — Mémoires du professeur Ianjoul (professeur à l'Université de Moscou, actuellement membre de l'Académie des sciences, 1864-1909). — Le député de Russie (mémoires et correspondance de

Mme Novicov). — Mémoires du comte L. Bennigsen sur la campagne de 1812.

51. — Rousskii Arkhiv (*Archives russes*), 1909. — GARIAINOV. L'élection de Stanislas-Auguste Poniatovski au trône de Pologne d'après les mémoires inédits de Poniatovski). — Vie du patriarche Nicon décrite par son serviteur Ivan Choucherine (réimpression de l'édition de 1784). — Essai de biographie du comte Nikita Panine (conjuré de 1801; jusqu'en septembre 1801 ministre d'Alexandre Ier, ennemi de la France; de 1801 jusqu'à sa mort, en 1836, il fut éloigné des affaires et de la cour).

52. — Tchténia v obstchestvé istorii i drevnostiei rossiiskikh (*Lectures faites à la Société d'histoire et des antiquités russes*). — Correspondance de la grande-duchesse Catherine et de Sir Charles Hanbury Williams. Préface (en russe et en français) par M. S. GORIAÏNOV (cette correspondance comprend soixante-dix lettres de la future Catherine II et quatre-vingt-quatre lettres de Williams toutes écrites en français; elle se rapporte aux années 1756 et 1757 et offre le plus grand intérêt pour l'histoire de la guerre de Sept ans et des intrigues diplomatiques qui se livraient alors à la cour de Saint-Pétersbourg). — V. STOROGEV. Matériaux pour servir à l'histoire de la noblesse russe.

SUISSE.

53. — Historischer Verein der V Orte, Luzern, Schwyz, Unterwalden und Zug. *Der Geschichtsfreund.* T. LXI, 1906. — F. HEINEMANN. Bibliographie de la légende de Guillaume Tell et du drame de Schiller. — E. WYMANN. De l'école et du théâtre dans le canton d'Uri. — K. LÜTOLF. Les églises de la Suisse (suite : décanat de Willisau, canton de Lucerne). — E. WYMANN. Melchior Lussy († 1606).

CHRONIQUE.

France. — M. Alfred MOREL-FATIO, professeur au Collège de France, a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. H. d'Arbois de Jubainville, décédé.

— Mgr Louis DUCHESNE, membre de l'Académie des inscriptions, directeur de l'École française d'archéologie à Rome, a été élu membre de l'Académie française.

— L'Académie des inscriptions a décerné le prix Jean Reynaud (10,000 fr.) à M. l'abbé CHABOT pour l'ensemble de ses publications relatives à l'Orient sémitique; elle a partagé le prix Louis Fould entre MM. le comte Alexandre DE LABORDE (*Manuscrits à peintures de la Cité de Dieu*), Jean HULOT et Gustave FOUGÈRES (*Sélinonte*), J. LUTZ et P. PERDRIZET (*Speculum humanae salvationis*) et G. MIGEON (*les Arts du tissu*). — Dans le concours des Antiquités nationales, elle a attribué en premier lieu, hors concours, une mention très honorable à la *Gallia christiana novissima*, dont le chanoine Ulysse CHEVALIER dirige actuellement la publication; elle a en outre attribué trois médailles au chanoine Jules CHEVALIER (*Essai historique sur l'église et la ville de Die*), à M. Henri COURTEAULT (*le Bourg-Saint-Andéol*) et à l'abbé Marius BESSON (*l'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*); en outre, six mentions à MM. André GUILLOIS (*Recherches sur les maîtres des requêtes de l'hôtel, des origines à 1350*), le Dr FAY (*Lépreux et cagots au sud-ouest*), Fleury VINDRY (*Répertoire des parlementaires français au XVIe siècle*, t. I), l'abbé CHAILLAN (*Mémoires relatifs à la ville, au château ou au canton de Gardane*), L. DE VESLY (*Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*), le comte DE LOISNE (*Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*). — Le prix ordinaire (sujet proposé : la miniature carolingienne) a été attribué à M. A. BOINET. — Une partie du prix Delalande-Guérineau a été attribuée à M. G. DOUTREPONT (*la Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*), et une partie du prix Saintour à M. Ch. DUBOIS (*Pouzzoles antique*).

— L'Académie des sciences morales et politiques a récompensé les ouvrages suivants : *la Dernière année du règne de Murat*, par Maurice WEIL; *l'Histoire du christianisme et de l'Église*, par Albert DUFOURCQ; *l'Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*, par l'abbé PRÉVOST.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à

M. Christian PFISTER pour son *Histoire de Nancy* et le second à M. DAHLGREN (*les Relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan pacifique*). — Sur les fonds du prix Thérouanne, elle a récompensé les ouvrages de MM. A. LE MOY (*le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle*); Maurice SAUTAI (*les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux*); Henry BOURDEAU (*les Armées du Rhin au début du Directoire*); H. COUTURIER (*la Préparation des États-Généraux de 1789 en Poitou*); P. CULTRU (*Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883*), et A. KLEINCLAUSZ (*Histoire de Bourgogne*). — Sur les fonds du prix Thiers, elle a récompensé les ouvrages de MM. L. HENNEQUIN (*la Campagne de 1794 entre Rhin et Moselle*); Ch. DE COYNARD (*les Guérin de Tencin, 1520-1758*) et Gustave RUDLER (*la Jeunesse de Benjamin Constant, 1767-1794*). — Une partie du prix Bordin a été attribuée à M. Joseph DEDIEU (*Montesquieu et la tradition politique anglaise en France*). — Le prix Marcelin Guérin a été partagé entre MM. René WALTZ (*Vie de Sénèque*); E. GÉRARD-GAILLY (*Bussy-Rabutin, sa vie, ses œuvres et ses amies*); Pierre-Maurice MASSON (*Une vie de femme au XVIIIe siècle : Mme de Tencin, 1682-1749*) et Charles DE MOÜY (*Souvenirs et causeries d'un diplomate*). — D'autres récompenses recommandent les ouvrages de M. Louis GUIMBAUD (*Auget de Montyon, 1733-1810*); du marquis M. CALMON-MAISON (*l'Amiral d'Estaing, 1729-1794*); de Mgr A. LE ROY (*la Religion des primitifs*); de M. l'abbé Félix KLEIN (*l'Amérique de demain*); de M. Urbain MANGIN (*Benozzo Gozzoli*); de M. F.-L. BRUEL (*Inventaire de la collection de Vinck*) et de M. DE SAVIGNY DE MONCORPS (*Almanachs illustrés du XVIIIe siècle*).

— A la suite de réunions qui ont eu lieu à Paris le 30 mars et le 12 juin, a été décidée la formation d'une Société de professeurs d'histoire. Cette Société comprendra des membres actifs (professeurs d'histoire des lycées, des collèges, de l'enseignement secondaire féminin) et des membres associés. Les secrétaires provisoires, MM. H. Busson, professeur au lycée Carnot, H. Bergmann, professeur au lycée de Laon, ont rédigé un projet de statuts qui doit paraître dans l'*Enseignement secondaire; la Solidarité;* le *Journal des collèges;* le *Bulletin de la Fédération*. La Société compte déjà plus de 150 adhérents. Adresser les adhésions nouvelles à MM. Henri BUSSON, 7, rue de la Terrasse, à Paris, et Henri BERGMANN, 55, rue Vinchon, à Laon.

— Nous avons reçu le 1er numéro (spécimen) d'une *Épigraphie médicale* ou *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, publié par M. Raphaël BLANCHARD. Il paraît par fascicules, mis en vente à des époques indéterminées, à la librairie Asselin et Houzeau, Paris. L'abonnement est de 18 francs pour un volume de 30 feuilles (480 pages).

— Les *Annales de l'Est* entrent dans leur vingt-quatrième année.

Fondées en 1887 « pour témoigner de la solidité de l'enseignement de la Faculté des lettres de Nancy et de l'activité de ses professeurs », les *Annales de l'Est* prirent avec le temps un caractère de plus en plus historique et régional. La seconde série, qui commence en 1905, accentua encore cette spécialisation, tout en élargissant le cadre primitif de la Revue. Avec le concours de la Faculté des lettres de Lille, l'histoire de la région du Nord fut associée à celle de l'est de la France. Ce furent les *Annales de l'Est et du Nord*. Après cet essai, qui n'a pas donné les résultats espérés, commence une troisième série sous le titre primitif d'*Annales de l'Est*, mais sous une forme différente. Ce recueil comprendra désormais deux sections distinctes : 1° Une série de fascicules de sujets divers : littérature, philologie, archéologie, histoire, géographie, philosophie. Chaque fascicule formera un ouvrage complet. Les fascicules paraîtront sans périodicité fixe, pour constituer, chaque année, un ensemble d'au moins 240 pages d'impression grand in-8°. 2° Un fascicule annuel de *Bibliographie lorraine*, donnant l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux, touchant l'archéologie, l'histoire, les arts, la littérature, la dialectologie, le folklore, la géographie et le mouvement économique de la région. Cette *Bibliographie* paraîtra régulièrement à la reprise de l'année scolaire, en novembre, et formera un volume d'au moins 80 pages grand in-8°. Les divers fascicules d'une même année constitueront un volume de 320 pages avec feuille de titre et table commune des matières. Ils seront néanmoins mis en vente séparément, à des prix variables, suivant leur importance. Adresser les souscriptions à l'administration des *Annales de l'Est*, à la Faculté des lettres de Nancy, ou à MM. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 18, rue des Glacis, Nancy.

Allemagne. — Pendant le dernier exercice (1909-1910), la Direction centrale des *Monumenta Germaniae* a fait paraître dans la série des *Scriptores* : le t. VI, 2e partie, contenant l'introduction, l'index et le glossaire de la Chronique autrichienne des 95 seigneuries, publiée par J. Seemüller; — parmi les éditions « in usum scholarum » ont paru les *Annales Xantenses et Vedastini*, par B. de Simson; les *Cronica Slavorum* de Helmold, par B. Schmeidler; le *Liber certarum historiarum* de Jean, abbé de Victring, t. I, par F. Schneider; — dans la série des *Leges : Constitutiones et Acta publica imperatorum et regum*, t. V, p. 1, par J. Schwalen, et t. VIII, p. 2, par K. Zeumer et R. Salomon; — parmi les éditions « in usum scholarum » des « Fontes juris germanici » : *Determinatio compendiosa de iurisdictione imperii*, d'un auteur anonyme qui paraît être Tholomée de Lucques, par M. Krammer; — dans la série des *Diplomata : Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. IV, par H. Bresslau. — M. Krusch prépare pour le t. VI des *Scriptores rerum merovingicarum*, la vie de Bonitus de Clermont-Ferrand et celle de Lambert, évêque de Maestricht; — pour les *Scriptores rerum Germanicarum*, M. Schmeidler a entrepris une nouvelle édition d'Adam de Brême, M. B. de Simson une revision des *Gesta Fri-*

derici Ier, par Otto de Freising, et M. Otto une édition des œuvres de Marsile de Padoue. Le t. II des *Diplomata Karolinorum* est sous presse; il contiendra les diplômes de Louis le Pieux, publiés par M. Tangl. L'édition des lettres du pape Nicolas Ier pour le t. VI, 2e p. des *Epistolae*, est fort avancée; les lettres de Jean VIII paraîtront dans le t. VII par les soins de M. Caspar.

Angleterre. — M. Alfred Trübner Nutt vient de mourir à l'âge de 55 ans. Celtisant distingué, très au courant des publications allemandes et françaises, il fut un des fondateurs de la *Irish text society;* il fut aussi, en 1897, président de la *Folklore society*. Il se noya près de Melun en essayant de sauver son fils que son cheval avait précipité dans la Seine (*Athenaeum*, 18 mai 1910).

— La charge de la publication des papyrus d'Oxyrhynchus repose maintenant sur le seul M. Arthur S. Hunt; son fidèle collaborateur et ami, le Dr Grenfell, a dû se retirer pour raison de santé. Le Dr Blass, son collaborateur continental, est mort subitement. Ce dernier a été remplacé par le professeur de Wilamowitz-Mœllendorf. La 7e partie des *Oxyrhynchus Papyri* a paru sous le seul nom de M. Hunt.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8e et édités à Paris.)

Histoire générale. — *E. Clémenceau.* Le service des poids et mesures en France à travers les siècles. Saint-Marcellin, Isère. Ateliers graphiques du sud-est. IX-228 p. Prix : 3 fr. 50. — *Eug. Defrance.* La maison de Mme Gourdan. Documents inédits sur l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. Paris, Mercure de France, 239 p. Prix : 3 fr. 50.

Histoire locale. — *Dom J.-M. Besse.* Abbayes et prieurés de l'ancienne France; t. III : Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux. Poussielgue, 351 p. Prix : 10 fr. — *X. de Bonnault d'Houet.* Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 460 p. — *Abbé E. Bougette.* Histoire de Saint-Martin-de-Londres, Hérault. Montpellier, impr. Serre et Roumégous, VI-290 p. — *Abbé C. Bouille.* Histoire du prieuré de Saint-Martin d'Ambierle. Roanne, impr. Souchier, X-418 p. — *A. Chauliac.* Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. Poussielgue, X-414 p. Prix : 10 fr. — *J. Depoin.* Les vicomtes du Mans et la maison de Bellême. Paris, Impr. nationale, 47 p. — *A. Fray-Fournier.* Une scène de la Révolution à Limoges : le meurtre de l'abbé Chabrol. Limoges, impr. Ussel, 68 p. — *V. Froussard.* Notice sur Andelot, Haute-Marne, et Montéclair. Reims, impr. coopérative, 44 p. — *Cte A. de Louvencourt.* Les seigneurs de Festel-lès-Oneux et les Truffier. Abbeville, impr. Lafosse, 25 p. — *C. Nicolas.* Le grand prieuré de Saint-Gilles et l'esplanade de Nîmes. Nîmes, impr. Chastanier, 16 p. — *M. Passe.* Le château de Montéclor et ses seigneurs. Mamers, impr. Fleury, 16 p. — *C. Pou-*

thas. La Faculté des arts de l'Université de Caen au XVIIIe siècle. Chaires royales et collèges. Caen, Jouan, 96 p. — *Turpin*. Les anciennes communautés de taboureurs et coutume du bourdelage dans les paroisses de Magny et de Cours, près de Nevers, du XVe au XVIIIe siècle. Paris, Impr. nationale, 16 p. — *G. Vanel*. Une grande ville aux XVIIe et XVIIIe siècles : la vie publique à Caen, mœurs et coutumes. Caen, Jouan, 358 p. Prix : 6 fr. — *A. Veillet*. Les notaires du canton de Maillezais depuis l'origine. Niort, impr. La Porte, 8 p. — *É. Vincent*. Monographies de la commune d'Aiffres. Niort, Clouzot, in-18, 70 p. — *G. de Weede*. L'abbaye de Montmirault. Étampes, Dormann, II-172 p.

Biographie. — *P. Coquelle*. Le comte Duchâtelet, ambassadeur de France à Londres, 1763-1770. Paris, Impr. nationale, 36 p. — *Abbé S. Decobert*. Vie de saint Josse. Desclée, De Brouwer et Cie, in-16, 176 p. — *J. Harmand*. L'automne d'un prince : le duc Philippe d'Orléans et la marquise de Montesson, 1773. Grasset, in-16, 96 p. — *H. Lot*. Les deux généraux Ordener. Roger et Chernoviz, VII-393 p.

Documents. — *M. Bazeille*. Étude sur les registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil. Impr. nationale, 35 p. — *M. Bonnefoy*. Souvenirs d'un simple soldat de campagne, 1859. Société d'édition et de publication. — *L. Chanoine-d'Avranches*. La dépense de la maison du roi sous Louis XV. Rouen, Gy. — *L. Delisle*. Matériaux pour l'édition de Guillaume de Jumièges préparée par J. Lair. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, in-4°, 46 p. — *Ch. de La Lande de Calan*. Cronicques et ystoires des Bretons, par *Pierre Le Baud*, publiées d'après la première rédaction inédite; t. II. Rennes, impr. Simon, in-4°, 195 p. — *Alcius Ledieu*. Sentences de l'échevinage d'Eu, tirées du Livre rouge, 1271-1535. Impr. nationale, 19 p. — *E. Longin*. Registres consulaires de la ville de Villefranche, Rhône; t. II : 1567-1590. Lyon, Brun, XVIII-642 p. — *Cte A. de Louvencourt*. Monstre et rôle des gentilshommes du bailliage d'Amiens au ban et arrière-ban, 1639 et 1675. Abbeville, impr. Lafosse, 47 p. — *P. Richlin*. La revendication du bailliage de Besançon en 1789, d'après les cahiers du Tiers-État de cette ville. Dijon, Nourry, 257 p.

Bibliographie. — *J. Baudrier*. Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres à Lyon au XVIe siècle, par le président Baudrier. Lyon, Buen; Paris, Picard et fils, 451 p. Prix : 20 fr. — *G. Davois*. Bibliographie napoléonienne française jusqu'en 1908; t. I : A-F, précédé d'une étude historique sur la bibliographie. Paris, « l'Édition bibliographique », in-8° à 2 col., 231 p. Prix : 30 fr.

Erratum du précédent numéro.

P. 157, n. 2, l. 8, *au lieu de* « la 1re classe », *lisez* « la 2e classe ».
P. 228, l. 12, *au lieu de* Fikhomirov, *lisez* Tikhomirov.
— l. 14, *au lieu de* Prigoriev, *lisez* Grigoriev.
— l. 31, *au lieu de* la langue russe portée, *lisez* la langue russe parlée.
— l. 37, *au lieu de* Vozuessenski, *lisez* Voznesenski.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

GÉNÉRALITÉS.

Balch (*Th.-W.*). L'évolution de l'arbitrage international, 168.
Bodart (Dr *G.*). Militär-historisches Kriegs-Lexikon, 416.
Charmont (*J.*). Le droit et l'esprit démocratique, 185.
Delbrück (*H.*). Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte, 369.
Dupuis (*Ch.*). Le principe d'équilibre et le concert européen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras, 164.
Frye (*W. E.*). After Waterloo; reminiscences of european travel, 1815-1819, 413.
George (*H.B.*). Historical evidence, 414.
Grœsse (*J.-G.-Th.*). Orbis latinus, 2e éd., publ. p. *Fr. Benedict*, 415.
Grupp (*G.*). Kulturgeschichte des Mittelalters, 369.
Guillaume (*James*). L'Internationale, documents et souvenirs, t. III, 414.
Hesselbarth (*H.*). Die Entstehung des deutsch-französischen Krieges, 390.
Le Roy (Mgr). La religion des Primitifs, 150.
Mévil (*André*). De la paix de Francfort à la conférence d'Algésiras, 424.
Mœller (*Ch.*). Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque, 412.
Renard (*Georges*). Syndicats, Trade-unions et corporations, 425.
Schulz (*Marie*). Die Lehre von der histor. Methode, 366.
Wilmotte (*Maurice*). Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à —, 416.
Wolf (*Gustave*). Einführung in das Studium der neueren Geschichte, 409.

ANTIQUITÉ.

Ægyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin. Griechische Urkunden, 335.
Arvanitopoulos. Θησσαλικὰ μνημεῖα, 333.
Bertrand (*Louis*). La Grèce du soleil et des paysages, 111.
Blümner. Voir *Pausanias*.
Breccia. Guide de la ville et du musée d'Alexandrie, 117.
Bruck (*Eb.-Fr.*). Die Schenkung auf den Todesfall im griechischen und römischen Recht, 352.
Brückner (*Alf.*). Der Friedhof am Eridanos bei der Hagia Triada zu Athen, 333.
Bury (*J. B.*). The ancient greek historians, 337.
Carcopino (*J.*). Histoire de l'ostracisme athénien, 128.
Catalogus dissertationum philologicarum classicarum. Ed. II, 416.
Caraignac (*E.*). Études sur l'histoire financière d'Athènes au ve s., 129.
Comptes-rendus du Congrès international d'archéologie classique, 2e session, 119.
Contades (comte *G. de*). Voir *Quincey* (*Th. de*).
Croïzet (*Alfred*). Les démocraties antiques, 124.
Darier. Voir *Nicole*.
De Jong (*K.-H.-E.*). Das antike Mysterienwesen, 355.
Déonna (*W.*). Les Apollons archaïques, 122.
— Les statues de terre cuite dans l'antiquité, 123.
Diederich (*Alb.*). Eine Mithrasliturgie, 2e éd., 355.
Eitrem (*S.*). Hermes und die Toten, 354.
Ermoni (*V.*). La religion de l'Égypte ancienne, 397.
Evans (*A. J.*). Scripta Minoa, 341.
Exploration archéologique de Délos, 114.
Farnell (*L. R.*). The cults of the greek states, 354.
Fick (*Aug.*). Hattiden und Danubier in Griechenland, 343.
Fimmen (*D.*). Zeit und Dauer der kretisch-mykenischen Kultur, 342.
Fougères (*Gustave*). Grèce, 111.
Gauckler. Les trois temples superposés du Lucus Furrinae, 238.

Gemoll. Xenophontis Expeditio Cyri, 338.
Georgiadis. Atlas des ports de la Grèce dans l'antiquité qui subsistent encore aujourd'hui, 116.
Gernet. L'approvisionnement d'Athènes en blé au ve et au ive s., 128.
Gilliard. Quelques réformes de Solon, 127.
Gœkopp. Ithaque la Grande, 114.
Gournia, Vasiliki and other prehistoric cities of the isthmus of Hieropetra, Crete, 332.
Graef (*Botho*). Die antiken Vasen von der Akropolis zu Athen, 332.
Grenfell et *Hunt.* Hellenica Oxyrhynchia cum Theopompi et Cratippi fragmentis, 338.
Hands (*A. W.*). Coins of Magna Graecia, 336.
Hiller von Gærtringen. Thera, IV, 2, 330.
Hitzig. Voir *Pausanias.*
Hogarth (*D. G.*). Ionia and the East, 344.
Homolle, Deschamps, Fougères, Reinach (*Th.*). La Grèce, 113.
Immisch (*Otto*). Aristotelis Politica, 338.
Inscriptiones graecae, t. XII, 333.
Jacoby (*Félix*). Ueber die Entwicklung der griechischen Historiographie, 339.
Jones (*W. H. S.*). Malaria and greek history, 346.
Karst (*Jul.*). Geschichte des hellenischen Zeitalters, 347.
Kayser. Terminologie de l'architecture grecque, 121.
Kekule von Stradonitz (*Reinhard*) et *Winnefeld* (*H.*). Bronzen aus Dodona in den k. Museen zu Berlin, 333.
Kiepert (*R.*). Formae orbis antiqui, 330.
Kieseritzky et *Watzinger.* Griechische Grabreliefs aus Südrussland, 333.
Köster (*A.*). Das Pelargikon, 333.
Lagrange. La Crète ancienne, 117.
Lechat (*Henri*). L'acropole d'Athènes. Phidias, 124.
Mahaffy (*J. P.*). What have the Greeks done for modern civilization? 357.
Masqueray. Euripide et ses idées, 130.
Meyer (*Ed.*). Theopomps Hellenika, 338.
— Geschichte des Altertums, I, 2, 341.
Mol (*Jean de*). La crémation et le séjour des morts chez les Grecs, 131.
Neurath (*Otto*). Antike Wirtschaftsgeschichte, 351.
Nicole (*Georges*). Le procès de Phidias dans les Chroniques d'Apollodore, 411.
Nicole (*Georges*). Meidias et le style fleuri dans la céramique antique, 123.
— et *Darier.* Le sanctuaire des dieux orientaux du Janicule, 238.
Nilsson (*P.*). Les timbres amphoriques de Lindos, 130.
Pappoulias (*D. P.*). Ἡ ἐμπράγματος ἀσφάλεια κατὰ τὸν Ἑλληνικὸν καὶ τὸ Ῥωμαϊκὸν δίκαιον, 352.
Pareti (*L.*). Ricerche sulla potenza marittima degli Spartini e sulla cronologia dei navarchi, 346.
Paris (*P.*) et *Roques* (*G.*). Lexique des antiquités grecques, 120.
Partsch (*Jos.*). Das Recht des altgriech. Gemeindesstaats, 352.
Pauly. Realencyclopædie der klass. Altertumswissenschaft, éd. *Wissowa*, 340.
Pausanias. Graeciae descriptio, éd. *Hitzig* et *Blümner*, 339.
Perdrizet (*P.*). Fouilles de Delphes, t. V, 122.
Pfister (*Fr.*). Der Reliquienkult, 356.
Pöhlmann (*R. von*). Grundriss der griech. Geschichte, 340.
Poland (*Fr.*). Geschichte des griech. Vereinswesens, 348.
Poulsen. Recherches sur quelques questions relatives à la topographie de Delphes, 116.
Prašek (*J.-V.*). Geschichte der Meder und Perser bis zur Makedonischen Eroberung, II, 346.
Publications of the Princeton University archæol. expedition to Syria, 1904-1905, 334.
Rabet (*Ernest*). Die Verfügungsbeschrænkungen des Verpfienders, 352.
Radet (*Georges*). Ephesiaca, 116.
— Cybèbé, 130.
Ræssler (*Oskar*). Grundriss einer Geschichte Roms im Mittelalter, 136.
Roques (*G.*). Voir *Paris* (*P.*).
Roscher (*W.-H.*). Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie, livr. 60, 354.
— Die Tessarakontaden der Griechen u. anderer Völker, 355.
Rouse. The year's work in classical studies, 1909, 330.
Sensine (*Henri*). Dans la lumière de la Grèce, 113.
Siegmund (*Ant.*). Thukydides und Aristoteles über die Oligarchie des Jahres 411 in Athen, 346.
Stais. Marbres et bronzes du Musée national [Athènes], 124.
Tamborninо (*Jul.*). De antiquo dæmonismo, 356.
Thalheim (*Th.*). Aristotelis Πολιτεία Ἀθηναίων, 338.
Van Gennep. La question d'Homère, 118.

Weinreich (*O.*). Antike Heilungswunder, 356.
Wilamowitz-Mœllendorf (*U. von*). Nordionische Steine, 334.
Wilhelm (*Ad.*). Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde, 335.
Wissowa. Voir *Pauly*.
Zogheb (*Max de*). Études sur l'ancienne Alexandrie, 117.
Ziebarth (*Erich*). Aus dem griechischen Schulwesen, 350.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Albertus de Bezanis. Cronica pontificum et imperatorum, 133.
Andres (*Hans*). Die Einführung des konstitutionellen Systems im Grossherzogtum Hessen, 147.
Annales Xantenses. Annales Vedastini, publ. p. *B. von Simson*, 93.
Arentin. Œuvres, t. VI, publ. p. *Leidinger*, 366.
Bær (*Max*). Westpreussen unter Friedrich dem Grossen, 140.
Benedict (*Fr.*). Voir *Grasse*.
Bittner (*L.*). Die œsterreich. Staatsvertræge, 1763-1847, 141.
Blasel (*Carl*). Die Wanderzüge der Langobarden, 135.
Bloch (*H.*). Regesten der Bischöfe von Strassburg, 367.
Bretholz (*B.*). Das Mæhrische Landesarchiv, 357.
Charmatz (*Richard*). Œsterreichs innere Geschichte, 1848-1907, 386.
Chroust (*A.*). Croniken der Stadt Bamberg, 365.
Deutsch (*Hélène*). Die Entwicklung der Seidenindustrie in Œsterreich, 1660-1840, 141.
Diemar (*H.*). Die Chroniken des Wigand Gerstenberg von Frankenberg, 360.
Egethaaf (*Gottlob*). Bismarcks Sturz, 391.
— Politische Jahresübersicht für 1909, 430.
Essers (*Karl*). Zur Geschichte der Kurkölnischen Landtage, 1790-1797, 143.
Früs (*Aug.*). Bismarck Ungdomstiden, 393.
Gerdes (*H.*). Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur im Mittelalter, 370.
Gerstenberg (*Wigand*). Chroniken, éd. *Diemer*, 360.
Grotefend (*O.*). Regesten der Landgrafen von Hessen, 1247-1308, 360.
Grotefend (*H.*). Taschenbuch der Zeitrechnung d. deutschen Mittelalters u. d. Neuzeit, 429.
Güterbock (*F.*). Der Prozess Heinrichs des Löwen, 373.
Hampe (*Karl*). Deutsche Kaisergeschichte in der Zeit der Salien und der Staufer, 370.
Hartmann (*L.-M.*). Theodor Mommsen, 408.
Hashagen (*Justus*). Das Rheinland u. d. französ. Herrschaft, 144.
Hassall (*A.*). Voir *Stubbs* (*W.*).
Hecht (*Otto*). Die k. k. Spiegelfabrik zu Neuhaus in Niederœsterreich, 1701-1844, 141.
Helfert (*Jos.-Al. Freiherr von*). Geschichte der œsterreich. Revolution, 1848-1849, 386.
Holder-Egger (*O.*). Alberti de Bezanis cronica pontificum et imperatorum, 133.
Hoogeweg (*H.*). Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim und seiner Bischöfe, 362.
Inama-Sternegg (*K.-Th. von*). Deutsche Wirtschaftsgeschichte, t. I, 91.
Jean de Victring. Voir *Schneider* (*F.*).
Jellinek (*G.*). Regierung und Parlament in Deutschand, 147.
Kayser (*K.*). Die Kelten des Bardengaus, 368.
Kopfermann (*P.*). Das Wormser Konkordat im deutschen Staatsrecht, 371.
Krammer (*M.*). Determinatio compendiosa de jurisdictione imperii, auctore Tholomeo Lucensi, 364.
— Der Reichsgedanke des Staufischen Kaiserhauses, 372.
Kübeck (*Max von*). Tagebücher des C. Fr. Freiherr von Kübeck, 384.
Lazarus (*Nahida*). Ein deutscher Professor in der Schweiz, 406.
Léry (*A.*). David-Frédéric Strauss, 430.
Lewin (*Ad.*). Geschichte der Badischen Juden seit der Regierung Karl Friedrichs, 1738-1909, 142.
Lichtenberger (*H.*). L'Allemagne moderne, 403.
Losch (*Ph.*). Die Abgeordneten der Kurhessischen Stændeversammlungen, 1830-1866, 147.
Lüders (*Gustav*). Die demokratische Bewegung in Berlin, okt. 1848, 387.
Mühl (*Hans*). Die Ueberleitung Preussens in das konstitutionelle System durch den zweiten Vereinigten Landtag, 387.
Marcks (*Erich*). Bismarck, 393, 407.
Mehring et *Schneider* (*E. von*). Wirtembergisches Urkundenbuch, 360.
Meyer (*H.*). Lupold von Bebenburg, 375.
Meyer von Knonau (*G.*). Jahrbücher des deutschen Reichs, 1106-1125, 371.
Mittnacht (*Freiherr von*). Rückblicke, 390.
Müller (*K.-Alex. von*). Bayern im

Jahre 1866 und die Berufung des Fürsten Hohenlohe, 388.
Neff (*Paul*). Herzog Karl Eugen von Württemberg und seine Zeit, 142.
Oncken (*Hermann*). Rudolf von Bennigsen, 395.
Paulsen (*Fried.*). Aus meinem Leben, 392.
Plathner (*F.*). Behördenorganisation und Kriegskontributionen im Königreich Sachsen, 1813-1814, 146.
Preuss (*A.-Th.*). Ewald Friedrich, Graf von Hertzberg, 140.
Rieder (*K.*). Rœmische Quellen zur Konstanzer Bistumsgeschichte, 1305-1378, 359.
Ruville (*A. von*). Bayern und die Wiederaufrichtung des deutschen Reiches, 388.
Samwer (*Karl*). Zur Erinnerung an Franz von Roggenbach, 394.
Satz (*S.*). Die Politik der deutschen Staaten, 1805-1806, 145.
Schiff (*O.*). König Sigmunds italienische Politik, 1410-1431, 375.
Schmeidler (*B.*). Holmoldi presbyteri Bozoviensis chronica Slavorum, 364.
Schmidt (*L.*). Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung, 368.
— Allgemeine Geschichte der german. Völker bis zur Mitte des 6 Jahrh., 368.
Schneider (*F.*). Johannis abbatis Victoriensis liber certarum historiarum, 364.
Schubert (*Gustav von*). Lebenserinnerungen, 391.
Simonsfeld (*H.*). Jahrbücher des deutschen Reichs, 1152-1158, 372.
Simson (*B. von*). Annales Xantenses, Annales Vedastini, 93.
Spenlé (*J.-E.*). Mme Varnhagen von Ense, 430.
Stein (*W.*). Hansisches Urkundenbuch, t. X, 362.
Steinhausen (*G.*). Deutsche Privatbriefe des Mittelalters, 363.
— Germanische Kultur in der Urzeit, 2e éd., 429.
Stubbs (*W.*). Germany in the early middle ages, publ. p. *A. Hassall*, 370.
Stuhr (*Fr.*). Mecklenburgisches Urkundenbuch, t. XXII, 362.
Tholomeus Lucensis. Voir *Krammer* (*M.*).
Tiedemann (*Christ. von*). Aus sieben Jahrzehnten. Erinnerungen, 392.
Vogt (*E.*). Regesten der Erzbischöfe von Mainz, 1289-1396, 360.
Vogts (*Hans*). Das Mainzer Wohnhaus im 18 Jahrh., 429.
Vollmer. Friedrich-Wilhelm I und die Volksschule, 139.
Von der Goltz (*Colmar, Freiherr*). Kriegsgeschichte Deutschlands im 19 Jahrh., t. I, 146.
Von der Ropp (*G.*). Gœttinger Statuten, 361.
Wallher (*A.*). Die Burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I u. Karl V, 376.
Ward (*A. W.*). The electress Sophia and the Hanoverian succession, 139.
Wechssler (*Ed.*). Das Kulturproblem des Minnesangs, 93.
Wenck (*K.*). Die heilige Elisabeth, 374.
Wetzel. Die Geschichte des k. Joachimsthalschen Gymnasiums, 188.
Wittichen. Briefe von und an Friedrich von Gentz, 145.

ALSACE-LORRAINE.

Delahache (*Georges*). La carte au liséré vert, 431.
Reuss (*Rod.*). Notes sur l'instruction primaire en Alsace pendant la Révolution, 430.
Waldner (*E.*). Veröffentlichungen aus dem Stadtarchiv zu Colmar, 358.
Wichmann (*K.*). Die Metzer Bannrollen des XIII Jahrh., 358.

FRANCE.

Albanès (chanoine *J.-H.*). Gallia christiana novissima, 101.
Armaingaud. Montaigne pamphlétaire. L'énigme du Contr'Un, 418.
Arnaud (*Raoul*). La princesse de Lamballe et son médecin, 172.
Aron (*Gust.*). Les grandes réformes du droit révolutionnaire, 177.
Aulard. Recueil des Actes du Comité de Salut public, t. XIX, 380.
— Paris sous le Consulat, t. IV, 381.
Avenel (*G. d'*). Les riches depuis sept cents ans, 156.
— Histoire économique de la propriété et de tous les prix, 1200-1800, 156.
Barrère (*Jos.*). Estienne de La Boétie contre Nicolas Machiavel, 418.
Berthelé (*Jos.*). La vieille chronique de Maguelonne, 109.
Beure (*O.*). Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes, 183.
Bligny-Bondurand. Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes, 377.
Boissier (*Gaston*). L'Académie française sous l'ancien régime, 421.
Boissy d'Anglas. Louis XVII et ses descendants, 182.

Boucher (*Henri*). Souvenirs d'un parisien, 185.
Bourgin (*Georges*). La France et Rome de 1788 à 1797. Regeste des dépêches de la secrétairerie d'État, 380.
Bourgin (*G.*). Les communaux et la Révolution française, 177.
Buzot. Voir *Perroud*.
Calmon-Maison (marquis). L'amiral d'Estaing, 1729-1794, 383.
Camon (colonel). La guerre napoléonienne, 422.
Canonne (*F.*). Études sur la journée du 16 août 1870, 184.
Caron (*Pierre*). Tableaux de dépréciation du papier-monnaie, 379.
Cézac (*François de*). Voir *Maricourt* (*A. de*).
Challaye (*Fr.*). Le Congo français, 168.
Chambrier (*James de*). Second Empire. Avant et après Sadowa, 423.
Champion (*Edme*). J.-J. Rousseau et la Révolution française, 382.
Champion (*Pierre*). La librairie de Charles d'Orléans, 169.
Chardonchamp (*Guy*). Quelques propos d'un contre-révolutionnaire, 179.
Charmasse (*A. de*). Origine des paroisses rurales dans le dép. de Saône-et-Loire, 105.
Chevalier (chanoine *Ulysse*). Gallia christiana novissima, 101.
Chronicon Magalonense vetus, nouv. éd. par *Berthelé*, 109.
Combet (*Jos.*). La Société populaire de Nice, 1792-1795, 174.
Coubertin (*Pierre de*). Pages d'histoire contemporaine, 413.
Couturier (dom *M.-J.*). Sainte Bathilde, reine des Francs, 92.
Debidour (*A.*). Recueil des actes du Directoire exécutif, 381.
Deluborde (*H.-Fr.*). Layettes du Trésor des chartes, t. V, 99.
Delisle (*L.*). Voir Henri II.
Depréaux (*A.*). Souvenirs de guerre et de captivité de Ph. Beaudoin, an VIII-1812, 181.
Dubreuil (*L.*). La Bretagne et les pays celtiques, 175.
Ducaunnès-Duval (*Ariste*) et *Courteault* (*Pierre*). Archives municipales de Bordeaux. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, t. IV, 428.
Ducaunnès-Duval (*Gaston*). Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire, t. II, 429.
Ducros (*Louis*). J.-J. Rousseau. De Genève à l'Hermitage, 1712-1757, 382.
Duncan. Voir *Fisher*.
Duprat (*G.-L.*). Monographie historique de Rochefort-sur-Mer, 187.
Duret (*Th.*). Les Napoléons, 179.
Faral (*Edm.*). Les jongleurs en France au moyen âge, 94.
Faucigny-Lucinge (*A. de*). Rachel et son temps, 183.
Faure (*Étie*). Jules Michelet, 161.
Fisher (*H.-A.-L.*). Le bonapartisme, trad. p. *Duncan*, 180.
Fleischmann (*H.*). Dessous de princesses et maréchales d'empire, 181.
Funck-Brentano (*F.*). Voir *Williams*.
Funk (*Ph.*). Jakob von Vitry Leben und Werke, 97.
Gaffarel (*P.*). Jacques Gaffarel, 1601-1681, 171.
— Les massacres royalistes dans le dép. des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795, 172.
Galabert (*F.*). Le club de Montauban pendant la Constituante, 174.
Galley (*J.-B.*). Claude Fauriel, membre de l'Institut, 160.
Gallia christiana novissima, publ. p. *J.-H. Albanès* et *Ul. Chevalier*, 101.
Gaston (abbé *Jean*). Une prison parisienne sous la Terreur, 176.
Gaultier (*Paul*). Reflets d'histoire, 426.
Gerbaux (*F.*) et *Schmidt* (*Ch.*). Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce, 379.
Glagau (*Hans*). Zur Abwehr gegen Herrn Prof Wahl, 178.
Girand (*V.*). Blaise Pascal, 170.
Hanotaux (*Gabriel*). Le partage de l'Afrique. Fachoda, 424.
Henri II, roi d'Angleterre. Actes concernant les affaires de France, par *L. Delisle*, 95.
Houtin (abbé). Un prêtre marié : Charles Perraud, 426.
Laborde-Milaà (*A.*). Hippolyte Taine, 427.
Labande. Voir *Saige*.
Lang (*Andrew*). La Jeanne d'Arc de M. Anatole France, 154.
Lattemand (*Léon*). Histoire de la charité, t. IV, 420.
Lanson (*G.*). Histoire de la littérature française, 171.
Lasteyrie (*R. de*). L'église de Saint-Philibert-de-Grandlieu, 427.
Launay (*Robert*). Des journées et des hommes; histoires vraies du siècle passé, 423.
Laurent (*Gust.*). Cahiers de doléances. Bailliages de Sézanne et de Châtillon-sur-Marne, 378.
Layettes du Trésor des chartes, t. V, 99.
Lefebvre (*Alph.*). Le centenaire du 16 août 1804 à Boulogne-sur-Mer, 422.

Lennel (*F.*). Histoire de Calais, t. I, 105.
Levison (*Wilhelm*). Das Nekrologium von dom Racine und die Chronologie der Merowinger, 92.
Luchaire (*Achille*). La société française au temps de Philippe-Auguste, 168.
Malavialle (*L.*). Le Bas-Languedoc en 1626, 419.
Maricourt (baron *A. de*). Souvenirs de François de Cézac, hussard de Berchény, volontaire à l'armée de Condé, 176.
Martenot (*Paul*). Voir *Martin* (*Germain*).
Martin (*Germain*) et *Martenot* (*Paul*). Contribution à l'histoire des classes rurales en France au XIXe s. La Côte-d'Or, 422.
Masson (*Fr.*). Jadis et aujourd'hui, 2e série, 425.
Maury (*François*). Figures et aspects de Paris, 186.
Michel (*Robert*). L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire, 98.
Millardet (*Georges*). Recueil de textes des anciens dialectes landais, 428.
Monod (*Henri*). Montaigne après la Saint-Barthélemy, 418.
Moris (*Henri*). L'abbaye de Lérins, 398.
Morize (*André*). L'apologie du luxe au XVIIIe s. Le « Moudain » et ses sources, 420.
Moulin (*Paul*). Documents relatifs à la vente des biens nationaux. Bouches-du-Rhône, 378.
Müller (*E.*). Nithardi historiarum libri quatuor, 363.
Nithard. Historiarum libri quatuor, éd. *E. Müller*, 363.
Parigot. Renan. L'égoïsme intellectuel, 185.
Perrot (*Ernest*). Deux collections d'arrêts notables de l'Échiquier de Normandie, 107.
Perroud (*Claude*). Roland et Marie Phlipon; lettres d'amour de 1777 à 1780, 383.
— Un nouveau fragment autographe des mémoires de Buzot, 173.
Quincey (*Th. de*). Jeanne d'Arc, trad. p. *G. de Contades*, 154.
Retz (cardinal *de*). Mémoires, pamphlets, 419.
Réveillaud (*Eug.*). Saint-Jean-d'Angély, 187.
Rhodes (*Émile*). Recherches sur la Société populaire de Murat, 1791-95, 175.
Rigby (Dr). Voyage d'un Anglais en France en 1789, trad. p. *Caillet*, avec des notes par le baron *A. de Maricourt*, 421.
Rogé (*Pierre*). Les anciens fors de Béarn, 107.
Saige et *Labande*. Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie XIe-XVIe s., 109.
Sée (*H.*) et *Lesort* (*A.*). Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes, 377.
Ségur (comte *Louis-Philippe de*). Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI, 420.
Sollau (*Roger*). The duke of Choiseul, 419.
Soyer (*Jacques*). La fin du Père Patrault, professeur de Bonaparte à l'École de Brienne, 180.
Thierry (*G.-Aug.*). La mystérieuse affaire Donnadieu, 182.
Vacandart (abbé *E.*). Vie de saint Bernard, 4e éd., 418.
Valin (*Lucien*). Le duc de Normandie et sa cour, 106.
Vernier (*J.-J.*). Cahiers de doléances du bailliage de Troyes, 377.
Viand (*J.*). Les époques critiques du patriotisme français, 178.
Viollet (*Paul*). Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple, 100.
Villey (*P.*). Les sources italiennes de la *Défense et illustration de la langue française*, de Joachim du Bellay, 170.
Williams (*M. H.*). Le règne de Robespierre, trad. p. *Funck-Brentano*, 173.

HONGRIE.

Jaray (*G.-L.*). La question sociale et le socialisme en Hongrie, 103.
Zagorsky (*Vlad.*). François Rački et la renaissance scientifique et politique de la Croatie, 1828-1894, 162.

ITALIE.

Bellrami (*Pietro*). Maghinardo Pagani da Susinana, 137.
Caspar (*Erich*). Petrus Diaconus und die Monte Cassineser Fælschungen, 134.
Chartularium studii Bononiensis, t. I, 131.
Chiappelli (*Alberto*). Medici e chirurghi Pistoiesi nel medio evo, 136.
Getli (*Jacopo*). 3,500 ex libris italiani, 189.
Guerri (*Francesco*). Il registrum cleri Cornetani, 132.
— Lo statuto dell' arte degli ortolani dell' anno 1379, 132.

Marani (*Manlio*). Francesco Sforza e la città di Fabriano, 138.
Pontani (*Gaspare*). Diario romano, 131.
Rodocanachi (*E.*). Le château Saint-Ange, 152.
Romano (*G.*). Le dominazioni barbariche in Italia, 395-1024, 134.
Scriptores rerum italicarum, 131.
Sorbelli (*Rita*). Di alcune forme di reggimento federale e communale sul finire del medio evo, 137.
Stieve (*Fried.*). Ezzelino von Romano, 137.
Villari (*P.*). Scritti sulla emigrazione e sopra altri argomenti vari, 189.

ORIENT.

Carra de Vaux. La doctrine de l'Islam, 150.
Chastel (comte *Ad. du*). Les événements d'Orient et le congrès de Berlin de 1878, 167.
La Vallée-Poussin (*L. de*). Bouddhisme, 150.
Lovinesco. Les voyageurs français en Grèce au XIXe s., 113.

POLOGNE ET RUSSIE.

Mickiewicz (*Lad.*). Mémorial de la légion polonaise de 1848, 184.
Pissarevsky (*Greg.*). Is istorii inostrannoy kolonisatsii v Rossii, 401.

SUISSE.

Favre (*Ed.*). Gaspard Favre et sa donation aux Fugitifs, 1555, 191.

HISTOIRE DE L'ART.

Beltaique (*Cam.*). Gounod, 427.
Bénédite (*Léonce*). La peinture au XIXe s., 417.
Cazes (*E.*). Le château de Versailles, 186.
Combarieu (*Jules*). La musique et la magie, 148.
Landormy (*Paul*). Histoire de la musique, 417.
Mortet (*Victor*). Recherches critiques sur Vitruve, 121.
Pottier (*Edm.*). Le problème de l'art dorien, 118.
— Diphilos et les modeleurs de terres cuites grecques, 123.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Bœhmer. Les Jésuites, trad. p. *G. Monod*, 167.
Brom (*Gisbert*). Guide aux archives du Vatican, 237.
Browne (*G. F.*). Alcuin of York, 104.
Cauderlier (*Ém.*). L'Église infaillible devant la science et l'histoire, 412.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 415.
Français (*J.*). L'Église et la sorcellerie, 411.
Kingsford, *Little*, *Tocco*. Fratris Johannis Pecham, quondam archiepiscopi Cantuariensis, tractatus tres de Paupertate, 400.
Lesne (*Émile*). Histoire de la propriété ecclésiastique en France, t. I, 102.
— L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe s., 103.
Lorette (*P.*). Petite histoire de l'Église catholique au XIXe siècle, 413.
Mesnel. Saint Aquilin, évêque d'Évreux à la fin du VIIe s., 104.
Monod (*G.*). Voir *Bœhmer*.
Pastor (*L.*). Histoire des papes depuis la fin du moyen âge, trad. p. *A. Poizat*, 412.
Pecham (*Joh.*). Tractatus tres de paupertate, 400.
Poizat (*A.*). Voir *Pastor* (*L.*).
Tacchi-Venturi. Storia della Compagnia di Gesù in Italia, t. I, 190.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

FEBVRE (Lucien). L'application du Concile de Trente et l'excommunication pour dettes en Franche-Comté; *suite et fin*. 1
LÉVÊQUE (Louis). Le comte de Brienne 40, 241
SAGNAC (Ph.). La politique commerciale de la France avec l'étranger, 1697-1713. 265

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

BABUT (E.-Ch.). *Gorthonicus* et le celtique en Gaule au début du Ve siècle. 287
BOURGIN (Georges). Santa-Rosa et la France; *suite et fin*. 67
ESCHEVANNÈS (Cte Carlos D'). La campagne de 1761 en Westphalie, d'après les lettres du maréchal de Crissé au prince de Saxe. 58, 310
TREICH (L.). Les tarifs de la loi salique 293

BULLETIN HISTORIQUE.

Antiquité grecque (publications françaises), par G. FOUGÈRES. 111
— (publications étrangères), par G. GLOTZ 330
Histoire d'Allemagne (moyen âge), par F. VIGENER . . 357
— (de 1648 à nos jours), par P. DARMSTÆDTER . . 138, 384
Histoire de France (époque franque et des Capétiens directs), par Louis HALPHEN 91
— (Révolution et Empire), par Rod. REUSS. . . . 377
Histoire d'Italie (moyen âge), par René POUPARDIN . . 131

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

AVENEL (Vte D'). Les riches depuis cent ans. Histoire économique de la propriété (**H. Hauser**) 156
CARRA DE VAUX (baron). La doctrine de l'Islam (**P. Oltramare**). 150
COMBARIEU (Jules). La musique et la magie (**Id.**). . . . 148
DUPUIS (Ch.). Le principe d'équilibre et le concert euro-

Pages

péen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras (**H. Hauser**) 164
Ermoni (V.). La religion de l'Égypte ancienne (**P. Oltramare**). 397
Faure (Élie). Jules Michelet (**G. Monod**). 161
Galley (J.-B.). Claude Fauriel (**Ch. Bémont**). 160
Hartmann (L.-M.). Theodor Mommsen (**C. Jullian**). . . 408
Jaray (G.-L.). La question sociale et le socialisme en Hongrie (**I. Kont**) 163
Kingsford (C.-L.), Little (A.-G.), Tocco (Felice). Fratris Johannis Pecham tractatus tres de Paupertate (**Ch. Bémont**) 400
Lang (Andrew). La Jeanne d'Arc de M. Anatole France (**G. Monod**). 154
La Vallée-Poussin (L. de). Bouddhisme. Opinion sur l'histoire de la dogmatique (**P. Oltramare**). . . 150
Lazarus (Nahida). Ein deutscher Professor in der Schweiz (**G. Monod**). 406
Le Roy (Mgr A.). La religion des Primitifs (**P. Oltramare**). 150
Lichtenberger (Henri). L'Allemagne moderne (**Ed. Driault**). 403
Marcks (Erich). Bismarck (**P. Matter**) 407
Moris (Henri). L'abbaye de Lérins (**Ch. Pfister**). . . . 398
Pissarevsky (Grigoriy). Is istorii inostrannoy kolonisatsii v Rossii v xviii véké (**F. L.**) 401
Quincey (Thomas de). Jeanne d'Arc (**G. Monod**). . . . 154
Rodocanachi (E.). Le château Saint-Ange (**Id.**) 152
Wolf (Gustav). Einführung in das Studium der neueren Geschichte (**Paul Darmstædter**) 409
Zagorsky (Vladimir). François Rački et la renaissance de la Croatie (**I. Kont**) 162

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité (G. Fougères). 411
Histoire d'Allemagne (Ch. Bémont, G. Monod, Paul Darmstædter) 188, 429
Histoire d'Alsace (G. Monod). 430
Histoire de France (Ch. Bémont, A. Dreyfus, E. Driault, L. Halphen, H. Hauser, F. Lot, G. Monod, Rod. Reuss, L. de Richemond). 168, 418
Histoire d'Italie (G. Monod, L.-G. Pélissier). 189
Histoire de Suisse (V. Van Berchem). 191
Histoire générale (Ch. Bémont, E. Driault, Ch. Guignebert, Ph. Lauer, G. Monod) 167, 411

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

(Liste alphabétique par nom de pays.)

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Pages

1. Deutsche Rundschau 447
2. Gœttingische gelehrte Anzeigen 443
3. Hermes 443
4. Historische Zeitschrift 442
5. Jahreshefte d. œsterreich. archæolog. Instituts in Wien. 450
6. Klio 219
7. Mitteilungen d. Gesamtarchivs d. deutschen Juden . . 444
8. Neue Jahrbücher f. d. klass. Altertums 445
9. Rheinisches Museum f. Philologie. 222
10. Sitzungsberichte d. k. Preuss. Akad. d. Wissenschaft. 445
11. Staats u. Socialwissenschaftl. Forschungen 222
12. Zeitschrift f. Kirchengeschichte. 447

ANGLETERRE.

1. Athenæum (the) 223, 449
2. English historical Review (the). 447
3. Nineteenth Century (the) 450
4. Scottish historical Review (the). 450

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 192, 436
2. Académie des sciences morales et politiques 437
3. Anjou historique (l') 213
4. Annales de Bretagne 214
5. Annales de géographie. 193
6. Annales de l'Est et du Nord. 215
7. Annales de la Société des Alpes-Maritimes. 216
8. Annales révolutionnaires 193
9. Archives des missions 205
10. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis . . 214
11. Bibliothèque de l'École des chartes 432
12. Bulletin de Correspondance hellénique 194
13. Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris. 440
14. Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme . . 203, 438
15. Bulletin hispanique 194
16. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne . . . 440
17. Bulletin italien 194
18. Comité des travaux historiques. 205
19. Études des Pères de la Cie de Jésus 439
20. Feuilles d'histoire 195

Pages
21. Grande Revue (la) 208
22. Journal des Savants 203, 434
23. Mercure de France (le). 207
24. Nouvelle Revue (la). 207
25. Nouvelle revue historique de droit. 197, 439
26. Polybiblion 434
27. Province du Maine (la). 215, 440
28. Révolution dans l'Aube (la) 215
29. Révolution de 1848 (la) 434
30. Révolution française (la) 433
31. Revue (la) 208
32. Revue archéologique 198
33. Revue bleue (la) 208
34. Revue celtique 198
35. Revue critique d'histoire et de littérature 203, 435
36. Revue d'Alsace 216
37. Revue de Bretagne 217, 441
38. Revue de Gascogne. 217, 441
39. Revue de l'Agenais 440
40. Revue de l'Anjou 216, 441
41. Revue de l'histoire de Versailles 217
42. Revue de l'histoire des religions 439
43. Revue de Paris (la) 209
44. Revue de Saintonge et d'Aunis. 442
45. Revue des bibliothèques 199
46. Revue des Deux Mondes 210
47. Revue des études anciennes. 199
48. Revue des études franco-russes 211
49. Revue des études grecques 199
50. Revue des études historiques 211
51. Revue des études rabelaisiennes 200
52. Revue d'histoire de Lyon. 441
53. Revue d'histoire rédigée à l'État-major 433
54. Revue générale du droit 200
55. Revue hebdomadaire 212
56. Revue historique de Bordeaux 442
57. Revue historique de la Révolution française 200
58. Revue historique et archéologique du Maine 442
59. Revue napoléonienne 201
60. Revue savoisienne 218
61. Romania 202
62. Société nationale des Antiquaires de France 192, 437
63. Travaux de l'Académie nationale de Reims 218

HONGRIE.

1. Budapesti Szemle 451

Pages
2. Revue de Hongrie 452
3. Századok 453

ITALIE.

1. Archivio storico italiano 456
2. Archivio storico lombardo 456
3. Atti della r. Accademia dei Lincei. 456
4. Memorie della r. Accademia dei Lincei 456
5. Rivista storica italiana. 457
6. Studî e memorie per la storia dell' Università di Bologna. 457

POLOGNE ET RUSSIE.

1. Bull. international de l'Acad. des sciences de Cracovie. 458
2. Journal ministerstva narodnago Prosvechtchénia . . 227
3. Kievskia Ouniversitetskiia izvestia 458
4. Rousskaïa Starina 458
5. Rousskii Arkhiv. 458
6. Tchténia v obstchestve istorii i drevnostiei rossiiskikh. 459

SUISSE.

1. Annales de la Société J.-J. Rousseau. 223
2. Antiquarische Gesellschaft in Zürich. 224
3. Anzeiger für Schweizer. Geschichte 224
4. Archiv des histor. Vereins d. Kantons Bern 226
5. Bibliothèque universelle 225
6. Historischer Verein der V Orte 459
7. Jahrbuch für Schweizer. Geschichte 226
8. Mitteilungen zur vaterlænd. Geschichte. 226
9. Revue d'histoire ecclésiastique 227

CHRONIQUE.

Allemagne 235, 462
Angleterre 236, 463
Autriche. 236
France (G. Bourgin, F. Lot, Ch. Schmidt) 229, 460
Italie (J. Toutain) 237
Nouvelles publications françaises. 239, 463

Index bibliographique 465
Erratum 240, 464

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

JUL 12 1967

D
1
R6
t.104

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY